UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

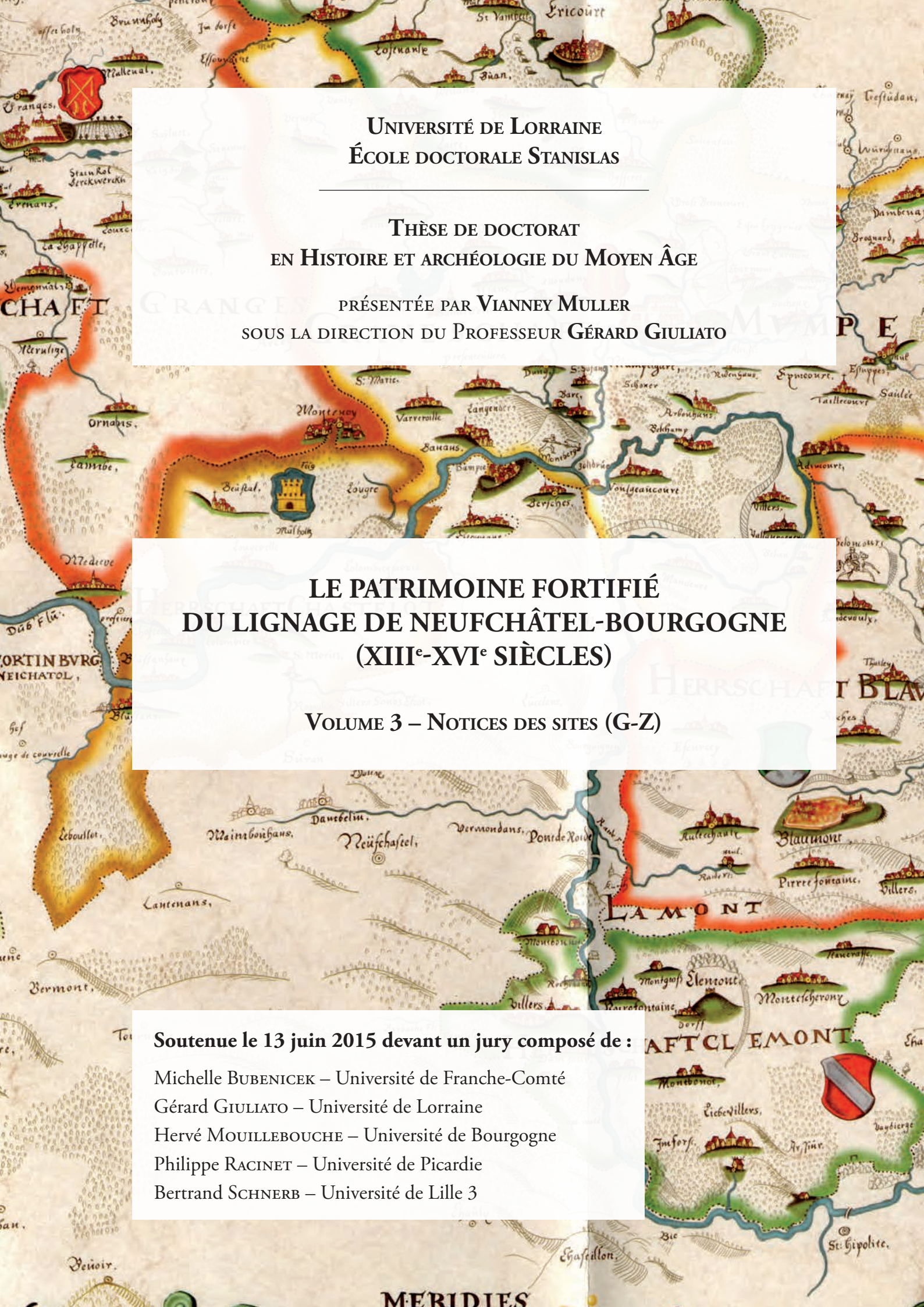

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
ÉCOLE DOCTORALE STANISLAS

THÈSE DE DOCTORAT
EN HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE

PRÉSENTÉE PAR VIANNEY MULLER
SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR GÉRARD GIULIATO

LE PATRIMOINE FORTIFIÉ DU LIGNAGE DE NEUFCHÂTEL-BOURGOGNE (XIIIe-XVIe SIÈCLES)

VOLUME 3 – NOTICES DES SITES (G-Z)

Soutenue le 13 juin 2015 devant un jury composé de :

Michelle BUBENICEK – Université de Franche-Comté
Gérard GIULIATO – Université de Lorraine
Hervé MOUILLEBOUCHE – Université de Bourgogne
Philippe RACINET – Université de Picardie
Bertrand SCHNERB – Université de Lille 3

Université de Lorraine
École doctorale Stanislas

Thèse de doctorat
en Histoire et archéologie du Moyen Âge

présentée par **Vianney Muller**
sous la direction du Professeur **Gérard Giuliato**

LE PATRIMOINE FORTIFIÉ DU LIGNAGE DE NEUFCHÂTEL-BOURGOGNE (XIIIe-XVIe SIÈCLES)

Volume 3 – Notices des sites (G-Z)

Soutenue le 13 juin 2015 devant un jury composé de :

Michelle Bubenicek – Université de Franche-Comté
Gérard Giuliato – Université de Lorraine
Hervé Mouillebouche – Université de Bourgogne
Philippe Racinet – Université de Picardie
Bertrand Schnerb – Université de Lille 3

Illustration de couverture

Heinrich Schickhardt, *Landtafel von Mömpelgard* [Carte du comté de Montbéliard], 1616 – Édition de la Société d'Émulation de Montbéliard, Montbéliard, 1997.

Sommaire

Grancey-le-Château 451

Héricourt 473

L'Isle-sur-le-Doubs 501

La-Ferté-sous-Vadans 537

Laferté-sur-Amance 545

Larochette 559

Marnay 573

Montaigu 601

Montbarrey 629

Montrond 641

Nancuise 667

Neufchâtel 683

Pesmes 733

Poinson-lès-Fayl 755

Pont-de-Roide 765

Reynel 785

Saint-Aubin 805

Soleuvre 821

Valay 835

Vers-en-Montagne 853

Notices de sites hors du patrimoine familial 865

Grancey-le-Château

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Côte -d'Or
Canton : Grancey-le-Château-Neuvelle
Commune : Grancey-le-Château-Neuvelle
Numéro INSEE : 21 304

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	801 975	2299 882	396

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	C	336-338
Château	Ancien	1836	C 3	839-847 bis

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Langres	**Principauté**	Évêché de Langres
Doyenné	Grancey-le-Château	**Bailliage**	–
Paroisse	Grancey-le-Château	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Germain	**Châtellenie**	Grancey-le-Château

2. Présentation du site

2.1 Situation

Grancey est une commune limitrophe des régions Champagne-Ardenne et Bourgogne, au point de contact entre la Haute-Marne, au nord, et la Côte-d'Or, au sud. Elle se situe à 40 km au nord de Dijon et 50 km au sud de Chaumont, à l'écart des grandes voies de communication actuelles.

Il faut veiller à ne pas confondre cette commune avec Grancey-sur-Ource, situé à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest, à la limite entre la Côte-d'Or et l'Aube.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Grancey-le-Château est située dans la partie méridionale du Plateau de Langres. Le bourg occupe un éperon culminant à 415 m de hauteur et se trouve isolé au sud-ouest et au nord-est par deux vallons qui le séparent des plateaux voisins dépassant les 460 m d'altitude. L'ensemble de cet éperon est constitué de couches du Bajocien inférieur et moyen (*j1a-b*) présentant plusieurs faciès calcaires, à entroques, à polypiers et à nubéculaires[1] ; les calcaires à entroques, beiges à l'affleurement, se présentent en bancs épais tandis que les calcaires à polypiers, blanc cristallin, se présentent à Grancey sur une construction lenticulaire sans stratification apparente ; les calcaires à nubéculaires forment quant à eux des plaquettes irrégulières. À la base de l'éperon, avant d'atteindre les alluvions récentes déposées par les cours d'eau en fond de vallée, une couche peu épaisse d'argiles du Toarcien supérieur (*l8*) affleure sous forme d'argiles calcaires finement sableuses et micacées.

En rejoignant le sommet des plateaux qui bordent les deux vallons définissant l'éperon de Grancey, émergent tour à tour les marnes du Bajocien supérieur (*J1c*), composées alternativement de marnes et de calcaires argileux, puis les calcaires du Bathonien inférieur (*J2a*) avec plusieurs faciès calcaires, fins à argileux, et les calcaires du Bathonien moyen (*J2a-b* et *J2b*) dont le premier, connu sous nom d'oolithe blanche est un calcaire très pur et très blanc se désagrège facilement en sables oolithiques.

L'éperon de Grancey prend la forme d'une longue digitation orientée nord-ouest / sud-est séparée des plateaux alentours par l'érosion du « *ruisseau des Tilles* » au nord et la source de l'étang au sud. Le château occupe la partie terminale de cet éperon qu'une série de fossés barre au niveau d'un resserrement d'une centaine de mètres de largeur. Le village se situe au sommet de éperon, au nord du château.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Sommets des plateaux et fond de vallées laissent une large place aux cultures et à l'élevage. La carte dite de Cassini montre que l'occupation du sol actuelle est semblable à celle du XVIIIe siècle avec deux massifs forestiers situés sur les plateaux qui font face à Grancey à 2 km au nord et au sud du château environ.

Les ressources en eau se situent en fonds de vallée où un faubourg s'est développé, sous le rempart oriental du château sur la route qui se dirige vers le prieuré Saint-Germain. Fait rare, la carte dite de Cassini n'y représente aucun moulin, sans doute faute d'un débit suffisant.

L'ensemble des affleurements calcaires du secteur de Grancey a été utilisé pour la construction. Seule une gravière, située à proximité d'une couche d'éboulis cryoclastiques (*GP*), est indiquée sur la carte géologique à 2 km au nord de Grancey, mais presque tous les affleurements de ce secteur sont propices à l'exploitation de la pierre. Les marnes du Lias, disponibles en fond de vallée, ont été régulièrement employées dans les tuileries du secteur[2].

1 ARBAULT, RAT 1974, p. 4.
2 ARBAULT, RAT 1974, p. 19.

2.2.3 Voies de communication

Grancey se situe sur une voie du réseau secondaire qui permet de relier Châtillon-sur-Seine à Pontailler-sur-Saône en empruntant la vallée de la *Tille*. Les reliefs de ce secteur, entaillés de profondes vallées ne constituent pas d'obstacles majeurs aux communications mais les axes principaux, par Chaumont, Langres et Vesoul ou Besançon, Dole et Dijon, passent de part et d'autre de Grancey. Aucune voie de navigation fluviale n'est à proximité de Grancey.

3. Description et analyse archéologique

Le château de Grancey occupe l'extrémité méridionale d'un éperon et un petit bourg de 2,4 hectares s'est développé au nord, au-delà des fossés du château. Un autre faubourg s'est formé au pied du château, à l'est, le long de la route qui permet de rejoindre l'église paroissiale et le prieuré, dédiés à saint Germain, installés à un kilomètre au sud-sud-est du château (fig. 1, 2).

3.1 Le bourg

Le bourg se développe au nord du château sur les 140 m de largeur de l'éperon et sur une longueur de 130 m. Son plan régulier est organisé autour d'une artère principale nord-ouest / sud-est qui, depuis le sommet de l'éperon, rejoint l'entrée du château (fig. 3). Une rue périphérique permet d'accéder aux maisons situées en limite du bourg. Au nord, la façade septentrionale de ces habitations fait office de mur d'enceinte, précédé d'un fossé dont la topographie est perturbée par sa transformation en jardins. À l'est, les maisons disposent le plus souvent d'un jardin coiffant une terrasse dont le mur de soutènement domine de plusieurs mètres le coteau et fait office de rempart (fig. 4). À l'angle nord-ouest, la courtine prend une forme circulaire mais ne dispose pas de tours de flanquement à proprement parler (fig. 5).

Les textes mentionnent plusieurs équipements collectifs, notamment deux halles, dont l'entretien est confié aux bourgeois par la charte de franchise de 1348. Les défenses ne sont pas évoquées dans cet acte et l'on ne dispose guère de renseignements à leur sujet. Le bourg comprenait sans doute deux portes : l'une, au nord, est toujours en place ; la seconde, au sud-ouest, permettait de relier le faubourg vers Saint-Germain (fig. 6). La porte nord, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 9 mai 1941, est un édifice en calcaire combinant pierres équarries de grand module et pierres de taille pour les chaînages. Quatre canonnières à la française permettent de protéger le pont-levis dont la feuillure et l'encastrement des flèches sont encore bien visibles. Une bretèche, munie de trois orifices de tirs circulaires, coiffe la partie centrale de la porte et surplombe une statue de la Vierge à l'enfant. Cet ensemble, élargi en 1886, correspond à une architecture des XVIe-XVIIe siècles[3] reprenant l'emplacement d'une porte plus ancienne (fig. 7, 8).

3.2 Le château

Le château occupe une superficie équivalente au bourg, soit 2,4 hectares, qui se décompose en plusieurs espaces successifs. Un magistrat langrois les décrit ainsi lors d'une visite au XVIIe siècle : « *Encore se voyaient trois cours, la première pour la ménagerie, la seconde pour la collégiale et les habitations des chanoines, la troisième comprenait le prieuré et les appartements du seigneur* »[4].

3 Des portes similaires sont datées en Bourgogne entre 1520 et 1620 (MOUILLEBOUCHE 2002, p. 228).
4 COLLECTIF 2007, p. 75.



Fig. 1 : Extrait du plan d'assemblage du cadastre ancien (1836)



Fig. 2 : Vue d'ensemble de l'éperon de Grancey : le château, le bourg et le faubourg



Fig. 4 : Enceinte urbaine au nord-ouest du bourg



Fig. 3 : Extrait de la planche C 3 du cadastre ancien (1836)
1 : château ; 2 : collégiale Notre-Dame ; 3 : bourg ; 4 : Porte haute ; 5 : Porte basse ; 6 : faubourg



Fig. 5 :Angle nord-ouest de l'enceinte urbaine



Fig. 6 : Emplacement de la porte basse dont le piédroit sud est encore bien visible



Fig. 7 : Parement intérieur de la porte nord



Fig. 8 : Parement extérieur de la porte nord

On retrouve aujourd'hui ces espaces. Entre le portail et le fossé nord du château, une première avant-cour est aujourd'hui occupée par des jardins et plusieurs bâtiments annexes (fig. 9). Un profond fossé isole les espaces suivants. Il est surmonté par une tour-porte munie d'un pont-levis à flèches encore en usage et bordé par une série de bâtiments. À une dizaine de mètres au sud du fossé, l'église de la collégiale Notre-Dame trône majestueusement, rappelant son usage pendant des siècles par un prieuré puis une communauté de chanoines fondée par le seigneur de Grancey. Plus au sud, la résidence seigneuriale occupe les lieux. Elle prend aujourd'hui la forme d'un édifice classique du XVIIIe siècle dont le gros œuvre était en cours de construction en 1718[5]. Il s'agit d'un bâtiment orienté nord-ouest / sud-est de 51 m de long pour 24 m de large au niveau des deux avant-corps latéraux, légèrement saillants vers l'est. Un avant-corps occupe le centre de la façade (fig. 10). Les grandes baies sont organisées sur trois niveaux soulignés par des bandeaux. Les fenêtres sont couvertes par un arc segmentaire tandis que les portes de l'avant-corps sont couvertes en plein cintre.

Il ne nous a pas été possible de visiter l'intérieur. On peut toutefois estimer que cet édifice reprend l'emplacement de l'ancien château dont il intègre des éléments : cuisines du XVe siècle[6] et cheminées dans le grand salon[7]. La brève période d'occupation par les Neufchâtel, entrecoupée de surcroît par un passage aux mains de La Trémouille, ne permet pas, en l'absence d'élément millésimé ou de dendrochronologie, une datation assez fine pour attribution à ce lignage ; c'est pourquoi une étude plus approfondie de ces éléments n'a pas été entreprise.

L'enceinte du château est sans doute la partie qui conserve le plus d'éléments anciens. Sur la totalité de la périphérie de l'éperon, la roche est habillée ou surmontée par un mur d'enceinte. Côté ouest, celui-ci a été en partie repris au XVIIIe siècle pour s'harmoniser avec le style du nouvel édifice (fig. 11). À l'inverse, le flanc oriental a conservé des éléments plus anciens à vocation militaire (fig. 12, 13). Le mur présente de ce côté plusieurs décrochements pour s'adapter à la topographie. Au sud, une grosse tour de flanquement circulaire, très remaniée ne semble plus présenter d'ouverture de tir du côté oriental contrairement au sud où elle est percée d'une niche de tir moderne. À 35 m plus au nord, une petite tour semi-circulaire, soutenue par un gros contrefort, assure le flanquement à l'aide d'archères-canonnières pourvues d'une haute fente de visée munie d'un croisillon et élargies à la base pour une accueillir un orifice circulaire (fig. 14, 15). Ce type d'ouverture apparaît vers 1450 et reste en usage pendant la seconde moitié du XVe siècle. À 25 m au nord, la courtine prend nettement appui sur la roche calcaire. Elle est flanquée par une maçonnerie faiblement saillante dont la forme évoque une forme primitive de bastion (fig. 16). Le lierre masque sur son parement deux petites canonnières constituées d'une fente de visée et d'un orifice circulaire à la base (fig. 17). Enfin, à une centaine de mètres au nord, une tour en fer à cheval très saillante supporte le chœur de la collégiale dont elle reprend le vocabulaire architectural. Aucune trace de flanquement n'est visible en partie basse mais les petites ouvertures de la partie haute devaient, en période de conflit, être mises à profit pour le flanquement de l'enceinte (fig. 18). Enfin, une série d'aménagements militaires d'Époque moderne ont été apportés et sont encore visibles sous la forme d'une base de tour à échauguette et d'une petite tour munie de jour qui flanquait la porte basse du bourg (fig. 19).

5 COLLECTIF 2007, p. 147.
6 COLLECTIF 2007, p. 75.
7 Notice de la Base Mérimée, Service Régional de l'Inventaire.



Fig. 9 : Avant-cour du château fermée au sud par le fossé (assemblage photographique)



Fig. 10 : Façade orientale du château (collection privée)



Fig. 11 : Façade occidentale du château et de son soubassement (collection privée)



Fig. 12 : Courtine orientale et faubourg



Fig. 13 : Détail de la courtine orientale

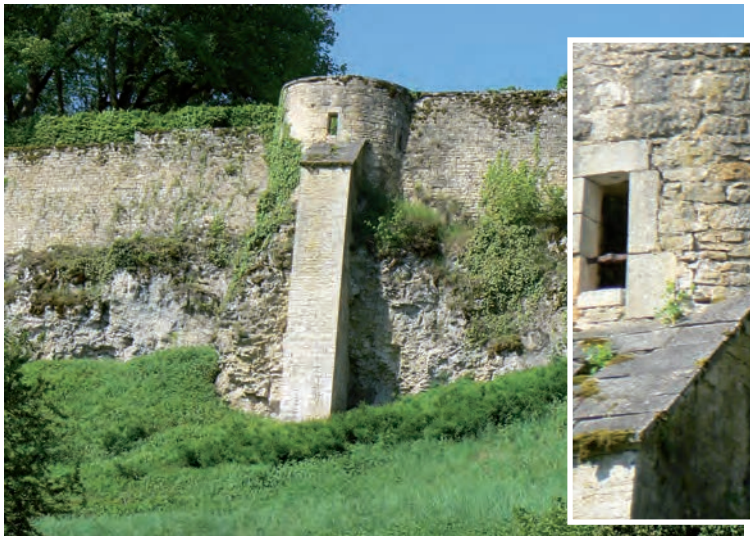

Fig. 14 : Tour semi-circulaire flanquant la courtine orientale



Fig. 15 : Détail de la canonnière





Fig. 16 : Flanquement en forme de proto-bastion



Fig. 17 : Détail des canonnières



Fig. 18 : Tour en fer à cheval sous la collégiale Notre-Dame

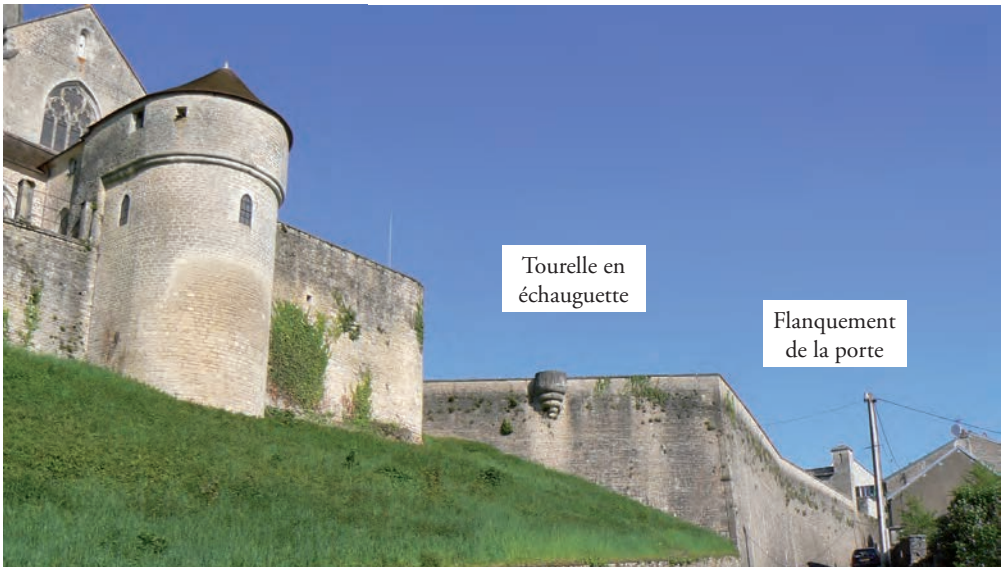

Fig. 19 : Jonction entre l'enceinte du château et du bourg

L'implication des Neufchâtel dans les différentes phases d'aménagement de ce château reste difficile à prouver. Par le traité de 1461, Thiébaut IX s'engage à n'exécuter aucun travaux à la charge de Jean de Châteauvillain. En 1465, il fait placer de l'artillerie au château, suggérant que les canonnières évoquées ci-dessus puissent déjà être en place. Les aménagements pourraient être antérieurs mais cela paraît peu probable compte tenu des difficultés financières des Châteauvillain à partir de la fin de la décennie 1440. Cela amène à l'hypothèse d'un renforcement de l'enceinte par Thiébaut IX à l'aide de quelques canonnières manifestement percées dans des maçonneries plus anciennes et dont le nombre et la disposition sont loin de permettre une couverture totale de la forteresse. Les autres vestiges, du château ou du bourg, ne permettent pas de déceler une éventuelle implication de la famille.

4. Historique

4.1 Grancey avant les Neufchâtel

L'histoire de la châtellenie est étroitement liée au lignage de Grancey qui figure parmi les plus illustres familles de Champagne et de Bourgogne, mentionné pour la première fois en 1038 en la personne de Gui de Grancey[8]. Les données religieuses permettent d'établir que Grancey est déjà à cette époque un centre significatif. Il est le siège d'un doyenné, sans doute depuis le IXe siècle, et la position excentrée et la dédicace de son église paroissiale à saint Germain attestent de son ancienneté[9]. Vers l'an Mil, un prieuré de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon est fondé ou réformé par l'abbé Guillaume ; certains textes l'évoquent parfois sous le nom de prieuré Notre-Dame, dédicace attestée pour la dernière fois en 1272[10].

La famille fréquente la cour de Bourgogne et, au début du XIIe siècle, Hugues de Grancey occupe la charge de sénéchal de Bourgogne[11]. Son parent, Renaud de Grancey tient quant à lui la seigneurie éponyme de l'évêque de Langres. C'est une confirmation du pape Pascal II de la juridiction spirituelle et des possessions de cette église qui nous livre d'ailleurs la première mention du château en mars 1107 (a.s.)[12]. On le retrouve mentionné peu après lors d'un siège du duc de Bourgogne évoqué dans la *Vita Bernardi*[13]. La position de Grancey dans une zone de contact entre la Champagne et la Bourgogne en fait un enjeu stratégique dans l'ensemble des guerres médiévales.

Le dynamisme de la seigneurie est attesté par l'installation de nombreux établissements religieux. Dès le XIIe siècle, l'Ordre du Temple établit une maison à Bure puis les cisterciens créent l'abbaye d'Auberive. Une maladrerie, sans doute fondée à cette époque, est attestée au début du siècle suivant[14]. La fondation du prieuré Saint-Germain par l'abbaye Saint-Étienne de Dijon, à proximité de l'église paroissiale, attire les donateurs et nous livre la première mention d'un bourgeois de Grancey, prénommé Maalon, en 1224[15].

8 COLLECTIF 2007, p. 18.
9 COLLECTIF 2007, p. 13.
10 COLLECTIF 2007, p. 13 (citant la chronique de Saint-Bénigne), p. 28.
11 COLLECTIF 2007, p. 19.
12 A.D.H.M. G 7.
13 VACANDARD 1910, p. 24.
14 COLLECTIF 2007, p. 30-31.
15 COLLECTIF 2007, p. 29.

La châtellenie reste entre les mains du lignage de Grancey jusqu'au début du XVe siècle. Par une alliance, en 1252, Guillaume de Grancey, fils d'Eudes III, acquiert les terres de Gemeaux, Pichanges, Selongey et Foncegrive de son épouse Élisabeth de Trichâtel[16]. Ces terres viennent accroître le domaine et connaissent un destin commun à Grancey mais relèvent toutefois du duc de Bourgogne – et non de l'évêque de Langres – à qui l'hommage est rendu à de nombreuses reprises[17].

En 1348, les habitants de Grancey obtiennent pour 1 800 écus d'or une charte de franchise. Celle-ci prévoit l'entretien des deux halles à la charge des habitants et limite le service militaire à une journée mais n'évoque ni le devoir de guet et de garde ni l'entretien des fortifications urbaines[18]. Le roi de France et l'évêque de Langres ratifient cette charte.

Peu après, en 1352, le seigneur de Grancey procède au déplacement du prieuré Saint-Nicolas, dépendance de Saint-Bénigne de Dijon, qui se trouvait à l'intérieur de l'enceinte castrale[19]. Une dizaine d'années plus tard, en 1360-1361, il fonde une collégiale sous le vocable de Sainte-Marie, comprenant neuf chanoines, quatre chapelains et un doyen qui viennent s'établir dans le Châtelet, et remplacent peu ou prou la précédente communauté priorale[20]. Par ailleurs, une collégiale de douze chanoines sous le vocable de Saint-Jean l'évangéliste existe également dans l'église paroissiale de Grancey .

Le lignage se poursuit jusqu'à Eudes VI qui périt en 1397 en laissant à sa veuve, Yolande de Bar, le douaire de Grancey pour lequel elle rend dénombrement[21] et la charge d'un fils et de deux filles. Leur fils ne survit pas à Yolande de Bar qui fonde plusieurs messes en sa mémoire en 1411[22]. La ligne masculine des seigneurs de Grancey s'éteint alors et le domaine est partagé entre Mahaut, épouse de Jean de Rodemack, et Jeanne qui avait épousé en 1372 Jean de Thil et de Châteauvillain. Grancey est de la part de Jeanne qui est déjà veuve en 1412 lorsque sa mère décède.

Grancey entre ainsi dans le lignage de Châteauvillain. À sa mort, vers 1423, Jeanne le transmet à son fils Guillaume, personnage central pour comprendre l'histoire de la seigneurie. Il mène un service fidèle aux ducs de Bourgogne, ce qui lui vaut le titre de Grand Chambrier de France lorsque la couronne est sous domination bourguignonne. En 1430, il est pris par des capitaines français et soumis à une rançon de 22 000 saluts[23]. Libéré à la suite d'une remise d'otages, Guillaume emprunte des sommes à sa belle-sœur, Jeanne de Vé, épouse de Bernard de Châteauvillain[24], et à de multiples créanciers. Guillaume entretient un différend avec la famille de Vergy sur une succession et Philippe le Bon arbitre à plusieurs reprises en faveur des Vergy. Acculé financièrement, Guillaume reçoit bientôt une offre de Georges de la Trémoille qui lui propose sa sœur en mariage moyennant son ralliement au roi de France. Guillaume accepte et attire les foudres du duc de Bourgogne. En 1433, Guillaume pille l'abbaye de Theuley mais il subit une violente riposte mené par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, sénéchal de Bourgogne, à la demande de la duchesse qui

16 COLLECTIF 2007, p. 32.
17 COLLECTIF 2007, p. 36.
18 COLLECTIF 2007, p. 38-39.
19 COLLECTIF 2007, p. 42.
20 COLLECTIF 2007, p. 42-43 ; 47.
21 A.D.C.O. B 10 545.
22 COLLECTIF 2007, p. 57.
23 Sur le détail du paiement de cette rançon et les conséquences pour le lignage, voir BOSSUAT 1951.
24 COLLECTIF 2007, p. 62-63.

engage des bijoux pour financer l'opération[25]. Le siège est mis devant le château le 14 mai et au mois d'août, la place est contrainte de se rendre[26]. Après la reddition, le château et confisqué et offert à la duchesse, puis il est finalement cédé à Bernard de Châteauvillain, frère de Guillaume, toujours resté fidèle à la cause bourguignonne[27]. Par la suite, le duc de Bourgogne lève des impôts pour le démantèlement de cette place qu'il veut détruire avant de la restituer à ses suzerains, l'évêque de Langres et le roi de France[28]. L'année suivante, le traité d'Arras prévoit la restitution de ces terres à Guillaume mais la plupart de ces places fortes ont alors subi de profondes destructions qui viennent s'ajouter aux dettes importantes provenant de sa rançon.

Deux ans plus tard, le passage des Écorcheurs ravage les environs et Grancey, dont les défenses sont affaiblies, n'y échappe pas. Guillaume obtient toutefois de Charles VII le droit de « *réparer et fortifier la place de Grancey laquelle les ennemis du roi avait ruinée* »[29]. Guillaume teste en 1439 en faveur de son frère Bernard et demande à cette occasion que Grancey et Châteauvillain restent toujours unis. Mais, cet héritage est criblé de dettes et Bernard de Châteauvillain doit faire face à l'afflux des créanciers[30].

4.2 Les Neufchâtel et Grancey-le-Château

En 1438, Bernard de Châteauvillain marie sa fille, Bonne, à Thiébaut IX de Neufchâtel, alors seigneur de Blamont et promet une dot de 10 000 francs. Avec l'héritage des biens familiaux mais aussi des dettes de son frère, Bernard ne parvient pas à payer cette somme considérable. En compensation de la dot qu'il ne peut verser, Bernard donnerait dès 1440 à Thiébaut IX les seigneuries de Selongey, Boussenois, Varennes-sur-Amance pour 600 livres de rente annuelle et Gemeaux pour 300 livres avec une clause de rachat perpétuel[31].

En raison de ces dettes importantes, le Parlement de Paris décrète la vente de Grancey, Châteauvillain et d'autres terres de Bernard[32]. La duchesse de Bourgogne manifeste alors son intérêt pour les acquérir[33] mais les terres seraient placées sous la mainmise du roi[34]. Une dizaine d'années plus tard, après la mort de Bernard en 1452, son fils Jean gère la seigneurie de Grancey. Il refuse l'hommage à l'évêque de Langres et celui-ci met la seigneurie sous mainmise en 1454[35].

Au début de l'année 1461 (n.s.), le 27 février, Thiébaut de Neufchâtel et Jean de Châteauvillain transigent à nouveau à propos de la dot de Bonne de Châteauvillain pour mettre fin à une procédure en cours au Parlement de Paris[36]. L'acte rappelle la donation de « *Selongey et Gemeaulx* [...] *que ja pieca leur furent bailliees par feu monseigneur Bernard de Chastelvillain cui dieu pardoint notre pere a*

25 CANAT 1863, p. XXV.
26 A.D.C.O. B 11 880.
27 DOUET d'ARCQ 1861, p. 96.
28 CANAT 1863, p. 345, 347 et A.D.C.O. B 3674.
29 COLLECTIF 2007, p. 79.
30 COLLECTIF 2007, p. 77.
31 COLLECTIF 2007, p. 82 et DEBRY 1994, p. 127, celui-ci ajoute également la seigneurie de Foncegrive mais ce ne fut sans doute pas au cours de cette étape car le ration de 10 % du capital en rente est respecté (900 livres soit 1 000 francs). À noter que les accords postérieurs signalent une assise un peu différente et qui mériterait une étude approfondie, dépassant le cadre de notre sujet.
32 COLLECTIF 2007, p. 77.
33 A.D.C.O. B 1633.
34 COLLECTIF 2007, p. 77.
35 A.D.H.M. G 302.
36 A.N. X IC 200 n°44 bis (photocopie aux A.D.D. 1 J 523) et A.N. X IC 200 n°48.

la charge de V^C cinquante frans de dicte monnoye au present courrant en royaulme de France et duche de Bourgogne pour le prix et somme de V^M V^C frans monnoye que dessus de rachat perpetuel». Ce rachat est soumis à la condition d'un remboursement en une fois et ne peut intervenir qu'après le remboursement de deux autres engagements. Le premier, antérieur à cet acte également, concerne le reste de la dot «*sur les villes terres et rentes sur lesquelles a nagueres este faicte lassiette par vertu de l'arrest de la dicte court par maistre Guy Bonvalot tant sur la terre et seignorie de Thy que sur celle de Vernoy selon la forme de lad. assiete la quelle a este faicte pour IIII^C et L livres de rente* [...] *pour la somme de IIII^M V^C frans monnoye dicte a rachat perpetuel*». Enfin, cet acte de 1461 prévoit le règlement des arriérés de la dot, évalués à 6500 francs «*et pour seurte dicelle lui avons baillie cede et transpourte aud seigneur de Neufchastel les chastel ville et seignourie de Grancey ensamble toutes es singulieres ses appartenances fiedz prerogatives justices et preheminence*». Le texte prévoit une série de conditions : le transfert de la propriété réelle doit se faire avant le dernier jour de mai, le rachat de Grancey est possible pendant 15 ans à compter de la signature de l'acte, Jean de Châteauvillain doit faire rédiger un inventaire et des vidimus des actes relatifs à Grancey et s'engage à remettre les originaux s'il ne parvient pas à rembourser la seigneurie ; pendant 3 ans les Neufchâtel ne feront aucun travaux de fortification aux frais de Jean et les travaux ultérieurs sont plafonnés à 500 francs, les travaux aux moulins, fours et étangs doivent être concertés entre les deux seigneurs, les commises de fiefs restent au profit de Jean, le château doit être entretenu, les droits seigneuriaux exercés mais en cas de contestation c'est Jean de Châteauvillain qui doit conduire la procédure judiciaire et en assumer le coût ; le seigneur de Neufchâtel s'engage enfin à ne pas utiliser le «*bois à maisonner*» pendant 3 ans, à rendre la seigneurie en cas de remboursement et à assigner les deniers dotaux de son épouse conformément à leur contrat de mariage. Thiébaut de Neufchâtel est autorisé à racheter les engagements de Chalancey et Marey (dépendances de Grancey) faits à d'autres créanciers, à condition de ne pas modifier les termes du remboursement. Enfin, une clause répétée à plusieurs reprises concerne l'ordre de remboursement de ces trois engagements : «*touteffouys ne puissions racheter icelles terres de Selongey et Gemeaulx jusques a ce que ayons premierement rachete lad. seigneurie de Grancey et aussi les assignaulx fais sur lad. seignourie de Thy et du Vernois* [...] *Lesquelx assignaulx avons aussi consente non povoir racheter se non en baillant tout a une fois la dicte somme de quatre mille cinq cens frans et ne pourrons pendant le temps dud. rachat de la dicte seignourie de Grancey racheter led. Grancey que n ayons premierement racheter lesd. assignaulx sur Thy et Vernoy*».

Cet acte est important car il montre par quel processus progressif Thiébaut IX de Neufchâtel parvient à mettre la main sur la seigneurie de Grancey comme son père l'avait fait entre 1448 et 1450 à Pesmes et Valay[37]. L'acte précise bien l'engagement premier de Selongey et Gemeaux, puis celui de Thil et Vernois, enfin en dernier lieu la garantie sur Grancey. Le seigneur de Châteauvillain est alors acculé et il accepte d'engager cette terre avec un droit de rachat de 15 ans alors que ses précédentes garanties étaient à rachat perpétuel. Seule une clause vient légèrement nuancer cela puisque Thiébaut accepte «*que en deffault de nous et de notre ligne lad. seignourie de Grancey ou cas elle nous demourroient* [...] *puisse et doibve retourner aud. seigneur de Chastelvillain a ses anffans a ceulx qui de ly descendront et en droicte liene*». L'acte est entériné devant le Parlement de Paris le 22 septembre 1461 et Thiébaut devait jouir à cette date de la seigneurie depuis quelques mois.

Par son testament de 1463, Thiébaut prévoit que Grancey aille à son second fils, Claude : «*Et ledit Claude de Neufchastel je le fais nomme et institue mon héritier ès terres et seignouries du Fayl Bourguignon Poucon et en toutes leurs appartenances rentes censes revenus prérogatives préeminances droiz*

37 Se reporter à ces notices.

raisons justices haultes moyennes et basses mères et mixtes imperes fiedz rierefiedz de quelque condicion qu'ilz soyent justices ressors batiz de hault chemins et autres choses quelconques. ***Et aussi on chasteal villes terre et appartenances de Grancey que j'ay acquis de noble et puissant seigneur Messire Jehan seigneur de Chastelvillain et de Til mon beal frère*** *et aussi en ma maison de Dijon située en la rue de Sainct Nicolas* [...] *et de tous acquestz que je pourroye faire jusques audit jour de mondit trespas en levesché et dyocese de Langres tant a cause dudi Grancey que aultrement*»[38]. Il prévoit ensuite parmi les clauses de substitutions : «[...] *et* ***au deffault*** *de luy ses hoirs maisles seculiers* ***descendans de son corps en droicte ligne*** *excepte et reserver* ***la place et chastel de Grancey*** *et ses appartenances lesquel es cas dessusdits je veul et ordonne* ***retourner de plain droit audit messire Jehan de Chastelvillain mon beal frere seigneur dudit Chastelvillain ou a ses hoirs*** [...]»[39].

En 1464, l'évêque de Langres fait dénombrement au roi de France de ses terres et rappelle que le château de Grancey est un de ses fiefs, ce que les seigneurs de Grancey contestent dans une procédure au Parlement de Paris, toujours poursuivie en 1468[40]. Les Neufchâtel jouissent toutefois de la propriété réelle et en mai 1465 Thiébaut dispose de Grancey dans le contrat de mariage de son second fils, Claude, et de Bonne de Boulay : « *Claude son filz ait et empourte* [...] *toute le droit action et raison que iceulx seigneur et dame de Neufchastel ont peullent et pourront avuoir au temps advenir* ***en la baronnye et seigneorie de Grancey*** *de Selongey de Gemeaulx de Foncegrive et leurs appartenances entierement* [...] *et lad. seignorie de* ***Grancey qui fut heritaige encien*** *de laid. dame de Neufchastel a este acquetee par led. seigneur son marey et les aultres seignories dessus declairez sont et meuvent de leritaige encien dicelle dame Bonne de Chastelvillain*»[41]. Cet acte est intéressant car pour légitimer davantage la potentielle possession de Grancey, on rappelle que cette terre est de l'héritage ancien de Bonne de Châteauvillain alors que cette terre était normalement dévolue à son frère[42].

Trois mois plus tard, en juillet 1465, Thiébaut, maréchal de Bourgogne, fait parvenir à Nicolas de Marigny, son receveur de Grancey, « *un veuglaire de fer de 5 pieds de long jetant pierres de 4 pouces de haut, quatre couleuvrines de fer à main* [...] *les deux estamées et les deux autres imprimées de couleurs et 12 livres de poudre à canon pour estre mis au château de Grancey pour la sûreté d'icelui et que le maréchal restituera prestement apres que le bruit de l'armée qui présentement est mise sur pied sera passé*»[43]. Deux ans plus tard, 200 traits d'arbalètes et 29 livres de poudre équipent encore le château.

En 1470, lors de l'ouverture du testament de Thiébaut IX mort l'année précédente, Claude de Neufchâtel est qualifié de « *chevalier, seigneur du Fay et de Grancey*»[44]. L'année suivante, Jean de Châteauvillain intervient pour permettre à Nicolas de Marigny et son épouse de prendre possession de leur fief récemment acquis à Courlon[45]. Cela n'implique pas le rachat de Grancey car on se souvient que les commises restaient au profit de Jean de Châteauvillain et il pourrait bien s'agir d'une acquisition de ce type par le receveur de Grancey. En effet, en 1479, au cours des pourparlers pour la libération d'Henry de Neufchâtel après sa capture à la bataille de Nancy, Claude porte toujours le titre de « *seigneur du Fay et de Grancey*»[46].

38 A.D.D. 7 E 1325 et DEBRY 1976, p. T7- T8.
39 A.D.D. 7 E 1325, fol. 18 et DEBRY 1976, p. T9.
40 COLLECTIF 2007, p. 89 et A.D.H..M. G 302.
41 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465).
42 Cela permet également d'insister sur la légitimé de cette dotation pour le fils cadet, l'héritage paternel étant la part privilégiée de l'aîné.
43 COLLECTIF 2007, p. 83-84 citant probablement A.D.C.O. B 11 867.
44 A.D.M.M. B 351, fol. 195 v°.
45 COLLECTIF 2007, p. 86.
46 A.D.M.M. B 612, n°7 (1479).

Au cours de cette décennie 1470, Claude œuvre fréquemment dans les terres luxembourgeoises qui lui viennent de son épouse. On connaît ses actions par une riche correspondance échangée avec le duc de Bourgogne, connue sous le nom de *Recueil du Fay*, mais ces lettres ne mentionnent presque jamais la titulature de Claude[47]. En 1472, le conflit franco-bourguignon amène des troupes royales qui s'emparent du château de Grancey au début de l'année 1472 et la ville est incendiée. En septembre la place est reprise par les bourguignons[48]. Les chroniques ne citent pas Grancey au cours des années de guerre qui suivent mais il est certain que la place installée sur le territoire champenois constituait une tête de pont bourguignonne.

La place est prise par les troupes françaises à la suite de la bataille de Nancy et en 1479, Guion de la Lande est bailli et capitaine de Grancey pour le compte de Georges de la Trémouille[49] alors que Claude est occupé à maintenir l'influence bourguignonne au Luxembourg. Jean de Châteauvillain a peut-être pensé récupérer cette seigneurie car il porterait le titre de seigneur de Grancey dans son contrat de mariage avec Marie d'Estouteville, passé en 1478[50]. Pour autant, malgré cette potentielle prétention et l'occupation par la Trémouille, Claude, qui porte toujours le titre de seigneur de Grancey à la fin de l'année 1477[51], est devenu le propriétaire de la seigneurie, la période de rachat étant arrivée à son terme au cours de l'année 1476. En 1483, il débute ses actes par la formule : « *Nous Claude de Neufchatel seigneur du Fey et de Grancy, gouverneur des pays de Luxembourg* »[52].

Ce titre est conservé par Claude jusqu'à la fin de sa vie et il intègre sa titulature courante de « *seigneur du Fay et de Grancey* » par lequel il est désigné dans les chapitres de la Toison d'Or en 1491, 1501 et 1505[53], pour ses actes au Luxembourg et dans l'Empire[54], en Lorraine[55], ou dans les comtés de Bourgogne ou de Montbéliard[56]. Quelques actes permettent de confirmer qu'au-delà du titre, Claude dispose effectivement de la seigneurie de Grancey. En septembre 1495, il confirme une donation pour une chapelle dans l'église paroissiale de Châtel-sur-Moselle par un acte signé à Grancey[57]. Quelques années plus tard, en 1501, le receveur de l'Isle paye une mission à « *Jehan Prudent procureur de Lile pour avoir este a une journe a Dole du led. Dole a Grancey devan monseigneur de Neufchastel et realier dud Dole* »[58]. Enfin, on trouve à plusieurs reprises parmi les témoins des actes passés par Claude le bailli de Grancey mais son nom n'est pas cité[59].

L'année 1505 marque une rupture dans l'histoire du lignage de Neufchâtel. En effet, quelques mois après le décès de l'aîné Henry, en 1504, ses deux frères Claude et Guillaume meurent tour à tour et la ligne masculine directe s'éteint. Guillaume, dernier fils de Thiébaut IX à disposer des biens

47 EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003.
48 COLLECTIF 2007, p. 85.
49 COLLECTIF 2007, p. 87.
50 COLLECTIF 2007, p. 89.
51 WURTH-PAQUET 1882, n°83, p. 35.
52 BERTHOLET, t. VIII, p. CXXXVII.
53 B.N.F. ms. fr. 5236 - Statuts de l'Ordre de la Toison d'Or avec la liste des seigneurs qui ont été fait chevalier de l'Ordre ; chapitre de Malines (1491), fol. 96-97 ; chapitre de Bruxelles (1501) & de Middelbourg (1505).
54 A.E.L., A-LXIII-36 n°3997 (fond Coulembourg) - Compte du receveur de Berbourg (*ca.* 1495) ; A.D.N. B 365 / 16.504 - Quittance délivrée par Claude à Philippe le Beau sur son droit de gardienneté qu'il perçoit sur la ville de Trèves (1498).
55 A.D.V. E (dépôt) 96 GG 24 - Fondation d'une messe à Épinal (1504) cité dans la documentation DEBRY.
56 A.N. K 1820 - Traité entre Henry et Claude de Neufchâtel et Éberard de Wurtemberg (1495) ; A.N. K 1801 - Compte du receveur de l'Isle-sur-le-Doubs (1499 n.s. ; 1501 n.s.).
57 A.D.M.M. B 612 n°8.
58 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle (1501 n.s.), fol. 13 r°.
59 A.D.M.M. B 608, n°37, fol. 14 v°.

familiaux, teste en faveur de ses nièces, filles de Claude, à l'encontre du testament de Thiébaut IX ; la voie à de multiples contestations est dès lors ouverte.

4.3 Grancey après les Neufchâtel

Grancey n'échappe pas à cette règle. Dès le mois d'octobre 1505, les deux filles laïques de Claude, Bonne et Élisabeth, et leur époux respectifs, les comtes de Fürstenberg et de Werdenberg, passent un accord sur l'héritage des Neufchâtel. L'acte prévoit, concernant Grancey, Selongey et Gemeaux, le partage à mi-fruit des revenus[60]. Mais, le 4 décembre 1505, Fernande de Neufchâtel-Montaigu, cousin de Claude, alors chef de la branche cadette rend hommage au roi de France pour Fay, Selongey, Gemeaux et Pichanges[61] ; il revendique ainsi l'héritage des Neufchâtel qui devait, à défaut de descendance mâle, revenir à la branche collatérale selon le testament de Thiébaut IX. Deux mois plus tard, le 23 janvier 1506 (n.s.), Jacques de Châteauvillain, successeur de Jean VI mort en 1497, rend à son tour hommage à Louis XII pour Selongey et Gemeaux au duché de Bourgogne et Grancey au comté de Champagne[62] ; il ne semble pas qu'à cette date il ait remboursé les deux premières terres – pour lesquelles il dispose toutefois d'un droit de rachat perpétuel – mais il prétend légitimement à celle de Grancey qui devait lui revenir d'après l'accord de 1461 confirmé par le testament de Thiébaut IX en 1463. Enfin, le 21 février 1506, Félix de Werdenberg rend hommage, pour lui et sa femme, pour le Fay, Selongey et Gemeaux[63] et prétend que Grancey est de franc-alleu[64].

En 1507, Jacques de Châteauvillain meurt et ses prétentions passent à sa sœur, Anne de Châteauvillain, mariée à Jacques Dinteville et bientôt unie en secondes noces à Marc de la Baume-Montrevel dont la première épouse, Bonne de la Baume était la petite-fille de Thiébaut VIII de Neufchâtel (fig. 20). À cette date, la seigneurie est exploitée par les filles de Claude et leurs époux. En effet, en 1509, Nicolas de Marigny fait sa reprise de fief pour la terre de Courlon auprès d'eux[65]. Au début de l'année suivante, en 1510, Thiébaut Humbert, bailli de Grancey remet à Marc de la Baume une partie de la dot de Bonne de la Baume due par le comte Guillaume de Fürstenberg, attestant que ce dernier dispose d'officiers dans la seigneurie de Grancey[66]. Enfin, dans le compte de Châtel-sur-Moselle de 1511, plusieurs certificats sont rendus par monseigneur le bailli de Grancey[67].

En 1514, Fernande de Neufchâtel qui n'est toujours pas parvenu à faire valoir ses droits sur l'héritage, épouse en 3e noces Étiennette de la Baume, fille de Marc de la Baume et de Bonne de la Baume. Deux ans plus tard, Félix de Fürstenberg et Bonne de Neufchâtel vendent avec l'accord de Bonne de Boulay, veuve de Claude de Neufchâtel, « *la terre, baronnie, seigneurie, chastel et maison forte de Grancey* [...] *dependances dicelle assise et située au comté de Champagne ensemble les fiefs et arrière-fiefs prérogatives avec l'artillerie et autres biens meubles étant alors audit chastel* » pour 10 000 francs à Aymar de Brie, époux de Claudine, fille de Marc et Bonne de la Baume[68].

60 A.D.M.M. B 608 n°51.
61 A.D.C.O. B 10 592 cité par PEINCEDÉ, vol. 7, p. 185.
62 A.D.C.O. B 10592 cité par PEINCEDÉ, vol. 7, p. 185.
63 A.D.C.O. B 10592 cité par PEINCEDÉ, vol. 7, p. 185.
64 COLLECTIF 2007, p. 91.
65 COLLECTIF 2007, p. 91.
66 A.N. K 1799 (3) - Quittance de Marc de la Baume à Guillaume de Fürstenberg (1510).
67 A.D.M.M. B 608, n°54 fol. 59 v°, 67 v°, 70 r°, 91 r°.
68 COLLECTIF 2007, p. 105.

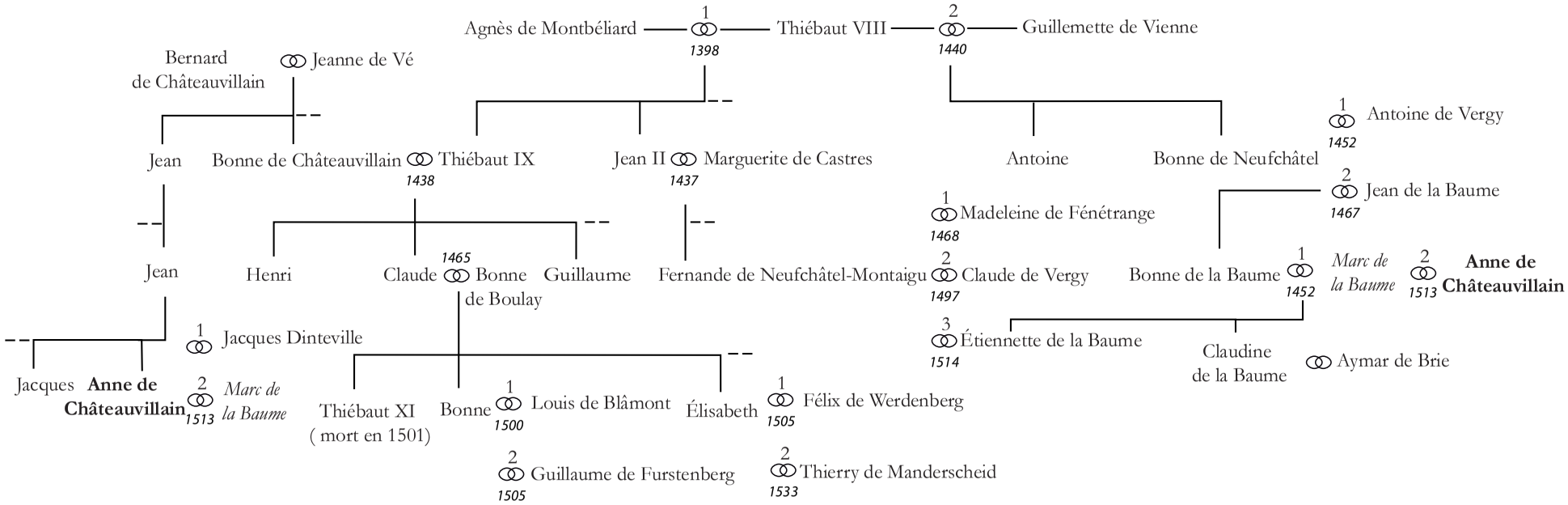

Fig. 20 : Repères généalogiques des relations Neufchâtel - Châteauvillain - La-Baume-Montrevel
Marc de la Baume et Anne de Châteauvillain (en gras) apparaissent aux deux extrémités de ce tableau de filiation

Anne de Châteauvillain et Marc de la Baume profitent finalement de cette vente pour faire valoir leur droit de retrait lignager basé notamment sur le droit de rachat perpétuel de Selongey et Gemeaux. Après quelques temps de conflits avec le gendre de Marc, Aymar de Brie, un accord est trouvé et le droit de retrait appliqué en échange du paiement des 10 000 francs auxquels s'ajoutent 1000 francs pour les travaux exécutés au château par Aymar[69].

Anne de Châteauvillain transmet finalement la seigneurie à son fils, Joachim qui la transmet à sa fille Antoinette, sans descendance. La seigneurie passe ensuite aux cousines d'Antoinette, Catherine de la Baume, épouse de Jacques d'Avanjour, et Anne de la Baume, épouse de Jean de Hautemer. Ce dernier conserve la seigneurie de Grancey. Son fils, Maréchal de France renforce le château au cours des guerres de Religion et obtient le rang de duché-pairie pour Grancey en 1611. Sa fille apporte ensuite la terre à la famille de Rouxel de Médavy qui fait reconstruire le château au début du XVIIIe siècle[70]. La famille vend Grancey à Simon Mandat à la veille de la Révolution. En 1793, ce dernier achète la collégiale, vendue comme bien national, afin de conserver l'ensemble du domaine[71] dont ses héritiers bénéficient toujours aujourd'hui.

4.4 Liste d'officiers

• 1465 : Nicolas de Marigny, receveur[72]

5. Conclusion

Grancey appartient aux acquisitions faites par les Neufchâtel au milieu du XVe siècle. Usant de leurs moyens financiers, ces derniers profitent des difficultés financières de la noblesse pour réaliser diverses acquisitions par voie de mise en gage que les propriétaires ne parviennent pas à rembourser. Il s'agit donc à la fois d'un type d'acquisition volontaire – on choisit les sites pour lesquels on accepte de prêter de l'argent – et très opportuniste puisque cela dépend des lignages en difficulté. Pour Grancey, comme pour Pesmes, Thiébaut de Neufchâtel procède par une série d'acquisitions successives ; il obtient d'abord les petites seigneuries et fiefs périphériques, puis des rentes diverses et, en dernier recours, le château principal.

Ces acquisitions faites par les Neufchâtel sur les Châteauvillain – Selongey, Gemeaux, Boussenois et Foncegrive[73] – leur permettent de s'implanter dans le duché de Bourgogne où les Neufchâtel sont peu présents. Grancey est à la limite entre le duché et les terres champenoises ; elle constitue une étape intéressante depuis les terres barroises vers Dijon en passant par Fayl-Billot.

Dès son acquisition, Grancey est considéré comme une place significative. En effet, Thiébaut IX prend soin dans son testament de signaler qu'elle fait partie de l'héritage ancien de son épouse et recherche une filiation ancestrale plus légitime sur le plan symbolique qu'une acquisition par engagement. Dès qu'il transmet cette terre à son fils, Claude, celui-ci en use très régulièrement dans sa titulature. Les textes nous assurent également que les Neufchâtel ont mis la place en défense et les vestiges suggèrent qu'ils ont pu y réaliser des aménagements militaires. Le site jouit d'une topographie naturelle très avantageuse qui ne sera mise en défaut que bien après le Moyen Âge, lorsque le château fut à portée de

69 COLLECTIF 2007, p. 105-106.
70 COLLECTIF 2007, p. 138.
71 COLLECTIF 2007, p. 179.
72 COLLECTIF 2007, p. 83.
73 Ces seigneuries ne font pas l'objet de notices développées en l'absence de fortifications notables dépendant directement des Neufchâtel. Pour plus de détails, vois *Sites hors patrimoine*.

batteries situées sur les plateaux plus élevés qui encadrent Grancey. Le centre de la châtellenie s'appuie également sur des défenses avancées plus modestes telles le « *moutier-fort* » de Gemeaux, aussi qualifié de forteresse ou les églises fortes de Boussenois et Pichanges et la tour de Selongey[74].

Quelques textes nous assurent également de la résidence, au moins occasionnelle, de Claude de Neufchâtel. Celui-ci profite sans doute d'une seigneurie aux revenus confortables que l'on peut évaluer à 650 francs annuels au moins, puisque cette terre garantit un capital de 6500 francs. Cette idée est d'ailleurs renforcée par la somme importante de 1 800 écus payée par les bourgeois en 1348 pour obtenir leurs franchises et qui signifie que le bourg est suffisamment dynamique pour leur apporter des revenus conséquents.

Au début du XVIe siècle, les héritières de Claude continuent d'exploiter illégalement la seigneurie, ce qui témoigne encore de son importance puisque l'on rechigne à la céder. La vente intervient en 1516, au prix de 10 000 francs, somme considérable si l'on considère que la terre devait légalement échapper à cette famille. En dépit de sources limitées, Grancey apparaît donc comme une terre importante du dispositif familial dont l'ambition, dans la seconde moitié du XVe siècle, est d'étendre son influence sur l'ensemble des composantes du monde bourguignon. La défaite de Nancy en 1477 et les difficultés qui s'ensuivent ne permettent pas d'apprécier la place que cette seigneurie aurait pu prendre dans le réseau castral familial.

6. SOURCES

6.1 Archives

Un échange épistolaire avec Jacques Mandat, actuel propriétaire, nous a appris que les archives du château ne disposaient d'aucun document relatif aux Neufchâtel.

• A.D.C.O. B 3674 : Impôts levés pour le démantèlement de Grancey (1434-1435)*.

• A.D.C.O. B 10 492 : Reprise de fiefs par Fernande de Neufchâtel, Félix de Werdenberg et Jacques de Châteauvillain (1505-1506)*.

• A.D.C.O. B 10 545 : Dénombrement de Grancey rendu par Yolande de Bar (1399)*.

• A.D.C.O. E 1275 : Seigneurie de Grancey*.

• A.D.D. E 1325 : Testament de Thiébaut IX (1463).

• A.D.H.M. G 7 : Pascal II confirme à Robert de Bourgogne, évêque de Langres, la juridication spirituelle de son église et confirme ses possessions dont le château de Grancey (mars 1107 a.s.).

• A.D.H.M. G 28, fol. 156-157 : Inventaire des titres de l'évêché de Langres relatifs à Grancey (208-1356)*.

• A.D.H.M. G 85 : États des fiefs du bailliage de Langres (1675)*.

• A.D.H.M. G 302 : Mainmise de l'évêque de Langres (1454)*.

• A.D.M.M. B 608 n°51 : Accord de partage sur l'héritage de Guillaume de Neufchâtel (1505).

• A.D.J. 354 E : Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465).

• A.N. X^{1C} 200 n°44 bis : Accord entre Thiébaut IX et Jean de Châteauvillain qui cède Grancey (1461).

• A.N. X^{1C} 200 n°48 : Procuration de Thiébaut IX pour conclure un accord avec Jean de Châteauvillain.

74 Sur ces sites, voir leurs courtes notices (vol. 3).

6.2 Bibliographie

Arbault, Rat 1974 : ARBAULT Jean, RAT Pierre, *Notice de la carte géologique au 1:50 000e d'Aignay-le-Duc*, B.R.G.M., Orléans, 1974.

Bertholet 1743 : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 3e partie, t. VIII, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Bossuat 1951 : BOSSUAT André, « Les prisonniers de guerre au XVe siècle. La rançon de Guillaume, seigneur de Châteauvillain », *Annales de Bourgogne*, t. XXIII, n°89, Dijon, 1951.

Canat 1863 : CANAT Marcel, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I, Dejussieu, Châlons-sur-Saône, 1863.

Collectif 2007 : COLLECTIF, *Histoire de Grancey-le-Château et de sa seigneurie par l'abbé Moreau (1814-1883*), [édition complétée d'un manuscrit ancien de l'abbé Moreau], Société d'histoire Tille-Ignon, Is-sur-Tille, 2007.

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *La succession de Thiébaut IX de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, et l'une de ses conséquences, le rattachement de Châtel à la Lorraine*, [D.E.A. de Droit], Dijon, 1976.

Debry 1994 : DEBRY Jacques, « Thiébaut VIII » et « Thiébaut IX », DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 86-87 et p. 127-130.

Douet d'Arcq 1861 : DOUËT D'ARCQ Louis, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet (1400-1444)*, t. V, Veuve Renouard, Paris, 1861.

Ehm-Schnocks, von Seggern 2003 : EHM-SCHNOCKS Petra, von SEGGERN Harm, *« Recueil du Fay ». Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen 1474-1477 (1505*), Jan Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Petit 1898 : PETIT Ernest, « Les sires de Grancey », *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VI, Darantière, Dijon, 1898, p. 537-546.

Tabbagh 2012 : TABBAGH Vincent, « Le développement des établissements ecclésiastiques autour des grands châteaux de Bourgogne entre le XIe et le XVe siècle », MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.), *Châteaux et prieurés*, [Actes du colloque de Bellecroix (Changy) 25-26 octobre 2011] Changy, 2012, p. 14--31.

Vacandard 1910 : VACANDARD Elphège, *Vie de saint Bernard de Clairvaux*, 4e édition, t. I, Gabalda & Cie, Paris , 1910.

Wurth-Paquet 1880 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 34, 1880.

Wurth-Paquet 1882 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882.

6.3 Iconographie

• A.D.C.O. 3 P plan 312 : Cadastre ancien de Grancey (1836).

• A.D.C.O. D 3/4-99 : « Château de Grancey », *Voyage pittoresque en Bourgogne ou description historique et vues des monuments antiques et du Moyen-Age dessinées par une société d'artistes* (XIXe s.).

• B.N.F coll. Gaignière 5136 reproduit dans TABBAGH 2012, p. 13, 19.

Héricourt

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Saône
Canton : Héricourt
Commune : Héricourt
Numéro INSEE : 70 285

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	932 430	2295 730	328

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2010	A D	79-83, 86-93, 96
Château	Ancien	1817	A 1	866-869 ; 872-877

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Montbéliard puis terre allodiale
Doyenné	Granges	**Bailliage**	–
Paroisse	Héricourt	**Suzeraineté**	Ducs d'Autriche – terre allodiale
Dédicace	saint Christophe	**Châtellenie**	Héricourt

2. Présentation du site

2.1 Situation

Héricourt se situe à 8 km au nord-nord-est de Montbéliard et à une distance équivalente au sud-sud-est de Belfort. Le château occupe la partie nord de la cuvette dans laquelle est installée la ville.

Le toponyme s'orthographiait fréquemment *Ericourt* ou *Oriecort* sous l'Ancien Régime et il faut prendre garde aux confusions possibles avec la seigneurie d'Oricourt à 20 km à l'ouest.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

À 8 km au nord de Montbéliard, Héricourt est blottie entre les collines pré-jurassiennes, sur la rive droite de la *Lizaine*. Le peuplement s'inscrit sur une étroite bande de terre de 2 km sur 2 km, à 330 m d'altitude, qui s'étire vers l'est le long d'une vallée sèche. Au sud-est, la ville est limitée par un relief culminant à 394 m, *le Bois de Salamon*. Au nord, le *Mont-Vaudois* culmine à 544 m. Il fut occupé par des sites fortifiés dès le néolithique et jusqu'au siècle dernier. La ville actuelle s'est étendue sur la rive gauche de la *Lizaine* où la plaine alluviale, large d'un kilomètre, abrite le prieuré luxovien de Saint-Valbert. Cette rive est également rythmée de reliefs marqués, faisant d'Héricourt un point de passage incontournable pour rallier la Haute-Saône depuis Montbéliard.

Implanté entre les collines pré-jurassienne, Héricourt présente un environnement géologique très divers formé par des strates du Trias inférieur au Jurassique supérieur se succédant le long des reliefs de *cuestas*. Les terrains les plus proches d'Héricourt datent principalement du Jurassique inférieur (*j2* à *j5*). Les faciès calcaires y sont par conséquent nombreux : calcaires à entroques (*j2V*), calcaire à polypiers (*j2C*), calcaires oolithiques (*j3B-M*) et calcaires marneux jaunâtres (*j5*)[1].

La topographie de la ville et du château est relativement peu prononcée. Elle n'a probablement pas eu d'influence sur l'implantation du château même si celui-ci se trouve légèrement en hauteur, au débouché de la rue de l'église. La forte urbanisation a gommé la plupart des micro-reliefs et les fossés n'apparaissent plus.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Les reliefs de ce secteur sont coiffés d'un couvert forestier assez étendu qui apportait des ressources pour la construction et le chauffage. Avant l'extension urbaine de l'Époque moderne et surtout industrielle, la rive gauche de la *Lizaine* et le secteur nord de la ville offrent un espace de pâturages et de terres arables bénéficiant des apports de la rivière.

L'approvisionnement en eau ne pose pas de problème particulier à Héricourt. Au passage de la *Lizaine* s'ajoute la possibilité de capter l'eau par des puits sans creuser trop profondément. Un puits, profond de 24 m est encore en usage dans la cour du château[2]. La rivière fournit également une énergie hydraulique mise à profit par l'établissement de plusieurs moulins. Les ressources piscicoles, dans la rivière et les étangs, fournissaient d'appréciables compléments.

La carte géologique n'indique pas de carrière à proximité. La base de données sur les carrières du S.R.A. de Franche-Comté ne recense pas d'exploitation dans ce secteur. Quelques-unes produisent pourtant du granulat à partir de la dalle nacrée (*j4*) sur laquelle est établi Héricourt[3]. Les couches du Trias (*t1-t2*) accessibles à partir d'une dizaine de kilomètres au nord d'Héricourt ont été largement exploitées pour leur grès, souvent employé dans les encadrement de fenêtres.

1 CONTINI 2001, p. 28-35.

2 La plupart des mesures utilisées dans cette notice provient de la documentation transmise par l'association « *Histoire et Patrimoine d'Héricourt* » ; qu'elle trouve ici l'expression de notre gratitude.

3 CONTINI 2001, p. 63.

2.2.3 Voies de communication

Héricourt est un lieu de passage dès l'Antiquité avec la présence bien établie d'une voie romaine reliant *Epomanduodurum* (Mandeure) à Luxeuil[4]. Les reliefs entamés par la *Lizaine* font d'Héricourt un lieu de passage obligé vers le nord-ouest depuis Montbéliard. À ce titre, Héricourt joue à la fois le rôle d'étape et de verrou.

Sur le plan fluvial, la *Lizaine* n'offre que de maigres possibilités de navigation en raison de sa largeur et de son faible tirant d'eau. Elle se jette dans *l'Allan* au niveau de Montbéliard. Celui-ci rejoint le *Doubs* à Bavans, une douzaine de kilomètres au sud d'Héricourt.

3. Description et analyse archéologique

Un plan du début du XVIIIe siècle donne une représentation tardive du château et de l'enceinte urbaine d'Héricourt[5] (fig. 1). Le ville est protégée par une enceinte quadrangulaire garnie de tours circulaires et percée de deux portes renforcées par des ouvrages avancés. Au nord, le château est accolé à la ville dont il est toutefois indépendant. Des vestiges importants de la partie nord du château subsistent. À l'inverse, l'enceinte urbaine n'existe plus qu'à l'état de traces.

3.1 Le château

Lors de la reprise d'Héricourt par les troupes du duc de Wurtemberg, un récit contemporain décrit : « *Le château d'Héricourt était composé de quatre belles grosses tours de bonnes étoffes et matériaux, environnées de bonnes murailles et d'un fossé. Il y avait un pont-levis et doubles portes bien fermées. On comptait quatorze chambres bien meublées, tant de lits de soies, tapisseries qu'autres meubles* [...] *Ce château était bien fourni d'artillerie, les munitions de guerre n'y manquaient pas, et si y avait il des grains et des vins competemment. Un des canons qui fut conduit à Montbéliard, s'appelait la Bergère d'Héricourt et était si grosse qu'un homme se pouvait mettre dedans* »[6].

Le plan de 1718 illustre en partie cette description. Le château forme un ensemble carré de 65 m de côté flanqué de tours circulaires aux angles nord-ouest, sud-ouest et sud-est. Les courtines est, nord et ouest, sont renforcées d'une tour quadrangulaire plus ou moins centrée. À l'est, un bâtiment s'appuie contre les courtines septentrionale et orientale et ne laisse qu'un étroit passage entre sa façade méridionale et la courtine sud. Au nord, il jouxte la tour quadrangulaire et une tourelle d'escalier est implantée à l'angle de ces deux bâtiments. De l'autre côté de la tour rectangulaire, un bâtiment en L occupe l'angle formé par les courtines nord et ouest. Un petit bâtiment est appuyé contre la courtine ouest. Vers l'angle sud-ouest, une petite structure est totalement détachée des courtines.

Seule la partie nord de cet ensemble est conservée (fig. 2), le côté sud ayant fait l'objet de nombreux aménagements. La nouvelle église catholique y fut construite au XIXe siècle, à quelques dizaines de mètres au nord du temple. La tour quadrangulaire de la courtine nord est parfaitement conservée. À l'est, le bâtiment rectangulaire qui jouxtait la courtine est partiellement conservé. Il est moins large que sur le plan et sa partie sud est abattue. À l'ouest de la tour, seule une petite partie du bâtiment subsiste. Ce secteur est occupé par des terrasses reprenant sans doute des structures

4 FAURE-BRAC 2002, p. 247.
5 A.D.H.S. E 446 cité par VISCUSI-SIMONIN 2003, p. 8.
6 DUVERNOY 1838, p. 37.

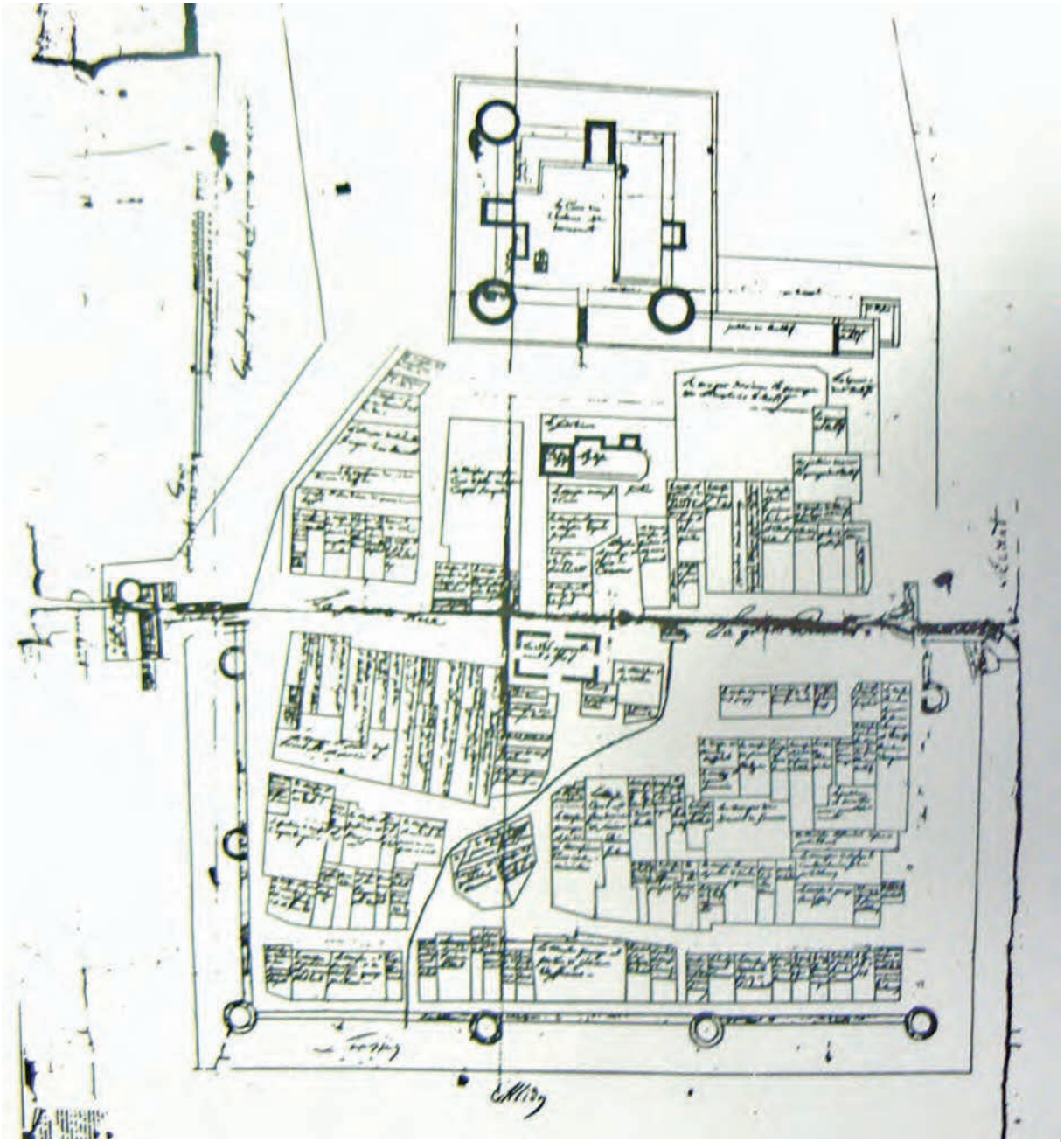

Fig. 1 : Plan de Hittel de 1718



Fig. 2 : Vue générale du site, depuis le sud-ouest

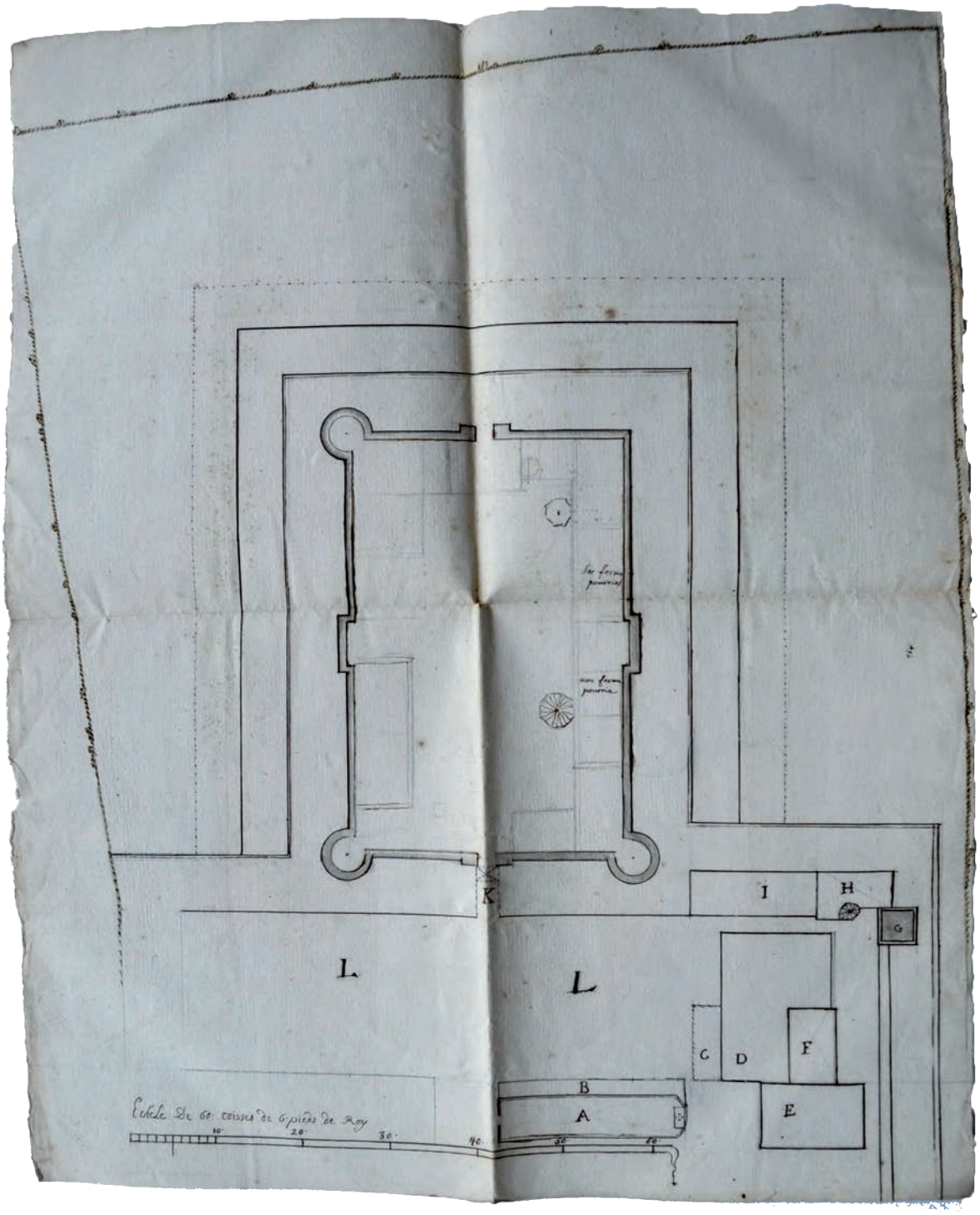

Fig. 3 : Plan accompagnant des adjudications de travaux (ca. 1730) - A.D.D. E.P.M. 1078

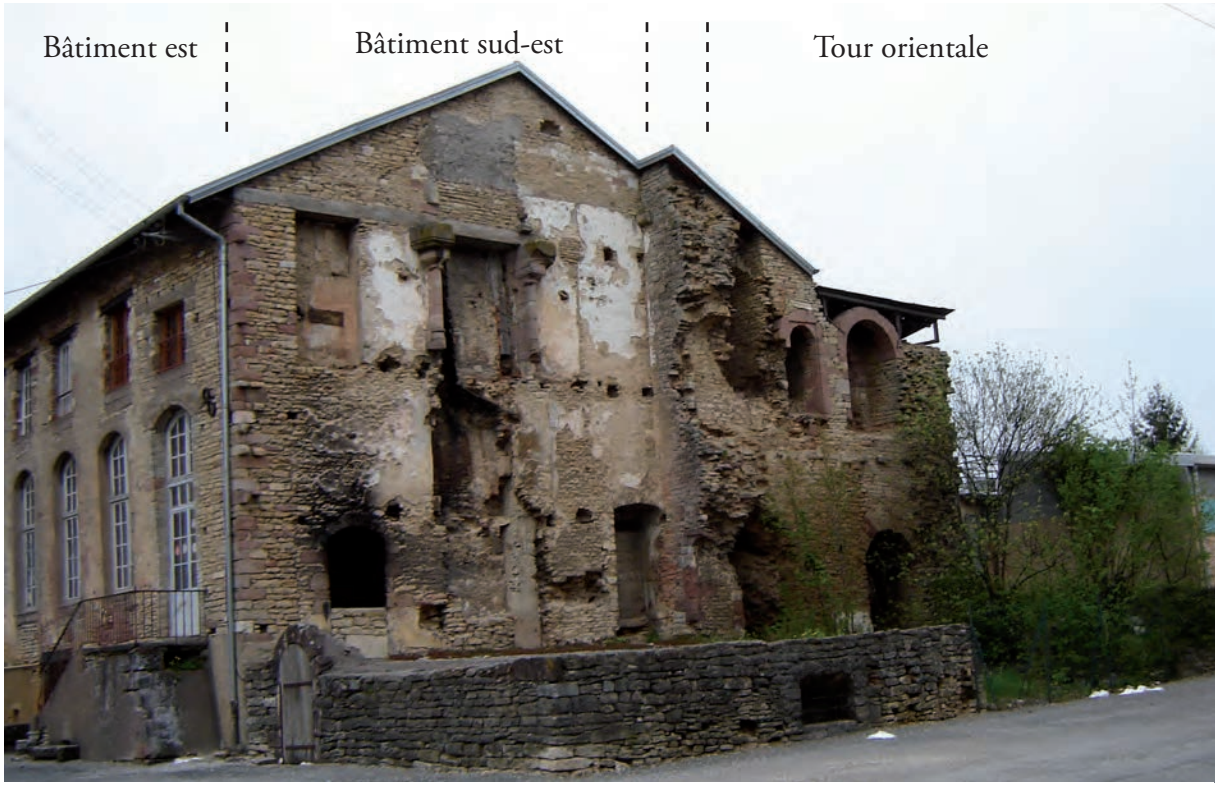

Fig. 4 : Écorché de la façade sud du bâtiment est et de la tour est

Ouest



Est

Fig. 5 : Écorché de la tour est

anciennes. Sous une habitation moderne, à l'angle nord-ouest, subsiste une cave voûtée correspondant probablement à la tour d'angle. Enfin, le sous-sol d'un petit bâtiment qui abrite une association de randonnées, livre également des vestiges anciens pouvant correspondre à la tour sud-ouest.

Un autre plan accompagnant des adjudications pour travaux du premier tiers du XVIIIe siècle, nous livre également un aperçu du château et de l'ensemble de bâtiments seigneuriaux situés au sud-est, désigné comme le petit château ou la maison du bailli (fig. 3). Il figure des proportions plus allongées et, si le même nombre de tour est représenté, celles de plan quadrangulaire y sont moins saillantes. Deux mentions indiquent le mauvais état des charpentes dont un groupe de six fermes pourries, à l'est, chiffre que l'on peut rapprocher de l'adjudication de 1736. Ce document montre enfin deux tourelles d'escalier à l'est, une au sud des bâtiments conservés, et une presque à l'angle nord-est. Les textes des adjudications et visites ne laissent aucun doute sur l'état déplorable du site au début du XVIIIe siècle. Une visite de 1734 évoque « *les reparations les plus pressantes et pour ainsy dire indispensablement nécessaires pour la conservation du dit château* » et la crainte d'un drame, en raison du mauvais état des élements en bois y compris l'étansonnage qui « [...] *pourroient par leur chutte ecrazés les personnes qui y habitent* [...] »[7]. Ils livrent également des indices sur la destination des pièces à cette époque, citant la chapelle castrale, les cuisines du rez-de-chaussée et de l'étage, plusieurs salles et chambre et indiquant parfois les dimensions des pièces[8]. La lecture permet d'identifier deux niveaux principaux plus les combles. Il livre enfin des informations sur les couvertures (en lave, tuiles ou essentes), les sols (pavés, plancher ou « *caronné* »). Nous ne reprenons pas ici en détails ces éléments qui sont riches pour l'état du XVIIIe siècle mais ne permettent pas, en l'absence d'une exploration beaucoup plus approfondie des sources modernes, de faire le lien avec l'état médiéval.

L'association de sauvegarde du château entreprend aujourd'hui des travaux de restauration qui devraient bénéficier d'un suivi archéologique réalisé par Stéphane Guyot. Ainsi, les connaissances archéologiques sur ce site devraient progresser dans les années à venir.

3.1.1 La tour orientale

Le bâti du secteur est correspond partiellement au plan de 1718. Toutefois, le bâtiment oriental est incomplet. Il est moins large que sur le plan, sa façade occidentale étant en net décrochement par rapport à la tour nord. Par ailleurs, l'actuelle façade sud livre un écorché qui correspond à l'intérieur du bâtiment rectangulaire d'une part et à l'intérieur de la tour carrée, située en saillie de la courtine, d'autre part. Ces deux ensembles étaient séparés par un épais mur ouvert d'une porte aux premier et second niveau (fig. 4).

La tour quadrangulaire présente deux niveaux séparés par un plancher reposant sur 7 à 8 corbeaux plus ou moins bien conservés (fig. 5). Les larges maçonneries sont composées de petits moellons grossièrement assisés tant dans le blocage qu'en parement.

Deux ouvertures percent le mur nord du rez-de-chaussée. La première, à l'ouest, est relativement étroite et son couvrement n'est pas conservé. Elle est aujourd'hui obstruée par un mur de parpaings. La seconde, plus large, est voûtée en berceau. L'arc laisse voir deux rangs de moellons superposés et recoure de manière sporadique à des pierres de grès rose taillées à la broche. La liaison

7 A.D.D. E.P.M. 1078 - Visite de 1734, fol. 1 v° - 2 r°.
8 A.D.D. E.P.M. 1078 - Devis de travaux de 1731.



Fig. 6 : Carte postale d'après un document de 1880 - Musée d'Héricourt



Fig. 7 : Détail de la cheminée du bâtiment sud-est

entre les mur nord et est suggère une construction contemporaine puisque le mur oriental masque le sommier de cette ouverture tandis que le sommet de l'arc s'appuie sur le mur est. Des reprises sont toutefois possibles dans ce secteur où les mortiers semblent récents.

Au second niveau, trois baies s'ouvrent dans la maçonnerie. Au-dessus de l'ouverture ouest du rez-de-chaussée se trouve une baie similaire, haute et étroite, couverte en berceau. À l'aplomb de l'autre fenêtre on retrouve une large niche en plein cintre, entièrement réalisée en grès rose. Elle dessert une fenêtre rectangulaire dont l'encadrement est constitué en gros appareil gréseux. Entre ces deux percements, une porte est facilement identifiable à sa feuillure périphérique. On remarque que ces trois ouvertures sont situées à 0,50 m environ au-dessus du niveau des corbeaux, suggérant un plancher épais. La datation de cet ensemble n'est pas évidente. Les encadrements en plein cintre pourraient être en remploi si l'on se fie à la feuillure de la porte que l'on attendrait en parement extérieur. On remarque toutefois que les ouvertures revêtent plus un caractère résidentiel que défensif.

3.1.2 Le bâtiment sud-est

La partie occidentale de cet écorché correspond à l'intérieur d'un corps bâtiment qui se situait dans le prolongement du bâtiment oriental (fig. 6). On y distingue nettement trois niveaux de planchers qui séparent chacun des quatre niveaux d'habitation. Ces niveaux ne correspondent pas à ceux de la tour mitoyenne. Les consolidations réalisées sur ce mur n'empêchent pas sa lecture malgré la présence de renforts en béton. Au rez-de-chaussée, deux baies s'ouvrent sur le bâtiment rectangulaire. À l'ouest, la porte a un encadrement en pierre de taille en grès, avec un arc en plein cintre légèrement surbaissé. À l'est, l'ouverture est entièrement maçonnée en moellons beiges avec un arc très surbaissé. Au niveau de ces arcs, deux empochements témoignent du premier niveau de plancher qui couvrait la pièce juste au dessus de ces ouvertures. Au centre, entre les deux portes, le conduit d'une cheminée, partiellement comblé, se retrouve aux trois autres étages. Le second niveau ne comporte pas d'autres aménagements particuliers. Les empochements de poutres le séparant du troisième niveau sont particulièrement lisibles sauf à l'ouest. De ce côté, une grande ouverture rectangulaire fut aménagée tardivement au 3e niveau et sa partie basse empiète sur les empochements de poutres. Au centre de ce niveau, les supports de la cheminée sont encore présents de part et d'autre du conduit (fig. 7). Les piédroits en grès rose comportent des bases prismatiques composées de deux registres octogonaux surmontés d'un tore. Une réglet vertical rythme les piédroits de la base jusqu'au chapiteau dont la partie inférieure est un tore. Le chapiteau s'élargit ensuite par un cavet coiffé d'une bandeau bombé. Une doucine anime la partie basse des supports. Celui-ci est manquant. À l'intérieur de l'âtre, un conduit plus petit a été maçonné en briques.

Les maçonneries du dernier niveau sont incomplètes et grandement reprises. Seules les parties indispensables au mur pignon du bâtiment situé au nord ont été conservées. On remarque l'emploi de pierres de taille calcaire et de grès de plus grand appareil, notamment à l'est. Le conduit de cheminée y est intégralement rebouché mais reste lisible. Le niveau de poutres est peu apparent à l'ouest où une dalle en béton comble les empochements.

Le mur de refend situé entre ces deux pièces livre également quelques indices. Au rez-de-chaussée, les piédroits de la porte reliant les deux espaces sont en pierre de taille en grès. La porte est munie d'une large feuillure, utilisée à l'accoutumée pour l'encastrement d'un pont-levis. Une autre ouverture perce le second niveau mais il n'est pas possible de préciser la hauteur de son seuil. Enfin,



Fig. 8 : Base prismatique du XVIe siècle utilisée en remploi

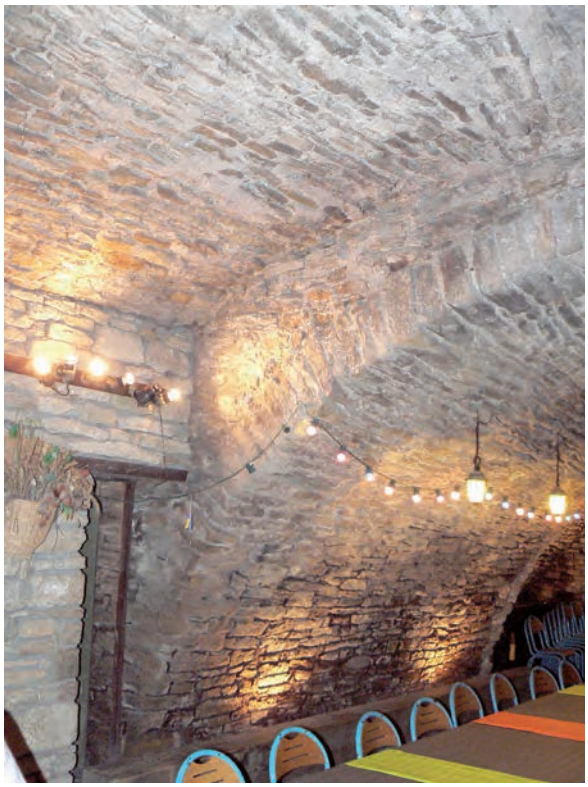

Fig. 10 : Le niveau inférieur du bâtiment est



Fig. 12 : La porte nord de la tour nord



Fig. 9 : Les deux dernières travées du bâtiment est



Fig. 11 : La tour nord vue du sud

à quelques décimètres au-dessus du troisième niveau de plancher, un corbeau est implanté du côté de la pièce occidentale. Il pourrait trahir une autre phase d'aménagement.

L'architecture de ces deux bâtiments permet d'affirmer qu'ils ont été construits avec une chronologie différente mais qu'ils ont fonctionné de concert. La tour en saillie, côté est, ne peut pas être datée facilement. Côté ouest, la modénature de la cheminée place la construction dans la première moitié du XVIe siècle.

3.1.3 Le bâtiment est

Nous n'avons prospecté que le sous-sol de ce bâtiment qui s'appuie sur la façade décrite ci-dessus et se déploie vers le nord. Sa façade occidentale dévoile trois niveaux dont un semi-enterré. Les deux niveaux supérieurs révèlent de nombreuses reprises au niveau des fenêtres. Ce mur présente du sud vers le nord sept travées. Les cinq premières sont rythmées par de hautes fenêtres en plein cintre au premier niveau surmontées de fenêtres rectangulaires plus modestes (fig. 2). Le mur est maçonné en moellons mais les encadrements de fenêtres et la chaîne d'angle usent de blocs en pierre de taille en grès. Entre les deux niveaux de nombreuses reprises sont visibles, témoignant d'aménagements parfois récents en briques ou parpaings. Certaines remploient des éléments anciens, tels les bases prismatiques employées dans la partie supérieure des fenêtres hautes (fig. 8). Vers le nord, la sixième travée est constituée de deux fenêtres rectangulaires superposées. La dernière travée, à l'angle avec le bâtiment nord, est desservie par un emmarchement (fig. 9). La porte, aujourd'hui obstruée, présente un linteau en accolade. Elle est surmontée d'un étage aveugle et, au troisième niveau, d'une baie encadrée d'un chanfrein. Ces deux ouvertures peuvent être datées du XVIe siècle.

Au bas de la façade, deux arcades en plein cintre desservent une pièce voûtée en sous-sol. Cette pièce de 8,15 m x 23,70 m mériterait une analyse archéologique plus poussée (fig. 10). Elle est couverte par une voûte en berceau en moellons et soutenue à l'origine par au moins trois séries d'arcs doubleaux aux claveaux chanfreinés. Un rétrécissement s'opère dans la partie orientale, sur une largeur de 5 m et pourrait correspondre à une autre phase architecturale. Vers le centre de la pièce, la voûte présente un net décrochement non interprété (cf. fig. 10). Au nord de cette pièce, deux ouvertures, larges d'un mètre et profondes de 4,50 m, sont assimilables à des archères. Les caractéristiques architecturales de cette pièce permettent d'attester de son antériorité par rapport aux éléments du XVIe siècle visibles en façade.

3.1.4 Le(s) bâtiment(s) nord

Entre l'aile est et la tour quadrangulaire d'Héricourt, un ensemble architectural vient fermer l'angle nord-est. Il s'agit vraisemblablement de deux portions de bâtiments accolés. L'étude détaillée de cet ensemble très riche en reprises reste à mener. Hormis les murs nord et est, l'emprise du bâtiment ne correspond pas au plan de 1718. La façade sud, côté cour, est percée de quatre ouvertures organisées en deux travées. À l'est, on retrouve une porte au linteau en accolade présentant des signes de retailles. Elle est surmontée d'une fenêtre encadrée d'un chanfrein. À l'ouest, les deux baies n'ont pas conservé les meneaux dont l'existence est attestée par la modénature des linteaux monolithes.

La jonction entre cette façade et celle de la tour ne livre pas de rupture flagrante (fig. 11). On observe toutefois un arrachement situé au-dessus de la toiture du bâtiment qui trahit un niveau sup-

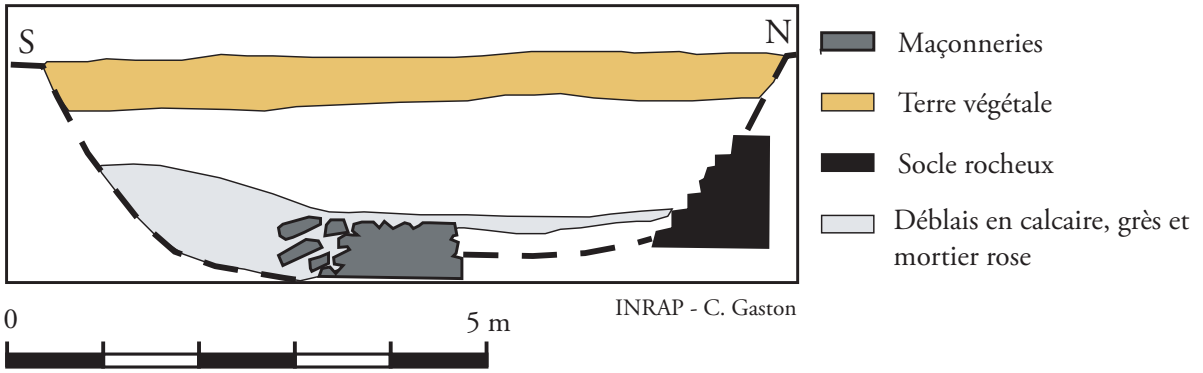

Fig. 13 : Coupe du sondage 2 montrant le mur de constrescarpe et le fossé situé au sud.



Fig. 14 : Fenêtre du 1er niveau



Fig. 15 : Fenêtre du 1er niveau, côté extérieur



Fig. 16 : Cheminée du 3e niveau

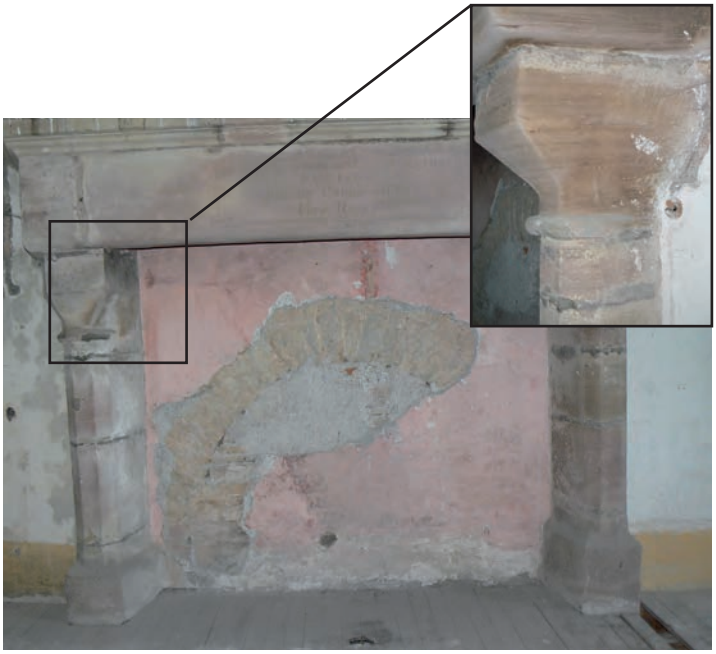

Fig. 17 : Cheminée du 4e niveau

plémentaire aujourd'hui détruit. La présence du chaînage en gros blocs de grès rose de la tour quadrangulaire ne reprend d'ailleurs qu'au-dessus de ce niveau manquant, en partie basse le chaînage a été démonté lors de la construction du bâtiment nord-est afin de mieux liaisonner les maçonneries.

3.1.5 La tour quadrangulaire nord dite Tour d'Espagne

Au milieu de la courtine nord subsiste une tour quadrangulaire de 16 m de longueur pour 9,50 m hors-œuvre. Les quatre niveaux (hors comble) sont bâtis en petits moellons calcaires à l'exception des chaînages d'angle et des encadrements de baies exécutés en gros blocs taillés de grès rose. La façade sud est percée à chaque niveau d'une fenêtre à croisée et d'une petite baie rectangulaire qui éclaire l'escalier. La tour est perpendiculaire à la courtine et forme une saillie vers l'extérieur. Elle dispose de part et d'autre d'une grande porte cochère constituant le principal accès au château. La porte nord, vers l'extérieur du château, est formée d'un encadrement en pierre de taille en grès rose. Elle est pourvue d'une très large feuillure évoquant l'encastrement d'un pont-levis (fig. 12). Elle est située plus d'un mètre en contrebas du sol actuel. Un sondage réalisé en 2003 a mis en évidence le substrat rocheux à un mètre de profondeur environ suggérant que la tour repose directement dessus. Un fossé, taillé dans la roche, a également été relevé. Le mur de contrescarpe fut également mis au jour à 13 mètres au nord de la tour, dévoilant la largeur du fossé. Il était conservé sur une hauteur de 0,50 m pour une épaisseur de 1,70 m (fig. 13). Son orientation n'est pas parfaitement parallèle à la courtine du château mais l'étroitesse du sondage ne permet pas d'en dire plus. Une riche couche de remblais, constituée de blocs de calcaires, de grès et de mortier signale un comblement volontaire du fossé[9].

Côté cour, la porte cochère est doublée d'une porte piétonne également en pierre de taille de grès rose. Leur seuil est cohérent avec le niveau de sol actuel. La porte à double vantaux ouvre sur une salle haute de près de 6 m dont la voûte en berceau est renforcée par quatre arcs doubleaux. L'espace central est un rectangle de 10,40 m sur 6,40 m dégageant des maçonneries de 1,25 m à l'est et à l'ouest, 1,60 m au sud, et 3,75 m au nord, côté extérieur. Pour percer ce mur épais, la porte ouvre sur un sas, moins haut de 2 m, fermé par deux vantaux côté intérieur. Leur encadrement est surmonté d'un arc de décharge en moellons. Dans l'angle sud-est de la tour, un étroit corridor dessert la porte piétonne ainsi que l'escalier en vis qui assure la distribution verticale. L'intérieur de ce niveau a été restauré. Les enduits ne permettent pas une lecture précise des deux niches ébrasées qui s'ouvrent de part et d'autre de la pièce. Elles desservent aujourd'hui les bâtiments voisins de la tour, à l'ouest et à l'est.

Les trois niveaux supérieurs répondent à une même organisation d'ensemble à l'exception des peintures et d'une tribune théâtrale aménagée au XIXe siècle au premier niveau. Pour le reste, ils prennent tous la forme d'un espace rectangulaire de 11 m sur 6,40 m. La cage d'escalier est inscrite dans le mur oriental et déborde partiellement dans la pièce. Trois pans de murs s'inscrivant dans un plan octogonal y délimitent cet espace. La grande fenêtre à coussièges, au milieu de la façade sud, se retrouve presque collée à l'escalier. Elle est ainsi excentrée par rapport au pan de mur intérieur (fig. 14, 15). Large de plus de 2 m, cette fenêtre à croisée occupe toute la hauteur de la pièce. Son encadrement est en gros blocs de grès rose. À l'extérieur, l'allège, constituée de deux pierres, est marquée par un cavet en partie inférieure. Les linteaux, également constitués de deux blocs, s'appuient sur les piédroits et le meneau. La traverse se situe au tiers supérieur de la fenêtre.

9 VISCUSI-SIMONIN 2003, p. 5-6.



Fig. 18 : Face nord du 3e niveau



Fig. 19 : Vue intérieure du nord au 3e niveau



Fig. 20 : De gauche à droite : la tour, le bâtiment nord, la courtine et la tour « Gigotte »



Fig. 21 : Baie ouest. Ce détail des armoiries est publié dans « *Le Pays de Franche-Comté* » du 10 août 1988.

Un cavet marque l'encadrement de la fenêtre, les meneaux et les croisillons. Il s'achève au bas du piédroit par un congé. Ces grandes baies sont attribuées à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle.

Le mur oriental est équipé d'une cheminée. Au second niveau, seul le conduit subsiste. Au deux derniers, piédroits, linteaux et hottes sont conservés. La cheminée du troisième niveau, très proche de la cheminée du bâtiment sud-est, est datable des XVe-XVIe siècles (fig. 16). Celle du niveau supérieur présente des moulures plus simples également taillées dans le grès rose (fig. 17). Les piédroits sont formés d'une base en parallélépipède rectangle, chanfreinée au sommet, sur lequel repose un montant en pierres hautes et étroites chanfreinées de chaque côté. Un tore assure la transition vers le chapiteau. Ce dernier s'évase vers le haut par un large chanfrein que coiffe un tailloir parallélépipédique. Sommier et couvrement présentent un simple adoucissement de l'arête inférieure et une doucine en corniche. Le linteau porte l'inscription commémorative : « *Le Château d'Héricourt a été restauré l'an 1898 par Mr. l'abbé A. Retz curé doyen* ». Elle peut indiquer que la cheminée est récente ou se trouve en remploi.

Les murs est, nord et ouest de la tour étaient visiblement aveugles à l'origine. Toutefois, les baies aujourd'hui visibles peuvent masquer des ouvertures plus anciennes. Sur la façade nord, face à la campagne, une baie rectangulaire éclaire le premier étage. Le second présente une disposition plus complexe. Le piédroit d'une large baie en grès est visible. Elle a été rebouchée puis un oculus ovoïde et une canonnière furent aménagés dans ce comblement. Deux blocs hémisphériques (boulets ?) complètent cet ensemble hétéroclite (fig. 18). L'intérieur est tout aussi étonnant (fig. 19). L'oculus s'évase en tronc de cône et forme une ouverture béante tandis que la canonnière, partiellement comblée, est mal desservie. Une plus longue observation permettrait un phasage plus précis de cet ensemble.

Au quatrième niveau, une niche à ébrasement est munie d'une petite fenêtre carrée. Initialement, elle pouvait correspondre à une ouverture de tir flanquante ou des latrines à conduit mural. On retrouve une niche similaire de l'autre côté de la pièce. Entièrement crépi et invisible en parement extérieur, ces éléments ne peuvent être analysés en l'état. Il reste à préciser que les trois premiers niveaux ont fait l'objet de percements sur le mur occidental afin de permettre la communication avec le bâtiment mitoyen.

L'escalier permet également de desservir un toit terrasse qui a fait l'objet d'aménagements au XIXe siècle de manière à rétablir les créneaux sur les quatre côtés de la tour et de modifier la forme de la lanterne qui coiffe l'escalier. D'autres travaux ont été menés sur cette toiture entre 1942 et 1967[10].

3.1.6 Les bâtiment nord-ouest

La tour quadrangulaire est prolongée à l'ouest par un corps de bâtiment partiellement conservé sur deux niveaux. La liaison entre les maçonneries, côté cour, présente une nette rupture entre ces deux structures. La façade de la tour emploie de plus grands moellons et les hauteurs d'assise ne correspondent pas. Le chaînage d'angle, en gros blocs de grès rose, a été démonté sur la hauteur du bâtiment nord-ouest de manière à mieux lier les maçonneries. Il est en place au-dessus du niveau de toiture. L'iconographie ancienne dévoile qu'au milieu du XIXe siècle, ce bâtiment disposait d'une toiture beaucoup plus inclinée et donc beaucoup plus haute[11].

10 A.D.H.S. 1323W7
11 CANEL 1906, p. 222.



Fig. 22 : Base prismatique en remploi



Fig. 23 : Niveau de cave de la tour Gigotte



Fig. 24 : Base de la vis de l'escalier du petit bâtiment rectangulaire



Fig. 25 : Salle voûtée du petit bâtiment rectangulaire

Le parement nord de ce bâtiment se confond avec la courtine. Il est constitué de moellons calcaires de module variable. Le second niveau du bâtiment est souligné par un larmier. Couvert sur 4 m de long environ, ce bâtiment s'étirait autrefois jusqu'à la tour nord-ouest comme l'indique le prolongement du larmier et la présence de trois allèges en faîtage de ce mur. (fig. 20). Ce niveau est également percé d'une fenêtre rectangulaire au sud et d'une large baie voûtée en anse de panier à l'ouest. Cette dernière présente une moulure torique sur l'encadrement et une clé de voûte sculpté aux armes des ducs de Wurtemberg, et datée de 1554 (fig. 21). Un léopard lampassé tient l'écu écartelé : *au 1 trois ramures de cerf* (Wurtemberg), *au 2 un fuselé* (comté de Teck), *au 3 une bannière impériale et au 4 deux bars adossés* (Montbéliard). Ces armoiries ont été employées après l'érection du Wurtemberg en duché en 1495.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment livre un espace intérieur carré, de 5 m de côté environ, relié au bas de la tour par un étroit corridor. Au sud, une fenêtre au linteau en accolade éclaire la pièce. Au nord, a été retrouvée en remploi une base de piédroit prismatique très soigné évoquant une construction de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle (fig. 22). La partie occidentale de ce bâtiment est aujourd'hui occupée par un jeu de terrasse qui résulte pour partie de sa destruction.

3.1.7. La tour nord-ouest dite tour Gigotte

L'angle nord-ouest du château était occupé par une tour circulaire. La trace de ce bâtiment est encore fossilisée dans le bâti actuel. Le sous-sol de la maison qui en occupe l'emplacement ouvre sur une cave voûtée en moellons calcaires de module variable (fig. 23), en grande partie remblayée par des limons lors de notre prospection. Leur dégagement devrait faciliter une étude ultérieure. Au sud de ce bâtiment, on observe la courtine bâtie en moellons soigneusement assisés.

3.1.8 Le petit bâtiment rectangulaire

Au sud-ouest du château, un petit bâtiment occupé par une association de randonnée livre un sous-sol intéressant. On y accède par un escalier en vis dont les marches, taillées à la broche avec une ciselure périphérique, sont en grès et en calcaire. La vis repose sur une base simple du XIVe ou XVe siècle (fig. 24). La pièce, de dimensions modestes est voûtée en berceau à l'aide de moellons calcaires (fig. 25). Elle est ventilée par un soupirail dont les piédroits sont repris. La superposition du cadastre actuel et du plan ancien indique que ce bâtiment se situe peu ou prou au niveau de la tour sud-ouest du château.

3.2 L'enceinte urbaine

Elle apparaît dans les textes avec la charte de franchise octroyée en 1374 qui prévoit l'entretien des murs, des échiffes et des portes de la ville. Le plan de 1718 montre une enceinte quadrangulaire dont l'angle nord-ouest est légèrement abattu. Elle se raccorde sur les fossés du château qui en protège la partie nord. L'angle nord-est est occupé par la maison du bailli et une tour quadrangulaire. Au milieu des courtines orientale et occidentale, une porte protégée par un édifice avancé est flanquée d'une tour circulaire. Au sud de la porte, la courtine occidentale est protégée par deux tours semi-circulaires et une tour circulaire à l'angle sud-ouest. On retrouve deux tours intermédiaires sur la courtine sud et une tour ronde à l'angle sud-est. De ce côté, le plan ne représente plus la courtine mais seulement une tour semi-circulaire à proximité de la porte orientale.

D'après les recherches d'Yves Jeannin, quelques vestiges témoignent encore de cette enceinte[12]. Le collège Saint-Joseph occupe l'ancienne maison du bailli dont les fenêtres en accolade évoquent une construction du XVIe siècle. Les portes n'ont pas laissé de traces manifestes. Les tours ont pour la plupart disparu mais l'archéologue faisait remarquer les restes d'une tour située dans la partie orientale de la courtine sud. Nous n'avons pas eu l'occasion de l'observer. Des recherches plus poussées alimenteraient sans doute nos connaissances mais il reste toutefois peu de vestiges de l'enceinte.

Une chronique suisse évoque de façon succincte les défenses de la ville : « [...] *die vesten hat 8 turn worend 4 so gût als zu Basel das Rintor, und besser mit zweien güten graben wart mit gewalt gewunnen vil lutes erschossen erstochen grisz gut dofundem im stetlin und slosz wart als gon Basel gufürt vil gefangen wart slsz und stat gantz geslissen und gantz verbrant* [...] »[13]. Ainsi, au XVe siècle, l'enceinte d'Héricourt compte déjà 8 tours dont quatre sont aussi bonnes que la tour du Rhin de Bâle, à l'embouchure du pont. Cette source littéraire signale également un double fossé ce qui pourrait suggérer que la contrescarpe mise au jour par l'archéologie est celle d'une levée de terre centrale et non de l'autre rebord du fossé.

3.3 Conclusion

Ces vestiges permettent quelques observations. La tour dite d'Espagne, située sur l'enceinte au nord du château, apparaît comme un élément ancien du château. Cette haute tour rectangulaire, bâtie en petits moellons, est pour l'essentiel dépourvue d'ouvertures si on laisse de côté les percements modernes et la faiblesse des éléments actifs peut être un indice d'ancienneté. Pour autant, elle a subit beaucoup de modification et le parti antérieur aux XVe-XVIe siècle est peu visible. L'autre tour quadrangulaire, située sur le flanc oriental du château, montre également des ouvertures médiévales. Les moulures des arcs doubleaux du grand corps de logis oriental plaident également en ce sens. Enfin, le sous-sol du bâtiment situé à l'emplacement de l'ancienne tour sud-ouest semble également de la fin du Moyen Âge. Ces éléments semblent indiquer que l'organisation générale du plan du XVIIIe siècle, globalement cohérente avec les sources littéraire et le récit de 1561, reprend une organisation plus ancienne.

Il convient toutefois de rappeler que deux campagnes majeures de travaux ont ensuite modifié l'aspect du site. Le XVIe siècle a marqué l'essentiel des bâtiments avec des moulures en accolade, de très hautes fenêtres à croisée et enfin le blason des ducs de Wurtemberg qui illustre bien la volonté de marquer le site. À la fin de ce siècle, le duc indique d'ailleurs qu'il souhaite faire d'Héricourt une place résidentielle et cela explique sans doute la faiblesse des éléments militaires conservés. Enfin, au XIXe siècle, sous l'influence des propriétaires ecclésiastiques, une campagne de rénovation est entreprise touchant à la fois les bâtiments résidentiels et la tour.

L'empreinte du Moyen Age est donc incontestable et le site fut sans doute rénové à plusieurs reprises après les sièges de 1377, 1425 et 1475 mais on en conserve malheureusement que peu de traces aisément datables, compte tenu de la conservation pendant une large partie du XVIe siècle du vocabulaire architectural médiéval en Franche-Comté. Les textes apportent quelques renseignements complémentaires qu'il est toutefois difficile de mettre en relation avec les vestiges. Ainsi, un affranchissement octroyé par Thiébaut VIII, en 1408, prévoit en contrepartie que « [...] *lidiz Aurby*

12 JEANNIN 1981, p. 21.
13 BERNOULLI , t. IV, p.

nous couvrera et doit couvrir de laves une nostre maison mesme estant en nostre chastel de Hericourt appellée la sale [...] »[14].

4. Historique

4.1 Héricourt avant les Neufchâtel

L'anthropisation de ce secteur est ancienne. Le Mont Vaudois, situé à 1500 m au nord abrite un camp néolithique souvent réoccupé. Quelques vestiges gallo-romains, plus modestes, ont également été mis en évidence dans les pentes. Du côté du hameau de Saint-Valbert, au lieu-dit la « Combe au Fol » plusieurs sépultures du haut Moyen Âge attestent d'une occupation au VIIe siècle. Le suffixe -court du toponyme Héricourt confirme par ailleurs une occupation un peu postérieure, évoquant une continuité dans le peuplement de secteur[15].

Héricourt est mentionné pour la première fois en 1144 à travers son église paroissiale « *ecclesia Iericurtis* »[16]. Héricourt dépend alors directement du comté de Montbéliard. En 1282, lors du partage de ce comté par lequel les Neufchâtel acquièrent Châtelot et Blamont, la terre d'Héricourt reste attachée au domaine comtal. Dans son testament, le comte de Montbéliard Renaud de Bourgogne, frère du comte de Bourgogne Othon IV, prévoit le partage du comté entre ses filles si son fils, souffrant de maladie mentale, n'est pas en état de gouverner dans les cinq ans[17]. Il prévoit dans son testament qu'Héricourt reste indivis entre les mains d'Agnès, épouse d'Henri de Montfaucon, et de Jeanne, épouse du comte de Ferrette. Par un codicille de 1314, il ajoute que « *les châtel et ville d'Héricourt et mille livrées de terres* » constituent le douaire de son épouse Guillemette, comtesse de Neufchâtel-outre-Joux[18]. Après accord, Jeanne exerce finalement sa suzeraineté sur le Châtelot et Héricourt avec son époux, le marquis de Bade.

Sans descendance mâle, Jeanne partage ses biens entre ses quatre filles issues de deux mariages, avec le comte de Ferrette puis le marquis de Bade. La seigneurie d'Héricourt passe alors à Marguerite, fille aînée de la seconde union, épouse de Frédéric marquis de Bade et se trouve ainsi séparée du comté de Montbéliard. Marguerite prend le titre de dame d'Héricourt et séjourne régulièrement en ce lieu. « *Margareta marquisia de Baude domina de Hericourt* »[19] octroie le 15 mars 1362 (n.s.) l'affranchissement de la mainmorte en échange de 250 livres bâloises[20]. Les habitants sont affranchis selon les us et coutumes du comté de Ferrette en retenant toutefois les échutes sur les héritiers hors mariage.

Par son testament, Marguerite prévoit que la seigneurie aille à sa fille, épouse de Geoffroy comte de Linange. Allié au comte Etienne de Montbéliard et Enguerrand de Coucy, Geoffroy voit sa terre d'Héricourt au centre du conflit qui oppose ce parti aux ducs d'Autriche Albert et Léopold alliés à Thiébaut VI de Neufchâtel. Héricourt tombe par les armes en août 1369 et les ducs d'Autriche

14 B.N.F. n.a.f. 3535, n°192, fol. 184 r°-v°.
15 FAURE-BRAC 2002, p. 247-250.
16 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN, 1992, p. 132.
17 DUVERNOY 1838, p. 4.
18 DUVERNOY 1838, p. 4.
19 B.M.B. DROZ 25 fol. 118 r° - Titre porté dans une reprise de fiefs de Thiébaut de Neufchâtel en 1351 pour Rougemont.
20 Publiée dans COLLECTIF 1838, p. 509-512. On retrouve cette charte, partiellement tronquée, dans le cartulaire de Neufchâtel (B.M.B. DROZ 24, fol. 54 v°-58 r°) avec toutefois une erreur de copie dans la datation, le mot « un » étant remplacé par les caractères « VIIII ». Ramenée en nouveau style, cette date correspondrait à l'année 1370 alors qu'Héricourt n'est plus sous domination de la marquise de Bade, ce qui permet de confirmer l'erreur du copiste.

en conservent le contrôle. La même année, ils usent du droit de retrait lignager pour s'opposer au passage des seigneuries du Châtelot et de Blamont dans la suzeraineté de Montbéliard, rendant ainsi un grand service au seigneur de Neufchâtel. Le 17 février 1374[21], Albert et Léopold accordent une véritable charte de franchise aux bourgeois d'Héricourt[22]. Elle prévoit l'exemption de toutes « *tailles, exactions, tenaiges, engaires, impositions* », confirme la libre disposition des biens en succession et instaure un droit de toise. Elle met également en place une organisation municipale avec neuf bourgeois et un maire. Leurs fonctions judiciaires s'appuient en appel sur celles du capitaine qui juge selon les droits et coutumes de Montbéliard et Belfort et non plus de Ferrette. Les bourgeois ont une obligation de résidence minimale et, en cas de guerre, ils « *doibvent maintenir et garder dedens ce les murs, les escheffes et les portes de la ville à lours missions, à l'ordonnance devantd., sans fraude et sans barat* ».

Trois ans plus tard, en novembre 1377, les ducs d'Autriche engagent à Thiébaut VI de Neufchâtel la châtellenie d'Héricourt pour 11 200 florins d'or avec droit de recept pour les ducs d'Autriche[23]; les Neufchâtel confirment les franchises d'Héricourt quelques mois plus tard[24].

4.2 Les Neufchâtel et Héricourt

Dans les années qui suivent leur prise de contrôle, les Neufchâtel assoient leur domination sur la seigneurie. En 1380, Thiébaut contraint un vassal révolté, Jean de Mandeure, à la soumission. Ce dernier refusait de rendre hommage pour la terre d'Echenans vendue une quinzaine d'années plus tôt par Marguerite de Bade. L'accord intervient à l'issue d'un conflit armé par lequel Thiébaut impose sa volonté alors que le vassal semblait dans son bon droit[25]. Dans la décennie qui suit, plusieurs vassaux rendent hommage pour leur possessions « *a cause de son chastel et forteresse de Héricourt* »[26].

L'acquisition d'Héricourt par les Neufchâtel leur permet de disposer d'une ville prospère, « *réputée dès le XIVe siècle pour ses activités commerciales (marchés et foires), bancaires (Lombards 1318) et artisanales* »[27]. Située dans le prolongement des territoires de l'Isle et du Châtelot, la châtellenie d'Héricourt participe à l'encerclement de Montbéliard par le nord ; elle montre la forte rivalité entre Neufchâtel et Montfaucon, comte de Montbéliard, dans ce secteur à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle. La déclaration de leurs domaines, inscrite au cartulaire de Neufchâtel, rappelle les devoirs des habitants, notamment : « *Item doivent et sont tenus de maintenir et retenir la fermeté et cloison de la ville dud. Héricourt, tant en murs, portes, pontz, fossez comme en toutes autres fortification quelxconques, et si la doivent garder jour et nuit avec plusiours autres choses contenues et déclairiez plus à pleint es chartres dudit Héricourt* [...] *Item doivent le guait et garde jour et nuit ou chastel d'Héricourt, l'ost et la chevalchie, Item doivent le cherroy pour l'affouaige du chastel dud. Héricourt et pour la réfection et retenue d'icelluy* »[28]. La fonction militaire occupe une place de choix et l'enceinte urbaine participe autant que le château de cet intérêt stratégique.

21 Le style de Noël ou de la Circoncision étant répandu dans l'Empire et l'Europe orientale, cette date ne demande pas de changement de style.
22 Publiée dans COLLECTIF 1838, p. 515-523.
23 DUVERNOY 1838, p. 16.
24 DUVERNOY 1832, p. 149.
25 B.M.B. DROZ 24, fol. 209 v°-212 r°.
26 Jeanne de Vienne, dame de Nans le 22 août 1393 (B.M.B. DROZ 25 fol. 214 r°-v° ; Jean de Nans le 9 septembre 1395 (B.M.B. DROZ 25 fol. 215 r°).
27 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN, 1992, p. 133.
28 B.M.B. DROZ 24 fol. 37 r°-38 v°.

Thiébaut VI, premier Neufchâtel à posséder Héricourt, procède dans son testament au partage de cet acquêt. Son fils puîné, Humbert, évêque de Bâle reçoit « *la moittie de lacquest et gaigiere que j'ay fait du chastel ville terre et contenances dericourt ou dyoceses de Besançon* ». L'autre moitié revient à Thiébaut VIII de Neufchâtel, son petit-fils issu de Thiébaut VII, mort à Nicopolis en 1396[29]. Le testament prévoit également que « *se led. Humbert trespaissoit de cesui siecle sans hoir legitime et naturel de son corps que les biens meubles et immeubles drois et aictions quelconques en quoy j'ay fait et constitue led. Humbert mon hoir viengnent sans diminucion quelconque aud. Thiebault mon nept* ». Il est surprenant que ce texte, daté de décembre 1400, ne précise nullement qu'Humbert de Neufchâtel est évêque de Bâle. Sa charge ecclésiastique ne lui permet pas d'avoir d'héritier légitime, ce qui implique qu'Héricourt reviendra forcement en totalité à Thiébaut.

Dans les mois qui suivent la mort de Thiébaut VI, survenue en janvier 1401, Humbert et Thiébaut VIII assignent 50 florins de rente annuelle sur Héricourt au titre de la dot de Jeanne de Neufchâtel ; ils en reçoivent quittance le 22 juillet 1401[30]. Cette gestion commune de la seigneurie ne devait pas convenir à Thiébaut VIII qui ne souhaite pas attendre la mort de son oncle[31]. En bon pasteur, Humbert tente de rétablir la situation financière catastrophique de l'évêché de Bâle en rachetant plusieurs terres engagées. Pour parvenir à rembourser les deux milles florins qu'il doit à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, pour Pleujouse, il paie 1400 florins et engage sa moitié d'Héricourt à son neveu Thiébaut VIII qui règle le solde de 600 florins[32]. Cet accord de 1407, confirmé en 1413[33], semble tout au profit de Thiébaut qui acquiert ainsi la moitié d'Héricourt pour 600 florins alors que son grand-père avait déboursé 11 200 florins pour l'ensemble de la châtellenie.

En réalité, cet accord porte les germes d'un conflit préjudiciable aux Neufchâtel. À la charnière des XIVe et XVe siècles, ils étendent leurs possessions à l'est, autour du comté de Montbéliard et dans les terres de l'évêché de Bâle où ils acquièrent engagères et vassaux. Toutefois, après le décès d'Humbert de Neufchâtel, son successeur en l'Église de Bâle entend redresser la situation du temporel. Jean de Fleckenstein tente de rembourser Thiébaut VIII qui refuse. Ce remboursement porte également sur Héricourt qui était pourtant un bien personnel d'Humbert et non du temporel de Bâle. La confusion vient du fait qu'Humbert a engagé cette terre pour rembourser une engagère de son Église. Il rend d'ailleurs cet acte sous le sceau de l'évêché de Bâle, en son conseil de Délémont. Les deux parties sont irréconciliables, la guerre éclate. À la fin de l'année 1425, Héricourt est assiégé. Le conflit tourne en faveur du prélat, appuyé par les Bâlois, le comte de Thierstein et le seigneur de Montjoie. Les Neufchâtel sont contraints à la paix suite à la capture de Thiébaut VIII. Il est forcé de concéder des biens à l'évêque de Bâle, notamment des villages dépendant de la seigneurie de Blamont et de lui payer une rançon. Le château et l'enceinte urbaine d'Héricourt ont subi des dégâts importants provenant des engins de siège et de l'artillerie : « *Civitas Basiliensis praestitit ipsi auxilium, imo constituerunt se una secum principales contra adversarios assistentes ei cum omni sua potentia bombardis et machinis ante arcem Elencourt quam expugnatam, obtenta et in ruinam positam circam festum S. Martini anno MCCCC XXV* »[34]. À l'issue du conflit, Thiébaut VIII parvient

29 A.D.J. 354 E - Copie du testament de Thiébaut VI. Les citations sont au folio 2 v° et 5 r°.
30 B.M.B. DROZ 25, fol. 125 r°-126 r°.
31 On remarque que Thiébaut reçoit des hommages en son nom propre, à cause d'Héricourt dès 1403 (B.M.B. DROZ 25 fol. 216 v°), en 1405 (B.M.B. DROZ 25 fol. 304 r°) puis après l'accord survenu avec son oncle, en 1414 (B.M.B. DROZ 25 fol. 318 v°-320 r°).
32 DUVERNOY 1838, Preuve n° XXI, p. 71-73.
33 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 738.
34 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 262.

néanmoins à recouvrer Héricourt moyennant finances. Il reçoit de nouvelles reprises de fiefs dès le début de la décennie suivante[35].

Du vivant de Thiébaut VIII, la seigneurie d'Héricourt est donnée à son petit-fils Thiébaut X qui porte à plusieurs reprises le titre de seigneur d'Héricourt à compter de 1458 : « *Lettre de Thibaut de Neufchatel seigneur de Héricourt, chambellan du duc et son capitaine général de Bourgogne*»[36]. Il meurt peu après, en 1462 et l'inscription lacunaire de son gisant ne permet pas d'établir si ce titre y figurait[37]. Le titre de seigneur d'Héricourt est ensuite porté par son frère Henry, second fils et héritier de Thiébaut IX[38]. La Chronique de Lorraine le désigne à trois reprises par « *Mons*^{R} *d'Ari(n) court* » alors que son père est déjà mort, notamment lors de sa capture lors de la bataille de Nancy[39].

Les seigneurs de Neufchâtel séjournent parfois à Héricourt où plusieurs actes sont signés[40]. En 1474, alors que le conflit s'annonce, plusieurs montres d'armes sont rendues, y compris à Héricourt[41]. Au cours de ce conflit, les troupes suisses qui avaient déjà provoqué de gros dégâts en 1425, causent à nouveau la ruine d'Héricourt : « *esdicts ligéz que les avoient prinses, arses et bruslez* »[42]. La ville se rend finalement à la suite d'une grave défaite en bataille rangée. Le traité de Zurich prévoit que Sigismond, archiduc d'Autriche, conserve la ville, le Châtelot et l'Isle-sur-le-Doubs. Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay, resté fidèle à Marie de Bourgogne et Maximilien, et son frère Henry, qui avait fait stipuler à Louis XI qu'il ne servirait pas contre les intérêts de Bourgogne, obtiennent finalement en 1480 la restitution de leurs seigneuries par l'archiduc[43]. Il s'ensuit plusieurs ratifications par Philippe le Beau et Maximilien[44] « *en considerations des bons et agreables services qu'il auroit rendu à la maison d'Autriche* »[45]. Le 6 décembre 1493, un acte de Maximilien confirme l'attribution de l'Isle, Châtelot et Héricourt aux Neufchâtel mais précise que jusque là ils n'en ont pas joui conformément à leur droit[46].

Les difficultés concernant les limites et l'enchevêtrement des droits seigneuriaux du seigneur d'Héricourt et du comte de Montbéliard se poursuivent. Une série d'enquêtes est réalisée auprès des habitants en 1495, prenant la suite d'une première investigation menée en 1468. Ces actes, très détaillés, montrent l'acharnement des deux parties à faire valoir leurs droits[47]. La comptabilité du receveur de l'Isle-sur-le-Doubs atteste que Claude de Neufchâtel, seigneur d'Héricourt depuis la

35 Henry d'Accolans reprend des biens en fief à cause d'Héricourt par un acte daté du 18 avril 1432 (B.M.B. DROZ 25 fol. 304 v°). Cette date mérite d'être signalée car elle pose un problème de datation : En calendrier grégorien, Pâques est fêtée le 20 avril 1432 et le 12 avril en 1433 ce qui implique qu'en style de Pâques la date du 18 avril 1432 n'existe pas. Cet acte pourrait donc indiquer l'usage d'un autre style, la Circoncision parfois utilisée dans le comté de Montbéliard ou bien un style de l'Annonciation.

36 A.D.C.O. B 289 cité par Peincedé, vol. 2, p. 466 (août 1458).

37 MULLER 2011, p. 64.

38 B.N.F. Lorraine 386, fol. 118 reproduit par BIRQUY 2012, p. 226.

39 MARCHAL 1859, p. 96, 308, 310.

40 DUVERNOY 1838, p. 20-21 ; B.N.F. n.a.f. 3535, n°194, fol. 184 v° - 185 r°.

41 A.D.C.O. B 11 816.

42 DUVERNOY 1838, Preuve n° XXIII, p. 77.

43 DUVERNOY 1832, p. 243.

44 A.D.D. E.P.M. 700.

45 B.M.B. DROZ 25 fol. 440 r°-v°.

46 COLLECTIF 1869, p. 1-2.

47 A.N. K 1820 (1) - Suite de l'enquête de 1468 et enquête de 1495. Le cahier de 1495 porte le titre « *Copie des enquestes de Monseigneur de Neufchastel et Monseigneur d'Ericourt* » sans que l'on sache si cette titulature désigne une seule ou deux personnes.

restitution de ce bien[48], et son fils Thiébaut XI, seigneur de Soleuvre, séjournaient régulièrement à Héricourt, laissant penser que le château fut relevé assez vite après les guerres de Bourgogne[49].

4.3 Héricourt après les Neufchâtel

En 1504 et 1505, les fils de Thiébaut IX s'éteignent successivement. Débute alors une succession difficile entre la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu et les filles de Claude de Neufchâtel. Guillaume de Fürstenberg, époux de l'aînée, Bonne, a le contrôle effectif de la seigneurie d'Héricourt et de la plupart des possessions comtoises. Dans les comptes du receveur de Montrond, il porte d'ailleurs le titre de « *conte de Fürstenberg seignour de Neufchastel de Chastel sur Mezelle de Lille de Hericourt et dud. Montrond* »[50]. Il réside régulièrement à Héricourt et c'est en cette ville que les comptes de Montrond évoqués ci-dessus furent vérifiés. Il y fait également des travaux, attesté dans le compte du receveur de Neufchâtel : « [...] *pour plusieurs ouvraiges de son mestier de masson qu'il a fait pour monditseigneur en lan de ce compte ou chasteal dEricourt* [...] »[51].

Bien sûr, les procédures judiciaires à son encontre sont nombreuses et des arrêts sont rendus en ce sens[52]. La seigneurie connaît alors un parcours similaire à celles du Châtelot, de Blamont et de Clémont auxquelles elle est associée au cours du XVIe siècle pour former les « Quatre Seigneuries souveraines de Montbéliard » ou « Quatres Terres ». Les seigneuries voisines d'Héricourt et du Châtelot se rapprochent particulièrement au cours de cette période et des officiers communs, installés à Héricourt les administrent[53].

Ne parvenant pas à faire valoir ses droits, Anne de Neufchâtel-Montaigu cède ses prétentions au roi de Hongrie[54] peu après que Guillaume de Fürstenberg ait vendu ces possessions à l'archiduc d'Autriche qui le vend à son tour à Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg[55]. Les contestations se poursuivent pendant plusieurs décennies et ne cessent véritablement qu'au XVIIIe siècle. L'existence de la copie partielle du cartulaire de Neufchâtel, sous la cote A.N. K 1798 (1) est d'ailleurs le fruit de cette contestation : « *Ayant été informé qu'il y avoit entre les mains de l'intendant de Mad^e^ la duchesse de Lorges, à Besançon, un cartulaire de la maison de Neufchâtel et différens titres qui peuvent servir à établir les droits de votre altesse sérénissime dans ses seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Chatelot* ».

Dans ce contexte, Héricourt se distingue toutefois par un événement. Parmi les héritiers d'Anne de Neufchâtel, Claude-François de Rye est excédé de voir le patrimoine dont il s'estime le juste héritier lui échapper. Le 15 mars 1561, il entreprend de conquérir Héricourt. Il en intercepte le capitaine hors de la ville et parvient à prendre une porte par cette ruse. La prise est de courte durée. Le duc de Wurtemberg réplique et, trois mois plus tard, la place est reprise par la force[56]. Le duc en profite pour rétablir sa suzeraineté sur Héricourt, le Châtelot et Clémont qui étaient sortis du giron de Montbéliard près de deux siècles plus tôt. Une nouvelle tentative est menée en

48 A.N. K 1820 (1) - Traité entre Henry et Claude de Neufchâtel d'une part et Eberard de Wurtemberg (1495).
49 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de 1498. Etienne Symonat est remboursé au vu d'un mandat signé par Claude en date du 1er mars 1498 (a.s) à Héricourt et son fils y reçoit 28 gélines envoyées depuis l'Isle.
50 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond 1518 et 1521.
51 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1511-1512, fol. 37 r°.
52 B.M.B. DROZ fol. 421 v° : Arrêt rendu le 15 juillet 1513 contre les comtes de Fürstenberg et de Werdenberg.
53 A.N. K 1946.
54 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847.
55 A.D.D. E.P.M. 1059.
56 DUVERNOY 1838, p. 110.

1564 pour reprendre la ville mais Claude-François de Rye échoue. Le procès reprend de plus belle, opposant les comtes d'Ortembourg, le duc de Wurtemberg et la famille de Rye[57].

Après une proposition de vente des héritiers d'Ortembourg de la seigneurie à l'empereur Charles Quint, en 1540[58], ce dernier décide de placer l'héritage des Ortembourg sous sa protection par l'intermédiaire de son gouverneur du comté dès août 1545[59]. Les procédures judiciaires se prolongeant, le duc de Wurtemberg qui craignait que la place ne lui échappe, entreprend la destruction des fortifications d'Héricourt. Claude de Vergy, comte de Champlitte, lieutenant général et gouverneur de Franche-Comté intervient alors au nom d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas et de Franche-Comté pour faire cesser les démolitions : « *Au mois de janvier de l'an 1586 nous receumes lettres de laltese de monseigeur le duc de Parme du tiers dud mois contenant quelle avoit advertissemen que votre excellence faisoit demolir et abbatre le chasteaul et maison forte d'Hericourt nonobstant quil fust soubz la protection et sauvegarde de sa maieste comme conte de Bourgongne* [...] *elle nous ordonnoit* [...] *que non soullemen votre excellence ne proceda plus avant aud. demolissemens maus aussi que nous deussions advise de faire reparer les attenptat* »[60]. Après une première interruption des destructions, celles-ci reprennent : « *adverty que votre excellence recommenceoit et etoit es volunté de ruyner entierement led. chasteaul et y amploioit grand nombre douvrier* »[61]. Le comte de Champlitte, souhaitant apaiser le conflit, intervient de manière modérée. Il est probable que ces campagnes de destructions organisées ont porté autant de préjudice au château que les faits de guerre exposés précédemment. La réponse produite insiste sur plusieurs éléments : tout d'abord que la terre d'Héricourt ne relève pas du comté de Bourgogne, ensuite que les destructions n'ont pas vocation à gêner leurs voisins mais à réduire les coûts d'entretien et faciliter les échanges dans le secteur du château. Enfin : « *Et que ce que dernierement icelle avoit commande a demolir (de quoy ils avoyent faist mention su leurdiste missive) estoit plus pour embellissement de la diste place (ayant delibere de la reaccommoder pour maison de residence) que de la totalement (comme il alleguoyent) ruiner* »[62]. Ces aménagements coïncident avec les nombreux témoignages du XVIe siècle qui subsistent aujourd'hui.

Le rôle joué par le château d'Héricourt reste donc intimement lié à sa proximité avec Montbéliard jusqu'à la fin de l'Époque moderne. Le duc de Wurtemberg, incertain de sa cause en justice, préfère transformer la place tant qu'il en assure le contrôle effectif plutôt que d'être contraint de livrer une forteresse redoutable.

4.4 Liste d'officiers

- *1312-1314 : Huguenin de Bavans, châtelain*[63]
- 1386 (n.s.) : Jean le Chappuis, prévôt[64]
- 1452-1459 : Girard de Mathay, châtelain[65]

57 Les pièces de ces procès sont très nombreuses et dispersées. Beaucoup sont évoquées dans l'inventaire de titres situés à la fin du manuscrit B.M.B. DROZ 25, dans la série K des Archives Nationales et sous la cote A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847.
58 A.D.H.S. 48 J 510 - Lettre de Charles Quint au maréchal sur les fortifications de Dole et de Gray, et la vente d'Héricourt proposée à l'Empereur par les tuteurs des enfants du comte d'Ortembourg (1540).
59 COLLECTIF 1869, p. 65-67.
60 A.D.D. 7 E 1058.
61 A.D.D. 7 E 1058.
62 A.D.D. 7 E 1058 - Les premières dénonciations de ces destructions sont dans A.D.D. 2 B 43.
63 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 18.
64 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 166 r°.
65 Documentation DEBRY citant A.D.D. G 2303.

- 1449-1454 : Jean de Saint-Maurice, châtelain[66]
- 1472 (n.s.) : Pierre d'Espenoy, châtelain (seigneur de Bussurel)[67]
- 1495 : Jean Berchenet, châtelain[68]
- 1499[69]-1523 : Jean Poinsard, receveur d'Héricourt puis d'Héricourt et du Châtelot.
- *1501 : Jacqueney, capitaine*
- *1511-1527, Jean Masson, receveur*[70]
- *1512 (n.s.) : Jean Guillaume de Roppe, capitaine pour Guillaume de Fürstenberg*[71]
- *1532 : Adrien de Saint-Maurice, Bailli*[72]

5. Conclusion

Héricourt fait partie du petit nombre de places fortes acquises volontairement par les Neufchâtel et au prix fort de 11 200 florins. Elle permet à Thiébaut VI de disposer d'une place supplémentaire, dans le prolongement de l'Isle-sur-le-Doubs et du Châtelot pour rivaliser avec ses voisins les Montfaucon-Montbéliard. Héricourt n'est pas très présente dans les titulatures des seigneurs de Neufchâtel mais elle est donnée par Thiébaut IX à son fils aîné, en guise d'apprentissage, témoignant de l'importance de la seigneurie.

S'il est impossible aujourd'hui de se faire une idée de la valeur militaire de la place, sa position stratégique sur la route de Montbéliard à Luxeuil ne fait aucun doute si l'on considère les sièges des XIVe et XVe siècles. Les Neufchâtel y résident régulièrement, dans la seconde moitié du XVe siècle au moins comme l'atteste la signature d'actes ou l'envoi de nourriture. Il est probable que le château a connu des aménagements notables, notamment après les destructions de 1425.

L'importance de la seigneurie est également économique. Le bourg castral est déjà bien développé lors de son acquisition et il apporte des revenus conséquents au lignage. Pour le XVIe siècle, Pierre Pégeot a relevé des comptes équilibrés, généralement excédentaires à l'exception de l'année 1525 où les dépenses doublent les recettes. Dans les bonnes années, la seigneurie rapporte plus de 2.000 francs, chiffre comparable aux apports du comté de Montbéliard et très supérieur par exemple à la seigneurie de Blamont[73]. Cette importance explique qu'Héricourt centralise les fonctions administratives au détriment de la seigneurie voisine du Châtelot alors sur le déclin. Cette importance explique également la persévérance dont ont fait preuve les différents héritiers lors du procès des Neufchâtel, particulièrement développé en ce qui concerne les Quatre Seigneuries.

66 COURTIEU 1986, p. 2895.
67 A.N. K 1820 (2). Il est probablement déjà châtelain en 1470, date à laquelle il dispose déjà d'une procuration d'Henry de Neufchâtel (A.N. K 1820 (2)).
68 A.N. K 1820 (1)..
69 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de l'Isle-sur-le-Doubs
70 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 18.
71 A.N. K 2245.
72 A.D.D. 1 B 454 n°16.
73 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 96, 99-100.

6. SOURCES

6.1 Archives

• A.D.D. 1 B 1769 : Compte du receveur d'Héricourt et du Châtelot (1523-1524)*.

• A.D.D. 1 B 1770 : Compte du receveur d'Héricourt et du Châtelot (1540)*.

• A.D.D. 1 B 1771 : Compte du receveur d'Héricourt et du Châtelot (1675-1676)*.

• A.D.D. 7 E 1058 : Lettre du gardien du comté au duc de Wurtemberg à propos de la destruction du château d'Héricourt (1587).

• A.D.D. E.P.M. 1078 : Devis et adjudications des réparations à faire au château d'Héricourt (1736-1786).

• A.D.D. E.P.M. 1080 : Devis et adjudications des réparations à faire au château d'Héricourt (1723-1741).

• A.N. K 2020 (3) : Délimitation du comté de Montbéliard et de la seigneurie d'Héricourt d'une part et de la Franche Comté d'autre part (1481-1791)*.

• A.N. K 2265 (1) : Droits et revenus d'Héricourt et le Châtelot (1567-1703)*.

• A.N. K 2265 (2) : Inventaire des titres concernant les terres d'Héricourt et du Châtelot (XVIe et XVIIe siècles)*.

• A.N. K 2267 : Droits seigneuriaux d'Héricourt et du Châtelot (1523- 1701)*

• A.N. K 2303 (1) : Montres d'armes Héricourt et du Châtelot (1551-1670)*.

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 132-135.

Bernoulli 1872-1907 : BERNOULLI August, *Basler Chroniken herausgegeben von der Historischen und Antiquarischen Gesellschaft in Basel*, 6 vol., Hirzel, Leipzig, 1872-1907.

Beurlin 1880 : BEURLIN Pierre-Frédéric, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt,* 1880, [manuscrit disponible à la Bibliothèque Municipale de Montbéliard].

Canel 1906 : CANEL Charles, « Le château d'Héricourt », *Almanach annuaire 1906 du Pays de Montbéliard*, 1906, p. 221-223.

Canel 1913-1914 : CANEL Charles, « Histoire de la ville d'Héricourt », *Bulletin de la société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1913, p. 35-182 et 1914, p. 1-123.

Collectif 1838 : *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, Sainte-Agathe, Besançon, 1838.

Collectif 1869 : COLLECTIF, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les Princes de la Maison d'Autriche*, Suchaux, Vesoul, 1869.

Contini 2001 : CONTINI Daniel, *Notice géologique de la carte de Lure*, B.R.G.M., Orléans, 2001.

Courtieu 1986 : COURTIEU Jean (dir), *Dictionnaire des communes du Doubs*, t. V, Cêtre, Besançon, 1986.

Duvernoy 1838 : DUVERNOY Charles, *Notice sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt. 1ère partie jusqu'en l'année 1561*, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

Faure-Brac 2002 : FAURE-BRAC Odile, *Carte archéologique de la Haute-Saône*, Académie des inscriptions et belles Lettres, Paris, 2002.

Jeannin 1981 : JEANNIN Yves, *Les enceintes fortifiées médiévales des villes et bourgs de Franche-Comté*, [catalogue d'exposition], Direction des Antiquités historiques de Franche-Comté, Besançon, 1981.

Muller 2011 : MULLER Vianney, « Les sépultures des Neufchâtel-Bourgogne, miroirs des aspirations lignagères », *Le Pays Lorrain*, n°92, Nancy, 2011, p. 64-66.

Pégeot 1993 : PÉGEOT Pierre, *Vers la Réforme : un chemin séparé. Montbéliard, Porrentruy et leur région du XIVe siècle au XVIe siècle*, [doctorat d'état], Paris IV, 1993.

Trouillat, Vautrey 1867 : TROUILLAT Joseph, VAUTREY Louis, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. V, Gürtler, Porrentruy, 1867.

Viscusi-Simonin 2003 : VISCUSI-SIMONIN Valérie, *Héricourt «Centre hospitalier Ernest Bretegnier», Rapport de diagnostic*, I.N.R.A.P., 2003.

6.3 Iconographie

- A.D.D. E.P.M. 1078 : Devis et adjudications de travaux avec plan de la tour d'Héricourt.
- A.D.H.S. 3 P 285: Cadastre ancien d'Héricourt.
- A.D.H.S E 446 : Plan de la ville et du château d'Héricourt (1718).

L'Isle-sur-le-Doubs

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Doubs
Canton : L'Isle-sur-le-Doubs
Commune : L'Isle-sur-le-Doubs
Numéro INSEE : 25 315

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	919 830	2281 140	291

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2010	AK	110, 346
Château	Ancien	1832	A 3	350-370

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Baume - Rougemont	**Bailliage**	Amont
Paroisse	Mancenans - Fusnans	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Martin - Nativité notre Dame	**Châtellenie**	L'Isle-sur-le-Doubs

Jusqu'à la création de la paroisse de l'Isle-sur-le-Doubs, à l'Époque moderne, la rive droite dépend de la paroisse de Mancenans tandis que l'île et la rive gauche relèvent de Fusnans.

2. Présentation du site

2.1 Situation

L'Isle-sur-le-Doubs tire son nom de sa position géographique. Ce lieu de franchissement du *Doubs* est situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Montbéliard et une vingtaine de kilomètres au nord-est de Baume-les-Dames. Cette seigneurie était en limite des comtés de Bourgogne et de Montbéliard jusqu'à ce que la terre du Châtelot ne soit détachée du comté de Montbéliard à la fin du XIIIe siècle.

L'orthographe des textes médiévaux est parfois identique pour désigner le village de Liesle situé au sud du département et les risques de confusions sont d'autant plus élevés que ce village fut également dans l'aire d'influence des Neufchâtel. Il faut être particulièrement vigilant sur l'identification de ce lieu dont le toponyme est fréquent dans les régions voisines comme le montre l'inventaire des archives de Côte d'Or de Peincedé où sont recensés 13 lieux en « *isle* ».

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

L'Isle-sur-le-Doubs occupe un vaste méandre sur la rive gauche du *Doubs*, un chapelet d'îles et une étroite bande de terre située en rive droite, entre le cours d'eau et le plateau. Situé à une dizaine de kilomètres au nord du massif du Lomont, ce territoire ne présente pas de relief marqué mais un pendage régulier culminant à 330 m, au sud, et déclinant à 290 m d'altitude au niveau du cours d'eau au nord.

La rivière se sépare en deux bras, de part et d'autre de l'île principale. Le cours d'eau est relativement étroit au nord et large dans la partie sud. L'île fournit un appui pour le franchissement de la rivière ainsi qu'une protection naturelle et le contrôle des communications. Sur la rive droite, notamment à Mancenans, deux buttes, culminant entre 400 m et 440 m, dominent largement le village de l'Isle et offrent d'autres sites d'implantation castrale.

Sur le plan géologique, le substrat est principalement constitué d'alluvions modernes sur les bords du *Doubs* (Fz). Au sud de la commune, des alluvions anciennes d'origine alpine, apportées par l'*Aar-Doubs* (Fx), affleurent également et recouvrent les formations du Jurassique présentant plusieurs faciès calcaires de l'Oxfordien (j6) et du Kimméridgien inférieur (j7a). En rive droite, émerge le Kimméridgien supérieur (j8) dont certains affleurements ont été exploités.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le sud du territoire de l'Isle et l'ensemble des communes environnantes fournissent des terrains propices aux activités agro-pastorales. Le *Doubs* apporte un complément de ressources alimentaires tiré de l'exploitation halieutique ainsi qu'une énergie mise à profit par une série de moulins à eau. Les forêts occupent une large part du territoire en dépit des défrichements attestés par les toponymes dérivés du terme « essart ».

La carte géologique atteste de nombreuses exploitations de pierres dans les niveaux calcaires du Jurassique sur les deux rives. Au sud, les niveaux de l'Oxfordien fournissent un faciès Rauracien contenant successivement pisolithes, oolithes et autres débris. Sur la rive gauche on trouve également des carrières de calcaires dans le Kimméridgien supérieur.

2.2.3 Voies de communication

La route romaine reliant les cités antiques de *Vesontio* (Besançon) et *Epomanduodurum* (Mandeure) passe par le sud de la commune[1]. Elle est encore largement empruntée au cours du Moyen Âge. L'itinéraire dont les Neufchâtel ont la conduite, de Pontcharrot à Palente, passe également par l'Isle-sur-le-Doubs.

1 JOAN 2003, p. 314.

L'Isle-sur-le-Doubs tire profit de sa position pour permettre le passage du fleuve avec l'existence d'un pont de bois fréquemment réparé. Le fleuve devait également permettre le transport de marchandises et le flottage du bois y est attesté[2].

3. Description et analyse archéologique

3.1 Le château

Il ne subsiste que peu de vestiges du château de l'Isle-sur-le-Doubs et leur faiblesse rend difficile l'attribution chronologique. Il reste principalement une tour-porche dont les deux niveaux supérieurs ont été détruits il y a une quinzaine d'années seulement. Cette tour-porche fut conservée lors de la construction d'usines hydrauliques en 1799, rachetées par la famille Japy aux frères Bouchot en 1847. Ces usines sont à l'origine de la destruction de la plupart des bâtiments du dernier état du château. Aujourd'hui, un parc a été aménagé à leur emplacement. Le cadastre ancien de l'Isle-sur-le-Doubs n'est pas d'un grand secours car le site avait déjà subi de profondes modifications lors de la réalisation de ce document en 1832 (fig. 1). Une arase de tour circulaire qui ne figure ni sur ce cadastre ni sur le plan du château au 1788 subsiste également mais la faiblesse des vestiges conservés amène à s'interroger sur son authenticité (fig. 2). Un plan dressé en 1753 pour établir les réparations à effectuer à l'écluse de l'Isle-sur-le-Doubs représente effectivement un groupe de bâtiments comprenant des structures circulaires (fig. 3). Situé dans la partie nord de l'île, cet ensemble se composait de deux bâtiments situés de part et d'autre d'un passage. À l'ouest, un bâtiment de 50 m x 25 m environ, est muni d'une aile faiblement saillante à l'est. Sa façade septentrionale est marquée par plusieurs décrochements et une tour circulaire en flanquement au tiers oriental de ce mur. De l'autre côté, un bâtiment de 20 m x 30 m environ s'inscrit dans un rectangle perturbé à l'ouest par quelques décrochements de façade importants et au nord-est par une tour circulaire située à l'angle. Ces vestiges ne correspondent pas aux plans postérieurs, ce qui suggère une destruction avant 1788. Signalons enfin que de nombreuses pierres provenant du château sont utilisées en remploi dans les garde-corps maçonnés coiffant les berges du *Doubs*.

La tour-porche présentait au début du XXe siècle trois niveaux de plan rectangulaire coiffés d'un toit-terrasse garni de créneaux sur la seule façade sud-ouest. Un étage supplémentaire, bâti dans la première moitié du XXe siècle[3], occupait alors la moitié nord du toit (fig. 4). Sur la façade sud-ouest, les trois niveaux sont matérialisés en façade par un bandeau horizontal. De ce côté, une fenêtre rectangulaire perce le centre des deux étages (fig. 5). Au niveau inférieur, une porte à double vantaux ouvre sur un passage voûté en berceau qui constitue l'entrée principale. Une carte postale ancienne représente également la façade nord-est qui donne sur l'intérieur du château (fig. 6). Elle présente une organisation globalement similaire. On retrouve la porte cochère, encadrée d'une feuillure et les deux baies rectangulaires aux étages supérieurs. Les créneaux et les bandeaux horizontaux sont toutefois absents de cette façade, ce qui indique sans doute leur caractère factice et tardif.

En dépit des destructions récentes, le niveau inférieur de la tour est toujours visible aujourd'hui. C'est un espace rectangulaire d'environ 4,5 m de large pour 7,50 m de long, desservi au nord et au sud par une porte large de 3,5 m, dans l'alignement du mur sud-ouest (fig. 7). Les maçonneries

2 B.M.B. DROZ 24 fol. 34 r° : « *Item doit chacun ray de rond boys la meillour piece après le chevalier, lequel ray est passant par desoubs ledit Pont de Lile* » (vers 1420).

3 Cette construction n'existe pas encore sur une carte postale expédiée en 1904 mais apparaît sur des documents plus récents.

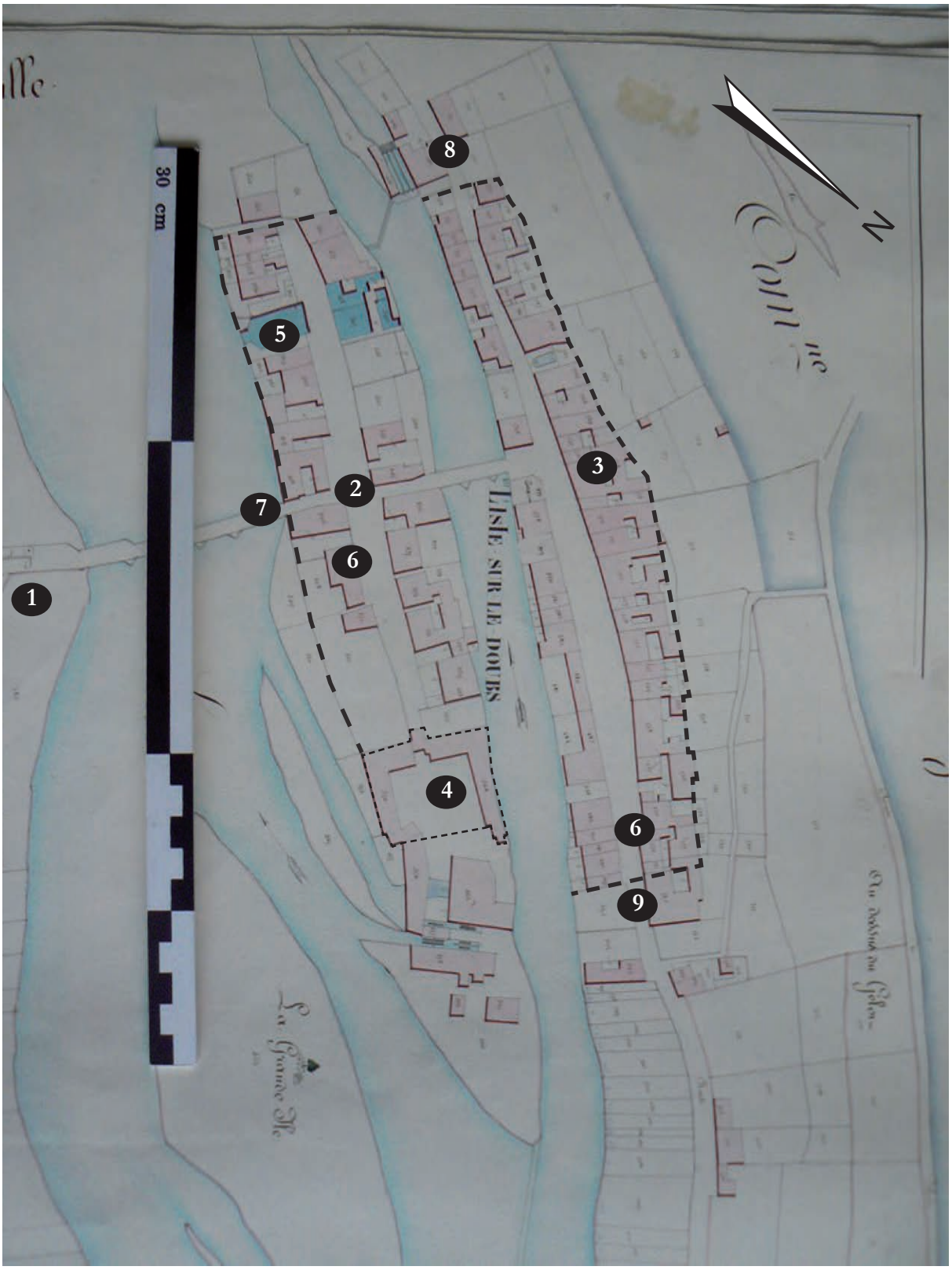

Fig. 1 : Cadastre ancien de l'Isle-sur-le-Doubs (1832) et tracé supposé de l'enceinte
1: Hameau du Magny ; 2 : L'île ; 3 : La Rue (Carnans) ; 4 : Château ; 5 : Église de la Vraie-Croix
6 : Halles ; 7 : Porte du pont ; 8 : Porte d'Appenans ; 9 : Porte de Médière



Fig. 2 : Arase de tour circulaire, largement restaurée



Fig. 3 : Plan de 1753 de l'écluse de l'Isle-sur-le-Doubs (A.D.D. 7 E 1400)

La légende du document ne livre que des informations relatives à la dimension et la localisation des brèches de l'écluse et des amas de glaces ; elle n'est donc pas reprise ici.

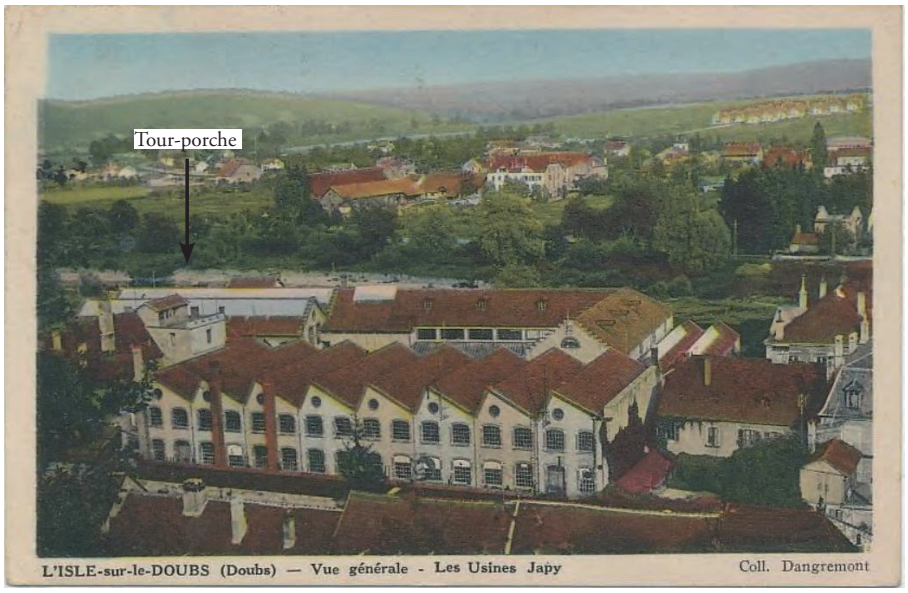

Fig. 4 : Vue générale de l'usine. À gauche, la partie supérieure de la tour-porche.

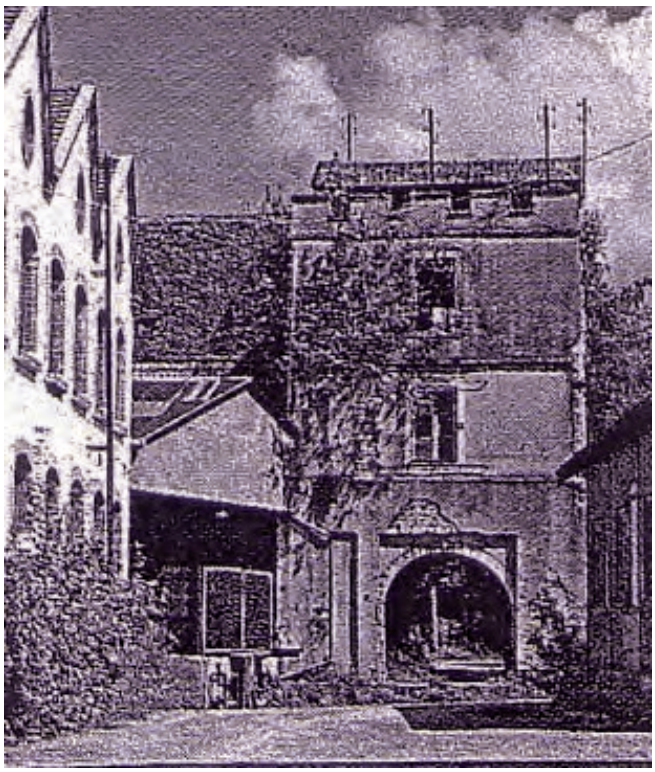

Fig. 5 : Façade nord-est de la tour de l'Isle-sur-le-Doubs (cliché publié dans Lardière 1993)

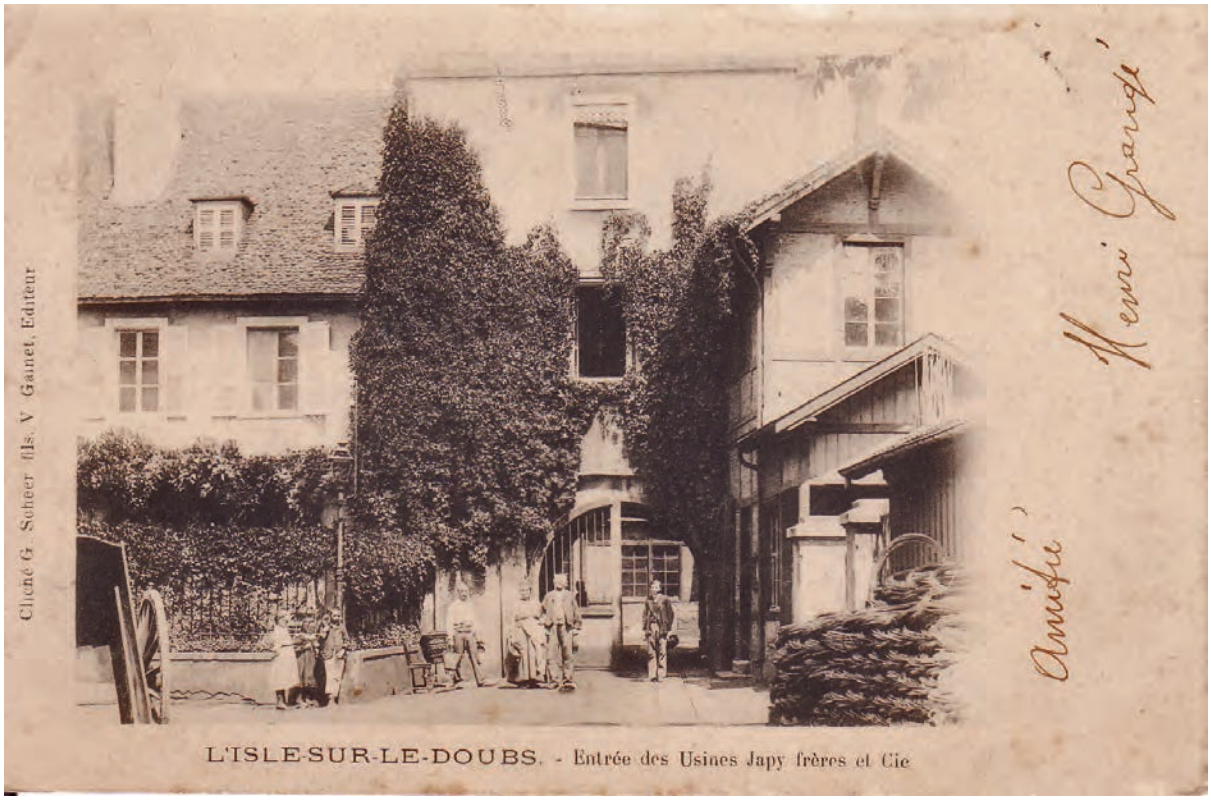

Fig. 6 : Carte postale de la façade nord-est de la tour-porche



Fig. 7 : Vue de la tour depuis le sud-ouest



Fig. 8 : Parement intérieur de la baie



Fig. 9 : Parement extérieur de la baie



Fig. 10 : Vue de la tour depuis le nord-est

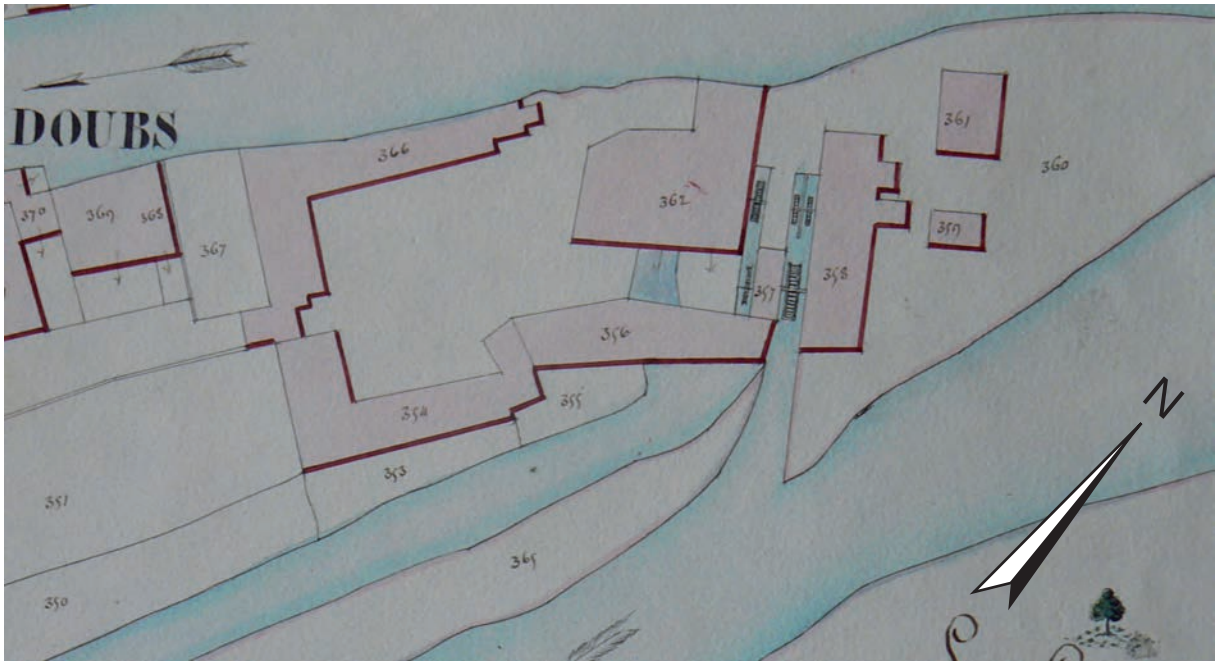

Fig. 11 : Détail du château sur le plan cadastral de 1832

sont en moellons calcaires grossièrement assisés et les encadrements de baie sont en pierre de taille. La pièce est munie d'une ouverture rectangulaire perçant le mur sud-est. Cette baie, d'environ 1 m de large pour 1,20 m de hauteur, présente des tableaux droits sur la moitié de la profondeur puis un ébrasement symétrique (fig. 8). En façade extérieure, sa largeur est ainsi réduite à 0,50 m environ. De ce côté, la baie est encadrée en pierre de taille en grès rose vosgien (fig. 9). Au nord de la tour, la porte est en bon état; on en conserve la feuillure et les crapaudines supérieures dans lesquelles se logeaient les gonds des vantaux (fig. 10). Les crapaudines sont encastrées dans le mur situé au-dessus de l'arc de la porte et reposent sur un corbeau maçonné dans les murs latéraux du passage.

Aucun élément de la tour-porche ne permet d'en proposer une datation et ce bâtiment peut correspondre tant à l'édifice médiéval qu'aux reconstructions de l'Époque moderne. Elle est représentée sur le cadastre de 1832 (fig. 11) et le plan de situation de 1788 (fig. 12). Sur ce dernier, elle est figurée par deux pans de murs, au nord-est et au sud-ouest (façade extérieure) tandis qu'au sud-est elle est simplement appuyée sur le bâtiment voisin. Le mur nord-ouest (façade intérieure) n'est pas représenté. Le figuré utilisé pour ces maçonneries est par ailleurs identique à celui des murs isolés tels que la clôture des jardins. Ce document invite donc à considérer avec prudence cet élément architectural qui ne semble pas être considéré comme une tour-porche à la fin du XVIIIe siècle.

Deux autres plans conservés aux archives du Haut-Rhin sont attribués au château de l'Isle par Liliane Châtelet-Lange qui les a publiés à plusieurs reprises (fig. 13,14)[4]. L'identification du site repose sur des mentions marginales qui évoquent la rivière *Tub*, traduction en ancien allemand de *Doubs*. La position insulaire du site, déduite de ces mêmes mentions, et la conservation des documents dans le fond d'archives de la famille Waldner von Freundstein, officiers des Wurtemberg-Montbéliard, est cohérente avec l'Isle-sur-le-Doubs. La datation de ces documents repose d'une part sur l'identification des filigranes du papier, vers 1525-1530, et le contexte historique d'autre part pour une réalisation des plans vers 1542-1550. Ce projet présente les deux étages d'un château rectangulaire de 65 m x 50 m dont les quatre corps entourent une cour centrale. Chaque angle du château est flanqué d'une tour circulaire. Côté cour, une galerie reposant sur des piliers est adossée aux bâtiments. À chaque angle de la cour, une tourelle d'escalier circulaire assure la distribution verticale. Une porte monumentale est intégrée au milieu des façades sud-ouest et nord-est, desservant la rue au sud et des dépendances au nord. Nous rejoignons l'auteur qui affirme que ce projet ne fut jamais réalisé. En effet, il n'est pas compatible avec les vestiges subsistants, notamment la tour-porche. En effet, sur ce plan, l'entrée située au centre de l'aile méridionale correspond à l'étage à deux pièces rectangulaires dont l'emprise déborde très largement de part et d'autre du corridor d'entrée, organisation inconciliable avec une tour-porche. Sur le plan du XVIIIe siècle, rien ne permet de faire le lien avec le plan antérieur de deux siècles et on remarque notamment qu'aucune tour circulaire n'y est figurée.

Les textes consultés ne sont pas d'un grand secours pour appréhender précisément l'organisation du château. Les dix-sept livres de comptes des XVe et XVIe siècles conservés aux archives nationales sous la cote A.N. K 1801 apportent quelques précisions par le biais de mentions de travaux mais elles sont souvent trop imprécises pour délivrer un état du site. Dans un dénombrement de 1585 le comte d'Ortembourg nous apprend que le « *chastel ayant demeure en ruine depuis les guerres de Bourgogne a este rediffie et bastiz de nouveau comme est encore presentement par lesd. seigneurs* »[5]. Les

4 CHATELET-LANGE 1999 ; CHATELET-LANGE 2002, p. 144-145; JESTAZ 2001 (compte-rendu en français).
5 A.N. K 1800 (1) - Dénombrement du compte d'Ortmebourg (1585).

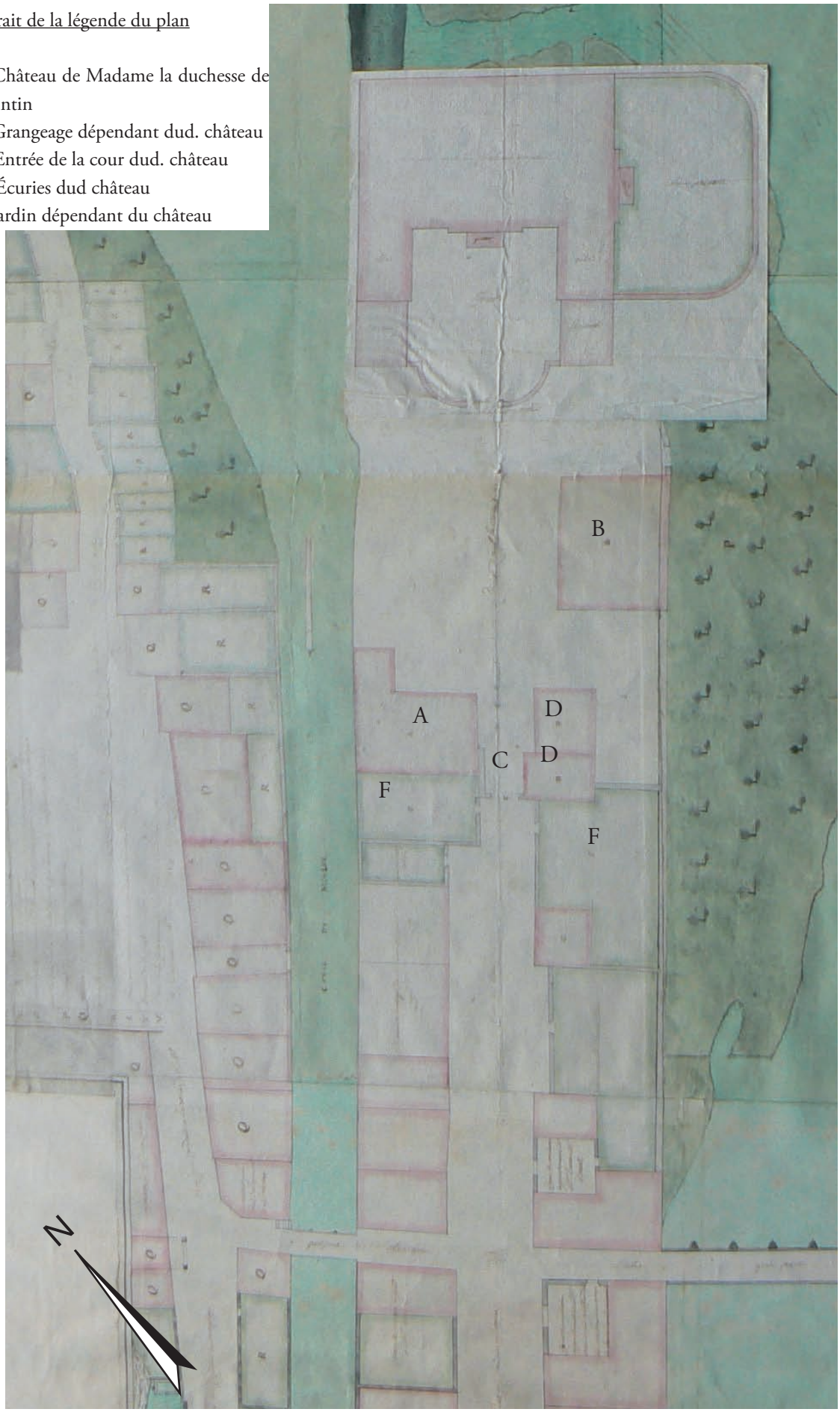

Fig. 12 : Plan de situation et projet du château de l'Isle. La partie orientale correspond au projet (1788)

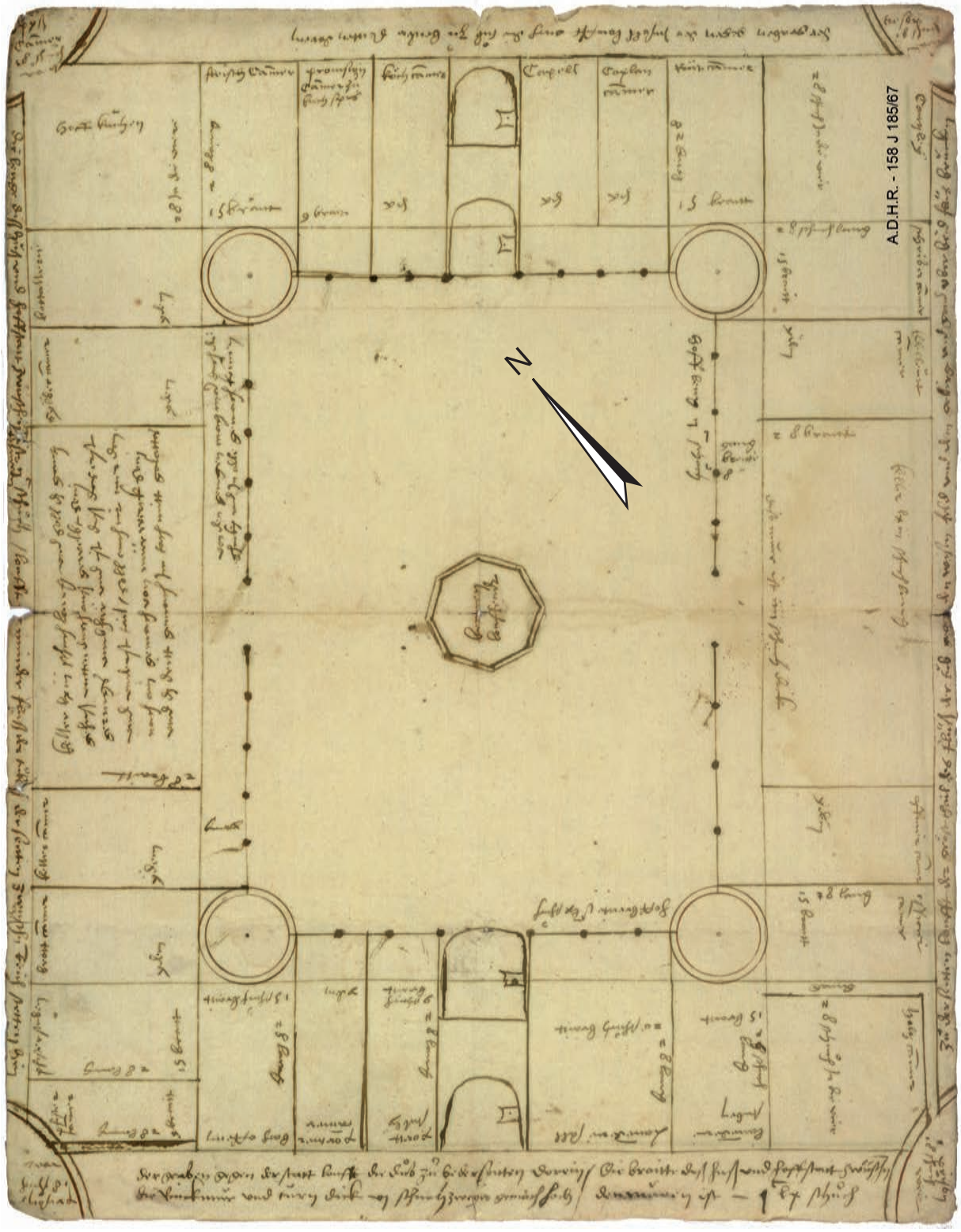

Fig. 13 : Plan d'un projet de château, rez-de-chaussée (A.D.H.R. 158 J 85 n°67, vers 1545)

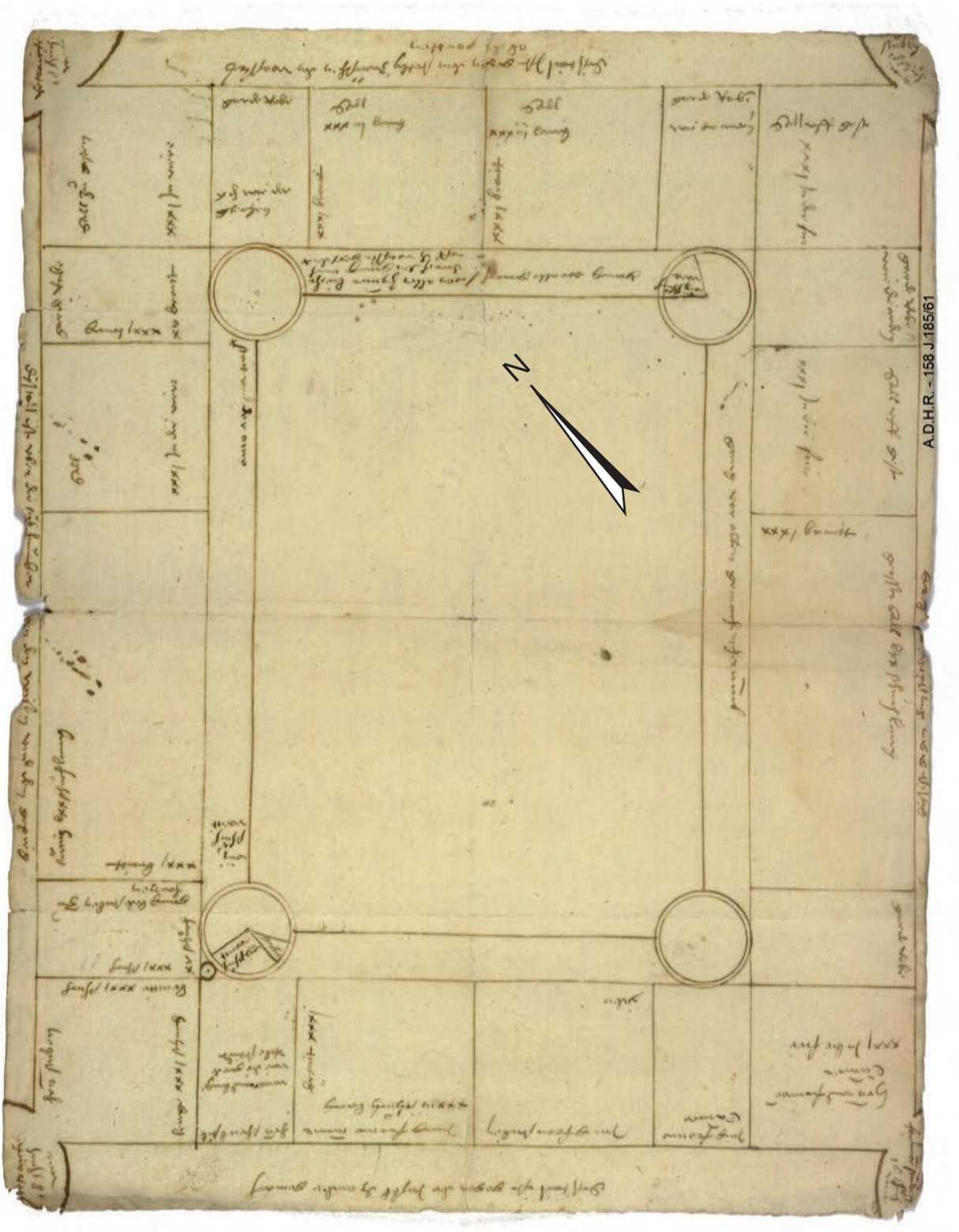

Fig. 14 : Plan d'un projet de château, 1er étage (A.D.H.R. 158 J 85 n°67, vers 1545)

premières mentions de travaux dans la comptabilité apparaissent en 1565 avec le paiement à un charpentier de « *dix frans trois gros pour avoir decouvrir et habbatu la lave de dessus le chasteaulx par ordonnance de monseigneur le bailly* »[6]. Des paiements interviennent ensuite : « *douze frans trois gros et six quartes de froment* [...] *pour* [...] *abbatre le bois tant de ramures badrillon que lahons du maisonnement du chasteaul les mectre en monceaulx et dessusd. y faire une rabatus pour les tenir a lessaitte* » et « *trois frans* [...] *pour* [...] *couvrir la rabbatue dud charril des asselles questoient precedemment en prouvision aud. chasteaul* »[7]. Ces travaux correspondent vraisemblablement à la remise en état du logis principal du château (*maisonnement*) dont la couverture, la charpente et peut-être les planchers ont été démontés et remplacés. La même année on trouve mention de paiements pour « *avoir faict les prisons au chastel* »[8] et pour avoir « *recouvrir dauxelle sur la rabbatues des nouvelles prisons* »[9].

Le livre de compte suivant, pour l'année 1566 (n.s.), signale que furent payés « *maccons chappuis charretons que aultres ayantz faictz et ediffier ung chaufour de chault et bois accoustume en lieu dict en la Doytot ediffie et cuyt de lan de ce compte la moytie pour mesd. seigneur et l'aultre pour led. seigneur bailly et les voyries* »[10]. On trouve au folio suivant un paiement « *pour charroy de douze voytures de chaulx amenez* [?]*en provision es led. fournil ou chasteaul pour les avoir faict cherger et descharger* ». On ne trouve pas d'autres mentions de réparations au château pour cette année. En 1567, à l'occasion de travaux de couverture sur le moulin on trouve mention de « *sept voytures de laves amener dez le chasteaulx devant le molin* »[11]. Deux ans plus tard, en 1569, Nicolas Courvenae de la Prestiere reçoit huit gros « *pour ses journees et despans davoir faict une porte en la grand tour du chasteaul et une ou patine pre ou lon avalle les prisonniers et deux blanc a Pierre Burerel pour les paneller y clover* »[12]. Cette mention est importante car elle signale la présence d'une forte tour se distinguant suffisamment des autres pour être nommée *la grand tour*. Aucun élément du plan du XVIe siècle ne lui correspond de manière évidente, toutefois les élévations de toutes les tours ne sont pas nécessairement égales. Par ailleurs on signale des travaux sur la porte de la cuisine (patine)[13] se situant à proximité du lieu où l'on fait descendre les prisonniers, c'est-à-dire une geôle ou un cul-de-basse-fosse.

La même année, 79 livres sont employées « *au maisonnement des greniers nouvellement construict et eriger au chasteaul dud. Lile tant aux courvoyeurs, maccons, toitots, chappuis, serruraulx que pour aultres besoignes* »[14]. La diversité des corps de métiers, la somme engagée et la mention elle-même suggèrent qu'il s'agit d'une construction nouvelle au château. On n'en connaît toutefois pas la forme. La même année, on fait « *racoutrer les prisons basses du chasteaul dud Lile* »[15]. En 1570, on « *fait des serrures a moult es portes des deux estaiges dessus des greniers* »[16] et on paie également des artisans pour avoir « *refait la geliener du chasteaul* » et « *abbatu le colombier de jardin du chasteaul* »[17]. Ce compte est riche en travaux. Il mentionne encore « *le charroy de quatre voitures de chaulx tirer du*

6 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1565, fol. 35 v°.
7 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1565, fol. 39 r°. La ramure désigne la charpente; les lahons peuvent désigner des planches ou planchers. Le sens des badrillons n'est pas précisément connu.
8 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1565, fol. 38 v°.
9 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1565, fol. 40 r°.
10 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1566, fol. 39 v°.
11 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1567, fol. 37 r°.
12 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 39 r°.
13 Cette signification est reprise du dictionnaire de Frédéric Godefroy, vol. 6, p. 40.
14 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 41 r°.
15 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 46 r°.
16 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 32 v°.
17 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 35 r°.

chafour et mener ou chasteaul»[18], des réparations à «*la muraille devant du chasteaul*», le paiement de 7 frans «*pour avoir plaister a la tour des grains dessus le grenier du bas du chasteaul a chaul aranne et les a blanchies*» et 20 sols «*pour avoir decombre la gatung questoit ou lad. estaige des greniers*»[19]. On retrouve les mêmes artisans pour avoir «*tant plaistrer que blanchies greniers de l'avoinne de l'estaige bas du chasteaul que pour autres journaulx et ouvraiges*» et «*pour avoir desroucher une panne de muraille ou chasteaul pour eviter quelle ne bomba et desore devers la ramure*»[20]. On trouve encore mention d'un serrurier œuvrant *«es grenier bas du chasteaul»*[21] et un couvreur *«pour avoir recouvrer de laves la tour devers chiere Claude Pourot»,* probablement une tour de l'enceinte urbaine puisqu'un artisan est dédommagé pour *«le charroy des laves par luy charroyer des lez chasteaul a lad. tour»*[22].

La seconde moitié de la décennie 1560 est ainsi consacrée à la remise en état du château avec le remplacement du couronnement du corps de logis, la construction et le couvrement de prisons, l'édification des nouveaux greniers, le dégagement des anciens greniers et leur rénovation en les blanchissant et refaisant leur couvrement. La basse-cour bénéficie également d'une restructuration avec la destruction du colombier et la remise en état du poulailler. On sait que les greniers se trouvaient au niveau inférieur du château, et qu'en certains endroits au moins on trouvait deux étages au-dessus. On trouve également une tour des grains et une grande tour. La comptabilité nous montre des matériaux diversifiés et les toitures emploient ainsi tuiles, lauzes (ou laves) ou bardeaux de bois. Les matériaux, souvent locaux comme la chaux produite sur place, peuvent occasionnellement provenir de plus loin, ainsi «*a payer led. recepveur la quantitey de quinze quartes davenne aux charretons ayans ete querre les lahons pour les greniers dud Lile au lieu de Belfort*»[23].

En dépit de ces renseignements assez précis, on peine à reconstituer l'environnement du château. Le dénombrement de 1585 nous apprend qu'un bâtiment du bourg se situe «*le long des jardins du chasteau*»[24] La comptabilité évoque aussi un «*ung boux de muraille de le pont de chasteaul jusques au jardin de grospain le long de fosses*»[25]. Des jardins sont représentés dans la partie orientale de l'île, à proximité du château sur les plans du XVIIIe siècle (fig. 12, 15); il est toutefois difficile d'attester qu'il s'agit de l'aménagement cité près de deux siècles plus tôt.

La mention ci-dessus associée à celle de travaux «*pour reffaire le pontz estant derrier le chastel dud Lile*»[26] amène à considérer qu'un fossé isolait le château au sud, du côté de la ville mais aussi au nord, dans un espace probablement employé comme verger et réserve foncière pour le développement potentiel du château. Au sud comme au nord, le fossé n'a pas laissé de traces dans la topographie actuelle; il fut sans doute remblayé lors de l'exploitation industrielle du site. La proximité entre le bourg et le château n'a rien d'étonnant surtout dans un espace insulaire nécessairement confiné. Dès la fin du XIVe siècle, la relation entre l'habitat et le château est bien établie par les textes : «*une maison seant en icelui bourg ensemble le fond et appartenance dicelle maison pres du chastel de Lile et de*

18 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1567, fol. 32 v°.
19 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 39 r° - La chaux aranne désigne la chaux aérienne.
20 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 39 v°.
21 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 40 r°.
22 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 42 r°.
23 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 63 v°.
24 A.N. K 1800 (1) - Dénombrement de 1585, fol. 30 r°. Une autre copie existe sous la cote A.D.D. 1 B 2591 cité par Bouvard 1997, p. 307.
25 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 41 v°.
26 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1526-1527, fol. 24 r°.

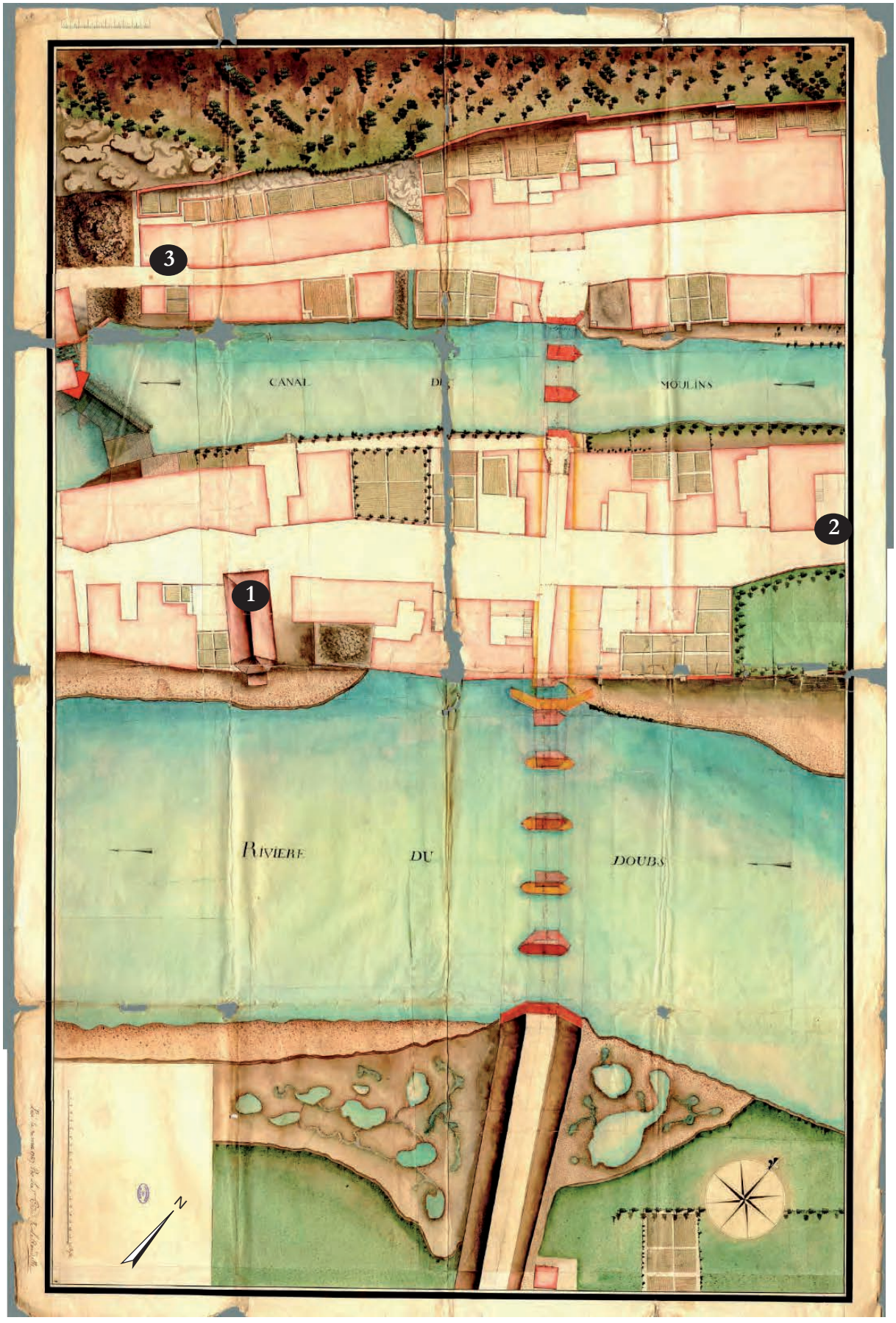

Fig. 15 : Plan de situation et projet de pont de 1757 (A.D.D. 1 C 2333/10)
1 : Église de la Vraie-Croix ; 2 : Vers le château ; 3 : Porte d'Appenans

coste la grant maison dud. seignour»[27]. L'allure de cette grand maison, probablement le corps de logis principal, reste malheureusement inconnue.

3.2 Le bourg, l'enceinte et les ponts

Il ne reste pas de vestiges évidents de l'enceinte urbaine de l'Isle-sur-le-Doubs. Une prospection systématique permettrait sans doute d'en retrouver quelques traces ténues. Les mentions textuelles et le parcellaire permettent néanmoins d'en apprécier la topographie générale.

Les différents noyaux de peuplement qui composent l'Isle se répartissent ainsi : Uxelles – devenu le Magny – se trouve sur la rive gauche du *Doubs*, à l'est, et constitue la tête de pont de l'Isle de ce côté de la rivière. L'île, décalée vers la rive droite, abrite le château et le bourg de l'Isle réparti en deux moitiés par une rue centrale appelée la rue de Velle, située dans l'alignement de la tour-porche du château. Celui-ci occupe la partie nord de l'Isle tandis que les maisons se répartissent de ses abords jusqu'au sud. Là, se trouve également la chapelle de la Vraie-Croix devenue église paroissiale. Enfin, un habitat s'est étendu sur la rive droite sur le faible espace compris entre la berge et le rebord du plateau. Contrainte par la topographie, l'occupation se répartit le long d'un axe de communication qui donne son nom à ce quartier, appelé la Rue dans les textes, en remplacement du toponyme plus ancien de Carnans. Plusieurs activités économiques sont regroupées sur la rive droite du *Doubs*. Au sud, des moulins sont attestés à plusieurs reprises à proximité de la porte d'Appenans. De l'autre côté, une lettre d'affranchissement de 1420 évoque « *la maison de la boucherie de Lile séant au bout de la rue de nostre ville de Lile par devant Mendiere entre la hale d'une part et les murs de la ville d'autre part* »[28]. L'historiographie place généralement les halles sur l'île, au croisement de la rue de Velle et de la route reliant les ponts[29]; il faut soit admettre que cette hypothèse est erronée ou correspond à un état plus tardif soit que le bourg de l'Isle disposait de deux équipements de ce type.

Il est bien établi que l'île et la rive ouest sont fortifiées au Moyen Âge; les religieux de Lieucroissant sont ainsi autorisés en 1393 à « *maisonner et faire ou prendre lour aisance telle qu'ils vouldront sur les murs devers la riviere en telle maniere qu'ils facent fenestres et archieres pour la deffense desd. murs de nostre dicte Rue* »[30]. Il semble que ce soit également le cas de la partie orientale, puisque le compte de 1478-1480 conserve la trace d'une « *refection dun grant partis questoit venu ou mur du cloz du Maigny* »[31]. Le parcellaire cadastral du XIXe siècle ne permet pas d'en proposer facilement un tracé. Le secteur offre en effet plusieurs zones relativement régulières qui peuvent correspondre aux limites d'une enceinte mais le percement d'un canal a manifestement bouleversé l'organisation de ce secteur. Le hameau du Magny est séparé de l'île par le plus grand des deux ponts. Celui-ci était protégé par une tour mentionnée en ruine en 1529. Un artisan reçoit alors neuf gros *« pour avoir habatu la ramure de la tour de dessus le grand pont devers le Mesny»*[32]. Elle fait alors l'objet de travaux de remise en état : « *reparer les fondemens des muraille et porterie de la porte du pont devers le Maigny* »[33]. La présence d'une fortification sur le pont laisse supposer que le quartier du Magny ne fut fortifié que dans un second temps. Ce type de fortification est courant puisqu'il permet de tirer

27 B.M.B. DROZ 24 fol. 46 r° - 46 v°.
28 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 181 v°-182 r° (1420).
29 BOUVARD 1997, p. 302 ; AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 2009, p. 407.
30 B.M.B. DROZ 25 fol. 168 r° - 171 r°.
31 A.N. K 1801.(1) - Compte du receveur de 1478-1480 fol. - Le terme de partus, synonyme de pertuis désigne un trou, dans le cas présent une brèche.
32 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1529, fol. 25 r°.
33 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1529, fol. 33 r°.

aisément parti de l'implantation naturelle comme élément de défense et assure un contrôle efficace et la perception des taxes sur les hommes et marchandises passant sur et sous le pont.

La position précise de la tour sur le pont n'est pas explicitée. Elle se trouve toutefois plutôt du côté de l'Isle si l'on se fie au dénombrement de 1585, par lequel Dele de Méligny signale qu'il détient un « *autre chasal accese a Jean Gasterot de Rans pour un sol estevenant de cense seant pres la porte du grand pont du bourg dud Lile entre la rue commune par devant d'une part et les Petitotz d'aultre les murailles dud bourg ou bien lad. riviere devers le Maigny* »[34]. La porte se situe très probablement sur le franchissement et non en tête du pont. Cela expliquerait que quelques années plus tard seulement, elle soit à nouveau en mauvais état comme l'atteste une mention de 1535 « *davoir fait descouvrir la tour du pont de Lile qui tomboit en gros danger des passans repare en lan de ce compte pour la grosse Ruyne que y estoit jacoit que encore ne soit tout en quest netre reffait dix livres six sols ung demi obole et deux quartes de froment* »[35]. Cela n'est pas étonnant si la tour est sur le pont puisque l'année précédente les deux franchissements furent endommagés et réparés : « *pour le faict des trais du pont entre les deux rues de Lile rompuz et gaster par les glaces non comprins le Chevalot que Chain Peletz de la grange de Courcelle a eu faict ny le tres rompu ou grant pont articulez ou role de la despense* »[36]. Cette mention confirme que l'habitat est principalement centré autour du petit pont, au nord, situé entre les deux rues. Les réparations sur ces ponts sont très nombreuses dans la comptabilité, usant souvent de l'expression « *reparation et entretenementz* » qui montre à quel point elles sont habituelles. Les destructions sont souvent liées aux glaces de l'hiver qui endommagent les ouvrages[37]. Le plus petit pont est pavé de pierre avant 1565, date de sa restauration : « *Jehan Godon paveur dix huit gros pour avoir repave et racoutrer le pavement de dessus le petit pont et Adriain du Mont six blans pour le charroy et pour deux voytures de pierre et cailloz* »[38].

Les réparations les plus courantes concernent ensuite les deux autres portes de l'Isle-sur-le-Doubs, situées sur la rive droite. Chaque extrémité de la Rue est garnie d'une porte dont le nom signale clairement la position : La porte de Médière au nord et la porte d'Appenans au sud. Des « *ouvraiges et reparation quil avoit fait es deux portes devant Mendiere et Appenans* » sont régulièrement signalés[39]. La comptabilité livre quelques indices sur leur physionomie. Elles sont toutes deux pourvues de pont-levis, attestés dès 1502-1503 par la réfection « *des chaînes dud. pont* »[40]. Une restauration importante de ces édifices intervient en 1527 : « *A payer led. recepveur pour avoir reffait le meur dessoubz le pont levy de la porte de Mendiere et les murailles deca et dela dud pont levy* » , « *achat dung bichot et quatorze quartes de chaulx emploier a reffaire les murs desd. portes* », « *charroyer lad. chaulx charroyer des pierres et samblon pour reffaire les meurs desd. portes de Mendiere et d'Appenans* », « *chappuis* […] *d'avoir reffait les deux pontz lesvy des porte d'Appenans et de Mendiere* » [41].

La porte de Médière est surmontée d'une tour mentionnée à plusieurs reprises en 1569 : « *la preparation des planches du guet de la porte de Mendieres* », « *la somme de cinq gros pour achat dung*

34 A.N. K 1800 (1) - Dénombrement de 1585, fol. 30 r°. Une autre copie existe sous la cote A.D.D. 1 B 2591 cité par Bouvard 1997, p. 307.
35 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1535, fol. 26 r°.
36 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1534, fol. 28 r°.
37 On trouve des mentions de réparations aux ponts en 1526-27, 1528-1529, 1534, 1565, 1566, 1569, 1570. Ce type de dommage est encore à l'origine des projets de reconstruction du XVIIIe siècle.
38 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1565, fol. 34 v°.
39 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de l'Isle de 1532, fol. 29 v°.
40 A.N. K 1801 - Compte du receveur de l'Isle et Châtelot (1502-1503) fol. 24 r°.
41 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1526-1527, fol. 22 r° - v°.

trait de pouctre de planchers applicquer au plancher du guete de la porte de Mendiere», [42] *«chappuis* [...] *pour avoir par luy faict les lestes des portes devers Mendieres»* et 1570 : «*pour avoir fait et lattie la flamme sur la tour du guet de quarre de la ville devers Mediere», «recouvrir de thielles la tour de guet dessus la porte devers Mendieres», «toitot* [...] *pour avoir rabiller et racoustrer ce questoit* [...] *tant en la tour de la porte que porterie de Mendiere»*[43]. La porte de Medières devait prendre l'allure d'une tour-porche – peut-être munie d'une échauguette ou d'une échiffe – dont la toiture est rénovée et couverte de tuiles.

La porte d'Appenans apparaît pour la première fois en 1397 à l'occasion d'une lettre d'affranchissement en faveur de Perrin Novelley de Geney[44]. Celui-ci est autorisé à bâtir une maison sur la place du moulin «*et en icellui maisonnement lidiez Perrin ferat une nostre porterie de dix piez d'esquarrie pour nostre portier de la porte d'Apenans*». Le portier étant déjà institué, il s'agit probablement du déplacement de la porte en raison d'une extension du bourg vers l'ouest. Dans la comptabilité, cette porte apparaît moins souvent que la précédente. Hormis l'emploi de planches attesté en 1501 pour cet édifice, la seule mention décrivant les travaux date de 1570 : *«Item à payer à Pierre Burret de Lile mareschal quatre gros monnoie pour par luy avoir fait la pellotte et punt du pied de la porte devers Appenans et relove les pannelles dicelles portes»*[45]. Ces travaux concernent un vantail de porte; la *pellotte* peut désigner la pêne souvent appelée *pesle* d'après le dictionnaire du français ancien de F. Godefroy[46]. Le *punt* est assimilé dans le même ouvrage au pont mais il semble qu'il s'agisse ici d'un élément métallique puisque réalisé par un maréchal. Sa position au pied de la porte, et le fait que les panneaux ou vantaux soient ensuite relevés indique peut-être qu'il s'agit du gond inférieur. Cette réparation intervient un an après des travaux de maçonnerie aux «*murailles de la ville du coste de Appenans*»[47].

Les réparations aux murs de la ville sont le plus souvent signalées en même temps que les travaux sur les portes. Il est alors difficile d'appréhender la surface traitée de part et d'autre de la porte. Les comptes livrent également quelques mentions que l'on peine à localiser. En 1569, un «*chappuis ayans faict la porte de dessoubz la chyne aux chiens*[48] *d'entre les deux bourgs*» reçoit trois francs et deux gros. On trouve dans la foulée mention de travaux «*aux portes dud Lile mesmes avoir ferrer ladz. porte de tous ferrements scavoir est de tulotte, serrure, pannelle, gons, burres et aultres choses*»[49]. On ne sait pas si cette mention désigne toutes les portes de l'Isle ou la porte mentionnée ci-dessus et dont la position, entre les deux bourgs, est inconnue. Le toponyme cité apparaît à nouveau plus loin, lors du paiement à un maçon de «*six gros pour avoir remurer soubz la porte de la muraille parestant et aussi avoir remurer a ung coing de la muraille devers la Cheye aux chiens*»[50], il n'est toutefois pas localisé. Dans le dénombrement du comte d'Ortembourg, en 1585, on apprend que Dele de Méligny possède à l'Isle «*ung chasal seans ou bourg dud Lille pres la porte du petit pont ouquel sont este ediffiers nouvellement des caves a vostes*»[51]. La porte du petit pont et la porte située près de la «Chyne aux chiens» pourraient désigner un seul et même ouvrage.

42 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 36 v°, 42 v° et 46 r°
43 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 35 r°, 41 r° et 43 v°.
44 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 181 r°.
45 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 42 v°.
46 GODEFROY 1881, vol. 6, p. 125.
47 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 40 v°.
48 Le sens de ce toponyme comme sa localisation nous échappe.
49 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 36 v°.
50 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1569, fol. 41 r°. Le verbe parester signifie rester (Godefroy 1881, vol. 5, p. 762).
51 A.N. K 1800 (1) - Dénombrement de 1585, fol. 30 r°.

La comptabilité livre évidemment d'autres travaux menés sur les biens banaux, notamment le moulin situé près de la porte d'Appenans[52] et le four banal qui bénéficient de nombreuses réfections. On trouve aussi à deux reprises, en 1529 et 1536, l'érection du signe patibulaire de l'Isle-sur-le-Doubs. Pour toutes ces mentions, il s'agit toujours de réparations et la comptabilité montre ainsi l'entretien d'éléments mis en place à la fin du Moyen Âge lors du développement de l'agglomération sous le contrôle des Neufchâtel.

4. Historique

4.1 L'Isle-sur-le-Doubs avant les Neufchâtel

Quelques témoignages de peuplement ancien, dès l'âge du Fer, ont été retrouvés en rive droite du *Doubs*[53]. L'occupation romaine dans ce secteur de la vallée du *Doubs* est bien établie. Mandeure, *Epomanduodurum*, est la cité la plus proche à une douzaine de kilomètres à l'est tandis qu'une petite station fortifiée occupait peut-être le territoire du village voisin de Rang (*Velatadurum*)[54].

Au XIIe siècle, plusieurs noyaux de peuplement occupent le territoire de l'Isle. Fusnans, centre de paroisse et port fluvial[55], occupe la partie sud-ouest du méandre. Celui-ci est principalement occupé par le hameau d'Uxelles ensuite appelé le Magny. Sur la rive droite, le village de Carnans est resserré entre la rivière et la côte calcaire à 30 m en surplomb. Cet espace, aujourd'hui la Grande Rue, est couramment appelé la Rue tout au long du Moyen Âge. Reste l'île, découpée par deux bras du *Doubs*, qui porte le nom du bourg de Velle.

En 1134, le seigneur de Fusnans fait don de ses possessions à l'abbaye cistercienne de Lieucroissant, située à quelques kilomètres au nord[56]. Une première fortification appelée *castrum Molendinorum* se situerait dans ce secteur, expliquant peut-être le toponyme actuel de Moulinot à l'emplacement de l'ancien village de Fusnans. Plusieurs donations effectuées par le père de Thiébaut Ier de Neufchâtel situe ce lieu vers 1187 : « [...] *Ecclesia habet piscariam a domino Novi Castri juxta Fusnans et in clusa molendini* [...] *piscariam in dicto fluvio Dubii apud locum de Blussans* [...] »[57]. À la charnière des XIIe et XIIIe siècles, l'établissement monastique cède au seigneur de Neufchâtel plusieurs terres dont l'île située au milieu du Doubs sur laquelle est bientôt bâtie une forteresse[58].

4.2 Les Neufchâtel et l'Isle-sur-le-Doubs

À une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Neuchâtel-Urtières, l'Isle-sur-le-Doubs constitue leur plus proche possession sur la vallée du *Doubs* à quelques kilomètres seulement de Bavans, point d'aboutissement du chemin dont les Neufchâtel ont la garde.

Par sa position stratégique, aux confins des comtés de Bourgogne et de Montbéliard, l'Isle-sur-le-Doubs reçoit les attentions des seigneurs de Neufchâtel. Dès 1258/59, Thiébaut achète à l'abbé

52 A.N. K 1801 (3) - Compte du receveur de 1570, fol. 40 v°.
53 Dossier de la carte archéologique. S.R.A. de Franche-Comté.
54 PERROT 1979, p. 10.
55 A.D.D. 63 H 2 cité par BOUVARD 1997, p. 302.
56 A.D.D. 63 H 2 cité par BOUVARD 1997, p. 302.
57 A.D.D. 63 H 2, fol. 51 v° et 52, cité par BOUVARD 1997, p. 302.
58 PERROT 1979, p. 16 ; RICHARD 1840, p. 71.

de Lieucroissant la grange de Courcelles qui constitue dès lors une source de revenus significative de cette seigneurie. Cet acte établit également l'existence d'une « *mesure de Lille* »[59]. Le toponyme est quant à lui attesté dès 1215 dans un acte passé par Thiébaut Ier de Neufchâtel « *apud Insulas* »[60].

Lors d'un voyage en Terre Sainte dans les années 1240[61], Thiébaut Ier rapporte une relique de la Vraie-Croix qu'il expose dans une chapelle qui lui est dédiée à l'Isle-sur-le-Doubs. L'église paroissiale reste néanmoins à Fusnans[62] que les comptes de cire assimilent à l'Isle dès 1275[63]. En tous les cas, la chapelle de la Vraie-Croix de l'Isle reçoit un soin constant de la part des seigneurs de Neufchâtel, exprimant à la fois un acte de piété chrétienne et de dévotion familiale. Thiébaut Ier aurait entrepris dès 1263 la construction d'une enceinte autour de la Rue avec l'autorisation de l'abbé de Lieucroissant[64].

Il fait ensuite donation de cette seigneurie à son fils puîné Thiébaut II, après la mort de son aîné Richard[65]. L'acte n'est pas conservé mais Thiébaut II porte le titre de « *seignour de Lile* » dans plusieurs documents de 1264[66]. Par son second testament, en 1267, Thiébaut Ier confirme cette donation et Thiébaut II conserve ce titre jusqu'à sa mort[67]. Sans héritier[68], la terre de l'Isle revient alors entre les mains de Thiébaut III.

En 1289, Othon IV réunit en un seul fief les différentes possessions que Thiébaut tient du comté de Bourgogne à commencer par « *Lile, c'est assavoir le Chastel et la Ville* »[69]. Immédiatement, il entre en l'hommage de Mahaut d'Artois, à la demande d'Othon : « *Premierement ma vile et mon chestel de Lile* »[70]. Le château est alors établi sur l'île et contrôle le passage routier et fluvial. Thiébaut III est à l'initiative du véritable développement de la ville et le chroniqueur germanique Ellenhard, évoquant le conflit entre Othon IV et Rodolphe de Habsbourg, désigne Thiébaut III comme « *comite de Insula* »[71]. Avant sa mort, il décide d'en faire le douaire de son épouse, Agnès de Châteauvillain. Leur fils aîné, Richard II, ne lui survit que deux années. Ainsi, le 20 mai 1308, la charte de franchise au profit des bourgeois de l'Isle est énoncée par Agnès de Châteauvillain et son second fils Thiébaut IV : «*Noz Agnès de Chatelvilain, dame de l'Isle, et noz Thiebaut sui fils, chevaliers, sires de Nuefchastel, fasons savoir à toz celz qui varront et oiront ces presentes lettres, que quome nobles homs et de bonne mémoire, Messire Thiébaut, jadis grans sires du devandit Nuefchastel, liquel fonda et ferma ça enarrières L'Isle dessusdit, au temps qu'il estoit sires, eust donney et ottroyé à tousioursmais ès borgeois et ès habitants en L'Isle et à lours hoirs, c'est assavoir au bourg, en la rue devant le bourg, et sur les mez desdits borgeois, totes les libertey, totes les franchises que cy-après se ensuiguent* »[72]. Cet acte souligne le rôle essentiel de Thiébaut III et constitue une étape importante pour le lignage de Neufchâtel.

59 B.M.B. DROZ 24, fol. 236 v°-238 r°.
60 VIELLARD 1874, p. 383-384.
61 COLLECTIF 1844, p. 526-527.
62 PERROT 1979, p. 15.
63 CLOUZOT 1940, p. 11.
64 PERROT 1979, p. 16-17.
65 En octobre 1259, il rend hommage à Hugues comte de Bourgogne pour 20 livrées de terre (A.D.D. 1 B 476) ; en 1260, il ne porte toujours pas le titre de seigneur de l'Isle lors de l'emprunt fait auprès du comte de Bourgogne pour l'octroi d'une lettre de change (A.D.D. 1 B 65).
66 Reprise de fiefs du château de Silley (1er juillet 1264 - B.M.B. DROZ 25 fol. 111 v° - 112 v°) et une reprise de fiefs pour le château d'Essey (1264 - B.M.B. DROZ 25 fol. 340 r°).
67 A.N. K 1799 (3) - Second testament de Thiébaut Ier (septembre 1267).
68 A.D.D. 1 B 492 et A.D.C.O. B 10 441 n°13 selon DELOBETTE 2009, p. 16.
69 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.
70 A.D.D. 1 B 454 n°13.
71 CASTAN 1869, Preuve n°XXIV, p. 387-391.
72 COLLECTIF 1839, p. 511.

Ce texte sert en effet de prototype pour toutes les chartes de franchise accordées par la suite, à Blamont en décembre 1308, à Neufchâtel en 1311, à Clémont en 1338 et, avec quelques nuances, à Fontenoy-le-Château en 1395[73]. Les bourgeois sont dispensés de mainmorte, leurs devoirs sont rappelés (ost et chevauchée, aide aux quatre cas augmentée de l'achat de terre , redevance selon leur train de culture, jugés selon les usages de Bourgogne) ainsi que leurs droits (sur les bois, héritage libre en échange du paiement du scellement par le seigneur, garanties judiciaires). Certains de ces droits seront rappelés jusqu'à plusieurs siècles plus tard comme le montre un acte relatif à l'exploitation des bois par les maîtres verriers en 1723[74].

À la différence des chartes qui sont octroyées par la suite, rien dans ce texte ne mentionne expressément l'enceinte ou les guets et gardes qui doivent y être faits. En contrepartie, les bourgeois ne disposent pas du droit de recevoir qui bon leur semble dans leur rang. Cela montre que le modèle de charte a rapidement connu quelques aménagements.

Agnès de Châteauvillain reste dame de l'Isle jusqu'à sa mort[75]. Elle y exerce son autorité conjointement avec son fils Thiébaut IV, comme le rappelle l'introduction de la charte. La même année, en 1308, à l'Isle-sur-le-Doubs, fut fait prisonnier Rodolphe de Wart, l'un des assassins de l'Empereur Albert Ier. Il est livré peu après par Thiébaut à l'empereur Léopold d'Autriche en échange d'une rançon[76]. Les Neufchâtel résident alors régulièrement à l'Isle. Ainsi, après la mort de Thiébaut IV, c'est en son château de l'Isle que son fils Thiébaut V reçoit plusieurs hommages, en avril 1337[77]. D'autres actes sont régulièrement émis depuis le bourg ou le château de l'Isle[78].

En novembre 1294[79], les Neufchâtel avaient reçu en engagère du comte de Bourgogne la garde de l'abbaye voisine de Lieucroissant et du prieuré de Lanthenans[80]. Faute de remboursement dans l'année, ils obtiennent ces droits de manière permanente. Toutefois, lorsque le duc de Bourgogne Eudes IV devient comte de Bourgogne, la noblesse comtoise a tôt fait de se rebeller contre ce seigneur qui entend imposer sa loi à des barons habitués à une certaine autonomie. Thiébaut IV et son fils Thiébaut V participent aux différents épisodes de cette révolte entre 1335 et 1347. En 1342, le conflit se porte pour partie sur les terres familiales et Thiébaut V n'est pas en mesure de résister. Il est alors contraint de faire son hommage au comte Eudes IV pour le «*fied lige le chastel de Lile le bour et la rue dicelui lieu tient du dit monseigneur le duc* [et...] *en accressance de dessus du fiez de Lile cent et cinquante livres de terres esten de franc aluex les quelles il a assis et assies sur les villes de Epenans, de Mancenans et de Usselles* [...]»[81] et de lui ouvrir «*son chastel, dongeon et ville de Lile*»[82]. Pour s'être révolté, il est contraint de renoncer aux gardes des établissements de Lieucroissant et Lanthenans. Mais le conflit reprend dès 1346 ; le comte de Bourgogne est alors affaibli car son frère, le roi de

73 Si cette charte intègre des coutumes et droits locaux et ne précise pas que les habitants disposent des libertés de l'Isle-sur-le-Doubs, la structure des franchises octroyées reste extrêmement proche des autres chartes familiales.
74 A.N. T 21/2. Ce texte rappelle la procédure judiciaire. Il mentionne la donation faite en 1302 aux bourgeois «*par Agnès de Châteauvillain dame de Lisle et par Thiébaud sire de Neufchâtel*» et bien que la date soit erronée (1302 au lieu de 1308) la mention conjointe de ces deux personnes ne laisse aucun doute.
75 Elle le reçoit en douaire avec le Châtelot (A.N. K 1799 (2)) et porte le titre de Dame de l'Isle dans la donation de collations faite par Jacques et Gérard de Guermonchans (B.M.B. DROZ 24 fol.196 v° - 201 r° - 29 novembre 1316).
76 CLERC 1846, p. 12.
77 Hommage de Thiébaut de Voillans, B.M.B. DROZ fol. 82 v°, 6 avril 1337 (n.s) ; Hommage de Jean de Lacey, B.M.B. DROZ 25 fol. 97 v° - 5 avril 1337 (n.s.).
78 Reprise de Rolin, sire de Montjoie, au bourg de l'Isle (B.M.B. DROZ 24 fol. 84 r° - 85 r°, 1373).
79 B.M.B. DROZ 24 fol. 154 v° - 156 v°.
80 Lieucroissant est également appelé l'abbaye des Trois-Rois. Elle se situe sur la commune de Mancenans.
81 A.D.D. 1 B 327.
82 B.N.F. n.a.f. 3535, n°61, fol. 104 r°.



Fig. 16 : Détail du sceau de l'acte de 1375 (a.s.) et du contresceau de la juridiction de « *Lielle* »



Fig. 17 : Vue d'ensemble et détail du calice de 1442 aux armes des Neufchâtel (clichés J-C Birquy)

France, vient de subir le désastre de Crécy et ne peut plus lui apporter de soutien. Othe de Grandson, gardien du comté, mène toutefois une campagne contre l'Isle-sur-le-Doubs puis Neufchâtel pour porter la guerre sur les terres des révoltés ; les destructions liées à ce conflit ne sont pas connues[83]. En 1347, une paix est finalement négociée entre le comte et la noblesse. Les Neufchâtel retrouvent leurs droits sur la vicomté de Baume et la garde des établissements monastiques[84]. Quelques années plus tard, l'Isle souffre d'un conflit avec Henri de Montbéliard qui saccage la rive droite[85].

Le XIVe siècle est marqué par l'important développement du bourg. Le contrat de mariage de Thiébaut V nous en livre une évaluation. Y est « *assigne en douaille a damoyselle Jehanne sa femme avenir* [...] *le chastel et la vile de Lyle ensamble les appartenances et six cenz libres de terre* »[86] qui devront être pris au plus proche si l'Isle n'y suffit pas. C'est un montant important qui permit aux Neufchâtel d'en faire bénéficier leur fidèle entourage. En 1337, Jean Contret d'Avilley reçoit ainsi les éminages sur le marché de la ville[87]. Ce droit est à nouveau repris en fief en 1390 en précisant : « *amenaiges de Lile, ensemble la place de la hale là ou ils se tiennent* »[88], attestant de la présence d'une halle. Entre ces deux dates, Thiébaut de Roches obtient les droits sur le « *pontenaige* » de l'Isle mais Thiébaut de Neufchâtel les rachète dès 1368 (n.s.)[89]. À la fin du siècle, six notaires sont connus[90], témoignant du niveau de développement du bourg. La ville sert alors fréquemment de repère pour situer les autres lieux, qu'il s'agisse de villages de la seigneurie[91] ou de châtellenies voisines comme le Châtelot[92]. En 1375, une vente de vigne est validée par le sceau de « *Thiebaul sire de Nuefchastel duquelx hont use en la court de Lielle* ». L'empreinte est conservée. Le sceau est armorié d'un écu à la bande entouré d'une étoile mais sa légende a disparu. Le contresceau, gravé des mêmes armoiries, porte la légende : S*CURIE*DE*LIELLAE (fig. 16). L'acte signale également que deux personnes – dont l'une portant le titre de sergent – sont affectées à la garde de la matrice[93]. Un problème d'identification se pose toutefois. En effet, à la même date, Thiébaut VI de Neufchâtel est entré en possession de Liesle, Buffard et Chissey, hérité de son beau-frère Jean de Bourgogne. Le fond documentaire conserve des actes divers liés aux Neufchâtel et il ne constitue pas un indice de localisation fiable. Dans le corps du texte, peu d'indice, un lieu « *dit en Orgevalx* » que nous n'avons localisé sur aucune des deux communes et un nom de personne, Guiot d'Orchamps qui privilégie l'hypothèse du Valouais plutôt que l'Isle-sur-le-Doubs. Seule une enquête toponymique très approfondie ou une approche prosopographique sur les quelques personnes citées dans l'acte offrirait un peu plus de certitude. Quoiqu'il en soit, une trentaine d'années plus tard, on trouve la mention explicite du

83 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 38 citant A.D.D. 1 B 84, fol. 11.
84 Sur l'histoire mouvementée de ces gardes, se reporter au chapitre 1 (vol. 1) et à la notice de Baume-les-Dames (vol. 3).
85 PERROT 1979, p. 57-58.
86 A.D.A. 1 E 133 - Contrat de mariage de Thiébaut V et Jeanne de Chalon-Auxerre (1336).
87 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 108 v°-109 r°.
88 B.M.B. DROZ 24 fol. 389 v°.
89 B.N.F. n.a.f. 3535, n°68, fol. 107 r°- 108 v° (=B.M.B. DROZ 24 fol. 175 r° - 176 v°).
90 ARNOUX 1970, p. 87.
91 On trouve ainsi fréquemment la mention de « *Rans près de Lile* » (par exemple B.M.B. DROZ 25 fol. 33 r°) ; on trouve également « *Mancenans vers Lile* » (B.M.B. DROZ 25 fol. 241 r° et A.N. K 1799 (3)). En 1433, dans son testament, Jean Ier de Neufchâtel-Bourgogne donne 10 livres aux « *religieux de Lieucressant pres de Lile* » (A.D.J. E 533).
92 La seigneurie est parfois nommée « *le Chastelot prez Lisle* » comme dans l'acte de Marguerite de France de 1369 interdisant au seigneur de Neufchâtel de faire hommage au comte Etienne de Montbéliard de ce fief (A.D.D. E.P.M. 380).
93 A.D.J. 354 E. - Vente de vigne (1375 n.s.) Le jour précis, « *lundi devant la feste seinct Germain* » est discutable car il y a plusieurs saints de ce nom (fêtés le 28 mai, évêque de Paris ; 31 juillet, évêque d'Auxerre ; le 1er et 11 octobre, sanctoral de Besançon).

« *seel de nostre tabellionney de Lile* »[94]. Cela acte témoigne de l'institution d'une véritable juridiction dépendant des Neufchâtel à l'Isle.

Le dénombrement rendu à Philippe le Hardi en 1386 concerne également : « *mon chastel, mon bourg, ma ville de Lile et les appartenances entierement et quelz lieux a VIII^XX bourgoys ou environ* »[95]. Il comprend également le four, le moulin, la rivière, les foires et marchés, les bois et 85 maignies d'hommes réparties sur les villages d'Appenans, Mendières, Mancenans, Rang, Pompierre, Fontaines, et le Magny et Uxelles qui ont ensuite été totalement intégrés à l'Isle. Quelques années plus tard, en 1390, lors d'un dénombrement, on trouve la première mention de la « *chastellenie de Lile* »[96]. Une donation de Thiébaut VI de Neufchâtel à l'abbaye de Lieucroissant, datée de mars 1393 (n.s.), donne d'utiles précisions sur la topographie des lieux. Elle porte sur une « *place séant et estant en nostre Rue de Lile dessus et dessoubz du chemin commun pres de la porte de vers Appenans* [...] *Pour icelles places maisonner par lesd. abbey et couvent et en icelle faire par eulx et edifier une maison ou plusieurs maisons telle comme ils pourront ou voldreront de boys de pierre ou ainsi comme bon lour semblera a lours despens et missions* »[97]. La donation prévoit que l'abbaye garantisse de maintenir le droit de passage, le terrain cédé se trouvant de part et d'autre de la rue qui permet de circuler sur cette rive du Doubs. Il prévoit également que « *se il lour plait maisonner et faire ou prendre lour aisance telle qu'ils vouldront sur les murs devers la riviere en telle maniere qu'ils facent fenestres et archieres pour la deffense desd. murs de nostre dicte Rue* ». Est enfin précisé : « *esdites places et maisons reservey et retenu sur toutes lesd. places et maisons la garde et justice pour nous et nosd. hoirs seignour de Lile* ». Par cet acte, les seigneurs de Neufchâtel effectuent une donation pieuse à l'abbaye ; ils pourvoient également au développement du bourg en s'assurant que soient bâties de nouvelles maisons et se réservent les droits de justice et de défense en obligeant l'abbé à inscrire ses constructions dans les fortifications qui entourent « *la Rue* » à proximité de la porte d'Appenans. Cette même année 1386, un vassal fait hommage pour « *une maison seant en icelui bourg ensemble le fond et appartenance dicelle maison pres du chastel de Lile et de coste la grant maison dud. seignour* »[98] nous révélant la mention la plus précise du château.

À l'aube du XVe siècle, le développement de l'Isle est indéniable. La ville figure parmi les bourgs castraux les plus dynamiques du secteur, avec Clerval et Rougemont[99], et les seigneurs de Neufchâtel y résident d'ailleurs fréquemment. Ainsi, dans le manuscrit DROZ 24 de la bibliothèque de Besançon, 10 des 52 actes dont on connaît le lieu de signature ont été « *faicte et données en nostre chastel de l'Isle* »[100]. Par un accord de 1373, sauvegardant Thiébaut de Neufchâtel de toutes représailles suite à la capture du seigneur de Montjoie, on apprend qu'il séjourne à l'Isle entre le 20

94 B.N.F. n.a.f., fol. 157 v°, confirmation d'affranchissement à l'occasion d'un héritage (1406).
95 B.M.B. DROZ 25 fol. 172 v° - 173 v°.
96 B.M.B. DROZ 25 fol. 225 r°.
97 B.M.B. DROZ 25 fol. 168 r° - 171 r°.
98 B.M.B. DROZ 24 fol. 46 r° - 46 v°.
99 BOUVARD 2006, p. 88. Le bourg dispose de 11 critères de centralité si l'on ajoute les halles mentionnées dès 1390 et dont l'auteur n'avait pas connaissance.
100 Cette formule exacte est employée dans les lettres d'affranchissement de Jean et Girart de Vaivre (B.M.B. DROZ 24 fol. 272 v° – 1402), la reprise de fiefs de Perrenot et Jean Macon (B.M.B. DROZ 24 fol. 279 v° -280 r° – 1405 n.s.), celle de Perrin de Tréveler (B.M.B. DROZ 24 – 1407). On retrouve des formules voisines dans d'autres actes : la reprise de fiefs d'Eudes de Montmartin (B.M.B. DROZ 24 fol. 394 v° – 1337 n.s.); reprise de fiefs de Liébaut de Mirecourt (B.M.B. DROZ 24 fol. 299 r° - v° – 1387 n.s.); confirmation de vente (B.M.B. DROZ 24 fol. 276 r° – 1406); lettre mentionnant la donation d'une messe à Lieucroissant (B.M.B. DROZ 24 fol. 166 r° – 1408 n.s.) affranchissement de Jean Rancin de Remondans (B.M.B. DROZ 24 fol. 277 r° - v° - 1417); affranchissement de Jean Corcherdet de Dambelin (B.M.B. DROZ 24 fol. 270 r° – 1422). D'autres actes sont signés de la ville : reprise de fiefs de Jeannette de Mincernolle (?) (B.M.B. DROZ 25 fol. 296 r° – 1388); reprise de fiefs d'Isabellat de Sancey (B.M.B. DROZ 24 fol. 347 r° - v° – 1376), donation à l'abbaye de Belchamps (A.D.D. G 2303 – 1458).

mai et le 7 juin au moins[101]. Ces mentions apportent rarement de précision. La reprise de fiefs de Jean Contret d'Avilley, en 1337, se déroule toutefois « *en la chambre basse de coste la salle basse* »[102]. Les termes génériques employés ne permettent pas d'en déduire beaucoup sur l'organisation du château, si ce n'est que le corps de logis dispose de plusieurs étages. Outre les actes classiques de gestion du domaine et des sujets, les Neufchâtel y signent également quelques actes plus révélateurs telle la quittance donnée par Ferry de Hatstatt à Thiébaut VIII et Humbert de Neufchâtel pour le versement de la dot de son épouse Jeanne de Neufchâtel, à l'été 1401[103].

À la mort de Thiébaut VI, au début de l'année 1401, la terre de l'Isle passe, comme l'ensemble des possessions paternelles, à son petit-fils Thiébaut VIII. Dans une lettre d'affranchissement datée du 25 avril 1401, il porte le titre de « *seignour de Nuefchastel et de Lile* », rare occurrence de cette terre dans la titulature des seigneurs de Neufchâtel. Cet acte, strictement local, prévoit l'affranchissement de sujets de Mendières qui sont par ailleurs astreints au paiement d'une rente annuelle et à huit jours « *chascun an lour vie durant pour ouvrer de charpenterie ou au recouvrir noz toits de nostre chastel de Lile quand necessitey sera* »[104]. Trois lettres d'affranchissement datées entre 1402 et 1412 sont signées de l'Isle et atteste d'une résidence régulière en ce lieu[105].

Thiébaut VIII rend hommage en 1407 : « *Item mon chastel et ma ville de Lille et toutes les appartenances entierement esquelx lieux a huit vins bourgeois ou environs* »[106]. On y retrouve la mention du moulin et du four de l'Isle, la rivière banale et les foires et marchés et 91 maignies soit six de plus que lors du dénombrement de 1386. Relevons la mention de « *Maigny devant Lille* » dont la dénomination évolue mais qui ne se trouve pas encore intégré au village de l'Isle. La déclaration des domaines figurant en tête du cartulaire de Neufchâtel, rédigé au cours de la décennie 1420, précise les droits possédés par le seigneur, notamment les perceptions sur les ventes et sur le pont de l'Isle. Il précise que « *chacune personne passant sur le pont de la porte du Maisgnil qui ne sont bourgoys de Lile doit une obole* »[107], nous confirmant que ce lieu de franchissement était fortifié. Le péage existe également sur le flottage du bois avec une double taxe, au profit du seigneur d'une part et du meunier d'autre part, sans doute pour compenser d'éventuels dégâts au moulin liés à la pratique du flottage. Les habitants des autres villages alentours doivent le guet, la garde et d'autres corvées.

Les premières décennies du XVe siècle sont marquées par les bandes de Routiers qui sillonnent le pays. En 1425, les troupes suisses passent sur les domaines des Neufchâtel en raison d'un conflit opposant Thiébaut VIII à l'évêque de Bâle. Rien n'indique que le château de l'Isle fut pris, néanmoins la seigneurie dut en souffrir. En 1433, Thiébaut obtient en effet l'autorisation du duc de Bourgogne d'affranchir de la mainmorte ces sujets des châtellenies de l'Isle et de Blamont qui subissent une grave crise démographique en raison des guerres[108]. Deux décennies plus tard, il faut faire face au passage des Écorcheurs et Thiébaut IX de Neufchâtel, seigneur de Blamont et maréchal de Bourgogne, fait alors passer les troupes en revue à Vaucluse et l'Isle-sur-le-Doubs[109]. Quelques

101 B.M.B. DROZ 24 fol. 85 r° - 91 v° (1373).
102 B.M.B. DROZ 24 fol. 388 v° ; même précision pour la reprise de fiefs d'Humbert de Sancey (B.N.F. n.a.f. 3535, n°599, fol. 490 v°-491 r°.
103 B.M.B. DROZ 25 fol. 125 r° - v°.
104 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 167 v° - 168 r°.
105 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 169 v° (1412), fol. 172 r°-v° (1402), fol. 178 r° (1404).
106 A.D.D. E.P.M. 380 - Dénombrement de 1407.
107 B.M.B. DROZ 24 fol. 32 r°.
108 B.M.B. DUVERNOY ms. 17, p. 76 cité par BOUVARD 1997, p. 86.
109 A.D.C.O. B 11 810.

années plus tard, le duc de Bourgogne autorise Thiébaut VIII à créer une nouvelle foire à l'Isle, probablement pour tenter de dynamiser ce secteur[110].

L'attachement de ce seigneur à l'Isle-sur-le-Doubs transparaît en maintes occasions. La chapelle de la Vraie-Croix est l'objet de son attention et il y possède la collation de cinq chapelles dédiées à la Vraie Croix, Notre-Dame, saint Michel, saint Ambrogaste et saint Nicolas[111]. Un calice, réalisé en 1442, est orné des armoiries des Neufchâtel ; il témoigne de cet engouement familial pour l'église de la Vraie Croix (fig. 17)[112].

En 1440, fut « *envoier en Lile ~~pour~~ par le mandement de monseigneur de blanmont pour le bapteme de Henry de Neufchatel quatre veelx aupris de ~~XX~~* trente nuefs solx quatre moutons au pris de quarente huiz sols et deux centz œufs au pris de huis sols trois denier et en geline quarante chiefs* »[113]. Il est probable que cette chapelle fut retenue par Thiébaut IX pour procéder au baptême de son second fils, acte symbolique. Son épouse, Agnès de Montbéliard, rédige son testament le lundi 31 juillet en précisant qu'elle souhaite être inhumée à Lieucroissant aux côtés des prédécesseurs de son époux[114]. Mais, dès le lendemain elle rédige deux codicilles, l'un modifiant et accroissant ces donations, le second, rédigé en présence de son mari, où elle « *ordonne par ces presentes de lauthorite dud. Monseigneur Thiebault son mary et par maniere de codicille comme dict est quelle soit inhumee en terre et ay sa sepulture quant il plaira a notre seigneur fere son commandement delle en la chappelle de la vraye croix de Lile devant le grant haultel* »[115]. Ce revirement est particulièrement significatif puisqu'il vient interrompre la tradition familiale de l'inhumation dans la chapelle dynastique du monastère de Lieucroissant[116].

La mort d'Agnès de Montbéliard amène une série d'actes relative à sa succession et à celle de Thiébaut VIII, réalisés du vivant de celui-ci et sous son autorité. L'accord de 1433 prévoit que l'Isle et l'ensemble des terres anciennes du comté de Bourgogne aillent à l'aîné le cadet obtenant les terres de sa grand-mère paternelle; les successions de leur mère et de leur oncle sont partagées. L'acte est confirmé en 1435 mais donne rapidement lieu à des contestations vers 1440, peut-être en raison du remariage de Thiébaut VIII avec Guillemette de Vienne. Deux accords sont réalisés en 1447, seul le second, du mois d'octobre, est connu et il n'évoque pas l'Isle-sur-le-Doubs. Cette terre est probablement octroyée dès l'acte du 28 juillet à Antoine, fils du second mariage, et il porte le titre de seigneur de l'Isle dans le testament de son père. Thiébaut VIII rédige ses dernières volontés à l'Isle et y déclare qu'il « *vuilz et ordonne mond. corps estre inhume en ma chappelle de Lille sur Doubz fondee en lhonneur et reverance de la vraye saincte croix en lieu et place ou fut inhumee feue ma treschiere et bien amee compaigne dame Agnes de Montbeliard dame de Neufchastel jaid. ma femme cui dieu pardoin*t »[117]. Il dote cette chapelle de six chanoines et de revenus. Il précise que, si Antoine est seigneur de l'Isle et Clémont, son épouse Guillemette de Vienne dispose en douaire « *sur les chastel et seignorie de Lille et sur toutes les appartenances dud Lille et du Chastellet la somme de cinq cens frans de rente* ». Plus marquant, Thiébaut « *ordonne que mon livre appelle cartulaire ouquel sont escriptes toutes mes seignories rentes et revenues soit et demeure a mond. filz Anthoine pour luy et ses hoirs et aians cause* ». De la sorte il semble préparer le lignage à l'émergence d'une troisième branche familiale

110 A.D.N. B 1687, fol. 18-20 (avril 1457 a.s.) transcrit par J. DEBRY.
111 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 37 v°- 38 r°, cartulaire de Neufchâtel.
112 Protégé au titre de la liste des objets classés Monuments historiques par arrêté du 5 décembre 1908.
113 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1439-1440, fol. 16 v°.
114 A.D.H.S. 48 J 35.
115 A.D.H.S. 48 J 35 - Copie de 1563 du testament et des codicilles d'Agnès de Montbéliard, fol. 19 v° - 20 r°.
116 MULLER 2011.
117 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaut VIII (1459).

incarnée par Antoine et centrée sur la vallée du *Doubs* tandis que Thiébaut IX, son aîné, conserve Neufchâtel et les possessions lorraines. Par son testament de 1465, son fils Antoine élit d'ailleurs sa sépulture à l'Isle-sur-le-Doubs, dans sa seigneurie principale et aux côtés de son père[118].

Pendant plusieurs décennies, la seigneurie connaît un destin identique à Clémont, terre également confiée à Antoine de Neufchâtel. En dépit de la donation réalisée pour éviter les querelles de succession, Thiébaut IX conteste le douaire de sa belle-mère et les prétentions de son demi-frère. Une décision de 1461 condamne les prétentions de la branche aînée au profit de Guillemette de Vienne et de son fils Antoine[119]. Le périmètre des seigneuries est également discuté et Thiébaut fait valoir et obtient un arrêt ducal attestant que les villages de Puessans et Nant relèvent de la seigneurie de Neufchâtel et non de l'Isle[120]. Le testament de Thiébaut IX de Neufchâtel, en 1463, évoque un accord signé à Gray entre les différentes parties qui permet à Thiébaut de disposer de l'Isle en faveur de son fils aîné Henry, « *en la restitucion de Lile quant le cas adviendra selon le traictié fait à Gray* »[121]. Mais la situation ne se pacifie pas si facilement. Antoine meurt à la fin de l'été 1472 en léguant ses biens à sa sœur Bonne de Neufchâtel. Un accord survient entre celle-ci et Henry de Neufchâtel le 8 novembre et la seigneurie est alors sous séquestre ducal[122]. Un registre de délibération du XVIIIe siècle relatif aux affaires du Maréchal de Lorges, lointain héritier des Neufchâtel, évoque « *28 7bre 1472, Antoine de Neufchatel seigneur de Lisle étant mort il paroit que cette terre devint litigieuses* [et...] *que M. le duc de Bourgogne avoit ordonné la mainmise* »[123]. L'acte passé entre Henry de Neufchâtel, chef de la branche aînée, et Bonne de Neufchâtel prévoit que celle-ci conserve l'Isle-sur-le-Doubs et le Châtelot en fief jusqu'à paiement de 10 000 francs avec restitution de la moitié des seigneuries au premier versement de 6 000 francs. Cette dernière somme correspond à la compensation prévue par Thiébaut VIII pour que les seigneuries retournent dans la branche aînée en l'absence d'hériter mâle d'Antoine ; les 4 000 francs restant correspondent à plusieurs arriérés dus par Henry.

Le paiement de ces sommes n'eut probablement jamais lieu. Le début des guerres de Bourgogne, en 1475, scelle l'avenir de la seigneurie. Le château de l'Isle tombe au cours de l'été[124]. La défaite du Téméraire à Nancy, en 1477, amène au traité de Zurich qui prévoit que l'Isle-sur-le-Doubs reste entre les mains de Sigismond d'Autriche. L'ampleur des destructions n'est pas connue précisément mais Sigismond d'Autriche fait entreprendre des réparations figurant au compte de 1478-1480[125]. Deux maçons sont embauchés « *pour la refection dun grant partus questoit venu ou mur du cloz du Maigny* » c'est-à-dire sur l'enceinte urbaine de la partie sud-est de la ville, sur la rive gauche du Doubs. Des réparations sont également réalisées au moulin de l'Isle, faisant intervenir des maréchaux, charpentier et maçons[126]. Il fait reconstruite le « *pont de bois estant entre la rue et le bourg dud Lile que fut rompus et despece par ceulx de Clervalx* » et l'année suivante les comptes mentionnent 100 planches dont la moitie « *fut amener aud. Lile pour la refection du pont dud. Mendiere* »[127]. On trouve également la mention de « *la refection du pont dud Lille dentre la Rue et le Bourg lequel avoit*

118 BIRQUY 2008, p. 442. A.N. K 1799 (3).
119 Arrêt cité dans A.D.A. 1 E 163 - Accord entre Bonne de Neufchâtel et Henry de Neufchâtel (8 novembre 1472).
120 A.N. K 1799 (3).
121 Testament de Thiébaut IX de Neufchâtel - DEBRY 1976, p. T 7.
122 A.D.A. 1 E 163 - Accord entre Bonne de Neufchâtel et Henry de Neufchâtel (8 novembre 1472).
123 A.D.D. 7 E 2990 - Un registre des délibérations de Mgr le Maréchal de Lorges (1772), fol. 24 v°-25 r°.
124 BERNOULLI 1895, p. 515.
125 A.N. K 1801.(1). Sont conservés sous cette cote les comptes de 1498 à 1503, 1519, 1526-1527, 1529, 1532, 1532 à 1536 puis 1565 à 1570.
126 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1478-1480 (fol. 18 r° - v°).
127 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1478-1480 (fol. 33 v°).

este despence par les gens dud messire Claude de Vauldrey »[128]. Peu après, de nouvelles réparations sont nécessaires : « *pour la refection du pont de lile estant entre la rue et le bourg que fut despece et rompu autant par les glaces deliver IIII^C IIII^XX »*[129].

Les deux dernières décennies du XVe siècle sont marquées par la confusion. Suite à la défaite du Téméraire, le roi de France Louis XI envahit la Franche-Comté qui capitule finalement au cours de l'année 1479. La branche cadette de Neufchâtel-Montaigu se rallie alors majoritairement au roi tandis que la branche aînée, représentée par Henry et Claude, reste fidèle à Marie de Bourgogne. Henry est incarcéré par René II, duc de Lorraine, depuis la bataille de Nancy et Claude conduit le lignage. Après deux années de négociations il parvient à se faire restituer par Sigismond d'Autriche leurs terres comtoises[130], acte ensuite ratifié par Philippe le Beau et Maximilien[131] « *en considerations des bons et agreables services qu'il auroit rendu à la maison d'Autriche* »[132]. La Franche-Comté reste néanmoins occupée par les troupes royales et Bonne de la Baume fait valoir ses prétentions à Charles VIII.

Par une lettre de 1493, Maximilien qui s'est rendu maître de la Franche-Comté confirme la restitution à Claude et Henry de Neufchâtel des seigneuries comtoises de la famille[133]. Le livre de comptes de l'année 1499-1500[134] nous confirme que Claude réside ponctuellement à l'Isle : « *pour la despence de mondseigneur et de ses gens faicte ~~au mois~~ aud. Lile au mois de jung an de ce compte* »[135]. Quelques mentions de travaux nous renseignent également sur la gestion de la seigneurie. Deux charpentiers sont payés pour « *avoir fait les justice de Lile et Chastellot* »[136], ce qui correspond probablement à l'érection de nouveaux signes patibulaires. Le compte comprend surtout de nombreuses dépenses relatives à la construction d'une papeterie : bâtiments, aménagements hydrauliques, presse et recrutement de personnels sont ainsi financés à plusieurs chapitres des dépenses de ce compte pour un total de plusieurs dizaines de livres. Quelques réparations, sans précisions de lieux, sont également payées par le receveur.

Le compte de l'année 1501 nous renseigne sur la fréquentation du château de l'Isle. Claude y séjourne régulièrement. Il en va de même de Thiébaut XI, son fils aîné, qui le fréquente jusqu'à sa mort, à l'Isle, à la fin du printemps 1501. Marguerite de Neufchâtel, « *esleute de Baulmes* »[137], et Guillaume de Neufchâtel, seigneur de Montrond, sont présents pour l'enterrement de Thiébaut.

Dès 1492, des querelles ressurgissent concernant l'Isle-sur-le-Doubs et le Châtelot. Si Claude a récupérer ces terres par décision de Maximilien, sa cousine Bonne de la Baume, fille de Bonne de Neufchâtel et de Jean de la Baume Montrevel, en conteste le bien fondé. En effet, les 10 000 livres de dédommagement prévues par l'accord de 1472 n'étaient toujours pas versées et ses parents avaient repris ces deux terres en fief de Sigismond pendant l'occupation des années 1478-1480[138].

128 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1478-1480 (fol. 34 r°).
129 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1478-1480 (fol. 35 r°).
130 DUVERNOY 1832, p. 268
131 A.D.D. E.P.M. 700 et COLLECTIF 1869, p. 1-2.
132 B.M.B. DROZ 25 fol. 440 r° - v°.
133 B.M.B. DROZ 24 fol. 440 r° - Henry et Claude rendent plusieurs actes en commun, notamment un traité avec le comte de Montbéliard en 1496 (n.s.) (A.N. K 1820 - Traité entre Henry et Claude et Éberard de Wurtemberg comte de Montbéliard).
134 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1499-1500.
135 A.N. K 1801 (1) - Compte de 1499-1500 (fol. 24 r°).
136 A.N. K 1801 (1) fol. 26 r°.
137 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de 1501, fol. 12 r°.
138 Dans un acte de 1501 (n.s.) – édité dans DUVERNOY 1838, p. 75-78 – Philippe le Beau rappelle que la terre fut

Le Parlement de Dole rend plusieurs décisions en faveur de Bonne de la Baume[139]. Maximilien, qui souhaite garder le contrôle sur ces terres, fait alors saisir les deux seigneuries par son bailli de Ferrette et il prévoit de dédommager Claude de Neufchâtel[140]. La seigneurie entre alors dans une ère de contestations, Philippe le Beau l'attribuant tour à tour aux deux parties. Par son testament, Henry de Neufchâtel lègue en 1504 cette terre à son frère Guillaume qui la lègue à son tour aux filles de Claude de Neufchâtel.

4.3 L'Isle-sur-le-Doubs après les Neufchâtel

Les morts successives des trois frères en 1504-1505 ne mettent pas fin aux contestations. Bonne de la Baume, forte de l'arrêt du Parlement de Dole revendique toujours la seigneurie. La branche cadette, héritière des biens de la branche aînée en l'absence d'héritier mâle, d'après les dispositions du testament de Thiébaut IX, fait valoir ses prétentions sur l'ensemble des terres des Neufchâtel dont l'Isle. Finalement, ce sont les époux des filles de Claude de Neufchâtel, Guillaume de Fürstenberg et Félix de Werdenberg qui mettent la main sur ces terres. Lors de la mainmise du bailli de Ferrette, en 1502-1503, le compte signale quelques travaux avec le paiement d'artisans « *reffaisant tout neufs le pont con dit du pont de la porte devant Mendiere et pour aussi reffait les chaines dud pont* » et de réparations à la porte d'Appenans[141].

Guillaume et Félix parviennent finalement à un accord avec les héritiers de la Baume, prévoyant le paiement de 9 000 livres mais la somme tarde à être versée et le parlement de Dole rend un arrêt favorable aux la Baume pour occuper la seigneurie en attente du paiement[142] ; finalement quittance est donnée pour cet accord en janvier 1511[143]. De leur côté, la branche cadette de Neufchâtel-Bourgogne vend rapidement ces prétentions à Ulrich de Wurtemberg comte de Montbéliard. Par un partage, Félix de Werdenberg et Elisabeth de Neufchâtel cèdent à Guillaume de Fürstenberg et son épouse Bonne de Neufchâtel un ensemble de seigneuries dont l'Isle-sur-le-Doubs. Guillaume profite de cette terre où il réside à l'occasion, bien qu'il lui préfère la résidence d'Héricourt où le receveur de l'Isle expédie de nombreuses denrées et biens[144]. On trouve pour la première fois dans ce compte des mentions explicites d'une artillerie pour la défense de la ville ou du château : « *trois quarterons de pouldre de canon pour la provision et garde de Lile* », « *Pierre Anthoine Monnet sallepetrier demeurant à Soyes la somme de dix groz et demy pour achat de cinq livres de pouldre de canon* », « *achat d'ung sac de cuir a mettre pouldre de canon* »[145]. Il entreprend également des travaux au château de l'Isle dont certains éléments sont en mauvais état : les étables sont refaites entièrement (maçonnerie et couverture) et Pierre Bretaigne, charpentier reçoit paiement pour « *avoir retenu la ramure du maisonnement du chastel de Lile* »[146]. Les maçonneries du « *maisonnement* » requièrent également plusieurs journées de travail et les fortifications urbaines bénéficient cette même année de réparations, notamment « *les deux portes devers Appenans* » qui sont équipées de « *deux grosses boud de fer et deux grosses platine mises es portes devers Appenans* [...] *et ung aultre bou mise en la porte devers*

mise en la main « *de nostre dit grand oncle, le duc Sigismond, à la faulte de feue dame Bonne de Neufchâtel* ». Cette reprise de fiefs est également évoqué dans PERCHET 1896, p. 323.

139 En 1492 et en 1500 notamment. PERROT, 1979, p. 35.

140 A.N. K 1805 transcrit dans Documentation DEBRY.

141 A.N. K 1801 - Compte du receveur de l'Isle et Châtelot (1502-1503) fol. 24 r°.

142 A.D.N. B 18.826 fol. 307 (1507) photocopié dans la documentation DEBRY.

143 A.N. K 1799 (3) - Quittance de Marc de la Baume du solde de 408 francs 4 gros (7 janvier 1511 n.s.)

144 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1519, notamment fol. 30 v°, 32 r°, 38 v°, 56 v°, 64 v°.

145 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1519, fol. 30 v° et 36 r°.

146 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1519, fol. 35 v°.

Mendieres»[147]. D'autres travaux sont également réalisés à la porte de Mendières. De même, Pierre Bretaigne est payé «*pour avoir maisonner le siège ou lon tient la justice de Lile*»[148].

En dépit de cette campagne de travaux, Guillaume est rapidement contraint de céder l'Isle. Maximilien meurt en 1519 et Guillaume perd ainsi son principal soutien. Il vend alors ses possessions issues des Neufchâtel à l'archiduc d'Autriche qui les cède à son tour à Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, qui les reprend en fief de l'empereur[149]. Les querelles de succession avec la branche aînée reprennent comme pour l'ensemble des autres biens familiaux. L'Isle reste attaché à cette famille jusqu'au début du XVIIe siècle. Lors du dénombrement de 1585, le comte d'Ortembourg précise que le «*chastel ayant demeure en ruine depuis les guerres de Bourgogne a este rediffie et bastiz de nouveau comme est encore presentement par lesd. seigneurs*»[150]. Cette mention fait abstraction de l'ensemble des travaux menés par Claude de Neufchâtel puis Guillaume et mérite donc d'être considérée avec circonspection. Elle témoigne cependant du mauvais état du château sans pour autant que celui-ci ne soit inutilisable, et Frédéric Cappler, capitaine du château de l'Isle et officiers des Ortembourg passe d'ailleurs plusieurs actes depuis le château de l'Isle telle la transaction sur la seigneurie de Fondremand le 5 avril 1590[151]. Les plans évoqués précédemment ne peuvent correspondre à ces travaux, comme l'ont montré C. Châtelet-Lange et W.G Fleck.

À la fin du XVIe siècle, le comte de Montbéliard qui a déjà acquis l'ensemble des Quatre Terre tente d'obtenir l'Isle[152], sans succès. Les comtes d'Ortembourg la vendent finalement à l'archevêque François de Rye, ce que confirme un arrêt du Parlement de Dole[153]. L'inventaire des titres des Neufchâtel mentionne deux actes pour cette période. Le premier est un livre mentionnant la «*chapelle du château de Lisle fondé et dédié en l'honneur de la sainte Croix etant au nombre de dix*»[154]. L'acte rappelle également qu'ils sont collateurs de l'église paroissiale située à Fusnans. Le second fait référence à une «*visite des grands et petits ponts de Lisle et des ruines et reparations a faire au château de Lisle*» en date du 12 octobre 1624 et du 7 janvier 1652 soit avant et après la guerre de Trente Ans. Dans un dénombrement de 1622, François de Rye dépeint déjà le château comme «*assez ruyneux*»[155]. On ne dispose pas de ces visites, mais il semble clair que le château de l'Isle est en mauvais état bien avant ce conflit. Au cours de la guerre, en 1637, on sait que le château fut assiégé. L'artillerie détruit la tour du pont du Magny en une douzaine d'heures seulement et le capitaine du château fut contraint de se rendre au comte de Grancey. C'est au cours de cet épisode malheureux que fut détruit le tombeau de Thiébaut VIII et de son épouse en l'église de la Vraie-Croix. Quelques années plus tard, en 1642, le passage d'un corps de cavalerie est à l'origine de la ruine de ce qui n'avait pas encore était détruit[156].

147 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1519, fol. 36 r° - v°. L'expression «les deux portes d'Appenans» désigne probablement les deux vantaux.
148 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle de 1519, fol. 50 v°.
149 A.N. K 1799 et A.D.D. 1 B 454 n°16 (1532).
150 A.N. K 1800 (1) Dénombrement du compte d'Ortembourg (1585).
151 A.D.D. 1 B 2519.
152 A.N. K 1800 (1). Projet du comte de Montbéliard d'acquérir la seigneurie de l'Isle.
153 B.M.B. DROZ 25 fol. 435 r°.
154 B.M.B. DROZ 25 fol. 436 r° - v° (1620): Les chapelles sont dédiées à : la sainte Croix, saint Michel, saint Etienne, Notre Dame, saint Jacques l'apôtre, sainte Catherine, saint Nicolas, saint Laurent, saint Ambrogaste, saint Sébastien et saint Vincent.
155 A.D.D. 1 B 2591 cité par Bouvard 1997, p. 308.
156 PERROT 1979, p. 61-63.

Au XVIIIe siècle, le sort de l'Isle est proche des autres terres familiales. Sous la domination des ducs de Lorges depuis 1738, la terre est affermée et le fermier réside au château[157]. En 1788, un plan du château de l'Isle est levé et un nouvel édifice, dans le goût du jour, est projeté. La Révolution met toutefois un terme à ce projet qui ne voit pas le jour[158] et le site entame alors une épopée industrielle qui se prolonge jusqu'au milieu du XXe siècle.

4.4 Liste d'officiers

•1337 : Guiat de Fontainnes, maire de Lile[159]

•1342 : Hugues de Guisnelle[160]

•1356 : Jehannerat de Beutal, maire de l'Isle[161]

•1368[162]-1379[163] : Perrenat de Neufchâtel, châtelain

•1376[164]-1390[165] : Estevenin Gormont, prévôt

•1400 : Jean Prevost de Fondremand, receveur[166]

•1402 : Renaud de Montechamp, châtelain[167]

•1405-1424 : Jean Gormont, receveur[168]

•1417 : Girart Malvais, châtelain[169]

•1428 : Jean de Monvalz, clerc et maître des écoles[170]

•1433 : Terrier de Baudoncourt, panetier du château[171]

•1439-1440 : Perrin Symonot, receveur[172]

•1446-1458 : Etienne de Ronchaux [ou Ronchamps], châtelain[173]

•1466 : Hugues de Terrecey, châtelain[174]

•Avant 1478 : Pierre Gurrey, prévôt[175]

•1478-1503[176] : Horry de Mellinger, capitaine (au profit de Sigismond d'Autriche puis du bailli de Ferrette)

•1478-1480[177] : Etienne de Marsand, châtelain (au profit de Sigismond d'Autriche)

157 A.N. T 21/2 (1763).
158 A.N. Cartes et plans, N II Doubs 14.
159 B.N.F. n.a.f. fol. 187 r°.
160 B.N.F. n.a.f. 3535, n°24, fol. 69 v°.
161 COURTIEU 1982, p. 373.
162 B.M.B. DROZ 24 fol. 175 r°, 176 v° et 407 v°.
163 B.M.B. DROZ 24 fol. 339 v°.
164 B.M.B. DROZ 25 fol. 130 r°.
165 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 174 v°.
166 B.M.B. DROZ 24 fol. 316 v°.
167 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 172 v°.
168 ARNOUX 1970, p. 87. B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 105 r° (28 mars 1407 n.s.).
169 B.M.B. DROZ 25 fol. 47 r°
170 Archives paroissiales de l'Isle cité par PERROT 1979, p. 141.
171 PERROT 1979, p. 229.
172 A.N. K 1799 (1) - Compte du receveur de Neufchâtel 1439-1440, fol. 30 r°.
173 A.N. K 1799(3) et A.D.D. G 2303 transcrit dans la documentation DEBRY.
174 PERROT 1979, p. 229.
175 A.N. K 1801 (1) Compte de 1478-1480, fol. 18r° «*jaid. prévôt dud Lile*».
176 A.N. K 1801 (1) Compte de 1478-1480, fol. 18 v° et compte de 1502-1503, fol.
177 A.N. K 1801 (1) Compte de 1478-1480, fol. 35 r°.

•1478-1480[178] : Girart Gormont, receveur (au profit de Sigismond d'Autriche)

•1478-1480[179] : Etienne de Maisandans, juge (au profit de Sigismond d'Autriche)

•1496[180]-1501[181] : Jean de Geney, bailli

•Vers 1495 : Jean Roves, receveur[182]

•1499-1529 : Thiébault de Ladroye, receveur[183]

•1499-1503 : Claude de Villars, châtelain[184] (sous Neufchâtel puis bailli de Ferrette)

•1499-1519 : Jean Prudent, procureur[185]

•1501 : Robert le Prelaps, bailli[186]

Outre les officiers, la famille Pierrexy de Lile, originaire de ce bourg, se trouve parmi l'entourage des Neufchâtel.

5. Conclusion

L'Isle-sur-le-Doubs figure au premier rang des possessions familiales avec les places de Neufchâtel, Montaigu et Châtel-sur-Moselle. La famille y possède des biens anciens dont Thiébaut Ier hérite. Il les complète par une série d'acquisitions faites auprès du monastère voisin de Lieucroissant où Thiébaut établit une chapelle familiale qui fait office de nécropole dynastique. Il est également à l'origine de la chapelle de la Vraie Croix dont les reliques, rapportées de son voyage en Terre Sainte, contribuent à en faire un lieu de pèlerinage apprécié[187]. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'Isle est déjà d'un bourg important qui dispose de sa propre mesure et d'une enceinte ; il suffit d'ailleurs à contenter le second fils de Thiébaut pour sa part d'héritage.

Avec Thiébaut III de Neufchâtel, un nouveau palier est franchi. Il est considéré comme le fondateur de l'Isle dans la charte de franchise octroyée à sa mort par son épouse et son fils qui rappellent également qu'il en a renforcé les fortifications. Il contribue par ailleurs à l'accroissement des positions dans cette zone de confins entre les comtés de Bourgogne et de Montbéliard. Dans le dernier quart du XIIIe siècle, il obtient ainsi la seigneurie voisine du Châtelot qui constitue désormais pour l'Isle un avant-poste sur le *Doubs*. Il acquiert également la garde du monastère de Lieucroissant et du prieuré de Lanthenans, consolidant ainsi l'influence familiale sur ces deux établissements proches de l'Isle. Les actions de développement poursuivies par ses successeurs permettent de placer cette agglomération parmi les premiers bourgs castraux du Doubs, les 160 bourgeois bénéficiant de nombreux services. La charte de franchise rédigée pour l'Isle sert ensuite de modèle dans l'ensemble des possessions familiales où elle est exportée, y compris à Fontenoy-le-Château où elle est amendée des coutumes locales.

178 A.N. K 1801 (1) Compte de 1478-1480, couverture.
179 A.N. K 1801 (1) Compte de 1478-1480, fol. 19 r°, 41 v°.
180 A.N. K 1820.
181 A.N. K 1820 (1) et B.N.F. collec Lorraine 250 fol. 21-22 et 26.
182 A.N. K 1801 (2) Compte du receveur de l'Isle sur le Doubs de 1499 (n.s.). Il est alors mentionné comme «*jaid. recepveur de Lile*».
183 A.N. K 1801 (1) Compte du receveur de 1499 et A.N. K 1801 (2) Compte du receveur de 1529.
184 A.N. K 1801 (1) Compte du receveur de 1499, fol. 17 r° et Compte du receveur de 1502-1503, fol. 21 v°.
185 A.N. K 1801 (1) Compte de 1499, fol. 23 r° et compte de 1519, fol. 28 r°.
186 A.N. K 1801 (1) Compte du receveur de 1501, fol. 13 r°.
187 BOUVARD 2006, p. 68.

Les qualités militaires du château ne sont pas précisément connues mais il semble résister au passage des troupes suisses en 1425 puis des Écorcheurs avant de tomber au cours des guerres de Bourgogne. Sa position est stratégique, tant par la zone de contact où il se trouve que la présence de voies de communication. Cet aspect explique le soin apporté par Thiébaut IX de Neufchâtel et son fils Henry pour conserver cette seigneurie, même à prix d'or, plutôt que de la laisser en héritage à Bonne de Neufchâtel. Quelques décennies plus tard, Maximilien la fait saisir pour des raisons sans doute similaires, ne souhaitant pas perdre une place forte située sur un point d'entrée dans le comté.

Ses qualités résidentielles sont notoires à en croire le nombre important d'actes signés depuis l'Isle et la durée des séjours attestés par la comptabilité de la fin du XVe et du XVIe siècle. C'est un centre économique vital pour les possessions des Neufchâtel, tirant profit notamment de la grange de Courcelles acquise sur les moines de Lieucroissant et de sa bonne implantation sur les voies de communication. À deux reprises, les seigneurs de Neufchâtel assoient le douaire de leur épouse sur cette terre de l'Isle capable de fournir des revenus suffisants. À la veille de sa mort, Thiébaut VIII la juge même suffisante pour en faire le centre d'un nouvel ensemble de possessions appelé à devenir l'assise territoriale d'une nouvelle branche familiale, finalement avortée en raison de la mort prématurée d'Antoine de Neufchâtel.

Thiébaut VIII accompagne cette évolution d'un renforcement symbolique. Il décide d'y établir sa sépulture dès 1430, conférant ainsi à cette église un rôle privilégié. Peu de temps après, elle accueille probablement le baptême de son petit-fils Henry. Il offre également à cette chapelle un remarquable calice qui nous est parvenu. Par cette sépulture, cette terre qui n'apparaît qu'exceptionnellement dans la titulature des chefs de Maison, se trouve perpétuellement liée au nom des Neufchâtel.

6. SOURCES

6.1 Archives

•A.D.A. 1 E 163 : Accord entre Bonne et Henry de Neufchâtel (1472).

•A.D.H.S. 48 J 35 : Testament d'Agnès de Montbéliard (1430).

•A.N. K 1800 (1) : États de la seigneurie de l'Isle (sans date).
État récapitulatif des recettes (1542).
Carnet récapitulatif des amodiations (1557).
Dénombrement rendu par le comte d'Ortembourg (1585).

•A.N. K 1801 (1): Comptes du receveur de 1478-1480, 1499, 1502-1503, 1519, 1526-1527.

•A.N. K 1801 (2) : Comptes du receveur de 1529 et 1532 à 1536.

•A.N. K 1801 (3) : Comptes du receveur de 1565 à 1570.

•A.N. K 1805 : Mainmise par le bailli de Ferrette (1495).

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 2009 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, « Des fortifications de terre aux bourgs castraux : trente ans de recherches en Franche-Comté», CORBET Patrick, LUSSE Jackie (dir.), *Ex Animo. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, D. Guéniot, Langres, 2009, p. 377-423.

Arnoux 1970 : ARNOUX Denis, *La seigneurie de Neuchâtel (Bourgogne) aux XIIIe et XVe siècles*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1970.

Beauséjour, Godard 1909 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle. IIe partie, de 1327 à 1451, Maison de Grandson*, L. Bon, Vesoul, 1909.

Bernoulli 1895 : BERNOULLI August, *Basler Chroniken herausgegeben von der Historischen und Antiquarischen Gesellschaft in Basel*, t. V, Hirzel, Leipzig, 1895.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Clémont - Montéchéroux », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 397-403.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourg de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Castan 1869 : CASTAN Auguste, « Le siège et le blocus de Besançon », *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 4e série, 4e vol, année 1868, Besançon, Dodivers, 1869, p. 329-420.

Châtelet-Lange, Fleck 1999 : CHÂTELET-LANGE Catherine, FLECK Walther-Gerd, « Architekturzeichnungen des 16. Jahrhunderts aus dem Archiv der elsässischen Familie Waldner von Freundstein », *Burgen und Schlösser*, Europäisches Burgeninstitut, Einrichtung der Deutschen Burgenvereinigung e.V. zur Erhaltung, Braubach, n°1999/1, p. 23-38.

Châtelet-Lange 2002 : CHÂTELET-LANGE Liliane, *Die Catharinenburg : Residenz des Pfalzgrafen Johann Casimir von Zweibrücken : ein Bau der Zeitwende 1619-1622*, J. Thorbecke, Sigmaringen, 2002.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1839 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. II, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1839.

Collectif 1869 : COLLECTIF, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les Princes de la Maison d'Autriche*, Suchaux, Vesoul, 1869.

Courtieu 1982 : COURTIEU Jean (dir.), *Dictionnaire des communes du Doubs*, t. I, Cêtre, Besançon, 1982.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Etienne, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *Droit et politique au XVIe siècle : La succession de Thiébaud IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne et l'une de ses conséquences : le rattachement de Châtel à la Lorraine*, mémoire de D.E.A, Dijon, 1976.

Delobette 2009 : DELOBETTE Laurence, « Une femme de pouvoir au XIIIe siècle : Héloïse de Joinville, vicomtesse de Vesoul », *SALSA*, n°75, 2009, p. 2-27.

Dodivers 1952 : DODIVERS André, *Recherches sur l'histoire de l'Isle-sur-le-Doub*s, s.l., 1952.

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

Duvernoy 1838 : DUVERNOY Charles, *Notice sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt. 1ère partie jusqu'en l'année 1561*, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Godefroy 1881 : GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialecte*s, Ministère de l'éducation, Paris, 1881.

Jestaz 2001 : JESTAZ Bertrand, « Dessins d'architecture de la Renaissance », *Bulletin Monumental*, t. 159, n°4, 2001, p. 337-339.

Joan 2003 : JOAN Lydie, *Carte archéologique de la Gaule. Le Doubs et le territoire de Belfort*, Académie des inscriptions et belles lettres, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2003, p. 138-139.

Lardière 1993 : LARDIÈRE Bernard, *Japy, sites et architecture : Franche-Comté*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine, ERTI, Paris, 1993.

Muller 2011 : MULLER Vianney, « Les sépultures des Neufchâtel-Bourgogne, miroirs des aspirations lignagères », *Le Pays Lorrain*, 108e année, vol. 92, mars 2011, p. 64-66.

Perchet 1896 : PERCHET Étienne, *Recherches sur Pesmes*, G. Roux, Gray, 1896.

Perrot 1979 : PERROT , *Histoire de l'Isle-sur-le-Doubs*, s.l., 1979.

Richard 1840 : RICHARD Jean-François-Nicolas, *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, Charles Deis, Besançon, 1840.

6.3 Iconographie

•A.D.D. 1 C 2333/10 Plan du projet de pont de l'Isle (1757).

•A.D.D. 7 E 1400 : Plan de l'écluse de l'Isle-sur-le-Doubs (1753), plan du hameau du Magny (1775).

•A.D.D. 3 P 317 : Cadastre ancien de L'Isle (1832).

•A.N. K 1800 (1) : Arpentage des bois de l'Isle (1700).

•A. N. (Cartes et plans) N II Doubs 14 : Plan de situation et du château de l'Isle (1788).

La-Ferté-sous-Vadans

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Jura
Canton : Arbois
Commune : La-Ferté
Numéro INSEE : 39 223

1.2 Localisation

La localisation indiquée ci-dessous correspond au toponyme « *Au château* ».

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Au château	852 685	2220 685	238

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Au château	Actuel	2009	ZD	39

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Salins	**Bailliage**	Bailliage d'Aval puis de Dole
Paroisse	La-Ferté	**Suzeraineté**	Vienne ?
Dédicace	saint Philibert	**Châtellenie**	Salins puis Vadans ?

2. Présentation du site

2.1 Situation

La-Ferté se situe à 4 km à l'ouest de la commune de Vadans et à 8 km au nord-ouest d'Arbois, sur la route qui relie cette ville à Dole. Le village est implanté à la bordure occidentale du massif jurassien, sur le cours de la *Cuisance*. Le château se trouve au sud du village.

Il convient de prêter attention aux risques de confusion avec la commune de Vadans située en Haute-Saône ou la seigneurie de La-Ferté-sur-Amance qui transite également entre les mains des Neufchâtel.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

La-Ferté se trouve à la frange occidentale du massif jurassien, dans la Bresse comtoise. Le village est implanté sur la rive gauche de la *Cuisance,* affluent de la *Loue* qu'elle rejoint 8 km au nord. Un toponyme « *le château* » est indiqué au sud, à 238 m d'altitude, dominant de quelques mètres le village et la plaine alluviale située au nord. Au sud, le relief continue de s'élever vers le sud-ouest, culminant à 260 m environ. Un petit cours d'eau, le *Magnin*, baigne le pied oriental du château.

Le substrat est essentiellement marqué par les alluvions modernes de la *Cuisance* et, au sud-ouest, du sol sablo-argileux de la plaine bressane. Quelques kilomètres au sud, les reliefs tourmentés du Jura donnent accès aux faciès calcaires du Bajocien et du Bathonien.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Les plus proches carrières de pierres indiquées sur la carte géologique se situent à quelques kilomètres au sud-est sur les contreforts jurassiens. Un grand nombre est concentré à Abergement-le-Grand dans les couches géologiques calcaires du Bajocien (j1c) et surtout du Bathonien (j2c). Elles présentent dans ce secteur un faciès fortement lapiazé[1]. Les sables de la plaine bressane offrent un matériau utile pour l'élaboration des liants.

Les ressources sylvicoles sont importantes et les toponymes en découlant sont nombreux. À l'ouest, l'imposante « Forêt de Choiseul » en montre l'ampleur. Les sols sont relativement fertiles et permettaient une bonne exploitation agro-pastorale. Les cours d'eau signalés ci-dessus fournissent un complément alimentaire et une énergie hydraulique appréciable.

2.2.3 Voies de communication

La tradition historiographique évoque la présence d'une voie romaine qui traversait la *Cuisance* au niveau de La-Ferté. Une seconde voie, reliant Arbois à Dole, correspond peu ou prou à l'actuel itinéraire routier. Un pont franchissant le cours d'eau est attesté à la fin du Moyen Âge[2]. La rivière n'est pas navigable en raison de sa faible profondeur et des variations importantes de son débit.

3. Description et analyse archéologique

Aucune prospection archéologique n'a été réalisée.

1 KERRIEN, LANDRY 1982, p. 11.
2 COURTIEU 2001, p. 149.

4. Historique

4.1 La-Ferté-sous-Vadans avant les Neufchâtel

Les prospections aériennes ont permis de mettre en évidence, au nord du village, un enclos pentagonal non daté, probablement protohistorique. Dans le village, à proximité de l'église, un site gallo-romain est attesté par la découverte de tuiles à rebords et de fragments de tubulures d'hypocauste[3]. A. Rousset veut voir dans le lieu-dit « Châtel-au-Loup » une fortification antique chargée de contrôler la route[4].

La-Ferté entre dans l'histoire avec la fondation, en 1135, de l'abbaye cistercienne de Rosières, fille de Morimond, par la volonté d'Humbert III, sire de Salins, et de ses fils. Des conflits opposent les seigneurs laïcs des environs, notamment les Vautrey, au monastère mais les tensions se calment peu à peu vers 1200. Gérard, sire de Vadans, cède à l'abbaye les fours banaux et le moulin de La-Ferté en 1219. Le monastère reste un acteur de premier plan dans les affaires de ce secteur jusqu'à la fin du Moyen Âge.

L'historiographie comtoise admet que la seigneurie de Vadans est un démembrement de la seigneurie de Salins dont relèvent divers territoires y compris La-Ferté. À sa mort, en 1175, le seigneur de Salins Gaucher III ne laisse qu'une héritière, Marguerite, épouse de Gérard de Vienne, comte de Mâcon. Leurs trois fils se partagent les terres, et la seigneurie de Vadans est alors séparée de Salins au profit du cadet Gérard[5]. La seigneurie de Vadans revient *a priori* dans l'escarcelle de son frère Gaucher, sire de Salins puisqu'elle est au nombre des acquisitions des Chalon lors de l'échange leur apportant Salins en 1237. Il semble toutefois que la veuve de Gérard, Perrette de Dampierre, conserve en propre une partie de la seigneurie de Vadans, notamment La-Ferté, où plusieurs actes sont rendus par les Neufchâtel dont l'un par Eudes de Neufchâtel qui confirme une donation en faveur de l'abbaye de Rosières au profit de la mémoire « *Girardo quondam domino de Vadans et a domina Perreta uxore dicti Girardo matre nostra* »[6]. La seigneurie de Vadans passe ensuite entre les mains de la famille de Vergy puis des Chalon-Arlay.

4.2 Les Neufchâtel et La-Ferté-sous-Vadans

En 1295, l'état des revenus du comté dressé par le comte de Bourgogne pour le roi de France Philippe le Bel signale « *Item messire Philippe de Vienne en tient Montmoret, Chastillon en Montaigne, Vadans et La Fertey, Annores et vault bien M V^C l. de rente* »[7]. Cet acte semble poser problème puisque la Ferté est entré dans le domaine des seigneurs de Neufchâtel par le mariage de Perrette, veuve de Gérard seigneur de Vadans, située par l'historiographie vers 1231[8]. Le site n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire et les conditions précises de son acquisition par Perrette demeurent inconnues. Il apparaît clairement qu'elle le possède en propre et non en simple douaire puisqu'elle le transmet à son époux qui le conserve après sa mort, même remarié à Élisabeth de Jonvelle. En effet, en 1249,

3 ROTHÉ 2001, p. 386.
4 ROUSSET 1855, p. 95.
5 ROUSSET 1858, p. 103.
6 A.D.J. 19 H 120 - Acte du samedi 8 juillet 1273 (copie XVIIIe s.).
7 ALLEMAND-GAY 1988, p. 440.
8 FAGET de CASTELJAU 1977, p. 7; BIRQUY 2008, p. 33 ; généalogie DEBRY.

Thiébaut de Neufchâtel, règle les droits à payer par les habitants sur les fours et moulins banaux détenus par l'abbaye[9].

Dans son premier testament, le 10 juin 1261, Thiébaut « *donne especiaument et otroie et diz Odin et Erart chanoines de Besencon pour lour partie quanque jai et doi avoir on Puys et La ferté et Oisseres et a laspendise des diz luys en prez et chans en bois en eals en pastures et en totes autres choses* [...] *en tel meniere que se si uns des devant diz enfans Odins ou Erars moroit devant l'autres cil qui rememdroit tenroit totes ces choses devant dites tant com il vivroit et apres lou deces de ces doux enfans revenront ces choses a celuy qui tenra Nuf chastel*» [10]. Les deux héritiers, religieux, reçoivent à titre viager des biens concentrés dans ce secteur : une rente au puits de Salins, La-Ferté-sous-Vadans et le hameau d'Ossières qui dépend aujourd'hui de cette commune. L'acte prévoit qu'en cas de décès, les biens passent au frère survivant puis, à sa mort, retournent en la main du seigneur de Neufchâtel, illustrant ainsi l'intérêt de placer les cadets dans l'Église. Par son second testament, en septembre 1267, Thiébaut Ier confirme ces dispositions[11].

Dans l'intervalle, par un acte de 1265, le comte de Vienne reçoit en accroissement de fiefs du comte de Bourgogne « *Vadans qui siet davant Arboys, et toutes les apandises, lequel en tient de nos receptauble, et la Ferté qui siet entre Rosières et Vadans, lonquel on tient de nos* »[12]. L'imbrication de ces actes permet d'envisager deux hypothèses : soit La-Ferté fut divisé en deux lots distincts, dont l'un relève de Perrette de Dampierre puis des Neufchâtel ; soit les hommages sont imbriqués et La-Ferté est sous-inféodé par le comte de Vienne au profit des Neufchâtel. Si l'exemplaire bisontin du cartulaire familial ne conserve pas de reprises de fiefs, un hommage lige rendu par Thiébaut II de Neufchâtel en octobre 1259 au comte de Bourgogne réserve « *la féauté au conte de Vianne* » ce qui vient étayer la seconde hypothèse quoique la raison de cette vassalité demeure inconnue et que la terre de La-Ferté est théoriquement aux mains de son père Thiébaut I[er][13].

À la mort de Thiébaut, ses héritiers semblent contester la donation du four et du moulin faite à l'abbaye par Gérard de Vadans avec interdiction d'en bâtir d'autres. Au début de la décennie 1270, la donation est finalement confirmée par deux actes successifs, en 1270 et 1273, rendus respectivement par Eudes et Érard, en indivision, et par Eudes seul après la mort de son frère[14]. Quelques années plus tard, La-Ferté est l'enjeu d'un conflit entre Eudes de Neufchâtel et Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne,[15] héritier d'Elisabeth de Chalon sa mère, qui avait reçu la terre de Vadans de son père Jean de Chalon après l'achat de 1237. La contestation est forte et Eudes de Neufchâtel profite de sa position de doyen de Besançon pour excommunier le sénéchal de Bourgogne. Cette tension semble confirmer que les deux familles n'ont pas de lien vassalique pour cette terre. Après un premier règlement devant la cour romaine, le comte Othon IV obtient d'être nommé comme arbitre en cas de nouveau conflit entre les deux hommes[16]. Ce document est intéressant car il détaille ce qui relève des Neufchâtel : « *la maison de la Fertez de lez Rosières et de la ville de la Fertez* ». Le terme de maison évoque sans doute un modeste édifice fortifié.

9 A.D.J. 19 H 120 - Août 1249 (copie XVIIIe s.).
10 A.N. K 1799 (3) - fol. 463 r°-v°.
11 A.N. K 1799 (3) - fol. 460 r°-v°.
12 COLLECTIF 1908, p. 171-172.
13 COLLECTIF 1908, n°CXIX, p. 113.
14 A.D.J. 19 H 120.
15 Ce nom est francisé, les textes le mentionnant alternativement sous le nom d'Eudes, Odin, Odon.
16 COLLECTIF 1908, p. 325-326.

Eudes meurt peu après la rédaction de cet acte ; la terre revient donc selon toute logique dans la branche aînée incarnée par Thiébaut III de Neufchâtel[17]. Pour autant, lorsqu'en 1289, le comte Othon IV décide de réunir l'ensemble des fiefs tenus par Thiébaut III en un seul ensemble féodal, La-Ferté n'apparaît pas à la différence de la terre voisine de Montbarrey[18]. Eudes l'aurait-il transmise directement à un autre membre du lignage ? Thiébaut III l'aurait-il cédé entre la mort de son oncle et la date de cet acte ? Cette terre est-elle exclue de cette réunion pour une autre raison ? Nous ne sommes pas en mesure d'apporter de réponse. Nous avons vu qu'elle apparaît dans les fiefs tenus par les comtes de Vienne que ce soit pour partie ou en totalité, justifiant peut-être son non regroupement avec les autres biens familiaux. La seigneurie de Vadans et la terre de La-Ferté passent ensuite à la famille de Poitiers alliée aux Vergy où elles subsistent au-delà du Moyen Âge à l'exception d'un bref passage entre les mains ducales au milieu du XIVe siècle.

La-Ferté serait encore partiellement entre les mains des Neufchâtel et constituerait la dot de Marguerite de Neufchâtel, épouse de Jean III de la Fauche. Pour cette époque, Jean-Marie Croizat a relevé une mention de « *maison forte* » qu'il signale dans son inventaire des châteaux de Franche-Comté[19]. Il ne nous a pas été possible de vérifier cette source qui pourrait se référer aux Archives communales d'Arbois, aujourd'hui déposées aux archives départementales du Jura. Dans un dénombrement de 1384 à Philippe le Hardi est cité « *le fiez de la Fertey ou Voulouois* »[20] sans que l'on sache par qui il est tenu. Il n'apparaît pas dans la reprise de fiefs faite au début de l'année 1386 (n.s.)[21].

4.3 La-Ferté-sous-Vadans après les Neufchâtel

La plupart des actes relatifs à Vadans dans l'inventaire de titres de la version bisontine du cartulaire familial concerne le XVIe siècle, période à laquelle les Neufchâtel se sont éteints dans la famille de Poitiers, impliquée de longue date à Vadans. L'interprétation de certains actes est complexe sans une recherche détaillée sur cette autre seigneurie. Nous renvoyons les lecteurs à Alphonse Rousset pour le détail de l'histoire de la seigneurie de Vadans à l'Époque moderne et nous signalons quelques sources susceptibles d'éclairer l'histoire de cette seigneurie. Parmi elles, une acquisition des archives de la Haute-Saône provenant du fonds privé des archives du château de Ray-sur-Saône contient un terrier de la seigneurie de Vadans daté de 1520[22]. Il concerne « *les localités de Vadans, Mathenay, Molamboz, Saint-Pierre-sous-Vadans, Abergement-le-Petit, Abergement-le-Grand, et Montmalin* »[23]. L'inventaire de cette série souligne toutefois que Charles de Poitiers est seigneur de Vadans, La Ferté et Oussières. Cette contradiction illustre la complexité des relations entre ces deux ensembles territoriaux pour la période médiévale.

4.4 Liste d'officiers

Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour ce site.

17 D'après l'obituaire de Besançon (COLLECTIF 1900, p. 35, 63, 83) Érard est décédé le mardi 6 septembre 1272 (8 des ides de septembre). Pour Eudes, deux dates sont données, le 14 janvier et le 2 mai, toutes deux associées au millésime 1280. L'une des sources est erronée et Eudes est nécessairement mort après l'acte de décembre 1280. La date du 14 janvier 1280 peut correspondre puisque, rétablie en nouveau style, cela correspond au début de l'année 1281.
18 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.
19 CROIZAT s.d., p. 14 n°124 citant la référence A.C.A. BL VII.
20 A.D.J. 354 E (Cahier de copie au profit de Fernande de Neufchâtel, fol. 3 v° - 17 décembre 1384).
21 B.N.F. n.a.f. 3535, n° 556, fol. 446 v° - 451 v°.
22 A.D.H.S. 48 J 300.
23 Bulletin de liaison des archives de Franche-Comté, n°11, mai 1983, accroissements : Haute-Saône.

5. Conclusion

Dans les années qui suivent son acquisition, La-Ferté constituait peut-être pour les Neufchâtel l'opportunité d'asseoir leur position dans cette partie du Jura. Déjà gardien de Poligny pour le comte de Bourgogne depuis 1227, ils obtiennent ensuite La-Ferté en 1231 puis Montbarrey l'année suivante ; ces nouvelles possessions, cohérentes, dénotent une volonté d'implantation des Neufchâtel dans la région. Celle-ci est toutefois vite interrompue et repose sur des bases fragiles. À La-Ferté, la situation est conflictuelle avec les religieux de l'abbaye de Rosières qui disposent des droits sur le moulin et les fours, captant ainsi une part non négligeable des revenus. Peu après, des tensions surgissent également avec Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne et héritier de la seigneurie de Vadans qui semble contester aux Neufchâtel l'héritage de cette terre.

L'existence d'un élément fortifié à La-Ferté est mal assurée. La mention d'une maison à la fin du XIIIe siècle pourrait évoquer un petit édifice fortifié. La terre est alors confiée à des cadets, religieux, prévoyant ainsi son retour dans les mains des seigneurs de Neufchâtel. Au milieu du XIVe siècle, la présence d'une maison forte est mieux établie mais la terre sort alors du lignage, Thiébaut IV la cédant en dot à sa fille. La-Ferté ne présente que peu d'intérêt tant du point de vue militaire qu'économique et sa cession paraît un bon choix pour le lignage qui évite ainsi d'aliéner des parts plus sensibles de son domaine. Quelques décennies plus tard lorsque les Neufchâtel acquièrent plusieurs terres dans la vallée de la *Loue*, par l'héritage de la branche cadette de Bourgogne, ce choix fut peut-être regretté.

6. Sources

6.1 Archives

•A.D.D. 7 E 3445 - 7 E 3446 : Titres de la famille de Poitiers relatifs à la seigneurie de Vadans*.

•A.D.D. 1 J 332 : Succession de Charles de Poitiers, seigneur de Vadans (1582)*.

•A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 963 : Bail des revenus de la terre de Vadans (1793)*.

•A.D.H.S. 48 J 300 : Terrier de Vadans (1520)*.

•A.D.H.S. 62 J 22 : Titres et terriers de la seigneurie de Vadans (1492-1777)*.

•A.D.H.S. 62 J 36 : Possessions de la famille de Rye à Vadans (XVIIIe siècle)*.

•A.D.J. C 819 : Comptes rendus par les échevins aux habitants de La Ferté (1745-1789)*.

•A.D.J. 19 H 109-126 : Actes de l'Abbaye de Rosières relatifs au territoire de La Ferté (1219-1779) :*

  •dont A.D.J 19 H 120 : Actes relatifs aux moulins de La-Ferté avec plusieurs interventions de Neufchâtel.

•A.D.J. 10 J 1-903 : Chartrier de Vaudrey (XV-XVIIIe siècles)*. Le répertoire de 875 fiches signale à plusieurs reprises des actes concernant La-Ferté.

•A.D.L.e.G. : 38 J 60 : Confirmation de la donation par le duc de Randan de ses terres et seigneuries de Vadans en Franche-Comté en faveur de Gilles Louis de Durfort (27 mai 1767)*.

6.2 Bibliographie

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Une dynastie comtoise : les seigneurs de Neufchâtel en Bourgogne*, s.l., 2008.

Collectif 1900 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. IX, Jacquin, 1900.

Collectif 1908 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,* t. VIII, Jacquin, Besançon, 1908.

Courtieu 2001 : COURTIEU Jean, COURTIEU Anne-Marie, *Sources parisiennes relatives à l'histoire de la Franche-Comté*, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

Croizat s.d. : CROIZAT Jean-Marie, *Inventaire des sites fortifiés de Franche-Comté,* s.d., s.l. [transmis par l'auteur].

Faget de Casteljau 1977 : FAGET DE CASTELJAU Henri, *L'expansion territoriale des Neufchâtel*, s.l., 1977 [tapuscrit disponible à la bibliothèque municipale de Besançon].

Kerrien, Landry 1982 : KERRIEN Yves, LANDRY Jacques, *Notice de la carte géologique de Poligny*, B.R.G.M., Orléans, 1982.

Rousset 1855 : ROUSSET Alphonse, « Vadans », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département. Tome III, département du Jura,* Bintot, Lons-le-Saunier, 1855, p. 94-104.

Rousset 1858 : ROUSSET Alphonse, « Vadans », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département. Tome VI, département du Jura,* Robert, Lons-le-Saunier, 1858, p. 102-109.

Rothé 2001 : ROTHÉ Marie-Pierre, « Ferté (La) », *Carte archéologique de la Gaule. Département du Jura*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2001, p. 386.

6.3 Iconographie

La carte de Cassini et la carte d'État Major [Géoportail] figurent toutes deux le moulin de La-Ferté à l'est du village sur un bief dérivé de la *Cuisance*.

Laferté-sur-Amance

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Marne
Canton : Laferté-sur-Amance
Commune : Laferté-sur-Amance
Numéro INSEE : 52 257

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	851 335	2319 930	325

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	D 1	5-34; 357-358; 387-388
Château	Ancien	1840	D 1	21-78

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Langres	**Principauté**	Comté de Champagne puis duché de Bourgogne
Doyenné	Pierrefaites	**Bailliage**	Chaumont
Paroisse	Laferté	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Pierre	**Châtellenie**	Laferté-sur-Amance

2. Présentation du site

2.1 Situation

Laferté-sur-Amance se situe à la limite des départements de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Langres et vingt-cinq kilomètres au nord-ouest de Vesoul. Le village est installé à l'extrémité sud d'un plateau dominant d'une centaine de mètres la vallée de l'*Amance*[1]. Le nom de la Ferté, issu du latin *firmitas*, est extrêmement courant pour désigner une forteresse et on prendra donc garde à ne pas le confondre, notamment avec son homonyme haut-marnais de Laferté-sur-Aube.

1 Le nom de ce cours d'eau, la *Mance* ou *l'Amance*, varie selon les supports utilisés.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le secteur est marqué par le plateau de Fayl-Billot largement entamé par la vallée de *l'Amance* et ses affluents. La puissance de l'entaille laisse affleurer une succession de couches géologiques dans les pentes. Le fonds de la vallée est marqué par les alluvions modernes (*Fz*) et un entablement formé d'alluvions anciennes (*Fy*) épaisses de quelques mètres. On trouve ensuite, de bas en haut, les niveaux du Keuper, du Rhétien et du Sinémurien-Hettangien.

Le Keuper inférieur (*t7*) est formé d'argiles bariolées à sel gemme et gypse. Il est surmonté par la dolomie-moellon qui constitue, avec les marnes, l'essentiel du Keuper moyen (*t8*). Le Keuper supérieur (*t9*) renferme principalement des marnes vertes mais contient également des gisements dolomitiques et des marnes indurées lie-de-vin ; au niveau de Laferté, la base de la formation renferme des faciès gypsifères[2]. Le sommet du plateau est composé des couches du Rhétien (*l1*) composé d'un étagement de marnes schistoïdes, de grès rhétiens massifs jaune à blanc et de marnes de Levallois. Au nord du village, le plateau est partiellement recouvert des niveaux du Sinémurien-Hettangien (*l2-3*) riches en calcaire à Gryphées.

Le château de Laferté-sur-Amance se situe à l'extrémité sud-ouest du plateau qui borde la vallée de *l'Amance* orientée est-ouest. Ce plateau est détaché des reliefs environnants par le *Ruisseau des Bionnes* à l'ouest et le *Ruisseau des Crâs* à l'est. Culminant à 330 m, le château domine d'une centaine de mètres les vallées environnantes situées à une altitude moyenne de 230 à 240 m. Il est isolé du village au nord par un fossé fortement remblayé.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le sommet du plateau de Laferté-sur-Amance a été défriché de longue date et mis en valeur pour la culture et l'élevage. Il apparaît déjà entièrement déboisé sur la carte de Cassini à la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle l'exploitation de la vigne sur les coteaux bien exposés est également attestée.

L'approvisionnement en eau était plus difficile, les cours se situant nettement plus en contrebas. Une source est présente à mi-pente au sud et deux puits alimentant le château subsistent. L'énergie hydraulique nécessaire au moulin ne pouvait toutefois provenir que de *l'Amance*, en contrebas.

Les ressources minérales sont abondantes et ont fait l'objet d'une exploitation ancienne. Pour la construction sont disponibles le grès rhétien (*l1*), qui constitue l'essentiel du plateau, et les calcaires du Sinémurien-Hettangien (*l2-3a*) qui affleurent au nord-est du village. Une carrière de pierre est attestée sur les niveaux gréseux à quelques centaines de mètres au nord du village sur la route de Laferté à Guyonvelle. La dolomie du Keuper moyen est également un bon matériau qui fut exploité, d'après la carte géologique, au sud-est du village ainsi que sur la plupart des coteaux du secteur. Enfin le recouvrement du plateau par une couche superficielle (*OE*) issue de la dégradation du rhétien fournit des cailloutis et sables de bonne qualité. Se trouvent également à proximité des niveaux de gypses et d'argiles.

2 BLAISON 1971, p. 6.

2.2.3 Voies de communication

Une voie romaine, reliant Bourbonne à Champlitte en passant par Coiffy-le-Haut, Guyonvelle et Laferté est attestée[3]. Celle-ci croise la route qui longe le cours de *l'Amance* dont le vallon permet de progresser sur un axe est / ouest qui semble toutefois peu emprunté en raison de la concurrence d'un itinéraire situé quelques kilomètres au sud sur une voie romaine secondaire reliant Langres au Rhin[4]. Aucune voie d'eau navigable n'est présente dans le secteur.

Le relief marqué offre une vue remarquable sur la région, tant sur la vallée, que sur les hauteurs voisines où plusieurs châteaux sont implantés dans un secteur permettant aisément la co-visibilité entre les sites.

3. Description et analyse archéologique

Peu d'éléments permettent d'appréhender la morphologie du château médiéval de Laferté. L'analyse du parcellaire ancien conservé par le cadastre napoléonien et globalement fossilisé jusqu'à aujourd'hui permet toutefois de proposer une description de ce site (fig. 1).

Implanté à l'extrémité méridionale d'un éperon dominant la vallée de *l'Amance*, le château a imprimé sa marque sur le développement de bourg à sa périphérie. Le parcellaire du XIXe siècle permet de dégager trois secteurs :

• le château, au sud, regroupe une cinquantaine de parcelles formant un ensemble circulaire de 150 m de diamètre, limité sur trois côtés par la topographie des lieux et isolé au nord par un fossé que l'on devine encore aujourd'hui et dont le tracé est souligné par un chemin périphérique (fig. 2).

• le bourg s'est développé à la limite nord du château et adopte une forme trapézoïdale dictée par l'élargissement progressif de l'éperon dont les pentes constituent les limites orientale et occidentale. Cet ensemble est centré autour d'une place, toujours en fonction aujourd'hui et qui constitue le noyau urbain.

• Au nord, un habitat plus lâche s'est développé plus tardivement au fur et à mesure de la croissance du bourg. Il englobe dans la partie occidentale l'église du prieuré où se tenaient les offices dominicaux, dont les parties les plus anciennes datent de la fin du XVe siècle (fig. 3).

Le cadastre ancien représente un ensemble castral au terme d'une longue évolution. On y distingue nettement deux ensembles, séparés par l'actuelle rue du château. À l'est, le secteur est fortement divisé et les bâtiments appartiennent à huit ensembles fonciers distincts, disposant le plus souvent d'un jardin autonome. Cette division résulte probablement d'une vente par lot suite à l'acquisition du château à la Révolution. À l'ouest, on conserve à l'inverse de vastes parcelles qui sont organisées autour d'un ensemble bâti. Son plan, globalement en U, présente des ailes latérales dont les façades marquent une nette courbe. Il résulte visiblement de constructions successives ou de l'ouverture d'un plan originel circulaire ; cette seconde hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'un jardin à la française est aménagé au nord, du côté de l'ouverture, et pourrait justifier une destruction de ce côté.

Seule la moitié orientale, correspondant à la parcelle 40 du cadastre napoléonien, est en partie conservée aujourd'hui. Un cliché aérien effectué au cours de la première Guerre mondiale permet

3 BRIFFAUT 1872, p. 379.
4 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 3-4.



Fig. 1 : Cadastre ancien de La-Ferté-sur-Amance



Fig. 2 : La dépression au premier plan correspond à l'ancien fossé.



Fig. 3 : Chevet de l'église de La-Ferté en style gothique flamboyant avec des supports à base prismatique

de poser les jalons de l'évolution de ce secteur (fig. 4)[5]. L'ensemble de la partie occidentale a d'ores et déjà disparu et une demeure de maître est bâtie à quelques dizaines de mètres au nord à l'emplacement des jardins. La partie méridionale du bâtiment est alors bien conservée. Perpendiculaire à l'aile orientale, ce corps de bâtiment se situe dans le prolongement du mur pignon et de la toiture de cette aile. À l'ouest, un petit bâtiment moins haut paraît correspondre à la parcelle 32 du cadastre napoléonien.

Les vestiges qui subsistent se limitent à la seule aile orientale à laquelle fut adjoint un appentis qui occupe en partie l'emplacement du corps méridional disparu (fig. 5). Le bâtiment oriental a fait l'objet d'une restauration récente qui donne une certaine homogénéité à la construction mais l'examen des maçonneries montre un phasage plus complexe issu d'étapes de réparations ou de reconstructions qu'il conviendrait d'étudier en détail (fig. 6 et 7). Les maçonneries sont le plus souvent constituées de blocs de moyen module mais les petit et gros appareils ne sont pas absents. L'ensemble est généralement grossièrement assisé. Les baies présentent un encadrement en pierre de taille le plus souvent dépourvues de moulure. Des arcs de décharge très surbaissés couvrent les linteaux. Les traces d'outils sont rares et, à l'exception de quelques blocs en remploi, elles subsistent le plus souvent sur les encadrements de baies qui sont travaillés à la boucharde avec une ciselure périphérique, probablement pas antérieurs aux XVIe-XVIIe siècles (fig. 8). Au final, ce bâtiment semble le résultat d'une reconstruction très importante au XVIIIe ou au XIXe siècle dont le caractère le plus étonnant est peut-être l'absence totale d'élément décoratif sur les baies.

Le sous-sol de ce bâtiment témoigne toutefois de sa plus grande ancienneté. Accessible aujourd'hui par un escalier donnant sur la rue, la cave était également desservie côté cour par un autre escalier dont la porte obstruée est encore visible à la base du bâtiment (fig. 9). Ces deux accès sont les seules baies couvertes par un arc. Les observations dans la cave sont limitées par la présence d'un enduit au ciment sur toute la partie méridionale (fig. 10). Dans la partie nord, on relève une ouverture couverte par un arc chanfreiné constitué, comme ses piédroits, de gros blocs taillés à la broche (fig. 11). Cet aménagement semble constituer la partie la plus ancienne du château, remontant probablement au XVe ou au XVIe siècle. La présence de charbon de bois dans les mortiers pourrait permettre de le dater plus précisément mais la brièveté de la détention par les Neufchâtel nous a dissuadé de procéder à cette analyse onéreuse. La position de cette ouverture pourrait indiquer un changement de phase dans le bâtiment ; la porte ouvre en effet vers le sud et elle est accompagnée d'une fenêtre perçant un large mur qui pourrait correspondre à une limite septentrionale primitive du bâtiment (fig. 12).

Deux puits maçonnés offraient au château un approvisionnement en eau : l'un au sud, dans le verger, l'autre au nord, à la limite de l'aile occidentale représentée sur le cadastre ancien.

Du château médiéval, on ne conserve donc que l'emplacement et la topographie. L'abbé Briffaut cite un dénombrement de 1701 de la seigneurie voisine d'Anrosey qui évoque « *une tour du château de la Ferté, située à l'ouest, « entre le donjon et la porterie* »[6], autant d'aménagements que nous sommes incapables de situer aujourd'hui. Seule la cave de l'aile orientale peut correspondre à un aménagement de la fin du Moyen Âge ou du début de l'Époque moderne. Elle ne présente aucune trace de communication vers un autre vaisseau qui se situerait sous le corps méridional.

5 Un muret existe encore dans ce secteur. La présence d'un montant de fenêtre en remploi prouve qu'il s'agit d'une construction récente destinée à éviter les chutes vers les pentes de l'éperon, très abrupt à cet endroit.
6 BRIFFAUT 1872, p. 380.



Fig. 4: Cliché aérien de la première Guerre mondiale. La partie méridionale du bâtiment est encore en place



Fig. 4 : Façade ouest du bâtiment oriental



Fig. 5 : Façade est du bâtiment oriental. On note les nombreuses ruptures dans la maçonnerie, notamment à l'angle, entièrement repris en petits moellons



Fig. 7 : Détail de la façade est du bâtiment oriental. On remarque les changements de module dans la maçonnerie, une petite ouverture obstruée et l'entrée sur rue de la cave



Fig. 8 : Détail des traces d'outils sur un piédroit de fenêtre de la façade sud, à l'étage



Fig. 9 : Façade ouest du bâtiment oriental, entrée obstruée de la cave



Fig. 10 : Vue de la partie sud de la cave



Fig. 11 : Détail de l'arc de la porte au nord de la cave



Fig. 12: Vue générale du nord de la cave. À droite, la porte de la figure 11

4. Historique

4.1 Laferté-sur-Amance avant les Neufchâtel

Le secteur de Laferté est occupé depuis l'Antiquité gallo-romaine dont les traces ont été mises en évidence par l'archéologie[7]. Laferté n'apparaît toutefois dans les textes qu'en 1165 dans un acte de l'abbaye voisine de Vaux-la-Douce. Dans les premières décennies du XIIIe siècle, le nom de la rivière est accolé au toponyme et la formule *Firmitas super Amantia* se répand alors, permettant d'éviter toutes confusions avec les nombreux autres lieux du même nom[8]. Certains auteurs ont fait remonter la fondation du prieuré de Saint-Pierre de Laferté – aussi appelé de Soyers[9] – à 1120, par Renaud de Laferté, mais cette affirmation semble fragile[10] ; l'établissement, dépendant de l'abbaye de Luxeuil, est mentionné de manière incontestable en 1203 dans un diplôme de Philippe de Souabe[11].

Cette seigneurie, située aux confins des comtés de Champagne et de Bourgogne, est détenue par le lignage de Laferté[12]. À la fin du XIIe siècle, cette famille s'allie à celle de Vignory et ces deux noms sont employés au cours des générations suivantes pour désigner les seigneurs de Laferté[13]. Vers 1250, Gui de Vignory, seigneur de Laferté, est cité lors d'un conflit avec l'abbaye voisine de Vaux-la-Douce[14]. À la même époque, le comte de Champagne reçoit l'abbaye de Varennes sous sa protection et il édifie le château de Coiffy où les habitants de Laferté sont tenus d'effectuer un service de guet ; ils relèvent également de cette prévôté ce qui suggère l'absence de fortification à Laferté[15]. Le passage d'un monastère d'un protecteur – ici le seigneur de Choiseul – à un autre est alors fréquent : l'abbaye de Vaux-la-Douce se place également sous la protection du comte de Champagne en 1244 et, une quinzaine d'années plus tard, l'abbaye de Luxeuil passe de l'avouerie du comte de Bar à celle de Thibaut V comte de Champagne[16].

Ce dernier événement est important car il explique sans doute l'origine des droits des comtes de Bar dans cette région. En effet, si les successeurs de Gui de Vignory exercent toujours leur autorité sur une partie de Laferté[17], on observe une donation du comte de Bar Édouard Ier à Anseau de Joinville, le 14 mars 1330 (n.s.) : « *tout le droit et toute l'action que nous haviens et havoir deviens et poiens par quelque maniere que ce fust, en fyé (le chastel?) de la-Ferté-sur-Amance. Et avons voulu qu'il le puisse repandre de quelque signeur qu'il vouldra par telle condition que toutes fois que nous ou nostre hoir, ou nostre gent haient et portant ices lettres ouvertes, scellées de nostre seel, averons besoing de nous recepter oudit chastel, contre tous homes, exceptei que contre le roi de France mon signeur, lidiz sires de Joynville ou sui hoir ou cil qui de luy averont cause, qui le dit chastel tanront, seront tenu à nous recepter*

7 BRIFFAUT 1872, p. 379 ; BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 6.
8 ROSEROT 1903, p. 68 citant Archives de Vaux-la-Douce aujourd'hui A.D.H.M. H 30.
9 A.D.H.M. G 874.
10 Les abbés Briffaut et Mulson font notamment remarquer que le prieuré est absent d'une bulle papale énumérant les établissements dépendants de Luxeuil en 1136.
11 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 27.
12 Sur cette famille, voir BRIFFAUT 1872, p. 381-384.
13 BRIFFAUT 1872, p. 384 ; BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 40.
14 PETIT 1894, p. 51 et BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 33-34.
15 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 43-45.
16 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 44.
17 En 1265, Gauthier de Vignory rend hommage pour son fief de Laferté (sans mention de château) au comte de Champagne. BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 45. Ils possèdent un château à Guyonvelle à seulement 2 km au nord.

oudit chastel»[18]. Cet acte, qui mentionne pour la première fois le château fut quasi unanimement interprété comme une donation de la place-forte à Anseau de Joinville alors que seule la cession de droits en échange de la réception au château est évoquée. Anseau est d'ailleurs autorisé à reprendre ce fief du suzerain de son choix et il est légitime de s'interroger sur l'origine de la place-forte. Anseau n'a-t-il pas pu en hériter, peut-être par le biais de sa mère, Alix de Reynel, dont l'ascendance maternelle est mal connue ? Dans tous les cas, Anseau rend hommage deux ans plus tard, le 1er janvier 1332 (n.s.), au duc de Bourgogne pour son château de Laferté-sur-Amance et dépendances « *lesquelles il disoit et affermoit lui tenir et avoir tenues de son propre domaine de franc-aleuf, sans aucune servitute de fiez ne d'autre chauche* »[19] en échange de 1000 livres; la place constitue désormais une enclave ducale située entre les comtés de Champagne et de Bourgogne.

L'acte précise également qu'Anseau « *promist à garantir audit Mons. le Duc contre le conte de Bourgoigne, Monseign. Jehan, jadis seign. de Lafferté et contre tous autres* [...] ». Delaborde interprète ce dernier personnage comme Jean comte de Chalon-Arlay, meneur des barons comtois révoltés contre Eudes IV. Toutefois, rien ne permet d'affirmer qu'il eut la moindre relation avec ce secteur. Notons que l'un de ses demi-frères, Étienne de Chalon, fils de Jean de Chalon l'Antique, épouse Jeanne de Vignory qui lui donne un fils également prénommé Jean. H. Delaborde l'a peut-être confondu avec son oncle, Jean de Chalon-Arlay. L'abbé Briffaut se perd également en conjectures sur cette mention et, en l'absence d'une nouvelle analyse du document original, ce point et l'origine des droits sur Laferté avant le XIVe siècle reste confus[20].

Quoiqu'il en soit, quelques mois plus tard, Anseau donne quittance au receveur du duc de la somme de 1 440 livres[21]. Une donation est réalisée peu après par Anseau ou son fils Henri à l'abbaye de Vaux-la-Douce ; elle est contestée quelques années plus tard, en 1353, par Philippe de Laferté-Vignory qui estime que son droit ne fut pas respecté puisque la donation ne fut pas soumise à son approbation[22]. Cet acte suggère que les Joinville devaient rendre hommage à cette famille pour une partie des biens qu'ils détenaient sur la seigneurie.

Le sort du château est plus aisé à suivre au cours des décennies suivantes. Anseau de Joinville meurt avant le moi de mai 1343[23] et ses biens passent alors aux enfants nés de son second mariage avec Marguerite de Vaudémont. Son fils aîné, Henri V de Joinville, hérite par sa mère du comté de Vaudémont et de son père les seigneuries champenoises. H. Delaborde ne répertorie guère d'actes relatifs à Laferté-sur-Amance du temps d'Henri V. Ce-dernier décède en 1365 et laisse deux héritières. Marie de Luxembourg, sa veuve, marie rapidement sa fille aînée, Marguerite de Joinville-Vaudémont à Jean de Bourgogne. Quelques années plus tard, la cadette, Alix, épouse Thiébaut VII de Neufchâtel-Bourgogne. Son père, Thiébaut VI, n'est autre que le beau-frère de Jean de Bourgogne.

18 SIMONNET 1876, p. 263-265 citant A.D.M.M. résumé dans GERMAIN 1884, n°42, p. 251 ; DELABORDE 1894, n°850, p. 435.

19 SIMONNET 1876, p. 266-268 et p. 367 citant A.D.C.O. ; résumé dans GERMAIN 1884, n°45, p. 252 et DELABORDE 1894, n°860, p. 435.

20 Cet acte, analysé par l'abbé BRIFFAUT 1872 (p. 386-387) est essentiel pour comprendre la transmission de la seigneurie. Celui-ci commet toutefois une erreur en prétendant qu'Étienne, comte de Bourgogne épouse Jeanne de Vignory. En effet, seul Étienne de Bourgogne, comte d'Auxonne et seigneur de Traves porte alors le titre de comte de Bourgogne en contestant les droits d'Othon de Méranie, et ce près d'un siècle avant l'acte cité. Sa fille épouse effectivement un sire de Joinville mais on ne croit pas qu'elle puisse hériter de son père de biens situés à Laferté.

21 SIMONNET 1876, p. 268, résumé : GERMAIN 1884, n°46, p. 252 ; DELABORDE 1894, n°862, p. 438 citant A.D.C.O. B 10503.

22 A.D.H.M. 30 H 65 cité dans la documentation DEBRY.

23 GERMAIN 1884, p. 226.

4.2 Les Neufchâtel et Laferté-sur-Amance

Le contrat de mariage est négocié entre Jean de Bourgogne, son épouse Marguerite et Thiébaut VI avec le consentement de Marie de Luxembourg, mère d'Alix. Cet acte du 21 avril 1373 (n.s.) a pour objet « *le mariaige de Thiebaut aisney fil du dit seigneur de Nuefchastel et de damoiselle Halips de Joinville suer de la fanme du dit* [sire] *de Bourgonne devant nommee endues filles de fu seignour de bonne mémoire monsire Henry jadis seigneur de Jonville et conte de Vauldemont et de madame Marie de Lucembour cy devant dicte. Et avec ce que il avoient fait le partaige toutes les terres seignories et possessions que es dictes suers estoient escheues et advenues du dit feu monseigneur le conte lour pere* »[24] ; il règle donc le mariage et confirme le partage entre les deux héritières, acté lors de l'union de Jean de Bourgogne et de Marguerite. Alix de Joinville-Vaudémont emporte Châtel-sur-Moselle, Bainville Chaligny, Reynel, des droits sur Port-sur-Saône ; « *Auxi emporte la dicte damoiselle des maintenant le chastel et chastellenerie de la Ferte sur Amance et toutes les appartenances et appendences ensamble le droit partie et porcion que ycelle suers avoient ensamble es villes de Fretes et de la demie et penesseres en quelconques maniere que ce soit* », on trouve ici la plus ancienne mention de la châtellenie.

Concernant Laferté, le contrat stipule qu'Alix l'emporte « *dès maintenant* » ; les mariés sont alors jeunes et Thiébaut VI assure la gestion de ce fief pendant quelques années. Entre 1380 et 1384, Thiébaut VII est associé à divers actes concernant l'héritage de son épouse, notamment le paiement des dettes de son beau-père et le partage des acquêts[25]. On conserve peu d'actes émis par Thiébaut VII ou son épouse et aucun ne concerne directement Laferté. Cette terre n'apparaît pas dans leur titulature qui privilégie les terres de Châtel-sur-Moselle, du Châtelot et de Reynel.

À cette date, Laferté constitue la place la plus occidentale détenue par les Neufchâtel. Elle vient compléter d'autres possessions récemment acquises dans le bailliage d'Amont lors du décès de Jean de Bourgogne, en 1373, dont les biens parviennent à sa sœur, épouse de Thiébaut VI de Neufchâtel. Outre les terres lorraines qui constituent l'apport majeur d'Alix de Joinville-Vaudémont, elle transmet également aux Neufchâtel la seigneurie de Reynel située nettement plus au nord.

Thiébaut VII meurt en 1396 à la bataille de Nicopolis. Alix de Joinville-Vaudémont gère alors seule son domaine et prend soin de ses deux enfants : Thiébaut VIII et Marguerite. Un contrat de mariage est passé le 26 novembre 1399 entre Marie de Châteauvillain, dame de Ray et Alix de Joinville-Vaudémont, entourée de son beau-frère Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu et de son beau-père Thiébaut VI de Neufchâtel[26]. Cet acte prévoit le mariage de Bernard de Ray et de Marguerite de Neufchâtel. Celle-ci reçoit Laferté en dot : « *Item que noble et puissant dame Madame Aelis de Vaudemont dame de Chastelz sur Mezelle et de Rynel mere de la dicte damoiselle baille des maintenance a sa dicte fille pour elle et ses hoirs et pour tousjours perpétuellement le chastel, chastellenie, ville et terres et toutes les appartenances de la Fertey sur Amance ensemble toute la terre quelle a et puet avoir au lieu de Frestes et en la Franche de mal voisine et toutes les appartenances sans riens retenir ne excepter pour en joyr par la dicte damoiselle et son mary tantost et incontinent led. mariage parfait* »[27].

Par cette union, le lignage de Neufchâtel renforce sa position dans le bailliage d'Amont où la famille de Ray est bien implantée. Il ne faut pas interpréter cette cession comme un désintérêt pour cette région car dès 1398, Thiébaut VIII est promis en mariage à Agnès de Montfaucon-

24 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaut VI de Neufchâtel.
25 DELABORDE 1894, n°1008-1010, p. 472 ; 1012, p. 473 ; 1022, p. 475 ;1025-1026, p. 476.
26 B.M.B. DROZ 24, fol. 250 r° - 256 r°.
27 B.M.B. DROZ 24, fol. 252 v°- 253 r°.

Montbéliard qui lui apporte de nombreuses possessions dans ce secteur avec les terres de Marnay, de Fayl-Billot, Bourguignon et Poinson.

4.3 Laferté-sur-Amance après les Neufchâtel

Laferté n'est donc resté que brièvement au sein du lignage. Bernard de Ray meurt vers 1434 et Marguerite lui survit quelques années au cours desquelles elle use du titre de Dame de Laferté sur Amance. Après un siècle au sein de la famille de Ray, Laferté change de main par l'union d'Anne de Ray et Antoine de Choiseul, en 1528[28]. Dès lors, Laferté apparaît fréquemment dans les textes où elle est qualifiée de baronnie. Le château est alors en bon état et on conserve le souvenir du séjour d'une abbesse de Remiremont, Madeleine de Choiseul, en 1533[29].

Le site est mentionné à l'aube de la guerre de Trente Ans, en 1615, dans une lettre du prince de Condé à Henri de Choiseul, baron de Laferté dont les abbés Briffaut et Mulson résument le contenu : « *Nous désirons que le château de la Ferté reste soumis à sa Majesté; car ceste place peut grandement servir à la conservation du Bassigny, tenir le peuple en sûretée et le garantir d'oppression.* [...] *Nous vous avons donc commis pour commander en ladite place et pays adjacents y mettres garnison de gens de cheval et à pied, en tel nombre qu'il est porté par nos commissions selon que vous verrez qu'il sera besoin* [...] *faire travailler aux réparations et fortifications de la dite place de La Ferté par les habitans des paroisses environnante* »[30]. Ces mesures ne furent peut-être pas suivies d'effet car Choiseul se révolte au cours de l'année qui suit en raison de l'arrestation de Condé. Le château – parfois appelé maison-forte à l'Époque moderne – reste dans cette famille jusque dans le premier tiers du XVIIIe siècle où il passe par mariage à la Maison de la Tour du Pin[31]. Il est vendu lors de la Révolution mais ne fut pas détruit[32] ; il subit néanmoins de profondes mutations qui apparaissent dans le décalage entre le parcellaire et les vestiges conservés.

4.4 Liste d'officiers

• Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour cette seigneurie.

5. Conclusion

Laferté-sur-Amance n'occupe qu'un rôle marginal au sein du patrimoine des Neufchâtel. Acquise par mariage en 1373, cette terre est employée 25 ans plus tard pour constituer une dot. Utilisée de la sorte, cette terre permet de ne pas diminuer la part de Thiébaut VIII qui emporte la totalité de l'héritage paternel. Son union avec Agnès de Montfaucon-Montbéliard, un an avant la cession de Laferté, explique le choix de se séparer de cette terre. En effet, par cette alliance nouvelle, les Neufchâtel acquièrent la seigneurie voisine de Fayl-Billot, mieux située sur les voies de communication. Ainsi, par cette cession, les Neufchâtel se séparent d'une terre finalement peu stratégique, établissent une alliance avec la famille de Ray bien implantée dans le secteur, et compensent leur perte par l'acquisition d'autres seigneuries mieux situées dans cette région.

Les caractéristiques militaires ou résidentielles du château médiéval nous sont inconnues en

28 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 64.
29 B.M.R. collec. Didierlaurent vol. 8, p. 323.
30 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 72-73.
31 BRIFFAUT 1872, p. 394 ; il est désigné comme maison forte en 1640 (BRIFFAUT 1872, p. 401).
32 BRIFFAUT 1872, p. 380.

raison de sa disparition presque totale. Son emplacement en faisait un excellent point d'observation, toutefois la défense du côté du plateau au nord ne bénéficiait pas d'un avantage topographique majeur. Ce site ne joue aucun rôle symbolique pour les Neufchâtel et, à notre connaissance, il n'apparaît jamais dans leur titulature.

6. SOURCES

6.1 Archives

• A.D.J. 354 E : Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaut VI de Neufchâtel (1373).

• A.D.C.O. B 10503 : Hommage d'Anseau de Joinville au duc de Bourgogne (1332)*.

• A.D.H.M. 30 H 65 : Contestation d'une donation du sire de Joinville à Vaux-la-Douce par le sire de Laferté (1353)*.

• B.M.B. DROZ 24, fol. 250-256 : Contrat de mariage de Marguerite de Neufchâtel et Bernard de Ray (1399).

• Société historique et archéologique de Langres : Le bulletin de 1920 signale la donation à la société par l'abbé Tachy d'un lot de manuscrits relatifs à la région de Laferté-sur-Amance et Maizières*.

6.2 Bibliographie

Blaison 1971, BLAISON Jean, *Notice de la carte géologique de Fayl-Billot*, Orléans, B.R.G.M., 1971.

Brissot 1872 : BRIFFAUT (Abbé), « La Ferté-sur-Amance », *Bulletin de la société historique et archéologique de Langres,* 1ère année, F. Dangien, Langres, 1872, p. 378-404.

Briffaut, Mulson 1891 : BRIFFAUT (Abbé), MULSON (Abbé) 1891, *Histoire de la vallée de l'Amance*, [fac-similé de l'édition de 1891], Res universis, Paris, 1993.

Delaborde 1894 : DELABORDE Henri-François, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville suivi d'un catalogue de leurs actes*, Imprimerie nationale, Paris, 1894.

Germain 1884 : GERMAIN Léon, « Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont : Ancel, sire de Joinville », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 3e série, 12e vol., Wiener, Nancy, 1884, p. 225-257

Longnon 1904 : LONGNON Auguste, *Pouillés de la province de Lyon*, Imprimerie nationale, Paris, 1904.

Petit 1894 : PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. V, Darantière, Dijon, 1894.

Simonnet 1876 : SIMONNET Jules, *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386)*, F. Dangien, Langres; 1876.

Roserot 1903 : ROSEROT Alphonse, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, Imprimerie nationale, Paris, 1903.

6.3 Iconographie

•3 P 2/258 : Cadastre ancien de Laferté-sur-Amance (s.d.).

Larochette

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Pays : Luxembourg
Canton : Mersch
Commune : Larochette
Section de commune : Larochette (*Fiels*, *Fels*)

1.2 Localisation

Coordonnées W.G.S. 84[1] :

Site	X (DMS)	Y (DMS)	Z (m)
Château	06°13'02" E	49°47'08" N	325

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	A	53/1303 ; 53/1394
Château	Ancien	1824	A 1	53

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Trèves	**Principauté**	Duché de Luxembourg
Doyenné	Mersch	**Bailliage**	–
Paroisse		**Suzeraineté**	–
Dédicace		**Châtellenie**	Larochette

2. Présentation du site

2.1 Situation

Larochette se situe à 20 km au nord de Luxembourg, entre Mersch et Echternach sur un axe est / ouest et Grevenmacher et Diekirch sur un axe nord / sud.

Il faut prêter attention à ne pas confondre Larochette et La-Roche-en-Ardennes (Belgique) qui peuvent être désignées dans les textes par les mêmes termes (*Roche, Fels, Ruppe*). Au XVe siècle, une distinction entre « *welsche Velz* » et « *dutsche Vels* » montre que ce risque de confusion existait déjà aux

1 Pour les sites situés hors de France les coordonnées sont exprimées en longitude et latitude dans le système de référence WGS 84, en degrés, minutes, secondes afin de permettre des conversions plus aisées.

yeux des contemporains[2]. Des formes orthographiques variées désignent Larochette : *La roche, La rouche, Larochete, Feltz, Veltz, Veelte, Ruppe, …*

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

L'environnement géologique de Larochette est entièrement dominé par des formations du Sinémurien et de l'Hettangien (*li*) à l'exception de deux affleurements du Keuper (*ko*, *km*) qui apparaissent au gré d'un système de failles sur les pentes d'un plateau situé à 500 m au nord de l'éperon du château. Ce dernier est constitué de grès de Luxembourg comme l'essentiel du substrat de Larochette à l'exception des marnes et calcaires du Sinémurien inférieur qui affleurent à l'ouest et au sud-est de la commune.

Le promontoire du château, orienté sud-est / nord-est est isolé du plateau environnant par deux vallées de même orientation qui ont profondément entaillé le grès jurassique. Le village s'est installé au point de rencontre entre le vallon sec méridional et la principale vallée du secteur, orientée nord-sud, où coule l'*Ernz Blanche.* L'éperon barré occupé par le château domine le village d'une cinquantaine de mètres.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

L'exploitation des sols de Larochette n'est pas très différente aujourd'hui de ce que représente la carte du comte de Ferraris à la fin du XVIIIe siècle. Le grès luxembourgeois, dominant à l'est, est essentiellement coiffé d'un massif forestier tandis que les marnes et les terres calcaires, dominantes à l'ouest, sont employées pour les activités agro-pastorales. Seule différence notable, une vaste partie de l'éperon du château, aujourd'hui conquis par la forêt, était défrichée lors de l'établissement de la carte.

L'*Ernz Blanche* permet d'alimenter en eau le village qui avait intégré une dérivation de cette rivière à l'angle sud-est de l'enceinte urbaine[3]. La carte de Ferraris nous montre également qu'elle alimentait plusieurs moulins.

Le grès de Luxembourg présente un grain fin, blanc à beige, très résistant à la compression et qui fut souvent employé pour la construction. Les rares affleurement calcaires, plus au nord, pouvaient également fournir des matériaux complémentaires, comme les alluvions récentes de *l'Ernz* qui charrient des sables.

2.2.3 Voies de communication

Le débit de *l'Ernz* et sa largeur sont insuffisants pour en faire un cours d'eau navigable. Toutefois sa vallée est un axe de pénétration nord-sud privilégié évitant l'ascension des plateaux avoisinants. Elle permet de regagner la *Sûre* au niveau de Reisdorf à une dizaine de kilomètres au nord-est.

2 KOLTZ, KUHN 1964, p. 148.
3 MEULEMEESTER, ZIMMER 1993, p. 341.

3. Description et analyse archéologique

Les investigations archéologiques permettent d'attester la présence d'une fortification médiévale dès l'époque carolingienne sur le promontoire de Larochette. Elle réoccupe d'ailleurs une fortification plus ancienne, protohistorique, dont le rempart de terre fut probablement mis à profit pour délimiter et protéger un premier village formé autour de la chapelle dédiée à sainte Élisabeth (fig. 1). Par la suite, l'habitat civil s'est rapproché de la rivière où plusieurs moulins sont attestés au Moyen Âge[4].

Le bourg de Larochette est installé dans une vallée sèche située au sud de l'éperon castral. Son enceinte, mentionnée pour la première fois en 1400, fermait ce vallon à l'ouest dans le prolongement méridional du premier mur d'enceinte du château (fig. 2). Une porte rectangulaire aujourd'hui disparue permettait l'accès au bourg de ce côté. À l'est, la défense s'appuie sur la rivière dont le cours a été dérivé vers l'intérieur de l'enceinte, à l'angle sud-est, afin d'approvisionner le bourg en eau. Une autre porte ouvrait de ce côté sur un pont enjambant *l'Ernz*. Les traces de flanquement sont peu nombreuses sur cette enceinte urbaine. Une tour semi-circulaire est attestée sur la courtine occidentale et une tour carrée de l'autre côté de ce bourg de près de 4 hectares. Au nord-est, le mur de la ville se greffe à nouveau sur l'ensemble castral au niveau de la maison de Créhange.

L'archéologie du château de Larochette a donné lieu à des publications très complètes, sous la plume de John Zimmer notamment. Nous nous contenterons donc de résumer ici à grands traits l'organisation spatiale de ce complexe castral qui, pour la période qui concerne les Neufchâtel, était occupé par quatre familles dont les règles de vie communes étaient organisées par un *Burgfried*.

Le château, de forme trapézoïdale, occupe l'extrémité d'un éperon barré par un fossé creusé dans la roche sur près de 20 m de large pour 10 à 15 m de profondeur. Large de 80 m au niveau de l'entrée, l'éperon se ressert progressivement pour atteindre 20 m de largeur à l'autre extrémité, près de 150 m à l'est (fig. 3, 4). Le château s'organise en deux espaces distincts. Côté occidental, une cour de 3000 m² environ, grossièrement rectangulaire, accueillait des bâtiments agricoles dont subsistent des substructures On y pénètre à l'est par un pont desservant une tour-porche où deux portes successives contrôlaient l'accès. Un chemin de ronde courrait le long de la courtine occidentale, depuis la tour d'entrée jusqu'à une tour de flanquement carrée située à l'angle sud-ouest ; il assurait la défense sommitale en direction de l'éperon. À l'est, la cour est limitée par un fossé qui exploite une crevasse naturelle de la roche et isole l'espace résidentiel de la partie occidentale du château. Dans un second temps, chaque extrémité de cette crevasse fut murée et une tour d'artillerie, flanquant le chemin entre le château et le bourg, fut aménagée.

Le château principal, légèrement en contrebas, est marqué par plusieurs étapes d'occupation. Un donjon primitif carré barrait à l'origine son accès. Lors des aménagements ultérieurs, il fut remplacé par une galerie d'archères couvrant la porte d'accès à l'espace résidentiel. Une seconde courtine, en retrait d'une dizaine de mètres, renforçait ce côté en bénéficiant de deux tours de

4 MEULEMEESTER, ZIMMER 1993 ; ZIMMER 1990.

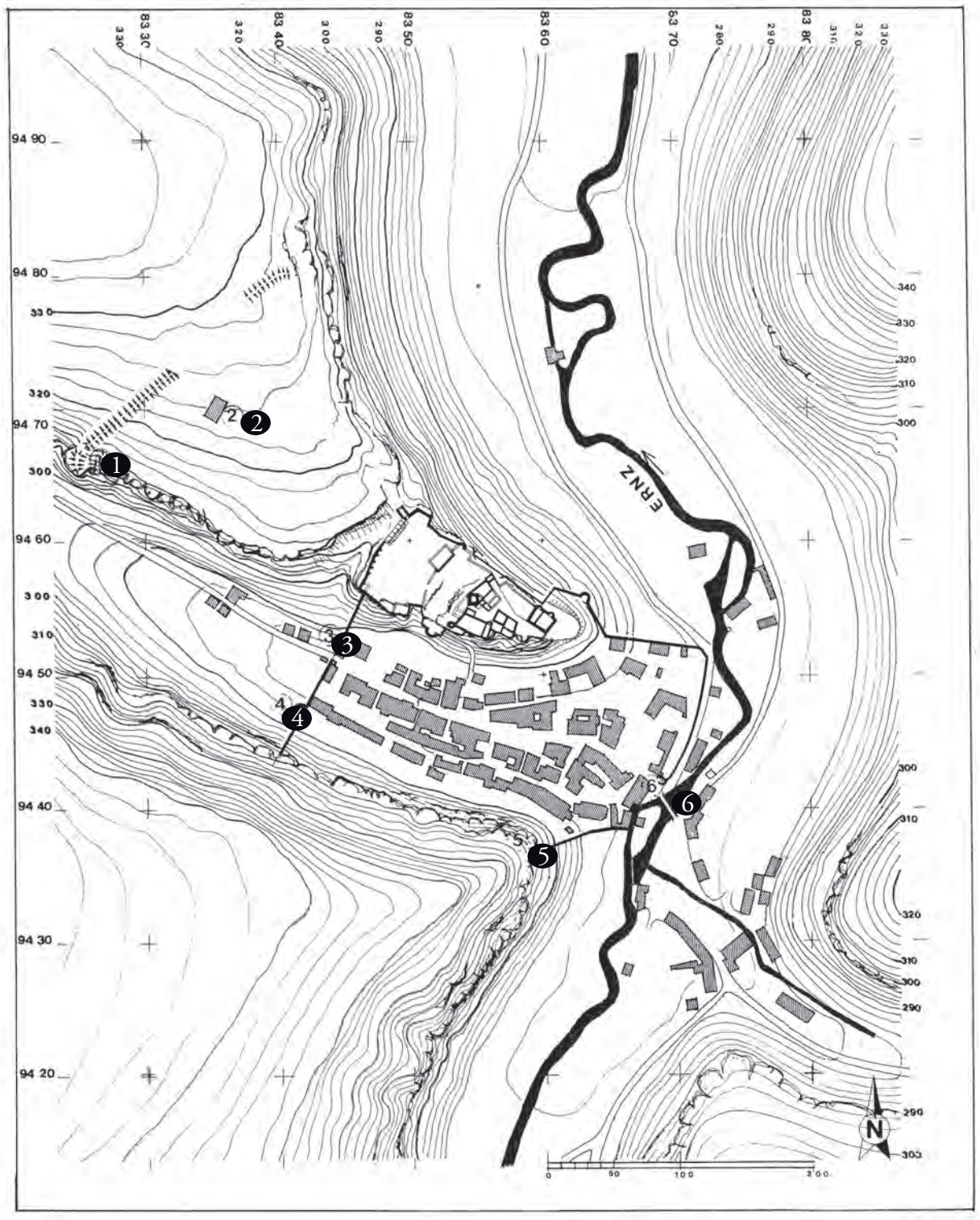

1. Entrée du rempart protohistorique - 2. Ruines de la chapelle Sainte-Élisabeth - 3. Porte occidentale
4. Tour de flanquement semi-circulaire - 5. Tour de flanquement carrée - 6. Porte orientale

Fig. 1 : Plan topographique et fond cadastral de 1824 (ZIMMER 1990, p. 15)



1. Château - 2. Porte occidentale du bourg - 3. Porte orientale du bourg

Fig. 2 : Extrait du cadastre ancien de Larochette (1824)



Fig. 3 : Vue du château et du bourg depuis le sud (cliché Erik van Rœke -)



Fig. 4 : Plan du château de Larochette en 1990 (ZIMMER 1990, p. 21)

flanquement circulaires aux angles et d'une tour carrée en partie sud. Cette dernière relevait au XVe siècle de l'ensemble des copropriétaires qui devaient en assurer l'entretien[5].

Deux corps de logis prennent appui contre cette enceinte. Au nord, le logis A est un bâtiment quadrangulaire, orienté nord-est/sud-ouest. Le logis B ou maison de Hombourg[6] a son mur pignon occidental appuyé contre cette courtine et se développe le long du rempart sud du château. Trois autres espaces résidentiels complètent cet ensemble. Le logis C se situe à l'angle nord-est du logis B et occupe une position relativement centrale. Au nord, le long de la courtine septentrionale du château, le logis E en forme de pentagone irrégulier n'a livré que peu d'information archéologique. Enfin, à l'angle nord-est du château, la Maison de Créhange (logis D) correspond au corps de logis aujourd'hui restauré. Les tours de flanquement de l'enceinte, au nord et au sud, sont intégrées aux substructures de ces bâtiments.

La maison de Hombourg, bâtie par les frères Frédéric et Conrad à la fin du XIVe siècle[7], est le plus grand bâtiment avec 10 m sur 23 m, sur trois niveaux au moins. Son rez-de-chaussée accueillait dans sa moitié orientale une salle d'apparat voûtée munie d'une cheminée monumentale, et, dans la moitié occidentale, une salle desservant la chapelle Saint-Quirin située dans la tour de l'angle sud-ouest. Cette partie du rez-de-chaussée est desservie par un chemin extérieur ce qu'explique sans doute l'usage collectif de la chapelle par les occupants multiples du château à partir de la fin du XIVe siècle. La tourelle d'escalier en vis qui dessert les niveaux supérieurs du logis B permet également d'accéder au niveau inférieur du logis C où se trouve une cuisine. Ce logis, moins bien conservé que le précédent, est remanié à la fin du XIVe siècle et vient s'adosser contre la maison de Hombourg à une étape ultérieure. Il est organisé en quatre pièces quadrangulaires sur 3 à 4 niveaux disposant de nombreux éléments de confort.

Le logis D ou maison de Créhange est l'ensemble le mieux conservé. Cet ensemble rectangulaire de 18 m x 14 m est flanqué au nord de deux tours semi-circulaires assurant la défense. L'accès au bâtiment se faisait par l'extérieur, par une porte pour le rez-de-chaussée et par une galerie en bois pour le 1er étage. Le rez-de-chaussée qui correspond à la grande cuisine de ce logis, surmontant un niveau de cave, abrite également un puits. Ce dernier, muni d'un système de treuil, desservait l'ensemble des propriétaires du château d'après les textes du XVe siècle[8]. Le 3e niveau, desservi par la galerie extérieure est l'étage noble, occupé pas une grande salle à l'est avec cheminée monumentale, bretèche desservant des latrines, un oratoire dédié à saint Pierre de Milan, et des appartements privés à l'ouest.

Les fouilles du logis E ont permis de préciser le plan complexe de cet ensemble daté de la seconde phase d'occupation au début du 12e siècle[9]. Le bâtiment présente des traces de délabrement à la fin du XVe siècle et une nouvelle phase d'aménagement quelques décennies plus tard[10]. En l'état actuel des connaissances, rien ne permet de localiser l'édifice parvenu entre les mains des Neufchâtel qui ne possédaient qu'un quart du château de Larochette.

5 ZIMMER 1990, p. 42.
6 Cette maison tire son nom des armoiries familiales gravées sur un linteau de fenêtre du pignon sud-est (ZIMMER 1990, fig. 52-53).
7 ZIMMER 1990, p. 74.
8 ZIMMER 1990, p. 63.
9 ZIMMER 1996, p. 201.
10 ZIMMER 1996, p. 173.

4. Historique

4.1 Larochette avant les Neufchâtel

Le peuplement dans le secteur de Larochette est fort ancien et l'emplacement castral est occupé dès la période protohistorique au regard du rempart long de 130 m qui protège un *oppidum* de 2,3 hectares et auquel est associée une monnaie trévire du Ier siècle avant notre ère[11]. L'occupation du promontoire connaît peut-être un hiatus mais il est occupé avant la fin du haut Moyen Âge. Les investigations archéologiques ont en effet révélé les vestiges d'un édifice carolingien ou ottonien[12]. Une chapelle dédiée à sainte Élisabeth, située hors du complexe castral mais dans la zone enclose par le rempart protohistorique, pourrait signaler une occupation rurale dans ce secteur.

La première mention d'un chevalier de Larochette remonterait à 1123 en la personne de *Hartwigs von Fels*[13]. Le lignage gagne en importance au cours du XIIe siècle et, en 1192, les deux frères Arnoul et Conon sont mentionnés comme bannerets des comtes de Luxembourg[14]. Ce sont les deux prénoms dynastiques de ce lignage issu de la famille d'Ouren et celui d'Arnoul s'impose peu à peu comme le prénom du chef de famille. Le patronyme quand à lui connaît des formes variables en fonction de la langue employée et des scribes. Ainsi, en 1241, «*Arnulphus miles et dominus de la Rochette*» est témoin de l'acte de fondation du couvent des Trinitaires de Bastogne[15]. On le trouve également à la même époque sous le nom de «*Arnoul sire de la Roche*»[16], ou «*Arnoldo domino de Ruppe*»[17]. L'aire d'influence du lignage dépasse le seul Luxembourg et, au milieu du XIIIe siècle, Arnoul entretient des relations avec la cité messine et le duc de Lorraine[18]. Le rayonnement du lignage s'accroît au cours du temps et plusieurs membres de la famille occupent la charge de sénéchal du comte de Luxembourg dans la première moitié du XIVe siècle[19].

Le château de Larochette est partagé entre plusieurs propriétaires à compter du début du XIVe siècle. Chaque succession, alliance ou engagement contribue alors à transmettre des portions de la seigneurie et de la forteresse dont le nombre de divisions et de propriétaires varie continuellement avec un point d'équilibre autour de quatre parts. En 1337, une donation faite par Arnoul de Larochette, sa femme Futta, et son fils Jean mentionne la chapelle Saint-Quirin du château de Larochette[20]. Au gré des partages et alliances qui suivent, les seigneurs de Hombourg et les familles de Fischpach et Gymnich entrent en possession d'une part de Larochette[21].

Le partage des lieux n'est pas sans poser problème. En 1381, le duc de Luxembourg Wenceslas rend un arbitrage pour un différend entre Arnoul comte de Hombourg, seigneur de Larochette et Jean et Henri, héritiers de Frédéric de Larochette. Wenceslas décide que chaque partie doit

11 MEULEMEESTER, ZIMMER 1993, p. 324 ; 341.
12 METZLER, ZIMMER 1991, p. 327-330; 333.
13 KOLTZ, KUHN 1964, p. 148.
14 BERTHOLET 1743 b, p. 132.
15 WAMPACH 1938, n°384, p. 418-419 ; BERTHOLET 1743 a, p. XIX.
16 WAMPACH 1939, n°16, p. 16-17.
17 WAMPACH 1939, n°22, p. 32-33 et n°57, p. 54-55.
18 Se reporter aux deux actes cités ci-dessus.
19 WAMPACH 1951, n°242, p. 291-292 et BERTHOLET 1743 b, p. 9.
20 STRASSER 1915, p. 41 citant Ch. de Reinach, n°282.
21 Pour plus de détails sur ces nombreux changements de main, se reporter à STRASSER 1915 et WERVEKE 1908.

conserver la portion du château qu'elle détient déjà mais que Jean de Larochette doit obtenir une portion de terre pour bâtir dans le château et qu'une chapelle commune doit être édifiée[22].

En 1386, Jean II de Créhange épouse Irmengarde, fille d'Arnoul de Fels et Marguerite de Biessen[23]. À la mort d'Arnoul, en 1405, le couple hérite de ses biens dont sa part de Larochette. Une paix castrale, *Burgfried*, signée en 1399, nous apprend que le château est alors partagé entre cinq propriétaires[24]. La famille de Larochette, seigneur de Pittange et Dagestull, est en général nommée en tête de ces paix castrales. Après la mort d'Arnoul, évoqué ci-dessus, ce sont ses héritiers, les sires de Créhange qui prennent cette place par exemple dans la paix castrale de 1412[25]. Les cessions de droits sont très fréquentes. Ainsi, en 1398, Arnoul de Hombourg engage sa part à Antoine de Montfort et Jeannette de Hombourg pour 1 500 florins[26] ; de même Jean III de Créhange cède vers 1410 ses droits sur Larochette à sa sœur Catherine, épouse de Didier de Daun[27]. Rédiger l'histoire détaillée de la seigneurie requiert donc de puiser au cœur d'archives nombreuses et dispersées dans plusieurs fonds familiaux. Celles-ci permettraient peut-être d'établir la localisation précise des biens de chaque famille, seules les maisons de Créhange et de Hombourg étant identifiées à ce jour.

Vers 1412, un conflit éclate entre les coseigneurs de Larochette car tous ne veulent pas autoriser l'entrée du fils et du gendre de Jean III de Créhange dans la paix castrale. Un accord est finalement trouvé[28] et, en 1415, un acte complémentaire prévoit d'installer un capitaine (*Burgrave*) commandant la défense du château avec une pension annuelle de 60 florins. À cette occasion, la présence d'artillerie est attestée sous la forme de bombardes à pierre et à plomb et d'armes plus légères[29]. Ces défenses sont mobilisées en 1431 à l'occasion d'un conflit entre les coseigneurs de Larochette et les bourgeois de Luxembourg, provoquant l'incendie partiel du bourg. Les suites de ce conflit sont peut-être à l'origine de la mort de Jean IV de Créhange, vers 1432, un an après la mort de son père à Bulgnéville[30].

La part du château des seigneurs de Gymnich parvient en 1448, à la mort d'Évrard de Gymnich entre les mains de Jean de Boulay, petit fils d'Irmengarde de Gymnich. En 1464, Jean de Boulay signe avec Jean de Créhange, Guillaume de Malberg et Arnoul de Fels un complément à la paix castrale qui prévoit que chacun alloue 7 florins annuels destinés à l'entretien et aux réparations nécessaires au château[31].

4.2 Les Neufchâtel et Larochette

Le mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay, en mai 1465, prévoit « *que lad. damoiselle Bonne leur fille ait et empourte apres le decez et trespas deulx pour son droit et partaige lesd. seignories places et forteresses de Soulleuvre de Belrepart de Mont saint Jehan de Dudelange de* ***la Roiche en Allemaigne*** *et de tres Tyssertange ensembles de leurs appartenances entierement* [...] »[32]. En

22 STASSER 1915, p. 42 citant Ch. de Reinach n°715.
23 CHÂTELAIN 1892, p. 82.
24 Texte publié dans COLLECTIF. 1851.
25 CHÂTELAIN 1892, p. 82-83.
26 WERVEKE 1908, p. 39.
27 CHÂTELAIN 1892, p. 100 citant Archives de Reinach, n°1177.
28 CHÂTELAIN 1892, p. 100 citant Archives de Reinach, n°1213.
29 CHÂTELAIN 1892, p. 100-101, citant Archives de Reinach n°1239 Les termes anciens sont « Steinbressen », « loytbressen » et « armerst ».
30 CHÂTELAIN 1892, p. 108-109.
31 CHÂTELAIN 1893, p. 103, citant Archives de Reinach, n°1730.
32 A.D.J. 354 E - Copie du contrat de mariage de Bonne de Boulay et Claude de Neufchâtel (1465).

réalité, ce sont les droits de Jean de Boulay qui sont transmis et Bonne n'apporte donc à son époux qu'un quart de la seigneurie et du château de Larochette. Après le décès de son beau-père, à la fin de l'année 1468, Claude partage donc cette place forte avec Jean IV, seigneur de Créhange et de Pittange, Guillaume de Malberg et Arnoul de Fels.

En janvier 1469, Bonne donne procuration à son époux pour qu'il reprenne les biens luxembourgeois en fief[33] ; l'hommage est rendu deux mois plus tard, le 20 mars, à Arras[34]. Les actes du couple concernant Larochette sont peu nombreux et seule une exploration approfondie des archives luxembourgeoises permettrait de localiser d'éventuels actes des Neufchâtel relatifs à Larochette. Les archives pour cette seigneurie sont étonnamment moins bien connues dans la seconde moitié du XVe siècle que pour les périodes précédentes ou suivantes, du moins si l'on considère que les recueils de sources publiées reflètent bien l'état des fonds.

Pour autant, l'état de l'exploration des fonds n'est sans doute pas la seule raison du peu d'actes des Neufchâtel concernant Larochette. On ne constate aucune occurrence de Larochette dans la titulature de Claude qui lui préfère la terre voisine de Berbourg fréquemment utilisée dans ses titres luxembourgeois. On la trouve, par exemple, en 1478 dans une confirmation d'assignation de douaire faite par les seigneurs de Guillaume de Lellich à savoir Godard de Larochette et « *Glaede von der Nuwerbuch, seigneur de Veye* [Fay] *et de Berbourg* »[35]. Les problèmes de la cohabitation en coseigneurie apparaissent au début de l'année 1479 dans un acte par lequel Claude de Neufchâtel et Bernard et Godefart de Larochette signalent qu'ils ne peuvent jurer la *Burgfriede* de Larochette en raison de l'absence du sire de Créhange, quatrième co-possesseur ; ils jurent toutefois de ne pas se faire de tort et une réunion pour jurer la paix castrale fut probablement convoquée à nouveau ultérieurement[36].

La seigneurie de Berbourg est située à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Larochette. Les Neufchâtel disposent là de la pleine propriété du château installé au sommet d'une butte témoin. Ils n'ont ainsi guère de raison d'établir une résidence régulière dans la château de Larochette dont la *Burgfriede* apparaît comme contraignante, de surcroît pour des seigneurs qui ne sont pas habitués à ce système de gestion des biens castraux. Claude de Neufchâtel intervient pourtant occasionnellement, ainsi en 1501 il passe un accord avec Godart, seigneur de La Rochette au sujet d'une maison jouxtant le château[37].

4.3 Larochette après les Neufchâtel

À la mort de Claude, en 1505, sa part de Larochette reste en la main de sa veuve Bonne de Boulay qui la transmet par héritage à sa fille Élisabeth, épouse de Félix, comte de Werdenberg. Larochette n'apparaît pas nommément dans la plupart des actes du début du XVIe siècle réglant cette part de succession. Sans héritier direct, Élisabeth transmet ses biens à Antoine et Salentin d'Isembourg, ces cousins issus d'Élisabeth de Boulay, sœur de Bonne de Boulay. Dans l'échange survenant entre le duc de Lorraine et Salentin d'Isembourg pour Châtel-sur-Moselle, ce dernier évoque les droits de Salentin sur « *les seigneuries, particulièrement et aultrement à luy appartenans,*

33 A.E.L. A-X-21-81 - Acte du 13 janvier 1469 signé à Neufchâtel.
34 WURTH-PAQUET 1880, n°62, p. 20.
35 WERVEKE 1908, p. 90.
36 WURTH-PAQUET 1882, n°198, p. 70 citant fonds de Reinach.
37 P.S.H. 1879, n°2333, p. 410.

si comme Challigny, Mont Sainct Jehan, Souleuvre, Beaurepart et ***aultres ses seigneuries, situez on duchié de Luxembourg»***[38]*,* la formule finale désignant notamment sa part de Larochette.

La seigneurie reste divisée entre plusieurs propriétaires tout au long du XVIe siècle. En 1565, un incendie très important réduit le château à néant et les modalités financières pour pourvoir à sa reconstruction ne sont jamais trouvées. Le site demeure en ruine tout au long de l'Époque moderne tel que nous le montre l'iconographie. Le lignage de Fels et le village connaissent une longévité beaucoup plus importante et dans les dernières décennies du XXe siècle, le château a fait l'objet d'importantes restaurations qui permettent d'apprécier l'ampleur de ces constructions.

4.4 Liste d'officiers

• 1504 : Jean Sluch de Macheren, bailli[39]

5. Conclusion

Larochette intègre tardivement les biens des Neufchâtel, dans la seconde moitié du XVe siècle. Si Claude de Neufchâtel réside souvent dans la seigneurie voisine de Berbourg, aucun acte n'atteste d'une présence régulière à Larochette. Celui-ci n'emploie jamais cette terre dans sa titulature évitant ainsi toute concurrence des autres coseigneurs du site dont l'héritier du lignage éponyme.

Le partage du château depuis la fin du XIVe siècle est un élément capital pour comprendre la faible implication des Neufchâtel sur ce site. À Differdange, autre site acquis pour moitié par l'héritage de Bonne de Boulay, les Neufchâtel ne sont pas très présents en dépit d'un mur de séparation qui cloisonne nettement les deux espaces du château. Finalement, les Neufchâtel parviennent à acquérir la totalité de ce site. Dans le cas de Larochette, la plus grande division du site, entre quatre propriétaires au minimum, avec des engagements fréquents devait dissuader de toute tentative d'acquisition qui ne pouvait se faire que sur le long terme et à prix fort. Par ailleurs, l'organisation spatiale du site, où plusieurs éléments collectifs comme le puits ou la chapelle castrale s'opposent à un réel cloisonnement, ne devait guère convenir à des seigneurs peu habitués à ne pas être maîtres en leur demeure.

Par conséquent, c'est leur part des revenus de la seigneurie de Larochette qui devait intéresser les seigneurs de Neufchâtel, plus que la jouissance d'une portion de résidence. Située de surcroît à proximité de Berbourg, Larochette en constituait une extension vers le nord-est, constituant la pointe la plus septentrionale du domaine familial.

6. Sources

6.1 Archives

• A.D.J. 354 E : Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (16 mai 1465).

• A.E.L. A-X-21-81 : Procuration de Bonne de Boulay à son époux pour rendre hommage (1469).

• A.E.L. A-LXIII-13 n°1203 et A-LXIII-14 n°1289 : Contrats de mariage de Claude et Bonne de

38 A.D.M.M. B 22 fol. 220 r° -220 v°, transcrit dans la documentation DEBRY ; on le retrouve également dans A.D.M.M. B 608 n°51 bis.

39 P.S.H. 1879, n°2367, p. 416 citant Archives Reinach, aujourd'hui A-LII-n°2367.

Boulay du 16 mai et du 20 juillet 1465 et copies notariales de 1468*.

• A.E.L. A-LXIII-15 n°1339 : Hommage rendu au duc pour les seigneuries luxembourgeoises (1469)*.

6.2 Bibliographie

Bertholet 1743 a : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 3e partie, t. V, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Bertholet 1743 b : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 4e partie, t. VII, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Châtelain 1892 : CHÂTELAIN Victor, « Histoire du comté de Créhange (2e partie) », *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 4e année, 2e partie, Société d'histoire et d'archéologie lorraine, Metz, 1892, p. 66-115.

Châtelain 1893 : CHÂTELAIN Victor, « Histoire du comté de Créhange (suit) », *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 5e année, 1ère partie, Société d'histoire et d'archéologie lorraine, Metz, 1893, p. 92-138.

Collectif 1851 : COLLECTIF, *Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, vol. VI, V. Buck, Luxembourg, 1851.

Dagsburg 1938 : DASBURG V., « Kurzer Abriss der Geschichte der Herrschaft « von der Feltz » », *Les cahiers Luxembourgeois*, Raymon Mehlen, Luxembourg, 1938, t. I, p. 100-144 et t. II p. 121-143. et 1938, p. 57-78*.

Koltz, Kuhn 1964 : KOLTZ Jean-Pierre, KUHN H., *Burgen und Schlösser in Lothringen und Luxembourg*, W. Weidlich; Francfort, 1964.

Metzler, Zimmer 1991 : METLZER Jeannot, ZIMMER John, « Zum Burgenbau in Luxemburg in vorsalischer und salischer zeit », BÖHME Wolfgang, *Burgen der Salierziet*, t. 1, Sigmaringen, 1991, p. 311-335.

Meulemeester, Zimmer 1993 : MEULEMEESTER Johnny, ZIMMER Johny, « Bourg castraux et abbatiaux de l'ancien duché de Luxembourg », BUR Michel (dir.), *Les bourgs castraux des Pays de l'Entre-Deux*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1993.

Neyen 1866 a : NEYEN Auguste, « La maison baronnale von der Feltz, de Larochette, issue du Luxembourg », *Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, vol. XXI, V. Buck, Luxembourg, 1866.

Neyen 1866 b : NEYEN Auguste, « Regestes des dynastes von der Feltz dans le duché de Luxembourg, ou preuves historiques et généalogiques », *Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, vol. XXI, V. Buck, Luxembourg, 1866.

P.S.H. 1879 : « Chartes de la famille de Reinach », *Publications de la Section historique de l'institut royal Grand-ducal de Luxembourg*, t. XXXIII, v. Buck, Luxembourg, 1879.

Ries 1938 : RIES N., « Puissance et privilèges des seigneurs de Fels», *Les cahiers luxembourgeois*, Raymon Mehlen, Luxembourg, 1938, p. 41-44*.

Schroell 1938 : SCHROELL P., « Le château-fort et les seigneurs de Larochette», *Les cahiers luxembourgeois*, Raymon Mehlen, Luxembourg, 1938, p. 33-39*.

Schweiwen 2006 : SCHWEIWEN Martine, *Actes des seigneurs de Fels dans le fonds de Reinach (1318-1384) : présentation et édition*, maîtrise, Metz, 2006*.

Strasser 1915 : STRASSER Georg, « Die Beziehungen der Familie von der Fels zur Stadt Trier von ca. 1300-1450) », *Trierische Chronik*, Neue folge, XIe année, n°3-4, décembre 1914 - janvier 1915, Buchlandlung, Trèves, 1915, p. 33-64.

Wampach 1938 : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1938.

Wampach 1939 : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. III, Saint-Paul, Luxembourg, 1939.

Wampach 1951 : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. VIII, Saint-Paul, Luxembourg, 1951.

Werveke 1908 : WERVEKE Nicolas, « Les archives de Betzdorf et de Schuttbourg », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 55, V. Buck, Luxembourg, 1908.

Woltz 2008 : WOLTZ Xavier, *Claude de Neufchâtel et le duché de Luxembourg*, mémoire de master 2, Strabourg, 2008.

Wurth-Paquet 1880 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 34, 1880.

Wurth-Paquet 1882 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882.

Zimmer 1990 a : ZIMMER John, *Le château de Larochette. L'histoire de son architecture*, Amis du château de Larochette, Luxembourg, 1990.

Zimmer 1990 b : ZIMMER John, « Le château de Larochette, la maison de Créhange, une résidence seigneuriale du XIVe siècle », *Château Gaillard*, t. XIV, p. 393-416.

Zimmer 1996 : Zimmer John, *Die Burgen des Luxemburgischen Lande*s, t. I, Saint-Paul, Luxembourg, 1996, p. 138-206.

6.3 Iconographie

• Plan cadastral de 1824 – GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, Administration du cadastre et de la topographie. **Géoportail**. [en ligne]. Luxembourg [consulté le 12 décembre 2012]. Accès internet : <URL http://map.geoportail.lu>.

• Carte de Ferraris – GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, Administration du cadastre et de la topographie. **Géoportail**. [en ligne]. Luxembourg [consulté le 12 décembre 2012]. Accès internet : <URL http://map.geoportail.lu>.

• FRESEZ Jean-Baptiste, gravure vers 1853 reproduite dans ZIMMER 1990, p. 9.

• LIEZ Nicolas, «Larochette », *Voyage pittoresque à travers le Grand-Duché de Luxembourg*, N. Reuter, Luxembourg, 1834.

• ROCBACH C., *Château de Fels*, lithographie dans NEYEN 1866 a, p. 102 bis.

Marnay

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Saône
Canton : Marnay
Commune : Marnay
Numéro INSEE : 70 334

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	859 835	2260 090	210

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	AB	243-245, 249, 251, 309-310, 344, 381, 436-437
Château	Ancien	1834	C 2	183-198

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Gray	**Bailliage**	Aval puis Dole
Paroisse	Marnay-le-Château	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Symphorien	**Châtellenie**	Marnay

2. Présentation du site

2.1 Situation

Marnay est situé à 20 km à l'est de Besançon, dans le département de la Haute-Saône, sur la rive droite de *l'Ognon* qui sert de limite administrative.

Le toponyme de Marnay est relativement courant et il faut prêter garde aux risques de confusions avec les trois autres communes de ce nom situées dans l'Est, Marnay-sur-Marne (Haute-Marne) et Marnay-sur-Seine (Aube) qui relevaient autrefois du comté de Champagne et Marnay (Saône-et-Loire) dépendant du duché de Bourgogne. Pour mémoire citons également la Motte-Marnay située dans la commune de Petit-Noir dans le Jura et appartenant autrefois aux seigneurs de Longwy.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le paysage de Marnay est profondément marqué par *l'Ognon* qui marque la limite sud du plateau de Vesoul culminant à 300 m d'altitude à quelques kilomètres au nord de Marnay. Le lit de la rivière est large et offre un relief peu marqué sur sa rive gauche. La rivière a déposé des alluvions anciennes au Pliocène (*Fp*) recouvertes pour l'essentiel par les alluvions récentes (*Fz*) formées de graviers siliceux d'origine vosgienne. Le *ruisseau de la Fontaine des Douis* a également charrié des alluvions (*Fy*) au fond de sa vallée qui entaille les plateaux calcaires et se jette dans *l'Ognon* au pied du bourg de Marnay. Celui-ci est assis sur la roche calcaire du Portlandien (*j9*) qui constitue l'environnement immédiat du bourg. Du plateau de Vesoul affleurent ensuite, vers l'ouest comme vers l'est, les niveaux du Kimméridgien (*j8*) formés en alternance de marnes et calcaires à pâte fine et les formations successivement calcaires et marneuses du Séquanien (*j7*).

Le château est installé sur un rocher qui surplombe d'une dizaine de mètres le cours de *l'Ognon*, à l'est et le vallon du *ruisseau de la Fontaine des Duis*, au nord-est. Il ne domine que de quelques mètres le bourg qui enveloppe le château, à l'ouest et au nord, sur le plateau qui s'élève doucement vers le nord-ouest. Au pied du château, plusieurs îles divisent le cours de *l'Ognon* et en facilitent le franchissement.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Les alluvions de la rivière favorisent la culture, notamment à l'intérieur du méandre de *l'Ognon*. Le cartulaire de Neufchâtel évoque de nombreuses terres arables et prés aux alentours de Marnay et atteste également de la culture de la vigne qui profite de l'exposition favorable des coteaux. La rivière apporte des ressources halieutiques et une force hydraulique dont l'usage est attesté au Moyen Âge.

La carte géologique rappelle l'existence de deux carrières aujourd'hui fermées. La première, déjà visible sur l'atlas du préfet Dieu en 1858, exploitait des sables au niveau de l'île la plus méridionale des alentours de Marnay, détruite pour l'aménagement d'une base nautique dans les années 1980. La seconde se situe en direction de Brussey dans les niveaux calcaires du Kimméridgien. L'exploitation commune des marnes et des calcaires est également attestée au XIXe siècle par la présence d'un four à chaux et d'une tuilerie à un kilomètre à l'est de Marnay, sur la riche gauche de *l'Ognon.*

2.2.3 Voies de communication

Marnay a toujours constitué un lieu de franchissement de l'Ognon, par gué puis par pont en profitant des îles situées au milieu du cours d'eau. Marnay est située sur la route de l'étain, importante à la période protohistorique. À l'écart du réseau principal gallo-romain, son rôle de franchissement est précoce au Moyen Âge, un pont étant attesté dès 1209[1]. Cet itinéraire permet de relier la proche cité de Besançon à Gray, bourgade importante du bailliage d'Amont ou Dijon en longeant la vallée de *l'Ognon,* par Pesmes et Pontailler-sur-Saône.

1 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 144.

3. Description et analyse archéologique

Le bourg présente un plan globalement ovoïde de 5,5 hectares. Il est organisé autour du château qui occupe 8 000 m² à l'est et dont les fossés ont structuré le parcellaire par leur plan ovalaire (fig. 1). Deux stades de développement urbain sont encore visibles. Le premier, au sud-ouest, se compose de l'église au plan orienté et d'un îlot primitif ou d'une place qui correspondent sans doute à la basse-cour primitive. La moitié nord-ouest du bourg s'est développée dans un second temps selon un plan plus rationnel organisé autour d'un îlot central globalement rectangulaire. L'ensemble est intégré dans une enceinte au tracé ovoïde qui donne de la cohérence à l'ensemble du bourg (fig. 2). Le château et l'église bénéficient d'une protection au titre des Monuments historiques par arrêtés respectifs du 12 juin 2002 et du 15 novembre 1926.

3.1 Le bourg

Avec le château, l'église constitue le second pôle du bourg. Une nef voûtée en berceau brisé constitue la partie la plus ancienne de l'édifice avec le clocher barlong qui la flanque au sud (fig. 3). Les baies géminées de cette tour rappellent la construction d'origine mais sa partie supérieure fut remaniée dans la première moitié du XVe siècle comme l'indiquent les armes de Thiébaut VIII de Neufchâtel sur la colonnette divisant la fenêtre nord. La nef est constituée de trois travées séparées du chœur, moins large, par un arc triomphal. De part et d'autre, des chapelles latérales complètent l'édifice et lui confèrent son allure ramassée. Le portail a été remanié vers 1615 comme la tribune à balustres de bois surmontant l'entrée de l'église. Le chœur de deux travées s'achève en une abside percée de grandes baies dont les lancettes à arc surbaissé et le motif des remplages sont caractéristiques de la fin du XVIe siècle. Une chapelle seigneuriale, Notre-Dame du château, fut fondée par les Joinville en l'honneur de Pierre et Paul à la fin du XIIIe siècle. Elle est légèrement surélevée pour accueillir la crypte funéraire de Charles Emmanuel de Gorrevod inhumé au XVIIe siècle. La chapelle est couverte par une voûte d'arêtes polynervurées relativement complexes dont les clés sont ornées des armes des différents seigneurs de Marnay. Restaurée en 1417 par Thiébaut de Neufchâtel, la baie de style gothique flamboyant qui perce son mur oriental suggère une seconde phase de transformations par les Neufchâtel-Montaigu à la fin du XVe siècle (fig. 4).

Plusieurs demeures du XVIe siècle sont encore conservées à proximité de l'église. Au nord, constituant l'angle sud-ouest du second noyau de développement du bourg, l'Hôtel de Santans est la demeure la plus aboutie de cette période (fig. 5). À l'ouest, avec une façade occidentale intégrée à la fortification, une autre demeure certes moins travaillée, atteste de la qualité de l'habitat ancien à Marnay avant les destructions de la guerre de Dix Ans. Un troisième édifice contemporain se trouve à l'est de l'église, immédiatement au sud du château. Parfois qualifié de château, cet ensemble correspond à un hôtel urbain occupé par la famille Deschamps dès la fin du XVe siècle (fig. 6) ; il est ensuite occupé par de riches familles comtoises de parlementaires et remanié à plusieurs reprises au cours de l'Époque moderne.

En 1584, « *le bourg est entouré de bonnes murailles dont les portes ferment a clefs avec les tours et torriaux pour la defense d'icelui* »[2]. Deux documents iconographiques du XVIIIe siècle permettent d'appréhender Marnay avant les bouleversements de l'ère industrielle. Le premier, conservé à la bibliothèque centrale du génie à Vincennes (fig. 7), est une vue cavalière du château et des défenses

2 A.D.D. 1 B 2672 cité dans COLLECTIF 1972, p. 86.



Fig. 1 : Cadastre ancien de Marnay (1834)
1 : Château – 2 : 3 : Hôtel Deschamp (ou château Brusset) – 4 : Demeure XVIe s. – 5 : Hôtel de Santans (XVIe s.)
6 : Église - 7 et 9 : Portes – 8 et 10 : Flanquements



Fig. 2 : Photographie aérienne du bourg (AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 145)



Fig. 3 : Massif occidental de l'église paroissiale





Fig. 4 : Vue générale et détail du chevet de l'église et du mur oriental de la chapelle seigneuriale



Fig. 5 : Vue générale et détail de la façade de l'hôtel de Santans (mairie actuelle)



Fig. 6 : Détail de l'Hôtel Deschamp (château Brusset)

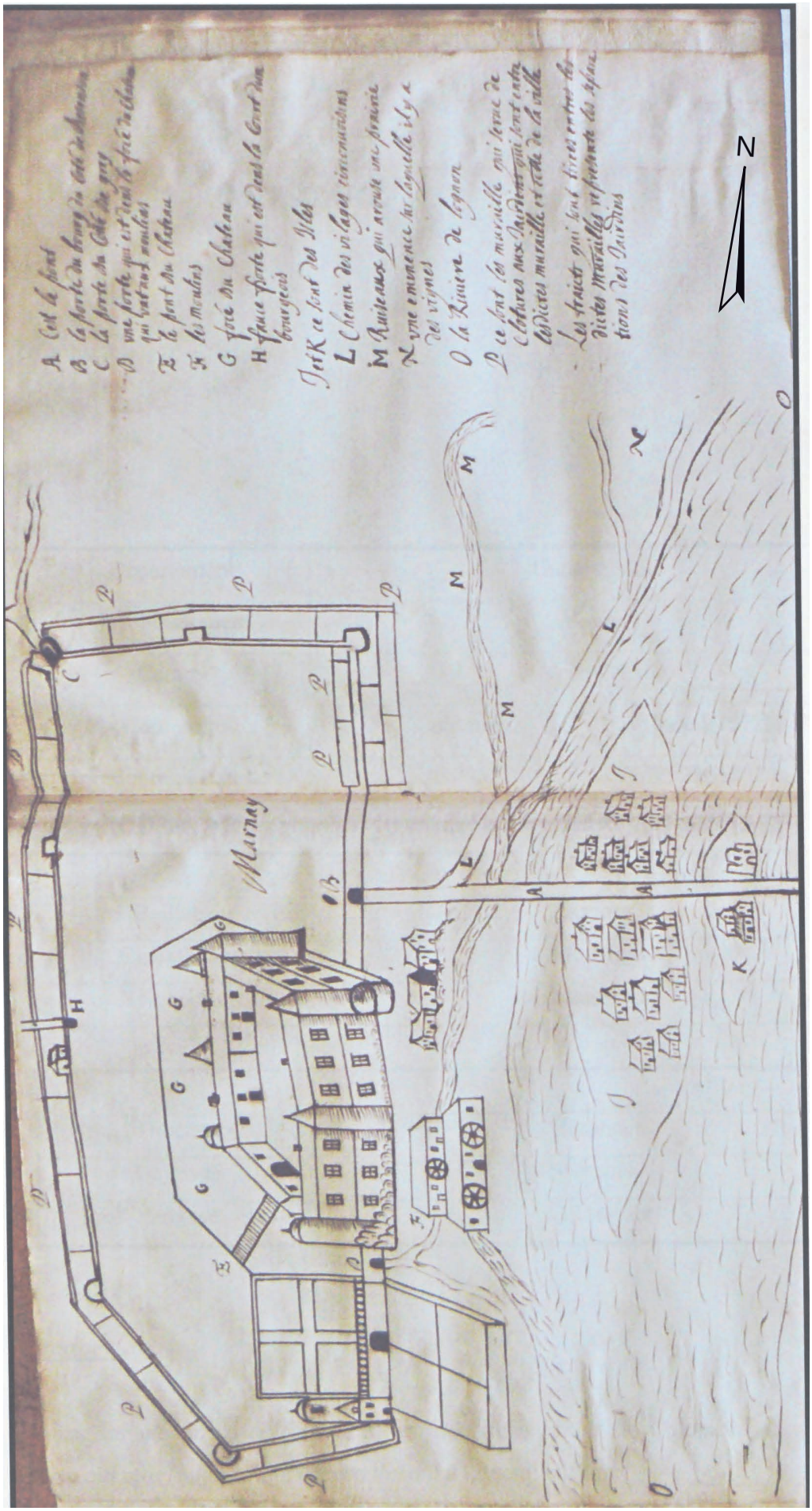

A c'est le pont - B la porte du bourg du coté de Besançon - C la porte du coté de Gray - D une porte qui est dans le fossé du chasteau qui vat aux moulins - E le pont du chateau - F les moulins - G fossé du chateau - H fauce porte qui est dans la court d'un bourgeois - I et K ce sont des isles - L chemin des vilages circonvoisins - M Ruiseaux qui arouse une prairie - N une eminence sur laquelle il y a des vignes - O la riviere de Lognon - P ce sont les murailles qui serve de cloture aux jardins qui sont entre les dictes murailles et celle de la villes. Les traicts qui sont tires entre les dictes murailles represete les separations des jardins

Fig. 7 : Vue cavalière de Marnay (S.H.D., B.C.G., Atlas 106/1, fol. 43)

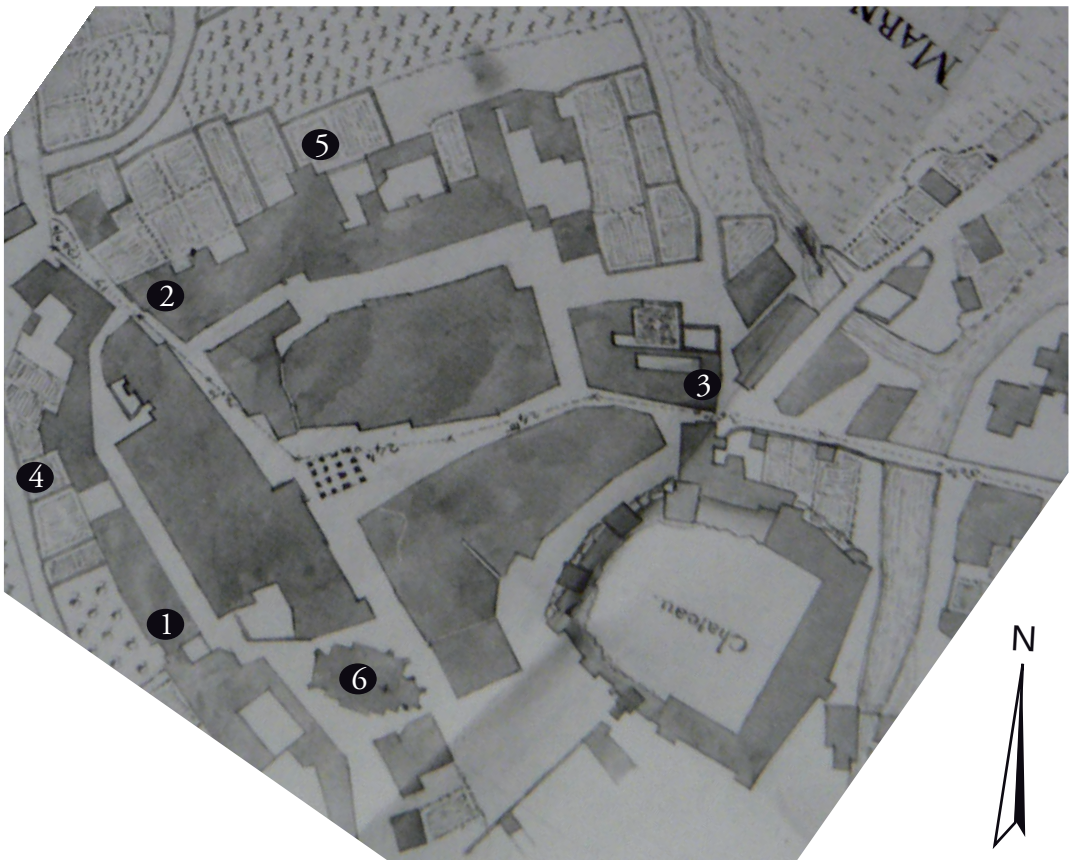

Fig. 8 : Plan de Marnay (A.D.D. 1 C 2343 - d'après reproduction du Service Régional de l'Inventaire)
1 : Poterne – 2 et 3 : Portes – 4 et 5 : Flanquements - 6 : Église Saint-Symphorien



Fig. 9 : Ouverture de tir de la courtine nord de l'enceinte urbaine (GIRARD-KLOTZ 1993, p. 35)

urbaines tandis que le second, aux archives départementales du Doubs, est un plan de la ville et de ses alentours livrant un aperçu de l'organisation parcellaire (fig. 8).

Sur le document du génie, l'enceinte du bourg présente un tracé polygonal à 8 côtés, se connectant au château au sud-est et au nord-ouest. Au sud, les trois premiers angles sont garnis de tours circulaires ou semi-circulaires puis, à partir de l'angle sud-ouest chacune des quatre inflexions de la courtine est flanquée d'une carrée. Deux portes de villes sont représentées, l'une à l'angle nord-ouest vers Gray (C) et l'autre à l'est, en direction du pont et de Besançon (B). Elles sont complétées par deux poternes, l'une pour la ville à l'ouest (H), l'autre reliant les fossés du château au moulin (D). Le château est isolé de la ville par un profond et large fossé. La trame urbaine n'est pas représentée sur ce document. Le plan de l'intendance de Franche-Comté livre peu d'informations sur l'enceinte mais atteste d'un parcellaire proche du cadastre de 1834. On y devine encore, par leur saillie, les tours quadrangulaires au milieu du front nord (4) et à l'angle nord-ouest (5) ainsi que l'emplacement des portes et celle de la poterne (actuelle rue *Pourny*). Les deux bifurcations de la courtine, au sud-ouest sont bien marquées dans le parcellaire mais on n'y détecte plus de tours.

En raison d'une urbanisation importante et d'une très forte division des parcelles entre de nombreux propriétaires, Marnay n'a pas été retenu pour une étude de terrain détaillée. La synthèse consacrée à Marnay dans l'étude des bourgs castraux de la Haute-Saône, suggère l'existence de vestiges d'une tour carrée à l'angle nord-est[3]. Le parcellaire des fossés est encore conservé et les soubassements des maisons et des murs de jardins conservent sans doute des traces notables de l'enceinte. Sur la partie nord une ouverture de tir au moins est conservée. Il s'agit d'une niche en moellons calcaires desservant une archère élargie à mi-hauteur par un orifice circulaire attestant d'une adaptation à l'artillerie sans doute au milieu du XVe siècle (fig. 9).

3.2 Le château

Sur son promontoire rocheux, le flanc oriental du château, grossièrement rectiligne, domine sur 85 m de longueur le cours de la rivière. Il se développe vers l'ouest selon un plan ovoïde de 82 m de diamètre. La vue cavalière du XVIIIe siècle présente le château de manière plus schématique, sous la forme de quatre ailes percées de baies rectangulaires et flanquées de sept tours circulaires. Il représente l'entrée par l'aile sud, ce qui correspond à la porterie conservée. Pour le reste, cette représentation schématique ne livre que peu d'informations valables sur le château si ce n'est que les 16 tours évoquées par le dénombrement de 1584 ont d'ores et déjà disparu. Le plan réalisé à l'occasion de la mise en vente du château en 1794 est de ce point de vue beaucoup plus intéressant (fig. 10). Un long corps de bâtiment occupe la partie orientale du château. Il est garni de tours carrées saillantes aux angles nord-est et sud-est ainsi qu'au milieu de la façade dominant la rivière. Au nord et au sud, deux ailes perpendiculaires à ce bâtiment, longues de 35 m environ, ferment une cour centrale. Une tour d'escalier, située à l'angle nord-est de la cour, assure la distribution verticale des ailes nord et est. Dans le prolongement de l'aile sud, utilisée comme écuries, un corps d'entrée est desservi par un pont-levis. La partie occidentale du château est formée d'une courtine polygonale flanquée de cinq tours carrées légèrement saillantes, dont l'une fait office de prison. Un bâtiment quadrangulaire situé à l'ouest de la cour constitue le pavillon des archives. Si la moitié orientale du château a conservé une organisation similaire, à l'exception de l'angle sud-est, la partie occidentale fut partiellement démantelée sur ordre de Louis XIV et seuls subsistent le pavillon des archives,

3 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 146-147 représentent cette tour en pointillés.

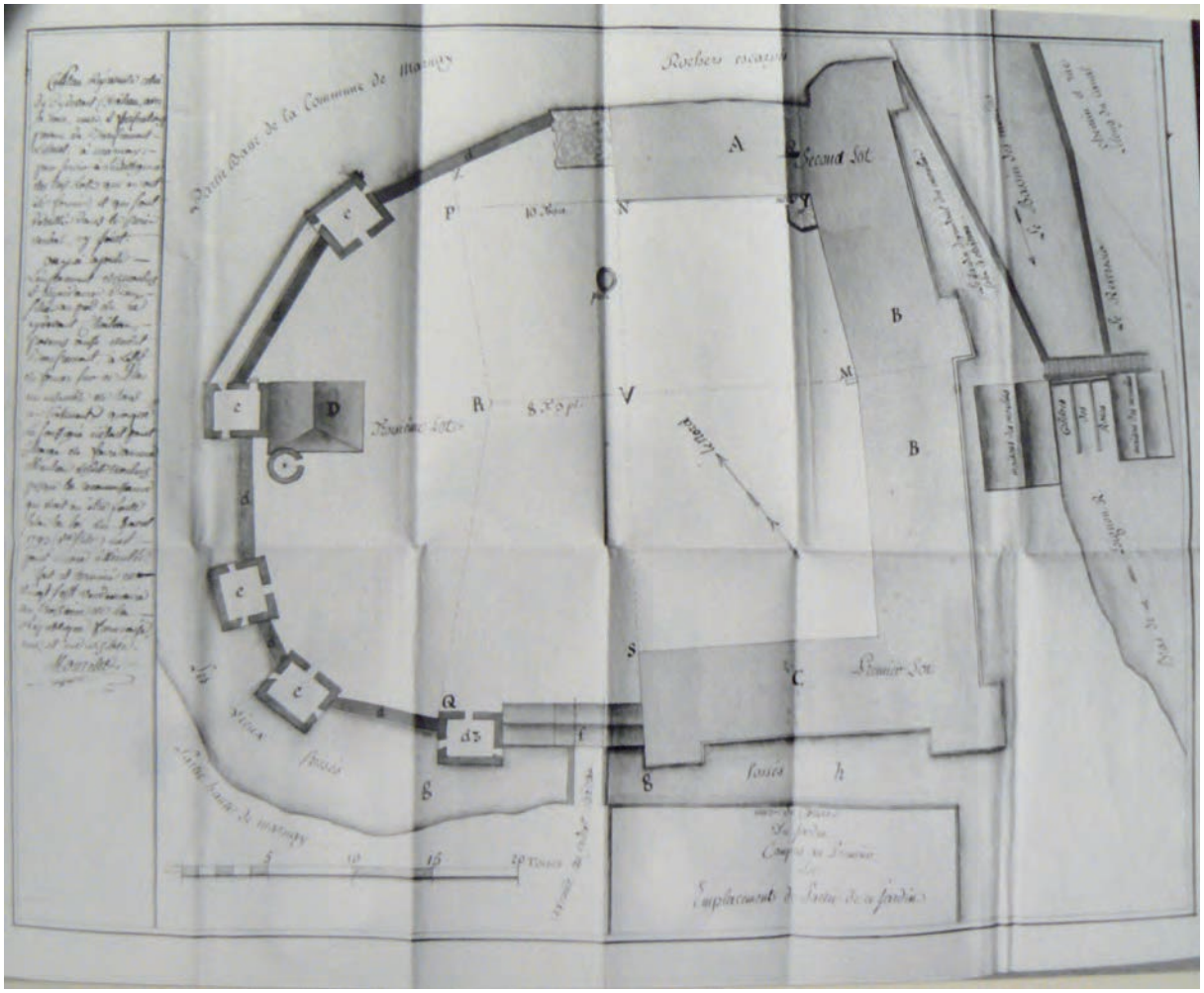

Fig. 10 : Plan du château de 1794 (A.D.H.S. 1 Q 247 reproduit par le Service Régional de l'Inventaire)



Fig. 11 : Corps d'entrée du château

flanqué d'une tour circulaire, des tronçons d'enceinte fossilisés dans le mur de soutènement et peut-être l'emprise d'une tour carrée aujourd'hui intégrée dans un îlot plus vaste (parcelle 324).

À la suite de la vente par lots de la propriété, la cour centrale du château est devenue une place publique, aujourd'hui dédiée à Jean de Joinville. On y accède toujours par un pont dormant en pierre qui surmonte une route reprenant le chemin d'accès au moulin depuis le fond du fossé (fig. 11). La porterie conserve les encastrements des flèches du pont-levis mentionné dans le dénombrement de 1584[4]. De part et d'autre de l'entrée, deux pilastres ornés de cannelures permettent de dater la porterie de la seconde moitié du XVIe siècle (fig. 12). La seconde porte, côté cour, était protégée par une herse dont subsiste la glissière.

Nous ne nous attarderons pas sur l'aile sud dont l'état actuel correspond aux annexes agricoles aménagées au XVIIIe siècle, en dépit de quelques éléments plus anciens des XVIe et XVIIe siècles. À l'est, seule l'extrémité nord du bâtiment a conservé son architecture ancienne. L'aile nord, longue de 22 m pour 12 m de large, est sans doute la partie la mieux conservée du château avec 3 niveaux hors combles (fig. 13, 14). La façade extérieure conserve à l'ouest une porte d'entrée couverte par un arc très surbaissé dont les piédroits sont surmontés de pinacles. Vers l'est, une fenêtre, aujourd'hui obstruée, présente une base prismatique supportant un fin réglet qui croise à angle droit une moulure similaire soulignant le linteau. Une série d'encorbellement, à la limite des deux niveaux, indique l'existence d'une galerie extérieure. Au premier étage, les fenêtres dont le linteau forme une accolade très prononcée présentent des montants formant une doucine et sont surmontées d'un large oculus. Ces fenêtres sont très proches du corps de logis de Fondremand[5]. Vers l'est les baies ont été rebouchées ou modifiées au cours des siècles suivants. La façade extérieure de ce bâtiment présente un mur légèrement curviligne percé de hautes fenêtres à croisée parfois pourvues de coussièges (fig. 15, 16).

À l'angle des ailes nord et est, une tourelle d'escalier dessert les deux bâtiments (fig. 17). De plan octogonal, demi hors-œuvre, cette tour est percée de baies au linteau en accolade qui permettent de lire l'emprise de l'escalier. On pénètre dans la tour par une porte située sur le pan de mur adossé à l'aile nord (fig. 18). Elle présente un linteau à accolade très prononcée. Des bases prismatiques supportant de fines colonnettes qui rythment la moulure concave des piédroits jusqu'au linteau. Celui-ci est pourvu d'une moulure similaire aux piédroits et parallèle à l'accolade. Les baies de ce types sont fréquentes dans l'habitat civil, par exemple à l'Hôtel du cardinal Jouffroy à Luxeuil, et peuvent être datées du début du XVIe siècle.

L'aile orientale est composée aujourd'hui de plusieurs corps de bâtiments. Ils s'appuient sur la roche et, à l'angle nord-est, sur une tourelle circulaire au-dessus de laquelle fut aménagée une tourelle carrée en encorbellement dont les ouvertures à arc surbaissé sont caractéristiques du XVIe siècle. La tour circulaire correspond probablement à un élément de flanquement de la forteresse médiévale (fig. 19) ; son étude détaillée reste à mener. Le soubassement du logis oriental est voûté en berceau et les deux autres niveaux, hors-combles, sont planchéiés. La tourelle située au nord-est est voûtée sur croisée d'ogives avec formerets, liernes et tiercerons sur les deux niveaux. Les baies de cette aile sont à croisée avec linteau en accolade (fig. 20). Au centre du bâtiment, l'ancienne chapelle est matérialisée par un oculus muré. Elle fut restaurée en 1473 par les Neufchâtel-Montaigu puis par les Gorrevod au début du XVIe siècle. Seuls six fûts de colonne engagés subsistent de cet édifice

4 COLLECTIF 1972, p. 86.

5 Se reporter à la notice sur Fondremand.



Fig. 12 : Porterie du château, bâtie au XVIe siècle



Fig. 13 : Angle nord-est de la cour du château



Fig. 14 : Partie occidentale de l'aile nord



Fig. 15 : Carte postale de l'angle nord-est du château (collection privée)



Fig. 16 : Baie ouest du mur nord, étage du bâtiment nord (Service Régional de l'Inventaire, 2002)



Fig. 17 : Porte de la tour d'escalier



Fig. 18 : Tour d'escalier à l'angle des deux ailes nord et est

Fig. 19: Tour nord-est
(Service Régional de l'Inventaire, 2002)





Fig. 20 : Lithographie de l'angle nord-est du château (reproduit dans dossier de l'inventaire). On remarque au premier plan la tour de flanquement circulaire qui témoigne de la fonction défensive.



Fig. 21 : Carte postale ancienne représentant l'entrée de la chapelle castrale

de culte totalement remanié[6]. Sa porte extérieure, détruite au XXe siècle, rappelle la restauration du début du XVIe siècle (fig. 21).

Le pavillon des archives est voûté sur ses deux niveaux. Il conserve des baies cohérentes avec les précédents édifices à l'étage de la façade sur cour. Il est flanqué d'une tour circulaire au nord-ouest dont le soubassement conserve une canonnière à la française (fig. 22, 23). D'autres ouvertures de tir de ce type existaient encore sur les tours de flanquement carrées de l'enceinte extérieure du château, représentées sur une gravure de 1827[7].

3.3 Conclusion

L'examen des vestiges de Marnay livre essentiellement des éléments mis en place par la famille de Gorrevod au cours des XVIe et XVIIe siècles ou par celle de Bauffremont au siècle suivant. Quelques témoignages de l'action des Neufchâtel subsistent toutefois. Dans l'église paroissiale, la réfection du clocher est soulignée par la présence des armoiries familiales. La chapelle seigneuriale, remaniée par les Neufchâtel, conserve encore une baie flamboyante de la fin du XVe siècle. Les clefs de voûtes armoriées ornant le réseau de liernes et tiercerons rappellent cela, bien que la date de leur installation soit tardive.

Seule une étude approfondie du bourg permettrait de mettre en avant les vestiges potentiels du XVe siècle. L'existence d'une archère, élargie en canonnière, atteste toutefois de travaux sur l'enceinte urbaine sous la domination des Neufchâtel. Rappelons que d'après la charte de franchises, l'entretien des défenses urbaines incombe toutefois aux bourgeois, probablement avec l'accord du châtelain chargé de défendre la place.

Au château, l'essentiel des éléments architecturaux conservés évoquent les transformations de Laurent de Gorrevod, vers 1520, ou celles de ses héritiers. Aucun élément ne peut être rattaché aux dernières décennies du XVe siècle à l'exception sans doute de la tour circulaire ; il est également probable qu'une part importante du gros œuvre de l'aile orientale, appartienne à un édifice antérieur. Seule une étude archéologique approfondie, phasant l'ensemble des éléments permettrait d'en mesurer l'ampleur.

4. Historique

4.1 Marnay avant les Neufchâtel

Le dragage de *l'Ognon*, dans les années 1980, a mis au jour du mobilier du Néolithique, de l'âge du bronze et de l'âge du fer[8] attestant d'une occupation du sol ancienne dans ce secteur[9]. Le mobilier gallo-romain abondant concorde avec l'existence à proximité de deux *villae*, l'une à 600 m à l'ouest du bourg, à proximité de l'ancien hameau de Marnay-la-Ville et l'autre à Burgille sur l'autre rive de la rivière[10]. L'occupation se poursuit à l'époque mérovingienne qui a livré du mobilier céramique et métallique important retrouvé lors du dragage du cours d'eau[11].

6 Dossier du Service Régional de l'Inventaire.
7 VIGNIER 1979, p. 114.
8 MONNET, THÉVENIN 1984, p. 367-368.
9 COLLECTIF 1972, p. 79.
10 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 144.
11 MONNET, THÉVENIN 1984, p. 368-369.



Fig. 22 : Pavillon des archives (cliché Service Régional de l'Inventaire, 2002)



Fig. 23 : Canonnière sud-ouest de la tour nord-ouest du pavillon des archives (cliché Service Régional de l'Inventaire, 2002)

À 700 m à l'ouest de la ville actuelle, immédiatement au nord de la *villa* antique, le hameau de Marnay-la-Ville (*Marnayvilla*) s'est développé autour de l'une église Saint-Pierre – dédicace fréquente au haut Moyen Âge – qui apparaît dans les textes vers 1110[12]. Le bourg de Marnay-le-Château s'est formé dans un second temps, autour de la forteresse installée sur le promontoire rocheux dominant *l'Ognon* selon un processus de dédoublement de l'habitat très fréquent pour les bourgs castraux de la Haute-Saône[13]. Le hameau de Marnay-la-Ville perdure tout au long du Moyen Âge et dépend de la châtellenie de Marnay. Il ne se relève pas du passage des troupes lorraines d'Haussonville et Tremblecourt qui servent en 1595 le roi de France ; l'union des deux églises est demandée dès 1598 par la communauté de Marnay-la-Ville et le desservant qui ne parviennent plus à assurer l'entretien de leur édifice. Ce hameau, encore visible sur l'atlas commandé par le préfet Dieu en 1858, a totalement disparu aujourd'hui[14].

Marnay-le-Château est mentionné à plusieurs reprises au début du XIIIe siècle. En 1209, un pont franchissant l'Ognon est attesté[15] et l'année suivante, Béatrice de Chalon, fille du comte de Chalon Étienne II, porte le titre de « *dame de Marnay* »[16]. Entre les mains de la branche cadette, le château de Marnay est probablement d'origine comtale. La construction d'un premier édifice est sans doute intervenue au cours du XIIe siècle, à proximité peut-être d'un oratoire dédié à saint Symphorien dont l'existence expliquerait la dédicace de l'église.

Béatrice apporte Marnay à son époux, Simon de Joinville, ce qui n'est pas sans provoquer l'opposition de son frère, Jean Ier de Chalon dit l'Antique, homme fort du comté de Bourgogne au XIIIe siècle. Simon et Jean concluent finalement un accord en 1225 prévoyant que le château de Marnay ne soit remis à Simon qu'un an après la mort de son beau-père Étienne II[17]. Simon ne soutient toutefois pas toujours le parti des Chalon dans le conflit qui les oppose au couple comtal ; Il rend même hommage en 1230 au duc de Bourgogne pour Marnay contre tous, et spécialement contre Jean de Chalon[18]. Très occupé au service du comte de Champagne dont il est sénéchal, Simon réside peu à Marnay. Après son décès en 1233, sa veuve, Béatrice se range du côté de son frère Jean de Chalon à qui elle promet « *qu'elle ne engaigera le donion du chateau de Marnay* »[19]. Béatrice séjourne au château où elle institue une chapellenie en souvenir de son défunt mari dès 1234, acte qu'elle fait approuver par son frère Jean[20].

La première mention du bourg, « *in burgo* », date de cette même année[21]. Il a déjà un stade de développement important ; son église dispose en effet du statut paroissial avant 1237[22], une mesure locale est attestée en 1242[23] et un hôpital[24] et une maladrerie[25] le sont également quelques décennies

12 A.D.D. G 1366 (cité par AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 144).
13 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 18-19.
14 Carte de Marnay reproduit dans AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 145.
15 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 144
16 COLLECTIF 1972, p. 79.
17 A.D.D. 1 B 465 cité par GIRARD-KLOTZ 1993, p. 22 et n. 10 p. 38.
18 PERARD 1664, p. 416 ; DELABORDE 1894, n°254, p. 299-300 ; A.D.C.O. B 10471 cité par PEINCEDÉ, vol. 2, p. 580.
19 ALLEMAND-GAY 1988, p. 172 n. 344, citant A.D.D. 1 B 3 , fol. 113.
20 A.D.D. 67 H 287.
21 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 206.
22 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 26-27 et n. 41, p. 38 citant A.D.H.S. H 168.
23 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 207 ; voir probablement A.D.H.S. H 168.
24 Cité dans le testament d'Aymon de Pesmes, seigneur de Chantonnay en 1267 (n.s.) publié par BEAUSÉJOUR 1895, n°81, p. 151-152 : « *novo hospitali de Mernay XX f.* ».
25 COLLECTIF 1972, p. 87.

plus tard. Béatrice réside toujours sur place et en 1242, elle fait bâtir un four au château pour son usage personnel[26].

Son père, Étienne II, est mort l'année précédente et Béatrice gère donc la seigneurie de manière totalement autonome. Jean de Joinville, son fils aîné et célèbre historiographe de Louis IX hérite de la seigneurie éponyme et Béatrice décide donc en 1250, de confier Marnay à son troisième fils, Simon II[27]. Ils donnent conjointement en 1255 plusieurs mesures de blé à l'abbaye de la Charité « *assis en noz molins de Marnay le chastel* » ; cet acte est confirmé par Jean de Chalon qui veille à rappeler son rôle intermédiaire entre le comte de Bourgogne et ses vassaux de Joinville[28]. La même année, Simon lui rend d'ailleurs hommage pour Marnay devant tout autre seigneur et rappelle l'origine du fief, toujours tenu des Chalon[29]. La lutte d'influence entre Chalon et comte de Bourgogne transparaît nettement à Marnay. Ainsi, en mai 1256, Symon de Joinville reçoit bien 200 livres estevenantes du couple comtal en échange de plusieurs fiefs mais Marnay n'y figure pas[30]. En 1261, l'hommage est renouvelé auprès de Laure de Commercy, épouse de Jean de Chalon[31]. Deux ans plus tard, le couple comtal obtient un nouvel hommage de Simon qui réserve toutefois sa ligesse à plusieurs seigneurs dont le comte de Chalon. Concernant Marnay, seule trente livrées de terres sont reprises d'Alix de Bourgogne mais ni le château ni la seigneurie[32]. Le couple comtal cherche toutefois à asseoir son influence sur la ville et octroie la même année à Simon 250 livres pour 17 familles de Marnay-la-Ville, le four banal et celui d'Avrigney ainsi que plusieurs meix[33]. Trois ans plus tard, en 1266, Jean de Chalon qui use du titre comtal reconnaît toutefois tenir de la comtesse « *Rochefort, Marnay, Oiseler, Biauvoir, Abbans* »[34]. L'influence des Chalon reste très forte et Pierre de Joinville, seigneur de Gex, successeur de Simon II, se reconnaît homme lige de Jean Ier de Chalon-Arlay, héritier de Jean de Chalon l'Antique en 1289 pour le « *chastel de Mernay et le bourc et quanque il i puet et doit avoir et tenir oudit chastel de Mernay et es apartenances et es appendises et en toute la chastelenie doudit chastel de Mernay* [...] *especialement le fié de Royffey sus l'Oignon* [...] *suer que lou fie dou conte de Bourgoigne et dou conte de Bart* »[35]. L'acte précise « *messires Pierre que il doit aidier loudit mons. Jehan de Chalon, son signour lige, doudit chastel de Marnay et dou bourc et de toute la chastelenie contre toutes genz et quil ne puet faire autre signour lige* », clause excluant Marnay de la réserve d'hommage faite au profit des comtes de Bourgogne et de Bar.

Marnay figure dans l'état des revenus du comté de Bourgogne de 1295 parmi les fiefs de Jean de Chalon[36]. Suite à l'engagement du comté, une partie de la noblesse comtoise emportée par Jean Ier de Chalon-Arlay se révolte contre Philippe le Bel. Après plusieurs années de conflit, le parti de Jean de Chalon auquel participe Pierre de Joinville est vaincu. Jean de Chalon tente à une ultime reprise de sortir Marnay de l'orbite comtale mais se résigne finalement à le reprendre en fief en 1309 : « *messire Guillaumes de Nogarret ait mostrez lettre a mes gens es quelles est contenuz que Albans et Marnay doivent estre des fiefz dudit contee, saichiez que tanque a ce temps onques mais n'an avoie cy certenite; mais puisque letttres en sunt faites ie cognois les diz chestiaulx estre du fiez monseignour*

26 A.D.H.S. H 168.
27 DELABORDE 1894, n°335, p. 318.
28 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 60 r° ; COLLECTIF 1876, p. 521-522.
29 COLLECTIF 1972, p. 80.
30 COLLECTIF 1908, n°LXXXV, p. 85.
31 COLLECTIF 1972, p. 80.
32 COLLECTIF 1908, n°CLVII, p. 139.
33 COLLECTIF 1908, n°CLXXI, p. 149-150.
34 COLLECTIF 1908, n°CCV, p. 182-183.
35 BOUGENOT, PROST 1904, n°46, p. 38-39.
36 ALLEMAND-GAY 1988, p. 437-462 et particulièrement p. 443.

le comte par ainsi comme il est contenuz es lettres mostrees a ma gent»[37]. Désormais, Marnay reste définitivement ancré dans la mouvance des comtes de Bourgogne.

En 1330, l'accession par alliance du duc de Bourgogne Eudes IV au titre de comte de Bourgogne provoque la révolte d'une partie de la noblesse comtoise. La seconde phase du conflit débute au printemps 1336 et le siège est mis devant Marnay au mois d'août. Au cours d'une diversion, la troupe ducale procède à l'échellade du bourg et le châtelain est contraint de rendre la place[38]. Les destructions semblent toutefois modérées. Au cours de ce conflit, on ne sait pas avec certitude qui est détenteur de la seigneurie utile. En 1299, Pierre de Joinville prévoit que « *le donjon de Marnay demeurait à Jean de Joinville* » au détriment de sa sœur Catherine[39]. Jean apparaît à plusieurs reprises comme seigneur de Marnay dans les premières années du XIVe siècle[40] puis la filiation devient incertaine. Certains auteurs évoquent Amé de Joinville, seigneur de Marnay[41] puis son fils Béraud, d'autres lui préfèrent Hugues de Joinville, seigneur de Gex et de Marnay, époux de Jeanne de Montfaucon-Montbéliard[42], les derniers enfin l'attribuent à Anseau de Joinville[43]. Il conviendrait de démêler soigneusement l'histoire des différentes localités de Marnay et de leurs détenteurs pour éclaircir cette question. Quoiqu'il en soit, le 14 juin 1354, c'est Jean de Chalon-Arlay en personne qui affranchit les habitants de Marnay[44].

Cet acte, octroyé « *pour ce soit aussi que nostred. bourg soit mieux habitey et peupley de gens et de biens* », exempte les bourgeois de la taille, des corvées et de l'aide aux quatre cas. Il autorise également « *nozd. bourgeois de fermer nostred. bourg de Marnay a noz propres missions de bons et suffisans murs, lesquels murs et fermetey parfaits et assourés nosd. bourgeois seront tenus de maintenir à lours missions. Item sont et seront tenus de maintenir les pons sur les terreaux touchant a la fermetey dudit bourg à lours missions et lesd. terreaux aussi* ». Les bourgeois doivent payer 12 deniers par toise de façade chaque année, un pourcentage sur les ventes de terres, les marchandises des foires et marchés et les contrats passés sous le tabellionage. Le seigneur dispose également du banvin, du four et du poids banal et des échutes des bâtards. « *Item seront tenus nozd. bourgeois de nous servir en ost et en chevaulcherie totesfois qu'il nous plaira et doivent aller un jour et une nuit a lours propres mission et dez enqui a nos depens et doivent gaiter et eschargaiter le bourg et garder les portes à l'ordonnance de nostre chastellain dud. lieu ; et pourrons prendre la clef desd. portes toutesfois quil nous plaira pardevers nous* ». Trois ou cinq échevins sont également élus et gèrent l'administration de Marnay en lien avec le châtelain seigneurial. En échange de cette franchise, les bourgeois donnent 20 livrées de terres estevenantes que Jean de Chalon attribue aussitôt « *a nostre chapelle de nostre chastel de Marnay* ».

Sept ans plus tard, Jean II de Chalon-Arlay cède à son cousin Henri de Montfaucon « *ses bonnes forteresses, ville et chastellenie de Marnay* », moyennant 10 000 florins pour payer la rançon de ses fils[45]. En dépit des revendications de Jeanne de Faucogney et de son époux, Jean de Neufchâtel-le-Lac[46], cette terre reste aux mains des Montfaucon-Montbéliard pendant une trentaine d'années sans que les Chalon n'exercent leur droit de rachat. Étienne de Montfaucon-Montbéliard organise

37 COLLECTIF 1908, n°CCCCLII, p. 431-432.
38 CLERC 1846, p. 55.
39 COLLECTIF 1972, p. 86-87.
40 BOUGENOT, PROST 1904, n°154, p. 104-106 ; n°451, p. 315 ; n°520, p. 377.
41 ANSELME 1733, p. 148 ; DELABORDE 1894, p. 231 (cet auteur cite Hugues mais sans référence à Marnay).
42 CLERC 1846, p. 66 ; PAGET 1926 ; BROSSARD 1931 ; GINGINS-LA-SARRAZ 1857, p. 116, PERCHET 1896, p. 211.
43 PETIT 1901, p. 153; 157.
44 COLLECTIF 1838, p. 491-508.
45 A.D.D. 7 E 2671, fol. 435 cité par GIRARD-KLOTZ 1993, p. 25.
46 ALBRECHT 1891, n°752, p. 781-787.

en 1397 sa succession et celle de son fils au cas où il ne revienne pas de la croisade de Hongrie, ce qui survint avec son décès à Nicopolis. Il prévoit qu'Agnès de Montfaucon-Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII de Neufchâtel, emporte « *la ville chastel et forteresse de Marnay* »[47].

4.2 Les Neufchâtel et Marnay

Le contrat de mariage d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard et de Thiébaut, daté du 22 avril 1398 (n.s.), rappelle simplement que celle-ci doit recevoir la part d'héritage prévue au testament de son grand-père[48]. Thiébaut VIII réserve une place à cette nouvelle acquisition dans le cartulaire qu'il fait rédiger vers 1425 et dont le premier acte est la « *Déclaration des domainnes, terres, rentes, possessions, fiedz et seignories des chasteaux et chastelleries de Nuefchastel, Chastellot sur le doub, Clermont, Blanmont, Lile,* ***Marnay****, et Héricourt, appartenant a noble et Puissant seignour Monseigneur Thiébaut seignour dudit Nuefchastel, de Chastelz sur Mezelle et de Rynel*»[49]. Elle s'achève par la seigneurie de Marnay et rappelle les éléments de la charte de franchises (toisé, taxe aux foires et marchés, poids et banvin banal, devoir de guet, de garde et d'entretien des fortifications, etc...), y ajoute les droits banaux sur le pressoir, le moulin, le pont, la rivière, les bois et l'étang, et énumère les biens du seigneur soit 47 fauchées 5 audaines de prés, 300 ouvrées de vignes, 137 journaux de terres arables et 2 de vergers, 118 sous de cens sur les rivières amodiées, et 2 livres 7 sous 11 deniers de cens au bourg de Marnay, plus quelques biens en nature (grains et cire). La seigneurie s'étend également sur les villages de Marnay-la-Ville, Chenevrey, Burgille et Brussey et quelques hommes dans les villages d'Avrigney, Jalleranges et Charcenne devant 104 livres de taille, des corvées et quelques redevances en nature. Les habitants de Chenevrey et Marnay doivent les corvées de bois pour le « *refection du chastel dudit Marnay, des pons dudit chastel, des pons de la riviere dillec comme pour l'affouaige dudit seigneur[…] et pour la refection du moulin et des hale dudit Marnay* » ainsi que « *par chascun soir II guaites ou chastel dudit Marnay et par temps de doubtes doivent IIII guaites* »[50]. À la fin du rentier qui ouvre ce cartulaire, sont rappelés les bénéfices et collations au profit des Neufchâtel parmi lesquelles « *L'ospital de Marnay. La chapelle estant ou chastel dudit Marnay, lequel hospital et chappelle sont chargez de dire per chascune semaine cinq messes* »[51].

Afin de gérer au mieux cette seigneurie, le cartulaire comprend une copie de la charte de franchises octroyée par Jean de Chalon-Arlay[52] suivie d'une copie de la donation de 1255 de Béatrice de Marnay à l'abbaye de la Charité et de sa confirmation[53]. On y mentionne également un contrat d'affranchissement octroyé par Étienne de Montbéliard à Jean de la Tour de Besançon en 1390[54] puis quelques reprises de fiefs faites entre les mains de Thiébaut VIII de Neufchâtel. La plus précoce, en janvier 1408 (n.s.), est celle de « *Huguenin de Germeigney* » qui mentionne pour la première fois « *Thiebaut seignour de Nuefchastel et de Marnay* » et reconnaît faire sa reprise de fiefs à « *cause de son chastel de Marnay* »[55]. Trois autres reprises de fiefs sont passées dans des termes approchant

47 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament d'Étienne de Montbéliard, fol. 1 v° (1397).
48 A.D.J. E 534 - Contrat de mariage d'Agnès de Montbéliard et Thiébaut VIII (1398).
49 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 3 r°.
50 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 34 v° - 36 v°.
51 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 38 r°.
52 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 54 r° - 59 v°
53 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 59 v° - 60 r°. La table évoque également une donation en faveur de Bellevaux et une lettre concernant la fondation de l'hôpital mais les actes ne figurent pas dans ce document.
54 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 193 r° - v°.
55 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 471 v° - 473 r°.

au cours de l'été 1423[56] et la table du cartulaire indique également six autres reprises de fiefs pour lesquelles elle ne renvoie à aucun folio ; ces actes dont on ignore la date sont en réalité absents de ce document[57].

En dehors de ces actes qui touchent directement la seigneurie de Marnay, Thiébaut VIII n'use jamais de cette terre dans sa titulature qui est habituellement « *seigneur de Neufchastel et de Chastel sur Moselle* ». Cela tient en partie au fait que cette acquisition est nouvelle bien que seule l'une des quatre reprises de fiefs mentionne que l'hommage est rendu à Thiébaut « *au nom de noble et puissant dame dame Agnès de Montbéliard dame de Neufchastel, de Chastelz sur Mezelle et dudit Marnay* »[58]. On ne conserve pas d'actes passés par le couple depuis le château de Marnay ; l'implication locale du couple est néanmoins visible par leur participation à la restauration de l'église paroissiale. La date de 1417 est habituellement évoquée pour la réfection de la chapelle seigneuriale fondée par les Joinville à la fin du XIIIe siècle[59] ; par ailleurs, les armoiries de Thiébaut de Neufchâtel figurent sur la colonnette de la baie géminée nord du clocher rebâti au début du XVe siècle.

Le testament d'Agnès de Montbéliard, en 1430, prévoit d'asseoir à Marnay une rente de 20 livres au profit de l'église paroissiale de l'Isle-sur-le-Doubs et dispose de ses biens à part égale entre ses deux fils Thiébaut IX et Jean II[60]. Sa succession donne toutefois lieu à discussion et les deux frères s'accordent en 1433 sur la dévolution des biens. Thiébaut doit hériter des biens venant de leur grand-père Thiébaut VI et « *des biens et seigneuries de feue mad. dame et mere cui dieu pardoit je auray et emporterauy Marnay* [...] *»*[61] tandis que Jean emporte ceux provenant de « *madame Alix de Vaudemont* [...] *c'est assavoir Chastel sur Mezelle Challigny, Bainville led. Rinel enssemble toutes leurs appartenance prerogatives* [...] *Item des biens et succession de feue ma tres redoubtee dame et mere* [...] *les chastelz villes et appartenances du Fayl de Poisson de Bourguignon et de Molevon en Brye enssemble leurs appartenance*» et l'héritage de son oncle Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu. Deux ans plus tard, le 30 novembre 1435, ils confirment cet acte avec l'approbation de leur père[62]. Cette disposition initiale explique la présence de Marnay dans le cartulaire familial, ce que son détachement au profit de la branche cadette rend par la suite peu pertinent.

Toutefois, un nouvel acte survient en 1447 qui laisse entrevoir un violent désaccord entre les deux frères, Thiébaut IX de Neufchâtel affirmant détenir par donation de son père les terres de Lorraine et de Bar qui composent une part essentielle de l'héritage de Thiébaut VIII. Entre temps, le contexte politique a changé et le renforcement des positions bourguignonnes dans les Flandres est sans doute à l'origine de ces prétentions. Par ce nouvel accord, Jean II de Neufchâtel-Montaigu qui dispose d'ores et déjà des biens de son défunt oncle voit sa part limitée à 300 livres estevenantes de rente en compensation de l'héritage paternel, tous les droits maternels sur la saunerie de Salins, Mollercon en Brie, et « *les villes chastel terre seignories astenances deppendances et appendix du chastel et ville de Marnay sur loignon assis et situe au comte de Bourgogne* »[63].

56 B.N.F. n.a.f. 3535 : Antoine de Germeigney (fol. 473 v° - 475 r°) ; Perrenate de la Chapelle (fol. 475 r° - 476 r°) ; Richart Laubespin (fol. 476 r° - v°).

57 Il s'agit des reprises de fiefs de : « *Aymé bourgoys en la ville de Marnay* », Girart de Marnay, Richart Michel, Jacot d'Orcelles, les hoirs Jean et Guillaume Gressart et Henry d'Andels (B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 541 v°).

58 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 475 v° : Reprise de fiefs de Perrenate de la Chapelle.

59 COLLECTIF 1972, p. 85 ; GIRARD-KLOTZ 1993, p. 25 ; PAGET 1933.

60 A.D.H.S. 48 J 35 - Testament et codicilles d'Agnès de Montbéliard (1430).

61 A.N. K 1799 (3), fol. 466 r°- 475 r°, ici 472 r° - v°

62 A.N. K 1799 (3), fol. 465 v° - 466 r°.

63 A.D.D. 7 E 1333 - Accord entre Jean II de Neufchâtel-Montaigu et Thiébaut IX de Neufchâtel, fol. 4 r° - v° (1447).

Par sa position centrale, la seigneurie de Marnay s'intègre également de manière cohérente dans les terres des Neufchâtel-Montaigu dans le prolongement sud-ouest des châtellenies de Montaigu, Amance et Fondremand. En 1450 elle reste toutefois dans le domaine de Thiébaut VIII qui est alors remarié avec Guillemette de Vienne dont il aura deux enfants, compliquant encore un peu sa succession. On dispose de peu d'indices de sa gestion de la seigneurie après le décès de sa femme mais les rares comptabilités dont on dispose pour cette époque évoquent la seigneurie. Thiébaut y réside au moins occasionnellement puisque le receveur de Neufchâtel rémunère trois sous en 1439-1440 «*Jaquot Serredenet pour porter lettres a Marnay a Mons.*»[64]. Outre les seigneuries lui venant de son oncle, Jean reçoit la terre de Marnay par l'accord de 1447 mais Thiébaut VIII en conserve l'usufruit. Jean craint sans doute des prétentions de son frère et il revendique cette terre sur sa stalle de la chapelle de la Toison d'Or, à Dijon, évoquant le 9e chapitre tenu en 1456 à la Haye, le titre de «*seigneur de Marnay et de Reynel*» et non celui de Montaigu[65].

Après le décès de son père, en 1459, Marnay passe effectivement à Jean II, héritier et chef de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu. À la mort de l'archevêque de Besançon, Quentin Ménard, à la mi-décembre 1462, Jean sollicite la nomination de son second fils, Charles. Le 3 janvier 1463 (n.s.), une délégation de dignitaires et de chanoines se rend au château de Marnay pour présenter à Charles de Neufchâtel-Montaigu sa postulation[66], ce qui suggère la résidence au moins occasionnelle de la famille dans cette place-forte relativement proche de Besançon.

Quelques années plus tard, Jean II marie son troisième fils à Madeleine de Fénétrange, fille du maréchal de Lorraine. Le contrat de mariage du 15 septembre 1468 stipule: «*Premiers nous Jehan de Nuefchastel dessusd. avons donner et constituer donnons et constituons en don de mariaige et de nopces aud. Fernande notre filz pour luy ses hoirs successeurs et ayans cause la somme de deux mil frans monnaie courrant en conte de Bourgogne lesquelx* [...] *luy assignons* ***sur les chastel et ville de Marnay terre recepte et appartenances dicelle*** *ainsy ou et sur les villes terres rens et seignories appartenant et appendans de Chissey en Valouoy Lielle et Buffart et appartenance d'illec* [...] *tantost et incontinant apres la solemnizacion et accomplissement sondit mariaige led. Fernande aura* ***la reele et corporelle possessions dud. chastel et ville dud. Marnay terre et seignorie dessusd. et quatorze cent frans monnoie*** [...]»[67]. La châtellenie, évaluée à 600 francs, constitue le douaire de son épouse. Marnay apparaît dès lors systématiquement dans la titulature de Fernande de Neufchâtel alors que Jean II l'emploie rarement.

Au cours des années qui suivent, Fernande fréquente sans doute régulièrement le château, seule seigneurie qu'il détienne en propre, et il décide en 1473 d'en restaurer la chapelle castrale dédiée à Notre-Dame et saint Symphorien[68]. Associé aux traités entre la Lorraine et la Bourgogne au cours des années suivantes, il participe activement aux guerres de Bourgogne engagées en 1475. Après la défaite de Nancy où son frère aîné et son cousin sont capturés, Fernande doit faire face au passage des troupes françaises dans le comté de Bourgogne. Marnay est pris par les troupes du sire de Craon en 1477 et à nouveau en 1479[69].

64 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel (mai 1439 - mai 1440).
65 DEBRY 1975, p. III - 8 bis.
66 A.D.D. G 183.
67 A.D.J. E 534 - Traité de mariage de Fernande de Neufchâtel et Madeleine de Fénétrange (1468).
68 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 60; A.D.D. 4 E 693[4] institution à la chapelle du château 1473.
69 COLLECTIF 1972, p. 82.

Au cours de ce second épisode, la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, toujours conduite par Jean II abandonne le parti bourguignon et rallie le roi de France Louis XI. Fernande participe à la défense de Vesoul avec son frère Jean III ; ils rendent la ville à leur requête de leur père. À la fin de l'année, ils sont présents à la cour de France mais Fernande revient en Lorraine et participe aux négociations pour la libération de son cousin Henry, retenu prisonnier par le duc de Lorraine depuis la bataille de Nancy[70]. Une correspondance des années 1480-1483 relative au fief lorrain de Rozelieures nous montre que Fernande use couramment de son titre de seigneur de Marnay qu'il reprend dans sa signature manuelle[71]. Au décès de son frère aîné, en 1488, Fernande de Neufchâtel devient l'héritier présomptif de la branche cadette. Il est associé au contrat passé entre Philippe de Hochberg, et son père Jean II relatif à un différend sur la seigneurie de Châteauvieux[72].

Par son testament, Jean II institue Fernande son héritier universel et celui-ci reçoit presque tous les biens à l'exception de quelques donations moindres pour ses frères cadets[73]. Dès août 1490, Fernande de Neufchâtel est confronté aux revendications de Philippe de Hochberg sur la seigneurie de Châteauvieux, alors placée sous séquestre. Sa titulature a alors évolué et Fernande est désigné comme « *chevalier, seigneur de Montaigu et Marnay* », associant le titre de la branche cadette à son titre habituel[74]. Profitant de la mort de Jean II, Louis de Vienne, seigneur de Ruffey, époux d'Isabelle de Neufchâtel, sœur de Fernande, réclame le paiement de la dot de son épouse décédée depuis près de dix ans. Les officiers du bailliage d'Amont recherchent alors Fernande de Neufchâtel dans ses seigneuries comtoises et se rendent à Marnay en décembre 1490[75]. En l'absence de Fernande dont son procureur dit qu'il « *nestoit pas a pays et creoit quil feust en Lorreinne ou il faisoit sa demeurance* » et ne pouvant saisir de biens meubles les officiers de justice ont « *pris de gaige saisy et mis en la main du roy nostre seigneur et votre. a lencontre dud seigneur de Montagu les chastel ville terre justice seignories rentes censes revenues et droit quelconques dudit Marnay leurs despendances et appartenances pour les vendres* ». Des déclarations similaires sont faites dans les autres seigneuries du bailliage d'Amont. Cette saisine n'intervient toutefois pas et l'année suivante Fernande dispose toujours de la seigneurie utile ; en effet, le compte du receveur de sa seigneurie Saint-Aubin, acquise sur son frère l'année précédente, rapporte « *quil a paier a Jehan Caernne grangier de mondiseigneur pour les despens de lui et de ung homme qui mena avec luy a Mernay de quatre jours assavoir les XXVII XXVIII XXIX de decembre que soient qerrie des beufz et des vaiches pour mectre ou chastel de mondiseigneur* »[76] et « *pour les despens de messire Guillaume Soubtiz chappellain de mondiseigneur de Montaigu et de Michiel Hugon recepveur au lieu de Marnay et de leurs chevalx pour serevicter quatre jour quils ont estez aud. Saint Aubin a besoigner pour les afferes de mondiseigneur* »[77].

En 1492, les troupes de Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne, mettent un terme à dix ans d'occupation française. Les biens de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu sont saisis tandis que la branche aînée parvient enfin à récupérer ses terres comtoises. Cette confiscation est toutefois d'assez courte durée et, après avoir fait allégeance à Maximilien, Fernande de Neufchâtel recouvre ses biens. Il prête à plusieurs reprises hommage à l'empereur au nom de son frère Charles, archevêque de Besançon, et emploie dans ces procurations le titre de seigneur de Montaigu et de

70 A.D.M.M. B 612 n°7 - Négociations pour la libération d'Henry de Neufchâtel.
71 A.D.M.M. B 608, n°55, fol. 25-27 ; A.D.V. G 345 cité dans la documentation DEBRY.
72 A.D.H.S. 48 J 56. - Accord entre Philippe de Hochberg et Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1488).
73 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel (1489).
74 A.D.H.S. 48 J 56. - Séquestre sur Châteauvieux au profit de Philippe de Hochberg (1490).
75 A.D.D. 7 E 4023 - Procédure judiciaire à l'encontre de Fernande de Neufchâtel (1490).
76 A.D.C.O.B 5902, fol. 46 r°.
77 A.D.C.O.B 5902, fol. 47 r°.

Marnay[78]. Son retour en grâce auprès des Habsbourg est marqué par son mariage en secondes noces en 1497 avec Claude de Vergy, sœur de Guillaume maréchal de Bourgogne. Il reçoit, en 1500, l'hommage de ses vassaux pour des biens situés dans la seigneurie de Marnay[79].

Quelques années plus tard, le droit de rachat sur Marnay serait rappelé par un acte de 1502[80]. Au cours de l'année 1505, le décès successifs des cousins de Fernande de Neufchâtel-Montaigu amène celui-ci en position d'hériter de la branche aînée en vertu d'une clause de substitution du testament de Thiébaut IX. Fernande de Neufchâtel ne parvient pas à faire valoir ses droits en dépit de plusieurs arrêts favorables du Parlement de Dole. En 1512, peut-être pour faire face aux lourdes dépenses judiciaires engagées, il cède sa terre et seigneurie de Marnay à Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux et gouverneur de Bresse, qui fait hommage de cette terre auprès de Philibert de Chalon l'année suivante[81]. À l'été 1516, Fernande de Neufchâtel accepte de réduire le solde de cette vente de 1000 à 500 francs et donne quittance à Laurent de Gorrevod pour cette somme et la totalité de l'acquisition de Marnay : « *Nous Fernande de Neufchastel chevalier, seigneur dud lieu de Montagu Amance Vuillaffans, etc. confessons avoir heu et receu de messire Laurent de Gorrevod chevalier baron de Montenay seigneur de Marnay Corcondray et gouverneur de Bresse la somme de mil frans qu'il nous delivroit de reste de la somme de dix sept mil frans en vendaige dud. Marnay* »[82].

4.3 Marnay après les Neufchâtel

Laurent de Gorrevod s'établit ainsi dans le comté de Bourgogne, région où la famille est peu présente jusqu'au début du XVIe siècle. Homme d'état important au service de Marguerite d'Autriche, Laurent s'implique toutefois pleinement dans sa seigneurie de Marnay où il restaure la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale et modernise son château dans la décennie 1520[83]. Les vestiges documentés ou conservés correspondent pour l'essentiel à cette phase d'aménagement. Il meurt deux ans plus tard, laissant son château en douaire à son épouse Claude de Rivoire et prévoyant sa transmission à son neveu Jean de Gorrevod en l'absence d'héritier à leur union. Jean reçoit la gestion de la seigneurie dès 1530[84], mais il y réside peu tout comme son fils Laurent II après lui. À l'aube du XVIIe siècle, Charles Emmanuel de Gorrevod, fils de Laurent II, participe à la bataille de Nieuport aux côtés de l'archiduc et lui apporte une aide décisive ; il obtient alors l'érection de Marnay en marquisat et l'exemption d'hébergement des troupes[85].

Au cours des guerres de religion, Marnay doit subir comme l'ensemble du bailliage d'Amont le passage des troupes conduites par les chevaliers lorrains d'Haussonville et de Tremblecourt. Rendu sans combat aux troupes étrangères en février, le château est assiégé par les troupes espagnoles et comtoises au mois de mars. Réfugié dans le château, Tremblecourt fait alors bombarder la ville dont 45 maisons, c'est à dire l'essentiel, sont détruites. Une quinzaine de jours plus tard, la place capitule et le château ne semble pas subir de destructions majeures au cours de cet épisode[86]. Après une jeunesse consacrée au service militaire des souverains, Charles Emmanuel est fait bailli d'Amont

78 A.D.D. G 174.
79 B.M.B. DROZ 25, fol. 339 v°.
80 B.N.F. n.a.f. 8723, fol. 63 cité par COURTIEU 2001, p. 141.
81 COLLECTIF 1972, p. 81.
82 A.D.S.L. F 681, fol. 1 v° - 2 r° (photocopie dans la documentation DEBRY).
83 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 39.
84 A.D.D. 1 B 465 n°10. cité par GIRARD-KLOTZ 1993, p. 40.
85 COLLECTIF 1972, p. 81.
86 COLLECTIF 1972, p. 82.

en 1624 et s'installe au château de Marnay jusqu'à sa mort trois ans plus tard. Il est enterré dans la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale[87]. Il est le dernier résident permanent du château avec son épouse.

Ses fils, Charles Emmanuel de Gorrevod, archevêque de Besançon, puis Philippe-Eugène n'y vivent pas. En 1660, l'inventaire après décès du prélat livre une place certes habitée par leur mère mais où de nombreuses pièces sont dépourvues de meubles et dans un état médiocre[88]. Lors de la guerre de Dix ans, le château de Marnay résiste aux assauts de Condé puis de Bernard de Saxe-Weimar mais ce dernier incendie la ville. Au cours de la conquête française, en 1674, la place se rend sans combattre.

En 1681, le décès de Philippe-Eugène amène l'extinction de la ligne masculine de Gorrevod. Le testament de Laurent Ier, en 1527, prévoyait en tel cas la substitution de la descendance féminine de son neveu Jean de Gorrevod. Après trente années de procédure judiciaire, le marquisat est attribué par arrêt du Parlement de Paris à Louis Bénigne de Bauffremont, descendant de la fille aînée de Jean[89]. Les revenus de la seigneurie sont perçus mais les Bauffremont ne résident guère sur place. Des devis sont effectués pour des réparations, en 1710[90] mais une visite de 1773 montre que le château n'a guère changé et se trouve toujours en mauvais état[91]. La mise en vente de 1794 demeure infructueuse et ce n'est finalement que cinq ans plus tard qu'Alexandre de Bauffremont parvient à trouver un acquéreur, après quoi le château est vendu par lots[92].

4.4 Liste d'officiers

- 1414 : Guillaume de Moroignes, receveur[93]
- 1473 : Jean de Santans, chapelain[94]
- 1480 : Girart Vallée, châtelain[95]
- 1491-1492 : Michel Hugon, receveur[96]

5. Conclusion

Acquise à l'aube du XVe siècle, la seigneurie de Marnay s'insère de manière cohérente dans les possessions familiales : vers le nord, elle assure la transition avec les biens provenant des Bourgogne-Montaigu ; vers l'est, elle offre une étape vers Dijon et les autres possessions acquises d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard en pays langrois. Par la suite, le domaine familial continue de croître autour de Marnay avec l'acquisition de Pesmes puis des terres du duché de Bourgogne.

À son arrivée entre les mains des Neufchâtel, le bourg de Marnay figure déjà parmi les bourgs castraux les plus dynamiques de Haute-Saône et du Doubs avec une quinzaine de critères

87 GAUTHIER 1870.
88 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 43.
89 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 62.
90 A.D.D. 7 E 3905.
91 A.D.D. 4 E 693 n°4.
92 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 69.
93 B.M.B. DROZ 25, fol. 127 v°.
94 GIRARD-KLOTZ 1993, p. 55.
95 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte du receveur de Châteauvieux (1480 n.s.).
96 A.D.C.O. B 5902, fol. 47 r° ; A.D.D. 7 E 4023.

de centralité[97]. L'étendue limitée de la seigneurie vient toutefois réduire ses sources de revenus estimées autour de 600 livres lors de la transmission de la terre de Jean II de Neufchâtel-Montaigu à Fernande. Cette somme est peut-être surévaluée si l'on considère les revenus signalés dans le cartulaire de Neufchâtel mais l'importance des prélèvement sur les ventes nous échappe puisque l'on ne dispose pas de comptabilité sur cette période pour cette seigneurie.

Les qualités résidentielles de Marnay ne font aucun doute. Même si l'architecture du XVe siècle a largement disparu, l'ampleur du bâtiment oriental, l'exposition du château, son bon accès à l'eau et sa chapelle castrale intégrée au corps de logis le dotent des éléments de conforts indispensables. Sur le plan de la défense, le jugement est plus difficile compte tenu de la disparition de l'essentiel des vestiges. Le site jouit toutefois d'un promontoire avantageux, de larges fossés et d'une architecture au moins partiellement adaptée à l'artillerie pour l'enceinte urbaine.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, le rôle symbolique de la seigneurie s'accroît avec son intégration systématique à la titulature de Fernande de Neufchâtel qui, par le décès de son frère puis de son père devient le chef de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu de 1489 à 1521. Ce rôle doit toutefois être pondéré par la vente consentie par Fernande de cette seigneurie afin d'équilibrer les finances familiales au début du XVIe siècle et permettant ainsi à Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse de s'implanter en Franche-Comté, à proximité de Besançon. La relative modicité des villages dépendants de Marnay a peut-être présidé au choix de céder ce bien parmi les possessions des Neufchâtel-Bourgogne qui doivent faire face, au début du XVIe siècle, à des frais judiciaires importants pour faire valoir leurs droits sur l'héritage des Neufchâtel, sans jamais y parvenir.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 465 : Accord entre Jean de Chalon et Simon de Joinville relatif à Marnay (1255)*.
- A.D.D. 4 E 693 n°3 : Reconnaissance de l'état du château (1773)*.
- A.D.D. 4 E 693 n°4 : Institution d'une chapelle au château (1473)*.
- A.D.D. 7 E 1325 : Extrait du testament d'Étienne de Montbéliard (1397).
- A.D.D. 7 E 2671, fol. 435 : Vente de Marnay par Jean II de Chalon (1361)*.
- A.D.D. 7 E 1333 : Accord entre Thiébaut IX et Jean II de Neufchâtel (1447).
- A.D.D. 7 E 3905 : Devis pour les travaux à envisager au château de Marnay (1710-1711)*.
- A.D.H.S. 48 J 35 : Testament et codicilles d'Agnès de Montbéliard (1430).
- A.D.J. E 534 : Traité de mariage de Fernande de Neufchâtel (1468) ; Testament de Jean II (1489).
- A.D.S.L. F 681 : Vente de Marnay à Laurent de Gorrevod (1512).
- A.N. K 1799 (3) : Partages entre Thiébaut IX et Jean II de Neufchâtel (1433 ; 1435).
- B.N.F. n.a.f. 3535 : Cartulaire de Neufchâtel (vers 1425).

97 D'après AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992 et Bouvard 2006 p. 82-83. Vers 1400 : Marnay réunit les critères suivants : châtellenie, tabellionnage, franchise, enceinte, toponymie, mesure, marché, foire, halle, juifs ou lombards, artisanat drapier, paroisse, hôpital, maladrerie et école.

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 162-164.

Albrecht 1891 : ALBRECHT Karl, *Rappolsteinisches Urkundenbuch (759-1500)*, t. I, Eglinsdörfer & Walmeyer, Colmar, 1891.

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Anselme 1733 : ANSELME (père), *Histoire généalogique et chronologique de l'histoire de la Maison Royale de France*, 3e édition, t. VIII, Paris, 1733.

Beauséjour 1895 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, « Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts du département de la Haute-Saône*, 3e série n°26, A. Suchaux, Vesoul, 1895, p. 29-197.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien, PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Brossard 1831 : BROSSARD Joseph, *Histoire politique et religieuse du pays de Gex*, Milliet-Bottier, Bourg-en-Bresse, 1831.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1838 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. I, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Collectif 1972 : COLLECTIF, « Marnay», *Nouveau dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. IV, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1972, p. 78-88.

Courtieu 2001 : COURTIEU Jean et Anne-Marie, *Les sources parisiennes relatives à l'histoire de la Franche-Comté incluant le Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris par Ulysse Robert (1878)*, Presses universitaires franc-comtoises, Besançon, 2001.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [disponible à la B.M. Nancy].

Delaborde 1894 : DELABORDE Henri-François, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville suivi d'un catalogue de leurs actes*, Picard, Paris, 1894.

Gauthier 1870 : GAUTHIER Jules, « Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay », *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 4e série, 5e vol. 1869, Dodivers, Besançon, 1870, p. 343-356.

Gingins-la-Sarraz 1857 : GINGINS-LA-SARRAZ Frédéric (de), « Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Chalons dans le pays de Vaud », *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la suisse romande*, t. XIV, G. Bridel, Lausanne, 1857.

Girard-Klotz 1993 : GIRARD-KLOTZ Pauline, *Marnay*, Cêtre, Besançon, 1993.

Mandret 2005 : MANDRET Serge, *Marnay, cité comtoise*, Éditions de Franche-Comté, Vesoul, 2005.

Monnet, Thévenin 1984 : MONNET Robert, THÉVENIN Christian, « Dragage récent dans l'Ognon à Marnay », *Revue Archéologique de l'Est*, t. 35, 1984, p. 366-374.

Paget 1926 : PAGET Léon, *Monographie du bourg de Marnay*, Vesoul, 1P926. (aussi dans SAHS 1925, p. 1-64 et 1926 p. 65-160 et 1927, p. 161-234.

Paget 1933 : PAGET Léon, « L'église de Marnay », *Franche-comté et Monts-Jura*, n°170, sept. 1933, p. 151 et n°171, oct. 1933, p. 166.

Paget 1935 : PAGET Léon, « L'ancien hôpital de Marnay », *Pays Comtois*, 5 mai 1935.

Pérard 1664 : PÉRARD Étienne, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Claude Cramoisy, Paris, 1664.

Petit 1901 : PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII, Darantière, Dijon, 1901.

Vignier 1979 : VIGNIER Françoise, *Dictionnaire des châteaux de France. Tome 10 : Ain, Doubs, Haute-Saône, Jura,* Berger-Levrault, Paris, 1979.

6.3 Iconographie

- A.D.D. 1 C 2343 : Plan de Marnay (XVIIIe s.).
- A.D.H.S. CP 547 : Plan cadastral de Marnay (1834).
- A.D.H.S. 11 Fi 334/19 : Cartes postales du château de Marnay.
- A.D.H.S. 1 J 560 n°12 : Plan de Marnay*.
- A.D.H.S. 1 Q 247 : Plan du château de Marnay (XVIIIe s.)
- B.N.F. Cabinet des Estampes, Destailleur 3617 : Vue de Marnay*.
- Service Historique de la Défense, bibliothèque centrale du génie. Atlas 106/1, fol. 43.

Montaigu

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Saône
Canton : Vesoul-Est
Commune : Colombier
Numéro INSEE : 70 163

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	892 250	2303 550	325

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2008	ZK	62 -67
Château	Ancien	1810	C 6	1222, 1223, 1229

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Luxeuil	**Bailliage**	Amont
Paroisse	Colombier	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Geosme	**Châtellenie**	Montaigu

2. Présentation du site

2.1 Situation

Ce Montaigu, situé sur la commune de Colombier à proximité de Vesoul, doit bien être distingué de ses homonymes jurassien et bourguignon et, avec un moindre risque d'erreur, de la dizaine d'autres localités françaises de ce nom[1]. Par leur dénomination commune, des actes ont parfois été inversés et nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs erreurs au sein des dépôts des archives départementales, les inventaires plaçant les pièces relatives à la famille de Neufchâtel-Montaigu et à cette seigneurie éponyme dans le Jura[2].

1 Source INSEE, code officiel géographique.
2 Par exemple A.D.D. 1 J 638.

Du château sont conservés de beaux vestiges de la courtine sud, des arases de murs nombreuses et une vaste basse-cour. Le site, situé à un kilomètre à l'est du village de Colombier, est isolé en dépit d'une ferme couramment désignée comme « *ferme de Montaigu* ».

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

À 4 km au nord-est de Vesoul et à un kilomètre à l'est du village de Colombier dont il relève à présent, le château de Montaigu occupe le sommet d'un relief témoin détaché du plateau de Vesoul par le vallon de la *Grande Fin,* au sud, et la vallée du *Durgeon*, à l'est et au nord, au-delà de la route reliant Vesoul à Luxeuil. L'éminence sur laquelle est assise la forteresse domine d'une vingtaine de mètres le reste de l'éperon qui se développe en direction de Montcey, à l'est, sous le nom de *Côte Rouge*. Sur les trois autres côtés, il présente des pentes plus marquées dominant de près de 100 m les lits des cours d'eau et le village de Colombier.

La terrasse castrale est installée sur un substrat de l'Aalénien supérieur (l. 6b) composé de calcaires à entroques, de calcaires oolithiques et de calcaires sableux. Le reste de l'éperon révèle des couches de l'Aalénien moyen et du Toarcien supérieur (l. 5-6) dont la partie basse est riche en nodules ferrugineux probablement à l'origine du toponyme *Côte Rouge*. Sur les autres versants des vallons, une moindre érosion laisse apparaître, au-dessus de l'Aalénien supérieur, une couche du Bajocien inférieur (j. 1a) composée de calcaires souvent riches en entroques.[3]

Localement, le site se compose de deux parties installées au sommet de ce relief de plan ovoïde. Orienté ouest-sud-ouest / est-nord-est, il mesure dans ses plus grandes dimensions 125 m sur 75 m (fig. 1). Au sud-est, le château proprement dit occupe un espace orienté sud-ouest / nord-est de 65 m de long sur 25 m de large culminant à 325 m soit une dizaine de mètres plus haut que la partie occidentale. De ce côté, un espace de 0,5 ha présentant un pendage régulier du nord-est vers le sud-ouest abritait la basse-cour. Couronné d'un bourrelet de terre et de pierres plus ou régulier, cet espace est entouré de pentes importantes avec un dénivelé de plus de 30 %.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

À proximité de Montaigu, les ressources naturelles sont abondantes. Du point de vue lithique, le secteur offre plusieurs gisements de calcaires utilisables pour la construction. La carte géologique au 1/50 000e indique une exploitation dans les niveaux calcaires, à 1500 m au nord-est du château en direction du *Bois de Saulx,* dans un secteur où le cadastre napoléonien révèle le toponyme *« Les carrons »*[4]. Au sud du site, de l'autre côté du vallon de la *Grande Fin*, en direction de Comberjon, une autre carrière de pierres fut longuement exploitée[5]. Sur place, la présence du château ne permet pas de déterminer s'il y eut une extraction locale, toutefois pour les rares affleurements observables, les hauteurs de bancs et les faciès correspondent aux pierres employées dans la construction. À 1500 m au sud-est, à proximité de Montcey, un lieu-dit « *En chauffour* » rappelle la nécessaire transformation du calcaire en chaux, qui pouvait ici se faire localement.

3 B.R.G.M., 1970, p. 2-3.
4 Section C, feuille 8.
5 Indiquée sur la carte I.G.N., à proximité du *Bois des Tremblois*, cette carrière est impressionante de par son étendue.

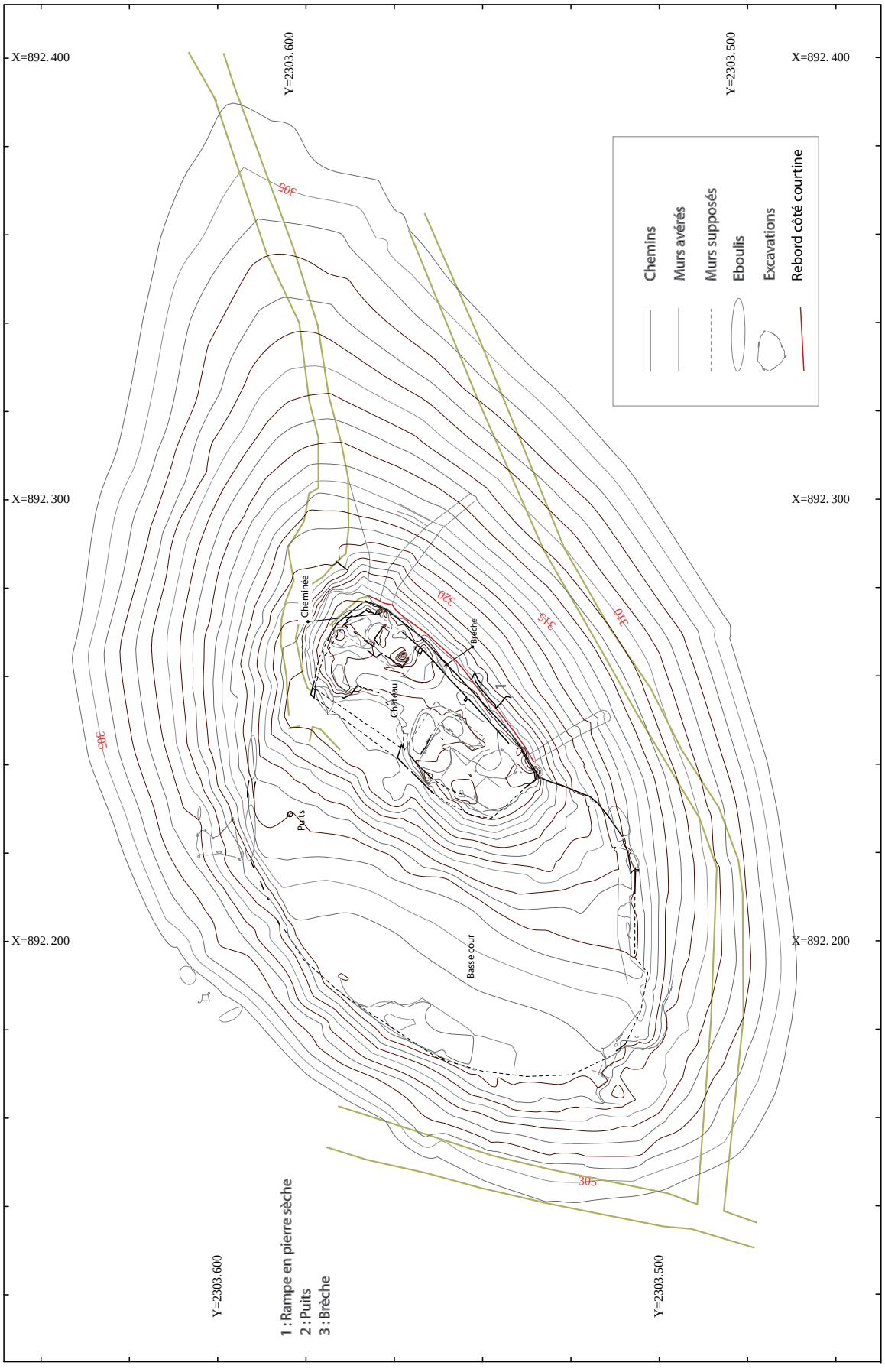

Fig. 1 : Plan d'ensemble du château de Montaigu

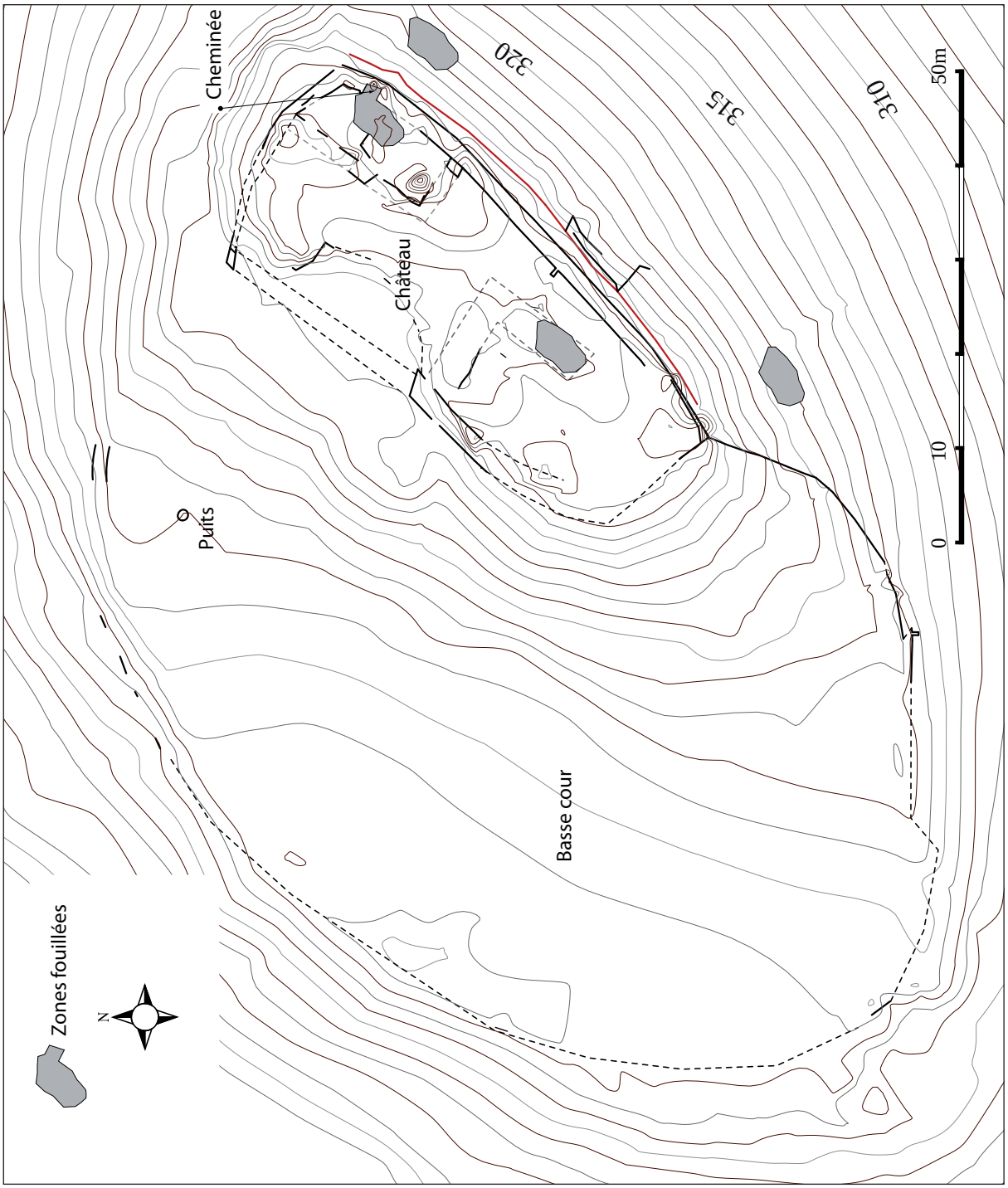

Fig. 1 bis : Détail de la plate-forme

Les calcaires oolithiques de ce secteur peuvent contenir des nodules ferrugineux. De même les formations locales (œ), du vallon du *ruisseau des Fontaines* contiennent du fer pisolithique en concentration parfois importante.

Si les deux flancs de l'éperon sont baignés par les cours d'eau évoqués ci-dessus, leur éloignement et le très fort dénivelé rendent difficile l'approvisionnement en eau, surtout en période de conflit. Pour y remédier, deux puits sont présents sur le site. Le premier se trouve dans la basse-cour et le second au pied du monticule, à proximité d'un bâtiment abandonné de la ferme de Montaigu. Les profondeurs observées sont voisines de 8 m dans les deux cas mais ces puits sont partiellement comblés et leur profondeur initiale ainsi que leur efficacité n'est pas connue[6]. D'après un bref article de 1947, « *un vésulien a exploré en 1911 un autre puits d'une quinzaine de mètres de profondeur située à l'ouest du château* »[7] ; ce troisième dispositif n'a pas été localisé et la description ne semble pas l'associer à la ferme de Montaigu décrite plus loin. Enfin, un système de citernes dont on ne conserve toutefois pas de traces probantes, pouvait compléter ce dispositif.

Du point de vue agricole signalons que le terroir conserve encore largement cette vocation. Si les prairies occupent la partie basse des vallons, des traces de sillons et billons, immédiatement à l'est du château, attestent d'une activité agraire ancienne. Le plus remarquable est sans doute le coteau méridional, très bien exposé, qui accueillait vignes et vergers, dont attestent à la fois la toponymie, les traces topographiques et les archives. Quelques toponymes, tels que « *les Ansanges* » sont à mettre en relation avec des activités agricole également, mais ils se trouvent de l'autre côté de la commune de Colombier, sans lien direct avec le site de Montaigu.

2.2.3 Voies de communication

Le château se situe à quelques centaines de mètres seulement de la route qui relie Vesoul à Luxeuil dont l'existence remonte au moins à l'époque gallo-romaine. À l'inverse, les cours d'eau de ce secteur ne sont pas navigables et ils sont surtout exploités pour leur énergie hydraulique et leurs réserves halieutiques. Le *Durgeon* grossit toutefois légèrement au niveau de Colombier en direction de Vesoul et il se jette à quelques kilomètres plus loin dans la *Saône*, à Chemilly.

3. Description et analyse archéologique

Le château de Montaigu couronne une butte (fig. 2) culminant au-dessus d'un éperon qui se développe vers l'est et qui présente de fortes pentes sur les trois autres côtés. L'accès au château se fait depuis le sommet de l'éperon ; le chemin contourne par le nord les murs encore visibles pour desservir une terrasse intermédiaire située entre la basse-cour et la plate-forme sommitale. Au plus étroit, le chemin ne mesure que 6 m de large et se trouve aisément contrôlable depuis les courtines qui le surplombent. Quelques murs de pierres, en mauvais état, évoquent deux portes successives. L'espace qui s'ouvre alors est restreint. Il est bordé à l'est par la plate-forme sommitale, plus haute de 2 à 3 m et à l'ouest par la pente, plus douce, qui la sépare de la basse-cour. L'accès au sommet n'est pas connu et il se faisait probablement par la partie du site fortement amputée, selon la tradition orale, par le prélèvement de matériaux de construction à l'aide d'engins mécaniques. Tout au sud

6 Le réseau hydrographique de ce secteur a été bouleversé par les cultures environnantes, l'aménagement de la voie ferrée et la modernisation de la route nationale.
7 HUMBERT 1947, p. 38.



Fig. 2 : Vue d'ensemble du site du château depuis l'est du village de Colombier



Fig. 3 : Vue d'ensemble des maçonneries de la courtine sud

de cet espace intermédiaire, bordant le courtine nord-ouest, le chemin vers la basse-cour est encore très nettement visible.

3.1 La basse-cour

La basse-cour est un ovale orienté sud-ouest / nord-est amputé de la partie nord-est où se situe la terrasse intermédiaire et la plate-forme sommitale. L'essentiel de son périmètre de 225 m est marqué par un bourrelet composé de pierres et de terre, correspondant à un mur périphérique dont quelques fragments maçonnés subsistent, notamment au nord. Bien conservé dans la partie sud-est, il se présente sous la forme d'un mur de plan polygonal de 36 m de long formant quatre légers angles dont l'un au moins est soutenu par un contrefort. Il vient ensuite se joindre à la courtine sud-est de la plate-forme sommitale, partie la mieux conservée du château. La topographie régulière de la basse-cour, au faible pendage orienté nord-est / sud-ouest, est le résultat d'un aménagement du relief naturel qui prend largement appui sur ces maçonneries périphériques. Celles-ci remplissent une fonction de soutènement à laquelle s'ajoutait probablement un rôle défensif sous la forme d'une courtine dont les nombreux éboulis sont les dernières traces.

La pointe sud-ouest de la basse-cour est marquée par une légère échancrure qui libère un petit replat de 10 m sur 15 m. Très riche en éboulis, cet espace signale sans doute une structure – peut-être une tour – qui constitue la seule trace potentielle de flanquement ; il domine d'ailleurs l'embranchement entre les deux chemins qui permettent aujourd'hui de contourner le site.

À une trentaine de mètres au nord, sur le flanc occidental de la basse-cour, un autre secteur, de 35 m de long, présente une topographie perturbée avec une forte concentration en éboulis. Si ces traces sont à mettre en relation avec une structure archéologique, rien ne permet de la définir plus précisément.

Enfin, à l'extrémité nord de la basse-cour, sous le secteur de l'entrée, un puits conservé sur 8 m de profondeur permettait une alimentation en eau. Sa profondeur totale n'est pas connue.

La basse-cour du château de Montaigu se trouve donc dans la partie la moins exposée à l'attaque, profitant de la protection de la terrasse sommitale qui contrôle également l'entrée. Si notre méconnaissance des aménagements de ce secteur invite à la prudence, il faut toutefois signaler qu'à plusieurs reprises la documentation historique mentionne le « *bourg de Montaigu* » dont aucune trace ne subsiste aujourd'hui, à moins qu'il ne faille l'identifier à un noyau de peuplement installé dans la basse-cour du château. Quelques traces de maçonneries, situées à une centaine de mètres à l'est sur l'éperon, pourraient également signaler une occupation.

3.2 La plate-forme sommitale

Cette plate-forme oblongue, presque rectangulaire, a été récemment érodée à l'ouest par des engins mécaniques. Un mur polygonal, d'une dizaine de mètres de côté, ceint cet ensemble. Il est bien marqué au sud et à l'est avec une longueur de 55 m pour 6 à 8 m de hauteur et 1,5 m à 2 m d'épaisseur tandis que les flancs nord et ouest laissent apparaître de rares tronçons moins bien conservés. Ces maçonneries sont globalement homogènes mais le fort recouvrement par le lierre empêche la réalisation d'une véritable étude de bâti et nous conduit à formuler simplement quelques observations générales.

3.2.1 La courtine sud-est

Cette courtine occupe les côtés nord-est et sud-est de la plate-forme sommitale. Ce mur de plan polygonal de 55 m de long pour une hauteur variant entre 6 et 8 m constitue la partie la mieux conservée du château. Dépourvu d'ouvertures, son appareil calcaire est très variable, tant dans la taille des pierres que leur mise en œuvre. Les blocs équarris de moyen module sont toutefois fréquemment employés (fig. 3). L'ensemble est grossièrement assisé et les murs présentent localement des variantes. Presque intégralement recouvert de végétation au sud, ce mur est également fortement masqué du côté intérieur. La présence fréquente d'enduit sur les parties basses suggère de potentielles restaurations sans que celles-ci puissent être datées.

Le parement occidental de cette courtine est marqué au nord par la présence d'un bâtiment de 18 m de long sur lequel nous reviendrons. Immédiatement au sud de ce bâtiment dont le mur méridional est partiellement conservé, un vaste monticule de 4 à 5 m de hauteur s'appuie contre la courtine sur une dizaine de mètres de longueur. Il s'agit probablement de l'effondrement du mur évoqué ci-dessus. À proximité de la base de cette butte de gravats, la courtine présente une brèche de 2,20 m de large permettant d'observer le blocage en moyen appareil calcaire lié au mortier riche en chaux. Cet arrachement peut provenir d'une destruction volontaire, lors d'un conflit ; il correspond plus probablement à une porte peu à peu élargie sous l'effet du temps. Cette ouverture aurait notamment pu desservir les vignes du château que nous évoquerons plus loin (fig. 4).

De part et d'autre, 50 cm plus haut, plusieurs autres brèches sont visibles sur le parement intérieur du château. Toutefois leur irrégularité ne permet pas de leur assigner de fonctions spécifiques et il semble qu'elles soient plutôt liées à la détérioration progressive du site. À l'inverse, au niveau du sommet de la brèche, vers le sud, trois empochements d'une vingtaine de centimètres de côté, régulièrement espacés, peuvent correspondre à un niveau de plancher. Seul un relevé, après nettoyage du site, permettrait de mieux appréhender le ou les bâtiments susceptibles de s'être appuyés contre la courtine dans ce secteur.

Si plusieurs anomalies peuvent ensuite être repérées vers le sud, telles que changement de mortiers et trous d'ancrage, leur lisibilité n'est pas suffisante pour en permettre l'interprétation. Plusieurs indices laissent penser que des structures étaient appuyées sur presque toute cette courtine. Enfin, à l'extrémité sud, au niveau de la jonction avec le mur d'enceinte de la basse-cour, une réelle différence entre le mur de courtine en appareil mixte et le mur sud employant essentiellement du moyen module laisse envisager un phasage des maçonneries.

3.2.2 La courtine nord-ouest

Près de la moitié de cette courtine a disparu lors des déblaiements évoqués ci-dessus. Sur la partie sud, le parement extérieur du mur est visible sur 3 à 4 m de hauteur. Ses caractéristiques sont proches de la courtine sud-est. Au nord, dans la partie érodée, seul un petit fragment de parement a été identifié ; toutefois sa position, décalée de 7 m par rapport au parement extérieur, évoque plutôt le mur d'un bâtiment appuyé contre la courtine que l'enceinte.



Fig. 4 : Brèche de la courtine sud



Fig. 5 : Extrait du cadastre napoléonien (exemplaire communal)

3.2.3 Le bâtiment nord-est

Dans l'angle nord-est, on lit encore parfaitement l'emprise d'un bâtiment presque quadrangulaire d'au moins trois niveaux. Si son mur sud croise à angle droit les murs ouest et est, ce dernier, qui correspond à la courtine sud-est, présente deux inflexions vers le nord-ouest, amputant la forme régulière du bâtiment. Les pans de murs de ce bâtiment étaient suffisamment bien conservés pour qu'il soit représenté sur le cadastre napoléonien (fig. 5).

Au premier niveau, une cave voûtée en berceau, de 6 x 8 m et de 3 m de hauteur au moins, occupe la partie sud de l'édifice tandis que la partie nord reste inconnue en raison d'un plus fort remblaiement (fig. 6). Le mur septentrional de la cave se joint au mur ouest avant que celui ne s'infléchisse vers le nord et il est possible qu'aucune structure n'ait été réalisée dans ce secteur pour éviter un voûtement trop complexe. Au second niveau, immédiatement au nord de l'emprise de la cave, une cheminée de 2,20 m de large à la base équipe le mur oriental. Le conduit se rétrécit ensuite à 1,20 m de large et se poursuit au troisième niveau (fig. 7). Le piédroit nord de la cheminée est encore en place ; sa base est munie au sommet d'un chanfrein périphérique. Les pierres sont en grand appareil et présentent des traces de layage. Au sud, elles ont été démontées et le blocage est partiellement visible. Le contrecœur de la cheminée est marqué par un arc en plein cintre surmonté de part et d'autres de deux trous d'ancrage de faible section pouvant correspondre à un support pour la hotte ou un système de suspension de crémaillère. Côté occidental, une porte permettait l'accès à cette pièce depuis l'ouest. Le mur méridional du bâtiment est simplement adossé à la courtine mais ne présente pas de chaînage (fig. 8). À la jonction de ces deux murs, trois trous de poutre indiquent le niveau de plancher du deuxième étage. Au milieu du bâtiment, on perd ces traces, le parement n'étant pas conservé sur une hauteur suffisante, puis on retrouve au nord la cheminée du troisième niveau dont les piédroits sont similaires à ceux évoqués. On ne dispose d'aucune autre information relative à cet étage en raison de la forte dégradation des murs et du lierre très présent.

Un charbon de bois a été prélevé dans le blocage de ce mur au niveau du piédroit de la cheminée. L'analyse par le radiocarbone a livrer une datation de 815 BP +/- 30 soit après calibrage une fourchette chronologique couvrant la période 1170-1268 en sigma 2 (95,4% de probabilité) et 1212-1260 en sigma 1 (68,3% de probabilité).

3.2.4 Les substructures méridionales

Au sud de la plate-forme sommitale, plusieurs anomalies topographiques signalent la présence de substructures. Côté oriental, le départ d'une voûte en berceau, parallèle à la courtine sud-est, indique une pièce voûtée sans doute proche du cellier observé dans le bâtiment nord. Elle semble être en relation avec un affleurement rocheux situé plus au nord et orienté perpendiculairement aux murs de courtines, le tout pouvant former un bâtiment en L. La régularité de l'affleurement laisse en effet penser qu'il fut employé comme support de mur (fig. 9).

Plus au sud, deux autres anomalies, grossièrement circulaires pourraient correspondre à des substructures de bâtiment, toutefois la topographie très bouleversée de ce secteur, en partie par des fouilles clandestines, invite à la prudence.



Fig. 6 : Voûte en berceau du bâtiment nord-est



Fig. 7 : Cheminée du bâtiment nord



Fig. 8 : Mur de refend du bâtiment nord adossé à la courtine



Fig. 9 : Affleurement rocheux sans doute employé comme fondation

3.3 Les aménagements extérieurs

3.3.1 Le coteau sud

Appuyée contre la courtine sud-est, à l'extérieur du château, une série de murs en pierres sèches permettent l'accès au pied de la courtine. À une quinzaine de mètres à l'ouest de la brèche, les murs de pierres sèches présentent un aménagement permettant de gagner le coteau. Mis en relation avec le côté méridional de la brèche, où l'alignement de plusieurs blocs peut évoquer un piédroit, ces indices laissent penser qu'une poterne, sans doute tardive, fut à l'origine de cette brèche.

De part et d'autre de la brèche, à une trentaine de mètres au sud-ouest et une vingtaine de mètres au nord-est, deux longs éboulis de pierres, relativement rectilignes et grossièrement perpendiculaires à la courtine sud-est se développent sur une vingtaine de mètres. L'alignement méridional se prolonge au delà du chemin, vers le sud, sur près de 75 m avant de rencontrer une autre perturbation topographique qui le coupe à angle droit. Initialement interprété comme un aménagement agricole récent, il convient de remarquer que ces anomalies topographiques s'articulent parfaitement avec les éboulis décrits ci-dessus.

Ce dispositif est peut-être lié à une activité viticole compte tenu de la remarquable exposition de ce coteau et de mentions régulières des vignes de Montaigu dans les textes. Le percement d'une porte et l'aménagement de murs permettant de rejoindre une vigne enclose pourrait tout à fait correspondre à un aménagement moderne après la disparition des fonctions militaires du sites. Les quatre parcelles laniérées du cadastre napoléonien, aujourd'hui remembrées, en seraient un autre indice.

3.3.2 La ferme de Montaigu

Au sud-ouest du site de Montaigu, à une centaine de mètres, un édifice en ruine figuré sur le cadastre napoléonien correspond à une ancienne exploitation agricole. Un bâtiment rectangulaire, orienté sud-ouest / nord-est, occupe un espace de 12 x 35 m sur 3 niveaux. Un dessin de 1855 le représente couvert par une haute toiture à 4 pans dont rien ne subsiste (fig. 10). Maçonné en petits moellons soigneusement assisés, il présente des chaînages d'angle et des encadrements de fenêtres en pierre de taille calcaire de grand module. De nombreux trous de boulins sont visibles sur les élévations extérieures du bâtiment. Il est accompagné à l'est d'un petit espace rectangulaire, de 5 x 4 m dont la fonction n'est pas connue.

Entre ces deux structures, un puits maçonné, profond de 8 m complète ces aménagements. Ses parois sont régulièrement munies de trous, probablement utilisés lors de sa construction. Une occupation plus ancienne sur ce secteur n'est pas totalement à exclure. Au nord de la ferme, deux zones d'éboulis, grossièrement rectilignes, se croisent à angle droit et pourraient témoigner d'une structure bâtie, mais les prospections dans ce secteur sont fortement compliquées par la densité de la futaie ou des ronces.

Aujourd'hui, une exploitation agricole est installée 150 m à l'ouest.

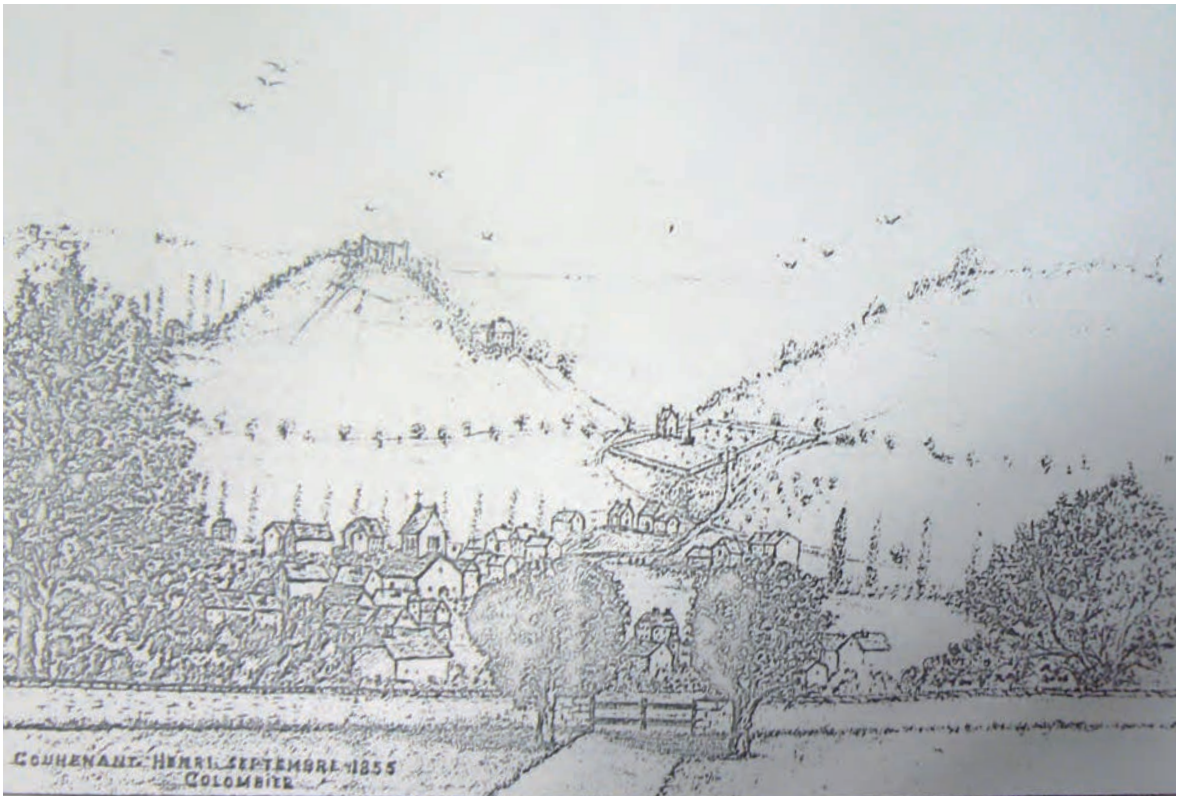

Fig. 10 : Dessin de 1855



Fig. 12 : Aperçu du mobilier archéologique provenant de Montaigu

3.4 Le mobilier archéologique

En 2007 et 2008, du mobilier archéologique en provenance du château de Montaigu, accompagné d'une partie de la documentation, est entré dans les collections du musée Garret de Vesoul, [8]. Entre 1966 et 1976[9], quelques adolescents ont en effet réalisé des sondages archéologiques au château de Montaigu, en employant une bien fruste méthodologie, ce dont ils avaient conscience : « *nous devons apprendre à fouiller, mais il ne fallait pas, pour autant, faire de trop gros dommages à la fouille* »[10]. L'auteur des cahiers de fouilles estime avoir consacré pendant les trois premières années, une quarantaine de demi-journées par an, aussi le mobilier exhumé est conséquent tant quantitativement[11] que qualitativement.

Il n'est pas question ici de proposer une étude exhaustive ni même un inventaire de cette collection[12] mais de signaler les secteurs du château qui ont fait l'objet de ces intrusions[13], et de mettre en avant quelques pièces particulièrement significatives au regard de notre sujet[14]. Quatre secteurs au moins ont fait l'objet de sondages (fig. 11). L'auteur a utilisé au moins six dénominations différentes pour situer le mobilier, mais il n'est pas impossible que certaines zones aient vu leur nom évoluer. Deux ont livré l'essentiel du mobilier : la zone I située au sud, à proximité de la voûte des substructures méridionales et la zone III située à proximité de la cheminée, dans le bâtiment nord-est.

Trois éléments méritent d'être mentionnés ici : une collection exceptionnelle de garnitures en alliage cuivreux provenant de costumes ou de harnachements, une collection de carreaux de poêle armoriés et une matrice sigillaire attribuée à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu. La matrice et les carreaux armoriés seront évoqués dans la synthèse mais il convient de rappeler ici leur provenance. Ils attestent en effet de la résidence de Jean Ier en ce lieu où le fragment brisé de sa matrice sigillaire fut conservé et redécouvert le 15 août 1970 « *à l'angle [du montant] droit de la cheminée* [...] *à peu près au niveau du sol* »[15]. Ils dénotent sa volonté de faire de Montaigu un lieu de représentation du lignage avec la réalisation d'un poêle décoré de 12 motifs héraldiques distincts mettant en scène les alliances familiales (fig. 12).

Parmi les autres découvertes, signalons un abondant mobilier métallique domestique (épingles, cottes de mailles, éperons, balles de plomb, carreaux d'arbalète, un fragment de statuette en plomb, clous) ou architectural (ferrures, serrures, clous de charpenterie), de la céramique culinaire (nombreux tessons mais peu de formes exploitables) ou architecturales (quelques tuiles et carreaux de pavement), une sculpture calcaire en forme d'écu non décoré, quelques fragments d'enduit peint[16], des fragments de verres, et quelques monnaies.

8 Celle-ci est fragmentaire, certaines périodes étant absentes de ces cahiers-journaux, notamment en 1969 et 1970 où plusieurs pièces particulièrement significatives ont été trouvées.
9 La fouille semble avoir été plus intense entre 1967 et 1971.
10 Documentation de fouille, Fonds Millet, Musée Garret.
11 Dix-neuf caisses de mobilier au total dont l'essentiel se répartis pour moitié en pots et carreaux de poêle et pour l'autre en objets métalliques.
12 Pour une présentation plus complète, se reporter à MULLER 2011a, p. 37-51.
13 L'auteur signale que d'autres fouilleurs l'ont précédé et la topographie du site montre qu'il a subi les appétits de nombreux clandestins. Il mentionne également que le puits situé dans la basse-cour a fait l'objet d'une fouille par le professeur Thévenin. Des pierres taillées aurait été emportées en camion par un antiquaire selon cette même source.
14 Certaines de ces pièces ont fait l'objet d'une présentation au château de Champlitte. Cf. MULLER 2011b, p. 14-18.
15 MILLET 1970-71.
16 Pour ces deux derniers objets, un doute plane sur leur provenance car quelques objets provenant d'autres sites se trouvaient également dans cette caisse.

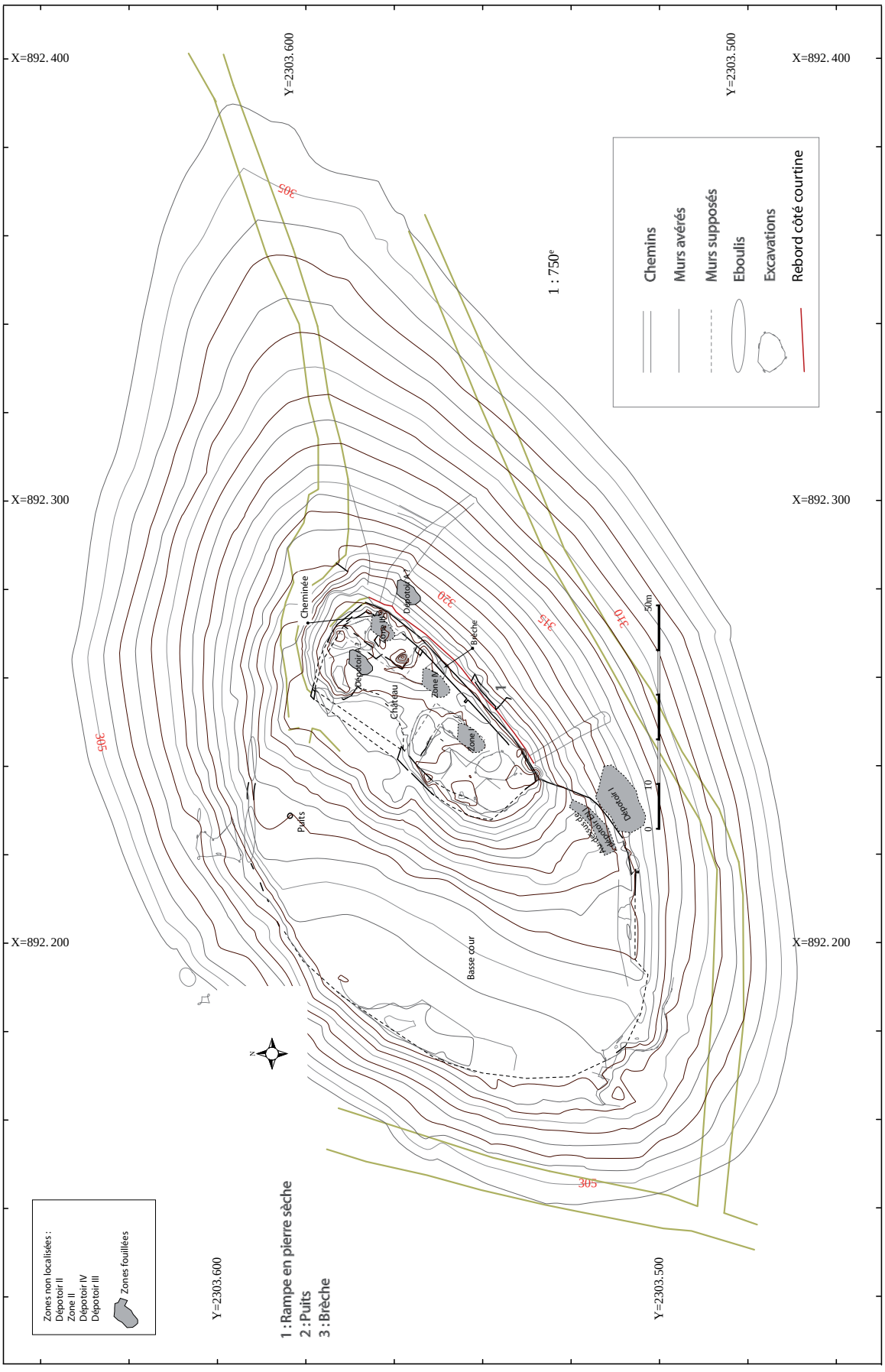

Fig. 11 : Plan des secteurs fouillés d'après les carnets de fouilles

L'ensemble de ce mobilier mériterait une étude afin de le phaser chronologiquement, toutefois la possibilité de mélange entre plusieurs collections, le caractère lacunaire de la documentation et l'absence de stratigraphie ne permettront jamais d'exploiter totalement ces données. Le fouilleur a réalisé une étude du mobilier métallique en plus de 300 fiches individuelles ou par groupes d'objets dont la pertinence est variable.

N'étant guère spécialiste des différents types de mobilier on retiendra simplement quelques éléments qui éclairent la compréhension du site. Le matériel permet tout d'abord d'observer sa durée d'occupation. Le mobilier le plus ancien remonte au XIIe ou XIIIe siècle et il reste significatif jusqu'à la fin du XVIe ou le début du XVIIe siècle. Les sept monnaies provenant du château couvrent une fourchette similaire. La plupart ne sont pas positionnées précisément, toutefois l'une d'elles provient de la zone III, près de la cheminée, et se situait au-dessous d'une couche d'incendie. Cette indication est précieuse puisque ce monnayage de Philippe le Bon, vers 1440-1469, atteste que l'incendie est postérieur à cette période. L'absence d'autres indications ne permet malheureusement pas de préciser plus cette chronologie mais une étude approfondie du mobilier et notamment des quelques objets précisément positionnés pourrait livrer quelques résultats.

Il convient enfin d'insister sur les éléments de costume ou de harnachement en alliage cuivreux qui, par leur qualité et leur nombre (200 fragments) constituent une collection exceptionnelle. Les comparaisons réalisées pour les éléments les plus courants permettent de les rapprocher de formes fréquentes aux XIVe et XVe siècles. Toutefois, quelques garnitures semblent beaucoup plus originales, sans éléments de comparaison. Quelques lettrines gothiques (N, E, U, A, I, L, T notamment) sont intrigantes mais l'emploi de lettres comme simple motif décoratif n'est pas rare au Moyen Âge. Une étude plus précise de cet ensemble permettrait de confirmer son attribution à la période Neufchâtel et de livrer peut-être quelques indices sur les zones d'influence du lignage.

4. Historique

4.1 Montaigu avant les Neufchâtel

Des découvertes de mobilier lithique[17] attestent d'une occupation préhistorique à Colombier, particulièrement dans le secteur de *Fanicamp* et de *la Roche*, soit à 2 km de Montaigu, sur l'autre versant de la vallée du *Durgeon*. Le relief de Fanicamp présente des retranchements attribués à la période protohistorique ou gallo-romaine[18].

Une statue, représentant vraisemblablement la déesse Isis a également été découverte[19] à proximité de Montaigu, attestant d'une occupation à l'époque gallo-romaine. Concernant le haut Moyen Âge nos connaissances sont plus que lacunaires et aucun site ou découverte majeure n'est à signaler.

Si pour Suchaux[20] l'histoire de Montaigu commence en 1213 par un échange entre le comte Etienne II et le duc de Méranie, la nouvelle édition de son travail[21] corrige la transcription faite de

17 HELLE, p. 271
18 HELLE, p. 273
19 COLLECTIF, *Congrès ...*,1841, p. 123.
20 COLLECTIF, *Nouveau dictionnaire..*, p. 240.
21 COLLECTIF *Nouveau dictionnaire...* , p. 239-249.

ce document[22] dans lequel l'expression « *apud Montaigum, juxta Visulium* » est rétablie en « *apud Monteigneium juxta Vesulium* » c'est-à-dire rectifiant Montaigu en Montigny. C'est finalement par les démêlés entre le comte de Bourgogne Othon IV et son cadet Jean de Bourgogne que Montaigu apparaît dans les textes. Le village voisin de Colombier, principal noyau de peuplement, est alors connu depuis longtemps puisque mentionné dans un compte de cire du XIIe siècle[23].

À la mort de la comtesse Alix de Méranie, son fils aîné Othon, reçoit le comté de Bourgogne, à charge pour lui de régler l'essentiel de la part de ses frères. Si un compromis est rapidement trouvé avec Hugues et Henri de Bourgogne, son autre frère Jean ne se montre pas satisfait et acquiert à plusieurs reprises un accroissement de sa part[24]. Il obtient en 1293 le château de Montaigu[25] et les terres en dépendant. Lors d'un troisième accord survenu entre les deux parties, il est précisé que les fiefs de Montaigu, Colombier, Montcey et Bougnon doivent valoir 400 livres de rente et que s'ils ne suffisaient pas, le comte doit les compléter au plus proche de Montaigu[26]. Cette indication est précieuse puisqu'elle permet de déterminer que le château de Montaigu joue un rôle de central et donne une évaluation globale des revenus de ce secteur en 1294.

La garde du prieuré de Notre Dame de Calmoutier fonctionne de pair avec la seigneurie de Montaigu. Ce chapitre serait une fondation des comtes de Bourgogne expliquant ainsi que sa garde soit attachée à cette terre[27]. À Calmoutier, une seigneurie laïque indépendante semble appartenir à un lignage local avant d'être intégrée, au cours du XIIIe siècle, au domaine des seigneurs de Montaigu. En 1345, Renaud de Bar et son épouse, Ysabeau de Thoire-Villars, veuve d'Henri de Bourgogne, rendent sentence contre les habitants de Calmoutier qui se sont placés directement sous la protection royale et les condamnent, après intercession des religieux, à 200 écus d'or[28]. Cette condamnation est l'occasion pour la dame de Montaigu et son époux de faire une nouvelle donation[29] au profit du chapitre puisqu'ils abandonnent la moitié de cette somme pour le service divin.

Dès cette époque, l'histoire de Montaigu est intimement liée à la branche cadette des comtes de Bourgogne qui prennent son nom et portent les « armes anciennes » du comté de Bourgogne[30], *de gueules à l'aigle éployée d'argent*. La mort de Jean Ier de Bourgogne survient bientôt, vers 1301, et son fils Hugues hérite des terres. Il est peut-être à l'origine d'une petite commanderie d'Antonins également appelée « *hôpital saint Antoine de Colombier lès Montaigu* »[31] qui reçoit en 1330 une aumône du curé de Montcey précisant que cette institution est récente.

En 1330, à la mort de Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, son fils Eudes IV, déjà duc de Bourgogne, hérite également du comté. Au cours de cet épisode de la première union

22 COLLECTIF *Mémoires ...*, p. 501.
23 DELOBETTE 2010, p. 111.
24 Pour le détail de ces transactions se reporter à BUBENICEK, 2009.
25 Si l'acte ne mentionne pas à proprement parler le château de Montaigu, un acte de 1293 présente le témoignage de « *Jaicques diz Pieco d'Oigecort* » ancien châtelain de Montaigu, confirmant l'existence du château. Cité dans COLLECTIF, *Mémoires...*, t. VIII, p. 420-421.
26 BUBENICEK 2009, p. 266.
27 COLLECTIF *Nouveau dictionnaire ...*, t. II, p. 65.
28 A.D.H.S. G 43.
29 Marguerite de Blâmont, épouse de Jean Ier de Bourgogne, a déjà effectué en 1303 une donation de cent soudées de terres à prendre à Montcey (A.D.H.S. G 74). En 1266, Alix de Méranie et Othon IV avaient également fondé une lampe à perpétuité (A.D.H.S. G 47).
30 C'est à cette époque qu'Othon IV abandonne ces armes au profit d'un blason d'*azur semé de billettes d'or au lion de même*.
31 COLLECTIF *Nouveau dictionnaire...* , t. II, p. 245-246.

bourguignonne, la plupart des barons comtois – y compris les Neufchâtel – se révoltent contre ce nouveau pouvoir. Pour autant, Henri de Bourgogne, héritier de Jean Ier de Bourgogne, s'engage fermement aux côtés d'Eudes IV. Ces efforts ne sont toutefois pas récompensés et il ne sera jamais remboursé des frais engagés dans les nombreuses chevauchées qu'il fit. Pire, certains de ces domaines furent ravagés par les autres nobles comtois et quelques décennies plus tard son fils, Jean II de Bourgogne, tente encore d'obtenir réparation[32]. Au cours de ces épisodes, les Neufchâtel ont ainsi participé au saccage de terres qui allaient bientôt grossir leurs domaines[33] dont Montaigu.

4.2 Les Neufchâtel et Montaigu

En mémoire de Jean II de Bourgogne, la comtesse de Bourgogne, Marguerite de Flandres, épouse de Philippe le Hardi, fonde un anniversaire en la collégiale de Calmoutier au profit de son cousin. En 1380, six années plus tard, Thiébaut de Neufchâtel qui reçoit Montaigu de son épouse Marguerite de Bourgogne, sœur et héritière de Jean II, fonde également un anniversaire assis sur une rente perpétuelle de 100 livres[34].

En 1386[35], depuis le château de Montaigu, Thiébaut VI de Neufchâtel à l'instar de l'ensemble de la noblesse comtoise, fait dénombrement de ses fiefs auprès du duc-comte Philippe le Hardi. À cette occasion, la composition de la seigneurie nous est connue[36]. La reprise de fief débute par « *la forteresse bourg et donjon de Montagu, la seignorie, justice et appartances d'icelle* », livrant la première mention du bourg. Suivent les biens les plus proches de la forteresse : vignes, grange, terre et prés puis le reste de la seigneurie avec, sur les territoires de Colombier, Montcey, Quincey, Comberjon, Villers le sec, Dampvalley, Breurey et Mersuay 217 maisnies d'hommes, taillables ou francs, 3 fours, 2 moulins, des bois, et les droits sur la rivière, le tout estimé à 400 livres de rentes annuelles, chiffre similaire à celui évoqué un siècle plus tôt.

Le dénombrement se poursuit avec les autres fiefs dépendant de Montaigu, à savoir la garde de l'église collégiale de Calmoutier, les châteaux et bourgs de Choye tenus par les Vergy, ceux de Thoraise et Torpes et la ville de Valonne tenus par le sire de Thoraise, le château de Scey-sur-Saône tenu par le seigneur de Scey et son neveu de Bauffremont, puis une série de moindres vassaux dans l'aire d'influence de Scey : trois vassaux pour Louhans, Scye et Gratery et Gésincourt, puis la forteresse d'Arbecey et 14 nouveaux vassaux pour des biens à Chaissey, Vauchoux, Scye, Confracourt, Lambrey, Scey, Ferrières, dont les fours de Chaissey et Bucey, tous ces vassaux de Scey étant homme liges du sire de Montaigu.

Vient ensuite le château de Colombier suivi de deux de ses vassaux possessionés à Colombier et Montcey puis des biens à Fouchécourt, Basley et Buffignécourt. Suivent encore, « *la Cour et ville de Bourguignons prés de Conflans* »[37], puis le fief d'Henry de Mugnans, famille qui donne par la suite des officiers aux Neufchâtel, pour la terre de « *Vellerpol* [...] *sa maison de Montagu quatre maisgniers d'ommes à Colombier* ». Enfin, le fief de Jean de Cicon, notamment les châteaux de Gevigney et Port-sur-Saône, puis celui de Jean Malcuit composé de 4 arrières vassaux, possédant des biens sur les terres déjà mentionnées et celles d'Andelarre et Andelarrot, de la vigne, des terres arables et des

32 BUBENICEK 2009 p. 274-275.
33 DAVID 1926, p. 53-54.
34 Concernant ces deux anniversaires, A.D.H.S. G 48.
35 L'acte et daté du 26e jour de mars l'an 1385 soit le 26 mars 1386 n.s.
36 B.M.B. DROZ 25 fol. 176vº à 184 vº.
37 B.M.B. DROZ 25, fol. 182 rº.

prés, 6 maisnies d'hommes, la moitié d'un moulin, 100 sous de taille, et « *une maison ou bourg de Montagu ensemble le pourpris d'icelle* ». Des dix fiefs restants mentionnons simplement la maison forte de Breurey-les-Faverney de « *Regnaut li Pourcelat de Lavoncourt* » et celle de Pontcey détenue par « *Henri le puz bastart de Falcoigney* ».

Pour résumer, plus de 40 vassaux ou arrières vassaux dépendent de Montaigu, détenant 8 châteaux, 2 maisons fortes et des biens répartis sur plus d'une trentaine de communes actuelles[38]. Parmi ces huit forteresses, celle de Colombier, appelée le château de la Roche, surplombe au plus près le village du même nom. La construction moderne qui occupe aujourd'hui ce lieu fait oublier le château voisin de Montaigu dont il dépendait pourtant. Le succès du château de la Roche est la conséquence de sa meilleure articulation avec l'habitat.

Dans son testament, daté du 13 décembre 1400[39], Thiébaut VI n'évoque pas directement la terre de Montaigu, précisant que les biens venant de Marguerite de Bourgogne doivent être partagés entre ses deux fils cadets, Humbert et Jean, et son petit-fils Thiébaut VIII en raison du décès prématuré de Thiébaut VII à Nicopolis en 1396. Jean, largement évincé de l'héritage de Thiébaut VI renégocie avec son petit neveu et un nouveau partage est rapidement signé au château de Montaigu[40]. Humbert n'est pas mentionné dans cet accord et on ne connaît pas d'acte par lequel il renonce à sa part d'héritage ; pour autant, Jean de Neufchâtel obtient de son neveu tout l'héritage provenant de Marguerite de Bourgogne à commencer par la terre de Montaigu.

Dès lors, chaque chef de la branche cadette de Neufchâtel prend le titre de *seigneur de Montaigu*, qu'il fait éventuellement suivre du nom d'une ou plusieurs autres seigneuries en fonction de son domaine, de la période et du contenu des actes. Si certains auteurs évoquent une entrée en vigueur de l'accord entre Thiébaut VIII et Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu en 1413 seulement[41], Jean utilise néanmoins le titre de seigneur de Montaigu dès le décès de son père Thiébaut VI. Il est désigné ainsi dans un arrêt du parlement de Dole de 1401 à propos d'un conflit survenu entre son épouse, Jeanne de Ghistelles, et Louis de Chalon à propos de l'héritage de Jean de Chalon, premier mari de Jeanne[42]. Cet usage courant, sans contestations, indique que l'héritage de la seigneurie éponyme de Montaigu à Jean est admis de tous.

Fidèle serviteur du duc, Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu ne passe que peu de temps dans ses terres ; toutefois, par quelques actes en relation avec les établissements voisins de Calmoutier ou le prieuré de Marteroy[43] on conserve le souvenir de donations pieuses et de sa gestion de la seigneurie. Par son testament[44], Jean Ier réitère des donations en faveur d'établissements religieux. S'il favorise Faverney, devenu nécropole de cette branche, il n'oublie pas l'abbaye de Lieucroissant qui abrite de longue date les sépultures des seigneurs de Neufchâtel et il lui assigne une rente de 10 livres sur les revenus de Quincey dépendant de la seigneurie de Montaigu. Toutefois, Jean n'ampute guère cette

38 À ce dénombrement, on peut ajouter des biens à Rollans pour lesquels rend hommage Guillaume de Vienne (B.M.B. DROZ 25 fol. 297 r° - daté de 1350 ou 1360) qu'il convient sans doute d'identifier à Roulans dans le Doubs, effectivement tenu par la famille de Vienne mais dont la suzeraineté fluctue beaucoup au cours du XIVe siècle à moins qu'il ne s'agisse de la commune de Mollans en Haute-Saône. Un autre acte daté de 1424 (n.s.) signale une reprise de fief pour des biens situés à Aboncourt en Haute-Saône. (B.M.B. DROZ 25 fol. 298 v° - 299 r°).

39 A.D.J. 354 E.

40 B.M.B. DROZ 24, fol. 214 r° - 218 v°.

41 BIRQUY 2008, p. 236.

42 Archives de Ray-sur-Saône (dépôt A.D.H.S.) 815.

43 En 1422, il laisse à ce prieuré affouage et bois mort dans les bois de Bougnon en échange d'un anniversaire. (A.D.H.S. G 46).

44 A.D.J. E 533, testament de Jean Ier de Neufchâtel.

seigneurie, puisque seul Calmoutier dispose également d'une rente assise sur cette terre. De plus, il prévoit une clause de rachat pour ces deux cas[45] alors que dans la plupart des autres donations les héritiers peuvent uniquement modifiée l'assise de la rente. Dans cet même acte, il donne « *a lospital saint Anthoinne Coulombier quarante solz estevenants de rante annuelle et perpetuelle a prandre et percevoir tous les ans une fois sur les tailles de ma ville dud. Colombier* [...] *Item je donne et laisse pour une fois es pouvres dudit hospital quarante solz menoie que dessus* ». Cette donation est conséquente puisque les pauvres du petit hôpital de Colombier reçoivent un legs égal à ceux de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon ; l'établissement reçoit quant à lui une rente inférieure à cet homologue mais supérieure à celle de l'hôpital Saint-Antoine de Besançon.

Conformément aux lettres testimoniales rédigées le 31 juillet 1432, l'ensemble des biens de Jean échoue à son petit neveu Jean II de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, fils de Thiébaut VIII de Neufchâtel et d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard, évitant ainsi une nouvelle division des biens gérés par la branche aînée de Neufchâtel. Jean II connaît un destin proche de celui de son grand oncle et il bénéficie également de la bienveillance des ducs de Bourgogne. Occupé par les affaires générales de l'État bourguignon en construction, on ne lui connaît pas beaucoup d'actes de gestion dans sa seigneurie de Montaigu[46]. La plupart des documents de cette période sont des actes judiciaires connus par les liens entre la justice de Montaigu et celle du chapitre de Calmoutier[47]. Il semble en effet que le prévôt de Montaigu soit en charge de l'exécution de certaines décisions de justice de Calmoutier sans pour autant en être le magistrat[48].

En 1472, dans le testament de Guillemette de Vienne, Montaigu est utilisé comme point de repère dans la localisation des biens. Cela atteste d'une fonction centrale en dépit d'une population sans doute très inférieure à celle de Colombier : « *Item je donne et legue par droit de institucion a ma bien amee fille Bonne de Neufchastel a present femme de noble et puissant seigneur Jean de la Baulme, seigneur de Bon repos, dix frans de annuelle et perpetuelle rente que dehuz me sont par acquisicion nagueres faictes de mes sires Jehan de Vauldrey jaidiz chevalier et de dame Marguerite de la Roiche, sa femme, assiz et assignez sur ses seignories de Chastenoy et* ***Colombier soubz Montaigu*** *et leurs autres biens* »[49].

Quelques années plus tard, deux actes viennent rappeler que Montaigu est alors un bourg, sans doute de modeste dimension. À l'automne 1474, Guillaume de Moffans remet entre les mains du châtelain de Montaigu, (Guillaume) Perceval de Mathay[50], son « *maix du bourg de Montagu est de present en ruinne* » afin que l'officier puisse « *reediffier et faire une maison telle que bon luy semblera* »[51]. Jean II de Neufchâtel-Montaigu confirme cet acte 30 mois plus tard en usant de la formule « *assiz en notre bourg dud. Montagu* »[52]. Il est légitime de s'interroger sur les raisons qui ont conduit à la

45 La première est rachetable pour dix fois son prix, à savoir 100 livres tandis que la seconde, d'un montant de 50 sous est rachetable pour 50 livres soit vingt fois plus. Cette disparité se retrouve souvent avec un facteur dix pour les rentes attribuée en livres et un facteur 20 pour celles attribuées en deniers.

46 Un document du cartulaire de Neufchâtel (copie bisontine) mentionne Henry de Neufchâtel, seigneur de Montaigu en 1456 dans une donation à l'abbaye de Belchamp. Il s'agit probablement d'une erreur de lecture du copiste. (B.M.B. DROZ 25, fol. 315 r°).

47 Notamment A.D.H.S. G 90,

48 Ainsi en 1486, les chanoines réclame l'emprisonnement de Jean Jacontot de Dampvalley auprès du prévôt de Montaigu. A.D.H.S. G 90. HELLE détaille cette situation en précisant que les condamnés devaient être livrés « *tout nue en sa chemise sur le pont de la reviere de Colomostier qu'ont dit pont Hervant* », p. 283.

49 ROBERT 1907, p. 165.

50 Dans les deux textes qui le mentionnent, il est appelé Guillaume Perceval dans un cas et Perceval dans l'autre.

51 A.D.D. 1 J 638 Montaigu.

52 A.D.D. 1 J 638 Montaigu.

destruction de cette maison et du terrain alentour. On peut évoquer le passage des troupes suisses au cours de l'année 1474 qui, après la prise d'Héricourt, ont poursuivi leur course dans le bailliage d'Amont ; toutefois rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Les auteurs ne signalant pas que Montaigu fut prise à cette occasion, il faudrait alors envisager que le bourg se situe à l'extérieur du château et non dans la basse-cour, à moins que cette destruction soit d'origine accidentelle.

Le château et sa garnison veillent en tous les cas aux courses ennemies ou au brigandage et le cartulaire de Mulhouse nous apprend ainsi qu'une tentative de vol de cheptel devant le château de Montaigu a été mise à mal par la garnison du château menée par un certain Traber. Ce même personnage est toutefois parvenu à s'emparer des troupeaux de Colombier et Montcey avant de s'en prendre à la chapelle de la Villeneuve[53].

Une décennie plus tard, au décès de Jean II de Neufchâtel, Montaigu passe entre les mains de Fernande de Neufchâtel-Montaigu[54] qui rend hommage pour ce fief auprès du roi de France le 4 décembre 1505, cette partie de la famille ayant rallié le camp français[55].

4.3 Montaigu après les Neufchâtel

Le cheminement de la seigneurie de Montaigu au début de l'Époque moderne est identique à celui de nombreuses terres de la famille. Cette possession de la branche cadette est transmise par Fernande à sa fille aînée de sa seconde union, Anne, épouse de Christophe de Longwy. La terre passe ensuite à sa fille puis, rapidement, à l'époux de la cadette, Joachim de Rye. Il reçoit les comptes du receveur de Montaigu pour les années 1534, 1537, 1539 et 1559[56]. Deux ans plus tard, Claude-François de Rye prend par surprise la ville d'Héricourt, aussitôt reconquise par le duc de Wurtemberg. Dans ce contexte, le conflit se tend à nouveau avec les comtes d'Ortembourg qui avait acquises les prétentions de Guillaume de Fürstenberg sur les biens de la branche aînée. Finalement, en 1589, un accord est trouvé : les comtes d'Ortembourg cèdent leurs prétentions sur Héricourt, le Châtelot et Clémont en échange de Montaigu et Bourguignon-les-Morey. Françoise de Rye, épouse de Philippe Chabot, était alors dame de Montaigu et son fief était évalué à 1300 francs de rente[57].

Peu après, en 1595, le passage de Tremblecourt et d'Haussonville touche Montaigu lorsqu'ils installent leur quartier à Colombier. Finalement, le château de Montaigu est repris. À cette occasion, un dénommé Jean Cabarre est accusé de sédition pour « *avoir porté toute ayde et assistance tant à fournir de vivre un capitaine d'iceux nommé la Layne tenant le chasteau de Montagu, à faire rebastir et fortifier ledit chasteau qu'à relever les cottes des sommes imposées par ledit la Layne sur les habitants de Calmoutier* »[58]. À cette même époque, la famille de Mesmay s'installe à Colombier à la suite d'une alliance matrimoniale avec la famille Renard alliée à celle de Mugnans déjà évoquée ci-dessus. Après plusieurs séries d'acquisitions, Etienne de Mesmay rend hommage en 1612 au comte d'Ortembourg pour les biens acquis principalement à Colombier et Quincey[59].

Pour autant, après le décès d'Éléonore Chabot, en 1618, un partage intervient entre ses héritiers. Christophe de Rye, veuf, en qualité de père et administrateur des biens de François de Rye

53 MOSSMANN 1816, p. 234.
54 A.D.C.O. B 5902 désigne Fernande de Neufchastel seigneur de Montaigu et Saint-Aubin (1491 n.s.).
55 A.D.C.O. B 10 592.
56 A.D.H.S. B 8504.
57 COLLECTIF *Nouveau dictionaire...*, p. 241.
58 HELLE, p. 279, citant GRIVEL.
59 COLLECTIF *Nouveau dictionnaire ...*, t. II, p. 243-244.

comte de la Roche, héritier d'Éléonore Chabot, est alors en conflit avec Marguerite Chabot, épouse de Louis de Lorraine, duchesse d'Elbeuf et comtesse d'Harcourt. Tous deux conviennent finalement d'un partage qui indique notamment : « *demeurera commun le chasteau et forteresse dud. Montagu selon quil contient et comporte avec les maix et chasaux estans au pourpreis dicelluy ensemble les choses desquelles lesd. maix et chasaux estoient affetes et charges Premier esgard que led. chasteau est presque entierement ruyne comme aussy lesd. meix et chasaux selon que nous en onz asseure lesd. commis* »[60]. Ce partage rappelle également les obligations de toute nature des habitants, y compris la garde au château de Montaigu et le travail dans les « *vignes estant soubz Montaigu* »[61]. Il semble donc qu'à cette date la famille d'Ortembourg ne dispose plus de la jouissance de la seigneurie, ou alors en partie seulement alors que le dictionnaire des communes évoque une cession de la seigneurie en 1630 par achat de Marguerite de Chabot[62]. Il est également possible que pendant ce laps de temps, un conflit juridique soit en cours, expliquant que chacune des parties agit comme si elle en était détentrice justifiant que Françoise de Rye de la Palud et Marguerite Chabot reçoivent conjointement une reprise de fief de Gui de Lavier en 1627[63].

Le compte, rendu en 1619, est également riche en informations. Il mentionne un capitaine de Montaigu qui reçoit pour paie « *vingt quattre quartes de fromen et trente frans* » et un chapelain de Montaigu payé « *deux bichoz de fromen* »[64]. Si le compte emploie encore la mesure de Montaigu, on note un glissement dans la hiérarchie des places et la duchesse d'Elbeuf est notamment désignée comme « *dame pour une moytie de la terre de Montaigu soubz Colombier* », ce village prenant alors un rôle prépondérant. La présence du châtelain indique qu'une activité administrative est nécessaire alors que le château est dépeint dans le partage comme en très mauvais état. Par ailleurs, celui-ci se trouve partagé entre les différents héritiers et il faut admettre que son rôle résidentiel à cette époque est inexistant, le château n'ayant sans doute pas été remis en état après le départ de Tremblecourt.

Par la suite, Montaigu, parfois mentionné comme baronnie, va connaître plusieurs changements de main pour l'un ou l'autre moitié. Vers 1660, Marguerite d'Achey, épouse de Ferdinand de Poitiers acquiert la moitié de la seigneurie de Montaigu alors engagée auprès de la famille Fryard. Elle cède en 1683, la moitié de la seigneurie de Montaigu, dont elle a détaché les fiefs éloignés[65] à Jean-Baptiste Racle[66], seigneur de la Roche. Ses ancêtres avaient en effet acquis à la fin du XVIe siècle le château de la Roche qui surplombe Colombier. En 1677, ce même Jean-Baptiste avait cherché à acquérir la moitié de la baronnie détenue par Louis de Lorraine, héritier du comte d'Harcourt et de la duchesse d'Elbeuf[67]. Celui-ci tente ainsi de créer au niveau local une homogénéité entre les différentes parties de la seigneurie de Montaigu et ses dépendances. Il est toutefois contraint de se dessaisir dès 1685 de la part récemment acquise au profit de Jean de Mesmay contre remboursement du prix d'achat. Un accord intervient alors le 13 juin 1691 entre Jean de Mesmay et la veuve de Jean-Baptiste Racle précisant la situation : le château de Montaigu est possédé à moitié ainsi que

60 A.D.D. 7 E 4002 : Partages (1620).
61 A.D.D. 7 E 4002, Partages, fol. 44 v°
62 COLLECTIF, *Nouveau dictionnaure...*, p. 241.
63 HOZIER 1742, p. 485.
64 A.D.D. 7 E 4002 : Compte de Montaigu, 1619, vérifié en 1620, fol. 7 v° et 8 r°.
65 Scey-sur-Saône, Choye, Thoraise, Torpes, Velesmes, Grandfontaine, Bussière, Liesle, Buffard, Villers-Farlay et Sornay.
66 Cette famille occupe des charges importantes à l'Époque moderne, notamment à la chambre des comptes de Dole.
67 A.D.H.S. B 8505.

la vigne située à proximité. Le titre de seigneur de Montaigu semble ensuite occupé par les Mesmay jusqu'à la Révolution[68] mais le château de Montaigu n'est plus occupé depuis longtemps.

4.4 Liste d'officiers

- 1437[69]-1456[70] : Thiébaud de Villers, châtelain de Montaigu.
- 1441 : Jean Hugan de Colombier, receveur[71].
- 1452 : Poinsot de Chastenoy, prévôt de Montaigu[72].
- 1474 -1477: Guillaume Perceval de Mathay, châtelain[73].
- 1490 : Thiébaut de la Jonchère de Colombier, bailli du seigneur de Montaigu[74].
- 1507 : Pierre Rennecent, receveur[75].
- 1521 : Thiébaut de Mugnans, châtelain[76].

5. Conclusion

Dans les partages successifs entre Othon IV et Jean de Bourgogne, on évoque « la terre de Montaigu » mais jamais le bourg. Celui-ci fait son apparition dans les textes un siècle plus tard, lorsque la terre est entre les mains des Neufchâtel. Elle sert alors de repère pour définir les lieux voisins, tel Colombier sous Montaigu. Il ne fait pourtant aucun doute que ce village a une démographie plus importante. À l'Époque moderne, avec l'absence grandissante des seigneurs de Montaigu, celui-ci perd en importance et les toponymes se renversent, Colombier devenant le point de repère employé. Ce revirement est tellement fort que les travaux consacrés aux bourgs castraux en Haute-Saône ne font pas état du cas de Montaigu qui en détient pourtant plusieurs caractéristiques essentielles : mesure, gibet[77], vocable de bourg. Apparu très tardivement par rapport aux autres bourgs castraux établis au plus tard au XIIIe siècle, Montaigu souffrait d'une position excentrée et surtout de la concurrence de Colombier, plus proche des routes et rivières, et qui accueillait sans doute un marché. Le dédoublement de l'habitat, si fréquent dans les bourgs castraux[78], n'a pas eu lieu et le noyau primitif, autour de l'église paroissiale, ne fut pas supplanté par celui de Montaigu, peut-être d'ailleurs parce qu'il bénéficiait du contrôle du château de Colombier. La fondation de l'hôpital, caractéristique également de ces bourgs, se fait en un lieu situé à mi-chemin des deux noyaux de peuplement. Cette mention révèle en tous les cas la volonté du lignage de favoriser l'émergence d'un bourg sur la place éponyme, tout comme la branche aînée prit soin un siècle plutôt de développer les bourgs par l'octroi de chartes de franchises.

68 A.D.H.S. B 7126; A.D.H.S. B 7146; A.D.H.S. B 6392; A.D.H.S. B 7194; B 7347; et cahier de doléance, cité par HELLE, p. 305.
69 Témoin lors du mariage de Jean II et Marguerite de Castro à Hesdin.
70 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte du receveur de Châteauvieux de 1455-1456 (n.s.).
71 A.D.H.S. 25 J 64.
72 A.D.H.S. G 77.
73 A.D.D. 1 J 638 pour les deux termes.
74 A.D.H.S. G 58.
75 A.D.H.S. 25 J 64.
76 Testament de Fernande de Neufchâtel.
77 Helle évoque à la page 298, le lieu-dit *les Fourches*, assimilé à ce gibet. En dépit d'un examen poussé du cadastre napoléonien, nous n'avons pas été en mesure de l'identifier.
78 Plus de 70% des bourgs castraux selon AFFOLTER, VOISIN, BOUVARD 1992, p. 18.

Le soin apporté par le chef de la branche cadette à sa terre de Montaigu apparaît en d'autres occasions. La résidence des seigneurs, à une fréquence difficile à estimer, est indéniable. Si les textes livrent quelques actes signés depuis le château de Montaigu, il faut bien reconnaître qu'ils sont peu nombreux. Le plus symbolique est sans doute le dénombrement rendu par Thiébaut VI de Neufchâtel de l'ensemble de ces biens au duc Philippe le Hardi[79]. Outre des reprises de fiefs[80], c'est le lieu de signature de l'accord de 1401 intervenu entre Thiébaut VIII et son oncle Jean de Neufchâtel-Montaigu[81] pour la répartition des biens issus de Marguerite de Bourgogne. Cet accord, qui va à l'encontre des dernières volontés de Thiébaut VI, permet de doter la branche cadette d'une puissance territoriale véritable. Toutefois, ce n'est pas la documentation historique qui livre la meilleure appréciation de l'importance résidentielle de ce château mais le mobilier archéologique. La présence de la matrice sigillaire de Jean Ier et plus encore le poêle qui représente ses alliances montrent la volonté d'exposer en ce lieu la puissance du lignage.

Économiquement, la seigneurie de Montaigu fournit des revenus substantiels. Ceux-ci font l'objet d'une gestion rigoureuse, visible par exemple dans la capacité conservée par le seigneur de racheter les rentes assises à Montaigu alors qu'il procède rarement de la sorte en d'autres lieux. Les vignes de Montaigu semblent également importantes et elles survivent d'ailleurs fort bien au château. Les comptes du XVIe siècle montrent que nombre de biens produits dans la seigneurie de Montaigu sont finalement acheminés à Amance pour être stockés ou consommés[82].

Stratégiquement, le site offre des qualités défensives naturelles mais rien ne permet d'affirmer qu'il fit l'objet d'adaptations militaires. Au contraire, l'aspect du château, dépourvu d'ouvertures de tir, usant d'une courtine polygonale non flanquée, évoque plutôt un édifice ancien. La datation radiocarbone établit que le secteur le mieux conservé n'a pas subi de reconstruction majeure après le XIIIe siècle. Sa position, à quelques kilomètres au nord de Vesoul, sur l'axe nord / sud est véritablement centrale au sein des possessions familiales. Montaigu est une étape sur la route reliant les terres primitives de la vallée du Doubs aux terres héritées du comte de Vaudémont dans la vallée de la Moselle notamment. En ce sens, Montaigu et les seigneuries qui en dépendent offrent aux Neufchâtel l'opportunité de lier des terres qui, au XVe siècle apparaissent comme fortement dispersées.

6. SOURCES

6.1 Archives

• A.D.D. 1 J 638 Montaigu : Bail entre Guillaume de Moffans et Guillaume Perceval de Mathay, châtelain de Montaigu, à propos d'un meix en ruine du bourg de Montaigu. Confirmation de ce bail par Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1474-1477).

• A.D.D. 4 E 739 Montaigu : Manuel des revenus de la seigneurie (1600).

• A.D.D. 7 E 3327 : MARECHAL DE SAUVAGNEY, vente des terres de Neufchâtel, Rougemont, Amance et Montaigu (1681-1682).

• A.D.D. 7 E 3568 : Compte du receveur de Montaigu (1562).

79 B.M.B. DROZ 25, fol. 192 r°.
80 B.M.B. DROZ 24, fol. 265 v°.- Acte du seigneur de Montmartin relatif au bois de Tournans (1378 n.s.)
81 B.M.B. DROZ 24, fol. 214 r°.
82 A.D.D. 7 E 3568.

• A.D.D. 7 E 4002 RYE-VARAMBON : Compte du receveur de Montaigu (1619) - Partage des terres de Montaigu et Bourguignon à la requête de Christophe de Rye, comte de la Roche, héritier universel d'Éléonore de Chabot sa mère contre Marguerite de Chabot duchesse d'Elbeuf et comtesse d'Arcourt. Le contenu des partages s'appuie sur un inventaire de titres de la familles de Rye dont certaines pièces remonte au XIIIe siècle.

• A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 849: Inventaire sommaire des titres de la terre de Montaigu et Amance (1731).

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin, 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 58-61.

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Les seigneurs de Neufchâtel*, Jean-Claude Birquy, Isle-sur-le-Doubs, 2008.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigu, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur : cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

B.R.G.M. 1970 : Bureau de Recherches Géologiques et Minières, *Notice géologique de Vesoul*, Berger-Levrault, Nancy, 1970.

Collectif *Nouveau dictionnaire* : COLLECTIF, « Colombier », *Nouveau dictionnaire des communes de la Haute-Saône,* t. II, p. 239-249.

Collectif *Mémoires* :COLLECTIF, « Trente sept documents bourguignons de 1201 à 1248 », *Mémoires et documents inédits utiles à l'histoire de Franche-Comté*, t. III, Saint-Agathe Aîné, Besançon, 1844, p. 486-535.

Collectif *Congrès* : COLLECTIF, *Congrès scientifique de France, huitième session tenue à Besançon en septembre 1840*, Besançon, 1841, p. 123.

David 1926 : DAVID P.-L., *Amance en Franche-Comté d'après les documents recueillis par l'abbé P.-L. Eberlé,* Picard, Paris, 1926.

Delobette 2010 : DELOBETTE Laurence, « Colombier », *Trois milles curés au Moyen Âge. Les paroisses du diocèses de Besançon (XIIIe-XVe siècles)*, Cêtre, Besançon, 2010, p. 111-112.

Helle : HELLE, *Aperçu historique de la commune de Colombier*, manuscrit, s.l., s.d. [Archives départementales de la Haute-Saône].

Hozier 1742 : HOZIER, Louis-Pierre, *Armorial général ou registres de la noblesse de France. Registre second. Seconde partie*, Paris, 1742.

Humbert 1947 : HUMBERT René, « Les ruines du château de Montaigu près de Colombier (Haute-Saône) », *Bulletin de l'association spéléologique de l'Est*, n° 5, 1947, p. 32-39.

Millet 1966-1971 : MILLET Patrice, *Carnets de fouilles,* 1966-1971, non paginés. [conservé au musée Garret de Vesoul].

Mossmann 1816 : MOSSMANN Xavier, *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, Heitz et Mündel, Strasbourg,1816.

Muller 2011a : MULLER Vianney, *Rapport de prospection thématiques sur les châteaux comtois*, 2011, p. 34-52.

Muller 2011b : MULLER Vianney, « Les évolutions du château au Moyen Âge », *La vie de château, de la forteresse à la résidence de plaisance*, [Catalogue d'exposition du musée de Champlitte du 14 mai au 6 décembre 2011], Musée de Champlitte, Champlitte, 2011, p. 11-18.

Robert 1907 : ROBERT Ulysse, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, t. II, Paris, 1907.

6.3 Iconographie

•A.D.H.S. G R 233 : « *Château de Montaigu* », Lithographie de James Duffield Harding publiée dans NODIER Charles, TAYLOR James, DE CAILLEUX Alphonse, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : Franche-Comté*, Imp. J. Didot l'aîné, Paris, 1825, planche 143.

• « *Forteresse et ferme de Montaigu* », Dessin d'Henri Gouhenant (septembre 1855) - [Documentation DEBRY].

•A.D.H.S. 3 P 2774 : Plan cadastral de Colombier (1808).

Montbarrey

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Jura
Canton : Montbarrey
Commune : Montbarrey
Numéro INSEE : 39 450

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	850 720	2229 520	225

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2009	ZA	195-200
Château	Ancien	1837	B 2	909, 910, 915, 926, 941

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Dole	**Bailliage**	Aval puis Dole
Paroisse	Santans	**Suzeraineté**	Chalon
Dédicace	saint Pierre	**Châtellenie**	Montbarrey

2. Présentation du site

2.1 Situation

À l'ouest du massif jurassien, Montbarrey est implanté dans la partie occidentale de la plaine alluviale de la *Loue* qui se jette dans le *Doubs* à une dizaine de kilomètres plus à l'ouest. La commune est limitée au nord par la très vaste forêt de Chaux et au sud par le cours d'eau. Le château est installé sur le coteau qui forme la transition entre la plaine alluviale et le plateau de la forêt de Chaux au nord.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

La plaine alluviale, située à quelques kilomètres seulement du massif jurassien, culmine à 225 m et décroît progressivement vers l'ouest pour atteindre 190 m à la confluence de la *Loue* et du *Doubs*. Le château est implanté à la transition entre la plaine alluviale et la forêt de Chaux, exploitant un rebord de plateau isolé à l'est et à l'ouest par de puissantes ravines. Situé entre 225 m et 230 m, le plateau domine d'une dizaine de mètres le pied de la formation.

Le château est installé sur un substrat de « *cailloutis de la forêt de Chaux* », dont la constitution remonte à la fin du Tertiaire, drainés par un puissant fleuve du Pliocène, le *Aar-Doubs*[1]. Divisée en deux niveaux distincts, cette couche est présente au niveau du site sous la forme des *« cailloutis inférieurs »* (p2C) dont les affleurements livrent des galets siliceux majoritairement constitués de quartzites et, en profondeur, une plus petite quantité de galets calcaires. Au nord, dans la forêt de Chaux, cette strate est recouverte par les « *cailloutis supérieurs* » (pIVC) dont le faciès présente des variations mineures. Un complexe argileux (p-IVA) recouvre le tout sur une faible puissance et les affleurements en sont souvent dégradés (R/p-IVA). Au pied du château, ce sont les alluvions modernes de la *Loue* qui marquent le substrat, riche en graviers calcaires et, dans une moindre mesure, en sables.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Par sa situation, Montbarrey dispose des sols féconds de la plaine alluviale. Celle-ci apporte également de riches ressources en eau, fournissant à la fois une ressource alimentaire et une énergie hydraulique exploitée par un bief qui passe au pied du château. La toponymie livre des indices de la fertilité des sols et des actions de défrichement : *À l'Essard Brans, À la corvée, Aux Essards.* Au nord, la vaste forêt de Chaux fournit des ressources sylvicoles[2] également évoquées par la toponymie locale présentant de nombreux dérivés de *Verne* et *Vernois*.

Du côté des matériaux de construction, les toponymes *Aux graviers* et *À la Gravière des Grands Saules* attestent de l'exploitation des alluvions modernes à proximité des cours d'eau qui passent au pied du promontoire. L' approvisionnement en pierres devait être plus délicat bien que les cailloutis supérieurs puissent fournir des galets jusqu'à une vingtaine de centimètres de longueur, utilisables dans la construction. Les rares carrières indiquées sur la carte géologique, à quelques kilomètres au sud, sur l'autre rive de la *Loue,* correspondent à l'exploitation des graviers et des sables. De même, la production locale de chaux devait être difficile, les zones traditionnelles de production se situant plus au nord-ouest, à proximité de Dole. Les formations calcaires y sont plus propices et expliquent le nom de la forêt qui jouxte leur frange méridionale.

1 CHAUVE, KERRIEN, PERNIN *et alii* 1978, p. 4.

2 On conserve la trace de concessions d'usages dans la forêt de Chaux aux habitants de Montbarrey par le comte Othon IV en 1279 et par le duc Jean sans Peur en 1414 (A.D.D. 1 B 2014 fol. 394-398 - Inventaire de sous-série).

2.2.3 Voies de communication

La vallée de la *Loue* constitue un axe de communication est-ouest privilégié tant du point de vue terrestre que fluvial. Plusieurs voies romaines entre Tavaux et Arc-et-Senans ou Tavaux et Pontarlier sont attestées pour l'époque gallo-romaine[3]. Par ailleurs, sur la commune voisine de Germigney passait la *Vie Gemigney*, voie reliant Dijon à Pontarlier[4], et certains auteurs ont vu dans la commune de Chatelay une station gallo-romaine. Plus à l'est, sur la commune d'Arc-et-Senans les voies se poursuivent, reliant notamment Lyon à Besançon[5].

La *Loue* fournit un passage fluvial vers l'axe majeur nord-sud qu'est le *Doubs*. Une pirogue monoxyle a d'ailleurs été retrouvée en rive droite de la *Loue* et date probablement de l'âge du bronze[6]. L'importance de ce cours d'eau le rend navigable bien que les fortes variabilités de niveau d'une saison à l'autre en font, comme la plupart des rivières de l'est de la France, un itinéraire précaire.

3. Description et analyse archéologique

Ce site n'a pas pu faire l'objet d'un relevé topographique et l'étude proposée repose sur une prospection pédestre couplée à un levé au G.P.S. de randonnée d'une précision effective d'une dizaine de mètres environ ; par conséquent le plan réalisé a pour seul objectif de présenter l'organisation générale du site (fig. 1).

Le château de Montbarrey se situe en rebord de plateau, protégé au sud par le dénivelé naturel d'une dizaine de mètres. À l'est et à l'ouest, deux profondes entailles – respectivement à -12 m et -6 m par rapport au point le plus bas du fossé – provoquées par le ravinement, isolent un espace de 115 m de longueur comprenant la motte, un fossé, et une levée de terre périphérique. Du nord au sud, le site s'étend sur 77 m de largeur entre le rebord de la motte d'une part et le celui de la levée de terre périphérique.

Cette levée de terre se présente sous la forme d'un vaste arc de cercle dont le sommet varie de 5 m à 15 m de largeur, dominant de 6 m à 8 m le fond du fossé situé au sud et de 4 m à 6 m le plateau situé au nord. À l'est, la levée s'achève par une terrasse de 20 m x 30 m. Au nord du site, un chemin pédestre passe aujourd'hui au pied de la levée de terre et l'interrompt à l'ouest. On ne conserve pas de traces d'un fossé extérieur. Côté intérieur, l'irrégularité de cette levée de terre s'explique par la présence dans la partie orientale du site d'une terrasse de 200 m² à une altitude intermédiaire entre le sommet de la levée de terre et le fond du fossé. De 20 m au plus large pour un peu plus de 50 m de long, cet espace irrégulier bénéficie de la protection de la levée de terre et pouvait accueillir des structures. Le fossé se présente sous la forme d'un arc de cercle qui entoure le motte. Il présente une largeur au fond variant entre 6 m et 8 m pour 20 m au sommet dans la partie occidentale (fig. 2). Il se raccorde, à l'est et à l'ouest sur le rebord sud du plateau et s'achève donc de chaque côté par un dénivelé d'une dizaine de mètres correspondant au relief naturel. Ainsi ceinte, la motte s'étend à son sommet sur 53 m au plus long pour 22 m au plus large. Cet espace ovoïde de 1000 m² domine de 5 m le fond du fossé et se trouve par conséquent légèrement en contrebas de la levée de terre évoquée

3 ROTHÉ 2001, p. 304.
4 ROTHÉ 2001, p. 395.
5 JOAN 2003, p. 138-139.
6 ROTHÉ 2001, p. 304.

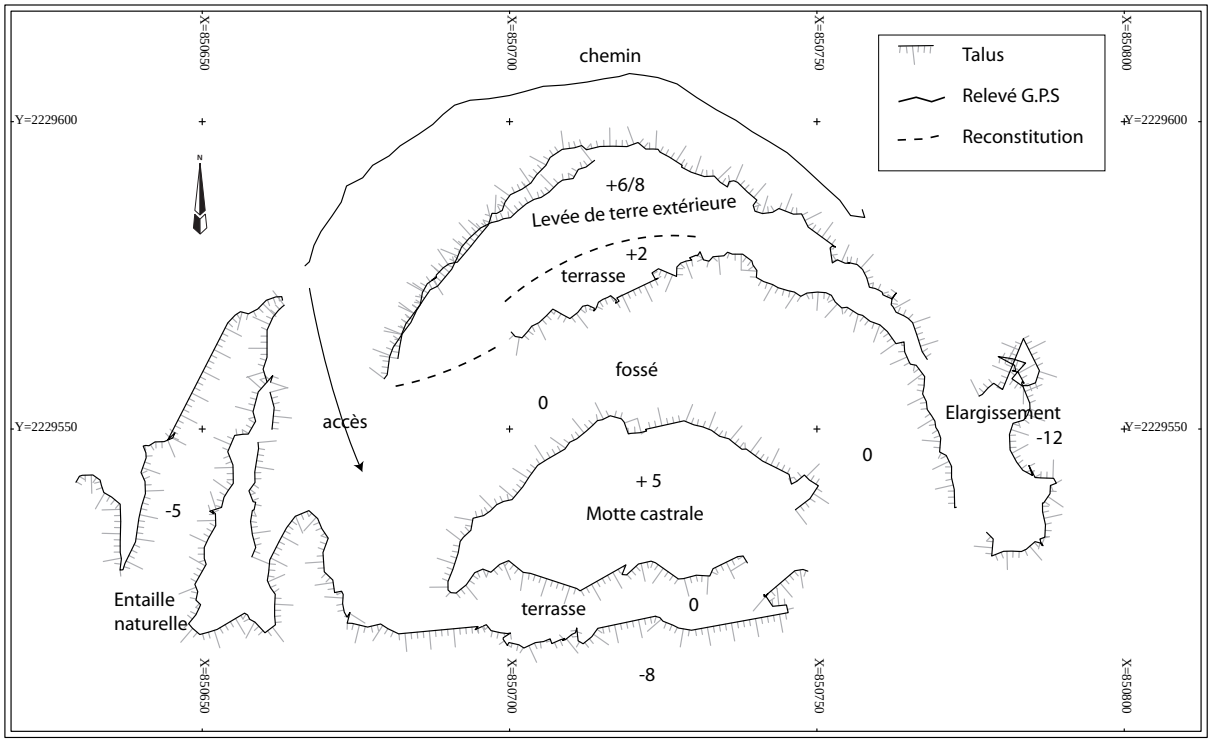

Fig. 1 : Croquis de prospection de la motte de Montbarrey



Fig. 2 : Assemblage de photographies : à gauche la levée de terre, au centre le fossé, à droite la motte

ci-dessus. Au sud de la motte, à 5 m plus bas, une légère plate-forme, de 5 m de large sur 50 m de longueur, assure la transition entre les pentes de la motte et le relief naturel du plateau.

Aucun aménagement ancien n'est visible et la végétation ne permet pas de produire de bons clichés photographiques de ce site dont la topographie est pourtant particulièrement bien conservée. La prospection n'a pas permis de mettre en évidence de micro-reliefs pouvant être assimilés à des structures archéologiques. Dans la partie septentrionale du site, le cadastre napoléonien indique une structure circulaire évoquant un puits. La prospection pédestre n'a pas permis de la mettre en évidence.

4. Historique

4.1 Montbarrey avant les Neufchâtel

Montbarrey n'a pas livré de sites anciens répertoriés dans la carte archéologique de la Gaule[7] ou dans les fichiers du Service Régional de l'Archéologie. Toutefois, le secteur est anciennement anthropisé. Dans la commune voisine de Belmont, le lieu-dit *Châtelard* est assimilé à une enceinte protohistorique mal datée. Sur la même commune, la prospection aérienne a livré un enclos de la même époque[8]. Par ailleurs, le passage de voies gallo-romaines dans ce secteur suggère une activité même réduite pendant l'Antiquité.

La plus ancienne mention historique de Montbarrey remonte au XIIe siècle. Dans une charte datée du 14 novembre 1157 de *Monte Barri*, Frédéric Barberousse rappelle les privilèges de l'abbaye de Lure[9]. Certains auteurs ont voulu voir dans ce toponyme la commune bourguignonne de Montbard mais Frédéric signe d'autres actes d'Arbois deux jours plus tard ce qui privilégie l'identification à Montbarrey[10]. À sa mort, en 1190, un conflit éclate entre les différents prétendants à la succession au cours duquel la terre de Montbarrey apparaît à plusieurs reprises.

Othon Ier, fils cadet de Barberousse et de la comtesse Béatrice, devient comte palatin. Immédiatement son titre est contesté par la branche cadette de Bourgogne, incarnée par Étienne II d'Auxonne. Ce dernier réclame une part de la succession en tant que descendant de Guillaume III de Bourgogne, frère d'Étienne Ier à l'origine de la branche aînée[11]. Après un conflit larvé au cours des années 1190, une trêve s'installe. À la suite de l'assassinat d'Othon, ses filles héritent du comté. Étienne espère alors tirer profit de la situation en mariant son fils à l'héritière du comté, Béatrice. Mais l'empereur et oncle de l'héritière, Philippe de Souabe, en décide autrement en la mariant à Othon II, duc de Méranie, en 1208. Devant l'affront, Étienne II entre à nouveau en guerre contre le comte de Bourgogne. D'abord favorable à Etienne la situation tourne rapidement à son désavantage après le couronnement de Frédéric II de Hohenstaufen en 1213. Cette même année, profitant de l'une des nombreuses trêves, les deux parties procèdent à un échange. Etienne II cède le village de Choye en échange du village de Montigny, près de Vesoul, et de Montbarrey, excepté l'hommage des chevaliers : « *Notum sit omnibus, tam futuris quam presentibus,– quod ego Stephanus, comes Burgundie, in loco ville que dicitur Chois, accepi a domino duce Meranie, comite Burgundie palatino, omne illud quod habet apud Montberrey, excepto omnino quod s(ui) milit(es) retinent, et illud quod habet apud*

7 ROTHÉ 2001, p. 509.
8 ROTHÉ 2001, p. 233.
9 BESSON 1846, p. 34.
10 ROUSSET 1856, p. 280.
11 FIÉTIER 1977, p. 139-140.

Montaigum[12]*, juxta Visulium, in sua dominicatura* [...]»[13]. Etienne refuse l'hommage pour ses places fortes d'Oiselay et Rochefort en 1225 et le conflit reprend. Les châteaux de Gray, Montbarrey, Flageolet, Liesle et Rosoy n'y résistent pas[14]. Le traité de paix conclu deux ans plus tard prévoit que Montbarrey et Rosoy puissent être relevés au bon plaisir d'Étienne tandis que les autres places devaient faire l'objet d'un accord préalable du comte de Bourgogne[15].

Quelques années plus tard, Montbarrey quitte le domaine d'Étienne pour entrer dans celui de Thiébaut Ier, seigneur de Neufchâtel. La donation est faite par Jean de Chalon en 1232 (n.s.)[16] et confirmée par son père Étienne II en 1234 (n.s.)[17]. Si le traité de paix mentionne clairement les «*fortalitiis*» détruites, l'acte de 1232 concerne la «*villam de Montbarrey cum omnibus appendiciis et dominiis in feodo et hominio jure*» et la confirmation use d'une formule imprécise : «*Theobaldo domino de Novo Castro laudavimus et concessimus montent Barrei cum appendiciis* [...]». Avant le passage de Montbarrey aux Neufchâtel, le château n'a manifestement pas été reconstruit.

4.2 Les Neufchâtel et Montbarrey

Vassal du comte de Bourgogne, Thiébaut Ier de Neufchâtel s'est rangé du côté d'Othon II de Méranie lors du conflit évoqué ci-dessus. Il semble toutefois jouer un rôle modéré et opérer parfois comme négociateur entre les deux parties, expliquant peut-être l'étonnante cession de Montbarrey par Jean de Chalon. En effet, quelques années plus tard, en 1237, celui-ci fait tout pour renforcer ses positions dans ce secteur[18] en réalisant un échange avec le comte palatin : Auxonne et Chalon sont cédés contre plusieurs terres et places assises autour de Lons-le-Saunier, notamment Salins.

Pour les Neufchâtel, l'obtention de Montbarrey signale la volonté de renforcer une récente acquisition dans le Jura. Depuis son mariage, vers 1231, avec Perrette de Dampierre, veuve du seigneur de Vadans, Thiébaut tient en effet entre ses mains la terre de La-Ferté-sous-Vadans[19], située à une dizaine de kilomètres au sud-est de Montbarrey, sur la route reliant Arbois à Dole.

Peu d'actes sont relatifs à Montbarrey avant la fin du XIIIe siècle. Quasi-absent de la titulature de Thiébaut Ier, Montbarrey est bien en sa possession en mars 1253 (n.s.) lorsqu'il reçoit l'hommage de Villemin de Beaumont pour tout ce qu'il tient à Montbarrey avec la précision que celui-ci doit «*l'esteige a Montbarrey XL jours chascun an*»[20]. Le terme *estage* renvoie à une obligation de résidence qui s'apparente[21], par sa durée notamment, au service armée de 40 jours dans la forteresse seigneuriale, assez courant au XIIIe siècle, et que l'on retrouve notamment à Blâmont et Neufchâtel. Cette mention est précieuse puisqu'elle permet de poser l'hypothèse que le château a été remis en état depuis son entrée dans le patrimoine familial. Certains auteurs font passer Montbarrey entre

12 L'orthographe *Montaigum* fut rétablie en *Monteigneium* lors de travaux ultérieurs : cf. notice de Montaigu.
13 COLLECTIF 1844, p. 501.
14 GATIN, BESSON, p. 18.
15 Édition de ce texte dans : GATIN, BESSON 1851, p. 419-420.
16 B.N.F. n.a.f. 3535, fol.436 v°. B.M.B. DROZ 25, fol. 150 r°.
17 B.M.B. DROZ 25 fol. 150 v°. Ces deux actes sont également évoqués dans un transumpt daté du 15 mai 1447 (B.M.B. DROZ 25 fol. 351 r°).
18 VOISIN 1974, p. 19-37.
19 Généalogie DEBRY.
20 B.N.F. n.a.f. 3535, n°397, fol. 338 r°. Cet acte est daté de 1352 (v.s.) dans l'exemplaire DROZ du cartulaire mais la mention de l'abbé de Rosières dénommé Humbert vient créditer la datation du manuscrit parisien.
21 GODEFROY 1884, vol. III, p. 588-589.

les mains de Richard Ier, du vivant de son père, mais on ne trouve pas sur quel acte s'appuie cette affirmation[22].

De même certains auteurs font passer Montbarrey entre les mains d'Eudes de Neufchâtel, doyen de l'archevêché de Besançon, fils de Thiébaut Ier qui reçoit de celui-ci, avec son frère Erard, la plupart des terres jurassienne et notamment La-Ferté-sous-Vadans[23]. Si on le voit agir en qualité de seigneur à Rans, puisqu'il reçoit l'hommage Hugues, sire de Rans[24], on ne trouve aucune trace similaire pour Montbarrey et c'est Thiébaut III qui fait hommage au comte Othon IV en 1277 pour Montbarrey[25]. Cette terre est encore citée en sa possession en décembre 1289 dans un acte du comte palatin qui vise à regrouper en un seul fief l'ensemble des possessions des Neufchâtel relevant du comté de Bourgogne, même indirectement. En l'occurrence, le texte nous apprend que Rans, la Roche, Montbarrey et trente livres de rentes à Salins relèvent « *des fieds du comté de Chalon* »[26]. Thiébaut rend hommage le même mois pour l'ensemble de ces fiefs dont Montbarrey[27].

Fidèle au comte Othon IV, Thiébaut III subit toutefois un arbitrage défavorable. Condamné à rendre hommage au seigneur de Montfaucon pour des terres et vassaux du Varais, il refuse de faire allégeance. Dès le mois de mai 1291, le comte Othon IV rend une décision favorable à Jean de Montfaucon signifiant la confiscation des « *chestel et ville de Rans* [...] *et le chestel et la ville de Montbarrey* [...] »[28]. Finalement, le litige se règle et les Neufchâtel sont à nouveau en possession de Rans et de Montbarrey en 1295. L'acte de 1291 est important car il confirme qu'entre leur acquisition de la terre, en 1232, et ce conflit, les Neufchâtel ont bien entrepris la reconstruction du château de Montbarrey[29].

Avant 1302, peut-être dès la décennie 1280, Thiébaut III de Neufchâtel marie sa sœur, Marguerite, à Guy de Cusance. Cette union consacre la montée en puissance des Neufchâtel qui parviennent à établir leur influence sur cette famille voisine qu'elle a fait entrer dans sa vassalité peu auparavant. Marguerite apporte vraisemblablement Montbarrey en dot, avec un hommage dû à son frère. Par la suite, les seigneurs de Cusance prêtent hommage aux Neufchâtel pour cette terre à l'instar de Thiébaut, sire de Cusance en 1337 (a.s)[30]. Les Neufchâtel continuent de rendre l'hommage au comte de Bourgogne[31] et confirment les ventes et donations[32]. En 1386 (n.s.), Thiébaut VI reprend de Philippe le Hardi l'ensemble de ses terres dont «*le fied de Montbarrey c'est assavoir tout ce que Messire Girart de Cusance et ses nepveux les sires de Belvoir tiennent de moy en la dicte ville et appartenances de Montbarrey sans aucune chose exceptée* »[33]. Une vingtaine d'années auparavant, Catherine de Neufchâtel avait épousé Vauthier de Cusance, ce qui l'amène à porter le titre de dame de Montbarrey. Les reprises de fiefs se succèdent : Jeanne, veuve de Jacques de

22 BIRQUY 2008, p. 47.
23 A.N. K 1799 (3) - Partage de Thiébaut Ier du 10 juin 1261.
24 B.N.F. n.a.f. 3535, n°594, fol. 455 v°.
25 B.N.F. n.a.f. 3535, n°421, fol. 353 v° (6 août 1277). Rien n'empêche que son oncle l'ait tenu en fief de lui mais on ne conserve aucun acte étayant cette hypothèse.
26 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r°-76 r°.
27 A.D.D. 1 B 454 n°13.
28 A.D.D. 5 J 12 n°278 cité par BIRQUY 2008, p. 58 et B.N.F. Moreau 877 fol. 465-466 cité par LELONG 1986, p. 18.
29 Il est très probable que la reconstruction soit intervenue au même emplacement. Signalons toutefois qu'un lieu-dit *Au Châtelot* est indiqué en section E 2 du cadastre napoléonien.
30 B.M.B. DROZ 24, fol. 335 v° - La formule simplifiée de la date dans cette copie «*veille de Pâques 1337*» est ambiguë.
31 A.D.D. 1 B 454 n°15 et sa copie de 1362 : A.D.D. 1 B 327.
32 B.M.B. DROZ 25 fol. 328 r° - Confirmation d'une vente faire par Huguenin à Jacques de Thoraise, le 29 mai 1354.
33 B.M.B. DROZ 25 fol. 169 r°.

Thoraise, reprend en 1387 les droits sur la rivière, le four et le moulin[34] ; Guillaume de Quingey en 1389 reprend des biens au nom de son épouse Isabelle[35] ; Jean de Cusance renouvelle son hommage en 1391[36], suivi par Jacques de Broignon deux ans plus tard[37].

L'acte de 1391 précise que le fief est « *mouvant de Nuefchastel* ». Dans une reprise de fiefs de 1407, Guillaume de Frontenay précise à son tour qu'il fait sa reprise de fiefs de ce qu'il possède à Montbarrey auprès de Thiébaut VIII « *acause de sondit chastel de Nuefchastel* »[38]. Cet acte contient également une mention qui ne manque pas de surprendre : « *Item doit avoir sur ma motte un four s'il plait à mondit seigneur* ». S'agit-il de la motte castrale abandonnée ? Les Cusance ne l'occupent-ils plus ? La filiation entre Montbarrey et la seigneurie de Neufchâtel explique sans doute pourquoi cette terre n'apparaît pas dans le testament de Thiébaut VI du 13 décembre 1400[39], ni dans l'accord passé ensuite entre Thiébaut VIII de Neufchâtel et son oncle Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu[40]. La terre n'a pas quitté le lignage puisque Thiébaut VIII rend hommage au duc et comte de Bourgogne Jean sans Peur en 1407[41].

La fille de Catherine de Neufchâtel et Vauthier de Cusance, Isabelle, épouse Jean de Cicon et lui apporte en dot la seigneurie de Montbarrey et la transmet à cette famille. Didier de Cicon la détient en 1444[42]. On connaît mal le dynamisme de Montbarrey à cette époque. Le village ne semble pas très important si l'on considère que l'édifice de culte n'est qu'une chapelle dépendant de la paroisse voisine de Santans[43]. Les différentes reprises de fiefs attestent toutefois de certaines activités locales, notamment l'existence d'un four et d'un moulin banal. Une maladrerie est également évoquée mais nous ne sommes pas parvenu à localiser le toponyme *Malatière* sur le cadastre napoléonien.

4.3 Montbarrey après les Neufchâtel

Une fois sortie du giron des Neufchâtel, la seigneurie suit un parcours relativement agité et change de mains à de nombreuses reprises. En 1459, Guillaume de Vienne se qualifie de seigneur de Montbarrey et d'Ounans. En 1523, Claude de Brans porte le titre de seigneur de Montbarrey dans un procès avec l'abbé de Rosières. Claude du Breuil reprend cette seigneurie en fief de l'Empereur en 1534[44]. Une dizaine d'années plus tard, Étiennette Bonvalot l'apporte en dot à Jean de Saint-Mauris qui réalise immédiatement sa reprise de fief[45]. La terre se fixe alors au sein de ce lignage désigné de plus en plus comme Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey[46], par opposition aux autres branches familiales.

34 B.M.B. DROZ 25 fol. 161 (reprise de fiefs du 23 avril 1387 n.s.) et B.M.B. DROZ 25 fol. 61 v°- 62r° (dénombrement du 18 mai 1387).
35 B.M.B. DROZ 24 fol. 337 v°.
36 B.M.B. DROZ 25 fol. 327 v° - Il s'agit d'un transport en papier du 22 septembre 1482 qui signale une reprise de fiefs du 3 mars 1390 (a.s.) soir le jeudi 3 mars 1391 (n.s.).
37 B.M.B. DROZ 25 fol. 16 v° (29 mai 1393).
38 B.M.B. DROZ 25 fol. 62 r°-63 r° (11 octobre 1407).
39 A.D.J. 354 E - Testament de Thiébaut VI.
40 B.M.B. DROZ 24 fol. 214 r°-218v°.
41 A.D.D. 1 B 468 - Inventaire de sous-série.
42 ROUSSET 1856, p. 282.
43 ROUSSET 1856, p. 283.
44 A.D.D.1 B 468 - Inventaire de sous-série.
45 A.D.D. 1 B 2099 - Inventaire de sous-série (1544 a.s.).
46 Pour plus de détail sur le partage des successeurs de Jean, se reporter à A.D.D. E 1471 (Inventaire de sous-série).

Si la suzeraineté de Neufchâtel sur la terre de Montbarrey semble s'être éclipsée durant près d'un siècle, elle reparaît toutefois à la fin du XVIe siècle. En 1584, Monsieur de Lantenne envoie un procureur rendre hommage pour Montbarrey à de M. de Charny, grand écuyer de France et seigneur de Neufchâtel[47]. En 1597, la terre revient dans la famille. Jacques de Saint-Mauris l'a acquise du sieur d'Avranche et rend hommage à Éléonore Chabot, dame de Neufchâtel[48]. Elle reste ensuite parmi les descendants, comte de Montbarrey au XVIIe siècle puis prince de Montbarrey à la fin du XVIIIe siècle. Que reste-t-il alors du château médiéval ? Probablement rien. Les archives conservent une reconnaissance de «*la maison seigneuriale de Montbarrey*[49] et un terrier de la seigneurie[50] susceptibles de nous renseigner plus précisément sur la situation du XVIIIe siècle, mais le château semble abandonné de longue date[51].

4.4 Liste d'officiers

On ne connaît aucun officier des Neufchâtel pour ce site.

5. Conclusion

L'importance de Montbarrey pour les seigneurs de Neufchâtel varie au cours des siècles. Lors de son acquisition, en 1232 (n.s.), l'essentiel des possessions familiales est groupé dans la vallée du *Doubs*, essentiellement entre Baume-les-Dames et Montbéliard. Ce secteur du Jura n'est pas encore verrouillé par la famille de Chalon qui y renforce véritablement ses positions avec l'échange de 1237. Les comtes de Bourgogne sont largement investis dans le territoire délimité par les villes de Dole, Quingey et Poligny[52]. Il est probable que les Neufchâtel envisagent alors de s'implanter dans la région avec le soutien du comte de Bourgogne. En une décennie seulement, leur influence dans ce secteur se développe.

En 1227, Othon II de Bourgogne et son épouse Béatrice engagent au comte de Champagne Thibaut la jouissance du comté de Bourgogne pour 15 000 livres. L'acte prévoit toutefois que deux places fortes soient confiées à des chevaliers comtois : la garde est assurée à Poligny par Thiébaut Ier de Neufchâtel et à Vesoul par Renaud de Dampierre[53]. Cet acte signale donc le premier élément d'influence des Neufchâtel dans cette région. Vers 1231, Thiébaut épouse la fille de Renaud, Perrette de Dampierre, veuve du seigneur de Vadans dont elle a acquis la terre de La-Ferté-sous-Vadans. Cette terre compose sa dot et la famille de Neufchâtel accroît ainsi son influence. L'année suivante, ils saisissent l'occasion d'acquérir de Jean de Chalon la seigneurie de Montbarrey dont le château est probablement détruit.

Cette tentative d'implantation se heurte finalement aux projets des Chalon qui verrouillent peu à peu le secteur à partir de la fin de la décennie 1230. D'après le rassemblement des fiefs des Neufchâtel en 1289, les Chalon conservent d'ailleurs la suzeraineté sur cette terre et rien ne confirme que le droit de reconstruire la forteresse fut transféré en même temps que les terres. Les Neufchâtel ne sont pas de taille à les affronter et leur préoccupation se porte bientôt au nord-est en direction du comté de Montbéliard où leurs intérêts et ceux des Montfaucon se contrarient.

47 B.M.B. DROZ 25 fol. 344 v° (6 mars 1584 a.s.).
48 B.M.B. DROZ 25 fol. 344 v°-345 r° (24 septembre 1597).et fol. 342 r°.
49 A.D.D. 7 E 1472 (Inventaire de sous-série).
50 A.D.H.S. 33 J 2 (Prunelé) Terrier de la seigneurie de Montbarrey (1762-1773).
51 ROUSSET (1856, p. 283) signale que la maison seigneuriale se trouvait devant l'église et fut abattue avant 1795.
52 MARIOTTE 1963, (dossier cartographique). et DELOBETTE 2005, p. 6.
53 COLLECTIF 1908, p. 14-15 - édition du cartulaire de Bourgogne.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les actions dans ce secteur sont moins nombreuses. Eudes de Neufchâtel, doyen de Besançon, acquiert la suzeraineté de la Roche-en-Valouais[54] mais pour une courte durée et la famille se désengage de La-Ferté-sous-Vadans. Les seigneuries sont utilisées pour servir la politique familiale plutôt qu'une implantation territoriale. Montbarrey est cédé en dot mais reste dans la suzeraineté des Neufchâtel par son entrée dans le giron des vassaux du lignage de Cusance. Le hasard des alliances et héritages renforce toutefois la position des Neufchâtel dans ce secteur. En 1373, l'épouse de Thiébaut VI hérite des terres de Liesle, Chissey et Buffard qui ponctuent le cours de la *Loue* sur quelques kilomètres de distance entre Montbarrey et Quingey. Au début du XVe siècle, Jean de Neufchâtel-Montaigu parvient à étendre son influence sur la place comtale de Quingey puis celle de Chay, toutes deux situées dans ce secteur[55]. Cette implantation reste toutefois ponctuelle et ne constitue pas l'axe directeur de la politique familiale. Cette zone est la chasse gardée des Chalon, famille alliée des Neufchâtel. Ceux-ci constituent d'ailleurs leur extension dans la région en direction de Besançon et de leurs autres domaines et non vers le cœur du Jura.

Concernant le château, tant sur le plan résidentiel que militaire, tout nous échappe. L'ambiguïté des sources ne permet pas d'établir avec certitude si les Neufchâtel ont rebâti une place forte. Montbarrey n'est guère utilisé dans la titulature des seigneurs de Neufchâtel et on ne connaît pas d'acte signé de ce lieu. Le principal rôle de cette place excentrée est d'éviter la parcellisation du domaine cohérent qui se tisse peu à peu dans la vallée du *Doubs*. Octroyée à Richard Ier pendant sa minorité, cédée en dot à plusieurs reprises, par les Neufchâtel puis leurs vassaux, la terre de Montbarrey est utilisée pour doter sans empiéter sur le domaine. Ce rôle ne fait que se renforcer au fil du temps, la place apparaissant de peu d'intérêt en dépit d'une position qui permet un contrôle certain sur le val d'Amour, axe ralliant Dole à Salins, Pontarlier ou la Suisse.

Économiquement, cette petite seigneurie ne devait pas apporter de revenus très importants. De nombreux droits sur les fours, la rivière, les moulins semblent inféodés. Là encore, ce choix témoigne d'une volonté d'accroître l'influence du lignage plutôt que de réaliser une véritable implantation dans ce secteur particulièrement verrouillé.

6. SOURCES

6.1 Archives

•A.D.D. 1 B 2014 fol. 394-398 : Droits d'usages dans la forêt de Chaux (1279;1414).

•A.D.D. E 1472 (1715-1781) : Notes historiques sur les trois maisons de Saint-Mauris en Franche-Comté - Reconnaissance de la maison seigneuriale de Montbarrey*.

•A.D.D. 7 E 2579 : Réparation à Montbarrey*.

•A.D.D. 5 J 12 n°278 : Confiscation de Montbarrey au profit de Jean de Montfaucon (1291)*.

•A.D.H.S. 33 J 2 (Fonds Prunelé) : Terrier de la seigneurie de Montbarrey (1762-1773)*.

•A.D.J. 10 J 1-903 : Chartier de Vaudrey (XVe-XVIIIe siècles) : Les 875 fiches de l'inventaire évoquent à plusieurs reprises les terres de La Ferté, Liesle et Montbarrey*.

54 ROUSSET 1857, p. 407.

55 Quingey est donné à titre viager en 1413 pour éteindre une dette (A.D.C.O. B 1065). La terre est ensuite échangée contre Chay qui sera finalement racheté.

6.2 Bibliographie

Besson 1846 : BESSON Louis, *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure suivi d'une notice sur le prieuré de Saint-Antoine et les seigneuries de Lure et de Passavant*, Bintot, Besançon, 1846.

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Une dynastie comtoise : Les seigneurs de Neufchâtel en Bourgogne*, s.l., 2008.

Chauve, Kerrien, Pernin et *alii* 1978 : CHAUVE Pierre, CORNET Jacques, FÉRAUD Jean, KERRIEN Yves, PERNIN Claude, *Notice géologique de Dole*, B.R.G.M.,Orléans, 1978.

Collectif 1844 : COLLECTIF, *Documents inédits, pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. III, Sainte-Agathe, Besançon, 1844.

Collectif 1908 : COLLECTIF, *Documents inédits, pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. VI, Jacquin, Besançon, 1908.

Delobette 2005 : DELOBETTE Laurence, « Une forme de territorialisation du pouvoir : les châteaux de Jean de Chalon au XIIIe siècle », *Images de Franche-Comté*, n°32, Besançon, 2005, p. 6-9.

Fiétier 1977 : FIÉTIER Roland (dir.), *Histoire de la Franche-Comté*, Privat, Toulouse, 1977.

Gatin, Besson, 1851 : GATIN Henri, BESSON Louis, *Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, De Valluet, Besançon, 1851.

Godefroy 1884 : GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialecte*s, vol. III, Ministère de l'éducation, Paris, 1884.

Joan 2003 : JOAN Lydie, *Carte archéologique de la Gaule. Le Doubs et le territoire de Belfort*, Académie des inscriptions et belles lettres, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2003, p. 138-139.

Lelong 1986 : LELONG Sylvie, *Les seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne. Extension d'une puissance en comté (fin XIIIe-début XVe siècle)*, [mémoire de maîtrise], Paris, 1986.

Mariotte 1963 : MARIOTTE Jean-Yves, *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen (1156-1208)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Belles-Letttres, Paris, 1963.

Monnier 1846 : MONNIER Désiré, « Montbarrey », *Annuaire du département du Jura*, Frédéric Gauthier, Lons-le-saunier, 1846, p. 287-291.

Rothé 2001 : ROTHÉ Marie-Pierre, « Montbarrey », *Carte archéologique de la Gaule. Département du Jura*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2001, p. 509.

Rousset 1856 : ROUSSET Alphonse, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département. Tome IV, département du Jura,* Robert, Lons-le-Saunier, 1856, p. 278-283.

Rousset 1857 : ROUSSET Alphonse, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département. Tome V, département du Jura,* Robert, Lons-le-Saunier, 1857.

Voisin 1974 : VOISIN Jean-Claude, *Les Chalon-Arlay. Leur ascension en comté aux XIIIe et XIVe siècles*, [mémoire de maîtrise], Besançon, 1974.

6.3 Iconographie

- A.D.J. 3 Pplan 3876 à 3885 : Cadastre napoléonien de 1837.
- « Plan de l'ancien château de Montbarrey », MONNIER Désiré, *Annuaire du département du Jura*, Frédéric Gauthier, Lons-le-saunier, 1846, n.p. [en fin de volume].

Montrond

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Doubs
Canton : Quingey
Commune : Montrond-le-Château
Numéro INSEE : 25 406

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	881 835	2244 909	525

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	D	59-100 ; 474-475
Château	Ancien	1827	D 2	431-479 ; 486-504

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Sexte	**Bailliage**	Aval puis Dole
Paroisse	Villers-sous-Montrond	**Suzeraineté**	Chapitre Saint-Étienne ?
Dédicace	saint Désiré	**Châtellenie**	Montrond

2. Présentation du site

2.1 Situation

Montrond se situe à 8 km au sud de Besançon, à l'écart des voies de communication secondaires reliant la préfecture du Doubs aux villes d'Ornans et de Cléron. Le château est implanté au sommet d'une butte témoin dominant largement les environs et qui dispose, vers l'ouest, d'un point de vue embrassant la vallée de la *Loue* distante de 4 km au niveau de Chenecey-Buillon.

Cinq autres communes françaises portent le nom de Montrond[1] et il faut être particulièrement vigilant de ne pas la confondre qui nous intéresse avec son homonyme jurassien situé à seulement 40 km au sud-ouest.

1 L'appellation de Montrond-le-Château ne remonte qu'à 1923.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le plateau de Montrond se situe au sud des reliefs plissés du faisceau bisontin. Il est limité au sud et à l'est par la *Loue* qui forme une vaste boucle. La partie occidentale du plateau de Montrond s'élève, depuis le cours d'eau, de 300 m d'altitude à 450 m en seulement quatre kilomètres. Au sud, la rivière est bordée de part et d'autre de hauts reliefs dépassant fréquemment les 500 m d'altitude. À un kilomètre à l'est de Montrond, un étroit relief digité communique avec les hauteurs du bord de *Loue*. La butte témoin de Montrond, culminant à 525 m, est détaché de cet éperon. Ce relief circulaire, appelé « la motte », est coiffé d'un château.

Sur le plan géologique, la partie occidentale de la commune est formée des calcaires blancs du Bathonien (*j2*). Au niveau du village et tout autour du pied de la butte témoin, affleure la « dalle nacrée » (*j3a*) composée de calcaires se délitant souvent en plaquettes[2]. L'étagement se poursuit au niveau de la butte avec le Callovien supérieur et l'Oxfordien (*j3b-4*) puis l'Argovien à faciès marno-calcaire qui occupe son sommet (*j5a*).

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Une zone périphérique située autour de la butte témoin est occupée par des cultures et des prés gagnés sur la forêt qui domine le secteur, notamment au nord et à l'ouest. La pierre était exploitée à Montrond[3], essentiellement à l'ouest dans les gisements du Bathonien et dans la « dalle nacrée » pour l'exploitation de plaquettes parfois utilisées en couverture[4].

Au niveau du village de Montrond, les eaux sont principalement souterraines. En conséquence, les moulins sont bâtis dans d'autres villages de la seigneurie notamment à Scey, Cademène et Rurey où coule la *Loue*[5]. Vers l'ouest, du minerai de fer est extrait et transformé dans la forge de Chenecey-Buillon de manière formellement attestée dans les premières années du XVIe siècle[6].

2.2.3 Voies de communication

Montrond se situe sur le tracé de la route reliant Besançon à Pontarlier mais n'en constitue pas une étape. La position dominante de la colline lui offre une vue panoramique sur les bords de la *Loue* à l'ouest et sur la route Besançon-Arbois qui emprunte ses berges. À l'est et au sud, la vue est bouchée par la présence des reliefs dont la butte témoin de Montrond est détachée. La seule voie d'eau significative à proximité est la *Loue*.

Au sein du domaine des Neufchâtel, Montrond permet le passage depuis le cœur des possessions aux territoires jurassiens en passant par Besançon puis la vallée de la *Loue* jusqu'à Buffard puis Chissey et Montbarrey.

2 CELET 1975, p. 11.
3 KIEFFER 1985, p. 2251.
4 CELET 1975, p. 36.
5 A.D.D. 7 E 3752 - Rentier de la seigneurie de Montrond (1417).
6 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1517 à 1523.

3. Description et analyse archéologique

3.1 Présentation générale

On ne dispose malheureusement pas de plan ancien donnant un aperçu global du château et seuls les vestiges actuels permettent d'apprécier le site. Le parcellaire du cadastre napoléonien ne fournit aucun indice sur l'occupation du sommet du château. Deux relevés réalisés successivement en 1996[7] et 2000[8] ont permis d'appréhender les vestiges en place.

Le château est situé au sommet d'une butte témoin dont la plate-forme sommitale, orientée nord-est / sud-ouest offre un espace de 75 m de longueur pour 50 m de largeur environ. Une enceinte haute clôt cet espace qui domine les environs de près de 100 m (fig. 1). De plan polygonal, elle est formée à l'est et au sud de six tronçons d'une trentaine de mètres de long tandis qu'à l'ouest, la courtine suit un tracé légèrement curviligne sur 60 m de longueur environ (fig. 2). Les inflexions de la courtine sont marquées dans la moitié ouest par quatre tours quadrangulaires peu saillantes à l'exception de la tour orientale, en saillie de 5 m environ. Deux tours présentent un conduit qui pourrait correspondre à des latrines. Ces tours et la courtine présentent un état de conservation globalement médiocre ; elles ont bénéficié d'une restauration il y a une dizaine d'années afin de les stabiliser. Quelques tronçons subsistent toutefois sur une hauteur importante et laissent entrevoir un chemin de ronde. La présence lors de nos prospection d'une végétation relativement dense sur les maçonneries limitent les observations archéologiques possibles (fig. 3). Enfin, un mur bas, situé à mi-pente, constitue probablement une première défense et matérialise aujourd'hui les limites de parcelles.

Quelques bâtiments sont mieux conservés en élévation. Il s'agit principalement d'un corps de logis situé à l'est, parallèlement à la courtine, d'une structure voûtée située au nord et d'une tour quadrangulaire située au sud. Enfin, à l'est, un monument dédié à la Vierge occupe une partie du château depuis le XIXe siècle.

Le corps de logis est conservé sur deux niveaux. Ses maçonneries sont réalisées en moellons calcaires de petit gabarit, avoisinant fréquemment 0,10 m de hauteur pour 0,30 m à 0,40 m de largeur (fig. 4). Le premier niveau était couvert d'une voûte d'ogives dont ne subsistent que les supports et les arcs formerets. Les culots supportant les départs de voûtes sont caractéristiques de la Renaissance (fig. 5). Le mur nord est percé de trois baies de 1,75 m de haut environ pour 1,30 m de large. Elles sont maçonnées en gros appareil calcaire. Le parement intérieur est marqué par un arc surbaissé ; à l'extérieur les baies, sont surmontées d'un fronton triangulaire et l'encadrement est rythmé par un réglet vertical. Cet ensemble est caractéristique de la Renaissance (fig. 6). Comme le faisait déjà remarquer J. J. Schwien, cette façade est proche de celle, aujourd'hui disparue, du château de Balançon à Thervay[9] ; rappelons que ce site est possédé par les même propriétaires que Montrond à compter du XVIe siècle.

Au nord, au milieu d'une vaste zone d'éboulis, se trouve une structure voûtée, conservée sur une surface carrée de 4 m de côté environ. Les murs sont en appareil mixte de petit et de moyen gabarit tandis que la voûte en berceau utilise exclusivement des moellons calcaires de petit appareil

7 Relevé réalisé par Gérard AIMÉ dans le cadre d'un programme de prospection [disponible S.R.A.]
8 Relevé réalisé par le cabinet de géomètre Coquard à Baume-les-Dames. Cf. SCHWIEN 2000, p. 80.
9 SCHWIEN 2000, p. 78 ; TOURNIER 1964, p. 49.

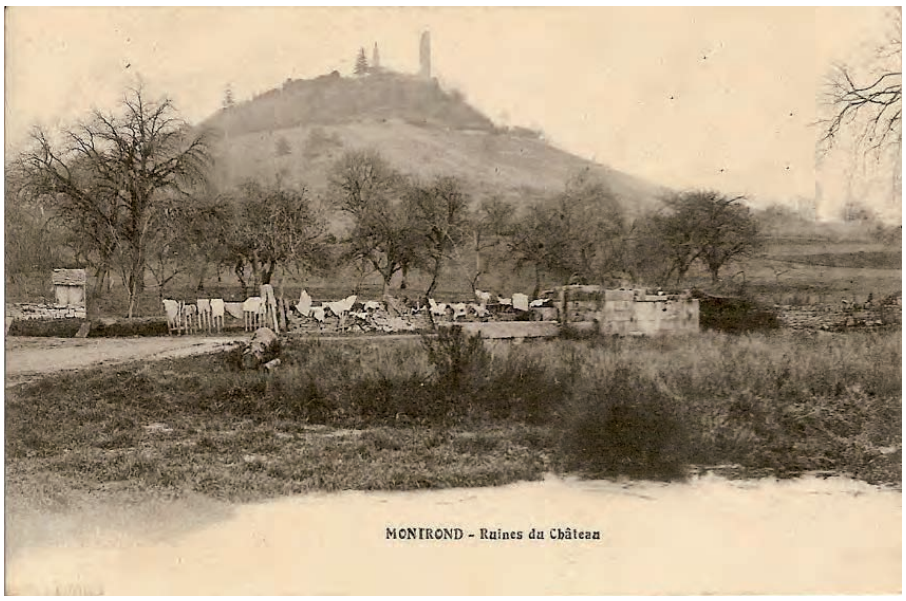

Fig. 1 : Carte postale de la butte témoin de Montrond-le-Château (collection privée)

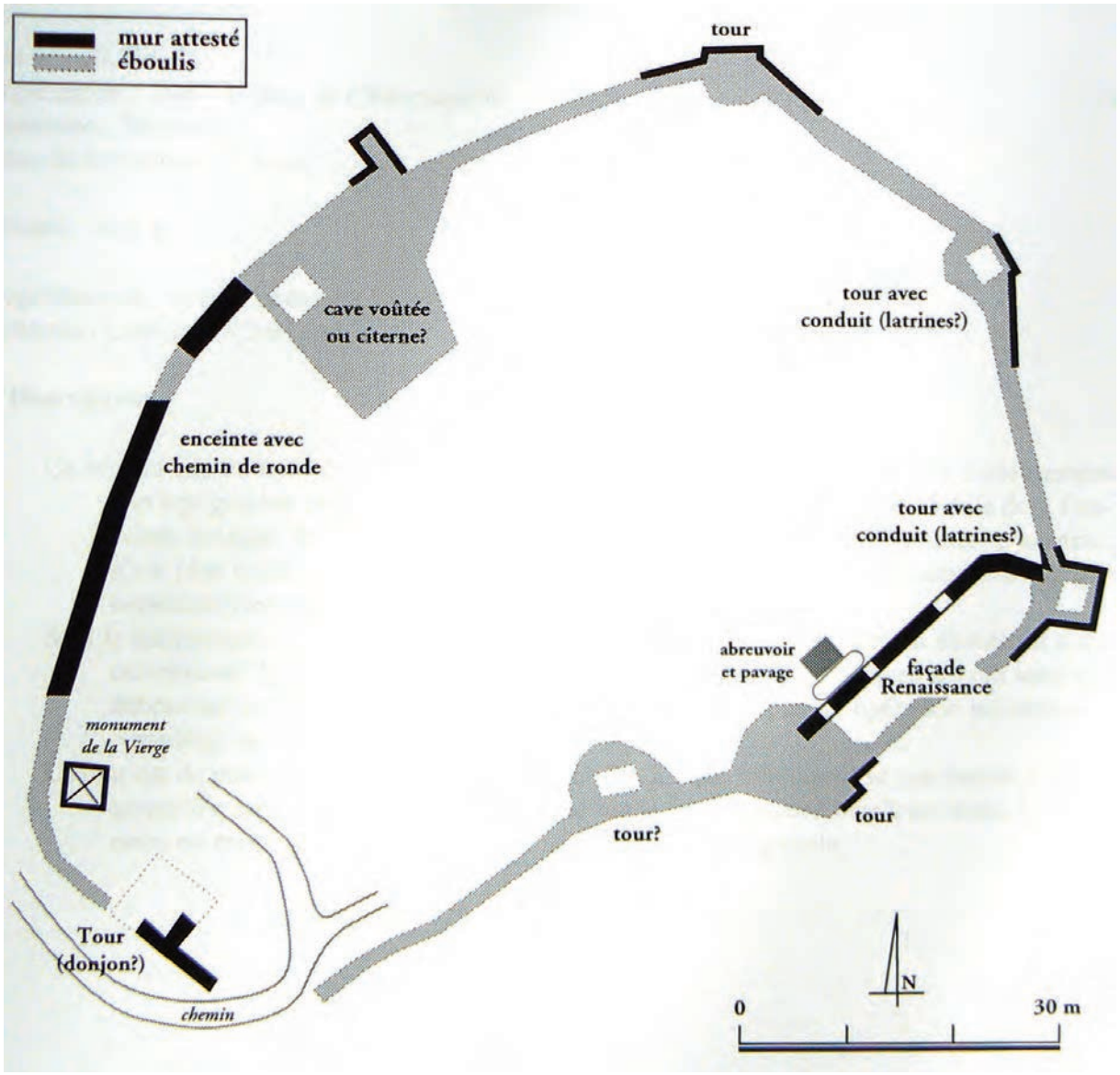

Fig. 2 :Plan du château relevé par le géomètre Coquard (publié dans SCHWIEN 2000, p. 80)



Fig. 3 : Tronçon de courtine



Fig. 4 : Intérieur du bâtiment Renaissance





Fig. 5 : Culots des voûte du rez-de-chaussée



Fig. 6 : Détail d'une fenêtre du bâtiment Renaissance



Fig. 7 : Structure voûtée septentrionale

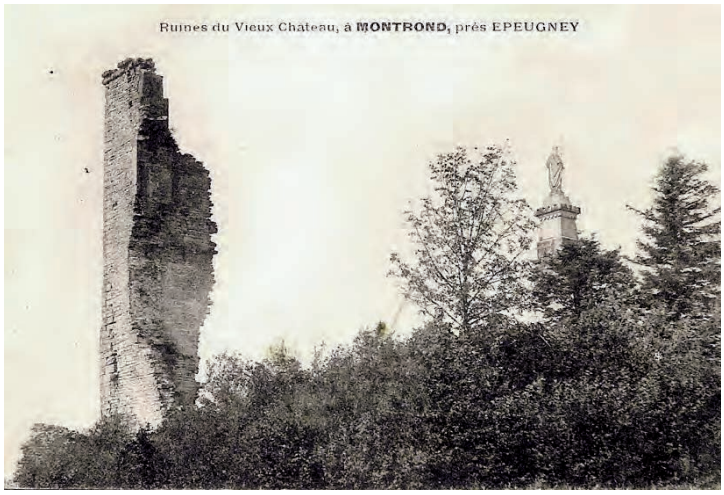

Fig. 8 : Carte postale figurant l'angle sud-est de la tour sud



Fig. 9 : Mur oriental de la tour sud

(fig. 7). Il s'agit probablement de la cave d'un bâtiment aujourd'hui disparu, à moins qu'il ne s'agisse de l'extrémité d'une citerne mais aucun élément observé ne permet de confirmer cette seconde hypothèse.

3.2 La tour sud

Une tour quadrangulaire est partiellement conservée, notamment à l'angle sud-est. Son mur oriental est le seul dont on connaît la dimension totale avec près de 8 m hors œuvre pour 5,55 m à l'intérieur, tandis que la partie occidentale de la tour est aujourd'hui ensevelie. Des cartes postales anciennes, montrant le couronnement de l'angle sud-est permettent d'appréhender l'élévation totale de la tour – entre 17 m et 20 m – avant la destruction de son sommet (fig. 8). Cet angle est aujourd'hui le mieux conservé mais sur une plus faible hauteur : 6,50 m côté extérieur (fig. 9) pour 5,50 à l'intérieur (fig. 10).

Une carte postale permet de lire quatre niveaux dont les planchers reposaient sur des ressauts de maçonneries (fig. 11). Le troisième niveau est percé du côté est d'une baie dont subsiste le tableau méridional, marqué par l'emploi de pierres de grand module au niveau des parements intérieur et extérieur. La partie inférieure du tableau n'est pas très bien conservée mais elle semble se situer à quelques dizaines de centimètres du niveau de sol – franchi par une marche ? – si l'on rétablit l'épaisseur du plancher. Cette ouverture pourrait correspondre à la porte d'entrée ou à l'accès à une latrine en encorbellement. Au niveau supérieur, deux ouvertures se trouvent de part et d'autre de l'angle, visibles grâce à la bonne conservation d'un de leurs tableaux. Ceux-ci se situent plus haut dans les maçonneries et ces deux ouvertures correspondent probablement à des fenêtres. Un trou de poutre paraît côtoyer la baie orientale au niveau du parement extérieur, mais la qualité des clichés anciens ne permet pas de l'affirmer (fig. 8). Il est notable qu'aucune de ces baies ne présente l'ébrasement caractéristique des archères. Enfin, au sommet du parement extérieur, les cartes postales montrent deux rangs de pierres en encorbellement attestant que l'on se trouve à proximité du faîtage du mur.

L'état actuel du site permet quelques précisions sur la partie inférieure de cette tour où le moyen appareil domine. Les blocs sont équarris dans un calcaire assez gélif (fig. 12). Une archère perce le mur oriental, épais de 1,30 m. Elle est placée de manière excentrée à 1,20 m de l'angle nord et 2,75 m de l'angle sud et couvre le chemin actuel qui peut correspondre à l'accès médiéval. La niche de tir, large de 1,60 m à l'ouverture, est formée de deux ébrasements réguliers qui encadrent en parement extérieur une fente de tir large de 0,10 m pour une hauteur conservée de 0,60 m (fig. 13). Un chanfrein de 8 cm de large borde l'ouverture sur le parement extérieur (fig. 14). Ces éléments sont maigres pour une datation précise de la tour mais celle-ci date probablement, au vu de ses faibles dimensions, des XIIIe-XIVe siècles.

3.3 L'apport des textes

Cette tour correspond peut-être à ce que les textes médiévaux et modernes désignent comme la « grande tour » du château. Cette appellation fait ici référence à sa hauteur plutôt qu'à son diamètre et cette hypothèse doit être considérée avec prudence puisque les autres structures du château ne sont pas conservées en élévation. Quelques mentions textuelles complètent les observations de terrain pour tenter de dresser un état du château de Montrond.



Fig. 10 : Angle intérieur, tour sud

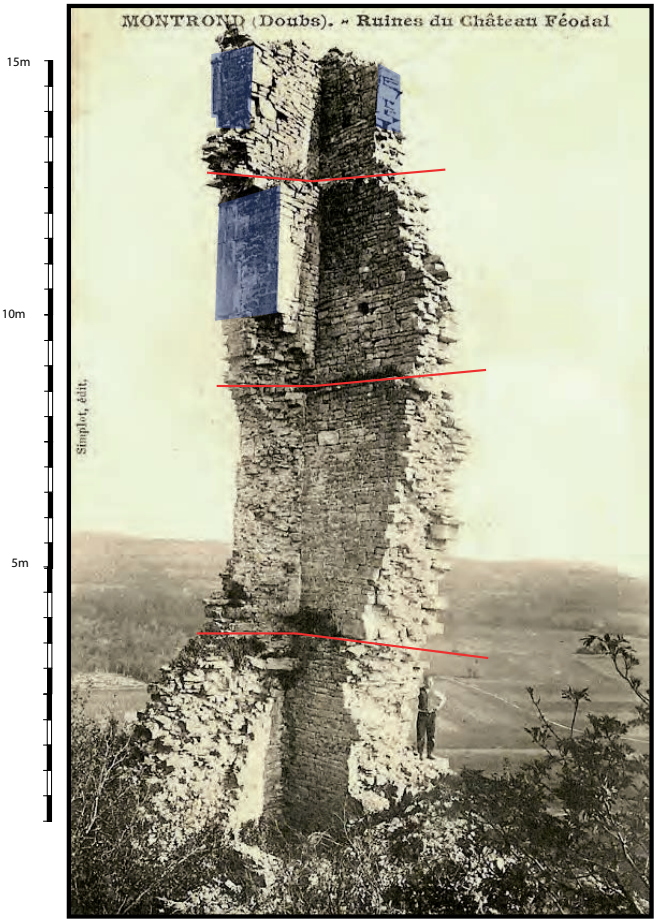

Fig. 11 : Carte postale ancienne (collection privée)



Fig. 12 : Détail du mur sud de la tour méridionale



Fig. 13 : Vue de la niche de tir de la tour méridionale

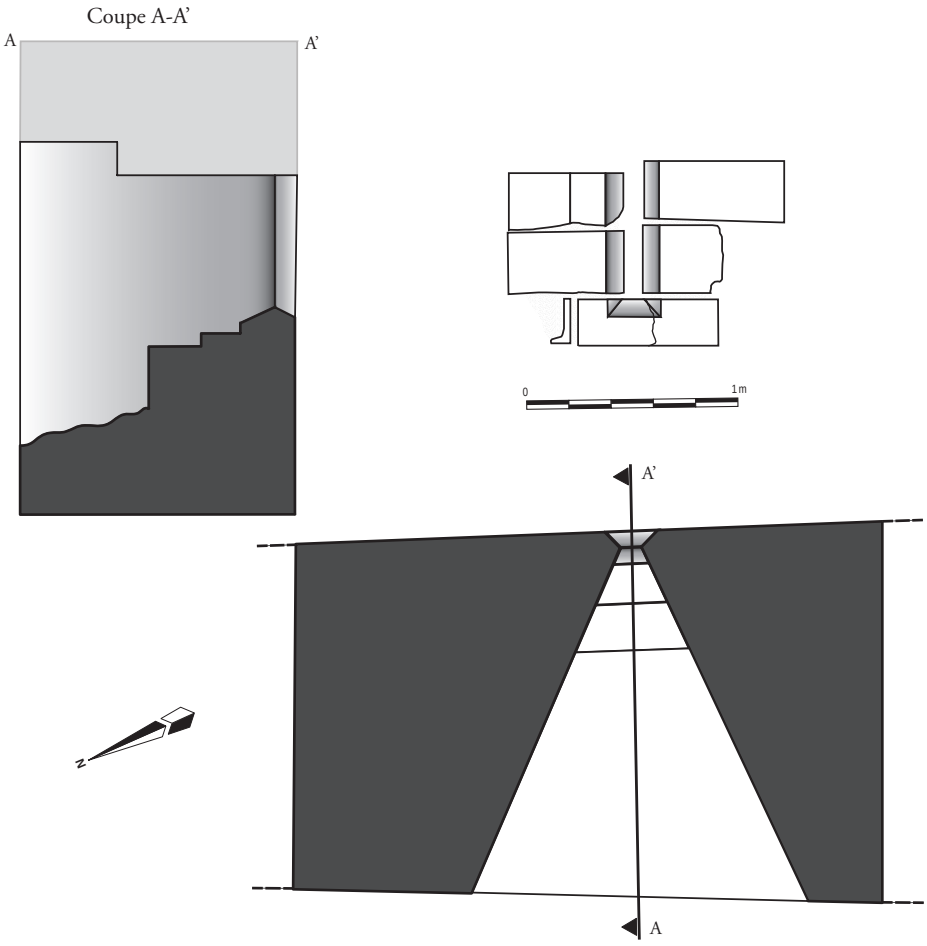

Fig. 14 : Relevé de l'archère de la tour méridionale

La source la plus précoce livrant quelques détails architecturaux concerne peut-être cette grosse tour. Il s'agit d'une chronique bisontine, intitulée *Aucune chose mémorables lesquelles se sont passées anciennement rière la cité de Besançon* qui mentionne les dégâts du tremblement de terre de Bâle en 1346 en évoquant : « *Aussi fist-il en Bourgogne de fasson que la plus grosse tour du chastel de Montron cheut bas* »[10]. L'identification du site n'est pas évidente. Si Montrond-le-Château est bien le site de ce nom le plus proche de Besançon, objet principal de la chronique, celle-ci évoque quelques fois des sujets lointains, telle la bataille de Nicopolis. Par ailleurs, la mention de la destruction de Montrond, complète le récit des dommages survenus à Bâle et à Besançon où la « *tour de Vaite* » s'est effondrée ; cet événement extrême est donc évoqué pour signaler la violence du séisme et n'implique donc pas nécessairement une proximité géographique. Les auteurs ont unanimement attribué cette mention à Montrond-le-Château. Le relatif éloignement du Montrond jurassien, à 40 km au sud, semble leur donner raison puisque cette localité se situerait dans une zone de moindre force du séisme où les dégâts sur le bâti ne sont pas avérés[11]. Il apparaît donc probable qu'une grosse tour du château de Montrond fut alors détruite et peut-être rebâtie par la suite si l'on identifie cette grosse tour aux vestiges apparents.

Le rentier du début du XVe siècle se contente de mentionner les prés dit « fossés d'entour le château », et se limite à cette simple évocation. Ces prés, d'une surface de 18 soitures soit environ 6,3 ha, correspondent aux pentes de la butte témoin[12]. Nos prospections n'ont pas mis en évidence de fossés marqués mais un relevé topographique précis reste à réaliser.

La comptabilité du début du XVIe siècle apporte quelques informations complémentaires. Les dépenses d'argent sont présentées de manière peu organisée et certaines parties du château y sont évoquées, notamment lors de travaux. On trouve ainsi : « *Item a encoire payez et soutenu led. recepveur la somme de douze frans quatre gros et demi assavoir pour trois aulnes de taffetatz et trois boites de goudinatz et pour les despens de Pierre Lidone et Jehan Chareton et Girard Pauce que ont este a Neufchastel menez ung prisonnier pour lachatz de six fer de Javeline* ***dix huit gros a Claude Bornotz pour avoir galander la galerie pres de la grosse tour et a Guille Prevostz masson douze gros pour avoir ouvrer en lad. galerye*** *vingt gros pour une livre de fil de cordes, seize gros pour le mareschal davoir fais plusieurs ferreement aud. chastel comme appert par la certification de Jehan Buron et de Jehan d'Ormois* [...] »[13]. Si la tour sud du château doit être identifiée à « la grosse tour », il semble donc qu'une galerie, dont on ne connaît que l'existence, se situait à proximité. Si F. Godefroy identifie le terme *garlander* ou *galander* à l'action de créneler, il précise toutefois que dans un texte franc-comtois du XVIIe siècle une galandure peut désigner une cloison[14]. Il n'est donc pas aisé d'établir précisément la nature de ces travaux. Cette structure – probablement un passage de bois couvert et accolé à un bâtiment – est à nouveau évoquée à la fin du compte de 1523 : « *Item a fournit et delivrer led. recepveur la quantitez de dix livre de fer pour des gons et panelles mise en la porte de la tour au galerie* [...] »[15]. Cette tour correspond-t-elle à « la grosse tour » évoquée ci-dessus ou s'agit-il d'une autre structure située de l'autre côté de la galerie ?

Le compte de 1521 mentionne également des travaux : « [...] *a Claude Bonnotz septz gros et demi pour avoir reffait et ratenu la ramure de la grant tour avoir reffait la tour du four et les estables a*

10 COLLECTIF 1876, p. 59.
11 GRESSER 2008, p. 18-26.
12 SACCO 1977, p. 24.
13 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1518, dépenses d'argent.
14 GODEFROY 1885, vol. 4, p. 232.
15 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1523, dépenses de fer.

Girard le Tesotz quinze gros trois blans pour avoir recouvry lesd. tour [....] »[16]. On trouve ici clairement mention de travaux de réfection de la charpente et de la couverture d'une grande tour dont on ne sait s'il faut l'associer ou la distinguer de « la grosse tour ». Par ailleurs, on trouve mention de la « tour du four » et des étables (écuries), qui évoque la vie domestique du château. On retrouve mention de ces deux tours avec le même nom dans le compte de froment pour une dotation qui vient en complément de la paie en argent.

La même année, le receveur engage des dépenses « [...] *pour achat dung chatz lectz et avoir fais reffaire les verrieres vingtz gros* [...] »[17]. Ces mentions ne vont pas sans poser des difficultés d'interprétation. On ne sait à quel baie attribuer les verrières, et l'on n'est pas certain de comprendre à quoi renvoient les termes *chatz lectz*. Si l'origine du terme « chalet » est voisine, puisqu'il apparaît au XIVe siècle en Suisse romande, on peut s'interroger sur son sens dans le contexte présent ; s'agit-il d'une cabane, d'un petit édifice de bois ?

L'année 1523 apporte quelques compléments : « *Item a payez led recepveur dix frans dix engroigne cinq pennon avoinne et* vingtz et sept livre de fer ***pour la cloison et avoir mis une serrure au cultil trois frans six gros huitz engroigne***[,] ***pour une serrure mise en larche de la ferme deux gros*** *pour mener ung molier de fer a Hericourt trois frans et quatre pennon avenne deulx frans pour mener ung cerf à Hericourt en se comprins deux teston pour le chasseur et ung pennon auenne* ***vingt sept livre de fer pour reffere la grant porte***[,] ***huit gros pour le chappuis et mareschal que lont reffait***[;] ***pour reffere la tour du four dix blans*** *pour ung priseur deau huit engroigne et cinq gros pour deulx paire de soullier pour deulx compaignons* [...] »[18]. Cette mention nous signale l'entretien d'un jardin clos qui devait se trouver à proximité du château, probablement sur l'esplanade sommitale ou dans une pente. Il signale également la réfection de la grande porte du château[19] en combinant travaux de charpenterie et travail du fer, ce qui indique sans doute la réfection des vantaux pour lesquels ces deux corps de métiers sont mis à contribution. Enfin, la mention de travaux semble indiquer une reprise complète de « la tour du four » mais la modicité de la somme et la réalisation d'autres travaux deux plus tôt amène à considérer qu'il s'agit de simples réparations.

On trouve encore : « *neuf gros a Jehan Masson pour avoir reffait le chemin devant la grant porte et le contre feu de la cusine dix gros* »[20]. La remise en état du chemin est cohérente avec les réparations effectuées aux portes et probablement avec quelques achats qui suivent : « *Item a payez led. recepveur la somme de huitz frans huitz gros et demi pour une corde pour le puuys pour une corde du pont levys et une de la cloches* »[21]. Le pont-levis se situait probablement au niveau de la porte d'entrée dont on a vu qu'elle bénéficiait de travaux en 1523. La localisation du puits est inconnue et sa présence au sommet d'une butte témoin dominant les environs d'une centaine de mètres peut surprendre. Toutefois, le secteur présente un réseau karstique dense pouvant être mis à profit pour la gestion de l'eau à moins que le terme de puits ne désigne ici un système d'approvisionnement par collecte des eaux pluviales.

La mention d'une corde pour la cloche soulève également question. S'agit-il d'un élément d'alerte au sommet d'une tour de guet ou bien d'un élément liturgique (ces deux rôles n'étant

16 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1521, dépenses d'argent, fol. 21 v°.
17 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1521, dépenses d'argent, fol. 22 r°.
18 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1523, dépenses d'argent.
19 La mention des dépenses de fer est explicite : « [...] *vingtz et septz livre de fer pour reffaire la porte du chastel* ».
20 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1523, dépenses d'argent.
21 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1523, dépenses d'argent.

d'ailleurs pas incompatibles) ? Le compte de 1521 mentionne « *une livre de cire pour faire des cierges pour la chappelle du chastel dud. Montron* »[22]. Les autres comptes mentionnent uniquement la chapelle de Montrond entretenant l'ambiguïté sur sa localisation au château ou au bourg. Le paiement du luminaire par le seigneur du lieu laisse penser qu'il s'agit d'une chapelle ou d'un oratoire situé dans le château mais pas nécessairement dans un bâtiment indépendant. Le lieu de culte situé au village est en effet distant de près d'un kilomètre du château et il est peu probable qu'il fut utilisé par le seigneur[23].

Une enquête réalisée à la fin du XVIe siècle livre plusieurs témoignage décrivant globalement le site : « *au chastel et maison forte dud Montrond que dit estre une belle et forte place assise quasi au millieu de lad. seigneurie dud Montrond dont il deppend en lequel et cloz de muraille alentour accommode de quatre ou cinq tournelle au pourpris d'icelluy* »[24], « *laquelle consiste en ung beaul chasteaul et maison forte fors spacieux estant siz et scitue sur une belle montioule* [montagne] *ronde et aud. chasteaul este une belle grosse tour et quatre ou cinq petites tournelles en alentour dud. chasteaul y a ung beaul et spacieux prel que se fait de courvees sur les subiectz de lad. seigneurie et auquel lon leve faire denviron dix huit ouving chartz de foins par communes annees aussi a l'environ dud chasteaul et a neufz beaux vilaiges deppendans de lad. seignerie* [...] »[25].

Si notre connaissance de l'architecture du château de Montrond reste limitée, le précédent texte suggère que les six tours relevées correspondent à l'ensemble des vestiges de la fin du XVIe siècle. La comptabilité du début de ce siècle évoque divers bâtiments qu'il est plus difficile de localiser, telles les étables et la galerie, mais la taille relative des tours permet de suggérer que celle qui conserve la plus grande élévation et la plus vaste emprise au sol correspond effectivement à la grande et grosse tour des documents médiévaux. Quant à la construction Renaissance, elle date probablement du milieu du XVIe siècle, période à laquelle Montrond est dominé par la famille de Longwy-Rye qui effectue une construction similaire au château de Balançon à Thervay vers 1559[26].

4. Historique

4.1 Montrond avant les Neufchâtel

Montrond connaît une occupation ancienne, attestée dès le haut Moyen Âge par la découverte de tombes mérovingiennes[27]. Les premières mentions d'archives ne sont toutefois pas antérieures au XIIe siècle. Les origines de cette seigneurie restent obscures. Certains auteurs, à la suite de l'abbé Favrot, ont voulu faire de Montrond un démembrement de la seigneurie de Scey-en-Varais qui serait partagée en 1154 entre Pierre III de Scey et son frère Richard dit de Montbéliard, assimilé par O. Sacco à Richard de Montfaucon, époux de Sophie de Montbéliard ; cet acte n'est connu que par l'érudition et il est impossible de se prononcer sur la validité de cette hypothèse[28]. Enfin, en 1184, « *Guillermus de Montrond* »[29] est cité comme témoin dans une charte de donation de Gaucher de

22 A.N. K 1800 (2) - Compte de 1521, fol. 42 r°.
23 L'église, reconstruite au XIXe siècle, a été très légèrement déplacée comme le montre la comparaison des cadastres anciens et modernes.
24 A.D.H.S. 48 J 393, fol. 49 v°.
25 A.D.H.S. 48 J 393, fol. 90 v°-91 r°.
26 TOURNIER 1964, p. 49.
27 KIEFFER 1985, p. 2248.
28 SACCO 1977, p. 11-12.
29 GUILLAUME 1757, t. I, Preuves, p. 80.

Salins au chapitre bisontin[30]; s'il s'agit peut-être de la plus ancienne mention de Montrond, rien ne permet toutefois de confirmer que ce soit Montrond-le-Château et non une autre localité.

En 1231, un conflit éclate entre le chapitre cathédral de Besançon et Amédée de Neufchâtel, seigneur de Frasne-le-Château, qui empiète sur des terres du chapitre métropolitain pour construire le château de Montrond[31]. Amédée est le fils de Fromond de Dramelay, seigneur de Neufchâtel, et le frère de Thiébaut Ier de Neufchâtel, tige de la Maison qui nous intéresse ; Amédée est à l'origine de la lignée des Neufchâtel, seigneurs de Frasne-le-Château, et des connétables du comté[32]. Deux ans plus tard, un accord survient entre le chapitre métropolitain et Amédée et Pierre de Scey : « [...] *cum controversia vertetur inter decanum et capitulum Sancti Stephani Bisuntini ex una parte et dominum Amadeum de Novo Castro et dominum Petrum de Ceys ex altera super castro de Montron tandem mediantibus bonis viris super parte quam dictus A. de Novo Castro tenebat in dicto castro cum dictis decano et capitulo composuit in hoc modum. Fecit prefatus A. de usagiis que ipse et sui commorantes in eodem castro habebunt de cetero in nemoribus et pascuis ville de Montron homagium decano dicte ecclesie Sancti Stephani nomine capituli et ad illud homagium faciendum decano et successoribus ejus aliis videlicet decanis ejusdem ecclesise idem A. et successores ejus qui jam dictam partem dicti castri tenebant in perpetuum tenebuntur* [...] »[33]. Par cet accord, Amédée s'engage pour lui et ses successeurs à reprendre sa part du château de Montrond en fief du chapitre de Saint-Étienne. Pierre de Scey, qui semble être son beau-frère, époux de Clémence de Neufchâtel[34], n'est visiblement pas associé à cette reprise de fief. Cet acte prévoit également que toute construction de chapelle ou d'église dépendra du chapitre et Amédée de Neufchâtel s'engage à empêcher d'autres constructions de château dans le Varais[35]. Enfin, les religieux sont autorisés à bâtir une maison à l'intérieur du château, de même que leurs hommes[36].

Les transmissions de la seigneurie au cours des décennies suivantes comportent également des zones d'ombre. Amédée de Neufchâtel, seigneur de Frasne, est marié à une certaine Agnès, fille présumée du comte Richard de Montbéliard et sœur de Thierry (futur comte de Montbéliard), d'Amédée et de Richard de Montbéliard, seigneur de Courchaton[37]. En 1276, Richard de Montbéliard est en possession de la seigneurie de Montrond[38]. On ne connaît pas les circonstances de cette transmission mais les enfants d'Amédée et d'Agnès, les seigneurs de Frasne-le-Château et les connétables de Bourgogne, n'ont pas hérité de Montrond, suggérant que cette terre a été cédée par Amédée à son beau-frère.

La succession de Pierre de Scey, mort en Terre Sainte en 1241, est souvent évoquée pour expliquer l'extension de la seigneurie de Montrond par le démembrement de celle de Scey[39]. Rien ne permet de mettre directement en relation cet événement et le passage de village d'une

30 J-M. Croizat cite également un Guillaume de Montrond, témoin du comte Gérard qu'il identifie comme le fils de Raddat Ier de Scey et le père d'Etienne de Scey, connétable du comté CROIZAT s.d., p. 7 citant cart. des Salines. B.M.B, ms. Chifflet 52, fol. 104, n°178) et repris dans CROIZAT 2002, p. 95.
31 A.D.D. G 531 fol. 60 cité par BOUVARD 1997, p. 465.
32 Pour plus de détails se reporter à FAGET DE CASTELJAU 1977 et au Chapitre 1 du volume de synthèse.
33 A.D.D G 397 reproduit par BOUVARD 1997, p. 465-466.
34 FAGET DE CASTELJAU 1977, p. 15 et CROIZAT, MUNIER, RICHARD 1992, p. 21.
35 BOUVARD 1997, p. 469.
36 BOUVARD 1997, p. 469.
37 FAGET de CASTELJAU 1977, p. 15.
38 KIEFFER 1985, p 2248.
39 CROIZAT, MUNIER, RICHARD 1992, p. 19 ; BOUVARD 1997, p. 469.

seigneurie à l'autre[40] ; toutefois l'imbrication des terres à la fin du XIIIe siècle ne fait aucun doute et les hommages sont également enchevêtrés[41]. La seigneurie de Montrond passe rapidement au fils de Richard, Simon de Montbéliard. Celui-ci engage, dès 1280, ses châtellenies de Montrond et de Maillot à Othon IV, comte de Bourgogne, en échange de 50 livrées de terre qu'il reprend en fief du comte[42]. Simon de Montbéliard meurt probablement à la fin de l'année 1306 ou en 1307. Il est cité dans le testament de Jean de Bellevesvre en février 1305 (n.s)[43] puis intervient dans un conflit entre les habitants de Besançon et Jean de Chalon-Arlay, vicomte de Besançon, au mois de septembre 1306[44] et rédige son testament la même année[45]. En décembre 1307, c'est déjà son neveu qui reprend le fief d'Hugues de Bourgogne :

« *Nos Richarz de Montbeliart sire de Montron et d'Antigney facons asavoir a tous ces qui verront cels presentes lettres que cum notres amez peres mes sires Tierryz de Montbeliart cay en arriere fust en la foy de noble baron Othon cuen palatin de Borgogne cest assavoir dou chastel de Montron et de Ouigney ensamble les autres choses il pooit en devoit tenir deluy. Et nobles homs mes sire Hugues de Borgogne freres dou dit conte nos hait enforme par lettres saelees dou seel dou dit conte et dautres seels que li diz cuens li hai done le dit fye en accroissant de son partaige et ancor nos en hai enforme par lettres de confirmacion saelees dou seel Philippe par la grace de deu roy de France et avec tot ce nos en hai baillie lettres overtes de comandemant dou dit roy. Nos coignoissons que por raison de la dite information et par raison dou dit commandement que nos sumes entrez en la foy et en lonmaige dou dit mon soigneur Hugues et sumes devenuz ses homs des choses desus dites. Et par ce que nos nesaniens et estiens ygnorans se la moitie dou chastel de Montron estoit dou fye dou conte de Borgogne ou non Nos se il est ensinc quil ne fuste dou fye dou dit conte si la vous nos coigneu en croissance dou desus dit fye et que nos le tenons en remerciement dou dit mon seigneur Hugues en tel manière que lidevanz diz mes sires Hugues est tenuz a nos garantir le desus dit fye en vers les homs dou conte de Borgogne. En temoinz de laquel chose nos havons mis notre seel en ces presentes lettres faites et donees en l'an de notre seigneur mil trois cens et sept au mois de decembre* »[46].

Cet acte est capital pour suivre les évolutions de la seigneurie. Souvent cité, il a donné lieu a peu de commentaires. Pourtant, il appelle au moins deux remarques :

- Richard indique que son père, Thierry de Montbéliard, a rendu hommage pour le château de Montrond alors que tous les textes cités, jusqu'en septembre 1306, indiquent que c'est son oncle, Simon de Montbéliard, qui est seigneur de ce lieu[47].

40 A. Bouvard note que l'appellation du village de Villers passe de « *Villers juxta Scey* » à « *Viler desouz Montrond* » mais cet argument nous semble trop ténu pour démontrer un changement de seigneurie, les variations toponymiques étant fréquentes à cette époque. Cela dénote toutefois l'importance prise par Montrond en quelques décennies (BOUVARD 1997, p. 469).

41 Ainsi, dans un hommage lige au sire de Chalon, Jean de Scey réserve sa fidélité à l'archevêque de Besançon et à Simon de Montbéliard, sire de Montrond (PROST, BOUGENOT 1904, acte n°124, p. 85). Quelques années plus tard, en 1312, Philippe de Scey conserve des biens importants sur le territoire de Montrond (KIEFER 1985, p. 2248).

42 A.D.D. 1 B 463.

43 ROBERT 1902, n° 14, p. 286-288.

44 RICHARD 1851, p. 8.

45 Conservé de manière fragmentaire dans A.D.D. G 150 d'après ROBERT 1902, p. 288.

46 A.D.D. 1 B 473 n°2. D'après les frères J. et S. Gauthier qui citent en référence l'original de cet acte (nous avons consulté le microfilm) et précise qu'il est scellé des armes de la famille qu'ils donnent : « *de gueules semé de fleur de lys d'or accosté de deux bars adossés de même brisé d'un lambel à trois pendants d'argent* » (GAUTHIER 1911, p. 16).

47 Simon est cité comme seigneur de Montrond à plusieurs reprises, notamment en 1286, 1294, 1296 (BOUGENOT, PROST 1904, n° 124, p. 85, n°56, p. 45, n°398, p. 269-270) et en 1301 (COLLECTIF 1844, n°IX, p. 257-258).

- Par ailleurs, Richard déclare qu'il ignorait si la moitié du château était du fief du comte de Bourgogne. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce qu'il sous-entend. Soit Richard ne dispose que de la moitié du site, dans ce cas il est probable que la part des sires de Scey ne soit pas encore revenue entre les mains des Montbéliard ; soit il évoque ici la suzeraineté du château à laquelle le chapitre de Saint-Étienne de Besançon devait prétendre.

La suzeraineté de Montrond n'est pas évidente à suivre. Dans l'état des revenus du comté de 1295, réalisé au profit de Philippe le Bel suite à la cession du comté de Bourgogne, Montrond n'est pas cité[48]. Au cours des dernières décennies du XIIIe siècle, Jean de Bourgogne, frère cadet du comte Othon IV proteste activement contre la faiblesse de sa part d'héritage et obtient plusieurs accroissements de fiefs dont, finalement, Montrond[49]. Jean de Bourgogne teste en 1304 et meurt sans doute en 1306, laissant ses biens à son fils Henri de Bourgogne, cité dans l'acte ci-dessus.

L'abbé Richard mentionne que la comtesse Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV et de Mahaut d'Artois et épouse du roi de France Philippe V le Long, rend hommage en 1319 des biens dépendants du siège métropolitain de Besançon. Il indique à la suite que Jeanne reçoit de son cousin Henri de Bourgogne le château de Montrond et ses dépendances par un acte de 1321[50]. Cet transfert est de courte durée puisque Henri recouvre ses biens quelques années plus tard, en janvier 1324 (n.s.), à la condition de le reprendre en fief de Jeanne et pour une transmission par les mâles uniquement[51]. Bien qu'il soit un allié fidèle du duc et comte de Bourgogne Eudes IV face à la révolte des barons comtois, Henri n'obtient pas les remboursements de ses dépenses et il est fréquemment obligé d'engager des biens au duc pour parvenir à payer les troupes qu'il recrute. C'est probablement après un épisode similaire que le duc lui restitue le 21 avril 1336 sa forteresse de Montrond[52], à moins qu'il ne s'agisse d'une saisie ducale, visiblement fréquente même chez ses alliés[53]. Une requête produite par son fils, Jean II de Bourgogne, livre le témoignage d'un officier : « *après la mort de feu monseigneur Henri, li dux mist la main a Montreon et depuis le randi a lui qui depose pour Jehan de Bourgogne* »[54]. La requête évalue le préjudice des deux prises successives à 2 000 livres ; le château est restitué dès 1341 à Isabelle de Villars, mère et tutrice de Jean II[55]. Une quinzaine d'années plus tard, Philippe de Rouvres confirme la donation du château de Montrond à Jean II de Bourgogne[56].

Ces deux actes retiennent l'attention car ils sont classés aux archives départementales du Doubs dans la layette de Montrond, commune homonyme du Jura. L'ensemble des actes cités ci-dessus permet pourtant d'établir la filiation directe entre le château de Montrond pour lequel Richard de Montbéliard rendait hommage à Henri de Bourgogne ; il s'agit donc probablement d'une erreur de classement. Sur ce point, A. Rousset n'est pas d'une grande utilité puisqu'il se contente de préciser qu'il « *serait difficile de dresser, à l'aide des documents imprimés, la liste des seigneures de Montrond parce que ce village a son homonyme dans le département du Doubs. Jusqu'en 1479, les souverains de Bourgogne furent propriétaires de ce domaines* »[57].

48 Acte publié dans ALLEMAND-GAY 1988, p. 435-465.
49 BUBENICEK 2009, p. 269. Voir aussi les notices d'Amance et de Chissey.
50 RICHARD 1851, p. 17.
51 A.D.C.O. B 305, cité par PEINCEDÉ, vol. 1 , p. 518.
52 CLERC 1846, p. 49.
53 BUBENICEK 2006, p. 399 ; BUBENICEK 2009, p. 276.
54 A.D.D. 1 B 17, édité par BUBENICEK 2006, p. 429 et A.D.C.O. B 306 (original cité par la même).
55 A.D.D. 1 B 376 d'après l'inventaire de sous-série.
56 A.D.D. 1 B 376 d'après l'inventaire de sous-série.
57 ROUSSET 1856, p. 375.

Après 1307, aucune reprise de fiefs des Montbéliard, seigneur de Montrond, auprès d'Henri ou de Jean II de Bourgogne n'est signalée. Il semble toutefois que ces deux lignages, à un niveau différent de la hiérarchie féodale, exercent leur autorité sur ce site. Richard de Montbéliard, évoqué ci-dessus, n'a qu'une héritière suite à la mort de son fils en bas âge. Jeanne, sa fille, épouse en seconde noces Miles de Noyer, et lui donne un fils prénommé Jean. En 1338, le père et le fils échangent leurs possessions de Montrond, Châtelmaillot, Montfort et Courchaton contre le comté de Joigny à Simon de Sainte-Croix, doyen de Mâcon, lointain cousin[58].

Le château de Montrond reste ensuite dans la maison de Sainte-Croix[59] où il passe de Simon à son neveu Guillaume de Sainte-Croix puis à la fille de celui-ci, Jeanne de Sainte-Croix. Sans enfant, elle teste en 1363 en faveur de son neveu Hugues de Vienne Saint-Georges issu du mariage de Marie de Sainte-Croix et d'Hugues de Vienne[60]. Jeanne rappelle toutefois qu'elle cède les acquêts de son mariage et confirme des donations antérieures en faveur aux enfants du premier lit de son époux, à savoir « *Vauthier et Jehan de Vyanne, freres, enffanz de mon seigneur et marit mon seigneur Henry de Vyanne, sire de Mirebel* »[61]. Jeanne a transmis le 10 janvier 1360 (n.s.), les châteaux de Montrond et de Bosjean et la terre de Salans aux deux fils de son époux avec l'accord du comte de Bourgogne[62]. Jean, le cadet, reçoit le château de Montrond ou une autre forteresse, au choix de son frère, accompagnée de revenus pécuniers[63]; cela explique que plusieurs historiens lui donnent la titulature de seigneur de Montrond[64]. Ces biens sont en tous les cas[65] rapidement revenus dans la main d'Hugues de Vienne, héritier universel de Jeanne de Sainte-Croix puisqu'il rappelle, dans son testament de 1390, qu'il a donné beaucoup de ses biens à son demi-frère, Guillaume de Vienne issu du mariage d'Hugues de Vienne et de Jeanne de Châteauvillain[66]. Parmi ces biens, il mentionne expressément « *dou chastel et chastellerie de Montron* »[67].

En 1406, Montrond est bel et bien entre les mains de Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, qui reçoit l'hommage de Jean de Vaites[68]. Dix ans plus tard, en 1417, il fait établir un terrier qui donne un bon éclairage sur la seigneurie avant son entrée dans le lignage de Neufchâtel-Bourgogne[69]. La seigneurie se compose alors de huit villages proches de Montrond[70], sept occupant une vaste boucle formée par la *Loue* et un se trouvant en rive gauche, et deux villages beaucoup plus éloignés, situés à une quarantaine de kilomètres à l'est[71]. O. Sacco signale que Guillaume de

58 FAGET DE CASTELJAU 1977, p. 11-13. Par deux mariages différents, Isabelle de Montfort est l'arrière grand-mère de Jeanne de Montbéliard et la grand-mère de Marguerite de Bellevesvre, belle-sœur de Simon de Sainte-Croix.
59 SACCO 1977, p. 13 et FAGET DE CASTELJAU 1977, p. 11-13. Le dictionnaire des communes du Doubs semble faire erreur en mentionnant que Jeanne de Sainte-Croix, épouse d'Henri de Mirebel, est la mère de Simon ; il s'agit de sa nièce.
60 ROBERT 1902, acte n°88, p. 440-442.
61 ROBERT 1902, acte n°88, p. 441.
62 ANSELME 1733, p. 796.; B.N.F. n.a.l. 2085 fol. 165 (donation) et fol. 169 (confirmation du 29 janvier) citées dans les *Notes* d'Eugène de Bauffremont relatives à Marguerite de Bauffremont, première épouse d'Henri de Vienne sire de Mirebel. Nous remercions J.-F. Proquin pour nous avoir transmis ces références conservées dans les archives privées de la famille de Bauffremont.
63 A.D.D. 7 E 1330 cité dans les notes d'Eugène de Bauffremont.
64 ANSELME 1733, p. 796 ; MORÉRI 1740, p. 107 ; COLLECTIF 1844, p. 181.
65 Les biens ont pu être rachetés ou revenir à Hugues en raison de l'absence de descendance de Jean de Vienne.
66 Cette donation serait intervenue en 1388, (SACCO 1977, p. 14 citant ANSELME 1733).
67 ROBERT 1902, acte n°116, p. 511-515.
68 B.M.B. DROZ 25 fol. 509 v° - 410 r° (samedi 19 novembre 1306).
69 A.D.D. 7 E 3752. L'analyse de ce terrier est l'objet du mémoire de maîtrise d'O. Sacco.
70 Merey-sous-Montrond, Tarcenay, Villers-sous-Montrond, Epeugney, Malbrans, Maisières, Cademène, Scey-en-Varais, dans la boucle et Lizine situé en rive gauche. cf. SACCO 1977, p. 4 citant A.D.D. 7 E 3752.
71 Orchamps-Vennes et Fuans (SACCO 1977, p. 4 citant A.D.D. 7 E 3752).

Vienne résidait peu à Montrond[72] et interprète les amodiations nombreuses sur les prés, fours et moulins comme une marque de désintérêt. La réalisation d'un rentier relève pourtant de la bonne gestion de la seigneurie et il nous apparaît plutôt qu'en seigneur assez lointain, Guillaume cherche à régulariser les revenus de la seigneurie par le biais de ces amodiations et acensements. L'étendue de la réserve est limitée (6,3 ha de près, 1 forêt et 5,2 ha de vignes). Les revenus de la seigneurie connus par ce document sont très fragmentaires puisque les tailles, certaines amodiations et « l'avenerie » ne sont pas citées. En dépit de ces absences la seigneurie rapporte près de 100 livres par an et près de 218 quintaux de froment, 23,5 d'avoine, 58 livres de cire et diverses autres revenus en nature[73]. Le village de Montrond compte 19 feux soit moitié moins que Merey, le plus gros village de cette châtellenie de 182 feux[74].

Les mentions relatives au château sont peu nombreuses. Il est désigné au début du rentier : « *Et premièrement s'ensuit le demaine dudit Seigneur au dit lieu de Montron c'est assavoir le chastel dudit Montron les fossés denviron et toute la mote dautour ledit chastel qui est apraillie et puet con tenir environ XVIII soitures de prelz* [...] »[75]. Le document fait ensuite état des biens du seigneur puis passe en revue les reconnaissances individuelles des mainmortables de la seigneurie. On trouve ensuite la mention des francs-sergents, personnes libres qui doivent « *la garde au dit chastel en temps de doubte armez comme franc-sergent* »[76]. Enfin, trois tenanciers, l'un de Merey et les deux autres de Villers, disposent d'une maison au château[77]. Elles correspondent peut-être aux constructions prévues dans l'accord passé avec le chapitre métropolitain de Besançon, à moins qu'il ne s'agisse de la volonté du seigneur de développer un bourg castral au sein de l'enceinte castrale. A. Bouvard note que le développement castral avorte et Montrond se situe dans le dernier quart des peuplements castraux qu'il a étudié avec seulement quatre critères de centralité réunis[78]. Le rentier nous informe encore sur la vie religieuse. L'église de Villers-sous-Montrond, attestée dès 1239, est le siège de la paroisse[79]. À Montrond, une chapelle est attestée à proximité du château et le curé d'Epeugney est tenu d'y célébrer trois messes hebdomadaires[80]. Le texte évoque encore deux autres chapelles, sans que l'on sache s'il s'agit d'édifices indépendants, ainsi qu'une confrérie[81].

4.2 Les Neufchâtel et Montrond

À la mort de Guillaume de Vienne, Montrond passe à son fils également prénommé Guillaume. Celui-ci doit faire face à d'importantes dettes et il se trouve bientôt contraint de trouver de nouveaux créanciers pour lui prêter de l'argent. Montrond entre ainsi dans les possessions des Neufchâtel au cours de l'année 1446[82], Thiébaut IX, maréchal de Bourgogne et seigneur de Blamont, recevant,

72 SACCO 1977, p. 25. Concernant Guillaume de Vienne, ces travaux s'inspirent du mémoire de maîtrise de Gérard PELOT (Université de Besançon).
73 SACCO 1977, p. 84-87.
74 SACCO 1977, p. 120.
75 A.D.D. 7 E 3752.
76 A.D.D. 7 E 3752 fol. 186.
77 SACCO 1977, p. 125.
78 BOUVARD 2006, p. 82-83.
79 KIEFFER 1985, p. 3499.
80 SACCO 1977, p. 135. Elle n'apparaît pas dans les pouillés de Besançon (cf. CLOUZOT 1940).
81 SACCO 1977, p. 135 citant A.D.D. 7 E 3752 fol. 180 v°.
82 Signalons que l'inventaire faisant suite à la copie bisontine du cartulaire de Neufchâtel et son pendant de la collection Moreau signalent une reprise d'Antoine de Montmartin pour le château de Montrond en 1413 (B.M.B. DROZ 25 fol. 301 v° - 302 r°). Il s'agit en fait d'une erreur de copie, l'acte entier est conservé dans le cartulaire (B.M.B. DROZ 25 fol. 158 v° - 159 r° et concerne le château de Montmartin).

le 28 août, l'autorisation ducale d'en prendre possession[83]. On ne possède aucun acte en faveur du chapitre métropolitain de Besançon et le comte de Bourgogne semble exercer seul sa suzeraineté.

Cette acquisition par les Neufchâtel ne présente pas une forte cohérence géographique avec leurs autres possessions territoriales. Elle leur offre toutefois l'opportunité de renforcer leurs positions au sud de Besançon, secteur très largement dominé par la famille de Chalon. Au début du XVe, les Neufchâtel avait déjà tenté d'établir un pont entre leurs vassaux voisins de Besançon (Torpes et Thoraise) et leurs possessions jurassiennes de Chissey et Montbarrey. Les brèves acquisitions de Quingey et Chay relèvent de cette tentative. Dès les années 1420, elles sortent toutefois de la main de la branche aînée. En achetant Montrond, Thiébaut IX trouve une occasion de faire face aux Chalon en s'établissant non loin de ces vassaux puisque le village de Lizine, le plus occidental de la châtellenie, n'est qu'à 6 km de Liesle et Buffard détenus par des vassaux des Neufchâtel. Signalons également que la branche cadette a acquis, quelques années auparavant seulement, la châtellenie de Vuillafans-le-Vieux, à une dizaine de kilomètres au sud-est de Montrond. Enfin, les possessions orientales de la châtellenie, Orchamps-Vennes et Fuans ne se situent qu'à une vingtaine de kilomètres au sud des possessions centrales de la famille (secteur de Neufchâtel et Pont-de-Roide), permettant de renforcer encore leur influence dans ce secteur.

L'engagement du château ne suffit visiblement pas à couvrir les besoins de Guillaume et, quelques mois plus tard, il engage 300 livres de rente sur le péage du château de Joux au même Thiébaut. Le seigneur de Blamont – son père Thiébaut VIII est toujours vivant – envoie l'un de ses officiers, Huguenin de Vuillafans[84], en prendre possession après avoir reçu la permission du duc[85]. L'endettement successif d'un même seigneur auprès de Thiébaut IX sur un court laps de temps n'est pas sans rappeler les difficultés du sire de Grandson contraint d'engager son château de Pesmes puis celui de Valay aux Neufchâtel.

On conserve malheureusement peu de documents relatifs à Montrond sous l'autorité des Neufchâtel en dehors des différents changements de mains. Le principal acte connu est un conflit judiciaire entre les habitants de Scey-la-Ville, soutenus par le seigneur de Neufchâtel, et le bailli de Cléron, seigneurie voisine située sur l'autre rive de la *Loue* au sujet de droits sur la terre de Scey. La procédure s'étale de 1460 à 1464 sous l'autorité de Pierre Philibert d'Ornans, châtelain de Montrond[86].

Une transaction intervient le 4 février 1465 (n.s.) avec Guillaume de Vienne seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix et Jean de Vienne seigneur de Bassy et de Salières. Elle concerne la seigneurie de Montrond mais son contenu précis nous est malheureusement inconnu[87]. Peut-être s'agit-il de la vente définitive de la seigneurie ou au contraire d'une volonté de remboursement. Le seigneur de Neufchâtel confirme également les échanges qui se font sur sa terre de Montrond comme en 1466 entre Simon Mouthier et son épouse Claire Terreau et Jean et Perrin le Nief sur la terre d'Orchamps-Vennes[88].

83 B.M.B. DROZ 25, fol. 506 v°-507 r°.

84 Cet officier et vassal de Thiébaut est un fidèle de la famille qui occupe ensuite, pendant les années 1460, la charge de bailli de Neufchâtel.

85 B.M.B. DROZ 25 fol. 515 v° - 516 r° : Inventaire citant trois lettres de 1448 relatives à l'engagement du péage de Joux.

86 Pièce provenant des Archives de Buthiers (archives privés de la famille de Scey-Montbéliard) cité dans la documentation DEBRY.

87 B.M.B. DROZ 25 fol. 513 v° - 514 r°.

88 B.M.B. DROZ 25 fol. 514 r° - 514 v°.

Thiébaut IX prépare sa succession en testant dès 1463. Il y désigne ces héritiers : « *ledit Henry de Neufchastel en mes terres et seignories de Neufchastel Chastellot Blanmont Hericourt Clermont Chamabon le Pont de Roide Bourongne Eschvant Louze la garde et la justice de Lieucroissant et du prioré de Lanthenans Montron Chastel sur Mezelle Espinal Bainville Challegney en la restitcion de Lile quant le cas adviendra selon le traictié fait à Gray* »[89]. Il prévoit également que ces fils cadets, Louis, Liénard et Guillaume « *soyent d'église* » afin de limiter le partage des biens entre ses deux aînés Henry et Claude.

La même année, Thiébaut marie sa fille, Jeanne, à Girard de Longwy seigneur de Gevrey avec une dot de 10 000 livres tournois qu'il s'engage à payer dans les deux ans suivant la célébration. Toutefois, aucun versement n'intervient au cours des années qui suivent et, au début de l'année, 1473 Girard exige le paiement de la dot et réclame 6 000 livres d'arriérés. Un accord est trouvé, le 12 janvier 1473 (n.s.) avec Henry de Neufchâtel, fils aîné et héritier de Thiébaut IX, qui obtient une diminution des arriérés à 2 000 livres et accorde, en attente du paiement de la dot, en « *assignal mille livres de rente pour lesdiz milles livres promises les chastelz terre et seigneuries de Montront ensemble les rentes revenues et appartenances quelxconques par icelles rente et revenues* [...] *et le surplus que esdit Montront rente revenues et deppendances ne se poient asseoir nous ledit Henry de Neufchastel fournirons et assoierons et asseterrons sa avance des terres de Neufchastel et de Clermont* »[90]. La seigneurie, sans sortir complètement de l'orbite du lignage, passe entre les mains de Girard de Longwy pour quelque temps.

Henry prend part aux guerres de Bourgogne aux côtés du duc Charles le Téméraire et il est fait prisonnier lors de la bataille de Nancy. Il n'est libéré qu'après deux ans et demi de détention à la suite du traité de Lunéville, passé le 30 août 1479, que ses frères ratifient[91], notamment Guillaume qui, contrairement aux désirs de son père, n'est pas entré dans l'Église. Pour anticiper toute querelle de succession, Henry lui octroie dès 1480 le château de Montrond; comme celui-ci est toujours sous l'autorité de Girard de Longwy et Jeanne de Neufchâtel, il reçoit, en attendant le rachat, une rente de 400 francs annuelle et le droit de porter le titre de sire de Clémont[92]. Huit ans plus tard, à la suite du décès de sa sœur Jeanne, Guillaume est mis en possession de Montrond et renonce à sa rente, au titre de seigneur de Clémont et à toute prétention supplémentaire dans la succession paternelle[93]. On ne sait pas dans quels termes cette reprise fut négociée avec le sire de Longwy car celui-ci ne donne quittance du paiement de la dot de Jeanne que le 24 octobre 1491[94]. À cette date, Guillaume de Neufchâtel porte effectivement le titre de seigneur de Montrond et il a déjà effectué plusieurs actes tel l'affranchissement de la macule de mainmorte de Pernot Nicolas de Mercy en octobre 1490[95].

Deux chroniques mentionnent le séjour, à la fin de l'année 1492, du roi des Romains, Maximilien, au château de Montrond. La première chronique, écrite par P. Despotos en 1608, décrit l'entrée du prince à Besançon puis ajoute succinctement « *et partit la veille de Noël pour aller loger à Montron* ». La seconde chronique, vraisemblablement écrite à la fin du XVe siècle,

89 A.D.D. 7 E 1325 - Copie du testament de Thiébaut IX de Neufchâtel fol. 7 v° - 8 r°.
90 B.N.F. Lorraine 215, pièce n°7 - Transcrit dans la documentation DEBRY.
91 B.N.F. Lorraine 386, fol. 161-165.
92 DEBRY 1976, p. 33.
93 A.D.M.M. B 608 n°19 (original) ; mentionné dans B.M.B. DROZ 25 fol. 505 v° - 506 r°.
94 B.M.B. DROZ 25 fol. 368 v°.
95 B.M.B. DROZ 25 fol. 511 r°.

donne quelques éléments supplémentaires : « *Le lendemain il s'en party, et alla coucher à Montron où il se tint jusqu'à Noël puis après s'en alla à Vercel et dez là à Sainct-Hipolyte* [...] »[96]. Cet itinéraire permet d'identifier Montrond au site qui nous concerne, il se situe en effet à quelques kilomètres de Besançon et se trouve sur un cheminement cohérent pour regagner Vercel, à une trentaine de kilomètres à l'est, puis Saint-Hippolyte. Maximilien venait peut-être rencontrer Guillaume qui est nommé quelques mois plus tard, après le traité de Senlis, « *lieutenant du Prince d'Orange dans le gouvernement du comté de Bourgogne* »[97]. Il apparaît dans les années qui suivent comme un fidèle soutien du roi des Romains[98].

Disposant de ce seul château présent désormais systématiquement dans sa titulature[99], il est fort probable que Guillaume y résidait fréquemment. L'état du bâti ne permet malheureusement pas d'attribuer la moindre construction à Guillaume et il est impossible de déterminer si celui-ci y a entrepris de quelconque travaux. À la mort de son frère aîné Henry, en 1504, Guillaume voit sa part du partage augmentée des seigneuries de l'Isle-sur-le-Doubs, Châtelot et Clémont. Peu après, un nouvel accord est passé avec son frère Claude, principal héritier d'Henry et il obtient en accroissement les seigneuries de Fay, Châtelot et Chaligny[100]. Claude meurt à son tour en février 1505 et Guillaume devient l'héritier universel de la branche aînée puisqu'aucun de ses deux frères n'a de fils survivants ; Guillaume décède peu après, à l'automne 1505.

La situation est alors passablement complexe. En effet, le testament de Thiébaut IX prévoyait que, en absence d'héritier mâle, les biens aillent à la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu en dépit de son inimitié avec son frère Jean II. Guillaume, par son testament, va à l'encontre de la volonté de son père en léguant ces biens à ces nièces, les filles de Claude de Neufchâtel. Cette infraction aux volontés de son père est simple à comprendre si l'on rappelle qu'après la conquête de la Franche-Comté par Louis XI, en 1479, l'ensemble de la branche cadette s'est ralliée au roi de France tandis que la branche aînée est restée fidèles aux héritiers de Bourgogne. Respecter le testament de son père c'était, en quelque sorte, trahir son suzerain. Cette infraction va donner lieu à des dizaines de procédures judiciaires qui se prolongent tout au long des XVIe et XVIIe siècles et ne s'arrêtent définitivement qu'à la Révolution.

La plupart des seigneuries familiales ont été rapidement occupées par Guillaume de Fürstenberg et Félix de Werdenberg, époux respectifs de Bonne et Élisabeth de Neufchâtel, les nièces de Guillaume. La situation de Montrond est un peu différente.

En 1500, Guillaume de Neufchâtel, seigneur de Montrond, avait engagé une rente de 400 francs à Etienne Despotos. Des notations dans la marge du même acte indiquent que celle-ci a été rachetée « *par noble Anthoinne de Neufchastel seigneur de Montrond* »[101] le 20 novembre 1510. L'identité de ce personnage n'est pas aisée à établir. Dans son étude de 1975, J. Debry en faisait un fils bâtard de Jean II de Neufchâtel-Montaigu remarié avec Marguerite de Vaudrey, veuve supposée

96 COLLECTIF 1876, p. 385-386.
97 DEBRY 1975, V - 94. Titre encore porté en 1500 (A.D.N. B 2171/72138 cité par BIRQUY 2008, p. 561).
98 Il est par exemple son émissaire dans un conflit de nomination avec le chapitre bisontin en 1498 (A.D.D. G 169).
99 Il porte ce titre dans la reprise de fiefs faite à Jean de Chalon en mai 1501 (B.M.B. ms 1539 fol. 56 cité dans la documentation DEBRY), dans le compte du receveur de Clémont en 1503 (A.D.D. E.P.M. 1230), dans le testament de son oncle naturel, Henri, chambrier de l'archevêché, et dans l'ensemble de la procédure judiciaire qui s'ouvre pour revendiquer les biens des Neufchâtel (par exemple A.D.M.M. B 608 n°41).
100 A.D.M.M. B 608 n°20 cité par BIRQUY 2008, p. 558-560.
101 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépot) 847 - Vente de Guillaume de Neufchâtel (1500).

de Guillaume de Neufchâtel[102]. Dans une généalogie, plus récente, il fait d'Antoine, le fils bâtard de Guillaume et l'époux de Marguerite de Vaudrey. Au vu du patrimoine considérable de Guillaume au moment de sa mort, il apparaît crédible que son fils bâtard ait reçu en compensation la seigneurie de Montrond dont les revenus sont modérés. Plusieurs auteurs ont écrit « *qu'Antoine, bâtard de Neufchâtel, s'empare de Montrond et remet la forteresse à Guillaume de Fürstenberg* »[103]. En réalité, celui-ci conserve la seigneurie un certain temps puisqu'il la possède encore en 1510 comme nous venons de le voir. D'autres traces de son passage sont dispersées dans la documentation, mais on manque d'éléments sur cette période[104].

4.3 Montrond après les Neufchâtel

D'après J. Debry, le bâtard Antoine est contraint de céder la seigneurie contre divers biens situés à Héricourt à Guillaume de Fürstenberg, époux de sa cousine Bonne de Neufchâtel, le 19 novembre 1518[105]. Il s'agit peut-être là d'une confirmation car dès le 1er janvier 1517 (n.s.), Renaud de Foucherans est châtelain et receveur du lieu pour « *hault et puissant seigneur Monseigneur Guillaume conte de Fürstenberg seignour de Neufchastel de Chastel sur Mezelle Lile Hericourt et de Montron* »[106].

Les quatre comptes conservés pour la période de 1517 à 1523[107] indiquent un certain intérêt de Guillaume de Fürstenberg pour la seigneurie de Montrond. Les séjours que trahit la comptabilité sont le plus souvent brefs, par exemple du 19 au 21 janvier 1517 (n.s.)[108], les 5 et 6 juin de la même année[109], du 3 au 5 mars 1518 (n.s.)[110] mais il arrive que Guillaume y séjourne plus longuement, par exemple du 2 au 14 mai 1518[111]. Des réparations sont effectuées dans la seigneurie, sur les fours et moulins notamment ainsi qu'au château où plusieurs bâtiments bénéficient de réfections notamment des portes, verrières et toitures[112]. Ils nous apprennent qu'un maître de forge est établi à Chenecey-Buillon mais relève de la seigneurie de Montrond à laquelle il fournit une rente annuelle[113]. Des garnisons sont régulièrement mises en place au château, pas de manière permanente mais pour des durées variant de quelques semaines à quelques mois. Elles sont souvent réduites et l'effectif de 1517, avec neuf compagnons, semble le maximum atteint au cours de la période[114]. Enfin, la fonction de centre d'exploitation domanial apparaît nettement avec la réception et le stockage de denrées alimentaires ou de produits manufacturés (toiles et fer notamment), parfois expédiés dans d'autres résidences seigneuriales notamment Neufchâtel et Héricourt.

102 DEBRY 1975, V - 95-96.
103 KIEFFER 1985, p. 2248.
104 On note par exemple une reprise de fiefs pour des biens à Rurey cité dans un inventaire malheureusement non daté (A.N. K 1799 (3) - « *Manuels des titres servans es seigneuries de Rurey et Ornans* », fol. 5 v°.
105 Généalogie J. Debry.
106 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond (1517).
107 A.N. K 1800 (2).
108 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond de 1517, fol. 26 v°.
109 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond de 1517, fol. 27 r°.
110 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond de 1518, dépenses d'argent.
111 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond de 1518, dépenses d'argent.
112 Se reporter à : *3. Description archéologique, 3.3 L'apport des textes.*
113 Présent dans les quatre comptes au chapitre *Recepte de fer*.
114 A.N. K 1800 (2) - Compte du receveur de Montrond de 1517, fol. 28 r°.

Ces comptes ne mentionnent pas de construction à proprement parler et il faut considérer que les éléments cités correspondent à l'état final du château des Neufchâtel. Les mentions sont diverses mais il est le plus souvent impossible de les mettre en relation avec les vestiges du château à l'exception peut-être de la « grande tour » qui correspond vraisemblablement à la tour carrée située à l'ouest et qui semble antérieure à l'arrivée des Neufchâtel sur le site.

Au cours des décennies qui suivent, Montrond connaît, comme l'ensemble des territoires des Neufchâtel, des revendications multiples de la part des prétendants à la succession. Guillaume de Fürstenberg occupe les lieux quelques années. Il cède vraisemblablement cette seigneurie à l'archiduc d'Autriche, et dès 1525, un accord est passé entre l'archiduc et Ulrich de Wurtemberg, comte de Montbéliard, qui avait acquis les prétentions des Neufchâtel-Montaigu. Montrond est explicitement exclu de cet accord car le duc de « *Wurtemberg conserve des prétentions* »[115]. Anne de Neufchâtel, fille aînée de Fernande de Montaigu, dernier représentant mâle de la branche cadette, parvient à un accord en 1527 prévoyant qu'elle conserve diverses seigneuries dont Montrond tandis que le roi de Bohême emporte Héricourt, l'Isle, Blamont, Clémont et le Châtelot[116]. Les prétentions sont soutenues et on trouve Montrond dans la titulature des héritiers d'Anne de Neufchâtel en 1533[117]. En 1537, un accord survient entre les petites filles de Fernande de Neufchâtel prévoyant que Neufchâtel, Montrond et Fondremand aillent à Joachim de Rye et son épouse Antoine de Longwy, fille d'Anne de Neufchâtel; en échange du paiement des dettes familiales, il obtient le droit de « *vendre et allièner lesd. seigneurie de Montrond et Fondrement* »[118].

La transmission de Montrond est donc passablement complexe et la terre est aprêment discutée, ce d'autant que les héritiers d'Antoine de Neufchâtel semblent soutenir des prétentions. J. Debry mentionne en effet le mariage, en 1563, de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montrond, et Claudine de Joux[119]. Dans une généalogie récente, il donne Jean pour fils d'Antoine de Neufchâtel et de Marguerite de Vaudrey[120]. Nous ne revenons pas en détail sur ces querelles de successions du XVIe siècle qui se jouent à deux niveaux, pour la jouissance de la seigneurie d'une part et pour la suzeraineté dont elle relève d'autre part, les comtes de Bourgogne et de Montbéliard s'affrontant à ce sujet pour les terres les plus proches de Montbéliard.

Dans les faits, Montrond reste, après 1533, entre les mains des héritiers Longwy-Rye[121]. Un traité de 1589 tentant de régler les différends sur la succession des Neufchâtel fait passer la seigneurie de Montrond au comte d'Ortembourg qui cède leurs droits sur Héricourt[122]. Une dizaine d'années plus tard, les comtes d'Ortembourg cèdent finalement leurs bien à l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye. Celui-ci fait sa reprise de fiefs en janvier 1606 (n.s.)[123] et administre

115 DUVERNOY 1838, preuve n°XXIX, p. 89.
116 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847 - Accord de 1527 entre le roi de Bohême et Anne de Neufchâtel-Montaigu.
117 A.N. K 2245 - Autorisation de s'assembler en communauté faite aux habitants de Voujaucourt.
118 A.N. K 1799 (3) - Accord entre les petites- filles de Fernande de Neufchâtel-Montaigu.
119 DEBRY 1975, VI - 20.
120 Généalogie Debry.
121 En 1580, Jean de Longwy vend une chevance au sieur de Malarmet qui la reprend en fief de lui (B.M.B. DROZ 25, fol. 506 r°). En 1584, Léonor Chabot, fils de Françoise de Longwy, demande aux habitants de Montrond une aide pour le mariage de sa fille, ce que contestent les habitants (B.M.B. DROZ 25 fol. 516 v° - 517 r°)..
122 Voir notamment un accord de 1589 (A.D.D. 7 E 3413), entre le comte de Charny et les comtes d'Ortembourg, également mentionné dans B.M.B. DROZ 25 fol. 504 v°.
123 B.M.B. DROZ 25 fol. 504 v°.

la seigneurie en recevant les hommages[124] et en rachetant certaines portions de terres engagées par ses prédécesseurs[125].

La construction du corps de logis dont on conserve des baies surmontées de linteaux triangulaires caractéristiques du XVIe siècle, remontent probablement aux seigneurs de Longwy-Rye. Sur le plan architectural on ne dispose pas d'élément précis pour les siècles antérieurs. Au cours de la guerre de Trente Ans, Montrond souffre du conflit et subit une grave crise démographique avec le passage de 32 feux en 1593[126] et 29 feux en 1614 à 18 feux pour l'année 1657[127]. La maison curiale est signalée en ruine en 1637 mais les dégâts commis par les troupes au château ne sont pas connus[128]. Un siècle plus tard, la seigneurie est vendue par Guy-Michel Durfort de Lorges, duc de Randan, époux de Élisabeth Philippine de Poitiers, puis elle est démembrée entre quatre principaux propriétaires[129]. Ignace Mouret de Châtillon, président du Parlement, obtient du roi l'érection de ses terres de Montrond en comté en 1767 mais il semble bien qu'à cette date le château est ruiné depuis longtemps[130].

4.4 Liste d'officiers

- 1417 : Jean de Maillot, châtelain [pour Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix][131]
- 1461-1464 : Pierre Philibert d'Ornans, châtelain[132]
- 1517-1523 : Renaud de Foucherans, châtelain [pour Guillaume de Fürstenberg][133]
- 1517-1521 : Nicolas Perrenot, bailli [pour Guillaume de Fürstenberg][134]
- 1523 : Adrien, dit Berchenet, de Saint Moris, bailli [pour Guillaume de Fürstenberg][135]

5. Conclusion

Le château de Montrond intègre tardivement le patrimoine familial des Neufchâtel. Il y entre par le biais d'une engagère qui relève à la fois de l'opportunité offerte au seigneur de Neufchâtel d'une acquisition aisée et probablement d'une volonté de faciliter les communications entre les possessions familiales situées en bordure du comté de Montbéliard et celles situées au sud de Besançon. Son importance reste limitée au sein du lignage et Montrond n'apparaît jamais dans la titulature du chef de famille pour des actes concernant d'autres châtellenies que Montrond. Son rôle résidentiel est probablement anecdotique lorsque la seigneurie est détenue par Thiébaut IX puis son fils Henry et ce n'est probablement qu'avec Guillaume de Neufchâtel qu'il se renforce. Le

124 Il reçoit celui de Pierre Casenat, citoyen de Besançon, en 1608 (n.s.) (B.M.B. DROZ 25 fol. 507 r°) ; celle de Jean Clémont de Clairon en 1619 (B.M.B. DROZ 25 fol. 507 v°); celui de Pierrette de Villeneuve, la même année (B.M.B. DROZ 25 fol. 505 v°).
125 Il rachète notamment, en 1635, les biens cédés aux Malarmet (B.M.B. DROZ 25 fol. 504 v° - 505 r°).
126 BOUVARD 2008, p. 125.
127 KIEFFER 1985, p. 2249.
128 KIEFFER 1985, p. 2249.
129 A.D.D. 7 E 3995 - Vente de la seigneurie de Montrond à Ignace Mouret de Châtillon, Claude François Renouard; Philibert Dagay de Mutigney; Jean Léonard Jacquot et A.D.D. 7 E 3446 (1751), A.D.D. 7 E 3787 (1769), A.D.L.e.G 38 J 87.
130 KIEFFER 1985, p. 2249.
131 SACCO 1977, p. VI.
132 Archives privées de la famille Buthiers transcrit dans la documentation DEBRY.
133 A.N. K 1800 (2) Compte du receveur de Montrond (1517-1523).
134 A.N. K 1800 (2) Compte du receveur de Montrond (1517-1521).
135 A.N. K 1800 (2) Compte du receveur de Montrond (1517-1521).

séjour probable de Maximilien à Montrond suggère toutefois que la place dispose d'un minimum de confort.

Le caractère non stratégique de cette châtellenie pour le lignage de Neufchâtel apparaît à diverses reprises. C'est cette terre qu'Henry de Neufchâtel décide d'engager à son beau-frère Jean de Longwy pour asseoir la rente due en attendant le paiement de la dot de sa sœur; c'est encore Montrond qu'il choisit comme dotation pour son frère cadet qui ne recevait rien dans le testament paternel qui le destinait à la vie religieuse. Enfin, à la mort de Guillaume, il semble que ce soit encore Montrond qui est octroyé à un fils bâtard comme compensation de son écartement du reste du patrimoine familial dont Guillaume avait hérité de ses frères quelques mois avant sa mort.

Les qualités défensives du site sont importantes si l'on considère sa position au sommet d'une butte témoin qui limite toute approche. La nature des aménagements militaires nous reste néanmoins inconnue dans le détail. En l'absence de comptes, les officiers de la châtellenie nous sont peu connus mais leur existence comme administrateurs du domaine ne fait aucun doute. Les revenus affichés par la seigneurie sont assez modestes dans le rentier de 1417 avec une centaine de livres en argent mais beaucoup de recettes semblent échapper au périmètre de ce document. La comptabilité du début du XVIe siècle indique à l'inverse des revenus corrects mais très variables –– entre 215 francs pour 6 mois et 614 francs pour un an – qui sont comparables à ceux de la seigneurie de Blamont[136].

Montrond apparaît donc comme une seigneurie permettant de générer des revenus supplémentaires, d'arrondir le domaine familial et d'éviter l'engagement de terres plus stratégiques lorsque la gestion familiale oblige à céder des terres (dot, compensation, ...). La seigneurie prendra sans doute plus d'importance pour les successeurs si l'on considère la qualité du bâtiment Renaissance qu'ils y ont bâti.

6. SOURCES

6.1 Archives

•A.D.D. 4 E 780 : Montrond : Carnet de comptes et redevances (1578)*.

•A.D.D. 7 E 3444 : Reconnaissance des droits et revenus de la seigneurie de Montrond (1741)*.

•A.D.D. 7 E 3569 : Inventaire des papiers et successions de Ferdinand de Rye archevêque ; il concerne diverses seigneuries ont Montrond en 1646.

•A.D.D. 7 E 3752 : Rentier de la seigneurie de Montrond (1417 a.s.).

•A.D.D. 7 E 3753 : Rentier de 1681*.

•A.D.D. 7 E 3754 : Rentier de 1741.

• A.D.H.S. 48 J 385 : Copie du terrier de Montrond 1609-1610*.

• A.D.H.S. 48 J 393 : Enquête pour un procès entre Louise de Longwy et Léonor Chabot sur la consistance de plusieurs seigneuries dont : Vuillafans, Montrond, Amance, Chemilly, Neufchâtel, Faverney, Montaigu, Fondremand, Bourguignon, Poinson.

• A.D.H.S. 48 J 438 : Enquête sur la consistance de la seigneurie de Vuillafans et celle de Montrond. ca 1581-1582.

• A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 849 : Registres d'inventaires des titres et papiers concernant

136 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 100.

diverses terres et seigneuries dont Montrond (1705).

• A.D.N. B 722 : Biens de la duchesse de Longueville. Seigneuries de Neufchâtel, Montrond, Bourguignon, Parlement de Dole (1515)*.

• A.D.L.e.G 38 J 87 : Vente de Montrond : extraits des contrats de vente, mémoire juridique (1751)*.

• A.N. K 1800 (2) : Comptes du receveur de Montrond (1517 ; 1518 ; 1521 ;1523).

6.2 Bibliographie

Anselme 1733 : ANSELME P., *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France...,* [troisième édition], t. VII, Compagnie des Librairies, Paris, 1733.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien., PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Clémont - Montéchéroux », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 397-403.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Bubenicek 2006 : BUBENICEK Michelle, « Noblesse, guerre, mémoire. Informations sur une requête de Jean de Bourgogne à Philippe de Rouvres (1359) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 164, 2006, p. 391-445.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigu, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur : cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

Celet 1975 : CELET Paul, *Notice de la carte géologique de Quingey*, B.R.G.M., Orléans, 1975.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1844 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. III, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1844.

Collectif 1876 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. VII, Imp. Dodivers, Besançon, 1876.

Croizat, Munier, Richard 1992 : CROIZAT Jean-Marie (dir.), MUNIER Claudine, RICHARD Annick, *Scey au Moyen Âge : un domaine à la campagne,* Centre régional de documentation archéologique, Besançon 1992.

Croizat s.d. : CROIZAT Jean-Marie, *Inventaire des sites fortifiés de Franche-Comté*, s.l, s.d., [disponsible au S.R.A. de Franche-Comté]

Croizat 2002 : CROIZAT Jean-Marie, *Les dynastes de Montfaucon : les origines*, Éditions du 47, Besançon, 2002.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neufchâtel*, Association du vieux Châtel, s.l., 1975 [disponible à la bibliothèque municipale de Nancy].

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *Droit et politique au XVIe siècle : La succession de Thiébaud IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne et l'une de ses conséquences : le rattachement de Châtel à la Lorraine*, mémoire de D.E.A, Dijon, 1976.

Duvernoy 1838 : DUVERNOY Charles, *Notice sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt. 1ère partie jusqu'en l'année 1561*, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Faget de Casteljau 1977 : FAGET DE CASTELJAU Henri, « Lignées féodales comtoises (lignages de Montfaucon, Neufchâtel, Rougemont) », *La Franche-Comté : questions d'histoire et de philologie.* [Actes du 99e congrès national des sociétés savantes, section philologie et histoire jusqu'en 1610], C.T.H.S., Paris, 1977, p. 7-25.

Favrot 1890 : FAVROT Jules-Joseph : *Histoire de Scey-en-Varais et de Château Saint-Denis*, Jacquin Besançon, 1890.

Godefroy 1885 : GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, vol. 4, Vieweg, Paris, 1885.

Gresser 2008 : GRESSER Pierre, *Calamités et maux naturels en Franche-Comté aux XIVe et XVe siècles*, Cêtre, Besançon, 2008.

Kieffer 1985 : KIEFFER Michel, « Montrond-le-Château », COURTIEU Jean, *Dictionnaire des communes du Doubs*, t. IV, Cêtre, Besançon, 1985, p. 2247-2252.

Métin 1913 : MÉTIN Albert, Histoire des communes du canton d'Ornans, Millot, Besançon, 1913.

Moréri 1740 : MORÉRI Louis, *Dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, [18e édition], t. VIII, Neaulme, Utrecht, 1740.

Pégeot 1993 : PÉGEOT Pierre, *Vers la Réforme : un chemin séparé. Montbéliard, Porrentruy et leur région du XIVe siècle au XVIe siècle*, [doctorat d'état], Paris IV, 1993.

Richard 1851 : RICHARD , *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, Cornu, Besançon, 1851.

Robert 1902 : ROBERT Ulysse, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, Imp. nationale, Paris, 1902.

Rousset 1856 : ROUSSET Alphonse, *Dictionnaire géographique historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classé par département. Tome IV, département du Jura*, A. Robert, Lons-le-Saunier, 1856.

Sacco 1977 : SACCO Ornella, *La seigneurie de Montrond-le-Château au début du XVe siècle*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1977.

Schwien 2000 : SCHWIEN Jean-Jacques, *Rapport d'activité intermédiaire du Projet Collectif de Recherches sur le patrimoine castral de Franche-Comté*, 2000 [disponible au S.R.A.].

Tournier 1964 : TOURNIER René, *L'architecture de la Renaissance et la formation du Classicisme en Franche-Comté*, Cahiers d'études comtoises n°5, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, vol. 64, Les Belles Lettres, Paris, 1964.

6.3 Iconographie

• A.D.D. 3 P 407 : Cadastre ancien de Montrond-le-Château (1827).

Nancuise

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Jura
Canton : Orgelet
Commune : Nancuise
Numéro INSEE : 39 380

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Le vieux château	844 661	2168 950	430

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Le vieux château	Actuel	2010	ZA	29a, 31a, 31b
Le vieux château	Ancien	1826	A 3	63, 64

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Montagne	**Bailliage**	Aval
Paroisse	Monnetay	**Suzeraineté**	Chalon
Dédicace	saint Hippolyte	**Châtellenie**	Nancuise

2. Présentation du site

2.1 Situation

Nancuise est aujourd'hui un petit village qui compte une cinquantaine d'habitants et dont la principale activité industrielle est une papeterie déjà citée au XVIIIe siècle. Rythmant l'une des nombreuses vallées orientées nord / sud de cette partie du massif jurassien, Nancuise est baigné par le *Valouson*, à sa confluence avec le ruisseau de *la Doye* qui prend naissance dans une profonde entaille du massif située au nord-ouest du village. À l'extrémité de ce vallon, à 1 300 m au nord-ouest du village, un éperon rocheux détaché du plateau par la résurgence de la *Doye* accueillait l'emplacement du château dont le souvenir persiste dans la toponymie. À noter, à 200 m au sud-est de la mairie,

dans une parcelle forestière, la présence d'une chapelle en ruine de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Nancuise appartient au domaine du Jura occidental. Du point de vue de la géologie, ce secteur est marqué par de nombreuses « *lanières tectoniques, orientées N.NE-S.SW qui assurent le passage entre la zone du Vignoble lédonien au Nord, et le Revermont au sud* »[1]. Les reliefs y sont profondément entaillés et baignés à leur pied de rivières qui prennent leur source au fond d'une reculée. Nancuise n'échappe pas à la règle et le village est installé à la confluence d'un ruisseau né au fond d'une reculée, *la Doye*, qui vient alimenter *le Valouson*, cours d'eau de plus grande importance qui apparaît 2 km au nord dans la *Résurgence de la Tonaille* et vient alimenter à 4 km en aval la rivière de *la Valouse* qui entaille la vallée immédiatement voisine à l'est. Ce cours d'eau profite également des sources de la *Thoreigne* à Dompierre qui viennent le grossir rapidement[2]. Le sommet de ce relief est formé d'un substrat du Bajocien (J 1a et J 1b) et du Bathonien (J 2) caractérisé par des calcaires aux faciès variables. De part et d'autre, dans les pentes puis les vallées affleurent le Callovien (J 3) et l'ensemble de l'Oxfordien (J 4 à J 6) qui offrent des alternances de calcaires et de marnes.

Le château, implanté sur un éperon barré culminant à 430 m, au nord-ouest du village, domine le fond de vallée d'une dizaine de mètres. Le site occupe un petit espace détaché du relief principal à l'est par la résurgence de la *Doye* et au nord par le barrage de cet éperon par un fossé. Il appartient au substrat formé au Bathonien dont les calcaires sont assez gélifs.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le château est implanté de manière à marier au mieux les contraintes défensives et l'exploitation du terroir. Si les rendements agricoles de ce secteur sont globalement faibles[3], la position du château sur un éperon dominant d'une dizaine de mètres le fond de vallée plutôt qu'au sommet des reliefs environnants lui réserve un bon accès à la rivière qui baigne son flanc oriental. La pierre devait être assez facile d'extraction et la fréquence des toponymes *la Perrière* aux alentours en livre un témoignage. Aucune carrière n'est précisément localisée et les matériaux du château médiéval ne sont pas connus, toutefois il est probable qu'ils fussent exploités localement. À l'Ouest, un lieu-dit *les Chaux* évoque des activités de transformation.

Plus à l'ouest, sur le versant dominant la source de *la Doye*, la carte géologique indique la présence d'une cavité naturelle. Aucune carrière n'y est indiquée et les cartes anciennes, notamment celle de Cassini et la carte dite d'État Major, n'indiquent pas d'exploitation particulière dans ce secteur à l'exception de la papeterie de Nancuise et des moulins situés au pied du château, exploitant tout deux l'énergie hydraulique offerte par les rivières voisines.

1 KERRIEN *et alii,* 1983, p. 5.
2 KERRIEN *et alii*, 1983, p. 24.
3 ROTHÉ 2001, p. 531, citant ROUSSET.

2.2.3 Voies de communication

Le château, situé au fond d'une reculée, ne contrôle aucune voie de communication. Il n'offre aucune vue directe sur la vallée qui relie Arinthod à Orgelet où est implanté le village de Nancuise. Une voie romaine est néanmoins signalée à proximité sans grande précision sur les vestiges observés[4]. Elle correspond sans doute à la voie d'Agrippa reliant Lyon au Rhin par Poligny et, immédiatement au nord de Nancuise, le sanctuaire de Chavéria. Des fouilles ont montré que cette voie était encore utilisée après la période romaine[5].

Les voies navigables sont peu fréquentes et relativement éloignées. Si *l'Ain* ne se trouve qu'à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau, le relief le rend peu accessible et, par ailleurs, ses caractères hydrographiques n'en font pas un cours d'eau aisément navigable.

3. Description et analyse archéologique

3.1 Le château

Le château de Nancuise a fait l'objet d'une prospection en plusieurs lieux afin de synthétiser les données contradictoires disponibles, entre une localisation approximative du lieu mentionné dans le dossier du S.R.A[6]., à proximité du toponyme *le vieux château*, et la localisation proposée par S. Guyot et J.J. Schwien[7] plus à l'ouest, au sommet du plateau, au lieu-dit *les Chaux.*

Dans leurs travaux, ils remarquent la forme du parcellaire cadastral et plus particulièrement la présence de deux tours carrées, à l'est, qui déterminent une cour centrale fermée à l'ouest par deux bâtiments rectangulaires disposées en L. Ces constructions sont postérieures au XVIIIe siècle mais les auteurs remarquent des pierres avec des traces de rubéfaction évoquant un possible remploi. La distance entre ce site et le lieu-dit « *le vieux château* » nous semble suffire à rejeter cette hypothèse de localisation ; en effet, les 700 m à vol d'oiseau doivent être majorés à 2,5 km si l'on tient compte d'un itinéraire court, près de 5 km si l'on considère le réseau viaire actuel et plus encore si l'on admet que cette route forestière, qui ne figure pas sur la carte dite d'État Major, est récente. Par ailleurs, l'examen du cadastre napoléonien, élaboré en 1826, montre que seul un bâtiment en forme de L existait à cette époque, suggérant une construction plus récente des tours carrées. Le remembrement des parcelles de ce secteur forestier conduit à une interprétation erronée. Au XIXe siècle, la parcelle rectangulaire n'existe pas sous cette forme, ni les tours carrées, et l'ensemble de parcelles alentours sont beaucoup plus nombreuses, présentant un enchevêtrement complexe dans lequel cette parcelle n'a rien de singulier (fig. 1). Enfin, l'isolement de ce site et ses faibles atouts défensifs, cantonnés à une modeste dépression de 2 m de dénivelé, tranchent définitivement en défaveur de cette localisation.

Assis sur un éperon rocheux qui domine les bâtiments des moulins édifiés au milieu du XIXe siècle sur l'emplacement de constructions plus anciennes, le château n'a pas laissé de vestiges bâtis (fig. 2, 3). L'éperon, à-pic sur une dizaine de mètres de hauteur à l'est, présente une pente plus progressive à l'ouest en raison d'un remblaiement, par les précédents propriétaires du moulin, à la

4 ROTHÉ 2001, p. 531.
5 ROTHÉ 2001, p. 287.
6 Ces coordonnées englobent une assez vaste de zone qui n'est pas suffisamment étendue au sud pour inclure tout le château et s'étend trop au nord, incluant inutilement la ferme de la Roche qui ne présente pas de caractère castral.
7 GUYOT, SCHWIEN, 2005, p. 166.



Fig. 1 : Superposition des cadastres actuel et ancien de Nancuise. Les parcelles interprétées à tort comme indices du château sont postérieures au cadastre de 1836 (n°1).



Fig. 2 : Situation de l'arête rocheuse



Fig. 3 : Arête rocheuse sur laquelle était installé le château

fin du XXe siècle. La tradition orale rapporte également que ce côté se trouvait autrefois beaucoup plus à-pic. Le site est constitué de trois niveaux successifs dont les grandes dimensions ont été approximativement relevées avec un G.P.S. de précision décamétrique. L'ensemble de ces trois niveaux est orienté nord-sud (fig. 4). La partie méridionale est formée d'un espace de 13 x 50 m avec un léger pendage vers le nord. Ensuite, une petite zone de 10 x 10 m fait office de transition vers un dernier espace, le plus haut, de 12 x 20 m au sommet duquel devait se tenir une construction. On y accède par l'ouest où le pendage entre ces deux secteurs semblent indiquer un chemin. Plus au nord, un fossé de 5 m de largeur, profond de 3 à 5 m isole ces terrasses des reliefs environnants.

Si aucune construction ne subsiste, un remploi est à signaler dans la chaîne d'angle du bâtiment attesté sur le cadastre de 1826, immédiatement à droite après le pont lorsque l'on vient de Nancuise. Il pourrait s'agir d'un montant ou d'un linteau chanfreiné provenant du château. Dans un autre bâtiment, situé à la gauche du même pont, sur une pierre portant la date de construction de ce bâtiment, 1852, sont également inscrites les lettres M.C.L. On distingue également une inscription plus haut sur la pierre, sans qu'elle soit lisible. L'hypothèse d'une date en chiffres romains, évoquée par les propriétaires, doit être écartée pour plusieurs raisons : la précocité de la date supposée (1150), la taille de la pierre et le sens de pose vertical. Ces trois lettres correspondent plus vraisemblablement à des initiales, telles que celles observées sur le linteau de porte d'un autre bâtiment situé en face. Il pourrait également s'agir d'une abréviation du patronyme M[I]C[HO]L[IE] que l'on retrouve sur un linteau de ce bâtiment, également associé à la date 1852[8].

Pour conclure, le château occupait un espace de près de 3 000 m² dont 1 000 m² exploitables en trois terrasses successives entre lesquelles la circulation pouvait être assurée par des bâtiments. On note également qu'un abri sous roche se situe immédiatement sous l'une des plate-formes et accueille aujourd'hui encore du bétail pendant la période estivale. Enfin, on remarque la distance entre l'habitat et ce site qui dénote l'incapacité du château a attirer à lui le noyau de peuplement préexistant.

3.2 La chapelle

En raison de la distance relativement importante entre le château et le peuplement actuel, nous avons prospecté les alentours du village à la recherche d'autres vestiges plus anciens. Seule une chapelle de la fin du Moyen Âge a retenu notre attention. Mal documentée, nous livrons ici quelques éléments sur ce bâtiment qui constitue le lieu de culte le plus proche du château sauf à admettre l'existence d'une chapelle castrale.

L'édifice dédié à saint Laurent se situe à 200 m au sud-est de la mairie (fig. 5). Encore en usage à la fin du XIXe siècle, ce bâtiment aujourd'hui en ruine a fait l'objet d'un important dégagement sans autorisation en 1983[9]. La prospection a permis de mettre en évidence une construction de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle. Cette datation s'appuie sur les piédroits de la porte principale de l'édifice, munis d'un chanfrein à 45° de 9 cm de large pourvu d'un congé dans sa partie inférieure ainsi que de la moulure en accolade de l'un des placards muraux visible sur le parement intérieur du mur sud-ouest de la chapelle. Voûté en berceau, ce petit édifice de culte de 8,60 m de largeur hors-œuvre (contreforts compris) sur 11,60 m de longueur, mesure à l'intérieur 5,50 m de largeur

8 Dans ce cas, l'inscription située au-dessus pourrait correspondre à une forme complète ou abrégée du prénom Sylvain qui figure sur ce linteau.

9 Dossier du S.R.A. de Franche-Comté.

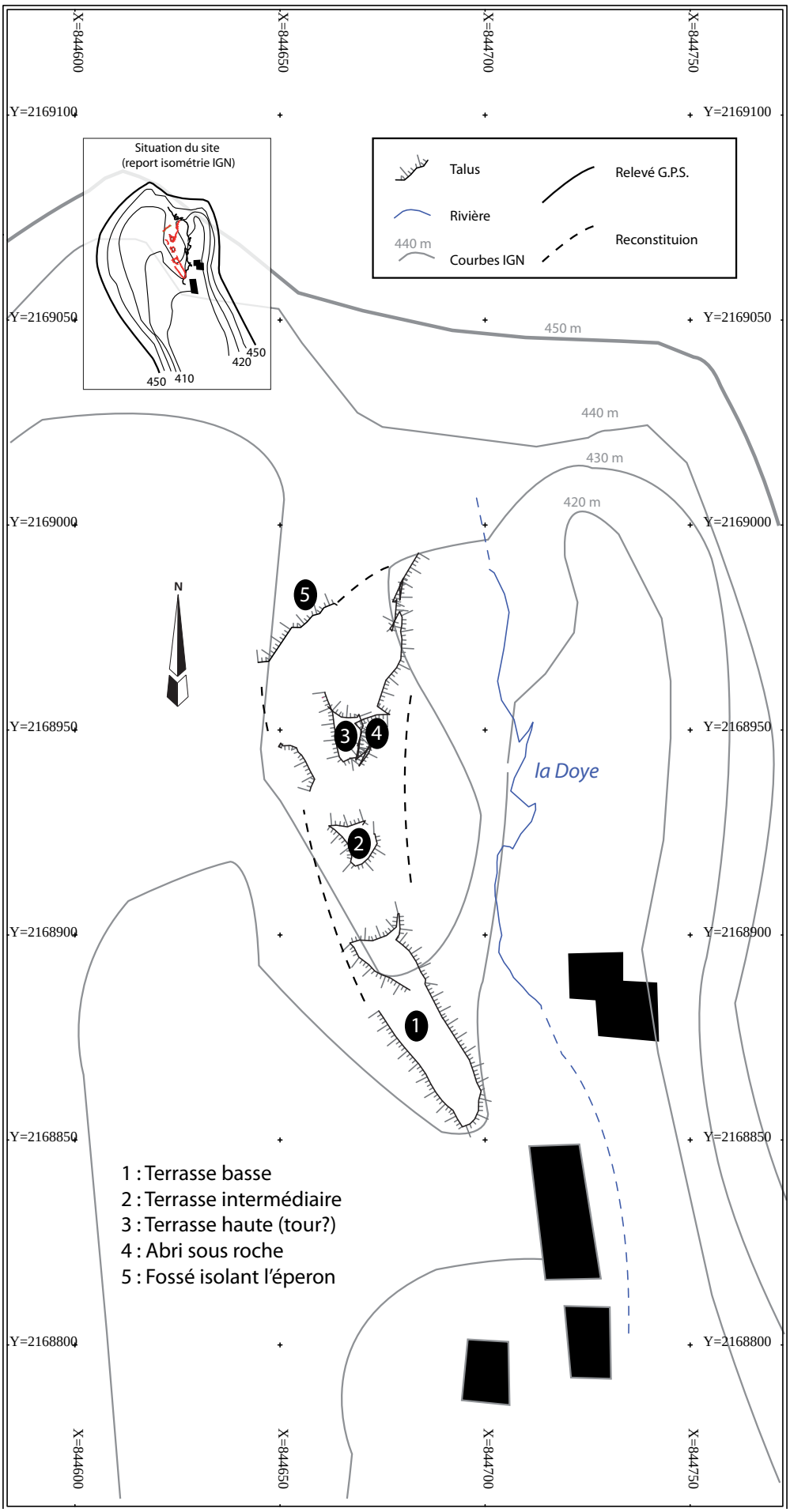

Fig. 4 : Croquis de prospection du château de Nancuise

pour 9,90 m de longueur (fig. 6)[10]. Le bâtiment est pourvu de quatre contreforts, de part et d'autre, dont deux dans l'alignement des murs pignons. Ces supports sont légèrement saillants, de 7 cm à 10 cm, à l'intérieur de l'édifice où ils présentent un chanfrein similaire aux piédroits de l'entrée. Les deux contreforts intermédiaires délimitent, du nord au sud, trois travées. La première, de 1,20 m de large environ, est partiellement occupée par l'emmarchement de l'entrée. Les deux travées suivantes ont une même dimension, soit 3,50 m à 3,80 m de largeur. La seconde travée est occupée par deux placards muraux se faisant face dont l'un est pourvu d'un linteau en accolade (fig. 7) et, sur le bas du placard, d'une cupule profonde de 10 cm environ. La dernière est pourvue de part et d'autre d'une ouverture haute apportant de la lumière et, contre le mur pignon méridional, d'un autel. Enfin, un cinquième contrefort a été ajouté sur la façade nord-est dans un second temps. Il se distingue des autres contreforts par sa position, sa faible saillie, et sa mise en œuvre.

Le contexte de construction de cet édifice n'est pas connu mais il montre une certaine vitalité du bourg à la charnière de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne dans un espace peu bouleversé par l'implantation relativement lointaine du château.

4. Historique

4.1 Nancuise avant les Neufchâtel

Si l'on ne dispose d'aucune information sur les occupations antérieures à Nancuise, il faut signaler que ce secteur de la zone plissée de la petite Montagne est occupé de longue date. Le sanctuaire de Chavéria, situé à quelques kilomètres en est un indice, de même qu'une nécropole mérovingienne et un habitat du haut Moyen Âge situés sur cette même commune[11]. À Monnetay, commune située à l'ouest, la découverte d'une monnaie mérovingienne légendée MONNUTAI indique sans doute l'existence d'un atelier monétaire et par conséquent d'une occupation significative au haut Moyen Âge[12].

Un lignage local livre plusieurs seigneurs de Nancuise dès le XIIe siècle. Il est connu par l'acte de fondation du prieuré de Vaucluse par Hugues de Cuisel qui dote l'établissement d'une terre acquise sur Pierre de Maisod et son petit-fils Pierre de Nancuise. Ces descendants, portant le titre de «*sire de Nancuise*», réalisent à leur tour des donations au profit de ce monastère à la toute fin du siècle[13].

Au cours du XIIIe siècle, probablement à l'extinction de ce lignage, le château et la seigneurie passent sous la suzeraineté de la famille de Chalon. Perrin de Chalon, en 1269, puis Jean de Chalon, en 1294, reçoivent plusieurs hommages pour des biens situés dans la seigneurie de Nancuise. De cette époque on conserve le compte de Vilain, châtelain de Nancuise qui évoque plusieurs réparations entreprises au château[14]. En 1307, un nouveau dénombrement rendu par Alix, veuve de Jean de la Baume, à Jean de Chalon, comte d'Auxerre[15] illustre la suzeraineté de cette famille. Deux

10 Ces mesures, réalisées au télémètre laser, sont valables à 0,1 m près.
11 ROTHÉ 2001, p. 287-288.
12 ROTHÉ 2001, p. 501-502.
13 ROUSSET 1855, p. 453.
14 A.D.D. 1 B 134[2] d'après inventaire de sous-série.
15 A.D.D. 1 B 475.



Fig. 5 : Vestiges de la chapelle Saint-Laurent



Fig. 7 : Détail du placard au linteau en accolade

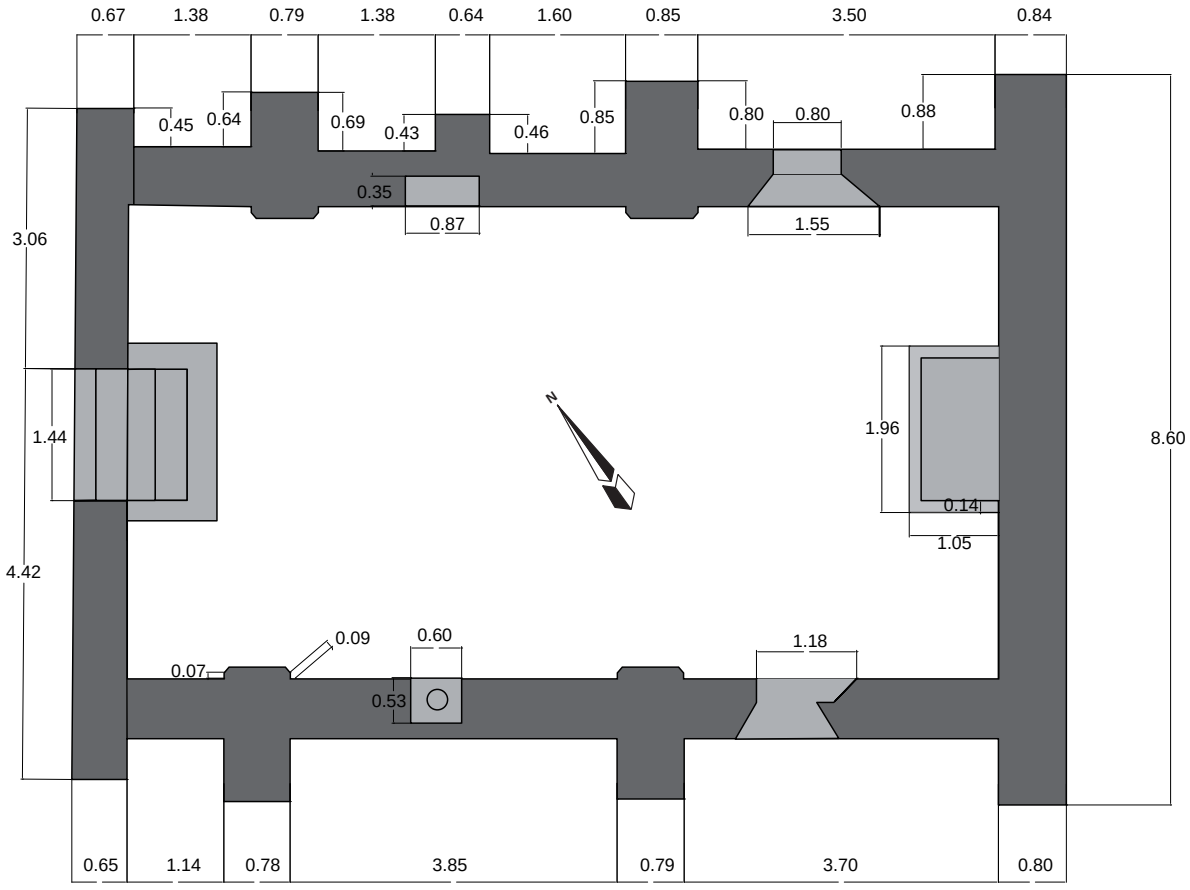

Fig. 6 : Croquis coté de la chapelle Saint-Laurent

ans plus tard, à la mort de Jean, Nancuise compose le douaire de sa veuve Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien[16].

Une trentaine d'années plus tard, en 1336, la terre change de main à l'occasion du mariage de Jeanne de Chalon-Auxerre et Thiébaut V de Neufchâtel, célébré le 23 juillet 1336 (n.s.) en la chapelle du château de Montfleur[17]. Jeanne apporte en dot « [...] *Nancuise le chastel et doux cenz livrees de rente a estevenans* [...] » accompagnés de « [...] *trois mile livres de bons estevenans[,] le gros tornois a pris de quinze deniers* [...] »[18]. Le château et les 200 livrées de terre seront toutefois « *bailliez et assis tantost apres le decex de madame de saint Julien* », à savoir Marguerite de Beaujeu, arrière-grand-mère de Jeanne, mentionnée ci-dessus. Alix de Montbéliard, comtesse d'Auxerre, épouse de Jean de Chalon et mère de Jeanne donne à sa fille les biens qu'elle avait reçu en dot et 1 000 livres estevenantes assises sur la saunerie de Salins[19].

4.2 Les Neufchâtel et Nancuise

Ce n'est qu'en 1344, alors que Jeanne de Chalon, première épouse de Thiébaut, est décédée sans enfant de cette union, et alors que Thiébaut a d'ores et déjà épousé sa lointaine cousine Catherine de Chalon-Arlay, que le château de Nancuise est remis à son mandataire, Thiébaud de Roche, par Béraud d'Andelot procureur de Jean de Chalon[20].

Quelques années plus tard, en 1359, Thiébaut rend quittance des revenus arriérés de la terre de Nancuise à Jean de Chalon-Auxerre[21]. Après sa mort, vers 1366, la terre de Nancuise échoue à son fils Thiébaut VI. Humbert du Guy lui rend hommage « *de tout ce qu'il tient à Nancuise soit a cause de son chasteau et autres dépendances mouvant du fief dud. seigneur en datte du 18 8bre 1382* »[22]. Cinq ans plus tard, le même Thiébaut rend hommage à Jean de Chalon pour le fief de Nancuise, ses dépendances et 40 livres de rente sur la saunerie de Salins[23].

Thiébaut VI choisit ensuite cette seigneurie comme dot pour sa fille Catherine qui épouse Guillaume de Ray en 1386[24]. Il envisagea dès lors une possible sortie du patrimoine lignager de cette terre très éloignée des autres possessions familiales. Peu après, Guillaume exerce son autorité sur la seigneurie lors d'un conflit relatif à la justice de Nancuise qui l'oppose à Huguenin de Binans[25]. Actif en 1387 aux côtés de la Trémouille pour venir en aide à la duchesse de Brabant, tante de la duchesse de Bourgogne, il meurt l'année suivante sans descendance.

Rapidement remariée à Jean de Grandson, Catherine se trouve à nouveau veuve après la bataille de Nicopolis où périt également son frère aîné Thiébaut VII de Neufchâtel. Dame de Nancuise, elle gère la seigneurie et reçoit en diverses occasions les reprises de fiefs. Jehan Gibot de Metafalon, écuyer, rend ainsi hommage le 25 juillet 1405 à « *Katherine de Nuefchastel dame de Pesmes et de Nancuise a cause de son chastel et forteresse dudit Nancuise* »[26]. Deux ans plus tard, elle reçoit un autre

16 ROUSSET 1855, p. 453.
17 A.D.A. 1 E 133, contrat de mariage de Thiébaut V de Neufchâtel et de Jeanne de Chalon-Auxerre.
18 A.D.A. 1 E 133, contrat de mariage de Thiébaut V de Neufchâtel et de Jeanne de Chalon-Auxerre.
19 A.D.D. 1 B 475.
20 A.D.D. 1 B 475.
21 A.D.D. 1 B 475 (d'après inventaire de sous-série).
22 B.M.B. DROZ 25 fol. 297 r°.
23 A.D.D. 1 B 475.
24 A.D.C.O. E 1859, inventaire de titres cité par BEAUSÉJOUR, GODARD, 1909, p. 105.
25 A.D.J. E 264.
26 A.D.J. 354. E.

hommage de Jean Musy et, le 9 novembre 1423, la reprise de fiefs de Baraul de La Tornelle, écuyer, sire de Pallepucin[27].

Par son testament, Thiébaut VI avait prévu que les terres venant de Jeanne de Chalon-Auxerre, notamment Nancuise, composeraient la part essentielle de Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, à la condition que Thiébaut VIII dédommage Catherine de Neufchâtel, sa tante, à hauteur de 1 000 livres, pour libérer cette terre et la transmettre à Jean[28]. De fait, cet acte, défavorable à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, n'a pas été appliqué en ces termes. Il fut suivi dès 1401 d'un accord entre les deux parties prévoyant l'héritage par Jean des seigneuries provenant de Marguerite de Bourgogne, sa mère, tandis que Thiébaut « *aura et emportera pour lui comme sa propre choses toute la terre ancienne dud. feust Monseigneur Thiébaut* [VI] *de Nuefchastel c'est assavoir Neufchastel, Blanmont, Clermont, Le Pont de Roide, Le Chastellat, Lile, Nancuses et la terre de Salins*[...] »[29]. Rien ne vient préciser dans quelles conditions la possession de Nancuise peut être exercée par Thiébaut et force est de constater que des litiges surviennent entre lui et sa tante Catherine. Le 21 septembre 1423, un accord est trouvé suite aux réclamations de Catherine relatives à des paiements en arriérés et en faire valoir de la seigneurie de Nancuise. Il est finalement convenu que Thiébaut VIII doit payer à sa tante 150 livres de rente annuelle rachetables pour 1500 écus[30]; elle est assignée l'année suivante sur la seigneurie de Clémont[31].

La situation de cette seigneurie à cette époque reste toutefois confuse. En effet, Guillaume de Grandson, fils du second lit de Catherine de Neufchâtel, reçoit le 6 novembre 1423 l'hommage d'Humbert de Balmay, seigneur de Montjouvent pour un fief situé à Echailla et relevant de la seigneurie de Nancuise[32]. Pourtant, 3 jours plus tard – nous l'avons vu – Catherine de Neufchâtel reçoit également une reprise de fiefs par un acte « *donné à Nancuise* » et attestant d'une résidence au moins occasionnelle. L'année suivante, c'est à nouveau Guillaume qui reçoit l'hommage, de Guillaume de la Tournelle cette fois, pour un fief situé à Nancuise[33].

Finalement, l'usufruit de la seigneurie est cédée en 1429 à Nicolas Rolin, chancelier, qui est tenu de rendre hommage à Thiébaut VIII de Neufchâtel[34]. Cette cession permet au sire de Neufchâtel d'obtenir du numéraire mais aussi un lien symbolique avec le chancelier de Bourgogne tout en n'amputant pas son domaine d'une terre essentielle. On remarque d'ailleurs qu'il détache soigneusement la rente sur la saunerie de Salins de la seigneurie de Nancuise qu'acquiert Nicolas Rolin dans une logique d'acquisition ambitieuse[35]. Celui-ci la cède ensuite à Henri de Frétigny mais sa veuve la récupère en 1467 par échange avant de la céder à leur fils Louis Rolin[36].

27 A.D.J. 354 E.
28 A.D.J. 354 E, testament de Thiébaut VI de Neufchâtel.
29 B.M.B. DROZ 24, fol. 214 v°.
30 A.D.A. 1 E 266, Inventaire des titres du comté de Montrevel cité par BEAUSÉJOUR, GODARD, 1909, p. CXXXI, n° 597.
31 A.D.A. 1 E 266, Inventaire des titres du comté de Montrevel cité par BEAUSÉJOUR, GODARD, 1909, p. CXXXIV, n° 605.
32 BEAUSÉJOUR, GODARD, 1909, p. 142.
33 BEAUSÉJOUR, GODARD, 1909, p. 145, acte du 20 mai 1424.
34 B.N.F. n.a.f. 8724 cité par COURTIEU 2001, p. 144 ; A.D.J. E 264 d'après inventaire de sous-série (liasse manquante aujourd'hui).
35 Sur cet aspect, se reporter aux recherches en cours de Hervé MOUILLEBOUCHE.
36 ROUSSET 1855, p. 454 et A.D.J. E 279, consentement donné par Louis Rolin d'une vente de cens assignés sur des terres à Echailla.

4.3 Nancuise après les Neufchâtel

La seigneurie de Nancuise connaît par la suite de nombreux changements de main que l'inventaire des liasses E 261 à E 280 des archives du Jura permet de suivre. Une étude plus approfondie de ces actes aurait sans doute permis de détailler la gestion de la seigneurie à cette époque mais la plupart sont aujourd'hui manquants aux archives départementales.

Des Rolin, la seigneurie passe tour à tour à la famille de La Baume[37] puis, au milieu du XVIe siècle, à Etienne Lallemand[38]. Après plusieurs échanges infructueux et querelles judiciaires, cette terre passe à Claude de la Vilette qui jouit du droit de rachat des seigneurs de la Baume et prend possession de cette seigneurie[39] moyennant l'hommage à Claude de Vergy[40]. La famille de la Baume intente toutefois plusieurs recours judiciaires pour obtenir une nouvelle compensation[41]. La seigneurie est finalement vendue à Claude de Vautravers en 1584 puis échoue à sa fille Renée et à son gendre Claude-François de Fauchier à compter de 1589[42]. Celui-ci la cède ensuite à Benoît Charreton qui rachète également une partie des droits de rachat courant sur la seigneurie[43] et obtient les hommages dus pour les fiefs en relevant[44]. L'hommage est alors rendu directement aux archiducs Albert et Isabelle[45] sans que l'on connaisse le détail des évolutions de la suzeraineté depuis les Chalon. La seigneurie transite encore par les familles de Marnix[46], de Grivel[47], de Grammont[48] et échoue à Claude-Louis Maximilien Libre, baron d'Iselin et de Lanans, héritier de madame de Grammont[49]. En 1755, le château qui se trouve entre les mains de M. de Lanans est acensé pour 29 ans à Benoît Grosjean, laboureur demeurant à Nancuise. L'acte précise « *la place ou etoit autresfois construit le château dudit Nancuise et la motte d'iceluy chateau qui est absolument en ruine ou il reste seulement des murs asses eleves que ledit Grosjean sera oblige de conserver et entretenir sans pouvoir les demolir suivant que le tout appartient audit seigneur de Nancuise en vertu de leurs titres et terriers a confermement aux traités faits avec les seigneurs leurs voisins auxquels titres et traités on se refere et les reparations que ledit Grosjean ferat dans lesd. place et motte de château cederont au profit desdits seigneurs a la fin desd. vingt neuf ans* »[50].

Des nombreux changements de main évoqués ci-dessus ressort une constante : le faible attachement des lignages à cette seigneurie de Nancuise. Elle apparaît comme un bien facilement cessible, à même de fournir d'utiles dot ou douaire ou encore un complément monétaire et non

37 A.D.J. E 264, A.D.J. E 265.
38 A.D.J. E 281 (1524-1547), A.D.D. 1 B 475 (1538-1541), A.D.J. E 264, ratification par Jean Lallemand de l'acquisition faite en son nom [...] de Claude de la Baume (d'après inventaire de sous-série; liasse déficitaire).
39 ROUSSET 1855, p. 455.
40 A.D.J. E 264 Claude de la Vilette rend hommage à Claude de Vergy des châtellenies de Nancuise, Beffia, Pellapucin achetées par lui de Jean Lallemand, baron de Bouclans. Cette vente survient après 1543, date à laquelle Jean Lallemand est encore seigneur de Nancuise (A.D.D. 1 B 2773).
41 A.D.D. 1 B 2770.
42 ROUSSET 1855, p. 455.
43 A.D.J. E 266, Vente par Claude-François de Foulchier, seigneur de Savoyeux à Benoît Charreton, chevalier, de la seigneurie de Nancuise. – Vente du droit de rachat sur la seigneurie de Nancuise par Antoine de la Baume à Benoît Charreton, baron de Pymorin.
44 A.D.J. E 214 (1601-1629). Dénombrement fourni par Guillaume de Binans, seigneur de Chambéria à Benoît Charreton, seigneur de Nancuise, baron du Pin de ce qu'il possède à Échailla.
45 A.D.J. E 266.
46 ROUSSET 1855, p. 455.
47 A.D.J. E 271.
48 A.D.J. E 261, A.D.J. E 273.
49 A.D.J. E 222.
50 A.D.J. E 275, acte d'acensement, fol. 1 v°.

comme une seigneurie que l'on cherche à développer économiquement. À la fin du XVIIIe siècle, on n'a plus guère de mention du château, détruit par Louis XI lors de la conquête de la Franche-Comté en 1479, à l'exception de l'acensement « *de la motte du château* » cité ci-dessus.

4.4 Liste d'officiers

Aucun officier n'est connu pour cette seigneurie pendant sa domination par les Neufchâtel.

5. Conclusion

La seigneurie de Nancuise est restée sous la domination des Neufchâtel pendant une période significative, plus d'un siècle, de 1335 à 1429. Reconnue comme une terre assimilée au patrimoine ancien par l'accord survenu entre Thiébaut VIII et Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, elle ne bénéficie toutefois pas du fort investissement dont d'autres seigneuries acquises par alliance ont pu disposer. Les actes signés depuis ce château sont peu nombreux et presque exclusivement dus à Catherine de Neufchâtel, dame de Pesmes et de Nancuise qui semble y séjourner régulièrement bien que moins fréquemment qu'à Pesmes. Elle intègre d'ailleurs Nancuise dans sa titulature mais toujours en seconde ou troisième position – selon que Valay est mentionné ou non – et son emploi n'est pas aussi systématique que celui de *dame de Pesmes* comme l'illustre le traité de mariage de sa fille Henriette et de Jean de Vienne[51]. En ce qui concerne Thiébaut V et Thiébaut VI, maîtres de nombreuses terres, Nancuise n'apparaît jamais dans leurs titulatures à l'exception des quelques actes concernant spécifiquement cette seigneurie.

Du point de vue stratégique, Nancuise ne présente pour ainsi dire aucun atout pour ce lignage. Lové au cœur des possessions des Chalon, fortement implantés dans le Jura depuis 1237[52], le château, installé au fond d'une reculée, peine à contrôler les voies de communication. S'il jouit de qualités défensives véritables, le château n'a suscité le développement d'aucun habitat en connexion et le village de Nancuise se trouve éloigné de près d'un kilomètre, à proximité de la chapelle Saint-Laurent. Ce peuplement dépendait de la paroisse de Monnetay avec laquelle la circulation n'était pas aisée, expliquant sans doute l'implantation de cette chapelle dont la dédicace évoque une fondation ancienne, en dépit de son absence dans les pouillés au XVe siècle[53]. Sur le plan économique, la seigneurie ne semble guère s'être développée bien que les nombreux petits fiefs et lieux-dits en dépendant permettent d'en tirer des revenus complémentaires.

Les nombreux changements de main sont sans doute la conséquence des faibles atouts de ce site, expliquant qu'il fut souvent cédé, parfois très peu de temps après son acquisition. Pour les Neufchâtel, ce site, provenant d'une femme, Jeanne de Chalon, a permis de renforcer l'alliance avec cette famille puis il constitua une dot et fut, à la génération suivante, cédé pour des raisons économiques et politiques.

On ne peut exclure enfin, sur le plan symbolique, que l'acquisition d'une place forte à proximité de Dramelay, souche dont sont issus les Neufchâtel ait pu avoir quelque résonance dans l'esprit des Neufchâtel ; toutefois il faut convenir que le souvenir de ce lignage ne fit jamais l'objet d'une *memoria* particulière, sans doute en raison du laps de temps relativement conséquent entre

51 A.D.J. E 742.
52 VOISIN 1974, p. 19-33.
53 CLOUZOT 1940, p. 1-100.

l'émergence d'une branche cadette des Dramelay et le moment où Thiébaut Ier de Neufchâtel jette les bases du lignage de Neufchâtel[54].

6. SOURCES

6.1 Archives

• A.D.A. E 133 : Traité de mariage de Jeanne de Chalon et Thiébaut V de Neufchâtel (1336)

• A.D.D. 1 B 134² : Compte de Nancuise dont réparations (1284-1285)*.

• A.D.D. 1 B 475 : Plusieurs actes concernant Nancuise : reprises de fiefs, minute du traité de mariage de Jeanne de Chalon et Thiébaut V, donations et quittances (1269-1541).

• A.D.J. E 214 : Délimitation des seigneuries de Chambéria et de Nancuise (1601-1629).

• A.D.J. E 264 à E 280 : Actes de la seigneurie de Nancuise dont de nombreuses reprises de fiefs*. Signalée dans l'inventaire de sous-série la plupart de ces liasses sont aujourd'hui manquantes.

• A.D.J. E 269 ; Manuel des cens de la seigneurie (1706)*. Cette liasse est manquante.

• A.D.J. E 275 : Acensement de la motte du château et de la papeterie de Nancuise.

• A.D.J. E 935 : Rentier et reconnaissance générale des droits seigneuriaux sur Nancuise (1540)*. Cet acte signalé dans l'inventaire de sous-série est aujourd'hui manquant.

• Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6959 : Manuel des recettes de seigneuries dont Nancuise (1662-1677)*.

6.2 Bibliographie

Beauséjour, Godard, 1909 : BEAUSÉJOUR Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle. IIe partie de 1327 à 1451 Maison de Grandson avec un catalogue des actes*, Imprimerie Le Bon, Vesoul, 1909.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 1940.

Courtieu 2001 : COURTIEU Jean, COURTIEU Anne-Marie, *Sources parisiennes relatives à l'histoire de la Franche-Comté*, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

Guyot, Schwien 2005 : GUYOT Stéphane, SCHWIEN Jean-Jacques (dir.), *Inventaire des châteaux de pierre en Franche-Comté*, 2e volume, [rapport d'opération dactylographié], 2005, p. 166-176.

Kerrien, Campy, Dreyfuss 1983 : KERRIEN Yves CAMPY Michel, DREYFUSS Maurice, *Notice explicative de la feuille géologique au 1/50 000e d'Orgelet*, B.R.G.M., Orléans, 1983.

Rousset 1855 : ROUSSET Alphonse, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent. Département du Jura*, Besançon, Lons-le-Saunier, t. IV, 1855, p. 451-457.

Rothé 2001 : ROTHÉ Marie-Pierre, « Nancuise », *Carte archéologique de la Gaule. Département du Jura*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2001, p. 531.

Voisin 1974 : VOISIN Jean-Claude, *Les Chalon-Arlay. Leur ascension en comté aux XIIIe et XIVe siècles*, maîtrise, Besançon, 1974.

54 Pour plus de détails se reporter à la partie III.

6.3 Iconographie

• A.D.J. 3 Pplan 4199 à 4206, Cadastre napoléonien de 1826

Neufchâtel

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Doubs
Canton : Pont-de-Roide
Commune : Neuchâtel-Urtières
Numéro INSEE : 25 422

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	931 395	2273 365	475

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	C 02	67
Château	Ancien	1837	C 2	91
Bourg	Actuel	2012	C 02	65-68 ; 74-78 ; 86-87
Bourg	Ancien	1837	C 2	76-90 ; 92-94

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Ajoie	**Bailliage**	Amont
Paroisse	Châtel-Sainte-Marie	**Suzeraineté**	La Roche et Montfaucon puis aucune
Dédicace	Notre-Dame	**Châtellenie**	Neufchâtel

2. Présentation du site

2.1 Situation

Neufchâtel occupe une reculée du massif du Lomont à 3 km à l'ouest de Pont-de-Roide et une quinzaine de kilomètres au sud de Montbéliard.

Le principal risque de confusion concerne Neuchâtel-le-lac dont les comtes interviennent largement dans la partie orientale du comté de Bourgogne. Dans une moindre mesure, il faut prêter garde à ne pas le confondre avec les communes de Neufchâteau dans les Vosges et en Belgique.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le paysage autour de Neufchâtel est marqué par le massif du Lomont, à la limite septentrionale du Jura plissé, qui barre le paysage d'est en ouest à 1,5 km au sud de l'agglomération. Ce massif aux pentes abruptes culmine à 840 m et se prolonge par une série de plateaux qui oscillent entre 450 m et 550 m, dominant les vallées situées à 350 m d'altitude environ. Neufchâtel occupe une digitation qui se détache au nord du massif du Lomont à une altitude comprise entre 527 m et 476 m. Entaillée, cette excroissance forme aujourd'hui une reculée, bordée à l'ouest par l'éperon du château puis le coteau de Montsepied et à l'est par une formation plus large appelée « *le Bois de Plamont* ».

La vallée encaissée du *Doubs* coupe le massif montagneux selon un axe nord-sud et constitue le principal axe de communication pour franchir ce relief. Au nord de Neufchâtel, la vallée de la *Ranceuse* est une plaine alluviale de 300 m à 1 000 m de largeur qui se prolonge jusqu'à Pont-de-Roide où ce cours d'eau rejoint le *Doubs*. Le plissement du Lomont a soulevé les niveaux anciens du Bajocien, du Bathonien et du Callovien qui affleurent à son sommet. Au-dessous des 780 m d'altitude, le massif présente une organisation plus classique perturbée par quelques failles subméridiennes au niveau de Remondans et de Pont-de-Roide. Le sommet du massif, au sud de Neufchâtel, est couvert par les calcaires à Astartes et les calcaires à natices du Kimméridgien (*j7a*) qui offrent des faciès lithologiques distincts : un calcaire blanc fin mais gélif d'une part et des calcaires gris en bancs d'un demi-mètre de hauteur d'autre part[1]. Sur la majeure partie de ces reliefs, et jusqu'à la barre rocheuse qui soutient le château, ce sont toutefois les couches de l'Oxfordien supérieur (*j6*) qui émergent sous la forme de calcaires oolithiques. La partie méridionale de la reculée est largement composée des éboulis (*E*) issus de ces deux premières formations qui recouvrent une large part des couches marno-calcaires de l'Oxfordien moyen (*j5*) qui constituent le socle de l'éperon du bourg. Les pentes de la reculée sont ensuite occupées par les marnes de l'Oxfordien inférieur (*j4*). Les alluvions récentes tapissent le bas de la reculée et l'ensemble de la vallée de la *Ranceuse* au nord de Neufchâtel.

L'éperon de Neufchâtel est une petite excroissance qui se détache à l'est du coteau de Montsepied par un étroit vallon sec et qui est séparé à l'ouest du reste du massif par un creusement de 300 m de largeur au maximum qui limite la reculée de Neufchâtel. L'éperon présente un paysage tabulaire avec un premier relief constitué par une barre rocheuse de 15 m à 25 m de largeur soutenant le château. De part et d'autre, un replat de 25 m de largeur accueille le bourg, le tout étant protégé au nord, à l'ouest et à l'est par les pentes naturelles et au sud par un fossé en barrage.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

La reculée et les reliefs avoisinants sont massivement occupés par le massif forestier qui a largement progressé par rapport au XVIIIe siècle si l'on se fie à la carte dite de Cassini. Les cultures et les zones d'élevage occupaient une surface plus étendue comme le rappellent les toponymes « *Aux Essarts* », « *Pré de la chapelle* », « *Grand Verger* », « *Courbes Champs* », etc...

1 CONTINI, KERRIEN 1973, p. 8.

Les ressources calcaires sont largement exploitées et, outre le fossé du château taillé dans la roche, une petite carrière de pierre apparaît nettement dans la topographie et pourrait correspondre au toponyme « *Les Perrières* », cité dans la charte de franchise de 1311. Le rentier du cartulaire de Neufchâtel cite quant à lui un verger « *seant dessoubz le chauffour* »[2] attestant d'une production locale de chaux.

Une résurgence située à l'aplomb de la chapelle permettait d'actionner un moulin représenté sur la carte de Cassini ; il correspond peut-être à l'édifice mentionné dans le compte de 1439-1440. Les plans du XIXe siècle montrent également une fontaine qui alimentait en eau le village, à l'aplomb du château[3]; enfin, au sud « *le chemin des fontaines* » donne accès à un captage de source dont le couvrement triangulaire peut dater du XVIe siècle (fig. 1). Le château utilisait probablement la fontaine du bourg et exploitait des citernes collectant les eaux pluviales[4].

2.2.3 Voies de communication

Neufchâtel se situe aujourd'hui à l'écart des voies de communication. Toutefois la route du sel venant de Salins passait par Remondans, devant le château et empruntait la reculée pour déboucher au nord sur le val de *Ranceuse*. À 3 km à l'est, la vallée du *Doubs* offre un axe de communication majeur probablement utilisé dès l'Antiquité[5]. Le Pont-de-Roide, dépendance de la seigneurie de Neufchâtel, constitue un point de contrôle important sur ces deux axes de communications et permet le prélèvement d'un péage sur les marchandises qui transitent sur et sous le pont. Le trafic de la route du sel donne également lieu à une requête des seigneurs de Neufchâtel, en 1460, afin d'obtenir le maintien du diverticule de cette voie qui empruntait le val de Dambelin alors que l'itinéraire vers l'Isle-sur-le-Doubs, au nord, prend de l'importance[6].

3. Description et analyse archéologique

Le bourg de Neufchâtel est situé sur un éperon calcaire présentant un paysage tabulaire. Une arête rocheuse centrale, orientée nord-sud, accueillait sur 120 m de longueur pour 15 à 25 m de largeur le château de Neufchâtel. Elle est isolée au sud du reste de ce relief par un fossé taillé dans la roche jusqu'à la base de cette arête. De part et d'autre du château, un replat de 25 m de largeur accueillait, à l'est, au nord et à l'ouest le bourg de Neufchâtel protégé par une enceinte (fig. 2). L'étude conjointe de l'iconographie, des vestiges et des textes permet de préciser l'organisation de ces deux ensembles qui ne bénéficient d'aucune protection au titre des Monuments historiques.

L'abbé Richard mentionne également une autre construction, le château de la Bombance, en direction de Dambelin mais nous n'avons trouvé aucun élément historique ou archéologique permettant de confirmer l'existence et la présence du toponyme Bobance sur le cadastre ancien, à 250 m à l'ouest du château, ne peut être reçue comme une preuve[7].

2 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 3 r°.
3 B.M. Montbéliard reproduit dans BIRQUY 2008, p. 30.
4 A.D.D. 7 E 3570 cité par BOUVARD 1997, p. 489-491 : « *la grande cuisine dans laquelle est la cisterne* ».
5 JEANNIN 1987, p. 355.
6 A.D.D. 1 B 476, n°16.
7 RICHARD 1840, p. 3.



Fig. 1 : Parement du captage de source du chemin de la fontaine



Fig. 2 : Vue cavalière de Neufchâtel (1668 - S.H.D., Bibliothèque centrale du Génie, Atlas 103)

3.1 Le bourg

L'enceinte du bourg de Neufchâtel, longue de 500 m, enveloppe une surface d'un hectare comprenant les 3 000 m² de l'éperon du château. Une rue de près de 300 m de longueur structure le village. Elle dessert, depuis la porte située au sud-est, la partie orientale du bourg, contourne l'éperon castral par le nord et rejoint l'entrée du château située au sud-ouest; ainsi, pour pénétrer dans le château, il fallait obligatoirement entrer dans le bourg et longer les murs du château sur la totalité de leur périmètre comme le montre le plan dressé en 1668 par les ingénieurs militaires français (fig. 3). L'enceinte du bourg est établie en rebord de l'éperon et les habitations sont situées entre la courtine et la rue telle qu'on peut le voir encore, à l'est, sur le cadastre ancien de 1837 (fig. 4) et les gravures du XIXe siècle (fig. 5). À l'exception de la chapelle, située à l'extrémité nord du bourg, aucune des parcelles bâties du cadastre ancien ne subsiste aujourd'hui ; lors de l'exécution de ce document, seule la partie orientale du bourg comportait encore des habitations attestant d'un mouvement de dépeuplement déjà avancé.

L'iconographie ancienne met nettement en évidence le tracé de l'enceinte urbaine dont subsistent d'imposants vestiges. Le plan de 1668 représente l'entrée du bourg sous la forme de deux petits corps de bâtiments rectangulaires en saillie sur la courtine. L'angle sud-est de l'enceinte est protégé par une tour circulaire flanquant l'entrée et la courtine orientale. Celle-ci est pourvue de deux autres tours semi-circulaires espacées d'une cinquantaine de mètres. Vers le nord, l'enceinte s'infléchit vers une petite avancée rectangulaire soutenue par quatre contreforts. Elle se poursuit vers le sud-ouest selon un tracé irrégulier puis la courtine occidentale est flanquée de deux tours semi-circulaires similaires à celles du front oriental. L'angle sud-ouest est dépourvu de tour sur ce document qui indique toutefois « *une palissade pour deffendre la breche* » et la topographie perturbée de ce secteur pourrait signaler une ancienne tour. Seules les trois tours circulaires de l'est et la tour rectangulaire au nord apparaissent sur la vue cavalière qui accompagne ce plan (fig. 2). Celle-ci livre finalement peu de détails sur l'enceinte et ne représente pas le corps d'entrée. Les vestiges des fortifications urbaines ont toutefois marqué le paysage et d'importants vestiges en subsistent (fig. 6).

Le niveau inférieur de la tour n°1, à l'angle sud-ouest, est bien conservé (fig. 7)[8]. Sa maçonnerie en blocs calcaires de moyen à grand module présente des assises de réglage régulières permettant de rétablir l'horizontalité des niveaux plus grossièrement assisés. Le niveau inférieur de cette tour est encore accessible par le corridor d'accès d'origine bien que celui-ci, comme la tour, soit partiellement remblayé. L'édifice, de plan circulaire à l'extérieur présente une organisation moins régulière à l'intérieur avec deux pans de murs rectilignes, au nord et à l'ouest, et un mur circulaire au sud et à l'est. Les dimensions maximales sont de 6,5 m sur 7 m à l'intérieur pour une hauteur approximative de 7 m sous la voûte en coupole. Deux niches de tir assurent le flanquement de la tour, au sud et au nord-est ; elles sont larges et hautes de deux mètres et s'enfoncent dans les maçonneries de 3 m environ (fig. 8, 9). L'épaisseur des murs est considérable, de 3,8 m au moins épais et jusqu'à 4,5 m au niveau des niches de tir dont la profondeur permet de placer les canonnières à la française à 1,6 m du parement extérieur. Dans la niche nord-est, la canonnière se situe à une trentaine de centimètres du niveau de sol actuel (fig. 10). Son parement intérieur est de forme ovoïde, large de 45 cm pour 30 cm de hauteur, et se réduit par un ébrasement, long de 40 cm, jusqu'à former un orifice circulaire d'une vingtaine de centimètres de diamètre (fig. 11). Deux petites encoches rectangulaires situées dans l'épaisseur de l'ébrasement permettaient de stabiliser la pièce d'artillerie.

8 La numérotation renvoie au plan topographique (fig. 6).

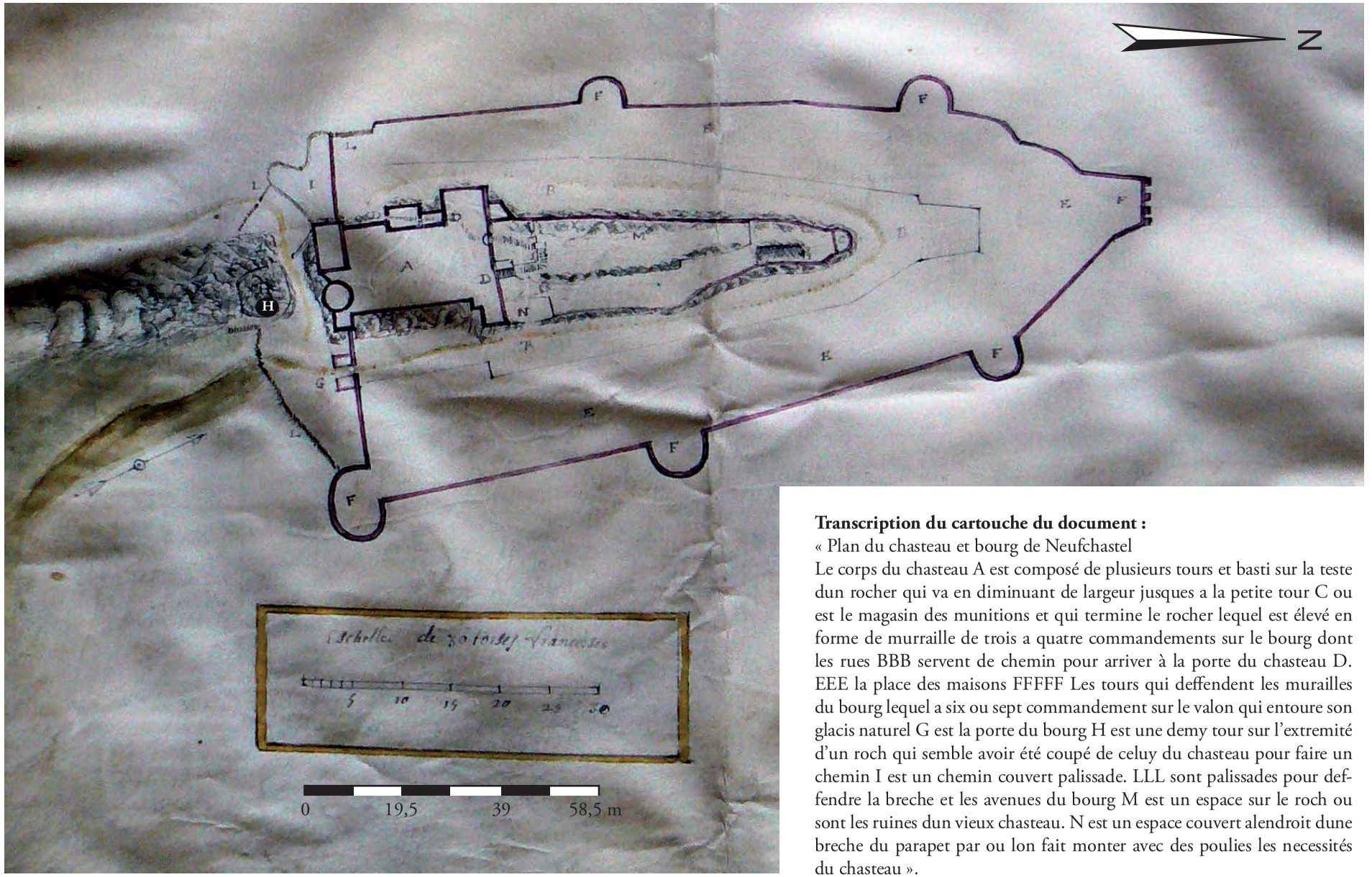

Transcription du cartouche du document :
« Plan du chasteau et bourg de Neufchastel
Le corps du chasteau A est composé de plusieurs tours et basti sur la teste dun rocher qui va en diminuant de largeur jusques a la petite tour C ou est le magasin des munitions et qui termine le rocher lequel est élevé en forme de murraille de trois a quatre commandements sur le bourg dont les rues BBB servent de chemin pour arriver à la porte du chasteau D. EEE la place des maisons FFFFF Les tours qui deffendent les murailles du bourg lequel a six ou sept commandement sur le valon qui entoure son glacis naturel G est la porte du bourg H est une demy tour sur l'extremité d'un roch qui semble avoir été coupé de celuy du chasteau pour faire un chemin I est un chemin couvert palissade. LLL sont palissades pour deffendre la breche et les avenues du bourg M est un espace sur le roch ou sont les ruines dun vieux chasteau. N est un espace couvert alendroit dune breche du parapet par ou lon fait monter avec des poulies les necessités du chasteau ».

Fig. 3 : Plan de Neufchâtel de 1668 (S.H.D., Bibliothèque centrale du Génie, Atlas 103)

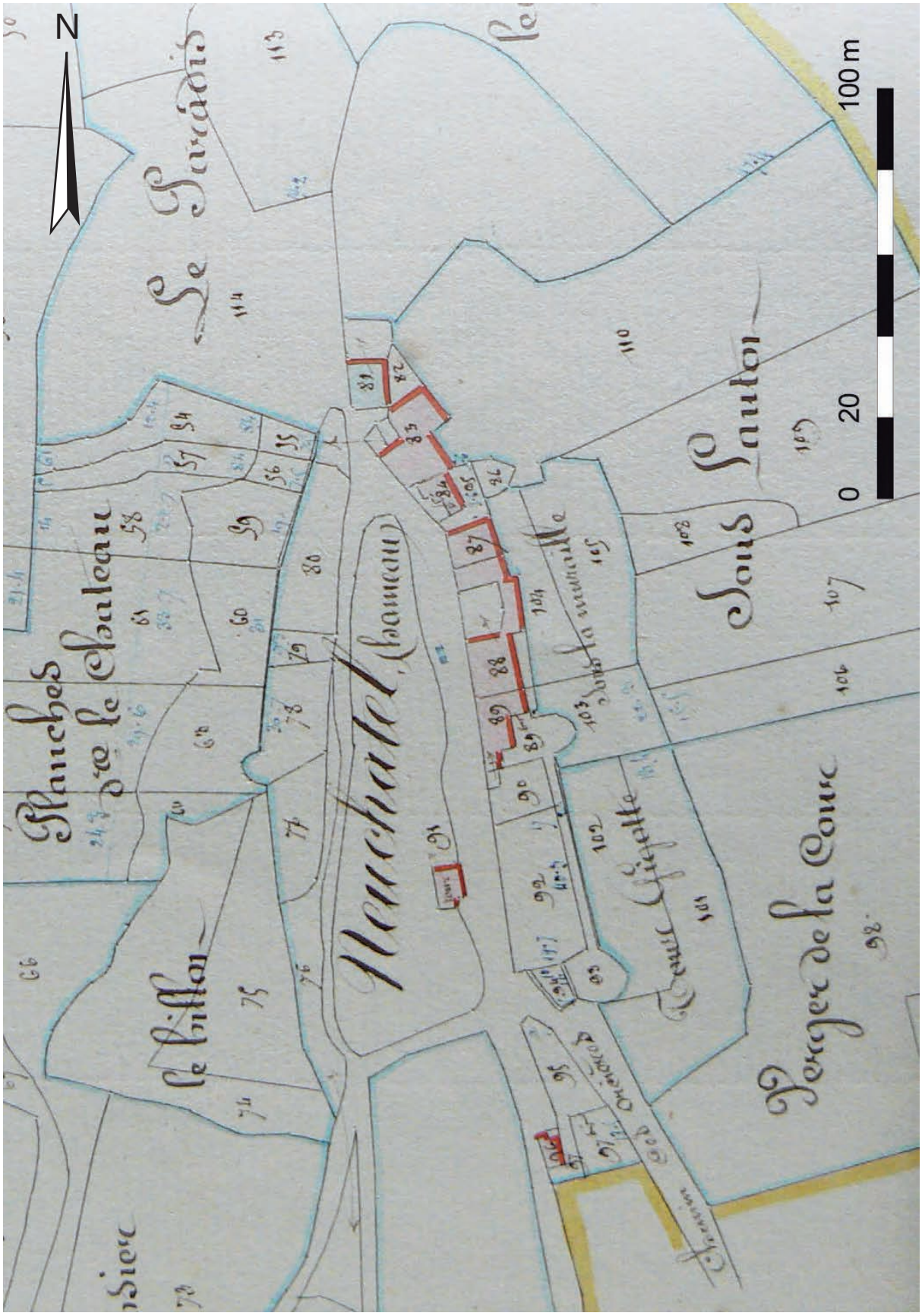

Fig. 4 : Extrait du plan cadastral de 1837



Fig. 5 : Gravure de Neufchâtel publiée dans CLERC 1846, p. 72 bis



Fig. 7 : Tour sud-est vue depuis le nord-est. À droite la brèche de la canonnière

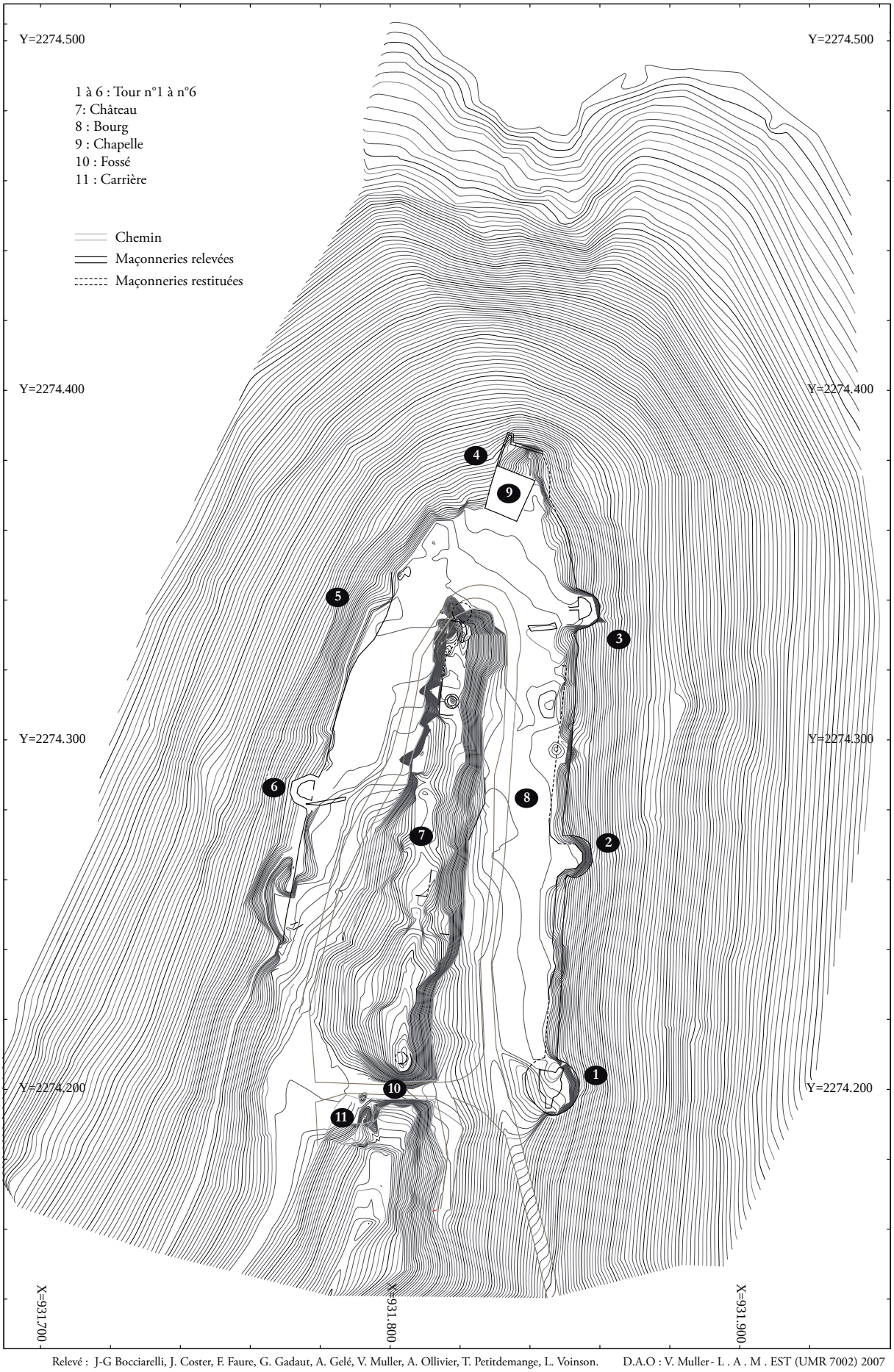

Fig. 6 : Plan topographique du bourg et du château de Neufchâtel



Fig. 8 : Niche de tir nord-est de la tour sud-est



Fig. 9 : Niche de tir sud

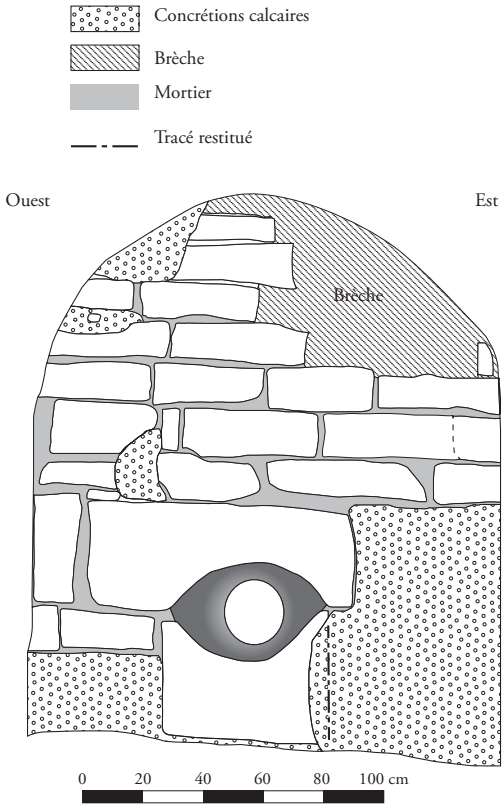

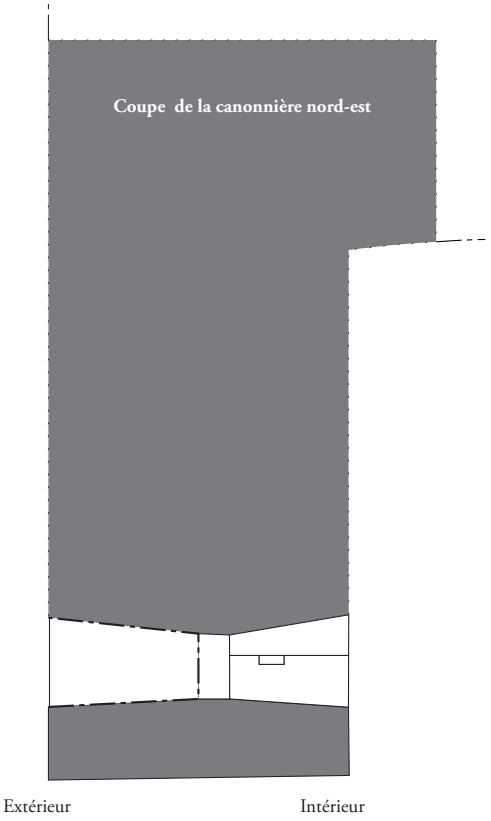

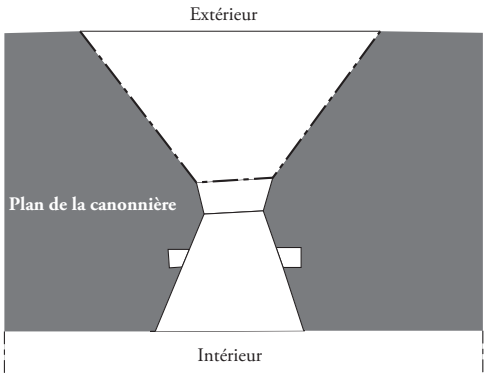

Fig. 10 : Coupe, plan et élévation de la canonnière nord-est



Fig. 11 : Cliché de la canonnière



Fig. 12 : À gauche, parement de la niche nord est de la tour n°1 ; à droite, exemplaire mieux conservé sur la tour n°2 ou n°3 de l'enceinte urbaine.



Fig. 13 : Canonnière de la niche sud de la tour n°1, recouverte de concrétions carbonatées

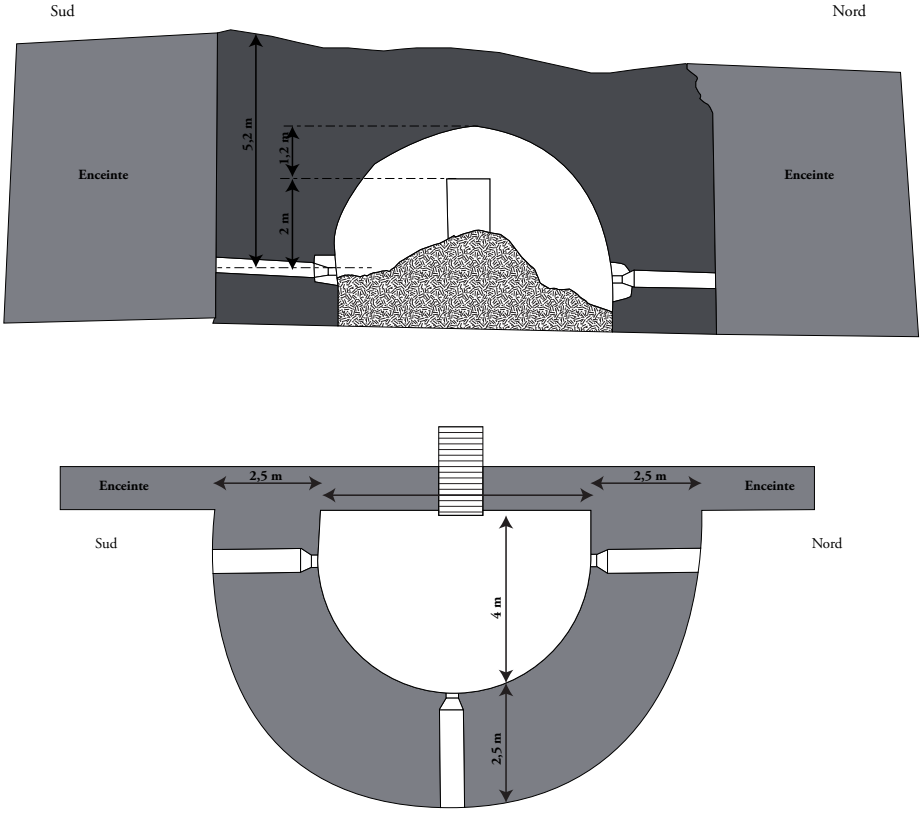

Fig. 14 : Croquis coté de la tour n°2 d'après ARNOUX 1970, p. 14 bis.

Les observations à l'intérieur des tours sont perturbées par de fortes concrétions carbonatées qui recouvrent les pierres. On distingue toutefois la mise en œuvre des canonnières constituées de deux blocs taillés superposés. Le parement extérieur de cette canonnière est en mauvais état, toutefois la partie conservée, à l'est, permet de rétablir la forme en amande de l'ouverture extérieure, proche d'un exemplaire mieux conservé (fig. 12). La niche de tir sud présente une ouverture similaire à l'intérieur (fig. 13) mais située beaucoup plus haut par rapport au sol; son parement extérieur n'a pas pu être observé. Les élévations supérieures de la tour ne sont pas connues mais cette édifice d'artillerie ne devait pas s'élever sur plus d'un niveau au-dessus du niveau de sol du village. Signalons enfin que le cadastre désigne cette tour sous le nom de « *tour Gigotte* », expression que l'on retrouve sur l'enceinte d'Héricourt mais dont le sens nous échappe.

De la tour n°1, la courtine de l'enceinte urbaine se prolonge sur 50 m vers le nord où elle est flanquée par la tour n°2. La courtine est largement recouverte de lierre ou d'éboulis mais présente des tronçons en bon état. La tour n°2, au milieu de la courtine orientale, n'est plus accessible aujourd'hui en raison de larges portions de la courtine du château qui ont été abattues au cours des années 1990 et ont recouvert le sommet de la tour[9]. D. Arnoux en a toutefois dressé un plan et une coupe dans son mémoire de 1970 (fig. 14)[10]. De plan semi-circulaire elle est composée d'un mur rectiligne à l'ouest, long de 6,2 m, percé en son centre d'un escalier d'accès. Les murs, larges de 2,5 m, sont percés de trois canonnières probablement identiques aux précédentes.

Cette organisation est identique à celle des tours n°3 et n°5. La tour nord-est (n°3) se situe à 60 m au nord de la tour n°2 (fig. 15). Elle flanque une courtine à l'appareillage calcaire mixte, grossièrement assisé dont l'observation est gênée par la végétation (fig. 16). Cette tour semi-circulaire est directement assise contre la roche qui apparaît à l'ouest, dans les maçonneries en moyen appareil du mur rectiligne, long de 6,5 m (fig. 17). Les murs, larges de 2,50 m à 2, 80 m, sont également percés de trois canonnières flanquant la courtine au nord, au sud et la reculée de Neufchâtel à l'est. Le parement intérieur de ces ouvertures, émergeant à peine du comblement de la tour, semble identique à celle de la tour n°1 (fig. 18). On remarque toutefois neuf trous d'ancrage carrés, de 0,25 m de côté, espacés de 1,10 m à 1,40 m sur le périmètre de la tour et situés peu au-dessous de l'amorce de la voûte en coupole. La hauteur de ces trous d'ancrage, situés à proximité des canonnières et recoupant l'ouverture de la porte à l'ouest, suggère qu'il s'agit des traces du cintre ayant servi à la mise en place de la voûte plutôt que d'un aménagement fonctionnel de la tour (fig. 19, 20). L'état du parement extérieur qui présente plusieurs brèches et une végétation envahissante ne permet guère de décrire le parement extérieur des canonnières ; la présence d'un bloc situé en contrebas de la tour dans la pente permet toutefois d'affirmer qu'il s'agit d'un type similaire à la tour n°1 (fig. 21).

La tour n°4 se situe à l'extrémité nord de l'éperon du bourg. Sur le plan de 1668, elle présente un plan quadrangulaire renforcé au nord par quatre contreforts. Son emplacement est aujourd'hui occupé par la chapelle du bourg dont le chœur est orienté au nord-nord-est (fig. 22). Cet édifice cultuel fut reconstruit d'après la tradition historiographique au XVIe siècle puis au XVIIIe siècle, et la porte d'entrée est surmontée d'un linteau de 1735. Les baies de la chapelle sont cohérentes avec cette chronologie mais l'édifice repose toutefois sur des bases plus anciennes. Le mur occidental montre ainsi plusieurs appareils distincts. Son soubassement est constitué de petits moellons soigneusement assisés. Au-dessus, le mur de la chapelle fait appel à un appareil plus divers avec l'emploi de blocs de moyen à grand module et quelques blocs à bossage à l'angle nord-ouest (fig. 23). Une

9 Informations transmises par des habitants de Neuchâtel-Urtières.
10 ARNOUX 1970, p. 14 bis.



Fig. 15 : Tour nord-est (n°3) en flanquement de la courtine vue depuis la tour orientale (n°2)



Fig. 16 : Aperçu de la courtine à proximité de la tour n°3



Fig. 17 : Angle sud de la tour nord-est ; on distingue la roche, une canonnière et les trous d'ancrage

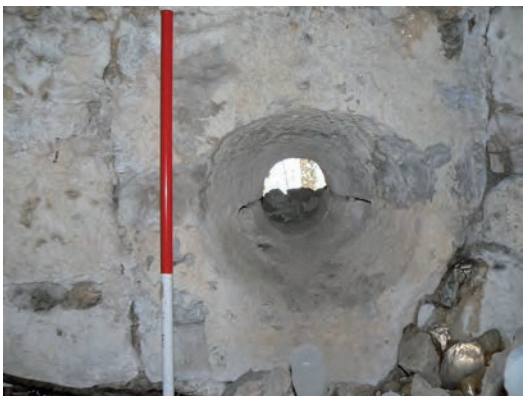

Fig. 18 : Canonnière orientale de la tour n°3



Fig. 21 : Canonnière en contrebas de la tour n°3



Fig. 19 : Canonnière orientale et trous d'ancrage au niveau de la retombée de la voûte

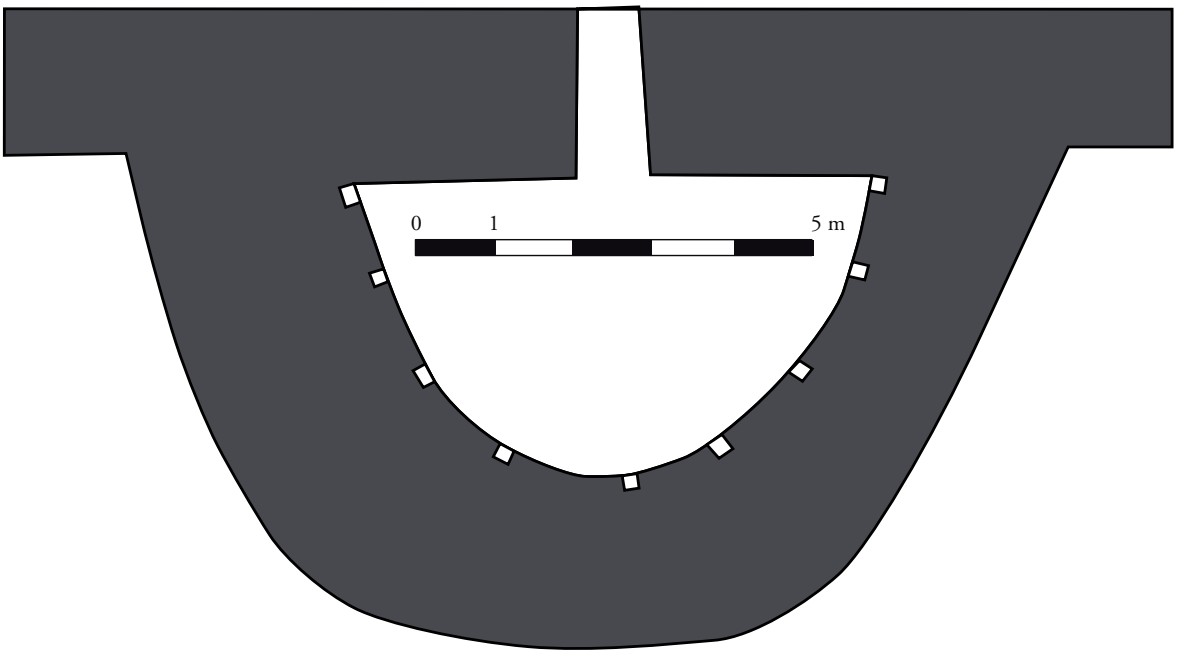

Fig. 20 : Implantation des trous du cintre de la tour n°3
(seule la position sur le parement a été relevée, la profondeur est donc approximative)



Fig. 22 : Façade méridionale de la chapelle et détail de la dédicace insérée au-dessus du linteau



Fig. 23 : Façade occidentale de la chapelle présentant plusieurs appareils et une canonnière



Fig. 24 : Détail de la canonnière de la partie basse de la chapelle



Fig. 25 : Emplacement de la tour n°4 et vestige du contrefort occidental



Fig. 26 : Contrefort occidental vue de l'est (à gauche) et de l'ouest, dans le prolongement du mur de la chapelle



Fig. 27 : Courtine occidentale du bourg

canonnière perce cette maçonnerie, sous le niveau de sol de la chapelle et pouvait être desservie par un passage situé sous la pavage que des habitants de Neufchâtel ont exploré il y a quelques années encore (fig. 24). De la tour qui se trouvait dans le prolongement de la chapelle ne subsistent qu'une maçonnerie éventrée et l'un des contreforts (fig. 25, 26) ; cela ne permet guère de saisir l'organisation initiale de cet ensemble d'autant que la vue cavalière de 1668 représente cette tour de manière isolée et non mitoyenne de la chapelle. Celle-ci est mentionnée dans les textes dès la première moitié du XVe siècle mais rien ne permet d'établir si elle se situait d'ores et déjà à cet emplacement[11]. Une étude archéologique approfondie de ce secteur pourrait fournir de précieux renseignements sur l'organisation ancienne de ce secteur.

La tour n°5 n'apparaît plus qu'à l'état de perturbation topographique à 35 m au sud-ouest du portail de l'église. À 50 m au sud, la tour n°6 flanquait la courtine occidentale, bien conservée de ce côté (fig. 27). La tour de plan semi-circulaire est éventrée à l'est où se trouvait probablement un mur rectiligne identique à ceux des tours n°2 et 3 (fig. 28). À l'intérieur on retrouve des dispositions proches de ces tours. Le remblaiement plus important ne permet de distinguer que deux canonnières flanquant la courtine au nord et au sud (fig. 29). Vers l'ouest, des déblaiements anciens n'ont pas permis de retrouver l'emplacement de la canonnière mais l'aspect composite des maçonneries, la forme particulière des deux blocs inférieurs et un rebouchage de deux petites pierres permet de suggérer la présence d'une ouverture de tir rebouchée de ce côté (fig. 30).

Il convient encore de mentionner une tour située à l'extérieur du bourg, contre l'éperon faisant face au château et désignée sur le plan de 1668 de la manière suivante : « *H est une demy tour sur l'extremité d'un roch qui semble avoir été coupé de celuy du chasteau pour faire un chemin* ». Des creusements faisant apparaître plusieurs terrasses apparaissent très nettement de ce côté et correspondent à plusieurs extractions de pierres. La tour qui occupait le sommet de cet espace n'a laissé aucune trace (fig; 31). On ne connaît pas sa physionomie car elle n'apparaît pas sur la vue cavalière mais cet édifice avait sans doute pour objectif d'empêcher la mise en batterie de pièces d'artillerie sur l'éperon face à la tour du château.

Les textes n'apportent pas beaucoup d'informations complémentaires sur les éléments collectifs du bourg. Une reprise de fiefs mentionne en 1372 « *la place devant la fontaine de l'auge de Nuefchastel* »[12]et une quinzaine d'années plus tard un autre document cite « *une maison seant ou bourg de Neufchâtel entre la maison au Cacherdet et le puis* »[13] ; aucun vestige de cet aménagement hydraulique ne subsiste à l'intérieur du bourg. Concernant les fortifications, la comptabilité confirme le paiement d'un « *portier du bourg* »[14] rémunéré 6 florins. L'enquête relative à l'évasion du sire de Valagin, en 1631 confirme que c'est l'unique accès : « *un seul chemin qui tire droict a la porte dud. bourg quil n y a aultre porte pour en sortir que celle la et que led. bourg est entourrne de murailles assez haultes et telles que pour se saulver par sur icelles il fauldroit avoir de grande cordes ou beaucoup de linceulx* ». Concernant les murailles du bourg, un témoin apporte un avis un peu différent et « *dient que l'on recongnieust questant led. sieur au pied de lad. tour il sestoi glisse et avoir descendu dans le hault*

11 « *Ung curtil seant desoubz l'ostel de Jehan Chamabon entre mondit seignour d'une part et le curtil de la chapelle de Neufchastel d'autre part* » (B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 454 v° - 1423). Se reporter également aux carnet des revenus de la chapelle Saint-Ursin de Neufchâtel (A.D.D. G 2315).
12 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 339 r°.
13 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 336 v°.
14 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1439-1440, fol. 13 r°.



Fig. 28 : Tour n°5 dont le mur plat est éventré



Fig. 29 : Canonnière sud de la tour n°5



Fig. 30 : Parement intérieur vers l'ouest
(en rouge, la zone potentiellement remaniée)

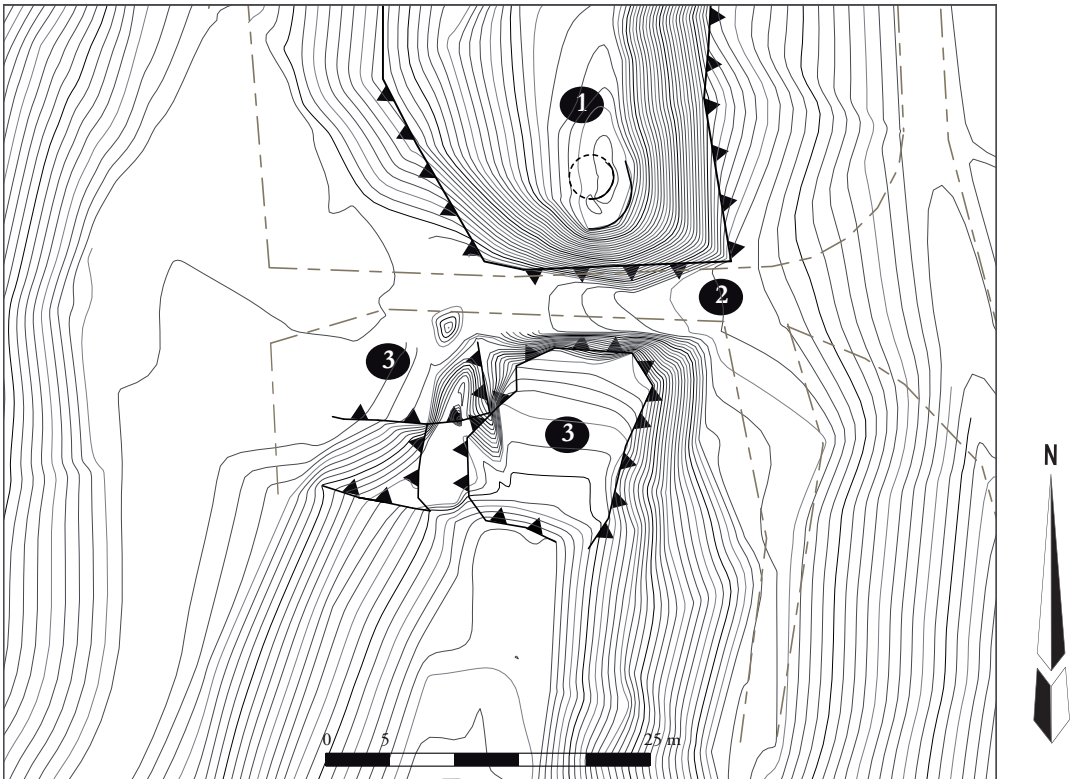

Fig. 31 : Plan topographique des zones d'extraction de pierres
1 : Château - 2 : Fossé taillé dans la roche - 3 : Relief tabulaire issu d'extractions successives

des muraille dud. bourg voisines de lad. tour que nestoient trop haulte en des prez voisin par le moyen de quelque mousse et terre estant fouler au pied desd. murailles [...]»[15]. Des travaux importants pour une centaine de livres sont réalisés au cours de l'année 1503 pour «*l'ouvraige que led. Guillon doit fere alentour du bourg de Neufchatel selong la merchandise sur ce faicte*»[16]; ce travail peut correspondre à des réparations importantes ou à l'adaptation à l'artillerie de l'enceinte.

Le plan de 1668 représente également des palissades autour de l'entrée du bourg et des défenses périphériques en bois furent utilisées conjointement à l'enceinte de pierre pendant très longtemps; ainsi parmi les obligations de certains habitants de Neufchâtel se trouve « *le charroy pour faire les lices de boys autour dudit bourg touteffoyz que requis en sont*»[17].

En définitive, les informations dont on dispose sur l'enceinte permettent d'en établir le tracé, de définir la morphologie des tours et des ouvertures de tirs. On remarque que la tour sud-ouest qui défend l'accès au bourg est de loin la tour la plus puissante avec des maçonneries dépassant quatre mètres d'épaisseur qui rappellent les dimensions de la grosse tour de Châtel-sur-Moselle. Dans les deux cas, l'enceinte est adossée à la roche et à des remblais de terre qui fournissent aux maçonneries une plus grande élasticité face aux tirs d'artillerie. Le couvrement en coupole fournit de la cohérence aux maçonneries et la grande hauteur de cette tour devait diminuer les fumées émises par les pièces. Les autres tours, moins exposées, présentent des maçonneries plus réduites, épaisses de 2,5 m seulement, ce qui explique l'absence de niches pour desservir leurs canonnières à la française. La mention de travaux coûteux au cours des premières années du XVIe siècle amène à supposer qu'Henry de Neufchâtel puisse être à l'origine de l'adaptation à l'artillerie de l'enceinte urbaine, un demi-siècle après que son père et son grand-père aient établi pareil programme à Châtel-sur-Moselle. H. Mouillebouche propose une datation des ouvertures similaires aux canonnières de Neufchâtel pour les dernières années du XVe et le début du XVIe siècle[18] et les hautes fonctions militaires occupées par Henry de Neufchâtel appuient cette hypothèse même si une phase d'aménagement par les héritiers Fürstenberg est également envisageable.

3.2 Le château

Le château occupait l'éperon, long de 120 m et large de 15 à 25 m, situé au centre du bourg. Les documents élaborés par les troupes françaises au XVIIe siècle sont la meilleure source de renseignement compte-tenu de la disparition massive des vestiges (fig. 32, 33). L'accès se faisait au sud-ouest du bourg après avoir parcouru la totalité de la rue centrale sous le contrôle des courtines du château. Deux espaces rectangulaires composaient l'accès au château où se succèdent donc plusieurs portes formant un sas (D)[19]. Après l'accès à l'espace central du château, le chemin franchit un fossé taillé dans la roche et parvient à la seconde porte (D). L'étagement de l'accès au château est ancien puisque le compte de 1511 mentionne déjà un «*portier de la premiere porte du chastel dud. Neufchastel*» et un «*pourtier de la seconde porte du chastel*»[20]. C'est encore de ce côté que l'on

15 A.D.D. 7 E 4061, fol. 3 r° et fol. 17 r°.
16 A.D.D. E.C.M. 1230 - Compte du receveur de Clémont (1503 n.s.), fol. 8 r°-9 v°.
17 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 14 r°. Obligation portant sur Châtel-Sainte-Marie, Écot, Bourguignon, Mathay, Lucelans.
18 MOUILLEBOUCHE 2002, p. 205-211.
19 Les lettres renvoient au plan de 1668, (fig. 3).
20 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de 1511-1512, fol. 32 r°.

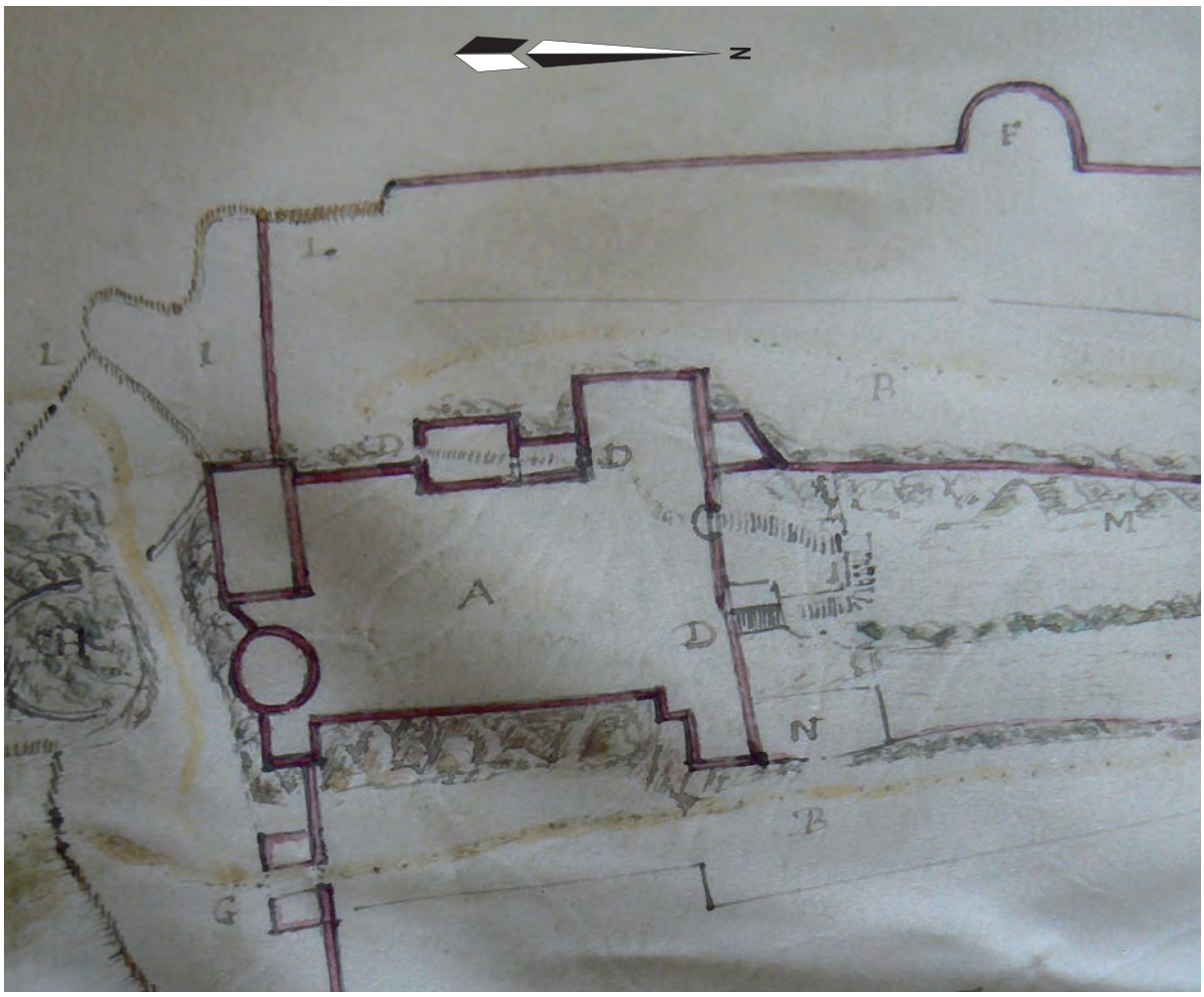

Fig. 32 : Détail de la partie méridionale du château sur le plan de 1668 (Atlas 103)



Fig. 33 : Détail de la partie méridionale du château sur la vue cavalière de 1668 (Atlas 103)

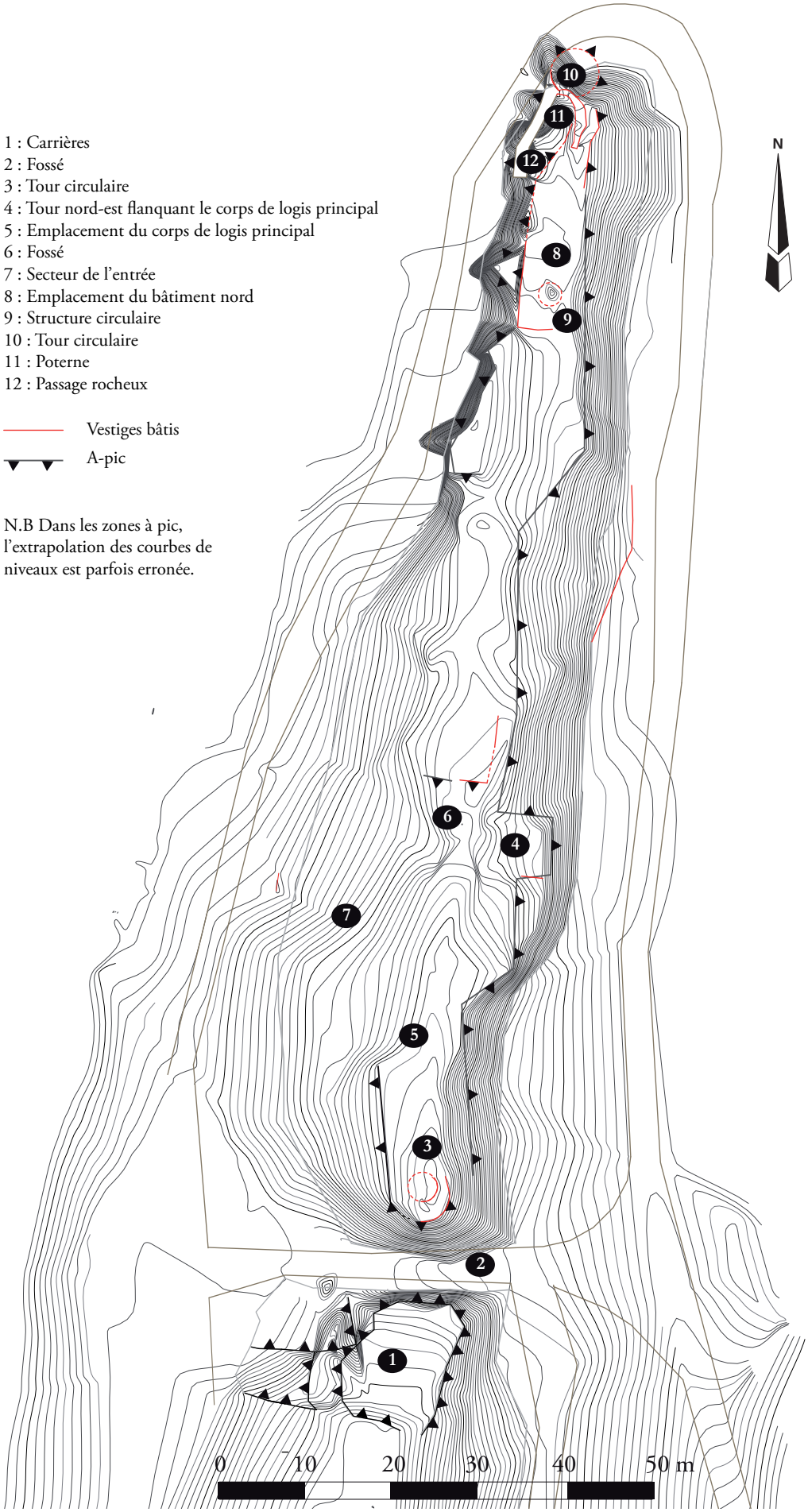

Fig. 34 : Relevé topographique du château de Neufchâtel

parvient aujourd'hui à accéder au sommet et le relevé topographique montre bien que seule cette partie sud-ouest de l'éperon n'est pas à-pic (fig. 34, n°7).

La partie méridionale du château constitue la zone principale d'occupation principale au XVIIe siècle. Le plan représente un grand espace de 35 m de longueur sur 25 m de large portant la légende : « *Le corps du chasteau A est composé de plusieurs tours* » flanqué au sud d'un bâtiment rectangulaire et d'une tour circulaire. La vue cavalière représente un ensemble plus complexe. Un grand corps de bâtiment central, muni d'un niveau de fenêtres à croisée et d'un niveau éclairé par des lucarnes de combles, est flanqué de sept tours. La plus haute, au sud, correspond à l'espace rectangulaire représenté sur le plan ; elle est couverte par une toiture à quatre pans coiffée d'un clocheton. Immédiatement à l'est, se trouve une tour circulaire moins élevée dont quelques éléments subsistent encore au sommet du château. D'après l'arase des murs, cette tour bâtie en gros blocs calcaires soigneusement assisés présentait des maçonneries épaisses de 2,5 m, réduisant l'espace intérieur à 3,5 m à 4 m de diamètre seulement, suffisant pour le flanquement de l'entrée ou une distribution verticale (fig. 35). Les vestiges de cette tour ronde permettent de localiser précisément l'emplacement de la grande tour et d'établir que celle-ci était bâtie seulement en partie sur le roc. En effet, à l'ouest, de haut murs devaient descendre jusqu'au niveau du bourg pour soutenir le bâtiment. Cette disposition est d'ailleurs fréquente sur ce site comme dans beaucoup de châteaux de hauteur.

On retrouve cette technique à l'angle nord-est de ce corps de logis, occupé par une tour quadrangulaire munie de deux grandes baies bien visibles sur le plan de 1668. Cette construction figure sur le cadastre ancien et un dessin conservé à la bibliothèque de Montbéliard atteste de la conservation partielle de ses élévations, percées d'une petite fenêtre et d'un jour ou d'une archère (fig. 36)[21]. La base des murs de cette tour est encore visible derrière un épais rideau végétal et ses élévations dévoilent une petite pièce couverte dont on peut apercevoir un arc depuis le pied de la tour. Malheureusement inaccessible, cet élément n'a pas pu être observé plus en détails (fig. 37).

Des autres tours, la vue cavalière ne montre que les toitures, toutes à quatre pans, et nous n'en avons observé aucun vestige lors du relevé topographique. Immédiatement au nord de ce grand bâtiment, le plan signale une structure rectangulaire : « *N est un espace couvert alendroit dune breche du parapet par ou lon fait monter avec des poulies les necessités du chasteau* ». Le treuil est un aménagement fréquent dans les châteaux de hauteur et il est déjà mentionné dans le compte de 1523 qui évoque des travaux à « *la muraille du chastel du costel devers la treul* »[22].

Le château se développe ensuite vers le nord « *sur la teste dun rocher qui va en diminuant de largeur jusques a la petite tour C ou est le magasin des munitions et qui termine le rocher lequel est élevé en forme de murraille de trois a quatre commandements sur le bourg* »[23]. Une longue courtine en petit appareil calcaire ceint le rebord du rocher et prend parfois appui très en contrebas de l'arête sommitale (fig. 38). La tour mentionnée à l'extrémité nord, partiellement conservée, présente des maçonneries en blocs calcaires de moyen module, grossièrement assisés (fig. 39). L'intérieur de cette tour de 5 m de diamètre hors-œuvre n'est malheureusement plus accessible (fig. 40). Elle offrait un excellent point de vue sur l'entrée de la reculée au niveau du hameau de la Combe d'Hyans. Au sud, un petit corridor maçonné dessert une poterne aménagée sous la tour (fig. 41) ; son couvrement en gros blocs calcaires assure le report de charge des maçonneries supérieures sur la base de la

21 Dessin publié dans BOUVARD 2006, p. 185.

22 A.N. K 1799 (2), Compte de 1523, fol. 37 r°. Des aménagements similaires sont attestés dans les châteaux comtois de Vennes-le-Châtel et de Scey-Maisières.

23 Légende du plan de 1668 (S.H.D., bibliothèque centrale du génie, atlas 103).



Fig. 35 : Parement méridional de la tour circulaire sud du château (n°3)

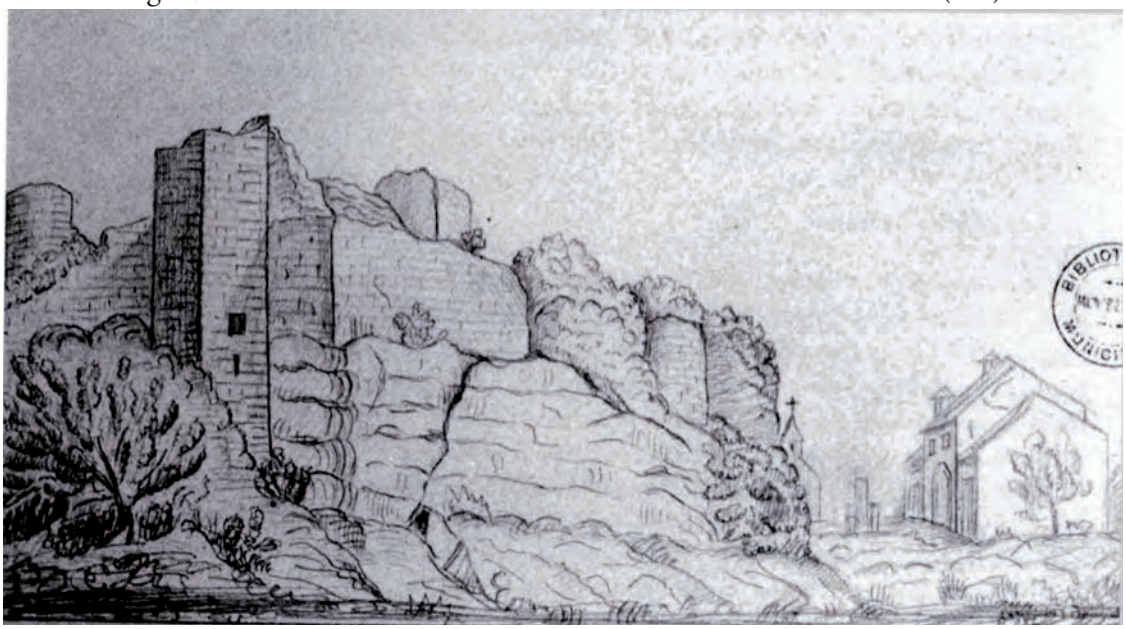

Fig. 36 : Dessin de Neufchâtel laissant apparaître la tour nord-est du corps de logis principal (B.M.M. reproduit dans BOUVARD 2006, p. 185)



Fig. 37 : Arc d'une pièce voûtée de la tour nord-est du corps de logis principal (n°4)



Fig. 38 : Courtine du château prenant appui sur le socle rocheux



Fig. 39 : Tour circulaire à l'extrémité nord de la barre rocheuse du château (n°10)



Fig. 40 : Tour circulaire vue depuis le sommet du rocher ; elle est aujourd'hui inaccessible (n°10)



Fig. 42 : Poterne depuis le sud (n°11)



Fig. 41 : Poterne depuis le corridor d'accès (n°11)



Fig. 43 : Passage rocheux desservi par la poterne (montage photographique) (n°12)





Fig. 44 : Vue de la poterne depuis le passage rocheux (n°11)

tour (fig. 42). La poterne dessert un étroit passage aménagé dans la partie occidentale du rocher (fig. 43, 44). Il se prolongeait vers le sud et plusieurs passerelles de bois devaient lui permettre de franchir plusieurs interruptions du rocher qui font office de fossés. La poterne est fermée par une porte à un vantail dont subsiste la feuillure et les traces de quatre systèmes de verrouillage.

La partie nord du château conserve, outre la tour et la poterne, la trace de plusieurs structures. Plusieurs aménagements dans la roche montrent qu'un bâtiment s'est appuyé contre une saillie du rocher au nord-ouest dont la paroi fut employée comme mur occidental. En partie haute, une corniche taillée sur plusieurs mètres de longueur devait recevoir une sablière haute. Sur la paroi, plusieurs trous d'ancrage correspondent à des aménagements intérieurs. Dans la partie méridionale de ce secteur, un effondrement circulaire pourrait correspondre à une structure de même forme à moins qu'il ne s'agisse d'une dépression formée par le percement d'une voûte ou d'une faille géologique. Ce secteur, malheureusement mal documenté, correspond d'après le document du XVIIe siècle à une partie ancienne du château « *M est un espace sur le roch ou sont les ruines dun vieux chasteau* ». La vue cavalière y représente deux vastes bâtiments quadrangulaires dépourvus de toiture et présentant des brèches. La lithographie du XIXe siècle (fig. 5) représente également des vestiges imposants mais livre peu de détails hormis la présence de quelques baies. En 1648, une visite du château signale que l'édifice a « *besoing de beaucoup de reparations mesmes aux ramures et couvertures pour en avoir este la plus grande partie emportee par l'orvalle de vent qui arriva en ce pays environ le commancement de l'an mil six cens quarante cinq et autres accidens depuis arrivez* »[24] ; il est probable que cette description se rapporte à cette partie septentrionale du château.

La documentation textuelle livre quelques indications complémentaires qu'il n'est toutefois pas aisé de mettre en lien avec les architectures évoquées ci-dessus. Certaines mentions sont parfois obscures tels les travaux réalisés par un maçon qui a « *habbatu les* ***grenselier*** *a lentour du chastel* »[25]. Le sens de ce terme paraît énigmatique et si la proximité de consonance avec l'expression « grand cellier » peut-être une piste, l'orthographe retenue jette toutefois le doute sur cette hypothèse. La même année, le paiement d'un ouvrier « *pour avoir vuide et nectier les chambre aysto* [ayste] *de la tour de la neufve sale* »[26] pose également quelques difficultés. Il s'agit probablement des chambres hautes et cette mention indique en tous les cas une tour de dimensions importantes disposant d'une salle récemment construite ; il correspond peut-être au grand corps de logis attesté en 1668 dont les fenêtres flamandes se diffusent à partir du XVe siècle seulement. Malheureusement les quatre seuls livres de compte dont on dispose ne permettent pas de préciser la construction de ce bâtiment. Outre des mentions imprécises de travaux réalisés par Antoine Gerlet de Lile, verrier, « *de plusieurs ouvrages de son mestier qu'il a fest es fenestre du chastel* »[27] ou de Jehan Fillaux de Dambelin, serrurier « *pour plusieurs ouvraiges de sond. mestier par luy fait ou chastel dud Neufchastel* »[28], la comptabilité évoque « *la forge du chastel dud. Neufchastel* »[29] et signale la réfection, en 1439-1440, des « *palmelles de guinchet de la porte* »[30].

24 A.D.D. 7 E 3570 cité par BOUVARD 1997, p. 488.
25 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1511-1512, fol. 38 v°.
26 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1511-1512, fol. 38 v°.
27 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1519 (n.s.), fol. 40 v°.
28 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1523 (n.s.), 37 v°.
29 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1523 (n.s.), 38 r°.
30 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1539-1440, 15 r°.

La documentation mentionne également différentes pièces du château pour les XIVe et XVe siècles, notamment « *la sale du chastel de Nuefchastel* »[31], le « *petit poille de Nuefchastel* »[32], le « *grand poille de Nuefchastel* »[33], « *la chambre dudit monseignour de Nuefchastel* »[34], « *la chambre devant la cuisine* »[35], « *la chambre es clercs* »[36] et « *la chambre es chevaliers* »[37] ; on est toutefois incapable de localiser ces lieux et il est possible que certains soient désignés par plusieurs noms. On trouve encore mention pour cette époque du « *grenier de Neufchastel* »[38] où les sujets de la seigneurie doivent payer leurs redevances en nature.

L'enquête sur l'évasion du sire de Valangin livre quelques informations complémentaires pour le XVIIe siècle. Quatre habitants de Vaivre, venus faire le guet, expliquent que les officiers « *les conduirent au pied d'une tour du chasteaul aud. lieu laquelle regardant sur led bourg en laquelle lon dict que l'on gardait led. sieur de Valangin au chasteaul* » et, après une nuit passée à faire le guet, ils assistent à l'ouverture de la porte du bourg puis, revenant vers la tour ils ont « *veu de la toille nœuve noues en divers endroit prendant dou la fenestres den hault de lad. tour ques asse proche du tect et continuant jusques a terre estant d'une si belle largeur et couleur roussotte que si elle fut este en ce lieu la pendant le temps de leur guet et garde il fut este fort facile tant a luy disant que sesd. consorts de la veoir* »[39]. Le texte évoque également « *le guet ordinaire que demeure en la grande tour* » et « *une prison basse et ferme* »[40] dans laquelle se rend l'enquêteur. Le document stipule encore que l'épouse du sire de Valangin « *auroit entre en carrosse* » au château, précisant ainsi que l'accès à la partie haute du site était possible aux charrettes[41].

Quelques années plus tard, en 1648, un inventaire des meubles cite le « *bastiment de la porterie dud chasteau* », « *des led. bastiment estant passe en la grande cave dud Chasteau* », « *deux petites caves* », le « *pavillon donnant entrée au corps de logis* », le « *cabinet joignant la premiere chambre a feu dud. corps de logis* », plusieurs chambres, « *la petite cuisine joignante a la dite chambre* », « *la grande cuisine dans laquelle est la cisterne* », « *la salette du costé droit communement appellé la chambre de monsieur le Marquis* », « *la grande sale qui regarde de costé de Rhémondan* », « *la chambre commune appellée la chambre de l'aumonier* », « *la chambre estant passé sur la plate forme nous y avons treuvé deux petit fauconneaux de fonte* » « *item deux autres non montés a l'entrée de la dite platte forme, item en bas d'icelle trois petits fauconneaux montés, item aupres de la tour de la munition une piece de moyenne grosseur portant basle de la pesanteur d'une livre la monture de laquelle est fort caducque outre lesquelles pieces il y en at encore quatre en la chambre du guet. Quant au grenier dud. chasteau il ne s'y est rencontré aucun grains deppendans du chasteau* »[42]. Il n'est toutefois pas possible de connaître le détail de leur organisation, de leur architecture ou de leur chronologie.

31 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 338 r° (24 juillet 1371), fol. 338 v° (27 juillet 1371), fol. 427 r° (1412 n.s.).
32 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 338 v° (9 novembre 1371), fol. 132 v° (17 mars 1391 n.s.), et fol. 248 r° (17 mars 1391 n.s.).
33 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 201 r°-v° et fol. 337 r°-v° (10 décembre 1381) ; fol. 247 v° (1387).
34 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 339 r° (9 mars 1372).
35 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 246 v° - 247 r° (10 décembre 1381).
36 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 191 r° (18 mai 1412).
37 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 14 r°-15 v°.
38 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 155.
39 A.D.D. 7 E 4061 - Enquête sur Valangin, fol. 6 r°-v°.
40 A.D.D. 7 E 4061 - Enquête sur Valangin, fol. 1 v° et 14 r°.
41 A.D.D. 7 E 4061 - Enquête sur Valangin, fol. 12 r°.
42 A.D.D. 7 E 3570, fol. 2 v° - 7 r° cité par BOUVARD 1997, p. 489-491.

3.3 Le mobilier archéologique

Plusieurs ensembles de mobilier archéologique provenant du château de Neufchâtel ou de ses environs sont à signaler. Tout d'abord, lors du relevé topographique réalisé en 2007, 140 tessons ont été récupérés en ramassage de surface. Outre un quart d'individus trop fragmentaires pour être identifiés, la moitié du corpus concerne des tuiles, majoritairement plates, avec une glaçure sur engobe de couleur brune-noir, jaune ou vertes. Quelques unes comportent des trous de fixation carrés et / ou des crochets et huit individus présentent un bord biseauté à 45°. Seules deux tuiles canal ont été retrouvées lors de la prospection. Une brique vernissée et quelques fragments de carreaux de poêle complètent cet ensemble de terres cuites architecturales qui sont toutes postérieures à la seconde moitié du XVe siècle. Un élément de corps d'ancrage de poêle et un petit fragment décoré de carreaux de poêle peuvent dater de la fin du XVe ou du XVIe siècle (fig. 45). Les quelques tessons de céramiques culinaires datent tous des XVIe-XVIIIe siècles[43].

Un second lot de mobilier est conservé au musée de Vesoul et provient d'une fouille clandestine menée en 1972 sur un dépotoir de la parcelle n°46 (sous la tour n°5) puis sur la parcelle n°78 (sur la tour n°2) et quelques éléments ramassés sur la parcelle n°85 (sous la tour n°1). Outre de nombreux tessons, essentiellement modernes, provenant à la fois d'éléments de couverture et de céramique culinaire, ce lot comporte une quantité significative de mobilier métallique, un peu de verre, une pipe en céramique, etc... Signalons plus particulièrement plusieurs balles d'arquebuse en plomb (de 12 à 15 mm de diamètre), un petit boulet (44 mm de diamètre), et un éperon à molette[44]. Ce dernier provient d'une couche située à 90 cm de profondeur ; ses caractéristiques morphologiques permettent de le dater de la fin du Moyen Âge ou du début de l'Époque moderne[45] (fig. 46).

Le musée de Montbéliard conserve également plusieurs pièces. Un premier lot est constitué de deux œuvres d'art entrées au musée avant 1950 ; il s'agit d'une cheminée et d'une statue en albâtre d'une Vierge de l'Annonciation[46]. Dans sa documentation, J. Debry y mentionne également une statue en bois de saint Sébastien et une autre représentant un cavalier, parfois interprété comme saint Georges[47], toutefois B. Goetz, conservateur du patrimoine, nous a confirmé que ces deux œuvres ne se trouvaient pas au musée ni dans les inventaires anciens. Nous citons ici ces quatre œuvres pour mémoire mais nous n'avons mené aucune recherche à leur sujet. Un second lot est entré plus récemment au musée à la suite de prospections menées au détecteur de métaux sur le château et ses alentours. Si la provenance est attestée, la localisation précise des objets demeure inconnue. Signalons également que le prospecteur a conservé à domicile plusieurs éléments notamment des médailles votives, quelques monnaies médiévales et modernes et quelques carreaux d'arbalète et pointes de flèche. Parmi les objets versés au musée, nous citerons deux boulets en plomb (35 mm et 50 mm de diamètre environ), un éperon à pointe probablement antérieur à la seconde moitié du XIVe siècle[48] (fig. 47) et un fragment de bulle papale (fig. 48). Cette dernière n'est que très partielle-

43 MULLER 2007.

44 Conservés au musée Garret de Vesoul, collection MILLET n°inventaire 2009.2.0, numéros temporaires de caisses n°36 et n°37.

45 CLARK 2004, p. 124-146 ; PORTET-RAYNAULD 2009, p. 211-222.

46 ROUX 1906.

47 La statue de saint Sébastien aurait été trouvée dans une tour du château en 1925; la statue du cavalier se trouvait dans l'église de Châtey puis à Pont-de-Roide après 1757 où elle fut conservé dans un grenier et non dans l'édifice, le curé n'étant pas certain qu'il s'agisse d'un sujet religieux ; ces objets appartenait à Mme de Braidaistain de Pont-de-Roide avant leur acquisition par le musée. Renseignements provenant de la documentation DEBRY.

48 CLARK 2004, p. 124-146 ; PORTET-RAYNAULD 2009, p. 211-222.



Fig. 45 : Deux fragments provenant de deux poêle (fin XVe-XVIe s.)



Fig. 46 : Éperon à molette exhumé à proximité de la tour n°2 (musée de Vesoul)



Fig. 47 : Éperon à pointe provenant du château de Neufchâtel (musée de Montbéliard)



Fig. 48 : Fragment de bulle papale (antipape Clément VII)

ment conservée. À l'avers, la présence sous les lettres S(anctus) PE(trus) d'un double grènetis représentant la chevelure de saint Pierre et un cadre entourant cet apôtre permet de la dater entre le XIIe siècle et le milieu du XVe siècle[49]. Au revers, on lit la première lettre des deux premières lignes de la légende, C et M, qui permettent d'identifier une bulle émise par un pape intitulé CLEMENS ; sur la période évoquée ci-dessus il peut s'agir de l'un des quatre papes de Clément IV à Clément VIII. Toutefois, la présence d'une fleur de lys située à côté de la lettre C permet de la rattacher à l'antipape Clément VII. Rappelons que Jean de Neufchâtel, cardinal à la fin du XIVe siècle, a fréquenté la cour apostolique d'Avignon et que la famille de Neufchâtel entretient divers liens avec Clément VII. Bien sûr, il n'est pas possible de déterminer quel acte pouvait sceller cette bulle, mais elle rappelle la présence d'archives familiales à Neufchâtel.

3.4 Conclusion

Les informations dont on dispose sur le bourg et le château de Neufchâtel sont très fragmentaires. Situé au pied de la barre rocheuse abritant la forteresse, le bourg semble résulter de l'occupation de la basse-cour primitive du château. L'accès à la forteresse impliquant de contourner la totalité de l'éperon montre l'étroite relation entre la défense urbaine et le château, la première constituant une première enceinte autour de la fortification seigneuriale. Ainsi, l'adaptation de la défense urbaine aux progrès de l'artillerie à poudre apparaît comme une nécessité pour permettre la sauvegarde de la forteresse. Dominant d'une dizaine de mètres le village, les pièces installées sur l'éperon castral sont en mesure de battre la campagne en passant au-dessus du bourg, le site offrant ainsi une défense naturellement étagée.

Les aménagements collectifs comme le château ont laissé peu de vestiges et seule la chapelle dédiée à saint Ursin est encore aujourd'hui en état et abrite une statue de son saint patron datée du dernier quart du XVe siècle et classée au titre des Monuments historiques[50].

4. Historique

4.1 Neufchâtel avant les débuts du lignage

L'occupation du secteur serait fort ancienne et l'éperon barré de Montrepied, à 800 m au nord-ouest, est daté du Néolithique. Une *villa* gallo-romaine est attestée à Vermondans et le Mont Saint-Julien qui domine Pont-de-Roide a livré des traces d'occupation du Néolithique jusqu'au haut Moyen Âge[51]. Le long de la *Ranceuse*, affluent du *Doubs*, le val de Dambelin livre de nombreux toponymes au suffixe -ans qui suggèrent une occupation au haut Moyen Âge. Pour autant, Neufchâtel apparaît assez tardivement dans l'histoire, comme un relais de Châtey dont le sanctuaire, cité en 1040, est l'église-mère de nombreuses succursales des villages du secteur.

Neufchâtel entre dans l'histoire lors de la confirmation, par l'archevêque de Besançon, Humbert, et l'évêque de Bâle, Adalbéron, de plusieurs donations en faveur de l'abbaye de Lucelle parmi lesquelles : « *teste Teoderico presbitero et* ***Walone de Novo castro*** *quicquid ibidem habebant vobis tradiderunt* [...] ***Petrus etiam de Novo castro*** *mansum allodii in Cumba Rendeuuin* [...] *Item* ***Walo de Novo castro*** *prata in Monprun, laude uxois et filaorum uobis tradidit* [...] ***Gerardus de Novo***

49 LASALA 2003.
50 Informations issues de la base Mérimée ; arrêté de classement du 24 juin 1975.
51 JEANNIN 1987 et dossier S.R.A.

castro *dedit vobis mansum unum in planicie contra Danjurs, laudante uxore sua et matre uxoris sue, Adeleida uxore Ottonis de Mandura et filiis suis Wernero et Hugone* [...] »[52]. Ce document de 1136 rappelle que le monastère fut fondé par « *Hugone et Amedeo et Ricardo de Montefalconis* », avant 1125, date à laquelle une confirmation de l'empereur Henri V établit ce fait[53]. Un document de 1139 cite à nouveau ces trois fondateurs : « *nobilis viri Hugone de Calmillis, Amideo de Novo Castro, Ricardo de Montefalconis vestri cenobii fundatoribus* [...] »[54] et suggère qu'Amédée de Montfaucon est devenu à cette date seigneur de Neufchâtel. Le cartulaire de l'abbaye de Lieucroissant mentionne également vers 1140 une donation faite dans le voisinage de ce village, « *apud Novum Castrum* », par plusieurs personnages dont Galo de Neufchâtel, sa femme et ses enfants : « [...] *Ad donum quod fecerat predictus Galo de Novo Castro fuerunt testes Theobaldus de Rubromonte* [...] *que omnia dona laudavit uxor sua cum fillis suis apud Novum Castrum, sub testibus Amedeo de eodem Castro et Hugonue de Cano Castellio. Confirmavit vero idem Gallo ibidem donum de terra de Strapes* [...]. *Ad laudem Guidonis de Novo Castro de terra quam habebat Estrapes, testes Guido de Granges et Galterus Peregrinus* [...]»[55]. Le cartulaire de Lieucroissant mentionne une nouvelle donation dans un acte non daté mais placé vers 1150 : « *Reynaldus de Novo Castro, Girardus de Novo Castro, Pontius de Novo Castro. Petrus filius Bernardi de Novo Castro. Humbertus de Tremolay donavit ecclesie Loci Crescenti in Pretiria* [...] *Actum in sala apud Novum Castrum Humbertus de Tremolay* [...] *dedit* [...] *in Matouans* [...] *in Courcelles sive in Larnans* [...] *Actum est Lantenans. Porro filii ejus Fromendus et Villermus hoc ipsum laudaverunt apud Novum Castrum precipiente matre ipsorum Fromondus de Novo castro filius Humberti de Tremolay* »[56].

Il est impossible aujourd'hui de préciser les liens entre Galo, Gérard, Gui, Bernard et Amédée de Neufchâtel ; des historiens ont proposé d'y voir des parents, des bâtards d'Amédée ou des ministériaux en s'appuyant sur la suzeraineté des Montfaucon aux siècles ultérieurs pour justifier qu'Amédée est le premier seigneur connu de Neufchâtel[57] ; d'autres suggèrent qu'ils soient tous y compris Fromond de Dramelay des frères d'Amédée[58].

Quoiqu'il en soit, le toponyme est mentionné pour la première fois en 1136 et l'existence à cette même date de plusieurs personnes portant le nom de cette terre suffit à justifier de l'existence du château. Le toponyme de Neufchâtel s'est certainement construit par opposition à une forteresse antérieure, très probablement Châtey, située à quelques kilomètres à l'est, sur le territoire de Pont-de-Roide[59]. Le château de Neufchâtel fut donc bâti avant 1136, probablement par un ancêtre d'Amédée de Montfaucon-Neufchâtel. Au cours des décennies suivantes, par un processus demeurant obscur, peut-être une alliance, Neufchâtel passe dans les mains de Fromond de Dramelay qui apparaît à plusieurs reprises comme Fromond de *Novo Castro*, fils de Humbert de Dramelay. Alors que son frère Guillaume hérite de Châtillon-sous-Maîche, Fromond transmet Neufchâtel à son fils aîné, Thiébaut, et Frasne-le-Château à son puîné.

52 TROUILLAT 1852, n°176, p. 262-267.
53 TROUILLAT 1852, n°167, p. 246-247.
54 TROUILLAT 1852, n° 184, p. 278-280.
55 VIELLARD 1884, n°184, p. 235-236.
56 VIELLARD 1884, n°155, p. 211. Il place l'acte vers 1150 ; la copie A.D.D. 63 H 1 ne porte pas de date.
57 VIELLARD 1884, p. 210-211, LOYE 1880, p. 77-78.
58 CROIZAT 2002, p. 91. Néanmoins, cette hypothèse intègre mal les liens entre Neufchâtel et Dramelay.
59 Se reporter à la notice de Pont-de-Roide.

4.2 Les Neufchâtel et leur terre éponyme

Un serment d'hommage présenté au comte de Troyes en septembre 1215, Thiébaut Ier, « *Ego Theobaldus de Castello Novo* »[60], nous livre la première empreinte sigillaire familiale sous la forme d'un sceau armorial présentant un écu au champ fretté et à la bande entouré de la légende : **+ S THEOBAL.. .. .OVOCASTRO**. Thiébaut apparaît explicitement comme seigneur de Neufchâtel dans un acte de février 1231 par lequel le comte de Bourgogne, Othon, s'engage auprès de Jean de Chalon à effectuer une alliance matrimoniale entre leurs deux familles ; l'acte est garanti par dix chevaliers dont « *Theobaldum dominum Novi Castri* »[61]. Cette titulature, désormais habituelle, est à nouveau mentionnée dans l'acte le plus ancien du cartulaire familial relatant la donation de Montbarrey, en février 1232 (n.s.)[62] ; Thiébaut y ajoute ensuite le titre de seigneur de Jonvelle[63] obtenu par son mariage avec Élisabeth de Jonvelle en 1238.

Thiébaut tient Neufchâtel en fief de son oncle, Guillaume de Dramelay, qui reprend, vers 1230-1240, Châtillon, Neufchâtel et la moitié de Belvoir, qualifiés de « *liges et rendables* » auprès d'Amédée de Montfaucon[64] ; cet acte non conservé est évoqué dans une reprise de fiefs d'Eudes, comte de la Roche, auprès d'Amédée faite en 1245 au château de Montfaucon dans laquelle ces trois possessions sont qualifiées de «[...] *ligie et reddibiliter* [...] *ligium et receptabile* »[65]. Quelques décennies plus tard, son petit-fils Guillaume, comte de la Roche, reprend à son tour de « *Amey de Montbéliard, seigneur de Monfaucon, mon seignour lige, Chastoillon et toute la chestelerie de Nuelchastel* »[66]. Cette suzeraineté est une entrave pour le lignage de Neufchâtel qui cherche à se développer à l'extrémité orientale du comté de Bourgogne, entre le domaine des Montfaucon, le comté de Montbéliard et le comté de la Roche[67]. En 1280, Thiébaut III, petit-fils et héritier de Thiébaut Ier, obtient le soutien du duc Othon IV pour reprendre son droit de partage sur Montbéliard[68]. Les deux dernières décennies du XIIIe siècle sont marquées par la tentative de Thiébaut III de s'affranchir au maximum de ses obligations vassaliques envers les seigneurs en position intermédiaire entre le comte et lui. Confirmant une donation de 1280, Othon IV demande en 1284 à Guillaume et Jean de la Roche de reprendre leur fief de Thiébaut de Neufchâtel, limitant ainsi *de facto* la nuisance de la suzeraineté des comtes de la Roche sur Neufchâtel[69]. Bientôt, Thiébaut prétend ne plus devoir l'hommage au comte de la Roche pour Neufchâtel. Othon IV mène alors une politique ambiguë envers les Neufchâtel, les récompensant d'une part mais prenant garde à ne pas leur octroyer trop de pouvoir ; en janvier 1291 (n.s.), à l'occasion d'un arbitrage rendu en faveur de Jean de Montfaucon pour la suzeraineté de Cusance que revendique Thiébaut de Neufchâtel, le comte rappelle que « *li diz sire de Nuefchastel tenoit et devoit tenir Nuefchestel liege et rendauble de Jean conte de la Roche et seignour de Chastoillon li quelx Jehanz ensi le tenoit et devoit tenir du dit seignour de Montfaucon que li diz fiez en quanque an affiert ne puet avenir au dit seignour de Montfaucon quant au randauble et pour raison du rendable soit mis tot lautre revienant dou dis fie demorant en sa valour et en sa bone fermete. Et que li diz sires de Montfaucon juroit que il jemais ne demanderai riens quant au rendable au dis seignour de Nuefchestel*

60 A.N. J 193-N°7. Acte reproduit par BIRQUY 2008, p. 40-41 ; VIELLARD 1884, n°328 , p. 383-384.
61 COLLECTIF 1908, n°XVIII, p. 20-21.
62 B.N.F. n.a.f., fol. 436 v° « *Theobaldo domino Castri novi* ».
63 A.D.H.S. H 358 ; A.D.H.S. H 385.
64 CASTELJAU 1977, p. 17 citant Cartulaire de Montfaucon.
65 COLLECTIF , n°XXXVI p. 529-530.
66 BOUVARD 1997, p. 486 citant Cartulaire de Montfaucon, charte 217.
67 Le château de la Roche se situe sur la commune de Chamesol, à la limite avec celle de Saint-Hippolyte (25).
68 A.D.D. 1 B 508 publié par CHEVALIER 1767, n°LXI, p. 369-370.
69 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 66 v° - 67 r°.

a ces suens ne ne fera rien a demander au dit Jehan seignour de la Roche ne es suens [...] »[70]. Par cet acte, Othon mène une politique d'équilibre, veillant à soutenir la position des Neufchâtel face au comté de Montbéliard et aux sires de Montfaucon tout en limitant leur autonomie. L'insistance du texte sur l'interdiction au sire de Montfaucon d'apporter de l'aide au comte de la Roche pour faire valoir sa suzeraineté sur Neufchâtel suggère que celui-ci n'est pas en mesure d'exercer ce droit ou n'en éprouve pas le besoin.

Les Neufchâtel restent vassaux des comtes de la Roche et la forteresse éponyme est toujours un arrière-fief des Montfaucon comme le rappelle l'état des fiefs du comté de Bourgogne de 1295 qui mentionne : « *Item le sire de Neufchastel en tient l'Isle et Montmartin et Ollans et le conduit dau chemin de l'Ile a Besançon et Dampierre et Blamont et Belmont et Cusance et Rans et Montrebel et vaut ce fief II M VIII C l. de rente.* [...] *Item* ***le seire de Montfalcon tient*** *de luy Boulans, Rolins, Passavant, Villefans, Orbe, le chastel neuf, Alteville, et* ***Neufchastel le mons. Thiebault, Chastilolon, le comté de la Roiche*** *et Vennes le chastel et le fief de Roiche en Vaulouois et vault bien ce fief IV M l. de rente* »[71]. Ainsi, l'estimation des fiefs des Neufchâtel à 2800 livres de revenus annuels ne comporte pas leur forteresse principale et celle-ci est également absente des reprises de fiefs présentées ultérieurement au comte de Bourgogne[72].

L'étendue précise de la châtellenie à la fin du XIIIe siècle n'est pas connue. Elle se compose de droits sur une série de villages situés de part et d'autre du massif du Lomont, dans le val de Dambelin au nord où est installée la forteresse de Neufchâtel et dans le val de Vyt au sud. Le premier historien de la seigneurie, l'abbé Richard, a appelé le premier noyau « *la Fermeté de Neufchâtel* », terme repris par ses successeurs[73] ; nous n'avons rencontré ce terme que dans la charte de franchise de 1311 et son sens, ambigu, amène à examiner à nouveau cette question. À la charnière des XIIIe et XIVe siècles, la seigneurie s'étend manifestement sur quinze à vingt villages[74], situés dans les deux vallons indiqués auxquels s'ajoutent Châtey situé sur la rive orientale du Doubs, au pied du plateau de Blamont et qui constitue l'église-mère de Neufchâtel et de plusieurs villages de la seigneurie. Rechercher à dresser un inventaire plus précis de l'étendue de la seigneurie est vain pour cette époque et dépend essentiellement des critères retenus ; en effet, dans plusieurs villages, les seigneurs de Neufchâtel possèdent des biens et des hommes à côté de ceux du comte de Montbéliard, du comte de la Roche, de plusieurs établissements religieux (notamment Lieucroissant, Lanthenans, Vaucluse et Baume-les-Dames) et de plusieurs vassaux qui tiennent leurs biens des Neufchâtel.

Noyau des possessions familiales, le bourg de Neufchâtel n'est toutefois pas le seul à recevoir leur attention. La position du lignage est renforcée dans ce secteur au cours des dernières décennies du XIIIe siècle par Thiébaut III qui acquiert des vassaux dans le secteur, bénéficie d'une partie du démembrement du comté de Montbéliard par son héritage maternel, et développe les acquisitions de ses prédécesseurs notamment à Clémont et l'Isle-sur-le-Doubs. Son fils, Thiébaut IV, entreprend de poursuivre cette politique en accordant notamment plusieurs chartes de franchises. La première est octroyée à l'Isle-sur-le-Doubs en mai 1308 afin de favoriser le pôle nouveau mis en place par

70 A.D.D. 1 B 476 n°15.
71 ALLEMAND-GAY 1988, p. 439.
72 A.D.D. 1 B 327 (1343) ; B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 446 r° - 451 v° (1386 n.s.) ; A.D.D. E.P.M. 380 (1407).
73 RICHARD 1840, p. 4 ; LOYE 1880, p. 2-3 ; CASTELJAU 1977 b, p. 2 ; ALLEMAND-GAY 1979, p. 297 ; ARNOUX 1970 est le seul à ne pas mentionner la Fermeté.
74 Dans le val de Dambelin, au nord : Dambelin, Maimbouhans, Vaivre, Remondans, Neufchâtel, Orcières, Vermondans et Pont de Roide ; certains auteurs y ajoutent Goux et Combe d'Hyans (CASTELJAU 1977 b) ; dans le val de Vyt au sud : Valonnes, Vyt-les-Belvoir, Vellerot les Belvoir, Feule, Solemont, Rosières, Peseux et Vernois.

Thiébaut III ; cet acte sert de modèle dès le mois de décembre 1308 pour la charte de Blamont et trois ans plus tard pour Neufchâtel[75].

Après le bref exposé de ses motivations, « *quonsiderant l'onnour le prou et l'avantaige de mois, des miens et de toz mes successeurs et ausiment en regardant le prouffit et l'accroissence de mes bien aimés borgeois de Nuefchastel* », Thiébaut IV définit le périmètre de la franchise : « ***aux devants dits borgeois et à lours hoirs sans nul suer de cette franchise et aux cy apres només habitants dedens la fermetey de Nuefchastel****, maistre Jean Le Mer, maistre Girart son frère, Hugueniat de Vermondans et Menegoz de Goux aux habitants et à lours hoirs aux Perières devant les portes de Nuefchastel, telle franchise comme aux devantdiz borgeois de Nuefchastel* [...] *a tos les habitants et à lours hoirs aux Costes des Hortières et aux Hortières, cette franchise comme auxdevand. borgeois de Nuefchastel* [...] *aux chesaulx et meix qu'ils avoient et tenoient au temps de la quonfection de cette lettre autre part non s'il n'estoit dedens la fermetey de Nuefchastel* ». Les deux autres versions connues de la charte introduisent néanmoins une nuance de taille concernant l'interprétation de « *la fermeté* » ; la copie parisienne réalisée par J. Gauthier mentionne ainsi : « *l'accroissance de bien amez bourgoys de Nuefchastel ay donney a tousiours mais pour moy et pour les miens* ***aux devant diz bourgoys et a lours hoirs et a tous les habitans dedens la fermetey de Nuefchastel sans nulz fuer cy apres nommez de ceste franchises maistre Jehan*** [...] »[76] et le recueil des chartes de franchise élaboré par Droz et cité par Bouvard livre une version visiblement résumée : « ***a mes biens aimez bourgeois de Neufchastel et a leurs hoirs et a tous les habitans dedans la fermeté de Nuefchastel*** *et aux frières* [Perrières] *devant les portes* [...] »[77]. Ces deux dernières formules, en mentionnant que la charte s'applique à tous les habitants de la fermeté, désignent un espace restreint que l'on peut identifier à l'enceinte du bourg, tandis que la première formule qui cite tous les bourgeois et « *aux cy apres nommes habitants dedens la fermeté de Nuefchastel* » implique au contraire une plus vaste étendue à laquelle appartiennent probablement les villages de Vermondans et Goux d'où proviennent deux des quatre personnes mentionnées. La deuxième phrase citant la fermeté n'est d'aucun secours car elle stipule simplement que les franchises s'appliquent uniquement « *aux chesaulx et meix* » compris dans la fermeté, or ces termes désignent une maison et son terrain qui peuvent aussi bien se trouver au bourg de Neufchâtel que dans les villages alentour. La crédibilité des sources ne permet pas non plus de trancher. La copie de la B.N.F., élaborée à partir de l'original, constitue la meilleure version connue de ce document ; la version publiée porte la mention « Cartulaire de Neufchâtel » et la préface nous apprend que l'abbé Richard a contribué à l'édition des chartes de communes, vraisemblablement pour Neufchâtel, or sa source fut également le cartulaire original dont les archivistes du comte de Civrac lui ont fait communication[78]. Enfin la copie en forme d'extrait de Droz, version la moins crédible, est néanmoins cohérente avec la version parisienne. Deux arguments contradictoires doivent encore être évoqués. Le premier vient en faveur de la version publiée dont la syntaxe semble plus logique. Elle évoque en effet tous les bourgeois et ajoute quelques habitants de la fermeté dont elle livre le nom tandis que dans la version parisienne on ne comprend pas pourquoi il y a mention explicite de quatre personnes si la charte s'applique à « *tous les habitants dedens la fermetey* » à moins de considérer que le bourg, encore embryonnaire, ne compte que quatre foyers, hypothèse peu probable mais qui ne peut pas être totalement écartée. À l'inverse, l'examen de l'usage du terme

75 Chartes de Blamont et Clémont publiées dans COLLECTIF 1838, p. 469-475 et p. 480-483 et celles de l'Isle et Neufchâtel dans COLLECTIF 1839, p. 511-522.

76 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 38 r°. Pour le reste, cette copie ne présente que des variations orthographiques.

77 B.M.B. DROZ 27, fol. 247, cité par BOUVARD 1997, p. 486-487.

78 Voir la préface de COLLECTIF 1839, p. XI et celle de RICHARD 1840, p. VIII.

« fermeté » pour les autres bourgs comtois montre qu'il désigne à de très nombreuses reprises et sans équivoque l'enceinte du bourg[79].

En l'absence du cartulaire et de la charte originale ou d'une mention de la fermeté de Neufchâtel dans un autre document, il faut considérer cette question comme ouverte. Cette charte nous apprend en tous les cas que l'habitat est dispersé dans le secteur de Neufchâtel avec un noyau dans le bourg, un autre d'au moins six foyers au lieu-dit « *les Perrières* » situé « *devant les portes de Neufchâtel* » et deux autres aux lieu-dits « *Cotes des Hortieres* » et « *les Hortières* » pour un total de 11 foyers ; ce peuplement correspond au village actuel de Neuchâtel-Urtières. La gestion de la démographie locale fait partie des préoccupations de Thiébaut IV ; ainsi, il autorise les bourgeois de Neufchâtel à construire des granges aux Hortières mais précise « *que lesd. devand. borgeois, lours femmes, lours enfants ne peuvent demourer aux gaignaiges devand. se ce n'est par la voulontey dud. seignour de Nuefchastel* ». Le terroir est probablement moins mis en valeur que ceux de l'Isle et Blamont puisque la charte de Neufchâtel introduit un article supplémentaire autorisant les bourgeois à « *essarter en tous lours prées, en tous lours champs, en gardant le chaisne, le fo, le pomier et le peirier* » ; processus que rappelle le lieu-dit « *les Essarts* » au sud de la reculée de Neufchâtel. Cet article sera repris en 1338 pour la charte de Clémont, autre bourg peu développé des Neufchâtel. Toujours dans un souci de développement, Thiébaut octroie aux habitants le « *mort boys* » pour affouage mais aussi « *boys et merrement pour chers, charottes, cherrues et por maisonner se mestier lour estoit* », le seigneur limitant toutefois les zones de prélèvements par l'intermédiaire de deux prudhommes. Pour le reste, la franchise reprend des dispositions classiques, exemptant les habitants de la mainmorte et des corvées et régulant la taille en fonction du train de culture des habitants en distinguant bourgeois sans terre, avec terre mais sans bêtes de somme et ceux disposant de bêtes ; les bourgeois bénéficient également de droits sur les bois, de dispositions judiciaires plus protectrices, de la possibilité de vendre leurs biens moyennant une taxe, de recevoir d'autres bourgeois hormis les sujets non affranchis du seigneur de Neufchâtel. En contrepartie, ils doivent l'ost et la chevauchée, les amendes « *selon les usages de Bourgogne* », l'aide aux quatre cas (auxquels est ajouté l'achat d'une terre par le seigneur) et « *doivent paier* [...] *doux gaittes et li sires le remanant* ».

Ce document atteste de la présence d'une enceinte en 1311 avec la mention des portes, de la fermeté et de guetteurs à la charge des bourgeois et du seigneur. La garde du bourg est également partiellement assurée par les villages alentours comme l'atteste le rentier du début du XVe siècle[80]. En ce qui concerne le château, plusieurs vassaux des Neufchâtel y doivent une garde de 40 jours pour un fief dépendant de cette châtellenie. En 1337, Huguenin d'Accolans et Henri de Rosière rendent hommage et rappellent cette obligation de « *la warde il et sui hoirs a Nuefchastel par an XL jours* » que l'on retrouve encore chez leurs héritiers à la fin du XIVe siècle[81]. Trois autres fiefs doivent également une garde similaire : le premier tenu par Vuillemin fils de Renaud de Vaillans, en 1357, qui « *doit faire la garde chascune année a Nuefchastel par seix sepmainnes* » [82], le second par

79 JEANNIN 1981 évoque ce terme dans le sens d'enceinte pour le bourg-dessus d'Arlay, Chaussin, Dole, Jonvelle, Longwy-sur-le-Doubs, Marnay, Poligny, Rougemont (p. 33-41) ; on le retrouve avec le sens d'enceinte dans le cartulaire familial pour Héricourt (B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 32 r°).

80 B.N.F. n.a.f. 3535, fol.

81 Reprise de Henri de Rosières et Huguenin d'Accolans (B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 436 v°- 437 r° et 438 v°), celle de l'héritier d'Henri en 1357 (B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 396 v°) et celle de Guillaume de Loray héritier d'Huguenin en 1388 (B.N.F. 3535, fol. 336 r°-v°).

82 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 299 r° - Reprise de fiefs de biens situés à Valonnes notamment.

Étienne de Cuene, héritier d'Huguenin de Grandfontainne, en 1424 (n.s.)[83] et enfin un fief tenu par Thiébaut de Laissey et ses héritiers, notamment à Feule, repris pour la premier fois en 1373 et dont les héritiers se partagent la garde de 40 jours au prorata de leur part en 1405 puis en 1423[84] ; ainsi en 1405, Guillaume de Laissey dispose d'un quart du fief et doit « *chascun an la garde ou chastel de Nuefchastel dix jours c'est assavoir le quart d'une garde es mes propres coutz missions et despense* ».

Les Neufchâtel entretiennent au XIIIe siècle des liens importants avec l'abbaye de Baume-les-Dames dont ils portent de manière occasionnelle le titre de vicomte[85] . Au début du XIVe siècle, les Neufchâtel reprennent de l'abbaye « la poôté » de Mathay au nord du val de Dambelin, probable héritage des *potestas* carolingiennes dont la réalité diverge nettement des prévôtés seigneuriale ou comtale par les privilèges particuliers des habitants[86]. L'abbé Richard affirme que ces territoires furent rattachés à la seigneurie de Neufchâtel en 1331[87], ce que nous ne sommes pas en mesure de confirmer, toutefois le rentier du début du XVe siècle présente effectivement ces villages à la suite de ceux de la châtellenie de Neufchâtel avec diverses obligations au château de Neufchâtel. Après une série de conflits entre une coalition de nobles comtois dont les Neufchâtel et le duc-comte de Bourgogne Eudes IV, Thiébaut V de Neufchâtel se voit confisquer les gardes des monastères de Lieucroissant et Lanthenans qui renforçaient ses positions autour de Neufchâtel et de l'Isle-sur-le-Doubs ; Thiébaut les récupère néanmoins peu après[88].

À peine ce conflit est-il achevé que la région s'embrase à nouveau en raison de différends entre deux factions nobiliaires regroupant les Neufchâtel-Bourgogne, Louis de Neufchâtel-le-lac, les Vienne, Grandson et Faucogney d'une part contre les seigneurs de Blamont, Villersexel, Belvoir, Montfaucon, le comte de Montbéliard et la comtesse de Fribourg d'autre part. Parmi les nombreuses raisons de ce conflit, la principale est la question de la suzeraineté entre les seigneurs de Neufchâtel et les comtes de la Roche de la Maison de Villersexel, chacun refusant l'hommage du à l'autre partie[89]. La situation reste manifestement inchangée à l'issue du conflit mais on ne connaît pour le XVe siècle aucun hommage dans un sens ou dans l'autre et il semble bien que la réciprocité de la suzeraineté a dans les faits permis aux Neufchâtel de s'affranchir de la tutelle sur Neufchâtel.

De nombreux actes sont signés de Neufchâtel qui apparaît comme une résidence régulière. Sur une soixantaine d'actes dont le lieu de signature est mentionné dans le cartulaire familial, une quinzaine, soit un quart, sont passés au château de Neufchâtel[90]. Huit lettres d'affranchisse-

83 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 521 r° - Reprise de fiefs de biens situés à Valonnes notamment. Il pourrait être héritier du précédent mais rien ne nous permet de l'établir,le contenu de la reprise différent.

84 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 339 r° (reprise par Guillaume de Feule en 1373), fol. 200 v°-201 r° et 416 r° (reprise par le gendre de Thiébaut de Laissey en 1375), fol. 234 r°-v° (reprise par Guillaume fils de Thiébaut de Laissey en 1379 n.s.), fol. 204v° - 205v° (reprise par Guillaume de Laissey en 1405), fol. 416 v°-421 r° (reprise par Jean de Provenchère d'une autre partie du fief de Guillaume de Laissey, en 1405), fol. 421 r°-425 v° (reprise par Huguenin de Provenchère en 1423) et fol. 454 v°-455 v° (reprise par Jean de Moffans époux de Symonote de Laissey en 1423; ce dernier dispose d'un quart du fief mais déclare devoir « *la garde* [...] *par XL jours* » ce qui est surprenant).

85 BESSON 1845, p. 49-60 ; voir aussi la notice sur Baume les dames (vol. 3) et la synthèse.

86 Elle est désignée sous le terme *Poostey* dans les sources médiévale (par exemple B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 9 r°). Sur cette organisation juridique particulière, voir DAVILLE 1949.

87 RICHARD 1840, p. 131-132.

88 CLERC 1846, p. 86 ; LOYE 1880, p. 133.

89 RICHARD 1840, p. 147-148.

90 Statistiques élaborées à partir de la copie B.M.B. DROZ 24 et 25.

ment[91] et quelques actes relatifs à des fiefs[92] mentionnent uniquement « *données à Nuefchastel* » ; d'autres documents indiquent « *Donnees en nostre forteresse de Neufchastel* »[93] ou « *en nostre chastel de Neufchastel* »[94]. Trois reprises de fiefs mentionnent « *la sale du chastel de Nuefchastel* »[95], trois évoquent le « *petit poille de Nuefchastel* »[96], deux le « *grand poille de Nuefchastel* »[97], un « *la chambre dudit monseignour de Nuefchastel* »[98], un « *la chambre devant la cuisine* »[99], un « *au chastel de Nuefchastel de la diocese de Besancon c'est assavoir* ***en la chambre es clercs*** »[100]. Deux autres actes concernent des lieux particuliers de l'agglomération, « *en la porterie dudit bourg* »[101] et « *en la place devant la fontainne de l'auge de Nuefchastel* »[102]. On note que les actes passé dans une même journée le sont souvent de la même pièce mais pas toujours, ainsi le 10 décembre 1381, on rend un acte depuis le « *grant poille* [...] *a houre environ nonne* » et un autre dans la chambre devant la cuisine « *a houre environ sexte* ».

Outre les mentions de signatures, les vassaux des Neufchâtel usent fréquemment dans leur reprises de fiefs de l'expression « *a cause de son chastel et forteresse de Neufchastel* » ou de formules voisines ; cela permet de mesurer l'aire d'influence de la châtellenie qui s'étend au fil du temps à plusieurs fiefs situés dans d'autres châtellenies familiales, dans le comté de Bourgogne ou dans les principautés voisines usant de cette expression[103].

Si l'aire d'influence de la famille et par conséquent le nom de Neufchâtel prennent de l'importance au cours du XIVe siècle, le bourg connaît un développement limité. Avec six critères de centralité, A. Bouvard place Neufchâtel en milieu de tableau pour le dynamisme des bourgs castraux ; ce sont avant tout des critères d'ordre administratif qui dominent avec l'existence d'une châtellenie, d'un tabellionage, de franchises et d'une mesure locale complétés par l'existence d'une enceinte et de foires[104]. Concernant ces dernières, il s'agit en réalité des foires de Pont-de-Roide qui dépendent juridiquement de Neufchâtel mais en sont topographiquement éloignées de plusieurs kilomètres ; c'est également là que sont établies les halles. Le bourg apparaît ainsi comme un centre seigneurial important mais ne bénéficie d'aucun relais sur le plan économique[105] ou religieux[106]. Les seigneurs de Neufchâtel offrent le statut de bourgeois de Neufchâtel par le biais de lettres

91 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 162 r° et 171 r° (1352), fol. 171 v° (1368), fol. 175 r°-v° (1371), fol. 165 v° (1390), fol. 169 r°-v° (1394) fol. 181 r°-v° (1396), fol. 164 v° (1411), fol. 175 v° (1413).
92 A.D.D. E.P.M. 396 - Confirmation par Thiébaut VI d'une vente accordée par son père (1382), B.N.F. fol. 132 r°-v° (1364).
93 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 161 (1373 n.s.) - Lettre d'affranchissement.
94 B.N.F. n.a.f. 3535,fol. 338 v° (26 juillet 1371) - Reprise de fiefs ; B.N.F. n.a.f., fol. 174 r°-v° (1390), fol. 165 v°-166r° (1394) - Lettres d'affranchissement
95 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 338 r° (24 juillet 1371), fol. 338 v° (27 juillet 1371), fol. 427 r° (1412 n.s.)
96 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 338 v° (9 novembre 1371), fol. 132 v° (17 mars 1391 n.s.), et fol. 248 r° (17 mars 1391 n.s.)
97 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 201 r°-v° et fol. 337 r°-v° (10 décembre 1381) ; fol. 247 v° (1387).
98 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 339 r° (9 mars 1372).
99 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 246 v° - 247 r° (10 décembre 1381).
100 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 191 r° (18 mai 1412).
101 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 428 r° (10 février 1412 n.s.).
102 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 339 r° (16 juin 1372).
103 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 375 r° (bien situé à Blamont) ; fol. 322 v° (Roulans), fol. 336 v° (Cusance), fol. 292 v° (Soyhière dans l'évêché de Bâle), fol. 358 v° (Montvoué dans l'évêché de Bâle), etc...
104 BOUVARD 2006, p. 82-83.
105 À l'exception des foires et des halles de Pont-de-Roide, le bourg dispose pour seul critère économique d'un marché (halle, juifs, lombards, péage, artisanat, atelier monétaire). Si RICHARD 1840, p. 16, déclare que les sires de Neufchâtel dispose de la prérogative de battre monnaie, aucun élément historique ou archéologique ne vient le confirmer.
106 Neufchâtel ne dispose d'aucun critère de ce type (paroisse, collégiale, prieuré, Mendiants, Hôpital, Maladrerie, Abbaye, École).

d'affranchissement assez nombreuses entre 1370 et 1425 mais les obligations des affranchis sont très variables et n'impliquent pas nécessairement de résider sur place ; seule une lettre de 1417 en faveur de Jean Nanchin de Remondans précise « *lidiz Jehan et ses hoirs demourront et feront residence personnelle en nostre bourg de Nuefchastel. Et au cas que ledit Jehan et ses joirs ne demourront et feront residence en nostre dit bourg de Nuefchastel nous voulons ceste franchise estre nulle et de nulle valeur. Il y fera une maison ledit Jehan en nostres bourg ou quel bourg nous lui baillerons ung chasal* »[107]. Pour les autres, les compensations sont souvent en grains à remettre en « *nostre grenier de Neufchastel* »[108], en cire à remettre « *en son chastel et forteresse de Nuefchastel* »[109], en argent[110] ou en services[111]. Ainsi, ces nouveaux bourgeois profitent plus aux revenus de la seigneurie qu'au dynamisme démographique du bourg.

Le rentier qui se situe en tête du cartulaire familial permet de bien cerner la seigneurie de Neufchâtel vers 1425. Concernant le bourg, le rentier rappelle l'interdiction faite aux bourgeois de résider aux Oursières sans l'autorisation du seigneur et leur obligation d'user des fours et moulins banaux et « *de retenir et a leurs despens de toutes refections le four des Oursières qu'ils ont fait par le consentement du seignour* »[112]. Il semble ainsi qu'en dépit de la volonté seigneuriale de privilégier le bourg, le village des Orcières se structure et bénéficie peu à peu d'éléments collectifs concurrents de ceux de Neufchâtel. Si l'on regroupe les villages en fonction de leurs obligations, on repère trois noyaux distincts qui correspondent aux trois ensembles constitutifs évoqués par l'abbé Richard. Les obligations de guet et de garde reposent sur les villages du val de Dambelin (Dambelin, Vaivre, Remondans, Vermondans, Goul) et quelques villages de la « poôté de Mathay » (Écot, Villars-sous-Écot et Voujaucourt, ce dernier étant de loin le plus éloigné) ; la plupart doivent également le charroi au val de Montmartin, au nord de Baume-les-Dames pour rapporter le produit des vignes du seigneur de Neufchâtel.

Un second ensemble ajoutant aux précédents villages ceux de Châtel, Bourguignon, Mathay et Lucelans « *doivent le charroy pour la refection dud. Nuefchastel et bourg d'illec touteffoys que requis en sont* » et pour certains « *le charroy pour faire les lices de boys autour dudit bourg touteffoyz que requis en sont* »[113]. Enfin un troisième ensemble ajoute aux précédent les villages du val de Vyt, Valonne, Feules, Ville-sous-le-Mont, Rochedanne pour l'ost et la chevauchée. Il faut noter que la distinction entre village doit également être nuancée par la distinction entre seigneurs et dans plusieurs localités, les Neufchâtel disposent de droit de corvées sur les hommes d'autres seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, notamment pour les graisses et le droit de gîte aux chiens qui est perçu sur la plupart de ces communautés; certains villages ont encore une obligation de montres d'armes[114] ou payent une « *rente appellée Sauvement* »[115]. Les habitants du Pont-de-Roide sont exemptés du charroi à Neufchâtel au profit de l'entretien du pont auquel les habitants de Châtel-Sainte-Marie contribuent également : « *doivent charroier tout le boys necessaire à la refection de la premiere bauchie dudit Pont de Roide par devers la ville dud. Chastel* »[116]. Les charges de guet et de garde portent

107 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 158 r°-v° (1417).
108 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 163 v° (1400), fol. 164 r° (1400), fol. 175 v° (1400).
109 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 165 r° (1388), fol. 187 r°-v° (1415), fol. 187 v°-188r° (1417), fol. 178 r° (1423).
110 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 191 v°-192 r° (1377), fol. 189 r°-v° (1412), fol. 191 r° (1412).
111 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 163 r° (1375).
112 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 5 r°-v°.
113 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 14 r°. Obligation portant sur Châtel-Sainte-Marie, Écot, Bourguignon, Mathay, Lucelans.
114 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 8 r° : Maimbouhans, fol. 10 v° : Eschenans, fol. 12 r° : Valonne, fol. 16 r° : Rochedanne. Dans les deux derniers cas, cette obligations porte sur les hommes d'un vassal des Neufchâtel.
115 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 9 r° : Écot (40 quartes d'avoine), fol. 15 r° : Mathay (32 quartes d'avoine).
116 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 8 v°-9 r°.

généralement sur les seuls sujets mainmortables sauf à Dambelin où « *les francs d'icelle ville tenuz de aydier à garder le chastel et bourg dudit Nuefchastel par temps de guerre et aussi les prisonniers qui seroient en icellui chastel se mestier est et requis en seront* ». Le texte évoque encore une obligation sur tous les « *habitants taillables de la terre dud. Nuefchastel tenus de cherroier tout le boys et pierre qu'il fault et est nécessaire pour I chauffour toutes et quantes foys que le dit seignour en a besoing. Et se mestier est les bourgoys du dit Nuefchastel et tous les francs de la dite terre sont tenus de aydier a faire le dict charroy* ». Enfin, dans l'ensemble des villages de la principauté les habitants doivent « *charroier toutes pierres, terres, boys et eaue quil faut pour la réfection du four* » de leur ville. Ce texte nous montre que le transport des matériaux est en grande partie à la charge des habitants ce qui diminue ainsi le coût des travaux.

D'après le rentier, le domaine seigneurial est composé de trois ensembles. Le premier est constitué à Neufchâtel avec un verger, 4 journaux de terre et 80 fauchées de prés ; le second est la grange de Dambelin qui comprend, outre le verger, le pourpris de 1 fauchée et 1,5 journal de curtils, 64 journaux de terres arables et 13,5 fauchées de pré ; enfin la grange de Goux gère 5 curtils, 2 fauchées de prés et un verger mais surtout 153,75 journaux de terres[117]. Au total, cela représente environ 25 hectares de prés et 55 hectares de terres arables avec une forte spécialisation des exploitations, Neufchâtel concentrant les prés et Dambelin et Goux les cultures.

Le seul compte médiéval dont on dispose, du 19 mai 1439 au 19 mai 1440, apporte des informations complémentaires au rentier. Sur le plan démographique, cette source, bien qu'incomplète, permet de fixer une population minimale à cette date. La population bourgeoise n'est pas très nombreuse avec 21 individus payant une redevance ; la plupart ont un attelage d'une bête. Trois bourgeois en sont dépourvus et le receveur mentionne que trois autres individus « *trespasse* z» et deux « *qui s'en est alez* » se trouvaient également dans ce cas auparavant ce qui implique une diminution de 5 bourgeois par rapport aux années précédentes. Cet effectif modeste n'a rien d'exceptionnel dans les bourgs castraux du Doubs pour lesquels A. Bouvard relève pour les XIVe et XVe siècles 17 bourgs castraux dont la population est inférieure à 30 foyers soit les deux tiers des agglomérations pour lesquelles on dispose de données démographiques antérieures au XVIe siècle ; le bourg est donc très loin de Blamont ou l'Isle-sur-le-Doubs qui, avec 160 bourgeois, figurent parmi les 7 plus grandes agglomérations d'origine castrale du Doubs[118].

Les données sur la population de la seigneurie sont sans doute plus sujettes à caution. Les redevances perçues signalent 12 hommes francs à Remondans et 5 à Goux sans évoquer ceux des autres villages. Concernant les hommes soumis à la taille, les données varient entre les recettes en argent et celles de gelines en indiquant respectivement 17 et 10 taillables à Dambelin, 13 et 8 à Vaivre, 9 et 6 à Remondans, 6 et 5 à Goux, 3 et 1 à écot, 4 et 2 à Villars-sous-écot, 5 et 2 à Voujaucourt. Le compte d'argent mentionne « *la terre au coin, la terre Garny, la terre Serriet, La terre Perrot* » ce qui montre bien que cette assise est avant tout fiscale ; à l'inverse concernant ces « *habitants taillables de la terre de Nuefchastel* [...] *doit chacun taillable a chacun terme une geline* »[119] ce qui suggère que la seconde série de chiffres est un meilleur indicateur démographique. Il faut dès lors admettre un relatif marasme démographique du secteur puisque le nombre d'individus est plus faible que le nombre de terres soumises à la taille.

117 Ces chiffres sont tirés du rentier du cartulaire (B.N.F. n.a.f. 3535); ils divergent légèrement de ceux donnés par RICHARD 1840, p. 180-181 qui n'a pas travaillé sur cette copie mais sur le document original.
118 BOUVARD 2006, p. 124-125. 4 agglomérations situées entre 155 et 160 foyers puis les villes de Montbéliard (237 hommes en 1486), Ornans (350 feux en 1476) et Besançon (1319 chef de famille en 1419).
119 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 9 r°-12 v° (argent) fol. 42 r° (gelines).

Cet unique compte livre des informations économiques qui vont dans le même sens. Une part importante des revenus est amodiée (rivière, fours, moulins, basse justice) et pour autant la recette d'argent reste modeste avec 236 livres 1 obole dont près de 31 livres sont passées en dépense dans le chapitre de « *deniers trop comptés* », c'est-à-dire les recettes inscrites au compte mais que le receveur n'a jamais perçues. Le compte de l'année précédente était déjà déficitaire de 40 livres 8 sous et 1 denier et le déficit atteint à la fin de cet exercice 64 livres 16 sous 4 deniers, somme manifestement erronée puisque le différentiel entre recettes et dépenses s'élève à 80 livres et 4 deniers[120]. Outre le déficit du compte de deniers, d'autres indices témoignent d'une morosité relative. Le compte n'indique aucun revenu pour le tabellionage « *pour ce que l'on a rien seelez* » et indique « *du molin de Nuefchastel neant pour ce que est en ruyne* »[121]. Les revenus en nature de la seigneurie se portent mieux. Dans tous les domaines, le receveur reporte un excédent de l'année précédente et l'exercice 1439-1440 se clôt toujours sur un bénéfice. Celui-ci est modeste en froment avec 2 bichots 6,5 quartes, pour une recette totale dépassant 19 bichots mais beaucoup plus important en avoine avec un excédent de 15 bichots 18,5 quartes soit plus du tiers du revenu annuel qui atteint 39 bichots 5,5 quartes. La seigneurie est en réalité plus excédentaire encore car le receveur fait « *envoier en Lile par le mandement de monseigneur de Blanmont* » 10 bichots et 18 quartes de froment, soit la moitié des revenus de la seigneurie, et 12 bichots 20 quartes d'avoine soit un tiers des revenus.

Outre les renseignements sur la gestion des ressources familiales à l'échelle de plusieurs châtellenies, cet acte nous apprend que Thiébaut IX de Neufchâtel, depuis peu seigneur de Blamont, réside fréquemment à l'Isle-sur-le-Doubs et participe à la gestion de la seigneurie de Neufchâtel aux côtés de son père ; plusieurs dépenses sont effectuées sur des mandements de Thiébaut IX. Une partie de ces actes concerne des événements particuliers qui retiennent l'attention à divers niveaux. Le premier, important pour la connaissance du lignage est la naissance et le baptême d'Henry de Neufchâtel, second fils de Thiébaut IX. Il est évoqué à plusieurs reprises, le receveur de Neufchâtel faisant parvenir des ressources à l'Isle-sur-le-Doubs pour « *la gessine de madamoiselle de Blanmont et pour le baptisme de Henry de Nuefchastel* »[122] ; au total, deux bichots de froment, neuf bichots et quatre quartes d'avoine, quarante poules et les espèces pour l'achat de quatre veaux, quatre moutons et deux cents œufs figurent au compte du receveur pour ce seul événement ainsi, probablement, que du « *miel pour fere des noix confictes* »[123].

Le second événement, très important sur le plan local, est l'organisation d'une fête en l'honneur de sainte Catherine, patronne de la chapelle de Neufchâtel aux côtés de saint Ursin. Chaque chapitre de revenus est mis à profit pour cette célébration à laquelle le receveur délivre 4 chapons, 11 poules, 4 sextiers et 4 channes de vin (75 litres environ), une quarte d'avoine, cinq de froment et l'achat de deux quartes de blef, un porc, deux salignons de sel, une livre de chandelle, des épices, des œufs, du lait, du poisson, et du fromage[124]. Un troisième événement, plus conjoncturel, est le transfert d'un prisonnier, Pierre d'Avenche, depuis le château à Blamont jusqu'à Neufchâtel illustrant l'interaction au quotidien des différentes châtellenies familiales[125].

120 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 21 v°. Ce déficit est confirmé lors de la vision du compte, l'origine de l'erreur reste à établir par un travail ligne à ligne.
121 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 11 v° (tabellion) et fol. 23 v° (moulin).
122 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 37 v°. Le terme de gessine désigne le repas qui suit l'accouchement (GODEFROY , vol. 4, p. 267).
123 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1439-1440, fol. 16 v°, 17 r°, 37 v°, 43 v°, fol. 37 v°.
124 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1439-1440, fol. 15 r°, 29 r°, 37 r°, 43 r°, 45 r° 47 r°.
125 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1439-1440, fol. 13 v°, 37 r°. On ne connaît pas les raisons de la détention de ce personnage manifestement originaire du diocèse de Lausanne.

La comptabilité nous renseigne encore sur les séjours des seigneurs à Neufchâtel. Thiébaut IX y séjourne assez longuement, ainsi qu'à Pont-de-Roide, du 19 septembre au 8 novembre 1439 ; la présence de son père est attestée du 7 au 9 mars 1440 puis du 14 juillet au 1er août de la même année[126]. Thiébaut VIII réside donc de manière modérée dans la forteresse éponyme ce qui ne doit pas surprendre compte tenu de l'étendue de son domaine et des missions nombreuses au service du prince. Les officiers assurent ainsi la gestion quotidienne de la seigneurie. Outre le châtelain et le receveur, sont rétribués un portier pour le Pont-de-Roide, un pour le bourg de Neufchâtel, un pour le château, et deux sergents du château[127]. Le compte mentionne encore deux individus pour « *la gaite du baston* »[128] payé à moitié par le seigneur. Cette expression apparaît déjà dans le rentier de Neufchâtel vers 1425 qui indique que Girart Guiot de Vermondans doit « *le gait du baston quant requis en est* »[129] sans que l'on sache à quoi cela correspond. Notons que cette charge annuelle se distingue également des précédentes par la date de son renouvellement, le compte indiquant qu'elle s'achève à la saint Grégoire 1440 soit le 12 mars 1441 (n.s.) ; elle débute donc à peine lors de la clôture du compte du receveur le 19 mai 1440. Outre ce mystérieux office, entièrement rémunéré en nature, les officiers supérieurs de la châtellenie reçoivent un paiement mixte en argent et en nature ; on remarquera la faiblesse de la rémunération du châtelain (15 livres) et du receveur (10 livres) en comparaison d'autres seigneuries familiales comme Châteauvieux (respectivement 40 et 20 livres).

L'état du château lors de ce compte n'est pas connu précisément. Les mentions de travaux sont peu nombreuses en cette année et portent sur toute la châtellenie, notamment aux forges et aux halles de Pont-de-Roide, à l'étang des Orsières et à la grange de Dambelin. On trouve toutefois mention de 10 jours de travail pour « *couvrir sur la grange du foin sur le toit devant la chambre es chevaliers et sur la haule du pont* » et un paiement de trois sous pour « *refere les palmelles de guinchet de la porte du chastel* »[130].

À la mort de Thiébaut VIII, en 1459, la seigneurie passe à « *Thiebault de Neufchastel mon aisnes filz et chief de mes armes* »[131] ; comme toujours, cette châtellenie passe à l'aîné en raison de sa valeur symbolique. Thiébaut IX, maréchal de Bourgogne depuis une quinzaine d'années, doit toutefois payer une rente de 300 francs assise sur Neufchâtel à sa belle-mère, Guillemette de Vienne, conformément aux dernières volontés de son père. Afin de ne pas obérer le patrimoine familial, Thiébaut VIII autorise néanmoins son fils à racheter cette rente pour 1500 francs, somme peu élevée puisque habituellement le versement d'un capital équivalent à dix années de rente est nécessaire. Toutefois Thiébaut entre en conflit avec Guillemette, lui refuse le versement de son douaire sur Neufchâtel et conteste sa légitimité à occuper l'Isle-sur-le-Doubs. En 1465, Thiébaut rappelle une procédure judiciaire menée contre elle afin d'obtenir la rattachement des villages de Nans et Puessans à la seigneurie de Neufchâtel au lieu de l'Isle afin d'accroître les revenus de sa terre[132]. Quelques années plus tard, Henry de Neufchâtel, fils de Thiébaut IX, passe un accord avec Bonne de Neufchâtel, fille de Guillemette, dans lequel celle-ci réclame «*trois mille neuf cens quatre vingt sept*

126 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 15 v°, 16 v°, 30 v° (Thiébaut VIII) et fol. 29 v°.
127 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 13 r°.
128 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 29 r°.
129 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 7 v°.
130 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel, fol. 14 r°-15 v°.
131 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaut VIII.
132 A.N. K 1799 (3). Ces deux villages se trouvent dans le val de Montmartin, au nord de Baume-les-Dames.

frans demi pour les arreraiges de trois cens frans dont les chastel terre et seigneurie de Neufchastel [...] *le douhaire de lad. feue dame Guillette dez l'an mil quatre cens cinquante et neuf ung vingieme jour de may que feu led seigneur de Neufchastel alla de vit a trepas jusques au vingt deuxeme jour de septembre derrier* [...] »[133].

Thiébaut IX tente à son tour de maintenir des facteurs de dynamisme dans la châtellenie. En 1460, il obtient du duc que Neufchâtel conserve son droit d'user du sel de Salins en dépit d'une borne installée par le pouvoir ducal à Goul pour signifier la limite de ce droit d'usage. Dans sa requête, Thiébaut expose clairement ses craintes : « *Et a ceste occasion commendroit que tous les autres subgetz dud suppliant frequentants ledit marchie de Neufchastel alassent aux autres marchies hors de notre conte de Bourgogne comme a Montbelyart et ailleurs pour acheter dud sel ce que ny leur est pas interdit et* ***delaisseroient le marchie dud Neufchastel lequel par ce moyen en brief temps vendroit a neans*** *cai pour acheter de l autre sel et reparoient au marchie dud Neufchastel autres que* ***ceulx dud. Vermondans et de Neufchastel qui ne sont en tout que XXIIII feux*** *et neanmoins non obstant lesd. remonstrance vous ne vous voulsistes aucunement deporter de mectre lad. borne oudit chemin roisle parquoy* ***lesd. Neufchastel le marchie dillec et le village de Vermondans qui sont assiz en pays sterille et de Montaigne seront en voye de venir dedens brief temps en ruyne*** *se par nous n estoit en ce pourvue de notre gracieulx et convenable remede* »[134]. Ce texte vient confirmer les difficultés économiques apparaissant déjà lors du compte du receveur et met en évidence la faiblesse démographique du bourg qui n'est pas parvenu à croître en l'espace de vingt ans. Le pire est évité avec la sauvegarde du droit d'usage sur le sel mais les choix qui ont amené à établir Neufchâtel sur un site de hauteur, au fond d'une reculée, sont désormais un terrible obstacle au développement urbain.

Les fonctions administratives et résidentielles restent ainsi les principaux vecteurs de dynamisme et les seigneurs de Neufchâtel figurent encore régulièrement au château. Au début de l'année 1463 (n.s.), Thiébaut IX a « *affranchit et acquitat de toute rente censes et revenues qu'ilz luy debvient tant de menson de beste trahans a la charrue des fors de bourgeoisie et d'aultres choses quelconques sauf et reserver la justice haulte moyenne et basse les aides le tabellionnaige le guect lescharguect et garde des bourgeois dud. Neufchastel* » en échange qu'ils soient « *tenu de fere en chacune de leur maison une chambre honneste que l'on y puisse fere feug que armye de liet et de comode comme il appaertient et une estable a trois cheval pour loger les gens de mondiseigneur sans pour ce contreindre que ce soit aux freix desd. bourgeois* »[135]. L'importance prise par l'entourage des seigneurs de Neufchâtel et l'exiguïté de l'éperon du château justifient cet arrangement qui permet aux seigneurs de Neufchâtel de loger l'ensemble de son entourage lors de sa résidence à Neufchâtel.

En janvier 1469, Bonne de Boulay, épouse de Claude de Neufchâtel, fils de Thiébaut IX, signe depuis le château une procuration pour que son époux puisse reprendre du duc ses seigneuries luxembourgeoises[136]. Dix-huit mois plus tard, c'est également à Neufchâtel que les membres de la famille se réunissent pour l'ouverture du testament de Thiébaut IX[137]. Par cet acte Thiébaut prévoit que « *Bonne de Chastelvillain ma très chiere et bien amee femme* » reçoive pour « *son douhaire ung de mes chasteal forteresse ou bonne ville c'est assavoir celle ou celuy quell vouldra et amera mieulx choisir*

133 A.D.A. 1 E 163 - Accord entre Bonne et Henry de Neufchâtel (1472).
134 A.D.D. 1 B 476 n°16.
135 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel (1511), fol. 9 r°, relatant un vidimus rendu au compte de 1463 (a.s.) pour cet acte passé le 16 janvier 1463 (n.s.).
136 A.E.L. A-X-21-81 - Acte du 13 janvier 1469 signé à Neufchâtel.
137 A.D.M.M. B 351, fol. 195 v°-197 v°.

[...] *et vauldroit mille livre tournois par an* [...] »[138]. Portant le titre de « *dame dudict Neufchastel, de Chastel sur Moselle et d'Espinal* » lors de l'ouverture du testament de son défunt mari, il semble qu'elle assure un gouvernement conjoint avec Henry de Neufchâtel, son fils le plus âgé, comme le suggère l'accord de 1472 entre celui-ci et sa cousine Bonne de Neufchâtel dans lequel il s'engage à « *faire ratiffier entierement le contenu en ces presentes tant par noble dame dame Bonne de Chastelvillain notre mere comme par noz autres fied se mestier est* »[139].

Si l'incendie du château de Blamont par les troupes suisses au cours des guerres de Bourgogne est bien attesté, le sort du château de Neufchâtel n'est pas connu[140]. Henry est capturé lors de la bataille de Nancy et son frère, Claude, qui mène alors les affaires familiales, séjourne essentiellement dans ses terres personnelles du Luxembourg. Lors de la conquête de la Franche-Comté par les troupes royales, la branche aînée de Neufchâtel reste fidèle au parti de Marie de Bourgogne. À sa libération, Henry est écrasé de dettes ; il finit par céder aux propositions de Louis XI et entre au service du roi de France en s'engageant toutefois de ne pas servir contre les intérêts de la Maison de Bourgogne. Cela lui permet de jouir de son domaine comtois en dépit de l'occupation française de la province.

En 1503, Henry entreprend de renforcer l'enceinte du bourg de Neufchâtel et y consacre des moyens importants prélevés sur la seigneurie de Clémont. Le maçon Jean Guillon reçoit au total 100 livres et 2 sous par trois paiements successifs, le premier de 46 l. 16 s. en date du 1er avril 1503 et les deux autres de 26 l. 5 s. sur certificat de Pierre Esquerrot, receveur de Neufchâtel, en date du 18 août et du 28 septembre. Ces paiement étalés sur six mois ont un motif unique, « *l'ouvraige que led. Guillon doit fere alentour du bourg de Neufchatel selong la merchandise sur ce faicte* », qui a donné lieu à un contrôle exécuté par « *Pierre Jaquot de Dampbelin masson ques a mesure houvraige fait par led. Guillon deux gros pour sa journee davoir mesure led. ouvraige* [...] »[141]. Cette somme est tout à fait conséquente, près de la moitié des recettes annuelles en argent d'une châtellenie comme Neufchâtel ou Clémont, et il n'est pas exclu qu'une partie de ces travaux ait également été payée sur la recette de Neufchâtel dont on ne conserve pas la comptabilité pour cette année. Le prélèvement sur Clémont ne doit pas surprendre car depuis le début des années 1490, les dépenses de la seigneurie sont très faibles, les officiers étant ceux de Blâmont et aucune résidence n'étant faite au château, ainsi les recettes se cumulent d'année en année et le receveur doit payer plus de 800 livres au début de l'année 1503 ; le prélèvement pour financer Neufchâtel permet d'équilibrer les comptes de cette année en évitant que la dette du receveur ne s'accroisse davantage.

Ces travaux correspondent probablement à la restauration de l'enceinte urbaine de Neufchâtel telle qu'on peut la voir aujourd'hui. On remarque en effet que la courtine ne présente aucun talutage ce qui rend moins probable une construction postérieure au milieu du XVIe siècle. Les six tours de l'enceinte urbaine, munies de canonnières à la française pourraient donc dater d'Henry de Neufchâtel bien qu'une autre campagne de travaux menées par ses successeurs ne puissent être écartée.

À la mort d'Henri, au milieu de l'année 1504, lui succède son frère Claude. Celui-ci ne survit que quelques mois de plus et c'est leur frère cadet, Guillaume, qui hérite des possessions familiales

138 A.D.D. 7 E 1325 - Copie du testament de Thiébaut IX et DEBRY 1976, p. T-6.
139 A.D.A. 1 E 163 - Accord entre Bonne et Henry de Neufchâtel (1472).
140 TOBLER 1897, p. 255-268.
141 A.D.D. E.C.M. 1230 - Compte du receveur de Clémont (1503 n.s.), fol. 8 r°-9 v°.

avant de mourir à son tour avant la fin de l'année 1505 ; s'ouvre alors une longue querelle de succession pour l'héritage familial.

4.3 Neufchâtel après l'extinction du lignage

Guillaume teste en faveur de ses nièces, Marguerite, Bonne et Élisabeth, filles de son frère Claude de Neufchâtel en dépit du testament de leur père qui prévoyait une substitution en faveur de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu en l'absence d'héritier mâle. Outre des relations personnelles tendues entre Thiébaut IX et son frère Jean II de Neufchâtel-Montaigu, les liens entre les deux branches du lignage se sont détériorées après l'invasion du comté par Louis XI, la branche cadette ralliant massivement le roi à l'inverse de la branche aînée qui reste fidèle à Marie de Bourgogne ; cette situation explique ainsi le non-respect des dernières volontés de Thiébaut IX.

La veuve de Claude de Neufchâtel, Bonne de Boulay, marie ses deux filles laïques rapidement après le décès de son époux. L'aîné, Bonne de Neufchâtel, veuve de Louis de Blâmont, s'unit à Guillaume, comte de Fürstenberg. Le couple procède a un partage partiel de l'héritage avec Élisabeth, sœur de Bonne, et son époux le comte Félix de Werdenberg dès le 28 octobre 1505 ; l'acte prévoit que les premiers emportent Neufchâtel et les seconds Châtel-sur-Moselle et placent un certain nombre de terres en indivision[142]. Guillaume de Fürstenberg occupe rapidement la majeure partie des terres comtoises empêchant ainsi la branche cadette d'en prendre le contrôle en dépit de plusieurs décisions judiciaires favorables.

Un compte du 30 novembre 1511 au 30 novembre 1512, rendu à « *monseigneur le conte de Fürstenberg seigneur dud. Neufchastel Chastel sur Mezelle de Lille* » atteste de la présence du couple pendant près de quatre mois au début de l'année 1512 : « […] *pour la despense de monditseigneur et de madame depuis le jour de feste Saincte Ylaire XV^C et unze jusques a IXe de may XV^C XII* […] »[143]. Quelques travaux sont également mentionnés à l'enceinte urbaine ou au château mais pour des sommes modestes. Des travaux figurent également aux comptes de 1519 (n.s.) et de 1523 (n.s.) tant au château qu'au bourg et correspondent le plus souvent à des interventions limitées à l'exception peut-être de « *la facon d'ung pan de la muraille du bourg derrier chier Garny et Register la muraille du chastel du costel devers la treul* » qui coûte près de 20 livres, plus un paiement en grains[144].

Les dépenses pour la garde du château sont plus nombreuses, tant pour les fournitures, les officiers que les soldats. Le receveur exécute un « *achat de pouldre mise en provision ou chastel dud. Neufchastel au mois d'aoust XV^C XIX* »[145] et en 1523 il justifie une dépense de 15 l. 15 s. « *pour fers et acier achater pour mectre en ouvre en la forge du chastel dud. Neufchastel pour les afferes de monditseigneur a l'ordonnance de messire les capitaines* »[146]. Les dépenses pour la garde sont particulièrement importantes en 1523 avec, outre le personnel habituel composé d'un capitaine du château, de deux sergents, d'un portier au bourg et de deux portiers au château, la mention de « *sept compaignons a la garde dud. chastel* » dont la dépense se cumule aux gages du capitaine pour un total de 144 livres[147] auxquels s'ajoutent un « *commis à la garde du chastel* » rémunéré 12 l. 3 s. et « *cinq compaignons de la garde dud chastel* » pour 45 l. supplémentaires.

142 A.D.M.M. B 608, n°51 - Inventaire de Lancelot.
143 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de 1511-1512, fol. 33 v°.
144 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1523 (n.s.), fol. 37 r°.
145 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1519 (n.s.), fol. 39 r°.
146 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1523 (n.s.), fol. 38 r°.
147 A.N. K 1799 (2) - Compte de 1523 (n.s.), fol. 33 v°.

Ces dépenses militaires se placent dans un contexte particulier puisque Guillaume de Fürstenberg occupe la seigneurie en dépit de décisions judiciaires favorables à la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu et malgré le séquestre ordonné sur cette terre[148]. La mort de Maximilien en 1519 a considérablement affaibli la position de Guillaume de Fürstenberg ; craignant de perdre le contrôle des seigneuries qu'il occupe il les vend à l'archiduc d'Autriche, Ferdinand, frère de Charles Quint dès 1525. En 1527, Anne de Neufchâtel-Montaigu, fille de Fernande de Neufchâtel, héritier légitime d'après le testament de Thiébaut IX, passe un accord avec Ferdinand de Habsbourg devenu roi de Bohême. Anne cède à ce dernier ses prétentions sur Héricourt, l'Isle-sur-le-Doubs, Blamont, Clémont et Châtelot et conserve en échange Neufchâtel, Montrond, Bourguignon, Poinson et Pont-de-Roide[149]. Sa mort en 1530 crée une nouvelle querelle de succession entre ses trois filles car Anne avait fait de sa fille Jeanne son unique héritière. Ses deux sœurs cherchent à faire valoir l'invalidité du testament et la situation débouche finalement sur un accord, le 15 octobre 1537. Les trois sœurs épousent les trois frères de Rye et Antoinette, « *dame de Rye eu esgard qu'elle est fille esnee de la Maison de Neufchastel aurat et emporterat pour sa part et portion desdits biens hoiryes et succession les Terres seigneuries Chastel et Maison forts de Neufchastel les Montbeliard, Montron et Fondremand* »[150].

Une enquête de 1581 livre un aperçu de la seigneurie qui « *consiste en chastel et maison forte de belle et requise stature duquel meuve et deppendent plusieurs beaulx et grandz fiefs* [...] *l une des belles et remarcables seignorie de notre pays et comte de Bourgogne et non sans cause car oultre ce que dessus ia ung beaul bailliage aultre sa chastelenie ou estre admynistrer la justice a tous les subiectz y et ressortissans* [...] »[151] ; juridiction qui s'étend sur Neufchâtel, la prévôté de Mathay, l'abbaye de Lieucroissant et le prieuré de Lanthenans. Les autres témoins décrivent l'ensemble avec des termes proches : « *ung beaul et fort chasteaul et maison forte tenue et reputer pour lun des plus tenable de notre pays et compte de Bourgogne* »[152] ou « *ung beaul et spatieux chasteaul et maison forte quest tousiours este garde par capitene soldatz et pourtier y demeurant continuellement* [...] *encore que led. chastel soit du cloz dung bourg ferme ou lon n entre de jour dy ne nuict sinon par le licence dud. capitaine soldatz pardevant lequel capitene se faicte monstre d'armes loccasion le requiere et ou apparoit ordinairement huict ou neuf cens hommes d'armes mesmes ce que les subiectz ressortissans dud. Chastel ils sont tenuz fere guet et garde en temps deminent peril* »[153].

La population de Neufchâtel croît légèrement avec 32 feux en 1614[154] tandis que d'autres villages voisins, tel Pont-de-Roide, connaissent un développement beaucoup plus important. Son rôle administratif assure à Neufchâtel un minimum de dynamisme mais le bourg ne parvient pas réellement à se développer. Outre la résidence du seigneur, la forteresse de Neufchâtel est également employée comme lieu de détention et les archives du Doubs ont conservé à ce propos une curieuse enquête sur une évasion en 1631. Le sire de Valangin, alors détenu, échappa à la vigilance des gardes et s'enfuit grâce à des « *linceulx attaches et nouez lung a l'aultre qui pendaient dans une fenestre estant tout au hault de lad. tour* »[155]. Ce document donne toutefois peu d'indices sur l'état du château. Les conflits de la guerre de Trente Ans ravagent la seigneurie mais, en dépit de trois semaines de siège,

148 LOYE 1880, p. 201.
149 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847 - Traité entre Anne de Neufchâtel et le roi de Bohême.
150 A.N. K 1799 (3) - Accord entre les trois filles d'Anne de Neufchâtel sur la succession de leur mère (1537). Antoinette apparaît également dans les textes sous le nom d'Antoine.
151 A.D.H.S. 48 J 393 - Enquête sur les seigneuries des Neufchâtel (1581), fol. 103 r°-105 v°.
152 A.D.H.S. 48 J 393 - Enquête sur les seigneuries des Neufchâtel (1581), fol. 117 r°.
153 A.D.H.S. 48 J 393 - Enquête sur les seigneuries des Neufchâtel (1581), fol. 136 v°.
154 BOUVARD 2006, p. 125.
155 A.D.D. 7 E 4061 - Enquête sur l'évasion du sire de Valangin, fol. 2 v°.

le château semble résister aux assaillants[156]. Une tempête cause toutefois des dégâts importants en 1645 et trois ans plus tard une visite du site indique « *lequel chasteau nous avons recogneu a voir besoing de beaucoup de reparations mesmes aux ramures et couvertures pour en avoir este la plus grande partie emportee par l'orvalle de vent qui arriva en ce pays environ le commencement de l'an mil six cens quarante cinq et autres accidens depuis arrivez* »[157].

Le château tombe finalement sous les assauts des troupes royales lors de la conquête de la Franche-Comté et le démantèlement du site est ordonné par Louis XIV en 1674[158]. Le village perdure après la disparition de la forteresse mais décroît lentement. À la fin du XIXe siècle, le bourg est totalement abandonné.

4.4 Liste d'officiers

- 1359 : Vuillemenat de Vermondans, prévôt[159]
- 1363 : Guillaume de Vellefaux, bailli[160]
- 1371 : Perrenot Roussel de Vermondans, prévôt[161]
- 1373-1380 : Thiébaut de Verchamp, dit Bacaille, bailli[162]
- 1384 : Jean Malriot de Vermondans, bouteiller[163]
- 1384-1408 : Perrin d'Avilley, bailli[164]
- 1390 : Guillaume Leclerc, receveur[165]
- 1393 : Jean Froissard, prévôt[166]
- 1400 : Poinsard de Valonne, forestier[167]
- 1402- 1422 : Renaud de Mathay, châtelain[168]
- 1412-1439 : Jean Portier, portier[169]
- 1414-1418 : Antoine de Vuillafans, bailli[170]
- 1439-1443 : Jean Serrurier, receveur puis châtelain (1460-1470)[171]
- 1439-1440 : Bartholomey, sergent du château[172]
- 1439-1440 : Thiebault Jacquot, sergent du château[173]

156 LOYE 1880, p. 237-258.
157 BOUVARD 1997, p. 488.
158 BOUVARD 1997, p. 484.
159 B.M.B. DROZ 24, fol. 277 v°.
160 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 170 v°.
161 B.M.B. DROZ 25, fol. 69 r°.
162 THIÉBAUT 1984, p. 178 ; B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 192 r°.
163 B.M.B. DROZ 24, fol. 273 r°.
164 B.M.B. DROZ 24, fol. 273 r° ; B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 185 v°.
165 B.M.B. DROZ 24, fol. 52 v° ; B.M.B. DROZ 25, fol. 12 r°.
166 THIÉBAUT 1984, p. 169.
167 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 163 v°.
168 B.M.B. DROZ 25, fol. 359 r° ; B.M.B. DROZ 25, fol. 306 r°.
169 DROZ 25, fol 136 v° ; AN K 1799 (2), fol. 13 r°
170 A.D.A. E 344 ; B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 187 v°.
171 A.N. K 1799 (2), fol. 33 r° ; B.M.B. DROZ 25 fol. 354 r° ; A.D.A. E 162 ; A.D.M.M. B 351 fol. 197 v°.
172 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 13 r°.
173 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 13 r°.

- 1439-1440 : Jean Guey, sergent du château[174]
- 1439-1440 : Guillin, portier du bourg[175]
- 1439-1440 : Huguenin, cuisinier[176]
- 1439-1440 : Perrin Rossert, guet du baston[177]
- 1439-1440 : Estevenin Former, guet du baston[178]
- 1439-1440 : Girard de Mathay, châtelain[179]
- 1444-1461 : Étienne le Friant de Faverney, châtelain[180]
- 1444-1450 : Jacques de Chacey, bailli[181]
- 1462-1469 : Huguenin de Vuillafans, bailli[182]
- 1462-1478 : Étienne de Vuillafans, bailli[183]
- 1491 : Thiébaut Ladroye, receveur[184]
- 1494 : Georges Chevalot, châtelain[185]
- 1503 : Richard Maignier, grenetier et bouteiller[186]
- 1501 : Pierre Esquerrot, receveur[187]

5. Conclusion

Berceau du lignage de Neufchâtel, cette châtellenie occupe par essence une place tout à fait particulière au sein des possessions familiales. Son détenteur est le chef de la Maison qui transmet systématiquement cette terre à son fils aîné ainsi que les droits honorifiques qui y sont attachés à savoir la garde des abbayes de Baume-les-Dames et de Lieucroissant, du prieuré de Lanthenans et la conduite du chemin de Pontcharrot à Palente qui sont systématiquement détenus par le seigneur de Neufchâtel. Le rayonnement du nom de Neufchâtel s'accroît avec l'ascension du lignage au sein du système nobiliaire et il atteint aux XIVe et XVe siècles l'ensemble de l'espace bourguignon dans lequel la famille acquiert peu à peu des biens.

Malgré la faiblesse des vestiges conservés, les données archéologiques et historiques mettent en évidence un site aux qualités résidentielles certaines, parfois fréquenté pendant plusieurs mois. La diversité des pièces évoquées dans les sources médiévales suggère un pôle résidentiel assez important dont le développement est toutefois gêné par l'exiguïté de l'éperon qui contraint les seigneurs de Neufchâtel à faire loger une partie de leur suite dans le bourg. Les qualités militaires du château nous échappent largement mais son étroite relation avec les défenses urbaines nous permettent

174 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 13 r°.
175 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 13 r°.
176 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 15 r°.
177 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 29 r°.
178 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 29 r°.
179 A.N. K 1799 (2) - compte du receveur de 1439, fol. 29 r°.
180 A.D.M.M. B 704 ; Élection de l'abbesse Adeline de Menoux (documentation Debry).
181 A.D.D. 7 E 2978.
182 A.D.D. 7 E 2982 ; B.M.B. DROZ 25 fol. 316 v°- 317 r°.
183 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 528.
184 RICHARD 1840, p. 421 citant un manuscrit du curé Mattetaux de Châtey.
185 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 17.
186 A.D.D. E.C.M. 1230, fol. 18 r°- 22 v°.
187 AN K 1801 (1) Compte du receveur de l'Isle de 1501, fol. 13 r°.

encore d'en saisir l'ampleur. L'adaptation à l'artillerie, réalisée par Henry de Neufchâtel ou ses successeurs dans la première moitié du XVIe siècle apparaît particulièrement bien réussie ce que confirme la résistance de la forteresse pendant plusieurs semaines de siège au cours de la guerre de Trente Ans.

De part son rôle de « capitale », Neufchâtel occupe un rôle administratif important et accueille notamment un bailli que l'on ne retrouve pas dans chacune des seigneuries familiales. Le bourg castral dispose d'ailleurs de la plupart des critères de centralité caractéristiques du développement urbain. À l'inverse, son importance économique et démographique restent limitées. Très tôt, la position excentrée du bourg, perché au fond d'une reculée à l'écart des voies de communication, justifie la naissance d'un embryon économique à quelques kilomètres de distance, devant le Pont-de-Roide, principal point de franchissement du Doubs dans ce secteur. Le péage, bientôt accompagné d'une foire et d'une halle drainent lentement l'activité économique. La présence des seigneurs à Neufchâtel assure toujours la primauté à ce bourg mais avec la disparition du lignage local et l'arrivée de seigneurs plus lointains, ce rôle décroît fortement au profit notamment de Pont-de-Roide qui connaît un fort développement à l'Époque moderne. On assiste alors à une inversion dans l'importance des pôles, processus assez classiques que l'on retrouve par exemple entre Châteauvieux et Vuillafans, autre possession familiale, ou entre Vaudémont et Vézelize dans le comté de Vaudémont. Les châtellenies de Blamont et surtout de l'Isle-sur-le-Doubs apparaissent finalement comme les poumons économiques dans le berceau des possessions familiales.

Neufchâtel apparaît ainsi comme un cas d'école de bourg castral dont l'existence ne tient finalement qu'à la présence de centres de pouvoir dont la disparition progressive, aux XVIIe et XVIIIe siècles, explique son extinction au profit du hameau voisin des Orsières.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 476 n°15 : Requête sur l'usage du sel à Neufchâtel (1460).
- A.D.D. E.C.M. 1230 : Compte du receveur de Clémont (1503 n.s.)
- A.D.D. 7 E 3570 : Inventaire des biens de François de Rye de la Palud (1648)*.
- A.D.D. 7 E 4061 : Enquête sur l'évasion du sire de Valangin (1631).
- A.D.H.S. 48 J 393 : Enquête sur les seigneuries des Neufchâtel (1581), fol. 136 v°.
- A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847 : Traité entre Anne de Neufchâtel et Ferdinand de Habsbourg.
- A.N. K 1799(2) : Comptes du receveur de Neufchâtel de 1439-1440, 1511-1512, 1519, 1523.
- A.N. K 1799 (3) : Accord sur la succession d'Anne de Neufchâtel (1537).
- B.N.F. n.a.f. 3535 : Cartulaire de Neufchâtel.

6.2 Bibliographie

Allemand-Gay 1979 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, « Notes sur le droit féodal comtois. La famille de Neuchâtel en Bourgogne », *Annales de l'Est*, n°4, 1979, p. 297-317.

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Arnoux 1970 : ARNOUX Denis, *Les seigneurs de Neufchâtel du milieu du XIIIe siècle au début du XVe siècle*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1970.

Besson 1845 : BESSON Louis, *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, Turbergue et Jacquot, Besançon, 1845.

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Les seigneurs de Neufchâtel*, J.C. Birquy, Isle-sur-le-Doubs, 2008.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Clémont - Montéchéroux », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 397-403.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Casteljau 1977 a : FAGET de CASTELJAU Henri, « Lignées féodales comtoises (lignages de Montfaucon, Neufchâtel, Rougemont) », *La Franche-Comté : questions d'histoire et de philologie.* [Actes du 99e congrès national des sociétés savantes, section philologie et histoire jusqu'en 1610], C.T.H.S., Paris, 1977, p. 7-25.

Casteljau 1977 b : FAGET de CASTELJAU Henri, *L'expansion territoriale des Neufchâtel*, s.l., s.d. [disponible à la bibliothèque municipale de Besançon].

Chevalier 1767 : CHEVALIER François-Félix, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, Delhorme, Lons-le-Saunier, 1767.

Clark 2004 : CLARK John (dir.), *The medieval horse and its equipment*, [2e édition] Boydell press, Woodbridge, 2004.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1838 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. I, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Collectif 1839 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. II, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1839.

Collectif 1908 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,* t. VIII, Jacquin, Besançon, 1908.

Contini, Kerrien 1973 : CONTINI Daniel, KERRIEN Yves, *Notice de la carte géologique de Montbéliard au 1:50 000e*, B.R.G.M., Orléans, 1973.

Croizat 2002 : CROIZAT Jean-Marie, *Les dynastes de Montfaucon : les origines*, cahiers d'études jurassiennes, vol. I, Editions du 47, Besançon, 2002.

Daville 1949 : DAVILLE Camille, « La potestas carolingienne au Comté de Bourgogne et ses survivances médiévales », *Mémoires pour la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1948-1949, 12e fascicule, p 245-248.

Jeannin 1981 : JEANNIN Yves, *Les enceintes fortifiées médiévales des villes et bourgs de Franche-Comté*, [catalogue d'exposition], Direction des Antiquités historiques de Franche-Comté, Besançon, 1981

Jeannin 1987 : JEANNIN Yves, « Pont-de-Roide. La forteresse du Mont-Julien ou Château-Julien », *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil* [colloque international « Hugues Capet »], Picard, Paris, 1987, p. 354-357 ; 363.

Lasala 2003 : LASALA Fernando, ***Typology of the papal seals***, [Article en ligne]. Rome, Pontifical Gregorian University [Mis en ligne le 20 février 2003, consulté le 23 mars 2008]. Accès internet : <URL http://www.unigre.it/pubblicazioni/lasala/Papal%20Seals.pdf>.

Loye 1880 : LOYE Léopold, *Histoire de la seigneurie de Neuchâtel-Bourgogne*, Hoffman, Montbéliard, 1890.

Mouillebouche 2002 : MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVIe siècle*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2002.

Muller 2008 : «Clémont», *Prospections des châteaux comtois, rapport d'opérations 2007*, Nancy, 2008, p. 6-8 [Disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Portet, Raynauld 2009 : PORTET Nicolas, RAYNAULD Marie-Agnès, « Le mobilier en fer : les objets équestres » BOURGEOIS Luc (dir.), *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil. Le castrum d'Andone*, Publications du CRAHM, Caen, 2009, p. 202-233.

Richard 1840 : RICHARD Jean-François-Nicolas, *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, Charles Deis, Besançon, 1840.

Richard 1851 : RICHARD *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, De Cornu, Besançon, 1851.

Roux 1906 : ROUX Albert, « Note sur une vierge du XVe siècle appartenant au musée de Montbéliard », *Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, vol. XXXIII, Montbéliard, 1906, p. 2-10.

Tobler 1897 : TOBLER Gustav, *Die Berner-Chronik des Diebold Schilling (1468-1484)*, t. I, K. J. Wyss, Berne, 1897.

Trouillat 1852 : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, Victor Michel, Porrentruy, 1852.

Trouillat, Vautrey 1867 : TROUILLAT Joseph, VAUTREY Louis, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. V, Gürtler, Porrentruy; 1867.

Viellard 1884 : VIELLARD Léon, *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Jacquin, Besançon, 1884.

6.3 Iconographie

- A.D.D. 2 Fi 5 Lithographie du château de Neufchâtel publié dans CLERC 1846, p. 72 bis.
- B.M.M. collection Tuefferd, dessin du château reproduit par BOUVARD 1997, p. 185.
- B.M.M. collection Tuefferd, plan du bourg de Neufchâtel reproduit dans BIRQUY 2008, p. 30.
- Service Historique de la Défense, bibliothèque centrale du génie, Atlas 103, n°12.

Pesmes

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Saône
Canton : Pesmes
Commune : Pesmes
Numéro INSEE : 70 408

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	844 144	2258 195	200

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2010	AB	342-352
Château	Ancien	1836	E 3	891-893 ; 900-903

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Pesmes	**Bailliage**	Amont puis Dole
Paroisse	Pesmes	**Suzeraineté**	–
Dédicace	Saint-Hilaire	**Châtellenie**	Pesmes

2. Présentation du site

2.1 Situation

Pesmes est situé dans le département de la Haute-Saône, à la limite avec le Doubs au sud et à peu de distance de la Côte d'Or à l'est. Le bourg est à mi-chemin entre Besançon et Dijon sur un axe est-ouest et Dole et Gray sur un axe nord-sud.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Pesmes se situe dans la continuité du plateau de Vesoul qui occupe la zone d'interfluve entre les rivières de *l'Ognon* et de la *Saône*. Ce relief à la morphologie et l'hydrologie karstiques présente une organisation relativement complexe en raison des nombreuses failles subméridiennes qui rythment les couches du Jurassique. Le substrat est essentiellement constitué des couches de l'Oxfordien (*j7*) au faciès Séquanien et du Kimméridigen (*j8*)[1]. Le premier offre une stratigraphie présentant une alternance entre calcaire fins (*j7a*), marnes et faciès calcaires variés (*j7b*) et de nouveaux calcaires à pâte fine (*j7c*). Ces couches se présentent en bandes orientées nord-sud situées à l'est de la commune de Pesmes. Le Kimméridgien, au contact de la partie orientale de Pesmes, offre également trois phases présentant une lithostratigraphie riche en marnes et calcaires (*j8a* à *j8c*). Plus au nord, quelques affleurements du Portlandien livrent également des faciès calcaires variés, à grain fin, bioturbé, et dolomitique qui ont fait l'objet d'exploitations anciennes à quelques kilomètres de Pesmes.

On trouve également une sédimentation plus récente, formée au Crétacé avec les marnes et calcaires argileux de l'Hauterivien (*n3*), à l'Oligocène avec la présence de conglomérats composés d'éléments d'origine fluviatile, sur la rive gauche de *l'Ognon*, face à Pesmes[2] (*g3*), le Castillot (*AC*) formé sans doute au Pleistocène, des slits et sables fin de la même époque (FL_2), des argiles silto-sableuses à quartz (P), enfin de vastes zones de galets et de sables provenant des terrasses alluviales anciennes de *l'Ognon*, haute (*Fw*) ou basse (*Fy*) et des alluvions plus récentes (*Fz*).

Le village est installé à 200 m d'altitude sur un plateau dominant la rive droite de *l'Ognon* et formant un éperon orienté nord-est / sud-ouest. Le château occupe le rebord sud-est de ce relief et profite ainsi d'une topographie protectrice sur son flanc sud. À l'ouest, un relief assez prononcé marque la limite du bourg neuf de ce côté. À l'inverse, vers le nord et l'est, le plateau s'élève légèrement pour culminer à 245 m à 3,5 km du château.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Pesmes dispose d'un terroir riche. *L'Ognon* baigne le pied du village, lui apportant ressources en eau, en poisson et une force motrice pour les moulins. D'après la carte de Cassini, les sols sont cultivés depuis le XVIIIe siècle au moins sur 3,5 km autour du village, au-delà la forêt offre une gamme de ressources complémentaires.

La diversité géologique de ce secteur contribue à la richesse de Pesmes. Les terrains du Castillot, au nord, ont offert des ressources en minerai de fer. Des carrières anciennes figurées sur la carte géologique au 1:50 000e attestent de l'exploitation des calcaires évoqués ci-dessus. Un four de potier gallo-romain, connu archéologiquement, et l'existence d'une tuilerie au XVIIIe siècle témoignent de l'utilisation des argiles de ce secteur. La présence des calcaires et des sables rend aisée la confection de mortier de chaux disposant d'un granulat et d'un liant de bonne qualité.

1 CAMPY, CHAUVE, PERNIN, 1983, p. 5.
2 CAMPY, CHAUVE, PERNIN, 1983, p. 20.

2.2.3 Voies de communication

Le village se situe sur une ancienne voie romaine qui franchissait *l'Ognon* par un gué à quelques centaines de mètres du château[3]. Cette bourgade relativement importante devient une étape privilégiée sur l'itinéraire reliant Besançon à Dijon.

L'Ognon offre également un axe fluvial en direction de la *Saône* dans laquelle il se jette une dizaine de kilomètres au nord-ouest. Comme la plupart des rivières de l'Est de la France, la fluctuation de son débit au cours de l'année ne permet toutefois qu'une navigation partielle.

3. Description et analyse archéologique

Pesmes est le fruit d'un long processus de développement au cours du Moyen Âge classique. Autour du château et du prieuré voisin, implantés au sud en rebord de plateau, s'est développé un premier bourg au plan irrégulier. À l'ouest, au-delà des fossés de ce premier noyau, a émergé un bourg neuf au plan orthonormé centré sur une place (fig. 1). À son extrémité occidentale, fut bâtie l'église Saint-Hilaire dont la construction remonte au XIIIe siècle. Sa position excentrée est sans doute à mettre en relation avec l'existence à son emplacement d'une ancienne *villa* gallo-romaine sur laquelle aurait pu persister un lieu de culte[4]. En contrebas de l'éperon, un faubourg, appelé la ville-basse exploite la terrasse alluviale de *l'Ognon*. Plus à l'est, le faubourg de Glanot, évoqué dans le dénombrement de 1424, a livré l'un des rares exemplaires d'habitat rural du Moyen Âge classique fouillé dans la région[5]. Pesmes conserve également les traces d'une seigneurie secondaire, « Château-Rouillaud », qui n'est pas évoquée dans ce travail car sans lien avec les Neufchâtel.

3.1 Le château

Les vestiges actuels correspondent pour l'essentiel aux phases de constructions des XVI-XVIIe siècles et surtout du XVIIIe siècle.

Le tout forme un ensemble trapézoïdal de 160 m de longueur au sud, côté rivière, 100 m au nord pour une hauteur de 75 m (fig. 2). Il s'organise autour d'une cour centrale, établie au XVIIIe siècle et précédée au nord de deux pavillons qui subsistent aujourd'hui, l'un transformé en école à l'ouest et l'autre en restaurant. Au sud, sur le rebord de plateau, un vaste corps de logis a subi de profondes transformations du Moyen Âge à la Révolution. La partie est de ce bâtiment est occupée par l'ancienne chapelle. Les écuries de l'Époque moderne délimitent la partie occidentale du château et elles joignent au nord des annexes agricoles. Côté oriental, une bâtisse du XVIIIe siècle clôt le secteur et doit être prochainement détruite.

Une série d'observations réalisées en 2000 lors de travaux dans le château actuel et une campagne de sondage de 5 jours menée sur 3 500 m² en 2010 permettent aujourd'hui de préciser en plusieurs points l'allure de l'ensemble médiéval (fig. 3). Les éléments de cette époque restent peu nombreux. Les observations réalisées en 2000 mettent en évidence un mur approximativement parallèle à la limite orientale actuelle du parcellaire, à une quinzaine de mètres de celle-ci. Il pourrait s'agir de la limite du château de ce côté, agrandi par la suite. Un bâtiment, globalement parallèle à ce mur, apparaît. Il est le fruit de la mise en perspective du sondage n°2 conduit en 2010 et des observations

3 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 26.
4 BONVALOT, JEANNIN 1995, p. 298.
5 BONVALOT 1987, GRESSER 1989, p. 392-396.



Fig. 1 : Détail du cadastre ancien de Pesmes



Fig. 2 : Cliché aérien avec le bourg neuf au premier plan et le bourg initial et le château à droite (cliché E. Affolter publié dans AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992)

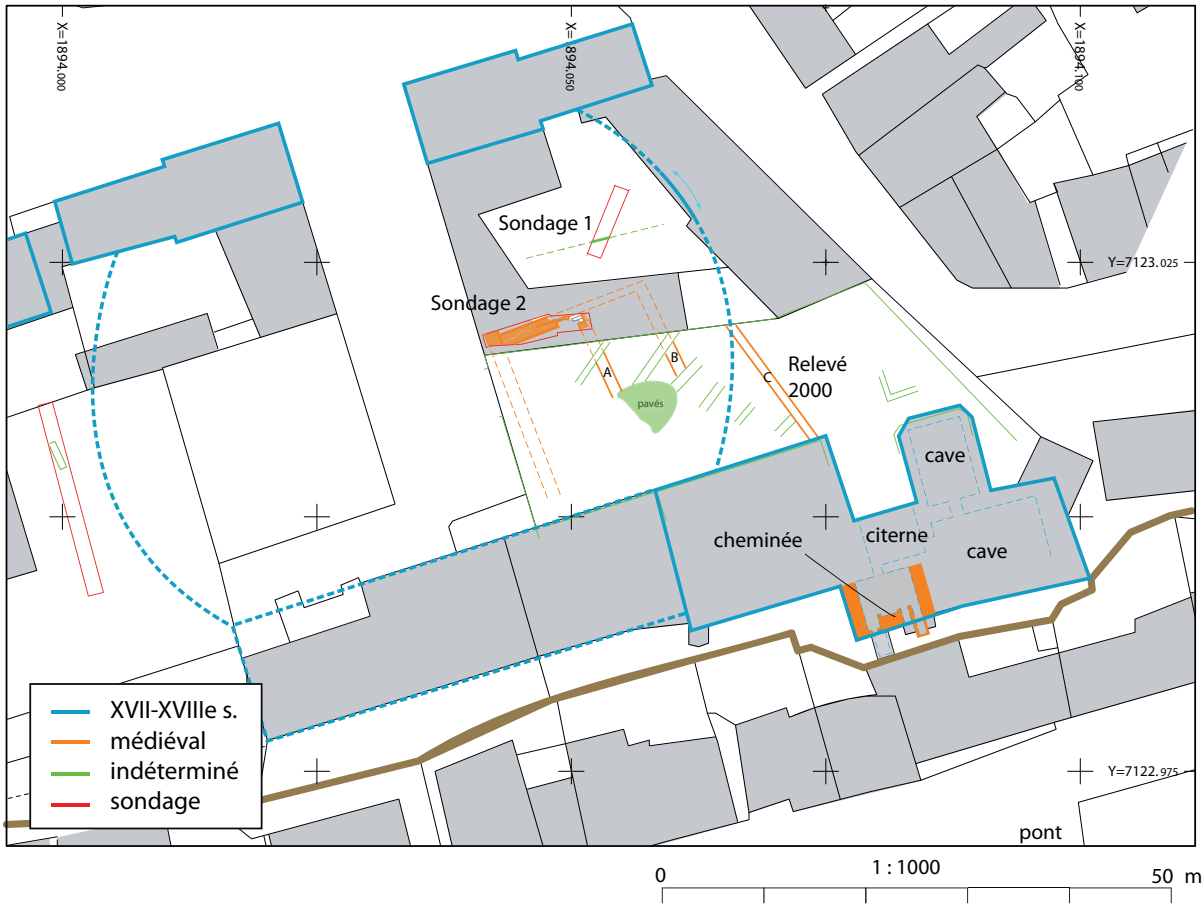

Fig. 3 : Vestiges du château de Pesmes d'après les opérations récentes d'après VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 52

de 2000. Il s'agirait d'un bâtiment orienté NNO-SSE divisé en deux vaisseaux au moins. La plus grande épaisseur du mur nord suggère qu'il s'agisse d'une façade[6]. Ce sondage, de faible ampleur a toutefois livré un phasage complexe avec cinq états distincts décelables au sein des maçonneries en moellons et mortier de chaux faiblement enfouis à 30 cm sous le sol actuel. Les trois états les plus anciens, connus par des maçonneries et des sols de terre battue et de dalles en pierre, ne sont malheureusement associés à aucun mobilier. Le bâtiment est ensuite partiellement remblayé et cette couche contient « *des fragments de céramique médiévale non datables plus précisément et des carreaux de sol glaçurés qui pourraient dater du XIVe siècle* »[7]. L'état 4 comporte des tranchées de fondations contenant des fragments de céramique glaçurée verte par aspersion et des fragments de carreaux décorés dont l'un aux armes des seigneurs de Pesmes qui détiennent la seigneurie jusqu'en 1327. L'usage du quintefeuille sur d'autres carreaux pourrait évoquer les armes de Vergy et par extension Marguerite de Vergy épouse de Jacques de Grandson à la fin du XIVe siècle ; toutefois rien ne permet de trancher entre un usage décoratif et une signification héraldique. Dans tous les cas, cette phase est antérieure à l'arrivée des Neufchâtel à Pesmes.

Le sondage n°1, à quelques mètres au nord-est du précédent a mis en évidence un important remblai constitué de couches de démolition et une maçonnerie en moellons observée dans de mauvaises conditions. Le sondage n°3, à l'ouest de la cour du château, a également livré une importante couche de remblai pouvant atteindre jusqu'à 2,9 m de profondeur. Il est probable que celle-ci fut destinée à la mise en place de la cour d'honneur au XVIIIe siècle[8]. Un mur de moellons équarris liés au mortier de chaux observés sur 2,57 m de long et large de 0,66 m a également été observé. Son orientation est cohérente avec les autres maçonneries médiévales et sa faible largeur évoque plus un bâtiment qu'un mur d'enceinte, toutefois la faiblesse de la zone d'observation ne permet pas de l'interpréter plus précisément.

Le corps de logis méridional, largement appuyé sur des soubassements médiévaux conserve également, à son niveau inférieur, une pièce médiévale, murée jusqu'en 1986, date à laquelle la citerne qui en obstruait l'accès fut démonté[9]. Longue de 5 m pour 4 m de large, cette pièce comporte une cheminée en pierre, large de 1,90 m et haute de 3,90 m, encadrée par deux fenêtres à coussièges (fig. 4). La moulure des coussièges et les supports horizontaux des cheminées sont comparables à ceux conservés dans le donjon de Fondremand (fig. 5) où le système de chauffage est daté par dendrochronologie de la fin du XIVe siècle[10].

L'état final du château, au XVIIIe siècle, est connu par un dénombrement de 1793 qui ne donne aucun renseignement exploitable sur les états antérieurs[11]. À la Révolution, le château est vendu comme bien national et le corps de logis est en grande partie démoli.

3.2 Le bourg primitif

Le premier noyau de peuplement s'est développé au contact du château. Il transparaît du parcellaire irrégulier qui se développe au nord-est du château. Dans le voisinage immédiat de la

6 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 54.
7 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 54 ; sur les carreaux de pavement voir également JEANNIN 2011.
8 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 29-30 et 55.
9 BONVALOT 1988.
10 Se reporter à la notice de Fondremand (vol. 2).
11 PERCHET 1896, p. 412-422.



Fig. 4 : Fenêtres à coussièges et cheminée du château de Pesmes
(clichés VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 53)



Fig. 5 : Éléments de comparaison au donjon de Fondremand (70)



Fig. 6 : Façade occidentale de la porte Saint-Hilaire

forteresse se trouvait le prieuré de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. De cette construction subsiste une chapelle largement remaniée vers 1540. Il faut toutefois signaler que sous les enduits, des ouvertures en plein cintre ont été repérées et pourraient signaler un premier édifice à caractère roman qui pourrait correspondre à la première église paroissiale de Pesmes[12]. Deux portes sont connues dans ce secteur, la porte du donjon, au milieu de la courtine sud, en rebord du plateau, et la porte Oudard à l'angle nord-est de l'enceinte[13]. La première aurait finalement pris le nom de porte Saint-Jean en raison de la proximité du prieuré.

Le long de courtine nord, sur la parcelle 572, une tour fut mise au jour lors de travaux de terrassement en 1990. De plan semi-circulaire, d'un diamètre hors-œuvre de 8 m pour 3,90 m à l'intérieur, elle flanque la courtine. Elle est conservée sur 3,50 m de haut, fondation comprise, et présente une épaisseur de 1,60 m. Les murs sont en moellons de moyen module assisés de manière irrégulière et liés au mortier de chaux. Elle fut probablement détruite au XVIIIe siècle lors d'aménagements routiers[14]. Le plan de ce bourg est mal connu du côté nord-ouest, la place des promenades ayant considérablement modifié la topographie ancienne de ce secteur.

3.3 Le bourg neuf

L'analyse du parcellaire montre clairement le développement d'un second bourg, à l'ouest, qui se distingue du premier par son plan orthonormé. La bonne intégration de l'église Saint-Hilaire à son extrémité occidentale atteste que cet ensemble se met en place au XIIIe siècle. Cet édifice joue un rôle particulier dans l'histoire urbaine de Pesmes puisque, outre les services cultuels, il sert de lieu d'élection et accueille le serment du seigneur de respecter les franchises de Pesmes.

La première mention explicite de l'enceinte de Pesmes est tardive, en 1383, lors de l'admodiation d'une maison « *du cote des murs du bourg dudit Pesmes* »[15]. En l'absence de précision il n'apparaît toutefois pas possible de déterminer s'il s'agit du bourg ancien ou du bourg neuf. Le dénombrement de 1424 est plus détaillé : « *Premierement le chatel de Pesmes et le donjon, ensemble le circuit et fermeté d'iceux. Le bourg dudit Pesmes, le circuit et fermeté d'iceluy bourg ensemble la rue appelée la rue de la Vannoise et les faux bourgs dudit Pesmes que l'on dit à Glanot* »[16]; il suggère qu'à cette date, le bourg ne forme plus qu'une seule entité, probablement grâce à une enceinte de réunion, à moins que le terme de donjon ne désigne finalement ce vaste ensemble clos. Le mur du bourg neuf est encore bien visible au nord, sur une quarantaine de mètres de longueur au niveau de la parcelle 82 où il atteint une hauteur maximale de 5,50 m à l'ouest pour une largeur de 1,60 m à 1,80 m[17].

Les deux portes qui se trouvaient à l'angle nord-ouest, la porte Saint-Hilaire, et au sud-ouest, la porte de Loigerot, sont encore conservées aujourd'hui. La première se situe à proximité de l'église paroissiale qui lui a donné son nom. Elle dessert la campagne à l'ouest et ne bénéficie pas d'une topographie suffisamment prononcée pour lui octroyer une bonne défense naturelle. Constituée pour l'essentiel de gros moellons calcaires équarris grossièrement assisés, la tour a fait l'objet de reprises particulièrement visibles au niveau de la fenêtre qui perce la façade occidentale et devait, à l'origine, abriter une archère ou une bretèche (fig. 6). De ce côté, on ne conserve pas les crapaudines

12 BONVALOT, JEANNIN 1995, p. 298.
13 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 162-164.
14 BONVALOT 1990.
15 A.C. Pesmes, AA1 vidimus de de 1558 cité par VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 25.
16 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 601, p. CXXXII.
17 BONVALOT 1990.



Fig. 7 : Façade orientale de la porte Saint-Hilaire



Fig. 8 : Gaine de la herse



Fig. 9 : Façade sud de la porte Loigerot



Fig. 10 : Façade nord de la porte Loigerot et détail d'une crapaudine d'un vantail intérieur

qui soutenaient les vantaux et l'on peut s'interroger sur l'allure de ce dispositif. Du côté intérieur, les crapaudines sont situées en saillie de la façade, dispositif peu fréquent car s'il présente l'avantage de s'opposer à l'enfoncement de la porte[18], il en expose toutefois les supports des gonds (fig. 7). Outre les vantaux, la porte bénéficiait d'une herse (fig. 8) et d'ouvertures de tir élargies en fenêtres par la suite.

La porte Loigerot conserve des vestiges moins importants. Elle se distingue de la précédente par la présence d'une large feuillure et l'usage de crapaudines sur la façade externe mais non saillantes. Si l'intérieur est en moellons calcaires, elle présente en façade de belles pierres de taille, soigneusement maçonnées (fig. 9). De l'autre côté des piédroits de la porte, deux crapaudines permettaient d'accueillir deux vantaux supplémentaires bloqués par des barres de bois dont les dispositifs d'ancrage sont encore nettement visibles.

Ces édifices, déjà évoqués dans le dénombrement de 1424 peuvent remonter au XIIIe ou au XIVe siècle moyennant des transformations au fil des siècles dont la comptabilité conserve quelques souvenirs pour l'Époque moderne. Les habitants sont tenus au guet, à la garde, à l'entretien et aux réparations des fortifications urbaines comme le précise la charte de franchises[19].

4. Historique

4.1 Pesmes avant les Neufchâtel

L'occupation du sol dans le secteur de Pesmes est fort ancienne au regard des découvertes archéologiques pour la période protohistorique[20] et gallo-romaine[21]. L'occupation du site au haut Moyen Âge est probable autour de l'église de la Tombe dont l'ancienneté est attestée par l'existence d'un doyenné à Pesmes d'une part et l'isolement relatif de cette église, située à près de 500 m du village, de l'autre côté de l'*Ognon*[22], et du bourg.

La famille de Pesmes apparaît dans les textes au début du XIIe siècle en la personne de Guillaume de Pesmes très largement possessionné dans le comté d'Amaous. Il participe à la fondation de divers établissements religieux : Montseugny, Thervay, Cherlieu[23] ; il offre à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre d'établir un prieuré à Pesmes. L'histoire ecclésiastique de Pesmes se complique alors. L'église mère de Tombe et le prieuré apparaissent dès 1153 puis le cartulaire de Saint-Germain mentionne en 1178 : « *In parrochia bisuntina monasterium de Pesmis cum ecclesia ejusdem castri, ecclesiam de Tumbeio* »[24]. L'église du *castrum* a très souvent été associée à l'église actuelle, Saint-Hilaire. Cette hypothèse est toutefois battue en brèche depuis une vingtaine d'années pour plusieurs raisons. D'une part, l'étude stylistique a permis de relativiser la datation des parties les plus anciennes de l'édifice[25] ; d'autre part, l'intégration de cette église dans un parcellaire orthonormé, à plusieurs centaines de mètres du château a fait remarquer avec raison que le caractère planifié de cet urbanisme semblait difficilement antérieur au XIIIe siècle[26]. Enfin, l'abbaye de Corneux reçoit

18 BOUVARD 1984, p. 137-138.
19 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°575, p. CXXIII.
20 VISCUSI-SIMONIN 2009, VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 24 ; BONVALOT, JEANNIN 1995.
21 BEAUSÉJOUR 1895, p. 31-32.
22 BONVALOT, JEANNIN 1995, p. 295-297.
23 BEAUSÉJOUR 1895, p. 43-45.
24 BEAUSÉJOUR 1895, p. 48.
25 BOUCHARD 1993.
26 BONVALOT, JEANNIN 1995, p. 298-299.

en 1233 le patronage de l'église de Pesmes ; cet acte a longtemps été interprété comme le transfert de l'église paroissiale de Saint-Germain à l'abbaye de Corneux[27], mais il pourrait également s'agir de deux édifices distincts. Ainsi l'église du *castrum* correspondrait plutôt à un édifice intégré au prieuré qui en assure le service et se trouve dans le voisinage du château, à l'intérieur d'un premier bourg castral dont le parcellaire est totalement distinct de celui évoqué ci-dessus. Celui-ci est déjà dynamique puisque l'on trouve mention de halles, de foires et de marchés dès le XIIe siècle[28]. L'église Saint-Hilaire, issue d'une nouvelle phase de développement du bourg, probablement au XIIIe siècle, atteste finalement du dynamisme économique et démographique de Pesmes. On trouve à la fin du XIIIe siècle, en 1275, la mention de bourgeois de Pesmes[29].

Les seigneurs du lieu sont puissants dès cette époque. On les retrouve dans l'entourage des archevêques de Besançon mais aussi de l'empereur Frédéric Barberousse puis des comtes de Bourgogne[30]. Ils appuient notamment, aux côtés d'autres barons comtois dont les Neufchâtel, Othon de Méranie lors de sa lutte contre le comte Étienne au XIIIe siècle. À l'issue de ce conflit, le seigneur de Pesmes figure parmi les quatre fidéjusseurs du traité[31]. En 1248, il fait partie, avec Thiébaut de Neufchâtel, des exécuteurs de l'un des codicilles d'Othon III de Méranie[32].

La première mention du château divise les historiens. Certains l'associent à la mention de 1178 évoquée[33] ci-dessus tandis que d'autres renvoient à l'année 1127[34]. Quoiqu'il en soit le château existe sans doute dans la première moitié du XIIe siècle et peut-être dès la fin du siècle précédent si l'on tient compte de la puissance acquise par le lignage local. La famille de Pesmes domine la seigneurie jusqu'au milieu du XIVe siècle, période à laquelle elle s'éteint en ligne masculine. Othon de Grandson avait entrepris de s'implanter dans ce secteur en achetant certains biens mis en vente par la famille de Pesmes. Aussi, le mariage de l'héritière des Pesmes avec son petit-neveu Othenin de Grandson apparaît-il comme une manière efficace de réunir les biens ; cette union entre Othenin et Jeanne de Pesmes, envisagée dès 1322, donne lieu à une promesse de mariage signée en 1325 et les noces surviennent sans doute peu après[35].

En juillet 1327, Gilles de Courcelles, veuve de Guillaume VII reçoit la comtesse Mahaut au château de Pesmes et implore son aide pour défendre la place, son gendre étant retenu en Suisse[36]. Quelques mois plus tard, Othe est de retour en Comté et rend hommage à la comtesse Mahaut : « [...] *castri de Pesmis et aliarum rerum sequentiumfecit homagium et fidelitatis prestari consuetum in talibus sacrementum excellenti et potenti Mathildi comitisse Atrebatensi et Burgundie palatine* [...] »[37]. Une dizaine d'années plus tard, Pesmes accueille une conférence portant sur l'ouverture d'un atelier monétaire de l'archevêque de Besançon à Auxonne ; cet événement souligne la position centrale de Pesmes entre les duché et comté de Bourgogne, à mi-chemin entre Besançon et Dijon.

27 BEAUSÉJOUR 1895, acte 48, p. 140-141 citant A.D.H.S. H 401, p. 134.
28 BEAUSÉJOUR 1895, p. 124.
29 BEAUSÉJOUR 1895, acte 83, p. 153.
30 BEAUSÉJOUR 1895, p. 55-56.
31 COLLECTIF 1908, p. 14-15...
32 BEAUSÉJOUR 1895, p. 78.
33 BONVALOT, JEANNIN 1995, p. 296.
34 COLLECTIF 1973, p. 356.
35 BEAUSÉJOUR 1895, p. 117-118.
36 BEAUSÉJOUR 1895, acte 115, p. 117-118.
37 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 267, p. XIII-XIV.

Les Grandson figurent parmi les alliés du duc-comte de Bourgogne lors de la révolte des barons comtois en 1346[38]. Les finances d'Othe de Grandson s'en trouvent obérées et il est contraint d'engager une partie de ses biens à son frère mais il conserve le contrôle du château de Pesmes[39]. Quelques années plus tard, en 1349, son épouse Jeanne de Pesmes meurt de la grande peste. Par son testament elle institue Jacques de Grandson, son fils, comme héritier universel et lui confère le droit de rachat sur les terres engagées à Guillaume de Grandson seigneur de Sainte Croix à savoir : « *villis meis, casatis, burgis, domibus et firmitatibus de Pesmes* [...]»[40]. Il épouse Marguerite de Vergy et doit faire face à plusieurs contestations d'héritages avec Jeanne de Montfaucon-Montbéliard, épouse en 3e noces de Guillaume de Vergy.

Pesmes souffre du passage des Écorcheurs de l'Archiprêtre en 1362 et surtout de l'occupation du bourg par « *les gens de compagnies qui avoient pris Pesmes* » entre le 7 août et le 22 octobre 1364[41]. Après une brève accalmie, la ville retombe sous le joug des Routiers à l'été suivant. Les nobles comtois accordent alors un paiement important auquel les Neufchâtel participent à hauteur de 180 florins pour obtenir le départ des compagnies dont celle de Richard Tanton qui occupe alors Pesmes et détient également Jacques de Grandson prisonnier[42]. Au cours de ces épisodes, une partie des archives sont perdues[43]. À la mort de l'Archiprêtre au printemps 1366, sa veuve Jeanne de Châteauvillain entre en possession de la forteresse de Pesmes. Celle-ci est toutefois arrêtée en France et le seigneur de Ray saisit cette occasion pour mettre la main sur Pesmes qu'il restitue aux officiers du comté moyennant 600 florins.

Après sa libération sur rançon, Jacques de Grandson trouve une solution à ses difficultés financières. En février 1368, il marie son fils Antoine à Jeanne de Vienne qui apporte 7 000 florins de dot permettant le rachat de Pesmes à condition qu'Antoine soit seul héritier et que ses frères éventuels soient placés dans l'Église[44]. Toutefois le contrat prévoit que la seigneurie revienne à Jacques de Vienne, sire de Longwy, si le couple n'a pas d'héritier, ce qui survient à la mort prématurée d'Antoine de Grandson. Jacques de Vienne porte alors momentanément le titre de seigneur de Pesmes et se fait remettre le «*chastel et forteresse de Pesmes* » pour une valeur de 4500 florins[45]. Trois ans plus tard, dans son testament, il donne «*le chastel ville et appartenances de Pesmes sur l'Oignon*»[46] à sa fille, Jeanne, pour assiette des 8 000 florins de sa succession, donnant une bonne idée de la valeur de la châtellenie. Le sire de Grandson parvient à rembourser cette somme dans des circonstances mal connues[47], et son procureur rend un acte depuis le château de Pesmes dès février 1374[48].

Jacques de Grandson meurt en 1381, laissant une veuve en charge d'enfants mineurs : Jean, héritier, depuis la mort de ses deux frères, aînés et Alix. Marguerite fait entreprendre des réparations dans l'église Saint-Hilaire avec le remaniement de la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste dont la clef de voûte porte ses armes, celles de son époux et celles de la famille de Pesmes[49] ; d'autres

38 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 34-35.
39 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°309, p. XXVIII citant A.D.C.O. E 1859.
40 ROBERT 1902, p. 394-395.
41 A.D.D. 1 B 93.
42 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°380, 383, 385, p. LI-LII.
43 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 91 citant A.D.C.O. B 10 531.
44 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°410, p. LXII-LXIII citant A.D.C.O. B 11 266 fol. 77-79.
45 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°425, p. LXVIII citant A.D.C.O. B 485², fol. 3 v°.
46 ROBERT 1902, p. 462.
47 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 90 citant B.M.B. ms Boisot n°1206, fol. 121.
48 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 90, n°457, p. LXXVII citant A.D.C.O. B 11311, fol. 11 v°.
49 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 236 bis.

réparations interviennent sans doute au château. Elle entreprend également d'assainir la situation financière en remboursant divers créanciers dont Jacques de Vienne. Elle doit toutefois faire face à la capture inattendue de son fils Jean par un obscur chevalier, Mélyon de Casepart, ce qui la contraint à emprunter à nouveau 6 000 florins pour sa rançon[50]. Quelques années plus tard, elle envisage le mariage de son fils afin d'assurer la continuité familiale.

4.2 Les Neufchâtel et Pesmes

Cette union, entre Jean de Grandson et Catherine de Neufchâtel, intervient vers 1390 et constitue la première relation entre les Neufchâtel et Pesmes. Dès septembre 1396, Catherine perd son mari ainsi que son frère, Thiébaut VII, lors de la bataille de Nicopolis. Deux ans plus tard, la mère de Jean de Grandson, Marguerite de Vergy, décède à son tour[51]. Dès lors, Catherine porte le titre de « *dame de Pesmes* » et assure la gestion de la châtellenie au nom de ses enfants[52]. En 1398, elle reçoit ainsi l'hommage de Jean, seigneur de Rupt pour le château de ce lieu relevant de la seigneurie de Pesmes[53]. Catherine dispose de peu de ressources, celles-ci ayant été investies dans le voyage en Terre Sainte de son défunt époux ; elle est contrainte d'engager une partie de son orfèvrerie[54]. Elle parvient toutefois à libérer ses terres des créanciers et rachète ainsi le village, les fours et des terres à Noir et d'autres possessions à Chaumercenne[55]. Elle rend hommage au comte de Bourgogne pour son fief de Pesmes et en rend dénombrement[56].

À la fin de la décennie 1400, son fils Guillaume de Grandson participe au siège de Vellexon mené par les nobles comtois contre Thiébaut de Blâmont, révolté contre le comte de Bourgogne[57]. Il porte probablement dès cette date le titre de seigneur de Pesmes[58]. Il sert ensuite pendant quelques années le duc lors du conflit entre Bourguignons et Armagnacs et figure à plusieurs reprises dans la troupe de son oncle, Jean de Neufchâtel-Montaigu[59]. Catherine assure encore quelques années la tutelle de ses enfants en rendant soit des actes conjoints avec Guillaume[60] soit seule. Ainsi, l'hommage pour Rupt est renouvelé, « *a cause de sa forteresse de Pesmes* » alors que ses enfants ont entre 17 et 20 ans, montrant l'autorité dont dispose Catherine de Neufchâtel[61].

À partir de 1415, son influence décroît et la seigneurie est à nouveau gérée par le lignage de Grandson, incarné par son fils aîné Guillaume. Celui-ci réside à Pesmes d'où il expédie aux habitants de Langres, une lettre le 21 mars 1416 (n.s.)[62]. Quelques mois plus tard, il affranchit les habitants

50 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 102.
51 ROBERT 1902, p. 528.
52 BEAUSÉJOUR 1895, acte n°190, p. 192 et BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°524, p. LXXXXIV.
53 A.D.C.O. B 261 cité par Peincedé, t. II, p. 865.
54 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 124 citant B.N.F. Bourgogne, t. XXI, fol. 20 v°. Elle engage notamment une « *croysote d'or incrustée de seize perles, d'un saphir et de quatre rubis, une frontière de perles et une ceinture d'argent* », reçue par sa belle-mère en cadeau de la duchesse (cf. notice de Valay)
55 A.D.C.O. E 1859 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°513, p. LXXXXIII et actes n°522 et 523 p. LXXXXVI.
56 B.N.F. ms. latin 9932, fol. 140 et 142 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°539 p. LXXXXIX et acte n°543, p. C.
57 Pour plus de détails BERTIN 1900.
58 On conserve un sceau de 1414 (A.D.C.O. B 1330, cote 21) avec cette titulature mais un sceau de 1409 dont la matrice est différente pouvait déjà en faire l'usage, la légende n'étant pas conservée sur son empreinte (A.D.C.O. B 11878 cote 10) reproduits par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 138 bis.
59 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 133-137.
60 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 551, p. CI-CII citant A.D.H.S. E 841.
61 BEAUSÉJOUR 1895, p. 193, acte 195, citant A.D.C.O. B 261 Il s'agit probablement de son dernier acte comme gestionnaire de la seigneurie du vivant de son fils, bien qu'elle continue de porter le titre de dame de Pesmes.
62 Archives communales de Langres, cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°572, p. CX.

de Pesmes mettant ainsi en œuvre une volonté testamentaire de Guillaume de Pesmes restée lettre morte pendant près d'un siècle. La franchise a clairement pour but de maintenir la population dans le bourg et d'endiguer une phase de déclin : « *ayent este notredite ville par guerre prinse, pillée et par feu gastee tellement quelle a este presque deserte et est en voye de cheoir en plus grant ruyne et désertion, tant par faulte d'habitans que de maintenement et fortiffication d'ycelle, nous desirant l'augmentation et accroissement de la dite ville* [...]»[63]. Par cet acte signé au château de Pesmes, Guillaume affranchit les habitants de mainmorte, taille, corvées et autres exactions se réservant le droit de bans, les services d'ost et de chevauchée et les trois justices. Il prévoit que « *les plays et les causes desdits habitants de ladite ville de Pesmes seront demenées en icelle ville de Pesmes en l aulle ou en nostre chateaul dudit Pesmes* »[64]. Les habitants peuvent élire chaque année au lendemain de Noël quatre prud'hommes en charge des affaires de la communauté. En l'échange de la franchise, le seigneur perçoit un impôt de douze deniers estevenants par « *toise de front de maisons et meix* »[65], une taxe sur les surfaces viticoles, une corvée annuelle de charroi de bois et de foin et l'aide aux quatre cas. Les habitants sont tenus d'user du ban, de passer par le tabellion de Pesmes pour les cessions de biens, ils doivent également payer un cheval[66] d'une valeur de 50 écus pour recevoir leur nouveau seigneur et celui-ci rend alors serment « *sur l'aultel de l'église saint Ylaire dud. Pesmes destre bon et loyal* » et de maintenir les franchises.

Enfin les habitants sont tenus de « *faire guet et garde en lad. ville* [...] *de aider a faire toutes fortiffications et reparations d'icelle ville de Pesmes hors de nostre chastel et dongeon* [...] ». Ils donnent à l'occasion de la franchise 500 francs d'or que le seigneur s'engage à employer pour la restauration des défenses urbaines, somme reçue lors de la confirmation de cette charte par le duc de Bourgogne le 17 février 1417 (n.s.)[67]. Ce texte tardif est important car il nous montre un bourg certes en mauvaise position mais qui dispose en réalité de nombreux éléments de centralité. Si l'on use des critères retenus par André Bouvard pour le département du Doubs, Pesmes figurerait en seconde position des bourgs les plus dynamiques après Montbéliard en cumulant quatorze critères de centralités : châtellenie, tabellionage, franchises, enceinte, dépendance toponymique[68], foire, marché, halle, lombards[69], doyenné, paroisse, prieuré, maladrerie, école[70].

Pendant une quinzaine d'années, Guillaume de Grandson assure ainsi son pouvoir sur Pesmes pour lequel Guillaume rend un dénombrement le 20 mai 1424 : « [...] *Premierement le chatel de Pesmes et le donjon ensemble le circuit et fermeté d'iceux. Le bourg dudit Pesmes, le circuit et fermeté d'iceluy bourg ensemble la rue appelée la rue de la Vannoise et les faux bourgs dudit Pesmes que l'on dit a Glannot ensemble toutes les terres appartenantes audit chatel de Pesmes de la seigneurie d'iceluy cest assavoir : le jardin dudit chatel séant dehors les murs dudit Pesmes, devant la porte appelée la Porte Morel, auquel jardin il y a plusieurs arbres portans fruits et contient environ cinq journaux de terre* [...] »[71].

63 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°575, p. CXIII-CXXV.
64 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°575, p. CXVI.
65 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°575, p. CXIX.
66 Dans le texte : « *aquenée* », soit selon GODEFROY, vol. 9, p. 745 « *haquenée* » : cheval ou jument tranquille.
67 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°575, p. CXXV.
68 A. Bouvard désigne par là l'existence de villages à proximité qui sont désignés par rapport à un lieu central, ici Bard-lès-Pesmes, Broyes-lès-Pesmes (voir les années dans NDCHS).
69 Affranchissement de 1336, avec pour témoin « *Mennot Quasse lombart demorant à Pesmes* » (BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 279, p. XVII-XX); testament en 1403 d'Agnès de Salins, « *veuve de Prenet dit Palla, lombard demeurant à Pesmes* » (A.D.H.S. G 170 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, n°534, p. LXXXXVIII.
70 « *Jean, clerc d'école demeurant à Pesmes* », (1404), A.D.C.O. B 11 362, fol. 20 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, n°535, p. LXXXXVIII.
71 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 601, p. CXXXII.

Guillaume meurt peu après, vers 1428, et ses enfants issus de son union avec Jeanne de Vienne passent alors sous la tutelle de leur grand-mère paternelle : Catherine de Neufchâtel. Elle rend plusieurs actes au nom de ses enfants dès 1429[72], notamment l'assignation du douaire de Jeanne de Vienne, veuve de Guillaume[73]. Jean II, héritier de Guillaume, est cité comme damoiseau en janvier 1429, lors de la nomination d'Antoine de Vergy comme capitaine général et gardien des deux Bourgogne[74]; il est mentionné comme chevalier dès le printemps 1431 et porte alors le titre de seigneur de Pesmes ; la mort de Catherine suit de peu, à l'été 1431, après 41 années comme dame de Pesmes dont 25 en qualité de régente. Jean II administre alors les possessions familiales et confie à sa mère, Jeanne de Vienne, la seigneurie de Pesmes lors de ses absences.

Pesmes subit l'assaut des Écorcheurs en 1435 mais la ville résiste[75]. Trois ans plus tard, Antoine de Chabannes, redoutable capitaine de compagnie parvient toutefois à s'emparer de Jean de Grandson et réclame 8000 florins d'or[76]. Pour se venger, Jean détrousse les deux frères de Chabannes en 1441 puis s'empare de leur château de Montaigu par échellade en 1442[77]. Ce conflit crée un climat de tension, le duc lève une troupe de 4 000 hommes sous les ordres de Thiébaut de Neufchâtel et Antoine de Chabannes est défait lors d'une bataille à Époisses[78]. Dans ce climat, Jean de Grandson fait revoir les défenses de Pesmes ; il les fait inspecter par Agnus le canonnier pour les remettre en état[79]. Cela conduit d'ailleurs à un conflit avec les habitants du bourg qui remettent en cause la légitimité du seigneur de « *faire construire bastions sur les portes* »[80].

Ces dépenses amènent Jean de Grandson à contracter des dettes importantes, d'autant qu'après le paiement de sa rançon, il conserve un train de vie que ses revenus ne couvrent pas. Même s'il n'arme plus de compagnie et participe plutôt à celles d'autres seigneurs comtois dont Thiébaut VIII et Thiébaut IX, Jean de Grandson prend part à la vie nobiliaire, par exemple au *Pas de la fontaine des Pleurs,* et vit au-dessus de ses moyens comme nous l'apprend une procédure judiciaire du Parlement de Dole.

Acculé par ses créanciers, Jean de Grandson sollicite Thiébaut VIII de Neufchâtel le 4 mars 1448 (n.s.) pour le paiement partiel de ses dettes à hauteur de 10 308 francs pour lesquels Jean cède 800 francs de rente annuelle sur « *les prevoste censes bangs vins bois et explois de justices dudit Pesmes* »[81]. Deux mois plus tard, il engage des biens supplémentaires à Valay pour 500 florins d'or ; le 11 juin 1449, il emprunte 1150 florins d'or et engage pour cela le château de Pesmes : « *cent quinze florins d'or de rente annuelle et perpetuelle a paier chacun an au jour de la saint Jehan Baptiste sur pene de dix florins d'or. Et ce pour le pris et somme de onze cens cinquante florins de Rin en assignant ladicte rente sur les chastel donjeon et appartenance dudit Pesmes pour y avoir recours et iceulx tenir par lesd. demandeur au deffault de paiement en confessant tenir iceulx assignalx par mains de precaire pour et en nom d'iceulx demandeurs* »[82]. Une rente de 100 francs pour un capital de 1000 francs concerne

72 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 614 à 616, p. CXXXVI-CXXXVII.
73 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 616, p. CXXXVII citant B.N.F. Cabinet des Titres, vol. 1393, Grandson, n°3.
74 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 150.
75 CLERC 1846, p. 435-436.
76 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 156.
77 DOUËT-D'ARCQ 1862 p. 47.
78 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 161.
79 Archives Communales de Pesmes J.J. 3 inventaire cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 161 et TUETEY 1874, p. 57.
80 Archives Communales de Pesmes J.J. 3 inventaire cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 633, p. CXLII.
81 A.D.A. 1 E 161 - Actes du parlement de Dole (juin 1451).
82 A.D.A. 1 E 161 - Actes du parlement de Dole (juin 1451).

spécifiquement le château[83]. Jean est dans l'incapacité de rembourser et engage des biens à d'autres personnes y compris son frère Hélyon à qui il engage Broyes-lès-Pesmes[84].

En 1451, Thiébaut VIII se présente devant le Parlement de Dole et demande les terres engagées en attente de la poursuite de la procédure judiciaire. Pour sa défense, Jean de Grandson évoque l'origine de ses difficultés financières à commencer par sa rançon mais il insiste sur les préjudices liés au seigneur de Neufchâtel. Ainsi il invoque son service militaire auprès de Thiébaut VIII, qu'il estime mal indemnisé et le non-remboursement des créanciers par Thiébaut conformément à l'accord de 1448 ainsi que la diminution accordée par Jean du solde de la dot de Catherine de Neufchâtel, grand-mère de Jean de Grandson et tante de Thiébaut. Pour autant, Jean est condamné par le Parlement de Dole le 2 juin, sentence confirmée le 7 juin et mise à exécution en présence d'un membre du Parlement, le 8 juin. À cette date, le château de Pesmes est transféré à un officier des Neufchâtel, Thiébaut Berchenet :

« [...] *le huitieme jour dud. mois de jung lan que dessus me suis* ***transporter en la ville de Pesmes ou chasteaul et donijon dud. lieu de Pesmes*** *en la presence de noble et puisant seigneur messire Jehan de Gransson chevalier. Et illecque me sont estez bailler lesdiz arrestz et execucion que dessus par noble homme Thiebault Berchenet le jeune escuier procureur et par nom de procureur souffisament fonder de procuracion desdiz seigneur de Neufchastel en eu moy requerant que des chouses convenues et declairees esd. arrest je le vou[lu] mestre et* ***baillier la vraye saisine et corporelle possession*** *pour et en nom desdiz seigneur et dame de Neufchastel laquelle chouses en mectant a execucion votredit arrest jay mis selon la forme et teneur dicellui arrest en vraye saisine et corporelle possession iceulx seigneur et dame a la personne dudit Thiebault Berchenet procureur* ***desdiz chasteaul domjon*** *rentes cense justices haulte moyenne et basse homme femmes fours molins bois estangs ensembles et avec ce de toutes aultres chouses et appartenances quelxconques declairees oud. arrest appartenant audit ressort juridicion demaine fiedz droiz et justices dudit Pesme* ***par le bail et traudicion des clefs des grans portes desdiz chastel et domjon dudit Pesmes*** *et en signe et pour tous les aultres meubles et chouses declairer oudit arrest. Et avec ce ensigne de mon exploit jay mis et assis ledit Thiebault procureur et par nom de procureur que dessus au siege de la justice dudit Pesme en faisant commandement de part vous aud. messire Jehan de Gransson et a toutes aultres que des chouses dessusd. laissent et souffrent joyr et user lesd. seigneur et dame de Neufchastel paisiblement sans leur fere ou bailler aulcuns empeschement a l'encontre dudit chastel et donjon et aultres droiz proprietez et seignourie ~~aud.~~ dudit Pesme et aultres chouses dont oudit arrest es fere mantion sans y rens exepte ou retenir* [...] »[85].t

Dans les faits, le domaine de Valay, également engagé par Jean de Grandson, pourrait avoir été laissé à sa disposition[86] mais le château de Pesmes fait bel et bien l'objet d'une prise de possession par les Neufchâtel. Dès 1452, Thiébaut impulse un mouvement de remboursement des créances assises sur Pesmes afin de récupérer les revenus de la seigneurie. Il acquiert ainsi une rente de 33 francs annuels auprès de Philippe de Chassey[87] puis une rente de 100 francs assise sur le village voisin de Broyes en 1455[88]. Une partie de la seigneurie reste toutefois sous le contrôle de Jean

83 A.D.D. 1 B 544 fol. 8 r°, cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 639, p. CXLIII.
84 A.D.A. 1 E 291 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 169.
85 A.D.A. 1 E 161 - Actes du parlement de Dole (juin 1451).
86 Voir la notice de Valay.
87 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 644, p. CXLV, citant A.D.D. Fonds du Parlement de Franche-Comté, Inventaire du château de Pesmes en 1737, fol. 390, cote 803.
88 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 644, p. CXLV, citant A.D.D. Fonds du Parlement de Franche-Comté, Inventaire du château de Pesmes en 1737, fol. 390, cote 831.

de Grandson qui se trouve toujours dans une situation difficile et vend, en 1454, la suzeraineté de Rupt à son vassal Jean de Rupt[89]. Peu après, le 13 août, il cède le restant de ses biens dans la seigneurie de Pesmes à Jacques de Flammerans pour l'extinction d'une dette de 1 560 francs[90]. La situation de Jean de Grandson empire ; il est mêlé à une affaire de faux-monnayage qui lui vaut d'être momentanément banni puis il prend part à une révolte contre l'impôt ducal exigé de la noblesse en 1455. Il est condamné à mort par le grand conseil et exécuté secrètement sur les recommandations du chancelier Rolin malgré les demandes de la noblesse pour que la peine soit commuée[91]. Sa veuve porte le titre de dame de Pesmes et de Montrichard mais la terre reste engagée auprès des Neufchâtel[92].

Thiébaut VIII exerce rapidement son autorité sur Pesmes. Dès 1454, il sollicite les bourgeois de Pesmes pour un impôt exceptionnel de 700 florins en vue du mariage de sa fille, Bonne de Neufchâtel, issue de son second mariage avec Guillemette de Vienne, conformément à la charte de franchise qui prévoit l'aide aux quatre cas[93] ; les bourgeois refusent toutefois de verser cette somme car Thiébaut VIII n'a pas prêté serment de conserver ces franchises. Quelques années plus tard, Thiébaut VIII rédige son testament par lequel il laisse Pesmes et ses autres acquêts à sa seconde épouse, Guillemette de Vienne, et à leurs descendants : « *Item vuilz et ordonne que toutes et singulieres les donnations que jay fait cay en arrieres tant de mes meubles comme de mes acquestz cest assavoir tant de Pesmes que de Valay et aultrepart quelquepart que ce soit ensemble toutes leur appartenances quelconques et mesmement de touz les acquestz faiz et qui ce seront coustant notre mariage et jusques au jour de mon trespas et comme est contenu plus aplain en certaines lectres surce faictes soient quant a ce bonnes et vaillables amad. femme pour elle ses hoirs et aians cause* »[94]. Une clause précise qu'en l'absence de descendant au cours des générations suivantes, ces acquêts doivent être partagés pour moitié entre ses deux fils du premier lit : Thiébaut et Jean de Neufchâtel.

Thiébaut meurt quelques mois plus tard, en mai 1459, et c'est Guillemette de Vienne qui exerce dès lors son autorité sur Pesmes. Ce lieu devient l'une de ses principales résidences, la plupart des biens issus des Neufchâtel passant alors entre les mains de Thiébaut IX issu du premier mariage de Thiébaut VIII avec Agnès de Montbéliard. Ce n'est toutefois qu'à titre de précaire que la seigneurie de Pesmes est possédée et les héritiers de Jean de Grandson possèdent la capacité de la racheter. En 1461, Thiébaut X, fils de Thiébaut IX, conclut un accord avec les deux frères de Jean de Grandson, Simon et Hélyon. Il leur prête l'argent nécessaire au rachat d'une rente de 800 francs assise sur « *les prevoste censes bangs vins bois et explois de justices dudit Pesmes* » sous réserve qu'ils lui engagent. Ce procédé permet à la branche aînée des Neufchâtel de soustraire cette terre à Guillemette de Vienne en usant du droit de rachat des héritiers Grandson ; pour eux, ce contrat permet de prolonger la durée de la clause de rachat, celle-ci arrivant désormais à terme en 1491 au lieu de 1468[95]. Thiébaut X doit verser cet argent au cours de l'année suivante, il meurt toutefois au cours de l'année 1462 et on ne sait si cette transaction est intervenue.

89 BEAUSÉJOUR 1895, p. 168 et BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 175 citant B.N.F. ms. lat. n°9129, pièce 74.
90 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 175 citant A.D.D. Fonds du Parlement de Franche-Comté, Inventaire Montrevel, fol. 307.
91 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 179.
92 A.D.C.O. E 1859.
93 A.C. Pesmes F.F.7 cité par BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 199.
94 A.D.J. E 534, fol. 7 r° - Testament de Thiébaut VIII (1459).
95 Publié dans PERCHET 1896, acte XXIX, p. 491-494 citant B.N.F. ms. français 4605 fol. 109 (*ca.* 1460)

Dans tous les cas, cette rente de 800 francs correspond à la première cession de Jean de Grandson et elle n'est pas assise sur le château de Pesmes qui reste entre les mains de Guillemette de Vienne. Ainsi, en 1467, « *au lieu de Pesmes au chastel et forteresse d'illec en une chambre haulte estant de coste la grant saule dud. chastel le mardi cinquieme jour du mois de may environ heure de sept heures apres midy*[96]» elle traite du contrat de mariage de sa fille, Bonne de Neufchâtel qui épouse en seconde noces Jean de la Baume-Montrevel. C'est également au château de Pesmes que quelques années plus tard, le 15 août 1472, Guillemette de Vienne rédige son testament. Si elle élit sa sépulture aux côtés de son premier époux Antoine de Vergy et privilégie la collégiale de Champlitte qui accueille leur dernière demeure, Pesmes occupe également une bonne place dans son testament :

Elle fonde une chapelle, probablement dans le château où elle résidait le plus souvent : « *Item je vuilz et ordonne que pour le remede et salut de mon ame et de mes predecesseurs et successeurs, soit faicte et constructe une chappelle ou chastel dudit Pesmes* [...] *en l'onneur et reverence de la glorieuse vierge Marie* »[97]. Elle précise que « *jusques ad ce que ladicte chappelle soit bien et entierement faicte et construite oudit chastel de Pesmes, lesdictes messes et vespres seront celebrees et chantees en la chappelle estant en mon chastel de Valay y fondee en l'onneur de mon seigneur saint George* ». Après plusieurs donations dont une « *vigne et plante par moy nouvellement construicte ou lieu dit Ou Chesnoy de Pesmes* », elle institue son « *héritier universal seul et pour le tout mon bien amé filz Anthoine de Neufchastel seigneur de Clemont et de l'Ile sur Doubz* [...] *ne pourra vendre, ypothequer ne aliener les seigneuries de Pesmes et Valay* ».[98]

Antoine de Neufchâtel ne survit que quelques mois à sa mère[99]. Sa sœur, Bonne de Neufchâtel reçoit son héritage et le transmet à son second époux Jean de la Baume. Ce dernier figure dans l'entourage de Louis XI et fut capitaine de Paris pour ce dernier en 1467. Aussi, quand en 1477 les troupes françaises entrent dans le comté de Bourgogne, Louis XI n'accepte pas la fidélité de Jean au camp bourguignon. Le château de Pesmes est alors incendié[100], la seigneurie confisquée et confiée à Geoffroy de Chabannes[101]. Quelques années plus tard, le site est rendu à Jean de la Baume[102] qui rend hommage le 25 juillet 1480[103].

4.3 Pesmes après les Neufchâtel

La seigneurie de Pesmes reste dans la famille de la Baume-Montrevel jusqu'au XVIIIe siècle au gré de diverses transmissions, pas toujours directes. Lors de la reconquête de la Franche-Comté par Maximilien notamment, Pesmes est confisqué au profit de Claude de la Baume et Jean ne la récupère qu'après la signature du traité de Senlis.

Les héritiers de Jean de Grandson conservent encore des prétentions sur la seigneurie en vertu de leur droit de rachat. Ce n'est qu'au début du XVIe siècle, à l'occasion du mariage entre Jeanne de Vienne, petite-fille d'Hélyon de Grandson et de Jean de la Baume que la situation se clarifie par une renonciation au droit de rachat[104].

96 A.D.A. 1 E 135 - Copie du contrat de mariage de Bonne de Neufchâtel et Jean de la Baume (1467).
97 ROBERT 1907, p. 164-165.
98 ROBERT 1907, p. 164-165.
99 Il meurt avant le 8 novembre 1472 (A.D.A. 1 E 163 - Arrangement entre Bonne, sa sœur, et Thiébaut VIII).
100 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 26.
101 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 183.
102 COLLECTIF 1973, p. 344.
103 A.D.C.O. B 10584, cité par PEINCEDÉ, vol. 1, p. 856.
104 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p.181.

Le château fait l'objet d'une reconstruction importante par François de la Baume, au début du XVIe siècle. En dépit d'une série de travaux réalisés à la fin du XVIe siècle[105], le château apparaît en mauvais état dans un dénombrement de 1620 : « *Item le donjon a maison forte dud. Pesmes, les fousses d'icelles maison et donjon en laquelles les prédécesseurs seigneurs dud. Pesmes souloient faire leur residence ensemble des (dépendances ?), place vuide et estant a joignant aux foussés dud. chasteau a muraille dud. donjon* [...] *Madame la marquise fait observer à Monseigneur le comte de Bourgogne qu'à cause des guerres qui ont lieu dans la province les chateau, place et maison de Pesmes et aultres que les seigneurs dud. Pesmes avoient et tenoient du comte de Bourgogne avoit ete brulés et etoient détruits et en ruine et que les titres, terriers, déclarations et autres renseignements avoient disparu* »[106]. L'année suivante, un incendie ravage plus d'une centaine de maisons dans la ville[107]. Au cours de la guerre de Dix Ans, la ville souffre à nouveau des passages successifs des troupes.

À la fin du siècle, les biens de la seigneurie de Pesmes et les possessions jurassiennes détenues par Charles Antoine de la Baume sont réunies au sein d'un même ensemble. Quelques décennies plus tard, en 1754, la terre de Pesmes est érigée en marquisat de la Baume-Montrevel[108]. Le XVIIIe siècle est également marqué par de profonds remaniements de l'architecture avec l'aplanissement de la cour du château et la mise en œuvre d'un programme architectural classique[109]. En 1787, la terre est érigée en duché-pairie de Choiseul, famille qui dispose de la seigneurie par héritage maternel depuis une vingtaine d'années. Le château est vendu le 5 vendémiaire an V (26 septembre 1796) comme bien national et il subit alors de lourdes destructions[110].

4.4 Liste d'officiers

• Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour ce site.

5. Conclusion

Pesmes joue un rôle variable au sein du lignage de Neufchâtel. À l'origine, il ne s'agit que d'une possession de l'époux de Catherine de Neufchâtel, et n'a pas vocation a intégrer les domaines familiaux. C'est peut-être à cette occasion toutefois que la famille a eu l'occasion de voir le château et projeter de l'acquérir. La succession de prêt sur gage, jusqu'à l'hypothèque sur le château de Pesmes, atteste que Thiébaut VIII souhaite assez fortement en faire l'acquisition. Il agit rapidement pour réunir les territoires engagés de cette seigneurie puis il constitue le douaire de son épouse sur cette terre et la destine aux enfants de son second mariage. La seigneurie gagne encore en importance après le décès de Thiébaut VIII car elle devient la résidence de sa veuve, Guillemette de Vienne. Des actes importants, mariage et testaments, sont alors signés du château de Pesmes et Guillemette porte fréquemment la titulature de dame de Pesmes.

Cette possession était destinée à Antoine de Neufchâtel, fils cadet de ce second mariage à qui Thiébaut VIII réserve dans son testament une part importante en prévision de l'émergence d'une nouvelle branche cadette qu'il doit asseoir. Le centre de cette branche est l'Isle-sur-le-Doubs comme l'atteste le changement de lieu de sépulture de Thiébaut VIII mais Pesmes représente un

105 A.D.D. 2 B 45 - Délibération du parlement de Dole.
106 PERCHET 1896, p. 504-510.
107 COLLECTIF 1973, p. 347.
108 COLLECTIF 1973, p. 345.
109 VISCUSI-SIMONIN 2010, p. 26.
110 COLLECTIF 1973, p. 356.

second centre névralgique important, situé plus à l'est en direction du duché. La mort prématurée d'Antoine rend caduque ce projet et explique la sortie de Pesmes du giron familial.

La précocité d'une mention de foires, de marchés et de halles atteste du développement économique du bourg. L'octroi d'une charte de franchise a probablement permis de juguler son dépeuplement après la situation difficile à la charnière des XIVe et XVe siècles.

Les caractéristiques architecturales du bâtiment sont mal connues. Les derniers vestiges de baies et cheminée médiévales n'appellent guère de remarques en dehors de la présence d'éléments à caractère résidentiel. Sur le plan militaire, si les caractéristiques du château ne sont pas connues, il dispose en tous les cas d'une implantation topographique très favorable au sud et s'appuie sur les fortifications urbaines au nord. Les travaux réalisés par les Neufchâtel sont mal connus mais le testament de Guillemette de Vienne confirme toutefois leur implication avec la réalisation d'une nouvelle chapelle castrale dédiée.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.A. 1 E 161 : Arrêt du parlement de Dole.
- A.D.D. 7 E 3158 : Inventaire du château de Pesmes (1736)*.
- A.D.H.S. 4 E 868 : Acensement de Pesmes (1417)*.
- A.D.H.S. 48 J 588 : Compte de Château-Rouillaud, Pesmes et Valay (1604)*.
- A.D.H.S. 62 J 16 : Titres des seigneurs de Pesmes (XVIIIe siècle)*.
- A.D.J. E 534 : Testament de Thiébaut VIII de Neufchâtel (1459).
- A.D.C.O. E 1859 : Seigneurie de La-marche-sur-Saône * :
    - dont n°517 : Inventaire après décès de Jean de Grandson et analyse des titres (1399).
- Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 7232 : Inventaire des châteaux de Pesmes, Présilly, Courlaoux (1613)*.
- B.N.F. ms. fr. 4605, fol. 109 : Transaction entre Thiébaut X et Hélyon et Simon de Grandson (1461)*.
- B.N.F. ms. lat. 9932, fol. 140-142 : Dénombrement de Catherine de Neufchâtel pour ses enfants (1406).

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 162-164.

Barbier 2005 : BARBIER Émilie, *La chapelle d'Andelot, église paroissiale Saint-Hilaire de Pesmes*, Mémoire de master, Besançon, 2005*.

Bouchard 1993 : BOUCHARD Maria, *L'étude architecturale de l'église Saint-Hilaire de Pesmes*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1993.

Bouvard 1984 : BOUVARD André, « Les entrées fortifiées de châteaux et d'enceintes collectives en Franche-Comté (Xe-XVIIIe s.) », *Travaux de la société d'émulation du Jura 1981-1982*, Lons-le-saunier, 1984, p. 123-196.

Beauséjour 1895 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, « Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts du département de la Haute-Saône*, 3e série n°26, A. Suchaux, Vesoul, 1895, p. 29-197.

Beauséjour, Godard 1909 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle. IIe partie, de 1327 à 1451, Maison de Grandson*, L. Bon, Vesoul, 1909.

Beauséjour, Gauthier 1893 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, GAUTHIER Jules, « L'église paroissiale de Pesmes et ses monuments », *Congrès archéologique de France, LVIIIe session (1891)*, Picard, Paris,1893, p. 284-325.

Bonvalot 1987 : BONVALOT Nathalie, « La maison du sentier de Glanot », *Bulletin de la société d'agriculture, lettres, sciences et art de Haute-Saône, Vesoul*, 1987.

Bonvalot 1988 : BONVALOT Nathalie, « Pesmes : château », *Gallia informations*, C.N.R.S., 1988, p. 121.

Bonvalot 1990 : BONVALOT Nathalie, *Rapport de sauvetage urgent : tour de flanquemen*t, dactylographie [disponible au S.R.A. de Franche-Comté], 1990.

Bonvalot, Jeannin 1995 : BONVALOT Nathalie, JEANNIN Yves, « Pesmes au Moyen Âge classique : un nouveau paysage sur une trame ancienne », RICHARD Annick, MUNIER Claudine (dir.), *Éclats d'histoire : 25000 ans d'héritages, 10 ans d'archéologie en Franche-Comté*, [catalogue d'exposition], Cêtre, Besançon, 1995.

Campy, Chauve, Pernin 1983 : CAMPY Michel, CHAUVE Pierre, PERNIN Claude, Notice de la carte géologique de Pesmes, B.R.G.M., Orléans, 1983.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1908 : COLLECTIF, *Documents inédits, pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. VIII, Jacquin, Besançon, 1908.

Collectif 1973 : COLLECTIF, *Nouveau Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. IV, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1973, p. 342-358.

Douët-d'Arcq 1862 : DOUËT-D'ARCQ Louis, *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. VI, Renouard, Paris, 1862.

Gresser 1989 : GRESSER Pierre, *La Franche-Comté au temps de la guerre de Cent Ans*, Cêtres, Besançon, 1989.

Jeannin 2011 : JEANNIN Yves, « Les carreaux bicolores du château de Pesmes », *La vie de château, de la forteresse à la résidence de plaisance*, [Catalogue d'exposition du musée de Champlitte du 14 mai au 6 décembre 2011], Musée de Champlitte, Champlitte, 2011, p. 19-23.

Perchet 1896 : PERCHET Étienne, *Recherches sur Pesmes*, G. Roux, Gray, 1896.

Tuetey 1874 : TUETEY Alphonse, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard, 2e série, 7e vol., Barbier, Montbéliard, 1874.

Viscusi-Simonin 2009 : VISCUSI SIMONIN Valrérie, *Rue du général Poncet, chemin de Plantes Saint-Pierre*, [Rapport de diagnostic, INRAP], 2009.

Viscusi-Simonin 2010 : VISCUSI-SIMONIN Valérie, *Données nouvelles sur le château médiéval de Pesmes,* [Rapport de diagnostic, INRAP : Pesmes, place des Promenades], 2010.

Voisin 1984 : VOISIN Jean-Claude, « Pesmes, aux origines d'un bourg castral du XIIIe siècle », *Jura Français*, n°182, avril-juin 1984, p. 14-17.

6.3 Iconographie

• A.D.H.S. 3 P 2569: Cadastre ancien de Pesmes (1836)

Disponible en ligne sous la cote 18 NUM 408 : CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAÔNE, Archives départementales. **Documents en ligne**. [en ligne]. Vesoul [consulté le 26 janvier 2011]. Accès internet : <http://archives.cg70.fr/4DCGI/Web_RegistreChangePage/ILUMP7294>.

• B.N.F. Cabinet des estampes, Inv. Destailleur 3170 et 3171 : Deux dessins lavés au sépia de Pesmes*.

• S.H.D. Château de Vincennes, Bibliothèque centrale du Génie, Atlas 106/1, fol. 40 : Plan de Pesmes*.

Poinson-lès-Fayl

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Marne
Canton : Fayl-Billot
Commune : Poinson-lès-Fayl
Numéro INSEE : 52 394

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu : Localisation incertaine

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Tour	845 816 ?	2311 017 ?	325 ?

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Tour	Actuel	2011	E 01	93 ?
Tour	Ancien	s.d.	E	235 ?

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Langres	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Pierrefaites	**Bailliage**	Amont
Paroisse	Pressigny	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Pierre	**Châtellenie**	Fay

2. Présentation du site

2.1 Situation

Poinson se situe à la limite entre les départements de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, côté champenois. Il se situe approximativement sur un axe Vesoul-Langres, à 45 km de la première et 25 km de la seconde.

Dans les textes anciens, le village est désigné sous le terme de *Poissons*, relativement fréquent dans le secteur ; les variantes orthographiques qui permettent de distinguer ces communes aujourd'hui n'existaient pas au Moyen Âge[1]. Il convient donc d'être vigilant pour éviter toute confusion, notamment avec les villages du « *Petit Poisson* » et du « *grand Poisson* », respectivement Poinsenot et

1 LONGNON 1908, p. 9.

Poinson-lès-Grancey situés à 45 km à l'ouest, ainsi que Poinson-lès-Nogent, à 30 km au nord-ouest ou encore Poissons, à côté de Joinville, à 65 km au nord.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le village de Poinson est établi sur le plateau de Fayl-Billot, à 3,5 km au sud de cette commune. Le secteur est composé d'un socle en grès rhétien et de marnes du Keuper formant une structure tabulaire. De larges dépôts limoneux (*Œ*), produits par l'altération superficielle du Rhétien, sont également visibles en affleurement, à quelques centaines de mètres au nord de Poinson notamment. Le village est installé à l'interface entre les niveaux du Rhétien (*l1*) au sud et les couches du Sinémurien-Hettangien (*l2-3a*) au nord. Les premiers présentent une lithostratigraphie caractéristique avec des marnes schistoïdes à la base, des grès rhétiens jaunâtres ou blancs avec des bancs de conglomérats et, au sommet, des marnes de Levallois tandis que les seconds offrent plusieurs faciès calcaires[2].

L'habitat s'est développé à 325 m d'altitude, au pied d'une butte qui la domine au sud de près de 40 m. Poinson se trouve à l'extrémité orientale du Vau Noyé qui s'élève d'ouest en est de 260 m, à sa confluence avec le ruisseau du *Fayl*, jusqu'à 330 m à quelques centaines de mètres à l'est. Au nord et au sud, le plateau s'élève et le village occupe ainsi une zone relativement basse dans son environnement. La position précise de la tour reste incertaine.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

La carte de Cassini montre, pour le XVIIIe siècle, un espace largement occupé par la forêt, notamment au sud. Si elle occupe encore une partie de cet espace, la couverture forestière a toutefois largement diminué au contact du village pour laisser la place à la polyculture. L'absence de cours d'eau important à Poinson est compensée par l'exploitation de la nappe aquifère du grès rhétien, facilement accessible et l'aménagement dès le Moyen Âge d'un vaste étang qui occupe la limite orientale du village et pour lequel des travaux d'entretien sont mentionnés en 1525. La force motrice devait toutefois manquer et aucun moulin ne figure sur la carte de Cassini.

Sur le plan des matériaux de construction, Poinson dispose à l'inverse de ressources significatives. Deux carrières anciennes sont indiquées sur la carte de Cassini dans la zone calcaire, au nord et à l'est. Une troisième, à l'est, est située dans la zone des marnes schistoïdes, et une quatrième, éloignée de 5 km, se situe dans les grès rhétiens. Les dépôts liés à l'altération des grès fournissent par ailleurs du granulat pour la composition des mortiers.

2.2.3 Voies de communication

Poinson n'est pas très bien situé sur les axes de communication. Le village est légèrement décalé par rapport à l'axe reliant Langres au Rhin par Port-sur-Saône et Fayl-Billot[3]. Cet axe prend de l'importance au XVIIIe siècle et, sans se trouver sur son itinéraire, Poinson n'en est pas très éloigné.

2 BLAISON 1971.
3 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 3-4.

3. Description et analyse archéologique

Les prospections effectuées à Poinson n'ont pas permis de localiser le bâtiment qui pourrait correspondre à la « *forteresse* » puis à la « *tour* » mentionnée par les textes. Les documents consultés à ce jour ne nous ont par ailleurs apporté aucune description des vestiges. Le village s'organise autour de deux rues qui passent de part et d'autre de l'église, vraisemblable noyau de peuplement. Les habitations sont disposées le long de ces deux rues et ne forment pas véritablement d'îlot (fig. 1).

L'abbé Briffaut situe le château, auquel il conteste toute dimension militaire, à côté du presbytère[4]. Hormis l'église, aucune façade de bâtiment de ce secteur ne peut être associée à une construction médiévale. L'érudit signale déjà dans son ouvrage les toponymes « derrière la tour », « derrière la citadelle » et « la citadelle », qui s'échelonnent sur un axe sud-ouest / nord-est immédiatement au nord de la route passant au nord du village. Ces toponymes sont distants de 250 m à 500 m de l'église et sont aujourd'hui situés dans le périmètre d'une exploitation agricole. Sur le cadastre ancien, ils sont à l'écart du bâti urbain et seules quelques constructions, de taille relativement modeste, occupent l'embranchement des routes (fig. 2). L'abbé Briffaut suggère que ces toponymes sont sans lien direct avec le château mais désignent un colombier dépendant du château et situé dans ce secteur[5].

L'église de Poinson est une construction gothique traditionnellement datée du XIIIe-XIVe siècles. Elle a subi d'importantes modifications au milieu du XVIe siècle, notamment au niveau du portail, daté de 1544 (fig. 3). La dédicace à saint Martin pourrait indiquer une origine ancienne pour ce lieu de culte qui a longtemps été une dépendance de l'église voisine de Pressigny, Poinson n'obtenant le statut paroissial que vers 1621[6]. D'autres édifices religieux existaient sur le territoire communal, notamment l'ermitage Saint-Pérégrin, actif dès le XIIe siècle et très prisé à l'Époque moderne[7].

4. Historique

4.1 Poinson avant les Neufchâtel

Le territoire de Poinson n'a pas livré de vestiges archéologiques antérieurs au Moyen Âge[8]. Le village apparaît dans l'histoire au gré d'une mention d'un lignage local incarné par *Durannus de Poyssum*, témoin d'une donation reçue par l'abbaye de Belmont au milieu du XIIe siècle[9]. Le village dépend de la seigneurie du Fay et connaît probablement un destin parallèle à celle-ci au sein de la famille de Fouvent d'abord, puis aux Vergy, à Henri II comte de Vaudémont, par le biais de sa femme, et enfin à leur fille épouse de Gaucher de Châtillon[10].

4 BRIFFAUT 1860, p. 274.
5 BRIFFAUT 1860, p. 274.
6 BRIFFAUT 1860, p. 274.
7 BRIFFAUT 1860, p. 275.
8 BRIFFAUT 1860, p. 271.
9 BRIFFAUT 1860, p. 271.
10 Sur cette période se reporter à la notice du Fay.

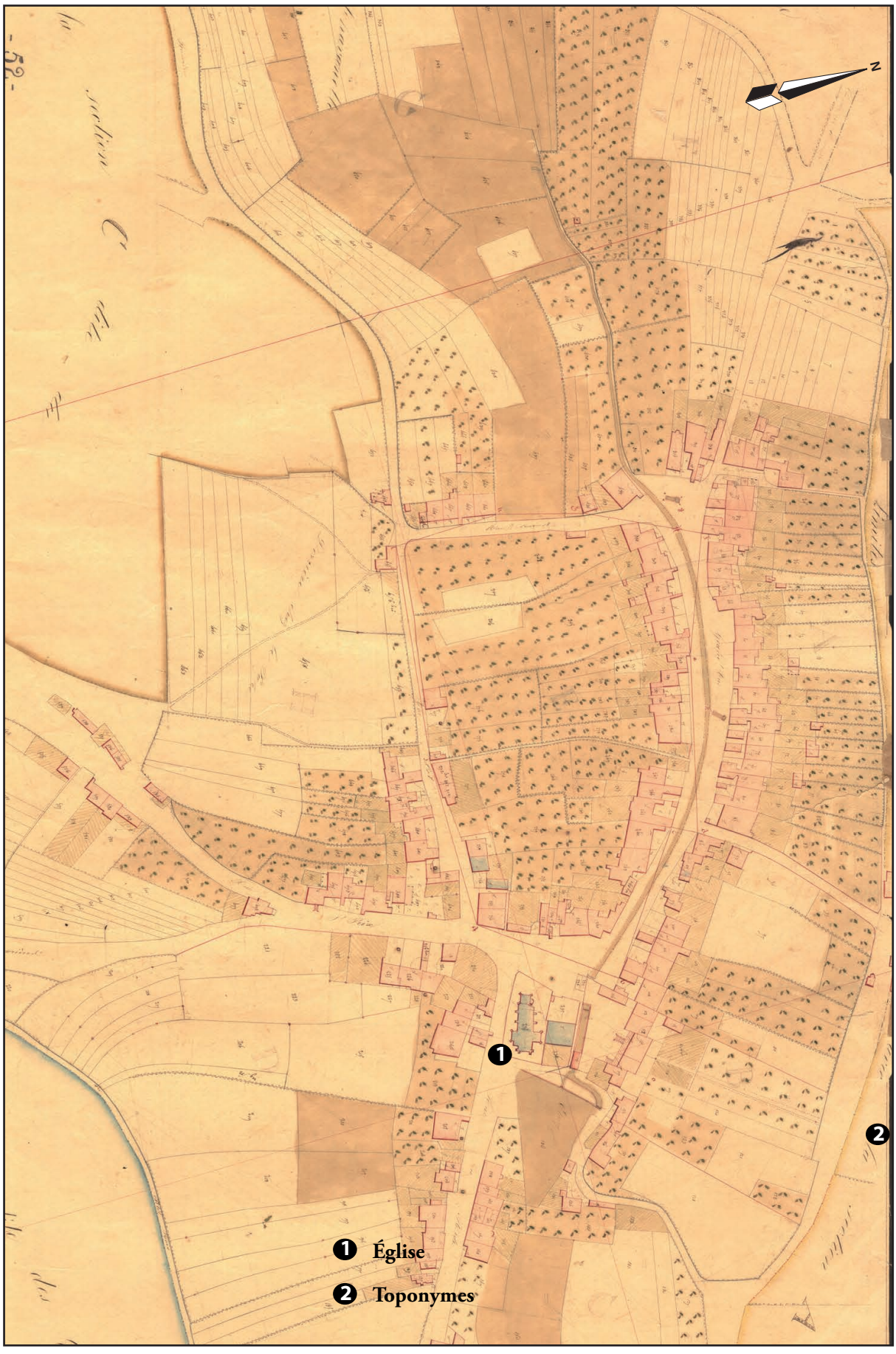

Fig. 1 : Extrait du cadastre ancien de Poinson (section E)



Fig. 2 : Extrait de la section A du cadastre ancien de Poinson avec les toponymes « la citadelle », « derrière la citadelle » et « derrière la tour ».



Fig. 3 : Portail de l'église

En 1344, le village semble détenu par Henri, sire de Joux et de Poisson qui affranchit les enfants de l'un de ses serviteurs pour leurs biens situés à « *Poisson les Bourguignon* »[11]. Il s'agit là probablement d'un vassal de Gaucher de Châtillon, seigneur du Fay. La ligne mâle du lignage de Joux s'est éteinte en ligne masculine avant 1336, à la mort d'Henri III, sire de Joux[12]. Sa sœur et héritière, Jacquette, apporte le fief à Jean de Blonay, co-seigneur de Vevay.

Le comte Étienne de Montbéliard achète la seigneurie de Poisson et celle de Morey pour 12 000 francs en 1369[13]. Celui-ci rend hommage à Mahaut d'Artois le 31 mai 1371, « *a cause dudit contee de Bourgogne* », « *Item avons repris de notre dicte dame de Puissont pres du Fay* »[14]. La même année, une enquête est menée concernant la suzeraineté de plusieurs lieux dépendant du bailliage de Gray : deux témoins assurent que Jean de Blonay et son fils, Hugues, seigneur de Joux et de Poisson ont reconnu que cette terre relevait du comté de Bourgogne[15]. À cette date, Poinson est donc manifestement inféodé par Étienne de Montbéliard à la famille Blonay à moins que l'enquête ne porte exclusivement sur la période antérieure à l'achat par Étienne de Montbéliard.

Son fils aîné, Henri, épouse une dizaine d'années plus tard Marie de Châtillon, dame du Fay. Il décède en 1396 en Hongrie lors de la bataille de Nicopolis et son père gère alors la succession de ses quatre petites-filles. Dans son testament du 31 octobre 1397, Étienne de Montbéliard prévoit leur part respective : « [...] *Item lad. Agnes en la ville chastel et forteresse de Marnay ou chastel et forteresse du Fay en la dioceses de Langres en la moitie de lad. rente de Salins que se amonte par tout a XII^C LX livres de rente appartenant aud. Henry a cause que dessus et la ville et forteresse de Lavoncourt* ***en la ville et forteresse de Poisson*** *en la terre et maison de Morlenon en Brie pres de Montmirey ensemble les drois terres chapelles villes villaiges fieds rerefieds noblessses* [...] »[16].

4.2 Les Neufchâtel et Poinson

Le 22 avril 1398 (n.s.), un acte jette les bases du contrat de mariage entre Thiébaut VIII de Neufchâtel et Agnès de Montbéliard. Outre une seconde rencontre le 13 mai suivant à Vuillafans en présence des témoins choisis, il prévoit « *Item se obligera le dit de Nuefchastel en lectres soubz son seelx de confesser avoir eu et receu les terres et fourtteresse que sont du partaige de ladicte damoiselle Agnel ensamble les meubles d'icelle forteresses selon le contenu du testament de feu monseigneur messire Estienne de Montbéliard toutes et quanteffois que les empeschemens mis par monseigneur de Bourgogne ou autres seigneur des fieds es dictes terres et forteresses seront ostez* »[17]. La dernière formule évoque une mainmise ducale, peut-être en raison d'une contestation de la succession ou d'un défaut d'hommage.

En dehors de la transmission de cette terre d'une génération à l'autre, on ne connaît aucun acte des Neufchâtel relatif à Poinson. En 1430, dans son testament, Agnès de Montbéliard constitue « *mes hoirs et vrays héritiers universaulx, seulx et pour le tout par egal pourtion, mes biens amez enffans*

11 A.D.C.O. B 261, fol. 84 cité par Peincedé vol. 2, p. 868. La mention de *Poinson les Bourguignon* permet de l'identifier à Poinson, situé à quelques kilomètres de Bourguignon-les-Morey, autre dépendance de la châtellenie du Fay. La date de 1344 pose problème : Jacquette et Jean de Joux ont un fils prénommé Henri mais celui-ci était encore en bas-âge et pas en position d'aîné, donc dépourvu du titre de sire de Joux ; il s'agit donc d'une erreur de prénom ou de date.
12 ESTAVAYER 1843, p. 51.
13 DUVERNOY 1832, p. 192 ; A.N. K 2014 cité dans la documentation DEBRY.
14 A.D.D. 1 B 454 n°4.
15 A.D.C.O. B 261, fol. 186 cité par Peincedé, vol. 2, p. 883.
16 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament d'Étienne de Montfaucon-Montbéliard (1397), copie de 1445.
17 A.D.J. E 534 - Traité de mariage de Thiébaut VIII et Agnès de Montbéliard (1398) copie du 6 juillet 1459.

Thiebault et Jehan de Neufchastel, frères, en tous mes autres biens tant meubles comme immeubles »[18]. Un premier accord signé en 1433 et confirmé deux ans plus tard divise l'héritage maternel en octroyant la seigneurie la plus proche des possessions comtoises, Marnay, à l'aîné tandis que les autres terres, dont Poinson, vont à Jean II le cadet. Cet arrangement est finalement remis en question dans les années 1440 avec une remise à plat totale de l'accord entre les deux frères qui exécutent plusieurs modifications sur leur héritage paternel. Concernant les biens venant de leur mère, ils procèdent à une inversion des parts respectives par un accord du 31 octobre 1447 et c'est finalement l'aîné qui emporte Poinson : « *nous led. Thiebaud de Neufchastel seigneur dessusd. avons et emportons aurons et emporterons perpetuelement et a tousioursmais pour nous nosd. hoirs successeurs et ayans cause de nous pour nred. droict et part et portion et partaige des biens et succession de nred. feue dame et mere les chastel villes villages terres drois vestures rentes censes yssues revenus apartenances et appendises quelconques du Fay, de Bourgoigne et de* ***Poinsons*** »[19].

En 1463, Thiébaut IX lègue par son testament ces mêmes terres à son fils cadet Claude de Neufchâtel : « *Et ledit Claude de Neufchâtel je le fais nomme et institue mon héritier es terres et seigneuries du Fayl Burgougnon* ***Pouron*** *et en toutes leurs appartenances* »[20]. Jusqu'à présent, ces mentions n'évoquaient guère la forteresse pourtant citée par Étienne de Montbéliard. Le contrat de mariage de Claude de Neufchâtel, daté du 21 mai 1465 éclaire la situation en précisant : « [...] *la baronnye et seignorie du Fail et ses appartenances la Fourteresse et appartenances de Bourg*^{nons} ***la tourt et appartenances de Poissons*** »[21]. Quelques mois plus tard, Thiébaut IX et son épouse Bonne de Châteauvillain confirment leur donation pour le mariage de Claude : « [...] *in baronia et dominio du Fay et eius partinentias fortalicione et partinentias burgondionis.* ***In turri et partinentiis de Poinssons*** *et generaliter omne illud que nos dicti dominus et domina de Novo Castro tunc habimus et in future acquirent possemus in episcopatu Lingonensi* [...] »[22].

À la mort de Claude, la seigneurie passe comme l'ensemble de ses biens à son frère cadet Guillaume qui décède quelques mois plus tard. Celui-ci teste en faveur de ses nièces, les filles de Claude, en dépit du testament de son père, Thiébaut IX, qui excluait les filles de la succession au profit de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu. Mais, depuis la rédaction de son testament en 1463, les événements politiques ont bouleversé la situation et chaque branche a pris une orientation différente dans le conflit entre Louis XI et Maximilien, les Neufchâtel-Montaigu ralliant le premier tandis que Claude restait fidèle au second.

Bonne de Boulay marie rapidement ses deux filles laïques, Bonne et Élisabeth, la troisième Marguerite étant religieuse à Baume-les-Dames et Remiremont. Le 28 octobre 1505, un accord survient entre Bonne et ses deux gendres stipulant que l'aînée, mariée à Guillaume de Fürstenberg, emporte Neufchâtel et la cadette, mariée à Félix de Werdenberg, Châtel-sur-Moselle ; les revenus des autres possessions, dont le Fay, Bourguignon, Poinson, restent partagés par moitié[23].

18 A.D.H.S. 48 J 35 - Testament d'Agnès de Montbéliard, fol. 9 v°.
19 A.D.D. 7 E 1333 - Partage entre Thiébaut IX et Jean II (1447), fol. 5 r°.
20 A.D.D. 7 E 1325 - Copie non datée du testament de Thiébaut IX (or. 1463), fol. 8 v°
21 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465), fol. 2 r°.
22 A.D.M.M. B 608 n°14 transcrit dans la documentation DEBRY.
23 A.D.M.M. B 608 n°51 cité par Inventaire de Lancelot.

4.3 Poinson après les Neufchâtel

Comme la majeure partie des biens familiaux, Poinson fait l'objet d'une contestation entre la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu et les filles de Claude de Neufchâtel. Guillaume de Fürstenberg, époux de Bonne de Neufchâtel, contrôle l'essentiel des seigneuries comtoises. En dépit de plusieurs condamnations au parlement de Dole, les Neufchâtel-Montaigu ne parviennent pas à remettre la main sur ces biens. À la mort de l'empereur Maximilien, la situation politique change toutefois et Guillaume, qui était dans l'entourage de l'empereur préfère alors vendre à l'archiduc d'Autriche, le 15 mars 1524, ses prétentions sur l'héritage des Neufchâtel[24].

En 1525, « *Vuillemin Mortaul de Bourguignon receveur dud. lieu et de Poinsson* » rend à « *Ferdinande par la grace de dieu archiduc d'Austriche prince et infant des Espaignes duc de Bourgoigne* » le compte de Bourguignon et de Poinson « *acquis de hault et puissant seigneur Guillaume conte de Fürstenberg seigneur dud. Hericourt* »[25]. Si des réparations importantes apparaissent au château de Bourguignon, aucune mention n'est faite de la tour de Poinson. Les seules dépenses relatives à ce village concernent «[...] *la refection de lestang estant pres l eglise de Poinsson ques este rompu tant a la bonde que autrepart* [...]»[26], attestant ainsi de l'ancienneté de la topographie actuelle.

Deux ans plus tard, la 1er juillet 1527, alors que Ferdinand est devenu roi de Hongrie et de Bohême, il passe un accord avec Anne de Neufchâtel-Montaigu, héritière de Fernande de Neufchâtel, dernier représentant masculin de cette branche cadette. Ce traité vient régler à l'amiable une partie de l'imbroglio judiciaire découlant de la succession de Thiébaut IX. Anne de Neufchâtel doit faire de lourdes concessions : elle cède à Ferdinand les « *chasteaux villes terres et seignories desdictz Hericourt Lisle Blanmont Clemont et Chastellot* », assume une rente annuelle de 250 francs au profit d'Antoine, bâtard de Neufchâtel, et paie 4 000 florins d'or en dédommagement des meubles et de l'artillerie des places qu'elle conserve, les « *chasteaulx villes terres et seignories desdictz Neufchastel Montrond Bourgoingnon* ***Poinson*** *et Pont de Roide* »[27].

Dix ans plus tard, c'est la succession d'Anne de Neufchâtel qui crée des discussions entre ses trois filles. Les trois sœurs, mariées ou promises aux trois frères Joachim, Girard et Marc de Rye trouvent un accord en 1537. Il prévoit notamment : « [...] *et au regard de ladite damoiselle Jeanne futeur femme dud seigneur d Issey eu egard au droit par elle pretendu a cause et pour raison dud testament* [...] *aurat et emporterat les terres chastel et seigneurie d'Amance Montagu* ***Ponçon*** *Bourguignons avec leurs membres dependances appartenances* [...] »[28].

Les problèmes de succession ne sont que partiellement réglés et, en 1552, Christophe de Wurtemberg, comte de Montbéliard, tente de faire valoir ses droits sur ces terres en raison d'une vente intervenue en 1505[29]. Comme prévu par l'acte de 1537, Joachim et Antoinette de Rye assument la procédure judiciaire tout au long de la période. Au XVIe siècle se déploie peu à peu une jurisprudence très complexe, les procédures s'allongent et les arguments remontent parfois très loin, dans le cas présent jusqu'au testament du comte Étienne de Montbéliard, en 1397.

24 A.D.H.S. Ray (dépôt) 847 - Traité entre Anne de Neufchâtel et Ferdinand de Habsbourg.
25 A.N. K 1800 (3) - Compte de Bourguignon-lès-Morey et de Poinson, fol. 1 r° (juin 1525- juin 1526)
26 A.N. K 1800 (3) - Compte de Bourguignon-lès-Morey et de Poinson, fol. 36 r° (juin 1525- juin 1526)
27 A.D.H.S. Ray (dépôt) 847 - Traité entre Anne de Neufchâtel et Ferdinand de Habsbourg.
28 A.N. K 1799 (3) - Accord entre Jeanne, Antoinette et Louise, filles d'Anne de Neufchâtel (1537).
29 A.N. K 1803 (1) - Requête de Christophe de Wurtemberg (1552).

Dans les faits, la seigneurie est détenue par Françoise de Rye, fille de Joachim et d'Antoinette puis par son époux Léonor Chabot, en dépit de la procédure toujours soutenue par les Wurtemberg.

Au début du XVIIe siècle, en 1619, la seigneurie est incorporée au duché de Bourgogne à la suite d'un partage de terres en surséance entre les duché et comté[30]. Elle est alors détenue par Jeanne Boitouset qui la reprend en hommage sept ans plus tard[31]. À l'exception de deux brèves périodes, la seigneurie reste entre les mains de cette famille jusqu'en 1740. La première interruption intervient lors de la guerre de Trente Ans au profit d'un officier royal, Jean de Pierrotte seigneur d'Antonville[32]. La seconde intervient en 1659 lors d'un projet d'échange avec la seigneurie de Chay entre les Boitouset et Monsieur Froment ; celui-ci obtient alors du roi que les troupes françaises ne soient plus logées à Poinson que sur ordre royal[33] mais l'échange n'aboutit pas et la terre reste aux Boitouset. Elle est finalement vendue au baron de Pressigny, François Hubert Heudelot, qui rend hommage et en fait dénombrement[34]. En 1766, cette seigneurie est vendue à M. Grisot, demeurant à Fay, qui la détient jusqu'à la Révolution[35].

Ces nombreux changements de mains ne permettent pas de mieux connaître l'état de la « *tour* » de Poinson et moins encore la potentielle implication des Neufchâtel dans cette petite seigneurie.

4.4 Liste d'officiers

• Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour cette seigneurie.

5. Conclusion

Poinson est une dépendance de la châtellenie du Fay. Elle ne semble pas disposer d'une grande importance pour ses propriétaires successifs et n'apparaît jamais dans la titulature des Neufchâtel. L'usage des termes « *villes et forteresse* » à la fin du XIVe siècle puis « *tour* » au XVe siècle évoque un édifice relativement modeste, probablement lié à l'urbanisme villageois et disposant d'éléments défensifs limités mais certainement présents, au moins sur un plan symbolique. Pour autant, ni les documents consultés, ni le parcellaire ou les vestiges ne permettent de préciser cette architecture.

L'appartenance de Poinson au domaine direct des Neufchâtel pose d'ailleurs question. Cette terre est manifestement inféodée par les seigneurs de Châtillon puis par Étienne de Montfaucon-Montbéliard. Au début de l'Époque moderne, le receveur de Ferdinand de Habsbourg pour les seigneuries de Poinson et Bourguignon-les-Morey lève toutefois lui même l'impôt et fait réaliser des réparations à l'étang, suggérant que la seigneurie est exploitée directement par Ferdinand ou que seule une portion de celle-ci est inféodée. L'absence de reprise de fiefs auprès des Neufchâtel pour ce fief alors que l'on dispose de plusieurs actes de ce type pour le château de Bourguignon-les-Morey, acquis dans les mêmes conditions et dépendant également du Fay, suggère toutefois que Poinson était exploité directement.

30 A.D.C.O. B 37, fol. 368 cité par Peincedé vol. 3, p. 684.
31 A.D.C.O. B 10719, cité par Peincedé vol. 7, p. 379.
32 A.D.C.O. B 10743 cité par Peincedé vol. 7, p. 414 et A.D.C.O. B 10 769 cité par Peincedé, vol. 7, p. 438.
33 Acte publié par BRIFFAUT 1860, p. 272-273.
34 BRIFFAUT 1860, p. 273 ; A.D.C.O. B 11 003 cité par Peincedé vol. 7, p. 728 et A.D.C.O. B 11 007 cité par Peincedé vol. 29, p. 409.
35 A.D.C.O. B 11060 cité par Peincedé vol. 7, p. 784.

6. Sources

6.1 Archives

• A.D.D. 7 E 3683 : Publication du testament d'Éléonore Boitouset, seigneur de Loulans et de Poinson ; inventaire bénéficiaire de ses biens au profit de son frère, curé de Quingey ; papiers trouvés au domicile du décédé ; estimation de ses meubles (1711)*.

• A.D.D. 7 E 2691 : Autres biens de la famille Boitouset (1473-1733)*.

• A.D.D. 7 E 1325 : Testament d'Étienne de Montbéliard (1397).

• A.D.J. 354 E : Contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465).

• A.D.J. E 534 : Traité de mariage d'Agnès de Montbéliard et Thiébaut VIII (1398).

• A.D.H.M. 1 H 88 : Biens de l'abbaye d'Auberive, sis à Poinson*.

• A.D.H.M. 2 H 5 : Biens de l'abbaye de Beaulieu à Poinson-les-Fays (1226-1299)*.

• A.D.M.M. B 608 n°14 : Confirmation de donation de mariage à Claude de Neufchâtel (1466).

•A.N. K 1800 (3) : Compte du receveur de Bourguignon-les-Morey et de Poinson (1525).

• Château de Blonay (Suisse) : Archives familiales des Blonay*.

6.2 Bibliographie

Andenmatten 2004 : ADENMATTEN Bernard, « Blonay », JORIO Marco (dir), *Dictionnaire historique de la Suisse*, [en ligne]. Berne : Mai 2006 [consulté le 15 novembre 2012]. Accès internet <URL http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F19557.php>.

Blaison 1971 : BLAISON Jean, *Notice de la carte géologiques de Fayl-Billot*, B.R.G.M., Orléans, 1971.

Briffaut 1860 : BRIFFAUT Claude Jules, *Histoire de la ville de Fayl-Billot et notices sur les villages du canton,* Outhenin-Chalandre, Besançon, 1860.

Briffaut, Mulson 1891 : BRIFFAUT MULSON, H*istoire de la vallée de l'Amance, ancien doyenné de Pierrefaite comprenant quarante villages*, Areis-sur-Aune, 1891.

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

Estavayer 1843 : ESTAVAYER Jean-Louis, *Histoire généalogique de la maison de Joux*, [édition revue et augmentée par Charles Duvernoy], Sainte-Agathe, Besançon, 1843.

6.3 Iconographie

• A.D.H.M. 3 P 2 395 : Cadastre ancien de Poinson-les-Fayl (s.d.).

Pont-de-Roide

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Doubs
Canton : Pont-de-Roide
Commune : Pont-de-Roide
Numéro INSEE : 25 463

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Pont fortifié	934 741	2274 168	352

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Pont fortifié	Actuel	2010	AR et AP	voirie
Pont fortifié	Ancien	1838	A1 et C	voirie

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Ajoie	**Bailliage**	Amont
Paroisse	Châtel-Sainte-Marie	**Suzeraineté**	La Roche et Montfaucon puis aucune
Dédicace	Notre-Dame	**Châtellenie**	Neufchâtel

2. Présentation du site

2.1 Situation

Pont-de-Roide se trouve sur la vallée du *Doubs* qui, depuis Saint-Hippolyte, à 8 km au sud, jusqu'à Montbéliard, à 15 km au nord, s'écoule du sud vers le nord.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le secteur de Pont-de-Roide est marqué par le massif du Lomont, limite septentrionale du Jura plissé ; il barre le paysage d'est en ouest à 3 km au sud de l'agglomération. Ce massif, culminant à 840 m, présente des pentes abruptes et l'altitude décroît rapidement pour atteindre 584 m au sommet du Mont-Julien, butte témoin contrôlant la vallée du *Doubs*, 476 m à Neufchâtel qui occupe une digitation du Lomont et 350 m au niveau du franchissement de la rivière à Pont-de-Roide. La vallée, très encaissée, coupe ce massif selon un axe nord-sud qui constitue l'axe de communication majeur pour franchir ce relief. L'agglomération est installée à la confluence de trois rivières. À l'est, le *Roide* prend sa source au pied du plateau de Blamont qu'il entaille et se jette dans le *Doubs* à 1 km au nord du pont actuel ; à l'ouest, la *Ranceuse* coule au pied du Lomont avant d'alimenter la rivière principale à 500 m au nord de la précédente confluence.

La géologie du secteur est marquée par le massif du Lomont, au sud, où affleurent les niveaux anciens du Bajocien, du Bathonien et du Callovien, soulevés par le plissement du Jura. Au nord, les plateaux autour de Pont-de-Roide présentent une organisation régulière, perturbée à l'ouest par quelques failles subméridiennes. Les sommets sont occupés par le Kimméridigen (*J7*) qui alterne à l'ouest avec l'Oxfordien supérieur (*J6*). Ces deux formations offrent une lithologie calcaire, plus précisément des calcaires à Astartes, blancs, fins mais très gélifs, et des calcaires à Natice, gris, en bancs d'un demi-mètre de hauteur pour la première et des Calcaires oolithiques pour la seconde[1]. Le coteau qui domine l'ouest de Pont-de-Roide est isolé du plateau par une faille qui permet l'affleurement de niveaux plus récents : les marnes à Astartes d'une part (*J7b*) et les calcaires à térébratules (*J7c*).

Ces niveaux offrent des formations importantes d'éboulis ou groise (*E*) qui ont constitué un matériau d'empierrement facilement accessible et très employé. Il recouvre à l'est les marnes de l'Oxfordien moyen (*J5*). De ce côté, le bas des pentes est constitué des couches plus anciennes composées des marnes de l'Oxfordien inférieur (*J4*) et du Callovien qui affleure sur la rive droite du *Doubs*. Ce dernier présente deux faciès lithologiques distincts, « la dalle nacrée », formation de calcaires roux, bioclastiques et à entroques dont l'altération de surface offre parfois des marnes brun-rouille et un niveau de calcaires oolithiques ferrugineux. Enfin les alluvions du Doubs recouvrent largement les niveaux inférieurs.

L'agglomération occupe un petit secteur plat d'un kilomètre carré situé en rive gauche, à la confluence du Doubs et de la *Ranceuse*. Le pont est installé très au sud dans ce dispositif et profite de la faible profondeur du substrat à ce niveau. Hormis les vallons des deux cours d'eau, vers l'est et l'ouest, Pont-de-Roide est dominé de tous côtés par des reliefs dépassant les 500 m d'altitude.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

L'étroitesse du replat occupé par Pont-de-Roide n'offre que très peu de surfaces cultivables. La faible démographie de Pont-de-Roide jusqu'au XVIIe siècle lui devait toutefois permettre une production suffisante. Le *Doubs* constitue le principal atout de Pont-de-Roide, qui en exploite à

1 CONTINI, KERRIEN 1973, p. 8.

la fois l'énergie hydraulique, les ressources halieutiques, le vecteur de communication, principalement pour le flottage du bois et a permis l'installation d'un péage sur ce point de franchissement incontournable, notamment pour la production des sauneries de Salins. Avec le développement de l'industrie hydraulique au XVIIIe siècle et surtout au XIXe siècle, Pont-de-Roide connaît un développement très important.

La pierre est facilement exploitable, notamment sur la rive droite du *Doubs* sur les affleurements de « la Dalle nacrée » ou en ramassage au niveau des éboulis du Kimméridgien et de l'Oxfordien. La présence des toponymes « Les carrières » et « Champ des carrières » sur cette rive, à quelques dizaines de mètres du pont en sont un témoignage (fig. 1). Les marnes de l'Oxfordien fournissent enfin des argiles utilisées dans d'anciennes tuileries du secteur[2].

2.2.3 Voies de communication

La position topographique de Pont-de-Roide en fait un lieu de passage obligé. L'axe nord-sud permet, par la vallée du *Doubs*, de quitter la zone montagneuse pour aborder le pays de Montbéliard. L'axe est-ouest dessert d'une part le plateau de Blamont par le vallon du *Roide* à l'est et d'autre part, l'axe Montbéliard-Baume-les-Dames-Besançon, à l'ouest, par la vallée de la *Ranceuse* puis celle du *Doubs* que l'on retrouve de ce côté après sa bifurcation à 120° au niveau de Montbéliard. La vallée de la *Ranceuse* permet ainsi de rejoindre par le val de Dambelin, Lanthenans, Blussans puis l'Isle-sur-le-Doubs au nord, ou Clerval vers Baume-les-Dames à l'ouest ; il s'agit donc d'un axe de communication très précieux pour les Neufchâtel qui peuvent relier ainsi nombre de leurs possessions. C'est par ce côté que passe le chemin du sel qui, depuis Salins, rallie Vuillaffans, Passavant, Tournedoz, puis la vallée de la *Ranceuse* jusqu'à Pont de Roide qui constitue l'un des terminus de cette voie avant l'export hors du comté[3]. Un acte de 1460 relatif à l'abornement de ce chemin montre d'ailleurs la volonté des seigneurs de Neufchâtel de diriger les flux du chemin du sel en direction de leurs terres[4].

L'hypothèse d'une voie romaine dans ce secteur est souvent avancée. Elle aurait permis de relier *Vesontio*, par un axe similaire à la route du sel, à Porrentruy. Cet axe serait connecté à une voie secondaire partant de la route de Mandeure et expliquerait la présence d'une fortification au sommet du Mont-Julien[5].

3. Description et analyse archéologique

Peu d'éléments permettent de reconstituer la morphologie du pont fortifié médiéval de Pont-de-Roide. La plupart des historiens suggèrent l'existence d'un pont antique en relation avec les vestiges d'occupation gallo-romaine attestés sur le Mont-Julien. La tradition positionne ce premier franchissement en aval, à un kilomètre du village actuel là où le *Roide* se jette dans le *Doubs*[6]. Plus récemment, des pieux auraient été observés à ce niveau sans faire toutefois l'objet d'une analyse archéologique[7]. Pour le pont médiéval, le lent développement de l'habitat et les quelques jalons chronologiques dont nous disposons suggèrent qu'il se situait peu ou prou à son emplacement actuel.

2 CONTINI, KERRIEN 1973, p. 16.
3 COLLECTIF 2008, p. 17 ; HAMMERER 1984 ; A.D.D. 1 B 278.
4 A.D.D. 1 B 476, n°16.
5 RICHARD 1858, p. 317-319.
6 RICHARD 1858, p. 316.
7 COLLECTIF 2008, p. 7.

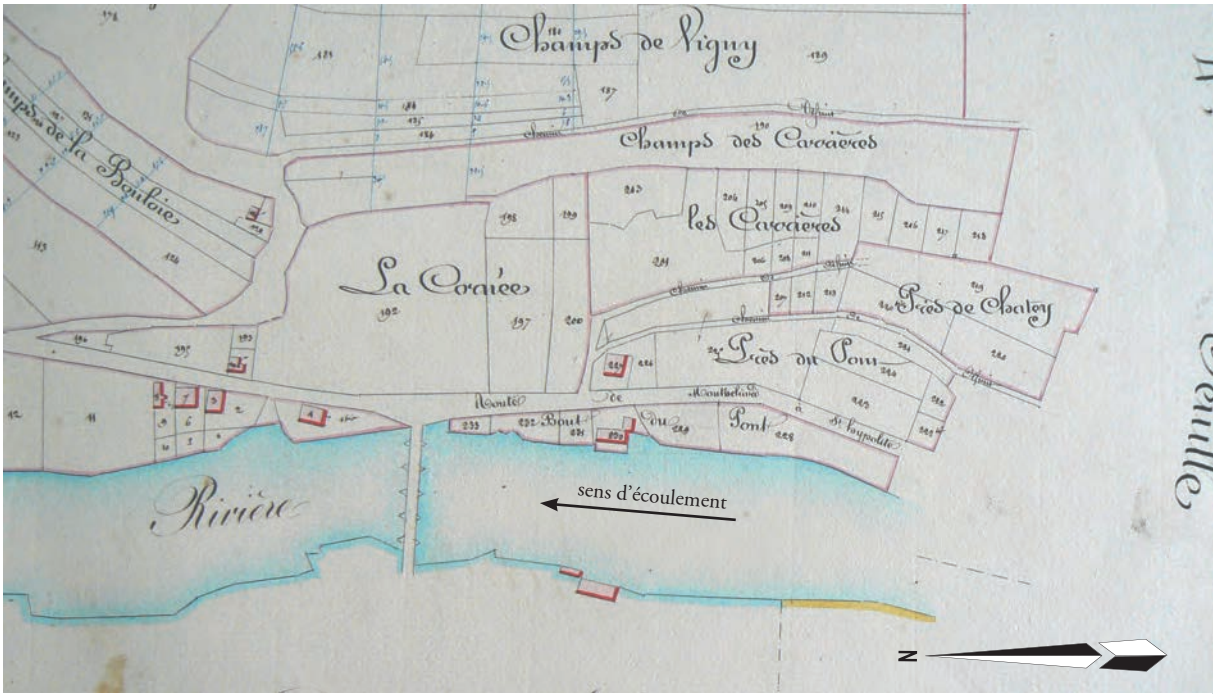

Fig. 1 : Cadastre ancien de Pont-de-Roide (1838)

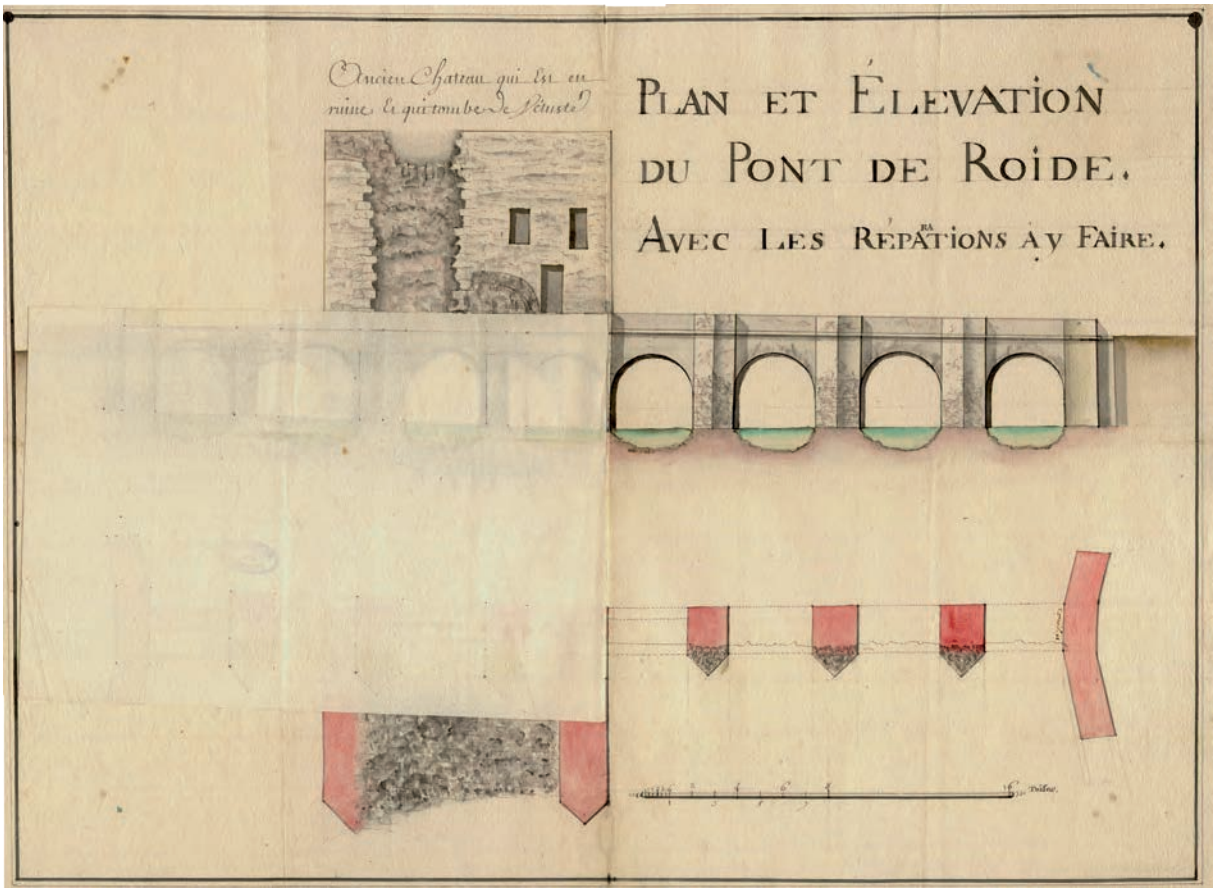

Fig. 2 : Plan et coupe de 1742, vue du sud (A.D.D. 1 C 2333-1), document 1

Si le pont est cité au XIVe siècle, on n'en dispose d'aucune description, même sommaire, mais uniquement de la mention de redevances pour « *la refection dud. pont et maison d'illec* »[8]. En 1581, au cours d'une enquête judiciaire sur le contenu des seigneuries de la succession des Neufchâtel, plusieurs anciens officiers témoignent ainsi : « *laquelle segnorie de Pont de Royde consiste en belle tour quest au milieu de la riviere du Doubz fondee sur ung arvoz*[9] *de pierre quest retuner* [?] *et reputes pour lung des plus beaul de ce pays et conte de Bourgogne* »[10] ou « *dud Neufchastel a tousiours despendu le Pont de Royde et seignorie d'illec que consiste en une tour que est au milieu du Doubz et ou est dehu le peage* »[11]. Au lendemain de la guerre de Trente Ans, le château est en mauvais état : « *Le pont estant proche le village dud. Pont du Royde dresse sur la riviere du Doub avec le bastiment d'icelluy quest presentement ruyné ce quest arrive par le moyen des derniers malheurs de guerre* »[12].

Un dossier des ponts-et-chaussées livre une iconographie relativement abondante entre 1742 et 1772 qui permet d'appréhender dans les grandes lignes l'aspect de cette fortification au milieu du XVIIIe siècle[13]. Le dossier le plus ancien, daté de 1742, est constitué de deux plans et coupes du pont représentant l'état avant réparation et le projet de transformations[14]. L'un de ces plans présente un pont à 8 arches d'égale portée mais dont les 4 arches orientales soutiennent un tablier moins large (fig. 2). Au niveau des 3 arches suivantes, deux piles beaucoup plus longues soutiennent une tour. Une retombe de papier blanc a été collée sur cette partie du document et la légende est incomplète ; cela peut suggérer qu'il s'agit d'un brouillon, mais elle pourrait également correspondre à l'état du pont avant travaux.

Le second document présente un pont à six arches (fig. 3). Les 4 arches orientales et l'arche occidentale sont de largeur similaire, de 22 pieds 7 pouces (env. 7,35 m) à 23 pieds 7 pouces (env. 7,65 m) ; la dernière est nettement plus large avec 47 pieds (env. 15,3 m). Les piles orientales sont grossièrement carrées avec 12 pieds de côté (env. 3,9 m) tandis que les deux piles suivantes mesurent 13 pieds (env. 4,25 m) et 18 pieds (5,85 m) de largeur pour une longueur de 8 toises (env. 16 m). À l'extrémité occidentale, le tablier du pont mesure 19 pieds de largeur alors que de l'autre côté du pont il n'en mesure plus qu'une douzaine. Le projet de transformation prévoit d'harmoniser à la largeur maximale sur toute la longueur de l'ouvrage. Un plan réalisé vers 1750 montre encore un net décrochement et confirme l'inégale largeur du tablier du pont à cette date (fig. 4)[15].

La tour de l'ancien château est établie sur les deux plus longues piles ; elle ne surplombe donc pas directement le pont sous la forme d'une tour-porche mais flanque la seconde arche depuis l'ouest. Cet édifice de 23 m de long, 17 m de hauteur depuis le tablier et une dizaine de mètres de large[16] comportait au sud trois baies rectangulaires, une porte au rez-de-chaussée, ce qui implique une circulation au pied de la tour, de ce côté, et deux fenêtres à l'étage. Un troisième niveau, aveugle au sud, coiffait la tour. Les maçonneries présentent une brèche importante à l'ouest, sur toute sa hauteur. Entre cette brèche et la porte d'entrée, est représenté un arc très surbaissé dont le profil évoque une reconstruction ou une transformation de l'édifice au début de l'Époque moderne. Au-dessus de ce dessin, la légende indique : « *Ancien chateau qui est en ruine et qui tombe de vétusté* ».

8 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 5 v°.
9 *Arvoz* ou *arvolt* signifie arc, arcade, voûte, cintre (GODEFROY, vol. 1, p. 416).
10 A.D.H.S. 48 J 393, fol. 108 v° - Témoignage de Jean Barnard de Pouvans, ancien receveur de Neufchâtel.
11 A.D.H.S. 48 J 393, fol. 128 v° - Témoignage de Jean Abriot de l'Isle, ancien receveur de l'Isle et scribe de Neufchâtel.
12 A.D.D. 7 E 3750 reproduit dans COLLECTIF 2008, p. 10.
13 A.D.D. 1 C 2333 cité par COLLECTIF 2008, p. 18.
14 A.D.D. 1 C2333-1.
15 A.D.D. 1 C 2343 - 18 reproduit dans COLLECTIF 2008, p. 22.
16 Sur le plan de 1742, entre 11 m et 12 m ; sur ceux de 1758 entre 7 m et 8 m.

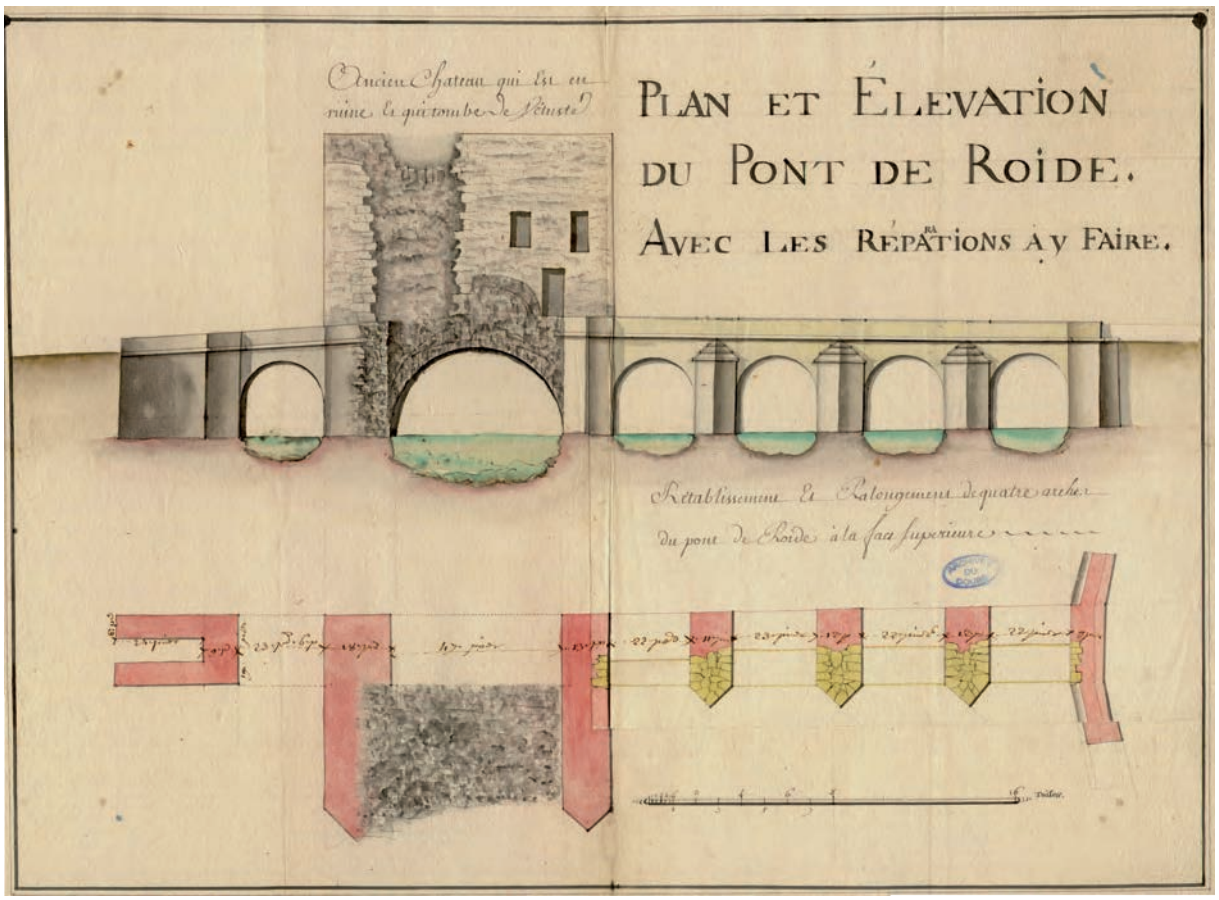

Fig. 3 : Plan et coupe de 1742, vue du sud (A.D.D. 1 C 2333-1, document 2)

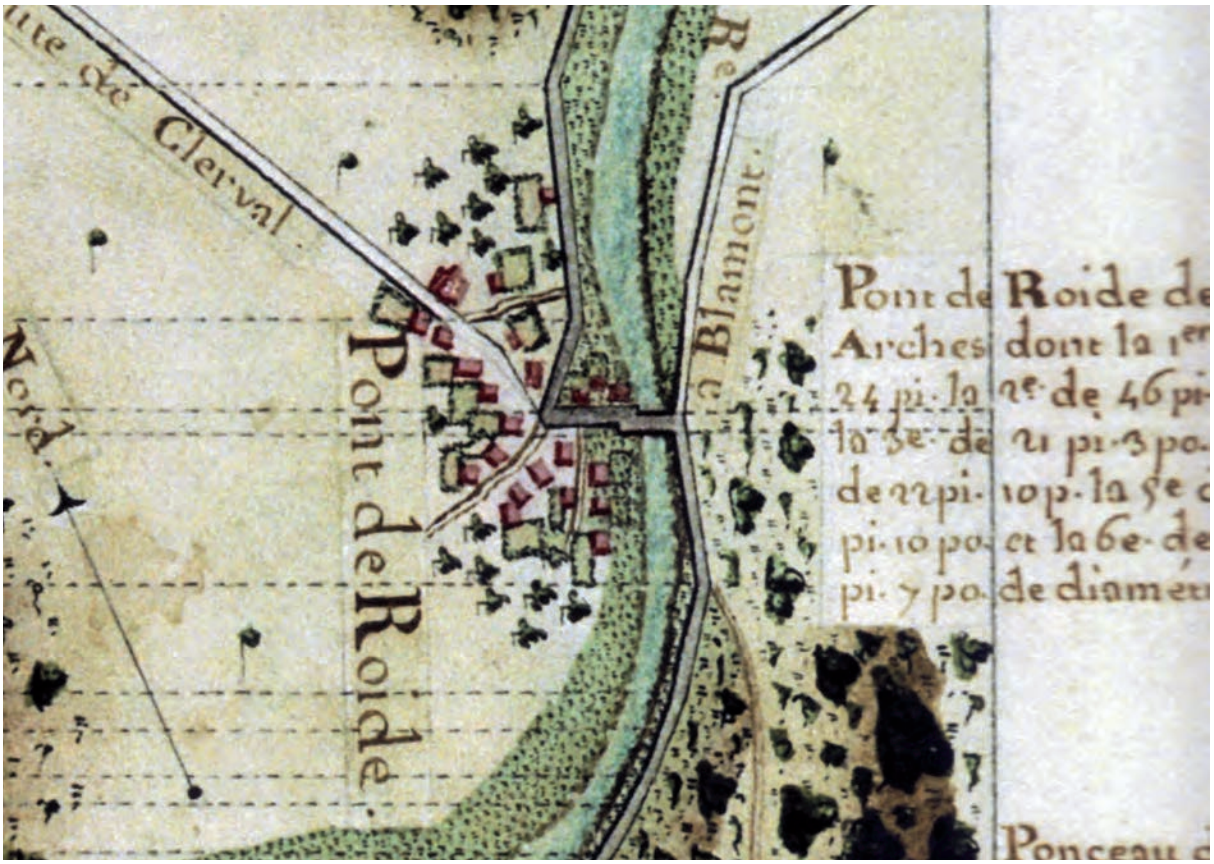

Fig. 4 : Extrait du plan de 1750 (A.D.D. 1C2343 -18 reproduit dans COLLECTIF 2008, p. 22)

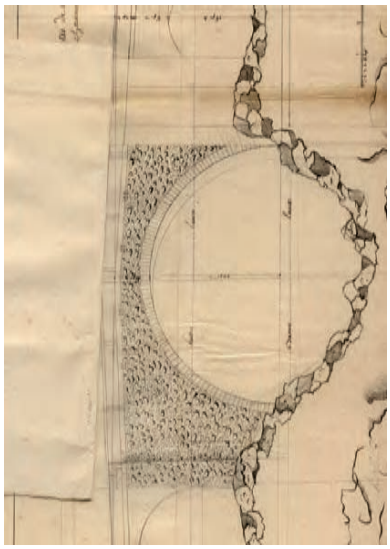

Fig. 5 bis : même document avec la retombe levée

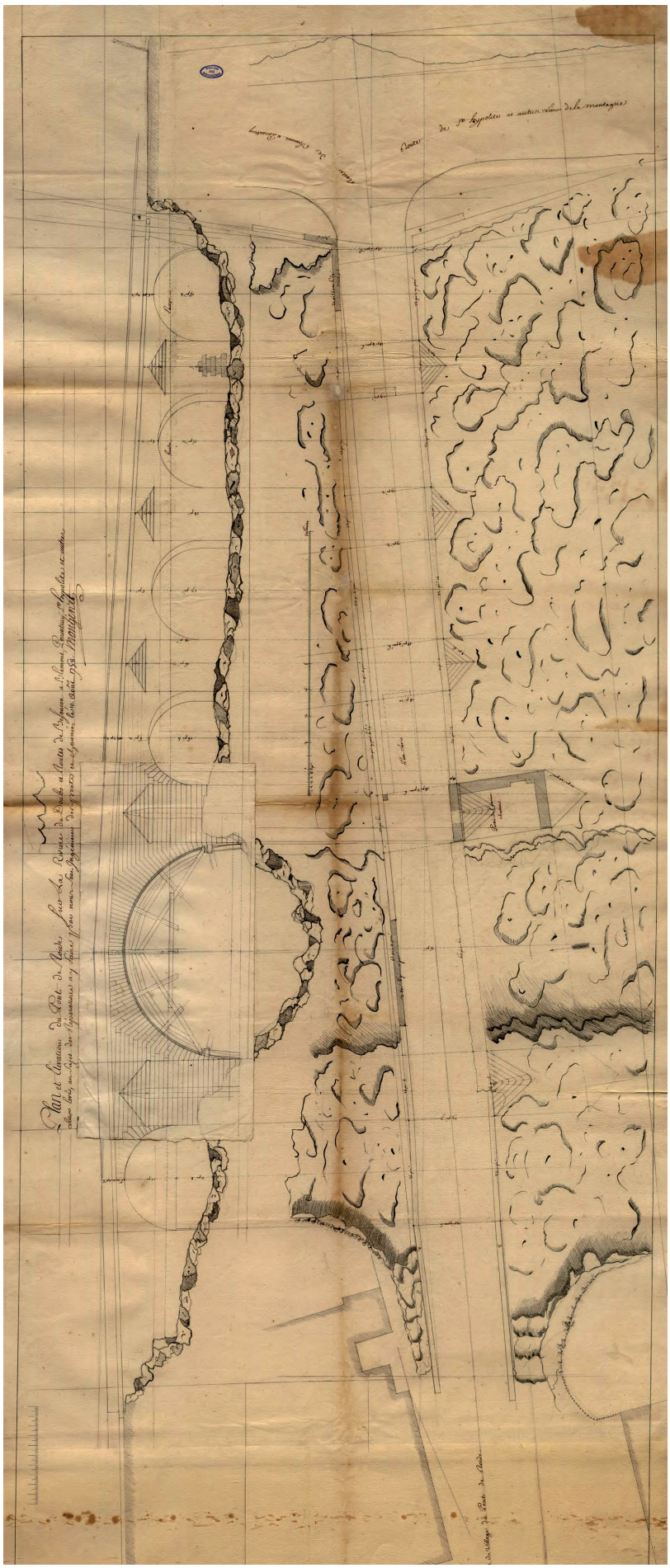

Fig. 5 : Plan et coupe du 10 août 1758, vue du sud (A.D.D. 1 C 2333-3)

Deux documents, levés le 10 août 1758, livrent des informations complémentaires. Le premier propose un plan général du pont et une coupe est-ouest vue depuis le sud (fig. 5). Cette coupe est munie d'une retombe en papier au niveau de l'arche la plus large qui permet de figurer sur le même document, une vue du parement extérieur et une coupe au milieu du tablier. On remarque un net surcreusement du lit du *Doubs* sous l'arche élargie destinée à recevoir la navigation. Sur le parement extérieur, une charpente en bois correspond au cintre nécessaire à la construction de cette arche, suggérant que celle-ci est en travaux. La coupe indique un remplissage en moellons et un tablier en bois reposant sur des poutres prises dans la maçonnerie. La tour n'est représentée que schématiquement sur la vue extérieure avec une hauteur d'environ 16 pieds depuis le tablier soit trois fois moins que sur le document de 1742. On remarque également qu'elle n'est représentée que sur la seule largeur de la deuxième pile occidentale du pont. Le plan qui accompagne cette coupe confirme cette emprise limitée de la tour, suggérant que l'essentiel est détruit avant cette date. La première pile occidentale du pont est d'ailleurs réduite à une longueur proche des piles orientales et, en tous les cas, bien insuffisante pour soutenir l'édifice représenté sur le document précédent. Ce plan livre quelques détails sur la partie orientale de la tour qui porte l'indication « *partie de l'ancien château* » : une porte d'entrée perce la maçonnerie au niveau du milieu de la pile orientale, un renfoncement dans le mur oriental montre la présence d'une cheminée près de l'angle sud-ouest ; enfin, un pont-levis est également représenté. Il occupe l'emplacement correspondant à la largeur du tablier avant le projet de 1742 et permet de franchir la troisième arche en partant de l'ouest. Une pile maçonnée située sur le côté nord du pont, face à la façade orientale de la tour appartient à ce dispositif de défense.

Le second document est une coupe nord-sud réalisée au milieu de la grande arche (fig. 6). Elle met en évidence la structure du pont avec l'extrados de l'arcade en pierre de taille, le blocage en moellons et le tablier en bois. Elle montre également l'arrachement des façades nord et sud de la tour du pont, la porte qui permettait l'accès au nord et le conduit de cheminée sous l'angle sud-est.

Un document daté du 20 novembre 1758 correspond à la mise en couleur du plan précédent et de la coupe générale avec le même système de retombe (fig. 7). Il lève une ambiguïté sur la seconde pile occidentale du pont. En effet, ce document représente en jaune les modifications à apporter. Parmi elles, le raccourcissement de cette pile afin de lui donner les mêmes dimensions que les autres. Par conséquent, la tour n'est représentée qu'au niveau de la coupe du tablier du pont et cela correspond uniquement à la façade nord.

Un dernier document de 1772 est intitulé « *Élévation des deux nouveaux avans becs et de la nouvelle tête d'amont de la grande arche du Pont de Roide sur la rivière du Doubs route de Besançon à Blamont Porrentruy et autres lieux, rétablie en 1758, levé le 12 juin 1772. Le Rondelle* » (fig. 8). Ce document représente les deux piles occidentales du pont dont les dimensions sont désormais proches des autres bien que légèrement supérieures. Plus aucun vestige de la tour n'est représenté.

Le pont subit ensuite des destructions lors du passage des troupes autrichiennes en 1815. La quatrième arche du pont s'effondre et toute la partie orientale est temporairement rebâtie en charpente. C'est cet état qui est visible sur le cliché de 1864 conservé dans un dossier des ponts et chaussées. On y voit les deux arches occidentales facilement identifiables (fig. 9). L'histoire du pont se poursuit avec une reconstruction en 1873-1874, sa destruction en 1944 et l'édification de l'ouvrage actuel.

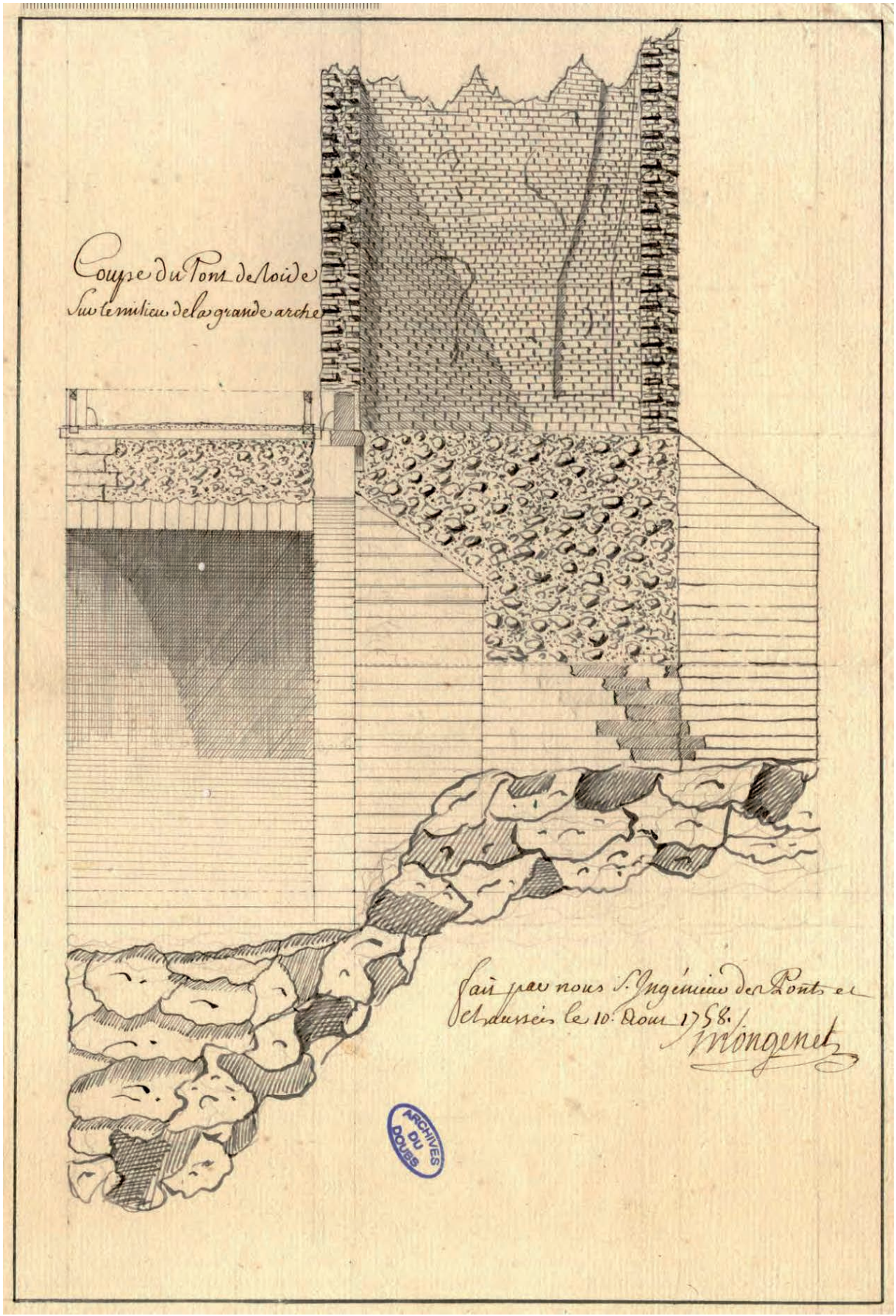

Fig. 6 : Coupe nord-sud du 10 août 1758, vue de l'ouest (A.D.D. 1 C 2333-2)



Fig. 7 bis : même document avec la retombe levée

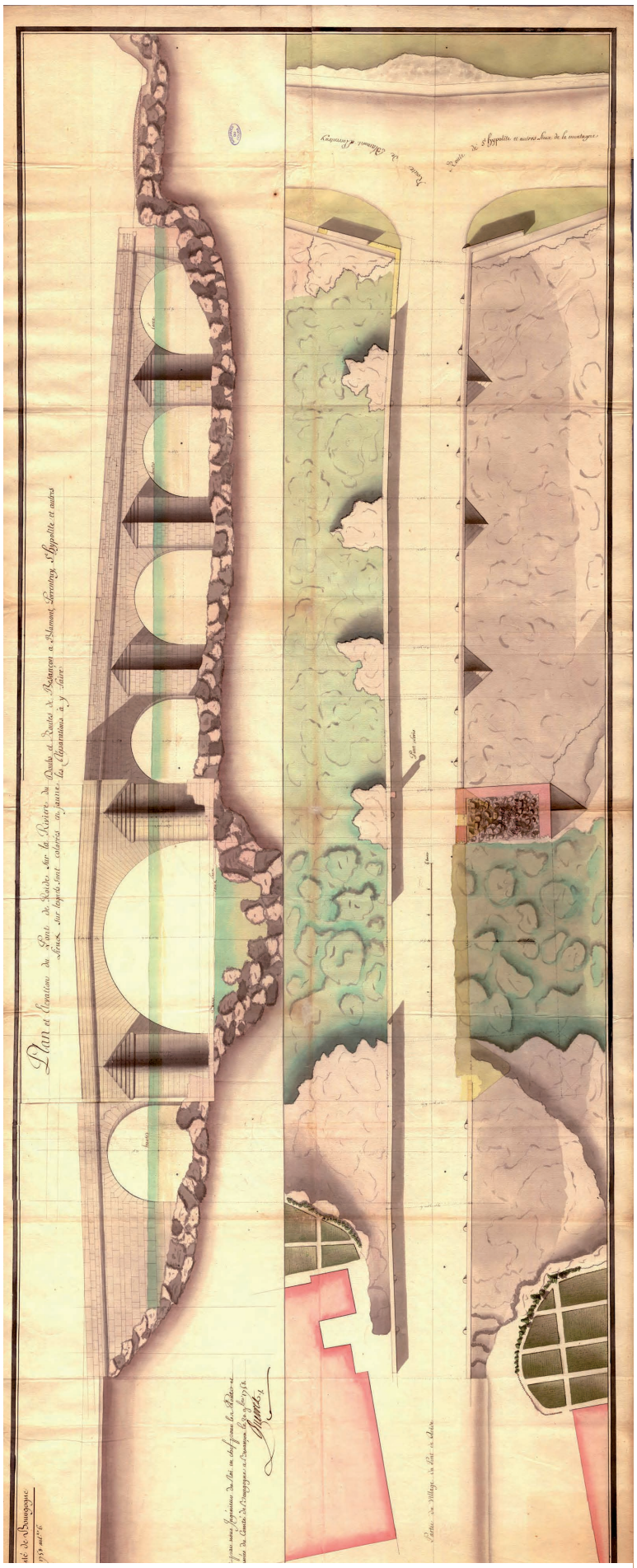

Fig. 7 : Plan et coupe du 20 novembre 1758, vue du sud (A.D.D. 1 C 2333-6)

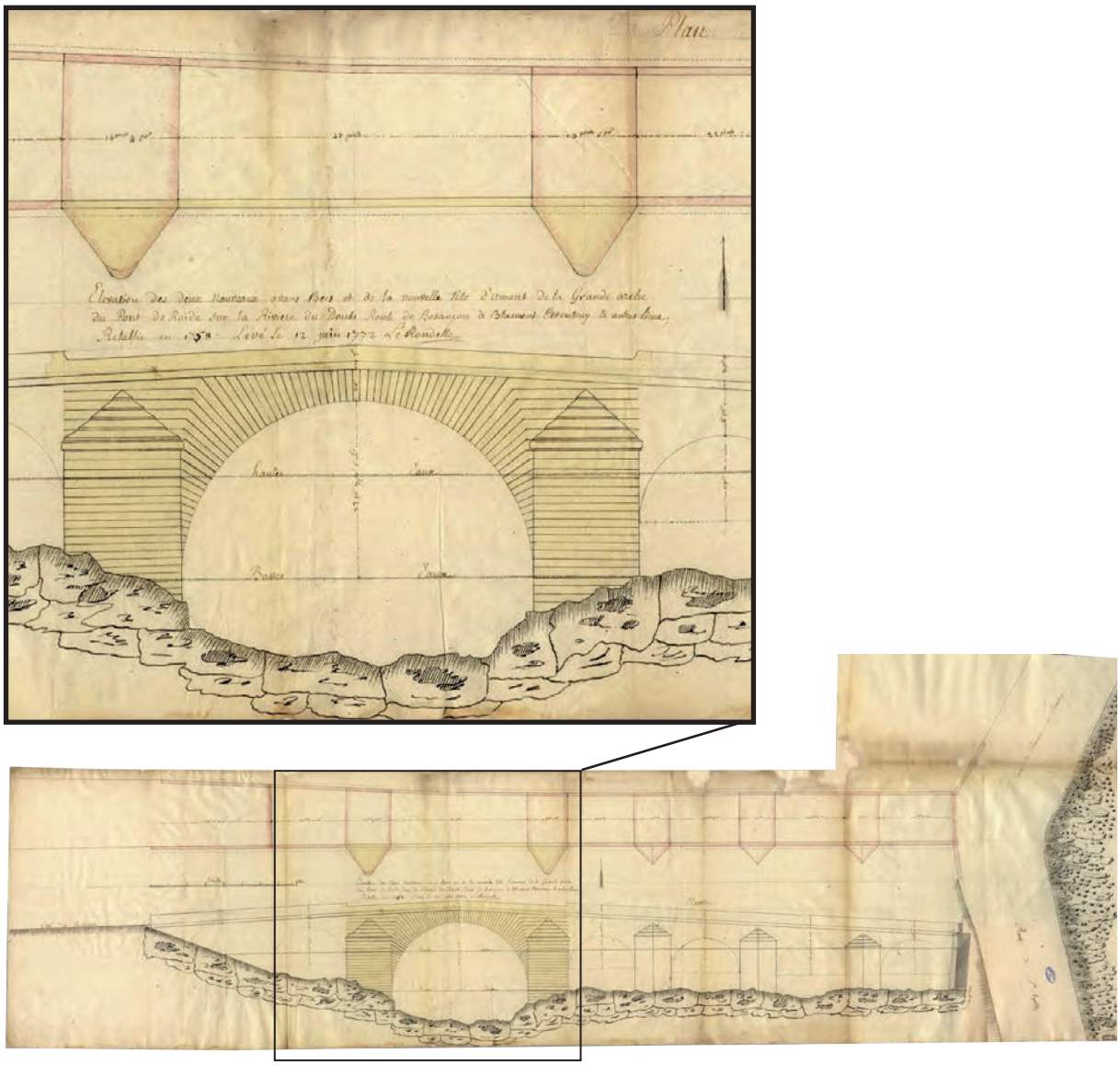

Fig. 8 : Document de 1772, vue du sud (A.D.D. 1 C 2333-7)



Fig. 9 : Photographie de 1864, vue du nord (A.D.D. 5 P 958) tirée de COLLECTIF 2008, p. 2

L'aspect militaire du site est difficile à évoquer à partir de cette documentation dans laquelle la tour occupe la portion congrue. L'ouvrage moderne prend la forme d'une tour quadrangulaire relativement imposante protégeant un pont-levis situé en avancée et probablement barré par une barrière. L'emplacement excentré de la tour est relativement atypique et elle se différencie ainsi des tours-porche qui protègent le plus fréquemment les ponts comme à l'Isle-sur-le-Doubs par exemple. La tour devait compter trois niveaux, pourvus d'une cheminée au moins et de deux baies ouvrant sur l'amont de la rivière. Les ouvertures de tir sont inconnues. Le pont profite d'une vue directe sur la petite forteresse de Chamabon et bien-sûr le Mont-Julien mais aucune covisibilité vers les autres sites du secteur, notamment Neufchâtel. Il n'en reste pas moins qu'au regard de la faible distance, des signaux d'alerte sonore permettaient probablement la communication entre ces deux lieux, directement ou plus sûrement par Vermondans et la combe d'Hyans.

4. Historique

4.1 Pont-de-Roide avant les Neufchâtel

Les découvertes archéologiques attestent d'une occupation fort ancienne sur le territoire de Pont-de-Roide. Le Mont-Julien a livré des artefacts attribués sans doute possible au néolithique et à l'âge du Bronze[17]. Partant du toponyme des cartes modernes Château-Julien, les auteurs s'affrontent depuis longtemps quant à l'origine, gallo-romaine ou médiévale, de la forteresse qui occupait ce sommet[18]. Plusieurs fouilles anciennes, en 1912 et 1930, ou plus récentes, 1972, ont livré du mobilier et des vestiges qui se rattachent à la période gallo-romaine et à au haut Moyen Âge, notamment des fragments d'hypocauste et des éléments de sarcophage datés du VIIe siècle. Un édifice identifié comme une chapelle a également été mis en évidence au sein de la forteresse au sommet de la butte, lors de la fouille de 1930[19].

En 1040, l'archevêque de Besançon, Hugues de Salins, donne à l'abbesse de Baume-les-Dames le patronage de 19 églises parmi lesquelles se trouve *Sancta Maria in Castro*[20]. Rien ne permet d'établir si, à cette date, cette mention évoque l'édifice primitif localisé par l'archéologie au sommet de la butte ou s'il s'agit du lieu de culte établi plus bas et qui fait office d'église-mère pour l'ensemble des paroisses du secteur. Un siècle plus tard, la mention de *Joffrido de Castro Sancte Marie* suggère qu'un habitat nouveau a émergé sous le nom de Château-Sainte-Marie[21]. Ce toponyme est le seul employé à partir du XIIIe siècle et se transforme à l'Époque moderne en Châtey, nom d'un hameau dépendant de la commune de Pont-de-Roide[22]. La date de destruction du Château-Julien demeure inconnue même si plusieurs auteurs proposent de la placer au XIe siècle, compte tenu du contexte politique particulier et de l'absence totale de mentions de ce château dans les textes[23]. L'apparition à 3 km de là d'un « Neufchâtel » au cours du XIIe siècle est probablement à mettre en relation avec l'ancienne forteresse du Mont-Julien ; rien ne permet toutefois d'établir qu'elle n'ait pas fonctionné

17 JEANNIN 1987 ; VUAILLAT 1985 ; GRUT 2001 ; SILVANT 2004.
18 LAURENS 1853, p. 289 ; RICHARD 1858.
19 JEANNIN 1987, p. 356.
20 TROUILLAT 1852, p. 169.
21 TROUILLAT 1852, p. 264 (1136).
22 Plusieurs bulles mentionnent encore *Sancta Marie in Castro* au XIIe siècle (GAINET 1931, p. 4).
23 JEANNIN 1987, 357.

en même temps. Le village de Pont-de-Roide relève de la châtellenie de Neufchâtel tout au long du Moyen Âge[24].

4.2 Les Neufchâtel et Pont-de-Roide

L'abbé Richard évoque, dans son ouvrage consacré à l'histoire de Neufchâtel, le toponyme de *Pons Rigidus* cité dans les registres paroissiaux[25]. Nous n'avons trouvé aucun titre ancien utilisant cette formule latine ; il semble que ce toponyme résulte d'une latinisation relativement tardive destinée à l'inclure à d'autres textes ecclésiastiques composés en latin.

Pont-de-Roide n'apparaît en effet que très tardivement dans les textes, dans les premières années du XIVe siècle. Auparavant, seul un extrait du testament de Richard de Neufchâtel, copié dans le cartulaire de l'abbaye de Lieucroissant, mentionnerait le moulin de Roide[26] ; toutefois des actes des XIVe et XVe siècles attestent de la présence d'un moulin de ce nom sur la commune d'Autechaux[27], ce qui empêche toute identification certaine.

La première mention du *Pont de Roide* remonte au mois de janvier 1319 au cours d'un échange entre Thiébaut de Neufchâtel et Henry de Verchamps. Thiébaut cède 20 livrées de terre, une pêcherie, 15 livrées de terre assises sur le moulin de Barbèche et « *X livrées de terres d'estevenans ou monnoye coursable en l'arceveschie de Besançon lesquelles je li assies et assignois sur les ventes et sur les rentes des foires de Chastel Sainte Marie, et du Pont de Roide apaier chascun an, à douse termes c'est assavoir à la feste de la nativitey nostre dame de chastel l'année entrant C sous et à la feste notre dame my quareme ensuivant C sous. Et ce les ventes ou les rentes de la dicte foyre valoient plus li surplus est mien et me demoure pour faire ma voulentey* ». Il obtient en échange « *Verchans et toute la raison tout le droit toute l'action et reclamation que ledit Henry a puet et doit avoir en la ville ou territoire ou finaige et en la riviere de Verchans lesquelz choses sont de mon fied* » auxquels s'ajoutent une garde et une pêcherie[28]. Si la mention est tardive, il ne fait aucun doute qu'à cette date, Thiébaut de Neufchâtel cède une foire déjà en vigueur, peut-être depuis plusieurs décennies. En sacrifiant des revenus financiers, Thiébaut de Neufchâtel acquiert la terre de Verchamps qui lui permet de décloisonner ces possessions[29].

Le XIVe siècle est marqué par des troubles importants. Lors de la révolte des barons comtois contre le nouveau duc et comte de Bourgogne, Eudes, le sire de Grandson, fidèle à son suzerain, mène le conflit sur les terres des Neufchâtel, dans le val de Dambelin et passe probablement à Pont-de-Roide[30]. Quelques décennies plus tard, le conflit avec le comte de Montbéliard aurait conduit à la destruction du Pont-de-Roide. La tradition historiographique suggère que Thiébaut VI de Neufchâtel soit le bâtisseur d'un nouveau pont, ce que nous ne sommes pas en mesure de confirmer[31].

En mars 1372 (n.s.), Guillaume de Feule rend hommage au seigneur de Neufchâtel pour plusieurs biens « *tout ce qu'il tenoit et puet tenir en ladicte Feule et en finaige au Pont de Roide a*

24 BAUDOIN 1986, p. 2586-2587.
25 RICHARD 1840, p. 23.
26 A.D.D. 63 H 1, fol. 45 v°-46 r° « *moulin de Rouelle* » (copie XVIIIe s.).
27 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 459 r°.
28 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 395 r° - 396 r°.
29 LELONG 1986, p. 29.
30 BEAUSÉJOUR GODARD 1909, p. 38.
31 GAINET 1931, p. 10.

Vermondans et à Nuefchastel»[32]. Une autre reprise de fiefs rendue par le même personnage six ans plus tard précise « *Item d'ung meix de terre qu'il tient et doit tenir il et sui hoirs vers le Pont de Roide* »[33]. Au cours des décennies qui suivent on trouve à plusieurs reprises des lieux localisés par rapport à ce point de franchissement du *Doubs*. Ainsi en 1391, le procureur de Thiébaut VI de Neufchâtel, Guillaume le clerc, se déclare : « *recevour de Nuefchastel lez le Pont de Roide* »[34] ; sept ans plus tard, une reprise de fiefs d'Henry Banans pour ses biens relevant du comté de la Roche mentionne « *Chamabon dessus le pont de Royde* »[35].

Ces quelques éléments viennent étayer l'idée que le pont n'a pas encore engendré un habitat significatif. Cela est à nouveau attesté en 1401, un an après la mort de Thiébaut VI. À cette date, son fils cadet Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu et son petit-fils issu de son aîné, Thiébaut VIII, concluent un accord relatif à la succession. Celle-ci accroît les compensations obtenues par Jean, assez peu doté dans le testament de son père dans lequel Pont-de-Roide n'apparaît pas car inclus dans la « *chastellenie de Neufchastel* »[36]. À l'inverse, dans le contrat entre les deux héritiers, la part de Thiébaut est définie plus précisément : « *toute la terre ancienne dud. feut Monseignour Thiebaut de Nuefchastel c'est assavoir Neufchastel, Blanmont, Clermont,* ***Le Pont de Roide****, Le Chastellat, Lile, Nancuse et la terre de Salins* »[37].

L'absence de bourg ne signifie toutefois pas que le château fortifiant le pont n'existe pas à cette date. Un affranchissement du printemps 1402 apporte une information capitale à cet égard : « *Nous Thiebaut seigneur de Nuefchastel damoisel faisons savoir a tous que nous deuement informey de la* ***pouvreté de visiney[38] en quoy Jacob filz de feu Vuillemenat du Pont est et que il lui fault demourer audit Pont soul sans participation d aucuns voisins pour etre et encompaignier se besoing estoit noz gardes de nostre chastel de Pont de Roide*** *icellui Jacob* [...] *avons affranchi et abonnez* »[39]. Cet acte précise d'emblée l'isolement de ce sujet, fils d'un ancien prévôt de Neufchâtel, tenu de résider au Pont-de-Roide pour y garder le château mais qui n'y dispose d'aucun voisin. Cette solitude est manifestement la cause de l'affranchissement accordé par le seigneur de Neufchâtel afin de garantir la présence du desservant.

La déclaration des revenus du domaine qui figure en tête du cartulaire familial nous livre une série d'informations sur Pont-de-Roide vers 1425 : « *Le Pont de Roide est audit seignour de Nuefchastel et sont les habitans illec ses justiciables en toutes justices haulte, basse et moyenne. Item doivent le charroy pour la refection dud. pont et maison d'illec. Willemin Gurnel dudit Pont doit audit seignour pour lui et ses hoirs par chacun an au jour de la saint Martin d'yver pour cause de son mary* [sic] *et maison qu'il tient audit pont XVIII deniers* »[40]. À cette date, un noyau d'agglomération s'est donc développé autour du lieu de franchissement. Il reste sans doute relativement modeste mais suffisant pour que le seigneur de Neufchâtel juge pertinent de rappeler qu'il possède la justice sur les habitants du

32 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 389 r°.
33 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 234 v°.
34 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 325 r°.
35 A.D.H.S. 25 J 1, transcrit dans la documentation DEBRY.
36 A.D.J. 354 E - Copie du testament de Thiébaut VI.
37 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 123 r°.
38 À rapprocher de « *vicinité* » qui signifie voisinage (GODEFROY, t. 8, p. 226). Certains auteurs ont plus ou moins ignoré ce terme et conclu que Jacob se trouvait dans une situation de pauvreté économique, ce qui ne correspond pas au contenu du texte.
39 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 158 r°.
40 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 5 v°.

lieu et de préciser leurs corvées qui concernent exclusivement le pont et le château qui le protège, ici qualifié de « *maison* ». Les habitants de Châtel-Sainte-Marie doivent également une corvée de charroi pour « [...] *le boys necessaire a la refection de la premiere bauchie dudit Pont de Roide par devers la ville dud. Chastel* [...] »[41]. Le texte précise ensuite le tronçon de rivière banale relevant du Pont, les prélèvement en matériaux sur les bois longs et les planches qui passent sous le pont et les péages, croissant selon la taille des modes de transports ou du cheptel. Les juifs y sont soumis à un impôt important : 30 deniers contre 1 denier pour les autres utilisateurs. Les bourgeois de Neufchâtel et Blâmont et les habitants d'Autechaux et Écurcey ont abonné ce péage contre une redevance en argent pour les premiers et en nature pour les seconds. Enfin, le texte rappelle la tenue de la foire annuelle au jour de la nativité de la Vierge et les droits afférents : le prélèvement d'un impôt sur les ventes de bétail, le doublement du coût du péage la veille, le jour et le lendemain de la foire et enfin le devoir de garde de cette foire par les hommes francs de Neufchâtel depuis la veille midi jusqu'au lendemain midi. En 1439, des travaux de couverture sont fait sur « *la haule du pont* »[42], mais la date de construction de cet équipement collectif est probablement beaucoup plus ancienne.

Ce compte du receveur de Neufchâtel de l'année 1439-1440 – le plus ancien conservé pour cette seigneurie – mentionne Pont-de-Roide à plusieurs reprises. Le pont est utilisé comme limite pour l'amodiation du *Doubs* ; les droits en amont sont cédés à Jeannot Paigeot et Jean Boissart pour 4 livres annuelles pendant trois ans et l'aval à Girardin Rougrot de Bourguignon pour deux livres annuelles[43]. Dans le même chapitre, « *admodiacion des rivieres* », se trouvent l'amodiation du « *pontenaige du pont de Roide* » pour 5 livres 5 sous et celle des « *ventes des foires du Pont de Roide rechuez par Jehan Fliegne chastellain du pont a la foire de la chastel mil IIII^C XXXIX* » pour 7 sous et demi. La faiblesse de la seconde somme est sans doute à mettre en relation avec l'échange de 1319 par lequel une large part des revenus des foires échappe aux seigneurs de Neufchâtel. Les habitants ne sont pas assez nombreux au Pont-de-Roide pour que leurs tailles fassent l'objet d'une sous-rubrique dans le compte et les paiements de « *Jaquot du Pont* » et « *Estevenin du Pont* » suivent ceux des habitants de Neufchâtel[44]. Ce compte mentionne toutefois « *Pour la despens de Monseigneur de Monseigneur* [sic] *de Blanmont ma damoiselle et de leurs estetz tant a Nuefchastel comme au pont de Roide depuis le sambadi par tout le jour ~~VIII jour de septembre~~ XIXe jour de septembre mil IIII^C XXXIX jusques au sembady VIIe jour de novembre que monseigneur de Blanmont partit du Pont* [...]»[45], suggérant que Thiébaut IX de Neufchâtel, seigneur de Blamont du vivant de son père, a séjourné avec sa femme au Pont-de-Roide et par conséquent que le château de ce lieu dispose d'un minimum d'éléments de réception.

Les actes concernant spécifiquement Pont-de-Roide sont peu nombreux. Le lieu est cité dans les testaments de Thiébaut VIII, « [...] *mes chastealx et villes de Neufchastel, le Pont de Roide, Bourguignon* [...] »[46] et Thiébaut IX : « [...] *mes terres et seignories de Neufchastel, Chastellot, Blanmont, Hericourt, Clermont, Chamabon, le Pont de Roide, Bourguignon* [...] »[47] qui le transmettent à leur fils aîné.

41 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 8 v°- 9r°.
42 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel 1439-1440, fol. 14 v°.
43 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel 1439-1440, fol. 3 r°.
44 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel 1439-1440, fol. 9 r°.
45 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel 1439-1440, fol. 14 v° et déclaration similaire pour les dépenses en grain fol. 29 v°.
46 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaut VIII (1459).
47 A.D.D. 7 E 1325 (1463) et DEBRY 1976, p. T7.

Pont-de-Roide a un destin commun à Neufchâtel. Il subit en 1475 le passage des Ferretois et l'occupation militaire qui lui fait suite. Le traité de Zurich, le 28 mai 1477, dissocie ce lieu de Neufchâtel en l'incluant à la part de l'évêque de Bâle avec Blamont et Clémont. Celles-ci sont toutefois restituées dès le mois de juillet 1478 par le prélat[48]. Pont-de-Roide reste dans la part de l'aîné ce que confirme la perception des droits relatifs à cette seigneurie dans les comptes du receveur de Neufchâtel au début du XVIe siècle[49].

4.3 Pont-de-Roide après les Neufchâtel

Après les morts successives d'Henry, Claude et Guillaume de Neufchâtel, en 1504-1505, les deux gendres de Claude, Guillaume, comte de Fürstenberg, et Félix, comte de Werdenberg, prennent le contrôle des seigneuries tenues par le père de leurs épouses. Au cours de cet épisode, les défenseurs du Pont-de-Roide auraient repoussé ces seigneurs[50]. Ce ne fut que de courte durée et Guillaume de Fürstenberg perçoit rapidement les revenus du Pont-de-Roide.

Les comptes du receveur de Neufchâtel pour 1511-1512, 1519 et 1523, rendus auprès du comte de Fürstenberg, nous montrent que Pont-de-Roide reste un hameau très modeste, seules une ou deux familles payant une taille; les mêmes emportant en général l'amodiation de la rivière, du péage ou du revenu des foires. Quelques travaux sur le pont sont évoqués en 1523 : « *Jehan Garny masson quil a reffait deux ou trois piles ou pont de Roide que leal avoit desvanner* [?] *en pluisieurs lieux que pour les chaynz quils ont runes des traictz* [...] *Et pour les pennes saleres et despendz des charretons quilz ont charrier lesd. deux traictz aud. pont de Roide dix gros et demi* [...] »[51]. Mais le château n'est pas mentionné dans cette comptabilité et on ne connaît pas son état.

La branche cadette de Neufchâtel-Montaigu réclame la succession, en vertu du testament de Thiébaut IX qui excluait la transmission par les femmes. Bientôt, Guillaume de Fürstenberg vend ses droits au comte d'Ortembourg tandis qu'Anne de Neufchâtel cède une part de ses biens à Ferdinand de Habsbourg en raison d'un engagement effectué par son père deux décennies plus tôt. Elle conserve toutefois ses prétentions sur Neufchâtel et Pont-de-Roide qu'elle ne parvient pas à récupérer en dépit de plusieurs arrêts en sa faveur[52].

Le bourg se développe sans doute à cette époque et la mention du lieu de Pont-de-Roide apparaît dans les textes à la place de la seule désignation du pont. En 1548, Jean de Mathay, ancien châtelain de Neufchâtel échange une seigneurie qu'il détient au Pont-de-Roide avec Françoise de Blicterswich, suggérant que le lieu s'est partiellement développé[53]. En 1581, on trouve la première mention explicite de village : « *la segnorie consiste en plusieurs beaulx villages comme Neufchastel Orsieres Vaibre Dambelin, Redmondans, Aynans, Vermondans , Pont de Royde, Chastel, Bourguignon, Mathay, Vojeaucourt en partie, Escoz, Lucelans, Villers soubz Escoz* [...] »[54]. Les guerres de religion entraînent toutefois le passage des troupes du duc de Guise[55] et, au début du siècle suivant, en 1614, Pont-de-Roide ne compte que 22 feux. La démographie est manifestement stable avec 71 habitants en 1657, 94 en 1688 et 28 feux en 1735; ce n'est véritablement que l'installation d'industries au XVIIIe siècle

48 A.D.D. E.P.M. 380 - Restitution des seigneuries de Blamont, Clémont et Pont-de-Roide (1478).
49 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel de 1511-1512; 1518
50 RICHARD 1858, p. 16.
51 A.N. K 1799 (2), fol. 38 r°.
52 A.D.H.S. Ray-sur-Saône 847.
53 A.D.H.S. 25 J 53.
54 A.D.H.S. 48 J 393, fol. 111 v°.
55 GAINET 1931, p. 13.

et surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle qui provoque l'essor de Pont-de-Roide, lieu bien mieux situé sur les voies de communication que Neufchâtel, ancien centre qui périclite à la même période[56].

La guerre de Trente Ans a apporté son lot de destructions et le village est brûlé en 1634[57]. En 1648, un texte indique : « *Le pont estant proche le village dud. Pont du Royde dresse sur la riviere du Doub avec le bastiment d'icelluy quest presentement ruyné ce quest arrive par le moyen des derniers malheurs de guerre* »[58]. La tour est manifestement réparée car un épisode célèbre s'y déroule lors de la conquête française, en 1674, avec la mise à mort d'une cinquantaine de soldats français en représailles du massacre effectué par la troupe peu de temps auparavant dans l'église d'Arcey[59]. Un acte de vente de 1679, évoque à nouveau la fortification : « *un prel scitue deriere le finage du chastel sur led. pont de Royde* »[60]. J. Gainet suggère que le pont fut détruit l'année suivante, lors de la campagne de réparation qui suit la conquête[61], toutefois le plan de 1742 atteste qu'une tour est toujours en place. Elle est manifestement abattue avant 1758 mais ce n'est véritablement qu'avec les derniers combats de la Seconde Guerre mondiale que toutes traces du pont ancien disparaissent.

4.4 Liste d'officiers

- 1439-1440 : Vuillemin Gurnel, portier[62]
- 1439-1440 : Jean Fliegne, châtelain[63]

5. Conclusion

Le pont fortifié de Pont-de-Roide occupe une place particulière dans le dispositif castral des Neufchâtel, en raison de sa nature bien distincte des autres sites. Le château n'occupe guère ici de fonctions administratives de centre d'exploitation domaniale mais constitue un verrou stratégique mis en place tant pour des raisons économiques que militaires.

Les Neufchâtel contrôlent au nom du comte de Bourgogne la route de Pontcharrot à Palente c'est-à-dire de Besançon à Montbéliard par la vallée du *Doubs* ; la maîtrise du franchissement de la rivière à Pont-de-Roide leur assure un itinéraire alternatif – emprunté par la route du sel – sur lequel les seigneurs de Neufchâtel peuvent prélever des revenus significatifs. D'un point de vue stratégique, cette vallée est l'une des principales liaisons vers le comté de Montbéliard au nord et vers le plateau de Blamont et les cantons suisses à l'est. Il s'agit donc d'un point important pour la défense des marges du comté et son détenteur jouit d'une situation favorable pour manœuvrer dans les conflits régionaux. Le traité de Zurich qui prévoyait le contrôle du pont par l'évêque de Bâle, en détachant ce franchissement de la seigneurie de Neufchâtel est une bonne illustration de son rôle stratégique.

Les qualités militaires de l'architecture ne sont pas connues précisément. Ses dimensions le distinguent toutefois des petites fortifications de type *Bergfried* tel Chamabon qui surplombe la rive droite de Pont-de-Roide. La position de la tour, flanquant une arche et non assise sur celle-ci,

56 BAUDOIN 1986, p. 2588-2589.
57 A.D.D. 2 B 196.
58 A.D.D. 7 E 3750 reproduit dans COLLECTIF 2008, p. 10.
59 DEBARD 1995.
60 A.D.D. 7 E 2986.
61 GAINET 1931, p. 17.
62 A.N. K 1799 (2), fol. 1 v°, 3 r°, 13 v°.
63 A.N. K 1799 (2), fol. 1 v°, 3 r°, 13 v°.

peut apparaître comme une faiblesse ; toutefois la présence d'un pont-levis devait empêcher de forcer le passage et l'absence de tour-porche réduisait probablement les contraintes de dimensions pour le chargement des chariots. Les qualités résidentielles nous échappent largement en dehors de l'existence d'une cheminée et de deux baies rectangulaires pour l'Époque moderne. La mention de frais de séjour pour Thiébaut IX à Neufchâtel et à Pont-de-Roide suggère toutefois que le château disposait des espaces nécessaires pour loger le seigneur ou sa famille. La présence de baies du côté sud permettait à la fois d'apporter de la lumière à l'étage mais favorisait également la surveillance de l'amont de la rivière d'où provenait une partie de la navigation et surtout du flottage du bois.

D'un point de vue administratif et symbolique, les fonctions de Pont-de-Roide sont quasi-inexistantes en raison de la grande proximité de Neufchâtel, centre de châtellenie qui absorbe tous les éléments de ce type. Pont-de-Roide est à considérer comme une extension de ce dernier lieu, profitant d'un positionnement sur les voies de communication et par conséquent d'un potentiel économique qui échappe au point central, trop isolé au fond d'une reculée.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. E.P.M. 380 : Restitution des seigneuries confisquées par le traité de Zurich (1478).
- A.D.D. 3 E 24 : Étude notariale de Pont-de-Roide (1515-1900) *.
- A.D.D. 1 C 169 : Réparation au pont de Roide (1722-1763)*.
- A.D.H.S. 25 J 53 : Échange d'une seigneurie à Pont-de-Roide (1548)*.
- A.D.H.S. 28 J 393 : Enquête sur la teneur des seigneuries des Neufchâtel (1581).
- A.N. K 1799 (2) : Compte du receveur de Neufchâtel : 1439-40 ; 1511-12 ; 1519 ; 1523.
- B.N.F. n.a.f. 3535 : Cartulaire de Neufchâtel, notamment :
    - fol. 5 : Déclaration des domaines (ca. 1425).
    - fol. 158 : Affranchissement de Jacob Vuillemenat (1402).
    - fol. 395-396 : échange de différents droits dont les ventes sur la foire de Pont-de-Roide pour la seigneurie de Verchamps (1319).

6.2 Bibliographie

Baudoin 1986 : BAUDOIN Gilbert, « Pont-de-Roide », COURTIEU Jean (dir.), *Dictionnaire des communes du département du Doubs*, Cêtre, Besançon, 1986, p. 2585-2592.

Beauséjour, Godard1909 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle. IIe partie, de 1327 à 1451, Maison de Grandson*, L. Bon, Vesoul, 1909.

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Les seigneurs de Neufchâtel*, J-C Birquy, Isle-sur-le-Doubs, 2008.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Pont-de-Roide / Châtel-Sainte-Marie », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 522-526.

Collectif 2008 : COLLECTIF, *Le Pont de / du Roide. 2000 ans d'histoire du pont en images*, Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Inventaire Rudipontain, Pont-de-Roide, 2008.

Contini, Kerrien 1973 : CONTINI Daniel, KERRIEN Yves, *Notice de la carte géologique de Montbéliard au 1:50 000e*, B.R.G.M., Orléans, 1973.

Debard 1995 : DEBARD Jean-Marc, « Les horreurs de la guerre : Arcey et Pont-de-Roide, 1674 et la reddition de Montbéliard 1676. Témoignages montbéliardais, comtois et français », *Bulletin et mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, 1995, n°118, p. 169-182*.

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *Droit et politique au XVIe siècle : La succession de Thiébaud IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne et l'une de ses conséquences : le rattachement de Châtel à la Lorraine*, mémoire de D.E.A, Dijon, 1976.

Gainet 1931 : GAINET J., *Histoire de la paroisse de Pont-de-Roide et de ses églises*, S.A. d'Imp. Montbéliardaise, Montbéliard, 1931.

Grut 2001 : GRUT Hervé, *Compte-rendu de prospections*, dactylographié, 2001, [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Hammerer 1984 : HAMMERER André, S*ur les chemins du sel : activité commerciale des sauneries de Salins du XIVe au XVIIe siècle*, Cêtre, Besançon, 1984.

Jeannin 1972 : JEANNIN Yves, *Pont-de-Roide : Site du Mont-julien, compte-rendu*, dactylographié, 1972 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Jeannin 1987 : JEANNIN Yves, « Pont-de-Roide. La forteresse du Mont-Julien ou Château-Julien », *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil* [colloque international « Hugues Capet »], Paris, 1987, p. 354-357 ; 363.

Laurens 1853 : LAURENS Paul, « Nomenclature des anciens châteaux dans le département », *Annuaire du Doubs*, 1853, p. 278-352.

Lelong 1986 : LELONG Sylvie, L*es seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne. Exension d'une puissance en comté (fin XIIIe-début XVe siècles*), Mémoire de maîtrise, Paris IV, 1986.

Richard 1840 : RICHARD François Nicolas Joseph(abbé), *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, Charles Deis, Besançon, 1840.

Richard 1858 : RICHARD (abbé), « Monographie de Pont de Roide », *Annuaire du Doubs,* 1858, p. 316-347.

Silvant 2004 : SILVANT Christophe, *Compte-rendu de prospections*, dactylographié, 2004, [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Trouillat 1852 : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, Victor Michel, Porrentruy, 1852.

Vuaillat 1985 : VUAILLAT Dominique, « Éléments de dinanderie franc-comtoise : un bracelet en bronze de la cachette du Bonze final au «Mont-Julien» à Pont-de-Roide», *Bulletin de la société préhistorique française*, t. 82, n°5, 1985, p. 151-155.

6.3 Iconographie

- A.D.D. 3 P 464 : Cadastre ancien de 1838.
- A.D.D. 1 C 2333-1 : Plan et coupe vers 1742 pour la réfection du Pont-de-Roide.
- A.D.D. 1 C 2333-2 : Coupe nord-sud de la première arche du pont, 10 août 1758.
- A.D.D. 1 C 2333-3 : Plan et coupe générale du pont, 10 août 1758.
- A.D.D. 1 C 2333-6 : Plan et coupe générale du pont, 20 novembre 1758.
- A.D.D. 1 C 2333-7 : Plan et coupe générale du pont, 1772.

Reynel

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Marne
Canton : Andelot-Blancheville
Commune : Reynel
Numéro INSEE : 52 420

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	822 690	2370 127	360

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	1987	D 01	170, 295, 333, 334
Château	Ancien	s.d.	D	343-346

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Toul	**Principauté**	Empire puis comté de Champagne
Doyenné	Reynel	**Bailliage**	Chaumont
Paroisse	Reynel	**Suzeraineté**	–
Dédicace	Notre-Dame ?	**Châtellenie**	Reynel

2. Présentation du site

2.1 Situation

Reynel se situe à l'est du département de la Haute-Marne, environ à mi-chemin entre Chaumont et Neufchâteau, respectivement à 25 km et 27 km de ces deux villes. Le village est accroché à un rebord de la Côte de Meuse, à une dizaine de kilomètres seulement du département des Vosges.

L'orthographe de Reynel (Risnel, Rinel) a parfois pris la forme Rignel ou Rigney[1] qu'il ne faut pas confondre avec les communes nommé Rigny – notamment Rigny-sur-Saône (70) – ou la commune de Rigney, centre le l'ancien comté de la Roche dans le voisinage des comtés de

1 A.D.C.O. B 4726 - Compte du receveur de Faucogney ; A.D.H.S. H 435 - Sentence arbitrale du bailli d'Amance pour « *Jehan de Neufchastel, seigneur de Montagu et de Rigney* » (1445 n.s.).

Bourgogne et de Montbéliard.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Reynel se trouve dans la partie orientale du Bassin Parisien, marquée par un paysage de plateaux rythmé par les lignes de *cuestas* qu'entaillent régulièrement le réseau hydrographique. Il occupe le flanc méridional de l'un des plateaux de la Côte de Meuse dont l'altitude oscille entre 350 m et 385 m environ. Ce relief est coupé à l'ouest par le *Rognon*, au sud par la *Manoise* et à l'est par le *ruisseau des Battants*.

Ces vallons sont recouverts d'alluvions récentes apportées par les cours d'eau. La partie basse des pentes est composée des marnes bleues de l'Oxfordien inférieur et moyen (*J4a*) et des calcaires gris-beige, fin et durs, de l'Oxfordien supérieur (*J4b*). Dans la partie supérieure des coteaux, les affleurements de l'Argovien (*J5*) présentent un faciès de calcaire corallien beige très dur. Le sommet du plateau est pour l'essentiel recouvert par le Rauracien (*J6*) où affleurent des calcaires oolithiques blancs tendres et friables. Dans les zones les plus élevées, à quelques centaines de mètres au nord de Reynel, le Séquanien inférieur (*J7a*) offre des calcaires durs[2].

Le village et le château sont installés en bordure d'un étroit vallon drainé par l*e ruisseau des Battants* qui interrompt le plateau. Le château exploite l'extrémité méridionale d'un petit éperon qui se détache du flanc du plateau par un étroit creusement à l'est, la Combe Achard. Le château domine ainsi de près de 60 m le fond du vallon.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

La carte dite de Cassini révèle une organisation proche de l'occupation actuelle des sols. Le plateau est largement dominé par la forêt et seules les zones situées au nord ou vers l'ouest du village sont exploitées pour la culture et l'élevage sur les sols relativement pauvres du Rauracien. Le vallon à l'est mais surtout la vallée de la *Manoise* au sud offrent des sols plus riches dont une partie appartient au territoire communal de Reynel. Le flanc méridional du coteau est propice à la culture viticole attestée par le toponyme du village voisin de Vignes-la-Côte.

Les ressources en eau sont principalement situées au pied du plateau. Le toponyme de *ruisseau des Battants* rappelle l'existence d'un moulin représenté sur la carte dite de Cassini.

Deux carrières sont représentées sur la carte géologique à moins de 1,5 km au nord-ouest de Reynel. La première se situe au niveau d'une zone d'éboulis des calcaires du Séquanien et la seconde dans cette formation géologique. Les toponymes « derrière les Carrières » et « Buisson du chauffour » montrent les deux usages de ces exploitations, la pierre de taille pour les bancs les mieux stratifiés et la fabrication de chaux pour les éboulis et déchets de taille. La carte figure plusieurs dizaines de carrières de l'autre côté du vallon des Battants, dans toutes les couches calcaires affleurantes.

2 STCHÉPINSKY, NICKLÈS 1965.

2.2.3 Voies de communication

Reynel est relativement à l'écart des voies de communication modernes qui privilégient un itinéraire plus méridional, entre Neufchâteau et Chaumont. Un axe secondaire, nord-sud, emprunte toutefois le vallon des Battants et regagne le sommet du plateau en passant par Reynel. Cet itinéraire est déjà représenté sur la carte de Cassini qui le qualifie de « Levée romaine » ; il s'agit de la voie antique reliant Langres à *Nasium* (Naix-aux-Forges) dont l'usage est encore attesté lors des conflits du VIIe siècle entre Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie[3]. Une autre voie romaine passait par Châteauvillain et se poursuit jusqu'à Trèves via Soulosse[4], en passant à quelques kilomètres au sud de Reynel.

3. Description et analyse archéologique

3.1 Le bourg

L'origine du peuplement à Reynel demeure mal connue ; A. Longnon propose une étymologie issue d'un nom masculin gaulois, suggérant ainsi une occupation antique[5]. Si la persistance d'un potentiel noyau gallo-romain n'est pas attestée au haut Moyen Âge, la place de Reynel dans l'organisation ecclésiastique, comme centre d'archidiaconé et de doyenné, étaye l'hypothèse d'un peuplement antérieur à la mise en place du château, probablement au Xe siècle, à moins qu'il ne faille admettre l'existence d'une fortification dès l'époque carolingienne[6]. L'installation du château, à l'extrémité sud de l'éperon a toutefois pu modifier l'organisation spatiale antérieure. La disparition de l'édifice cultuel primitif ne facilite pas l'appréhension du développement urbain de Reynel.

Il semble que celui-ci soit intervenu en plusieurs phases, du sud vers le nord. Un acte de 1280, relatif aux moulins de Reynel, évoque « [...] *la communauté de Rinel et des douz bours aussi* [...] »[7] ; il est suivi une quinzaine d'années plus tard par la mention de « *Roufroi du vieux bourg de Rinel* »[8]. L'examen du cadastre ancien permet de distinguer deux systèmes d'organisation parcellaire qui pourraient correspondre aux deux étapes de ce développement (fig. 1). Un premier noyau d'habitat apparaît au sud-est et se distingue par son périmètre circulaire. Il est limité au nord par la rue de la Vieille église autrefois appelée rue Dieu[9]. On suppose qu'il s'agit du noyau initial où se trouvait, si l'on se fie à l'indice toponymique, le lieu de culte primitif. Puis vers le nord, un parcellaire organisé sur une trame grossièrement orthonormée dont l'axe principal nord-sud est la Grande rue, correspond sans doute au second bourg évoqué à la fin du XIIIe siècle. Le dynamisme du bourg initial a conduit au développement d'un faubourg installé extra-muros et intégré à une nouvelle enceinte avant le XVe siècle, date à laquelle la porte qui délimite l'enceinte au nord est en place.

3 JOLIBOIS 1858, p. XXXII.
4 VOIRIN 2004, p. 117-118.
5 LONGNON 1908, p. 7.
6 LEBEL 1938, p. 299.
7 A.D.H.M. 25 H 2 cote 42 cité par VOIRIN 2004, p. 171.
8 A.D.H.M. 25 H 1 cote 64 cité par VOIRIN 2004, p. 171.
9 Ce toponyme est attesté dès 1445 (A.D.H.M. 2 G 1175 - Procès entre le chapitre Notre Dame et Jean bâtard de Neufchâtel).



Fig. 1 : Plan topographique et parcellaire cadastral ancien

3.1.1 L'enceinte

Le schéma de développement proposé ci-dessus suggère l'existence de deux enceintes initialement juxtaposées puis réunies. Malheureusement les vestiges subsistants à Reynel ne permettent pas de préciser la chronologie de ce processus ni même de qualifier la nature de l'enceinte. À l'ouest, le fossé du bourg est partiellement conservé (fig. 2). Il se situe presque dans le prolongement de la combe du Vau et forme ainsi une dépression de 5 m de profondeur en moyenne pour 40 m de large et 200 m de long. La dépression naturelle permettait le passage d'une voie de communication de ce côté de l'éperon et rendait nécessaire le creusement d'un fossé de ce côté. À l'inverse, côté oriental, l'enceinte suivait probablement la ligne de crête et aucune trace de fossé n'apparaît dans la topographie (fig. 1). Les limites septentrionales du château et des bourgs devaient également être marquées par des fossés mais aucune trace n'en subsiste.

Les vestiges du mur d'enceinte sont limités. À l'ouest, la façade occidentale des maisons reprend en plusieurs points en partie basse des tronçons d'enceinte. Celle-ci prend la forme d'une maçonnerie en gros blocs calcaires qui se distingue aisément du reste de la construction (fig. 3). De ce côté, le toponyme de « rue des 7 tours » suggère l'existence d'un flanquement important qui a totalement disparu ; ce nom apparaît dès 1445 sous la forme « *rue des tours* »[10] et un plan de 1747 montre six tours de ce côté du bourg (fig. 4). L'objet de ce plan n'est toutefois pas la représentation de la ville et de son enceinte mais celle des bois et la comparaison du parcellaire urbain avec le cadastre napoléonien, postérieur de moins d'un siècle montre de profondes différences ; ce plan est donc sujet à caution dans le détail même s'il atteste de la présence de flanquement.

Le seul élément important des défenses urbaines encore en place est la porterie nord qui bénéficie d'une protection au titre des Monuments historiques par arrêté du 21 novembre 1925. Cette porterie est un ensemble rectangulaire de 12 m sur 7 m, pour 16 m de hauteur répartis en trois niveaux (fig. 5, 6). Le rez-de-chaussée est composé d'une haute porte charretière, voûtée en arc brisé, encadrée par deux piles maçonnées cruciformes de 3,15 m x 3,70 m à l'ouest et 3,60 m x 4,50 m à l'est. La base de ces piles est maçonnée en gros appareil calcaire et présente un bossage rustique. Au second niveau, l'espace central présentait une large ouverture, aujourd'hui comblée, qui pouvait desservir une bretèche. De part et d'autre, deux tours circulaires de 4 m de diamètre, coiffent les piles cruciformes. Elles présentent des petites baies rectangulaires mais également des niches de tir desservant des archères parfois rebouchées (fig. 7). Le troisième niveau, surmonté par le comble et la couverture, prend une forme similaire mais l'espace central accueil un blason néoclassique bûché à la Révolution. Contre la façade sud, côté bourg, un corps de logis de style néoclassique a été aménagé au XVIIIe siècle (fig. 8). On remarque que les deux tours ne présentent pas une symétrie parfaite, leur diamètre diffère légèrement, ainsi que leur hauteur et l'emprise des ouvertures[11].

Cette porte présente des remaniements importants mais les bossages rustiques de la partie basse et l'allure très sobre des archères évoquent une construction médiévale. L'aménagement du corps de logis ou du blason néoclassique ne doit pas faire oublier l'absence totale de canonnières qui amène à proposer une datation antérieure à la seconde moitié du XVe siècle pour le gros œuvre de cette construction.

10 A.D.H.M. 2 G 1175 - Procès entre le chapitre Notre Dame et Jean bâtard de Neufchâtel (1445).
11 VOIRIN 2004, p. 179.



Fig. 2 : Vue des fossés à l'ouest (cliché F. Voirin)

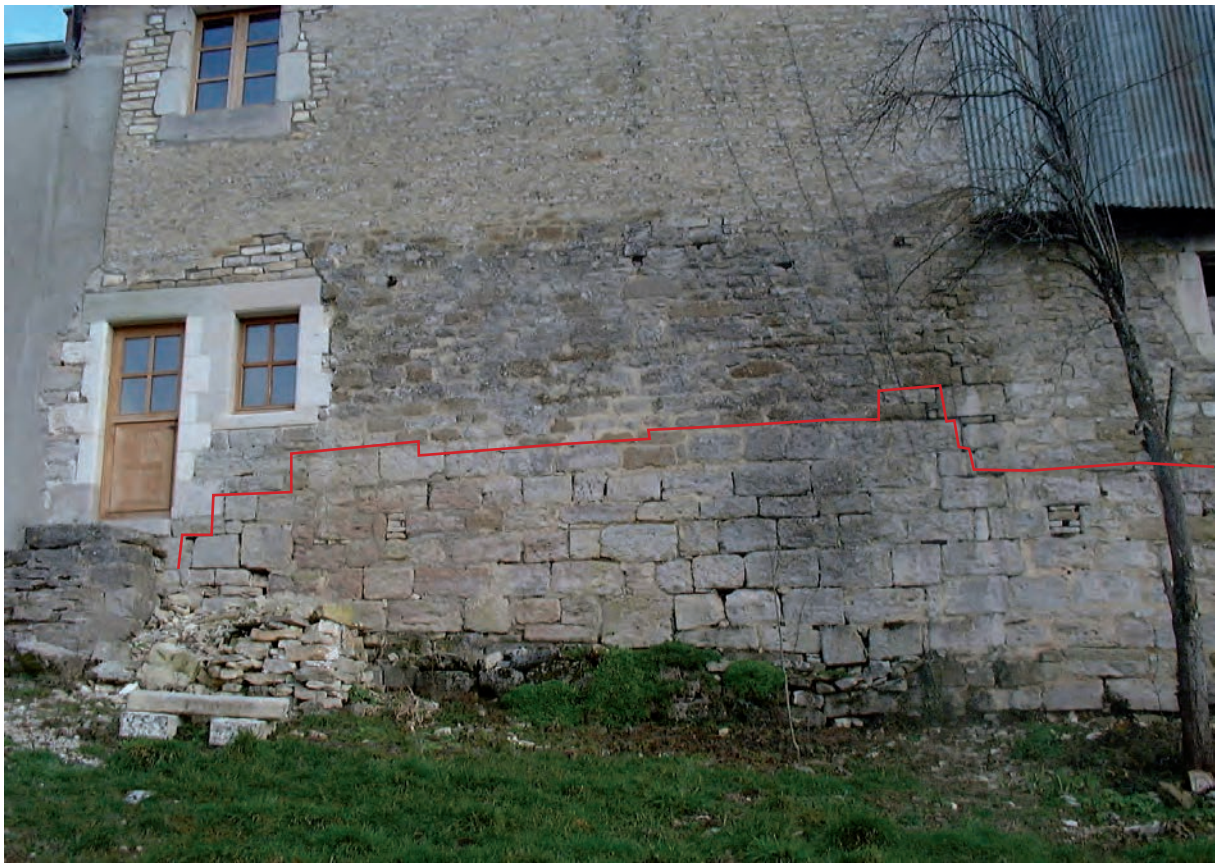

Fig. 3 : Vestiges de l'enceinte à l'ouest (cliché F. Voirin)



Fig. 4 : Plan des bois de 1747 (VOIRIN 2004, p. 176, non référencé)

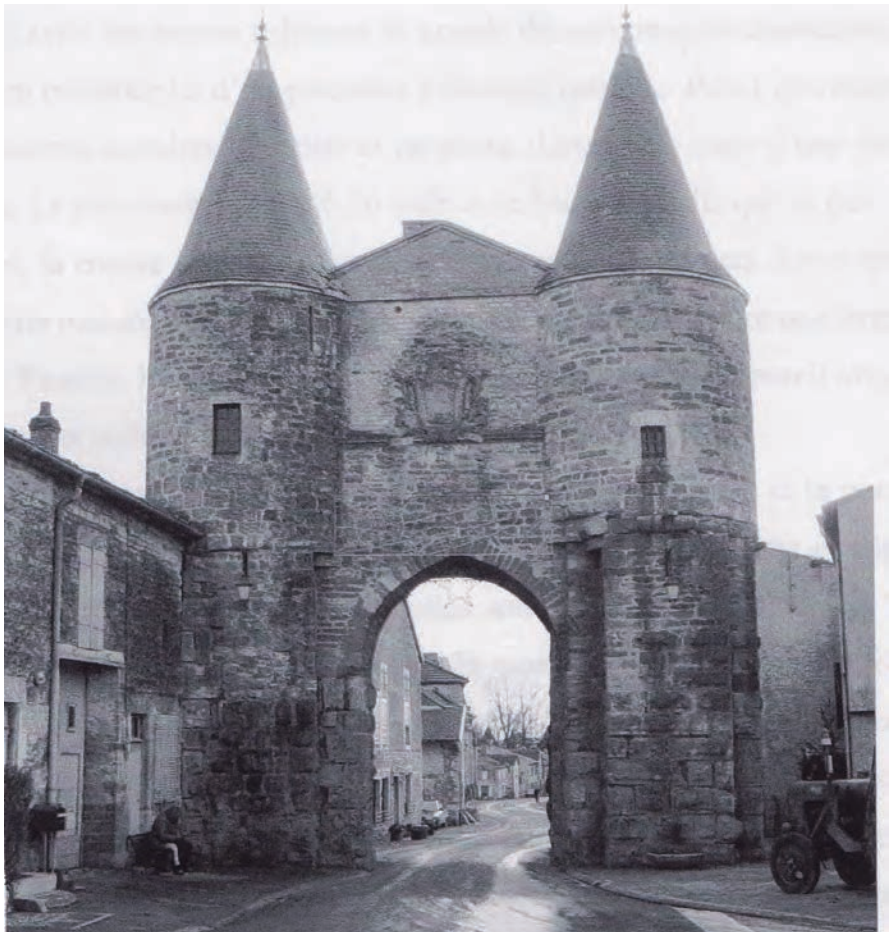

Fig. 5 : Façade nord de la porte nord (cliché F. Voirin)

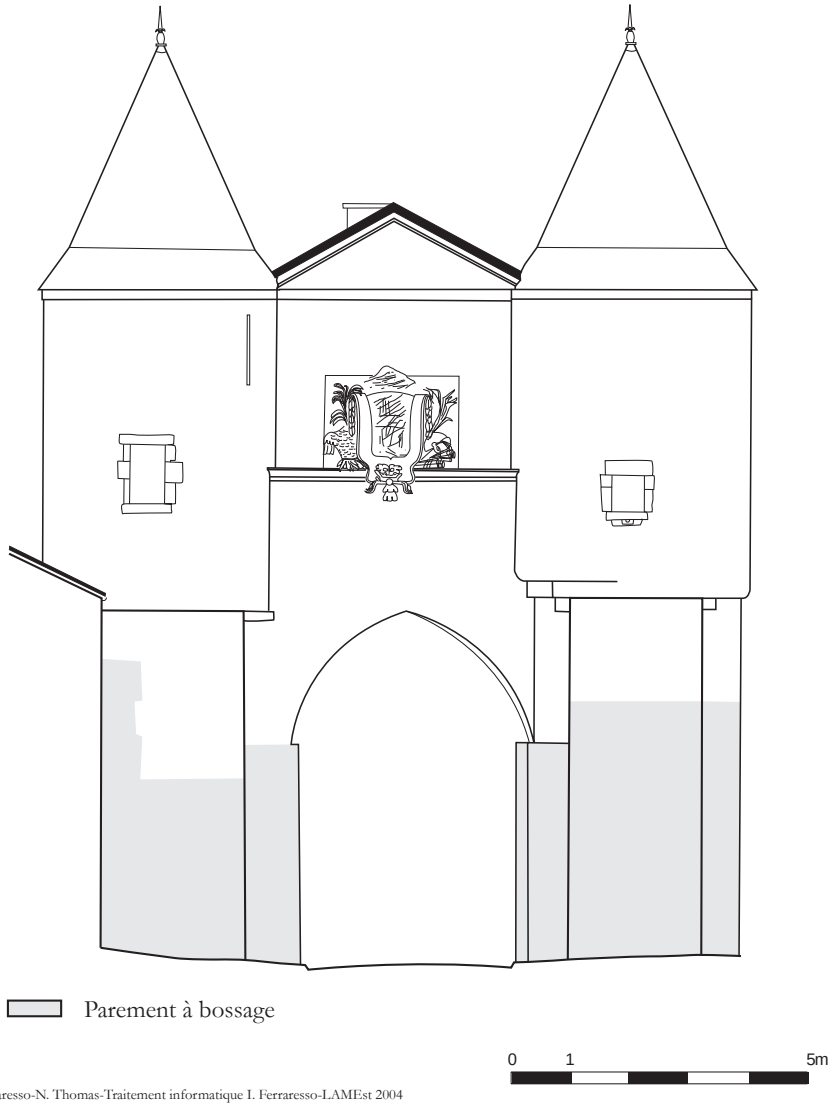

Fig. 6 : Relevé de la porte nord (I. Ferraresso, N. Thomas)

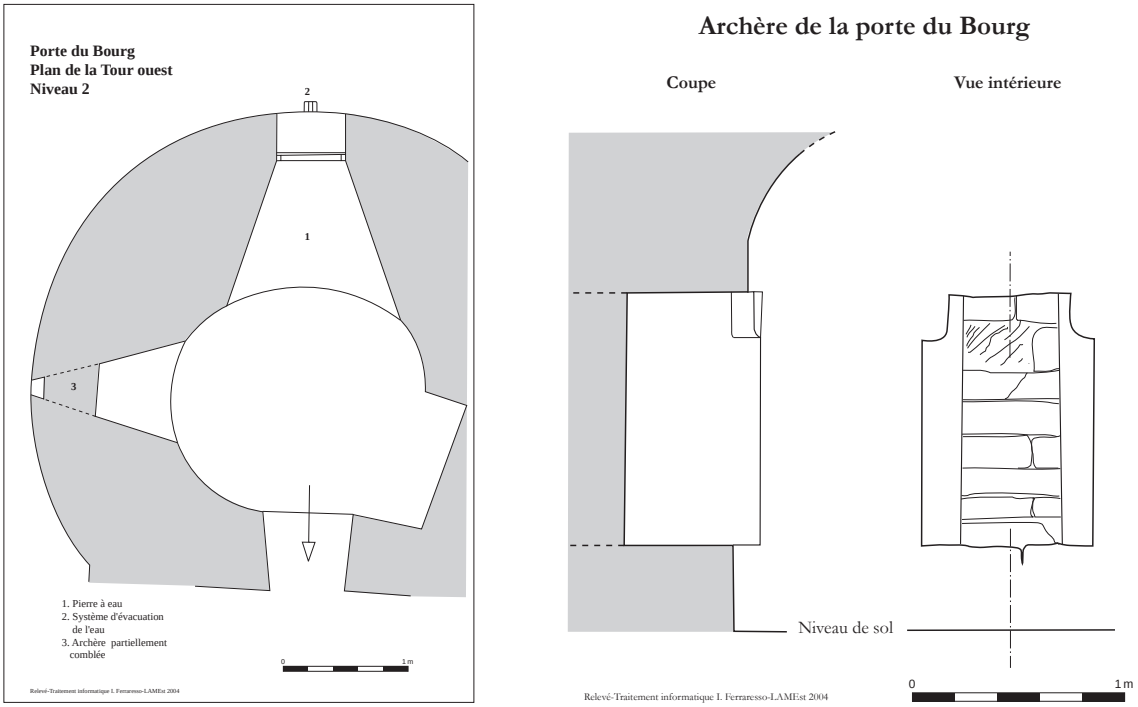

Fig. 7 : Plan de la tour et élévations d'une archère (I. Ferraresso)

3.1.2 Les aménagements religieux

L'église actuelle, bâtie en style néoclassique, date de la fin du XVIIIe siècle. L'ouvrage primitif se situait plus au sud, dans le vieux bourg. Des vestiges attribués au XIIe siècle sont évoqués dans la bibliographie[12] mais malheureusement ni décrits ni représentés pour permettre de confirmer la datation. Si l'église paroissiale n'apparaît dans les texte qu'en 1292, le rôle de siège d'archidiaconé et de doyenné suffit à établir son ancienneté[13].

Le prieuré Saint-Laurent, dépendant de l'abbaye touloise Saint-Mansuy, est installé à Reynel au milieu du XIe siècle selon la tradition historiographique et son existence est attestée en 1261. Cet édifice, bâti à l'extérieur de l'enceinte, est détruit en 1405 par une bande armée conduite par Geoffroi de Sampigny. Des travaux de terrassement dans le coteau sud du château ont mis en évidence au XIXe siècle les vestiges de cet établissement. La découverte d'éléments du XVe siècle atteste d'une reconstruction après le passage de la troupe lorraine. Plusieurs tombeaux datés entre le XIIIe et le XVIe siècle avec des inscriptions latines ou françaises auraient été découverts mais seule l'inscription d'Emmeline de Reynel a fait l'objet de publications[14] et les autres sépultures ne sont plus connues[15].

3.2 Le château

Du château d'origine, probablement construit au Xe siècle et mentionné dès les premières décennies du siècle suivant, il ne reste rien. Au XVIIIe siècle, dans les années 1770, le marquis de Reynel, Monsieur de la Rue-Mareilles, fait reconstruire le château et décide de ne conserver qu'une tour du précédent édifice, malheureusement disparue depuis. Ainsi, le château inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 21 novembre 1989 correspond pour l'essentiel à une construction d'Époque moderne.

Cet édifice occupe la partie sud-ouest de l'éperon ; il bénéficie de protections naturelles sur trois côtés et devait être isolé au nord par un fossé dont la topographie n'a conservé aucune trace. L'ensemble castral présente un plan irrégulier qui s'organise autour d'un corps de bâtiment axé nord-sud de 75 m de longueur pour 25 m de largeur, pourvue d'un escalier au milieu de la façade orientale. Au sud, un pavillon se détache vers le sud-est et forme un embryon d'aile latérale dont l'implantation n'est pas perpendiculaire au corps central mais présente un angle plus ouvert (fig. 9). Le cadastre ancien montre qu'une petite construction se développait au sud de cette aile ; sa forme évoque une chapelle castrale (fig. 1). Au nord, une autre aile plus longue et plus large présente un angle similaire; elle est flanquée au nord par deux tours, l'une circulaire à l'angle nord-ouest et l'autre semi-circulaire au nord-est. La tour médiévale conservée au XVIIIe siècle devait se trouver de ce côté et a probablement été remplacée par ces constructions du XIXe siècle.

Ces constructions sont toutes percées de vastes baies rectangulaires couvertes par un arc surbaissé caractéristique du XVIIIe siècle. Toutefois, les substructions du corps de bâtiment principal reprennent un emplacement plus ancien. Des ouvertures de tir bouchées ont en effet été mises en évidence dans les caves du château, à l'ouest, sans que leur datation puisse être précisée. Les murs de soutènement du château emploient un appareil variable mais la base est souvent faite de blocs en

12 VOIRIN 2004, p. 184.
13 FRAY 1994, catalogue, p. 259.
14 FAGET de CASTELJAU 1969 ; POTHIER 1862.
15 PLANTAGENET 1895.



Fig. 8 : Façade méridionale de la tour nord (cliché F. Voirin)



Fig. 9 : Photographie du château depuis le nord-est (cliché F. Voirin)

gros appareil avec de belles pierres de taille de 25 cm à 70 cm de longueur pour 20 cm à 30 cm de hauteur, comparables à celle des vestiges de l'enceinte urbaine.

3.3 Conclusion

Rien ne permet d'établir un lien entre les Neufchâtel et les vestiges subsistants à Reynel. Les substructions du château, comme les ouvertures de tir de la porte septentrionale du bourg ne permettent pas une datation assez fine pour pouvoir attribuer avec certitude ces vestiges au dernier quart du XIVe ou au XVe siècle. Il est probable qu'une part importante de ces adaptations et notamment la réunion des enceintes des deux bourgs ait eu lieu plus tôt, sans doute sous les Joinville qui dominent Reynel pendant près d'un siècle à partir du dernier quart du XIIIe siècle. La porterie pourrait dater des Neufchâtel.

4. Historique

4.1 Reynel avant les Neufchâtel

Les origines de Reynel sont mal connues mais cette localité du diocèse de Toul pourrait être le centre de la partie méridionale de l'Ornois, *pagus* divisé entre Louis le Germanique et Charles le Chauve lors du traité de Meersen en 870[16]. Pour P. Lebel qui est à l'origine de cette hypothèse, une forteresse carolingienne occupait probablement déjà l'éperon. Avec l'effondrement du pouvoir carolingien, émerge au cours du Xe siècle la famille des comtes de Reynel dont les possessions sont essentiellement situées en Ornois[17]. L'expansion de cette famille se fait également vers l'ouest dans le *pagus* de Bolenois et plus précisement dans le val de Rognon qu'Odelric, archevêque de Reims, attribue à ses neveux comme s'il en disposait en son propre nom alors qu'il s'agit d'un bien d'église. En dépit d'une intervention du comte de Champagne, Eudes II, les comtes de Reynel conservent en partie ces terres. Ce lignage semble issu de la maison d'Ardennes et il agit tant dans le comté de Champagne qu'en terre lorraine[18].

La première mention certaine du château de Reynel apparaît au début du XIe siècle, entre 1012 et 1016. La chronique de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon relate la vente de la *villa* de Manois au prieur de Saint-Blin et précise l'étendue de son territoire « *pertingit vero terra issius alodi usque ad portam castri quod vocatur Risnellus* »[19]. L'édifice est probablement antérieur mais rien ne permet d'établir précisément sa date de fondation. La dynastie des comtes de Reynel se prolonge jusqu'à la fin du XIIe siècle et se caractérise par de nombreux mariages avec d'autres familles comtales. À la charnière des XIe et XIIe siècles, les comtes entretiennent des relations paradoxale avec l'Église. Le comte Thiébaut effectue une donation en 1096 à l'abbaye de Molesme pour la fondation du prieuré de Chambroncourt[20] puis, à une époque indéterminée il fonde une collégiale de treize chanoines dans la chapelle castrale[21] qui vient compléter la cartographie religieuse de Reynel où se trouve déjà le prieuré Saint-Laurent dépendant de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul et dont l'origine remonterait au XIe siècle ; pour autant les usurpations sur des terres d'Église sont nombreuses.

16 LEBEL 1938, p. 296-300.
17 VOIRIN 2004, p. 122.
18 VOIRIN 2004, p. 143.
19 CHAUME, CHEVRIER 1943, n°250, p. 45.
20 VOIRIN 2004, p. 119.
21 VOIRIN 2004, p. 168.

Reynel est installé dans une zone de contact entre la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine et dépend du diocèse de Toul. Les comtes de Reynel agissent au XIIe siècle en direction de ces différentes régions et nourrissent notamment des alliances en Bourgogne et en Champagne. Ils sont vassaux des comtes de Champagne et également du duc de Lorraine pour plusieurs biens[22]. Toutefois, le château de Reynel n'est pas un fief appartenant au comte de Champagne mais un fief d'Empire, ce que confirme un acte célèbre entre Henri le Libéral et Frédéric Barberousse en 1162[23]. À la fin du XIIe siècle, le lignage confirme son tropisme champenois et Wiard de Reynel abandonne le titre comtal. En 1201, il renouvelle l'hommage de ses prédécesseurs au comte de Champagne mais précise que celui-ci est rendu pour les terres de Reynel et Rimaucourt : « [...] *dominus de Risnello est homo ligius comitis Campanie et tenet Risnel et Rimaucourt ab eo* »[24].

La seigneurie de Reynel est alors importante. Elle recouvre des biens à proximité mais également des terres situées autour de Gondrecourt et une série de fiefs et de droits d'avouerie notamment sur des terres des abbayes de Montier-en-Der et Septfontaines[25] auxquelles s'ajoutent bientôt, le prieuré Saint-Blin dépendant de Saint-Bénigne de Dijon[26] puis l'abbaye cistercienne de Benoitevaux, qui joue le rôle de nécropole familiale[27]. La première mention des bourgeois de Reynel, datée de 1166[28], atteste du dynamisme du bourg pour lequel on a mention indirecte d'une halle et de foires au cours des décennies qui suivent[29].

La seigneurie passe à Gauthier, fils du second mariage de Wiard de Reynel. Gauthier épouse Hélissende de Joinville et après sa mort, en 1260, c'est elle qui reprend en fief du comte de Champagne les 14 villages composant la châtellenie[30]. L'union entre Gauthier et Hélissende n'a donné que deux filles, Élisabeth, épouse de Geoffroi de Clémont, et Alix qui épouse Jean de Joinville, alors veuf, vers 1261[31]. Le lignage de Reynel est éteint en ligne mâle et la seigneurie passe donc aux filles qui la transmettent à leur époux. La terre reste finalement entre les mains de Jean de Joinville, neveu d'Hélissende et époux d'Alix de Reynel. En 1299, le roi de France, Philippe le Bel, et l'empereur Albert séjournent au château de Reynel quelques jours avant de sceller les fiançailles entre Blanche de France, sœur du roi, et Rodolphe fils du duc d'Autriche[32] ; ce séjour signale une place disposant d'un minimum d'éléments de confort.

Le fils aîné de Jean et d'Alix, également prénommé Jean, porte par la suite le titre de seigneur de Joinville tandis qu'Anseau de Joinville, le cadet, porte le titre de seigneur de Reynel[33]. Anseau ajoute le titre de seigneur de Joinville après le décès de son père et de ses frères. La titulature de « *seigneur de Joinville et de Reynel* » devient alors très fréquente[34]. Le 10 mai 1330, Philippe VI rattache définitivement au comté de Champagne le château de Reynel et d'autres possessions d'Anseau de Joinville entérinant ainsi la fin de la domination impériale sur cette terre, fragile depuis le grand interrègne

22 VOIRIN 2004, p. 149 citant ARBOIS DE JUBAINVILLE, vol. 2, n°82, p. 424-425 et A.D.V. XX H 114 cote 2.
23 BUR 1976-1977, p. 249-250.
24 LONGNON 1901, n°2440, p. 91.
25 VOIRIN 2004, p. 129-135.
26 ARBOIS DE JUBAINVILLE, vol. 5, acte n°2607 p. 388 et n°2736, p. 411-412.
27 VOIRIN 2004, p. 158.
28 A.D.H.M. 5 H 6 cité par VOIRIN 2004, p. 172.
29 Droit de minage cité en 1248 (VOIRIN 2004, p. 189). Sur la foire, ARBOIS de JUBAINVILLE 1861, p. 228.
30 LONGNON 1901, p. 245-246.
31 DELABORDE 1894, n°396, p. 330.
32 DELABORDE 1894, p. 143.
33 DELABORDE 1894, n°676, p. 395.
34 B.M.B. DROZ 25 fol. 95 r° - Promesse d'hommage à Henri de Bourgogne pour Port-sur-Saône (1330).

de 1256-1272[35], et dont la rencontre de 1299 constitue peut-être l'ultime réminiscence[36]. Lors du mariage de sa fille, en 1335, Anseau lui attribue 5 000 livres qu'il assoit sur le château de Reynel[37].

À la mort d'Anseau, en 1343, son fils, issu de son union avec Marguerite de Vaudémont, entre en possession de Joinville et de Reynel. Dès lors Henri s'intitule dans ces actes seigneur de ces deux terres. Quelques années plus tard, à la suite de la bataille de Crécy où périt son oncle, le comte de Vaudémont, il acquiert ce comté qui remplace bientôt Reynel dans sa titulature. Lors de son mariage avec Marie de Luxembourg, il assoit la dot de 17 000 livres de son épouse par une rente de 1700 livres dont 300 proviennent de Reynel offrant ainsi une évaluation minimale des revenus de cette seigneurie[38]. Une décennie plus tard, il doit affronter la prise de son château par Humbert de Bauffremont, chevalier-brigand qui obtient des lettres de rémission à la fin des années 1360[39]. Henri V meurt en 1365, en laissant deux filles à la charge de sa veuve, Marie de Luxembourg, dont le douaire est assis sur Reynel.

4.2 Les Neufchâtel et Reynel

Leur fille cadette, Alix de Joinville-Vaudémont, épouse en 1373 Thiébaut VII de Neufchâtel. Le contrat de mariage du 21 avril prévoit également le partage des biens entre les deux sœurs et précise : « *Et encor a et empourte ycelle damoiselle comme son heritaige* ***le chastel ville et chastellenerie de Rinel*** *ensamble les fies arrerefiefs gardes et toutes les noblesses et appartenance du dit chastel et chastellenerie q****ue tient a present madame sa mere*** *dessus nomee* ***a cause de douaire*** *lequel son douaire li demeure sainz et entier non obstans les dis partaiges. Item et quant est de ce que de lour dite mere lour devroit ou pouroit escheoir ycelle damoiselle Halips aura et emportera les trois cens livres de terre que la dicte madame leur mere a et tient comme son heritage en la plaine terre du dit lieu de Rignel* »[40]. Thiébaut VI se voit confier pour le temps de leur minorité « *tout le gouvernement et norrissement diceulx enfans et de lour biens* ».

Reynel passe sous le contrôle effectif de Thiébaut VII et de son épouse après le décès de Marie de Luxembourg, en 1379-1380. Dès 1379, Thiébaut de Neufchâtel reçoit l'hommage de Jean de Noyers pour « *la forte ville de Rimaucourt avec forteresse, prieuré maladrerie et quatre vingt maignies qui doibvent taille abonnée* »[41]. En juin 1380, les procureurs de Thiébaut VII et de Pierre, comte de Genève et second époux de Marguerite de Vaudémont, parviennent à un accord sur la succession de Marie de Luxembourg, suivant cet acte ratifié en juillet 1381 par leurs seigneurs[42]. Le 7 mai 1396, Thiébaut VII, « *chevalier, sire de Chastelot et seigneur de Rinel* »[43] confirme une vente de terres dans sa seigneurie de Reynel en présence d'un tabellion et de son fils qu'il a nommé « *en la prevostey dud. Rignel* ». Il meurt la même année à la bataille de Nicopolis en laissant à sa veuve, Alix, la charge de leurs deux enfants Thiébaut VIII et Marguerite.

La titulature d'Alix contient systématiquement la mention à Châtel-sur-Moselle mais varie

35 ARBOIS DE JUBAINVILLE 1869, p. 158.
36 DELABORDE 1894, n°851 p. 435-436 citant A.N. JJ 66 n°578, fol. 247 r°.
37 DELABORDE 1894, n°909, p. 449 citant A.N. X 1 ^{A} 10, fol. 66 r°.
38 DELABORDE 1894, n° 938, p. 455 et n°944, p. 457.
39 DELABORDE 1894, p. 211 citant A.N. JJ 97 n°200 et X^{2} 7, fol. 170 et A.N. JJ 115 n°53.
40 A.D.J. 354 E - Traité de mariage entre Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaut VII (1373).
41 JOLIBOIS 1858, p. 460.
42 DELABORDE 1894, n°1022, p. 475 citant A.D.M.M. cartulaire Vaudémont (probablement A.D.M.M. B 3099).
43 A.D.H.M. 25 H 2 - Photocopié dans la documentation DEBRY.

pour son deuxième terme. Désignée comme « *dame de Chastel sur Mezelle et de Rynel* »[44] dans le contrat de mariage de sa fille Marguerite en novembre 1399, elle est intitulée « *dame de Chastel sur Meselle et de Bainville* » dans la reprise de fiefs qu'elle rend à Robert duc de Bar par un acte du mois d'avril 1399 (n.s.) passé à Reynel[45]. L'usage du titre « *dame de Chastellot sur Doubs, Chastel sur Mezelle et de Rynel* » est toutefois très fréquent dans la première décennie du XVe siècle[46]. Alix réside régulièrement à Reynel et, outre la reprise de fiefs de 1399, elle rédige le 20 novembre 1402, « *en nostre chastel de Rynel* », une donation en faveur de son bailli de Châtel, Liébaut de Thuillières[47].

En janvier 1403 (n.s.), Alix et son fils Thiébaut VIII s'engagent mutuellement par un traité à faire résidence commune et à n'aliéner aucune terre sans l'accord de l'autre, jetant ainsi les bases d'une administration commune[48]. Deux ans plus tard, ils doivent faire face aux incursions des soldats de Geoffroi de Sampigny qui pille le prieuré de Reynel au pied du château, toutefois remis sur pied dans les années qui suivent au regard des vestiges découverts au XIXe siècle.

À la mort d'Alix, au début de l'année 1414, l'ensemble de ses biens passe à son fils aîné Thiébaut VIII. Celui-ci reçoit bientôt les hommages pour les terres dépendantes de Reynel tel Rimaucourt en 1419[49]. L'année suivante Pierre de Bauffremont reprend de « *Thiebaut seigneur de Neufchastel et de Chasteilz sur Mozelle* [...] *a cause de son chastel et chastelerie de Rinel* » la ville de Bomey et les dépendances[50]. Comme sa mère, Thiébaut VIII intègre parfois Reynel à sa titulature mais pas de manière systématique. Il arrive en général en troisième terme : « *Thiebaut seignour de Nuefchastel et de Chastel sur Mezelle et de Rynel* » et peut concerner des actes totalement déconnectés de cette seigneurie telle la reprise d'un fief au cœur du comté de Bourgogne[51] ; il porte encore cette titulature vers 1425 dans le « *déclaration des domaine*s [...] *appartenant a noble et Puissant seignour Monseigneur Thiébaut seignour dudit Nuefchastel, de Chastelz sur Mezelle et de Rynel* »[52] qui constitue l'acte fondateur du cartulaire familial qu'il fait réaliser. Si sa titulature la plus courante ne comprend que les deux premiers termes, il faut toutefois admettre l'importance de Reynel pour Thiébaut VIII. D'après E. Jolibois, il obtient d'ailleurs le fief de Villiers-sur-Marne en accroissement de la châtellenie de Reynel[53].

Vers 1430, peut-être à la suite du décès de son épouse, Thiébaut dote ses deux fils encore mineurs de seigneuries. Le cadet, Jean, âgé d'une quinzaine d'années[54] reçoit Reynel. Lors de l'hommage fait par son père pour les châtellenies barroises, en avril 1431 (n.s.) il apparaît comme témoin « *Jehan de Neufchastel, seigneur de Rinel, filz dudit messire Thibault* »[55]. Jean assure-t-il seul la gestion de cette terre dès cette date ? Il semble que non au vu de son jeune âge, de la mention de messagers portant « *ordonnances pour aller à Rinel* » dans le compte du receveur de Châtel de 1431-1432[56], et de la procédure portée par Thiébaut VIII pour les réparations des destructions réalisées par Fort-Épice

44 B.M.B. DROZ 24 fol. 250-256 r° - Contrat de mariage de Bernard de Ray et de Marguerite de Neufchâtel (1399).
45 A.D.M.M. B 611 n°1.
46 A.D.M.M. B 351 ; A.N. K 1799 (2) ; A.N. K 1799 (3) ; A.D.M.M. B 611 n°2 ; B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 178 r° - v°.
47 A.D.M.M. B 351 fol. 17 v° - 18 r°.
48 A.N. K 1799 (2), fol. 460 v° - 463 r°.
49 A.D.H.M. F 534.
50 B.N.F. ms. fr. 5996, fol. 115 v°. Probablement Bonnet, près de Gondrecourt-le-Château.
51 B.M.B. DROZ 25, fol. 263 r° - v°.
52 B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 3 r°.
53 JOLIBOIS 1858, p. 453.
54 Cité pour la première fois en 1415 (B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 157 r°-v°).
55 A.D.M.M. B 611 n°4.
56 A.D.M.M. B 4154, fol. 21 v°, transcrit par DEBRY.

dans le secteur de Reynel après un siège avorté[57].

Quoiqu'il en soit, Jean II de Neufchâtel est désormais seul à porter le titre de seigneur de Reynel. Par un acte du 31 juillet 1432, son grand oncle Jean Ier de Neufchâtel, tige de la branche cadette de Montaigu l'institue son héritier : « *Jehan de Nuefchastel seigneur de Montagu et d'Amance chevalier* [...] *proposa en parlant a noble damoisel Jehan de Nuefchastel seigneur de Rinel* [...] *Jehan je tay fait comme mon filz quar en mon testament je tay constitue mon hoir* [...]»[58]. Cependant, dès octobre 1433 un accord entre Thiébaut IX et Jean II, fils de Thiébaut VIII, vient contredire la volonté de Jean Ier dont l'héritage est partagé entre les frères. Cet acte confirme toutefois l'attribution de Reynel à Jean II qui devait également recevoir tous les terres « *escheues a mond. seigneur et pere a cas de* [...] *madame Alix de Vaudemont sa mere et ma grand mere* »[59]. Cet acte, confirmé en 1435[60], est finalement mis a mal en 1447, la succession se compliquant après la naissance d'enfants d'un second mariage mais sans modifications concernant Reynel.

Cette seigneurie fait désormais partie du patrimoine de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu qui doit faire face aux incursions de Robert de Sarrebruck et Robert de Baudricourt en représailles de la bataille de Bulgnéville[61]. Jean s'implique dans la gestion de la seigneurie, et tente de renforcer le devoir de guet en 1437[62]. Il rend hommage le 15 novembre 1444 pour Reynel[63]. La même année, une procédure judiciaire du bailli de Reynel évoque « *Jehan bastard de Neufchastel demeurant audit Rinel* »[64] qui est interprété comme un fils de Jean Ier par J. Debry et un fils de Jean II par P.L. David[65]. Quoiqu'il en soit, cet acte nous apprend en tous les cas l'existence d'une « *rue des tours* » et confirme l'existence d'une enceinte autour du bourg.

Si Amance figure régulièrement en seconde place dans la titulature de Jean II de Neufchâtel-Montaigu, Reynel semble occuper plus souvent encore cette position, « *seigneur de Montagu et de Rinel* » devenant la norme pour désigner Jean, dans les actes locaux mais aussi dans ceux sans aucun lien avec cette terre comme les comptes du receveur de Faucogney où Jean est capitaine[66], le compte du receveur de Châteauvieux[67] ou encore les actes émanant du pouvoir ducal[68]. Il s'agit de sa titulature courante dont il use également dans les actes familiaux[69].

On ne connaît malheureusement que très peu d'actes relatifs à la gestion de cette châtellenie pour cette période et les comptes du receveur ne sont pas conservés. La seigneurie est toujours entre les mains de Jean II en mars 1477 (n.s.)[70] mais celui-ci semble la céder peu de temps après à son fils cadet, Jean III, qui serait désigné comme seigneur de Reynel le 22 juin 1479 lors de la reddition

57 B.N.F. Lorraine 386, fol. 21 publié dans LUCE 1886, p. 269.
58 A.D.J. E 533 - Lettres testimoniales de Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu.
59 A.N. K 1799 (2), fol. 471 v° - 475 r°.
60 A.N. K 1799 (2), fol. 463 v°- 466 r°.
61 DEBRY 1975, p. V-23.
62 A.D.H.M. 2 G 1174.
63 A.N. P 176³ CXI, cité dans la documentation DEBRY.
64 A.D.H.M. 2 G 1175, transcrit dans la documentation DEBRY.
65 Pour Debry, cf. généalogie ; DAVID 1901, p. 78.
66 A.D.C.O. B 4716.- Compte du receveur de Faucogney.
67 A.D.H.S. 48 J 12 ; 48 J 282.
68 A.D.C.O.B 1311.
69 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaut VIII (1459), mariage de Fernande de Neufchâtel (1468) ; A.D.J. 354 E - Mariage d'Isabelle de Neufchâtel-Montaigu et de Louis de Vienne (1457) ; A.D.H.S. Ray (dépôt) 843 - Mariage d'Isabelle de Neufchâtel et Philibert de la Palud (1459). ;
70 A.D.D. 1 J 638 - Donation d'une terre à son châtelain de Montaigu (1477).

du château de Vesoul : « *Jehan de Neufchastel, seigneur de Rigney, capitaine de Vesoul* »[71]. Pour autant, Jean II continue de porter le titre de « *seigneur de Montagu, de Rynel et dud. Vuillaffans le viez* » dans le compte du receveur de Châteauvieux de 1480[72].

Le sort de la châtellenie au cours la décennie 1480 est mal connu. Remarquons que le compte du receveur de Châteauvieux pour 1482 ne mentionne plus Reynel dans la titulature de Jean II. Le testament de ce seigneur, en 1489, mentionne : « *je fais nomme et institue de ma propre bouche mon heritier universel seul et pour le tout mon tres chier et bien ame filz messire Fernande de Neufchastel chevalier* [...] *es chastelz villes villaiges et baronnies de Rigney Messey Marancourt et Maton* [...] »[73]. L'année suivante, par un contrat passé avec son frère Jean III, Fernande obtient de conserver la seigneurie de Saint-Aubin, initialement dévolue à son frère par leur mère Marguerite de Castro, en échange de quoi il s'engage « *de poursuyvre par justice a noz propres fraiz le recouvrement de la terre et signorie de Rignel que detiennent et occupent les héritiers de feu Charles d'Amboise a son vivant seigneur de Chaulmont pour la somme de trois mille frans* »[74].

4.3 Reynel après les Neufchâtel

Cet acte atteste que la seigneurie échappe en 1490 à l'autorité des Neufchâtel. Jean d'Amboise, frère de Charles d'Amboise, commandait l'armée française lors de la conquête de la Bourgogne en 1479 et il est probable que ce soit à cette occasion que cette terre fut confisquée, avant le ralliement des Neufchâtel-Montaigu à Louis XI au cours de l'été 1479. Il est également possible que cette confiscation survienne lors du rapprochement entre Jean III et Maximilien. En effet, celui-ci noue, avant 1493, une alliance matrimoniale avec Catherine de Rougemont, dame comtoise, plutôt que Charlotte de Chalon, ce qui suggère un changement de camp politique. Quoiqu'il en soit, en 1501, le roi de France, Louis XII, émet en faveur de Fernande de Neufchâtel un mandement en matière de relief contre Charles d'Amboise seigneur de Chaumont pour la terre de Reynel, suggérant une prise de contrôle à la légitimité douteuse[75]. Il est probable qu'un accord soit intervenu dans les années qui suivent pour régulariser la situation car Jean d'Amboise donne à son neveu Charles les domaines de Touraine en échange de Reynel situé à proximité des terres de son épouse, Catherine de Saint-Belin, et Reynel reste ensuite dans cette famille[76].

Sous la famille d'Amboise, devenue par alliance Clermont-d'Amboise, Reynel devint un haut lieu de la Réforme ce qui lui valut de souffrir durement des guerres de Religion[77]. La guerre de Trente Ans y apporte également la ruine comme partout dans le Bassigny, et l'abbaye de Benoitevaux est détruite au cours de cet épisode. Les Clermont-d'Amboise sont à l'origine de la reconstruction du château au XVIIIe siècle.

4.4 Liste d'officiers

- 1384 : Guillaume Lansart d'Amance, bailli[78]
- 1396 : Jean et Aubert d'Épizon, tabellions[79]

71 Papiers d'E. CLERC (A.D.D.). d'après A.D.C.O. transcrit dans la documentation DEBRY.
72 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte du receveur de Châteauvieux (1480 n.s.).
73 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1489).
74 A.D.C.O. B 11 709 layette 168 cote 3893 transcrit dans la documentation DEBRY.
75 B.M.B. DROZ 25 fol. 381 r°.
76 JOLIBOIS 1858, p. 15.
77 JOLIBOIS 1858, p. 458.
78 GERMAIN 1879, p. 413.
79 DEBRY 1975, p. V-2bis reproduisant un document des A.D.H.M.

• 1445-1459 : Henri Guillot, bailli[80]

• 1467 : Gérard Guillot, bailli[81]

5. Conclusion

Reynel intègre le domaine des Neufchâtel à la suite du mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et de Thiébaut VII, union qui permet aux Neufchâtel d'étendre leur influence loin au-delà de leurs terres d'origine en s'établissant notamment au cœur de la Lorraine qui constituera, au XVe siècle, un théâtre géo-stratégique international.

Reynel relève alors du comte de Champagne, donc de la France, et se trouve à la limite du Barrois mouvant. C'est la position des Neufchâtel la plus proche de Paris. En dépit de l'acquisition d'autres seigneuries dans l'actuel département de la Haute-Marne, notamment Fayl-Billot, quelques décennies plus tard, Reynel reste relativement isolée. Elle tient une place importante au sein du lignage si l'on se fie à la position qu'elle occupe dans les titulatures d'Alix de Joinville-Vaudémont, de son fils Thiébaut VIII, puis de Jean II de Neufchâtel-Montaigu. La titulature de ce dernier dans la chapelle de la Toison d'Or à Dijon l'évoquait d'ailleurs sous le titre de seigneur de Marnay et de Reynel, marquant l'importance de ces terres[82]. L'isolement relatif de Reynel est encore renforcé dans la seconde moitié du XVe siècle lorsque la terre passe aux Neufchâtel-Montaigu qui ne disposent pas des places-fortes les plus proches, restées dans la banche aînée.

Les caractéristiques architecturales du château médiéval nous échappent totalement. Pour autant, la rencontre du Roi de France et de l'Empereur à la fin du XIIIe siècle et le séjour régulier d'Alix de Joinville-Vaudémont suggèrent une place dotée d'éléments de confort. Pour la défense, l'emplacement jouit d'une défense naturelle importante mais l'on ne sait presque rien des formes architecturales la défendant. Si l'on se fie au plan de 1747, le bourg jouissait d'une enceinte au flanquement très important, totalement disparue aujourd'hui.

Sur le plan économique, Reynel est une seigneurie aux revenus moyens évalués entre 300 et 500 livres annuelles d'après les assiettes de deniers dotaux dont on dispose. Le bourg dispose de nombreux critères de centralité et jouit d'un dynamisme important au Moyen Âge. L'absence d'actes liés à la gestion de la seigneurie rend difficile l'appréhension fine du rôle de Reynel au sein des terres des Neufchâtel, toutefois celle-ci n'a jamais été négligée par le lignage et ne lui échappe que par la force.

6. Sources

6.1 Archives

• A.D.C.O. B 11 709 : Partage entre Fernande de Neufchâtel et son frère Jean III (1490).

• A.D.H.M. 25 H 1: Inventaire des titres de l'abbaye Benoitevaux*.

• A.D.H.M. 25 H 2 : Titres et droits divers de l'abbaye Benoitevaux*.

• A.D.M.M. B 8465 : Compte du receveur de Reynel, Jean Le Moynne, (1554-1555).

80 A.D.H.M. 2 G 1175 (1445) et A.D.H.M. G 428 (1459).

81 A.D.M.M. B 9721 cité par FRANÇOIS 1933, p. 200.

82 DEBRY 1975, p. III-8.

- A.D.H.M. F 534 : Dénombrement rendu au seigneur de Reynel (1419)*.
- A.D.H.M. 2 G 1174 : Acte de Jean de Neufchâtel au sujet du guet (1437)*.
- A.D.H.M. 2 G 1175 : Procès entre le chapitre Notre-Dame et Jean, bâtard de Neufchâtel (1445).
- A.D.H.M 2 J 19 : Transaction entre Alix de Vaudémont et le chapitre de Reynel. (1402)*.
- A.D.J. 354 E : Traité de mariage entre Thiébaut VII de Neufchâtel et Alix de Joinville (1373).
- A.D.J. E 533 : Lettres testimoniales de Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu (1432).
- A.D.J. E 534 : Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1489).
- A.N. K 1799 : Partages entre Thiébaut IX de Neufchâtel et Jean II (1433, 1435, 1447).
- A.N. P 176 [3] CXI : Reprise de fiefs par Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1444).
- A.N. T 301, Papiers de Clermont-d'Amboise (1586-1793) dont plusieurs actes relatifs à Reynel.*
- B.N.F. n.a.f. 3535 : Cartulaire de Neufchâtel, notamment déclaration des domaines (*ca.* 1425).

6.2 Bibliographie

Anonyme 1905 : *Reynel ancien. Archéologie. Château de Reynel : rapport archéologique et historique*, 1905,11 p. [manuscrit disponible aux A.D.H.M.].*

Arbois de Jubainville 1861 : ARBOIS DE JUBAINVILLE Henri, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne, tome III : 1152-1181*, Durand, Paris, 1861.

Arbois de Jubainville 1869 : ARBOIS DE JUBAINVILLE Henri, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne, tome VII : livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie publié d'après le manuscrit unique des archives de l'empire par Augusste Longnon*, Durand, Paris, 1869.

Bouillevaux 1851 : BOUILLEVAUX R-A., *Notice historique sur Benoitevaux*, Cavaniol, Chaumont, 1851.

Bur 1976-1977 : BUR Michel, « La frontière entre la Champagne et la Lorraine », *Francia Forschungen zur westeuropaïschen Geschichte*, t. IV, Sigmaringen, 1976-1977, p. 239-254.

Chaume, Chevrier 1943 : CHAUME Maurice, CHEVRIER Georges, *Chartes et documents de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, prieurés et dépendances des origines à 1300*, vol. 2, Dijon, 1943.

Collet 1903 : COLLET S., *Notice historique sur la commune de Reynel*, Cavaniol, Chaumont, 1903.*

Collet 1930 : COLLET S., « Reynel et les marquis de Reynel pendant les guerres de Religion », *Bulletin de la société Haut-Marnaise des études locales de l'enseignement public*, Chaumont, n°1-2, 1930, p. 610-617*.

David 1926 : DAVID P.-L., *Amance en Franche-Comté d'après les documents recueillis par l'abbé P.-L. Eberlé,* Picard, Paris, 1926.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [disponible à la B.M. Nancy].

Delaborde 1894 : DELABORDE Henri-François, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville suivi d'un catalogue de leurs actes*, Picard, Paris, 1894.

Faget de Casteljau 1969 : FAGET DE CASTELJAU Henri (de), « Emmeline, dame de Reynel », *Cahiers Haut-Marnais*, n°96, 1er trimestre 1969, p. 6-8.

Faget de Casteljau 1970 : FAGET DE CASTELJAU Henri (de), « Encore les Reynel », *Cahiers Haut-Marnai*s, n°100, 1er trimestre 1970, p. 45-49.

Fray 1994 : FRAY Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2006.

François 1933 : FRANÇOIS Michel, « Histoire des comtes et du comté de Vaudémont », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, n°70, Nancy, 1933, p. 181-408.

Gigoux, Luisin 1992 : GIGOUX Daniel, LUISIN B.L., « Reynel et son château », *La Gazette de l'association culturelle Andelotienne*, n°7, 1992, p. 1-6.

Jolibois 1858 : JOLIBOIS Émile, *La Haute Marne ancienne et moderne*, Imp. Miot-Dadant, Chaumont, 1858.

Lebel 1938 : LEBEL Paul, « Contribution à la recherche des origines de la ville et des seigneurs de Reynel », *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques, années 1936-1937*, E. Leroux, Paris, 1938, p. 289-312.

Luce 1886 : LUCE Siméon, J*eanne d'Arc à Domrémy : recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Champion, Paris, 1886.

Lusse 1993 : LUSSE Jackie, « Quelques types de bourgs castraux en Haute-Marne », BUR Michel (dir.), *Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1993, p. 75-116.

Longnon 1901 : LONGNON Auguste, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361), tome 1 : les fiefs*, Imprimerie Nationale, Paris, 1901.

Longnon 1908 : LONGNON Auguste, *Origine des noms de communes du département de la Haute-Marne*, Imprimerie champenoise, Langres, 1908.

Plantagenet 1895 : PLANTAGENET H., *Reynel Ancien. Rapport archéologique et historique sur la découverte d'une église du XVe siècle et d'une crypte du XIIe siècle*, Reynel, 1895, 8 p. [cité dans VOIRIN 2004, p. 105].*

Pothier 1862 : POTHIER L-C., « Étude sur une antique sépulture, sur son épitaphe métrique et sur les vers léonins », *Mémoires de la société historique et archéologique de Langres*, 1862, t. II, p. 223-230.

Stchépinsky, Nicklès 1965 : STCHÉPINSKY Vladimir, NCIKLÈS Maurice, *Notice de la carte géologique au 1:50 000e de Doulaincourt*, B.R.G.M., Orléans, 1965.

Voirin 2004 : VOIRIN Fabrice, « La seigneurie de Reynel », *Seigneurs et seigneuries châtelaines entre Haute Marne et Meuse (XIe-XIIIe siècles)*, Mémoire de D.E.A., Université Nancy 2, 2004, p. 115-192.

6.3 Iconographie

•A.D.H.M. 3 P 2/421 : cadastre ancien de Reynel (s.d.).

•A.D.H.M. 2 Fi 1723 : Estampe du château de Reynel par Hector Guiot (1888).

•A.D.H.M. 8 Fi 421 : Huit cartes postales de la porte, de l'église et du château de Reynel (début XXe s.)*.

•VOIRIN 2004, p. 176 : Plan des bois communaux de 1747.

Saint-Aubin

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Jura
Canton : Chemin
Commune : Saint-Aubin
Numéro INSEE : 39476

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	827476	2230460	187

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2010	AN 1	74, 77-80, 274-275, 312
Château	Ancien	1825	H 2	602

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Neublans	**Bailliage**	Amont puis Dole
Paroisse	Saint-Aubin	**Suzeraineté**	–
Dédicace	Notre-Dame	**Châtellenie**	Saint-Aubin

2. Présentation du site

2.1 Situation

Limitrophe des départements du Jura et de la Côte d'Or, le territoire de Saint-Aubin se trouvait au Moyen Âge à la limite occidentale du comté de Bourgogne, au contact immédiat du duché. À 15 km au sud-ouest de Dole, le village se situe sur un axe reliant Lons-le-Saunier à Dijon.

Près de 80 communes françaises portent le nom de Saint-Aubin et les identifications de lieux doivent donc être menées avec prudence[1] ; les plus grands risques de confusions concernent Saint-Aubin en Côte-d'Or et Saint-Albin en Haute-Saône[2].

1 Source : I.N.S.E.E.
2 Aujourd'hui commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Saint-Aubin appartient à la partie orientale de la plaine bressane. Les reliefs sont peu marqués dans ce secteur de faible pendage est / ouest dont l'altitude passe de 190 m à 175 m sur une dizaine de kilomètres. Les formations géologiques du territoire de Saint-Aubin correspondent essentiellement aux alluvions (*Fy*) d'un ancien lit majeur du *Doubs*, alors large de 7 km [3]. La partie supérieure est constituée de dépôts argileux ou argilo-marneux qui cèdent la place à une matrice argilo-sableuse à quelques mètres de profondeur.

Le château est installé au sommet d'une légère proéminence d'origine anthropique dont la constitution semble ancienne. Cet ensemble se situe au nord du village, en contact avec le fossé périphérique en eau qui entoure l'habitat villageois. La motte disposait également d'un fossé en eau sur toute sa circonférence.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le village dispose d'abondantes ressources en eau fournies par la nappe sous-jacente, le cours de la *Sablonne* qui coule au sud-est du village, et le ruisseau du *Cleux* dont le cours a été aménagé afin de clore par un tracé ovoïde un espace habité de 15 hectares. Si la carte de Cassini ne figure qu'un seul moulin au niveau de Tichey, la comptabilité médiévale mentionne trois moulins situés sur le finage de Saint-Aubin[4] dont l'un, « *le moulin des terraulx* », semble installé sur les fossés du bourg.

Les terres se prêtent aisément à l'agriculture et le secteur est défriché de longue date comme le montre la carte de Cassini. Les sables, graviers et l'argile constituent les principales ressources minérales de Saint-Aubin, fournissant le granulat pour les mortiers et permettant la production de tuiles et de briques. Trois fours datés du XVe siècle ont d'ailleurs été fouillés sur la commune de Saint-Aubin[5] et les résultats suggèrent une production exclusive de briques. Les archives attestent en outre de la présence de plusieurs tuileries.

Si aucune ressource calcaire n'est présente sur le territoire communal de Saint-Aubin, il convient toutefois de mentionner que les habitations – dont certaines fort anciennes – emploient pour la plupart ce matériau. Les exploitations les plus proches sont les calcaires du Trias et du Jurassique du secteur de Monnières à une quinzaine de kilomètres au nord-est.

2.3 Voies de communication

Par ses caractéristiques géologiques, la Bresse constitue un secteur propice au contrôle des communications en l'absence de relief nuisant à la progression. Saint-Aubin se situe entre le *Doubs*, à 5 km au sud-est, et la *Saône*, à 10 km au nord-ouest. Une voie romaine y est attestée et des fouilles récentes ont permis d'établir que son existence remonte au Ier siècle après J.C.[6]. Au Moyen Âge, la route qui relie Lons-le-Saunier à Dijon par Chaussin et Saint-Jean-de-Losne passe par ce village.

3 FLEURY 1982, p. 18.
4 A.D.C.O. B 5902, fol. 1 v°.
5 BONVALOT, JEANNIN 2009, p. 360.
6 KASPRZYK, NOUVEL 2011, p. 29.

3. Description et analyse archéologique

3.1 Présentation générale

Aucun vestige bâti du château de Saint-Aubin ne subsiste. Seul le parcellaire, la toponymie et la topographie attestent encore avec précision de la position du château à l'angle nord de l'enceinte villageoise (fig. 1). Un cours d'eau isole une surface de près de 15 hectares et place ainsi le bourg de Saint-Aubin parmi les plus grandes enceintes de Franche-Comté avec Besançon et Salins[7]. Une rue orientée sud-est / nord-ouest constitue le principal axe de communication, franchissant les fossés à chaque extrémité par un pont probablement situé à l'emplacement des portes aujourd'hui détruites. À l'intérieur de cet ensemble, le réseau viaire s'est développé selon un plan orthonormé qui évoque un aménagement urbain planifié. La charte de franchise de 1293 mentionne les portes de « *Champazin* » et de « *Chemaceoin* » signalant ainsi qu'une enceinte existe déjà ; les quatre échevins de la ville ont d'ailleurs pour missions de « *pour leur mostier, pour les pons, pour* ***les chauffaulx****, pour les lices, pour les chaulciez et pour les aultres besoignes de la ville maintenir, tenir en piez et renouveller* [...] »[8]. De plus, le seigneur doit « *donner tous boix qui leur sera mestier pour les pons,* ***pour les chauffaulx, pour les cloisons****, pour le mostier,* ***pour les fermettez*** *et pour les communaultez de la ville maintenir et garder* »[9] suggérant que l'enceinte puisse être en grande partie en bois. En contrepartie, les habitants s'engagent sur requête du seigneur ou de ses officiers à lui fournir les clés de la ville[10].

Les nombreux aménagements urbains ont entraîné de nombreuses opérations d'archéologie préventive sur le territoire de Saint-Aubin et la carte archéologique communale dénombre ainsi plus de 300 sites répertoriés, de toutes périodes[11]. Plusieurs fours médiévaux sont connus à Saint-Aubin par les textes et l'archéologie. La comptabilité mentionne l'utilisation de briques en 1436 : « *III M quarrons employze oudit ouvraige* [four d'Hotelans] *preis en la thierllerie dudit Saint-Aubin* » et en 1437 « *II M de quarrons que ont été emplouer oudit four* [d'Aumure] »[12]. Dès 1408-1409, la tuilerie de Saint-Aubin fournit 200 tuiles pour le château. À la fin du XVe siècle, elle ne produit plus et semble en mauvais état[13]. Elle est encore évoquée en 1533 puis en 1690, où un texte précise : « *une vieille tuilerie autre côté du fossé du château* »[14]. Il s'agit en réalité de plusieurs établissements successifs. À proximité du château, le four fouillé en 1996 a livré deux chambres produisant exclusivement de la brique. Le mobilier permet de dater cette structure des XVe et XVIe siècles. Enfin, deux fours alimentés par trois foyers ont été fouillés à 300 m au nord de la motte au lieu-dit « La Vie aux Bois »[15]. Bâtis en briques, ces fours semblent avoir produit presque exclusivement de la brique. Ces deux structures ont été datées par archéomagnétisme sur les fourchettes suivantes : 1400-1420 et 1410-1430[16]. La richesse du secteur en argile et la difficulté de se procurer de la pierre expliquent la présence de ces fours au XVe siècle pour fournir la seigneurie en matériaux de construction. La

7 JEANNIN 1981, p. 16.
8 A.D.D. 1 B 401 fol. 1 v°.
9 A.D.D. 1 B 401 fol. 4 v°.
10 A.D.D. 1 B 401, fol. 3 r°.
11 JACCOTTEY 1999.
12 A.D.C.O. B 5901 - Compte de 1436 et compte de 1437, fol. 19 r°.
13 A.D.D. 1 B 1649, fol. 58. et A.D.C.O. B 5902.
14 LABEAUNE, MÉLOCHE, 1996.
15 ODOUZE 1991.
16 LANOS, GOULPEAU 1992.



Fig. 1 : Cadastre ancien de Saint-Aubin (1825)

carte de Cassini montre, trois siècles plus tard, une tuilerie située bien plus au nord attestant le déplacement de ce type de structure, probablement en quête de bois. Si la restauration de l'habitat masque une grande partie des élévations sous le crépi, quelques témoignages subsistent encore et attestent de l'utilisation conjointe de la pierre et de la brique comme matériaux de construction (fig. 2 et 3).

3.2 Le château

En l'absence de vestiges en élévation, notre connaissance du château repose sur des découvertes anciennes, des mentions d'archives et quelques sondages plus récents.

Pierre-Antoine Fransquin affirme en 1822 : « *Le château était de forme ronde; il avait cent vingt pas d'orient à occident, et autant de midi au nord ; deux portes à pont-levis étaient faites pour y entrer et sortir. Du côté de bise, on remarque encore une redoute de figure circulaire ; elle était environnée de fossés de même profondeur que ceux du château. En faisant des fouilles dans l'enceinte de cette forteresse, l'on découvrit il y a peu d'années, de grosses chaînes de fer, qui servaient à hausser et baisser les pont-levis ; on a aussi découvert des murs construits en briques; ils avaient six pieds d'épaisseur* »[17].

Vingt ans plus tard, A. Marquiset évoque le château en des termes évasifs : « *un château fort d'une construction à peu près semblable si l'on en croit les anciens du pays à celle du château de Chevigny ; il avait deux cent cinquante pieds de l'orient à l'occident et autant du midi au nord, défendu par d'épaisses murailles flanquées de tourelles, il était entouré de fossés profonds et toujours remplis d'une eau bourbeuse* ». Il évoque ensuite du mobilier retrouvé à l'emplacement « *d'une redoute de forme circulaire* »[18]. Il reprend pour l'essentiel les écrits de son prédécesseur et y ajoute la notion de flanquement dont on ne sait sur quelle base elle repose. Après lui, A. Rousset évoque à son tour diverses découvertes gallo-romaines dont une partie est publiée dans l'*Annuaire du Jura* de 1850[19].

Plus récemment, les fouilles menées en 1996 sur les parties nord et est des fossés du château ont mis en évidence son plan ovoïde. Ces investigations attestent que le fossé était autrefois en eau à l'image de celui qui borde la ville. Quelques éléments de mobilier y furent retrouvés : des fragments de briques, de poutres et de planches et une semelle de chaussure médiévale notamment[20]. Ce fossé isole une motte qui correspond à la « *redoute circulaire* » signalée par les auteurs du XIXe siècle. La présence de mobilier antique ou proto-historique au sein de la motte indique probablement une mise en place bien antérieure au Moyen Âge à moins que ce mobilier n'ait été apporté plus récemment avec les remblais utilisés pour bâtir la motte.

Les résultats des fouilles récentes attestent de l'utilisation de la brique et l'affirmation de Franquin qui signale des murs de 2 m d'épaisseur dans ce matériau est donc plausible. De nombreuses mentions de travaux évoquent Saint-Aubin. Une première série est réalisée peu après 1400 avec l'aménagement de la chambre de Monseigneur[21] et la réfection du pont du château[22]. Les travaux menés connaissent une certaine ampleur puisque l'on fait abattre pour le reconstruire « *le grant chauffaul* » du château[23]. S'il n'est pas aisé d'appréhender ses caractéristiques architecturales

17 FRANSQUIN 1822, p. 197.
18 MARQUISET 1841, p. 391.
19 ROUSSET 1853, p. 107 et *Annuaire du Jura* 1850, p. 528-530.
20 JACCOTEY p. 99-100.
21 A.D.D. 1 B 174.
22 A.D.D. 1 B 175.
23 A.D.D. 1 B 175.



Fig. 2 : Ancien fossé de Saint-Aubin et maison de pierre munie d'un encorbellement



Fig. 3 : Bâtiment de pierre et de brique (parcelle n°118)

d'après les seules mentions d'archives, celui-ci est équipé en 1415 d'artillerie à poudre[24]. On bâtit d'ailleurs en 1420 une « *huisserie* » pour abriter cet équipement en même temps qu'une « *chambre sur les galeries du chastel* »[25].

Ces aménagements ne semblent toutefois pas suffisants pour remettre le château en état puisque Jean de Neufchâtel et Marguerite de Castro estiment à 2000 saluts d'or les travaux nécessaires pour la remise en état « d*es maisonnemens et edifices poour le chastel dudit Saint-Aubin questoyent en grande ruine* »[26].

Un dénombrement daté de 1584 évoque : « *Premierement le chasteau et maison fort dud. Saint Aulbin concistant en tours sales chambres et aultres demeurances une cour au milieu led. chasteau environne de fossez joignant ausquelz de lung des costes il y a ung vergier et jardin dautre couste une vigne environne de fossez des terres labourables et dud couste une grand mote environne de fossez et dautre coste ung grand pre* »[27]. Ce texte permet d'affirmer que l'ensemble castral dépasse le cadre de la seule motte. Cet ensemble est manifestement en très mauvais état au début du XVIIe siècle. Un appel d'offre pour des travaux est lancé en 1603, et il en précise la nature : « *Assavoir de fere la muraille tombee des la salle jusques a la tour du pourtal de sa haulteur quil conviendra que sa couverture de toit pose dessus pour sur lad. muraille rebastir ce qui est tombe du comble. Item de recouvrir a neuf tout ce que sera rebastiz par labeur de main en main dung couste et daultre rebouche les gouteur des trois tour et racomoder ce quil conviendra* [...]. *Une aultre* [...] *reste lad. muraille de deux bon pas oultre le fournier proche la cheminée de la chambre de monsieur* »[28]. L'adjudication de maçonnerie est accompagnée d'un devis de charpenterie : « *Premierement metre a bas les veux planchiers et fourniers estant sur la chambre de monseigneur. Item reposer lung des soumiers a deux compas ou crayron* [?] *proche la cheminée et sur icelluy rebastir et reddifir ung comble comme lung des aultres du corps de logis et rendre led. comble chevronne et prest a mettre les couvrux. Item rebastir les petites gouries joignants a la muraille comme il a est monstree et mettre un pillette soubz ung fournier de la cuysin*e [...]. *Plus mettre des chaynette neufve sur les tours* » .

Une visite de l'année suivante évoque « *la maison du jardinie*r [...] *et les clostures di estre ruineuse* [...] *les portes du costel du chasteau sont attenantes aus pallissades sont vieilles et pourries* »[29]. Ces documents permettent d'établir qu'à cette époque le château est en mauvais état mais qu'il en reste toutefois des éléments imposants. Trois tours au moins sont évoquées pour les travaux, ainsi que le corps de logis qui comprend plusieurs étages. La chambre du seigneur et la cuisine sont également mentionnées, malheureusement sans grande précision. Un document, non daté mais dont l'écriture est proche de ceux mentionnés ci-dessus, évoque quant à lui « *la cour ou aultre foix estoit baltys le chastel dud. lieu entouree de fossels de tout costets contenant environ un tier de journal en plain et le reste en desert et buisson* »[30]. Cette mention suggère alors que le château n'existe plus à moins qu'il ne fasse référence qu'à une partie des structures castrales. Ce document relate les redevances en nature dues par de nombreux habitants de la seigneurie et un long travail de comparaison dans les archives de cette époque pourrait permettre d'en préciser la datation et d'en éclaircir l'interprétation.

24 A.D.D. E 1335, BARRAND, p. 52.
25 A.D.C.O. B 5899.
26 A.D.C.O. B 1311.
27 A.D.D. 1 B 2950 - Dénombrement de 1584, fol. 2 v°.
28 A.D.D. 1 B 2950 - Adjudication de travaux (1603).
29 A.D.D. 1 B 2950 - Visite de 1604.
30 A.D.D. 1 B 2950 - Déclaration annuelle de revenus (non datée).

En 1633, la chambre des comptes de Dole dépêche un « *commis a la visitte des ruines du chasteau de Sainct Aulbin, parterre et de la maison d'icelluy appartenant a sa majeste* »[31]. Il est accompagné de « *maitre Nicolas Pierre thuillier pour sa majeste aud. Dole pour recognoistre ce qu'est des matteriaux restans es ruines dud. chasteau et dud. parterre et encors Jean Heritey dud. Sainct Aulbin charpentier pour recognoistre l'estat de la maison et ce qu'il convient faire pour le restablissement d'icelle* ». Ils constatent « *en la place ou souloit estre led. chasteau l avons recogneu tout a fait rasé* [...] *n y restant que quelques fondement de murailles* ». Le tuilier évalue l'ensemble des matériaux du château, à l'exception des pierres de taille et d'une tour ronde utilisée comme moulin à vent, à cinquante écus. Concernant « *la maison joignant aud. parterre* », le charpentier propose la destruction du bâtiment pour le reconstruire avec quatre rains, pour un coût de 60 écus. Les clauses du marché de ce bâtiment évoquent que « *le fond d'icelle sera faict de pierre ou bricques qui seront prinse es ruines du chasteau dud. Saint Aulbin* ». Le marché du bâtiment ne trouve pas preneur et les matériaux du château, pierres et briques, sont finalement vendus pour 40 francs[32].

4. Historique

4.1 Saint-Aubin avant les Neufchâtel

Les découvertes archéologiques sur le territoire de Saint-Aubin sont nombreuses et attestent de son occupation ancienne, dès la Préhistoire. La période protohistorique y est densément représentée par de nombreux artefacts découverts du XIXe siècle à nos jours. Plusieurs ont été retrouvés au lieu-dit « *la motte* » sur laquelle se trouvait le château, attribuée par divers chercheurs à un aménagement protohistorique[33]. L'occupation se poursuit au haut Moyen Âge avec une présence attestée à 2 km au sud-est du village actuel, à proximité des lieux-dits « *Corvées de Chaux* » et « *Prés des Grèbes* »[34]. La première mention textuelle de Saint-Aubin, en 1046, concerne l'église paroissiale donnée par l'archevêque de Besançon à l'abbaye Saint-Jean-de-Losne[35] ; cet édifice correspond à l'actuelle chapelle de la Chaux représentée sur la carte de Cassini à 2 km au sud-est, au milieu de cet habitat carolingien. On ne connaît pas les circonstances dans lesquels l'habitat s'est déplacé ou si deux pôles ont coexisté jusqu'à ce que le village actuel prenne le pas sur l'autre.

Saint-Aubin figure très tôt dans le domaine comtal ; son parcours est ainsi lié à cette dynastie et, au XIIIe siècle, à ses relations avec la puissante famille de Chalon. Ainsi, en 1231 (n.s), le comte de Bourgogne, Othon II, s'engage à unir l'une de ses filles à Hugues, fils de Jean de Chalon. Il octroie pour cette alliance 600 livres de terre à prendre sur Saint-Aubin, Colonne et Ornans ; l'annulation de cet accord est soumise à une peine de 1000 marcs d'argent, somme garantie par dix seigneurs comtois dont Thiébaut Ier de Neufchâtel[36]. Ce texte suggère qu'aucune forteresse n'existe à Saint-Aubin puisque seuls les châteaux de Colonne et Ornans sont expressément cités. Un mariage intervient effectivement quelques années plus tard, en 1236, entre Hugues de Chalon et Alix de Méranie, fille d'Otton II, décédé à la fin de l'année 1231 et sœur du comte de Bourgogne Otton III.

31 A.D.D. 1 B 2953, fol. 1 r°. (1633 a.s.).
32 A.D.D. 1 B 2953.
33 JACCOTEY 1999.
34 Dossier communal de la carte archéologique, S.R.A. de Franche-Comté.
35 ROUSSET 1853, p. 104.
36 COLLECTIF 1908, p. 20-21.

L'année suivante, en juin 1237, Jean de Chalon procède à un important échange de terres avec le duc de Bourgogne. Schématiquement, il cède ses comtés de Chalon et d'Auxonne contre la seigneurie de Salins et des terres nombreuses situées aux alentours ; c'est le point de départ de l'expansion territoriale chalonnaise qui, en l'espace de quelques décennies, contrôle l'essentiel des terres jurassiennes et encercle dans ce secteur les possessions comtales[37]. Dès le lendemain de cet échange, Jean – qui porte désormais le titre de seigneur de Salins – se reconnaît homme lige du duc de Bourgogne pour ce qu'il tient « *in comitatu Matisconensi et feodum de Castello de Cloie et feodum de Chaucins et Sanctum Albinum et Castellum Karolli* [...] »[38].

En 1248, Othon III décède et le comté passe entre les mains de sa sœur Alix. Bien qu'Hugues soit âgé de plus de 25 ans, son père, Jean de Chalon dit l'Antique assure alors l'administration du comté au nom de son fils, de sa belle-fille et de son petit-fils Othon IV. En 1259, le couple comtal marie sa fille à Philippe de Vienne, sire de Pagny, fils de Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny. Ils donnent pour dot à leur fille les terres de Saint-Aubin et d'Aumur. En prise avec des difficultés financières, Hugues de Vienne conclut la même année un nouvel accord avec le couple comtal en engageant les terres de Saint-Aubin et d'Aumur pour 3 ans en l'échange d'un prêt de 2 000 livres[39]. En 1265, Philippe de Vienne se déclare homme lige du comte de Bourgogne[40] pour ces terres bien que le remboursement ne soit pas encore survenu[41] ; au contraire l'endettement s'est accru à 3 000 livres et le couple comtal dispose donc toujours en attente du remboursement des droits effectifs sur Saint-Aubin[42].

À la génération suivante, en mai 1293, Hugues de Vienne octroie aux habitants de Saint-Aubin une charte de franchise les exemptant de la corvée, d'exactions et de mainmorte en échange d'un cens dont le montant minimal est fixé à 260 livres estevenantes[43]. L'acte prévoit également la mise en place d'institutions municipales avec quatre échevins et douze prud'hommes. Ce texte atteste de l'existence d'une enceinte urbaine puisqu'il s'applique « [...] *devers la porte de Champazin et tant que a moulin de Chaulx et devers la porte de Chemaceoin et tant que a Chaigne et de la Courvée et à Saint-Loup* [...]». Le seigneur laisse également aux habitants le bois pour : « *les pons, pour les chaffaulx, pour les cloisons, pour le mostier, pour les fermettez et pour les communautez de la ville maintenir et garder* [...] »[44]. Si les défenses communales sont évoquées dans le document et suggèrent une enceinte assez légère, le château n'apparaît à aucun moment alors qu'il est usuel d'en trouver mention pour rappeler l'obligation de guet et de garde des habitants ou, au contraire, les en exempter. Il semble donc qu'à la fin du XIIIe siècle le château de Saint-Aubin ne soit pas encore construit. Dans son testament, rédigé en avril 1315 (n.s.), Hugues de Vienne précise : « *Item je done et laisse a Merguerite ma fome (sic) en douhaire et pour douhaire Seint Albin, la maison fort et la ville et Autume, ma ville, ensamble toutes les appartenances et appendises leus* »[45]. La place forte existe donc à la mort d'Hugues de Vienne et tout laisse à penser qu'il en est le bâtisseur dans les premières années du XIVe siècle,

37 ALLEMAND-GAY 1988, p. 147-149 et VOISIN 1974.
38 A.D.C.O. B 10 471 cité par PEINCEDÉ, vol. II, p. 318 et A.D.C.O. B 304 cité par PEINCEDÉ, vol. II, p. 581.
39 A.D.D. 1 B 400 fol. 20 v° publié dans COLLECTIF 1908, n°CXV, p. 108-110.
40 A.D.D. 1 B 400 fol. 24 r° publié dans COLLECTIF 1908, n°CXCVI, p. 169.
41 A.D.D. 1 B 400 fol. 48 v°, publié dans COLLECTIF 1908, n°CXCVII, p. 169-171.
42 A.D.D. 1 B 400 fol. 64 v° et 9 r°, publiés dans COLLECTIF 1908, n°CCXI et n°CCXII, p. 183-185.
43 Charte publiée dans PROST. 1878, p. 393-412.
44 PROST. 1878, p. 402.
45 ROBERT 1902, n°24, p. 300-305.

avant d'en faire le douaire de sa seconde épouse ; il faut ainsi remettre en cause l'idée que Philippe de Vienne est le bâtisseur de la place[46].

Saint-Aubin reste dans la famille et passe à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, fils du couple puis à sa fille Marguerite de Vienne. En 1352, elle apporte Saint-Aubin en dot à son époux, Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux[47]. À la mort de ce dernier, en 1366, la terre passe à la branche des Chalon, seigneurs de Châtelbelin incarné par Tristan, comte d'Auxerre et de Tonnerre, qui reprend en fief de Marguerite de Vienne « *les châteaux, villes et seigneurie de Saint-Aubin* » au nom de ses enfants Alix et Jean[48]. Ce dernier décède une trentaine d'années plus tard lors de la croisade de Hongrie en laissant une veuve, Jeanne de Ghistelles. De cette époque datent les premières relations entre Saint-Aubin et les Neufchâtel.

4.2 Les Neufchâtel et Saint-Aubin

Jeanne de Ghistelles, veuve de Jean de Chalon, épouse deux ans plus tard Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu. Elle revendique alors auprès des Chalon la terre de Saint-Aubin en compensation de la dot qu'elle a apporté à son premier mari[49]. La succession de Jean de Chalon est alors disputée et son successeur, Louis de Chalon-Auxerre, commande dès 1397 au capitaine de la place de la défendre sérieusement considérant que les risques d'attaque sont importants[50]. E. Clerc affirme que Jean de Neufchâtel fait saisir le château de Saint-Aubin au nom de son épouse[51], événement pour lequel nous ne disposons d'aucun élément concordant ou discordant. Quoiqu'il en soit, le couple perçoit bien des revenus sur la seigneurie[52] mais les travaux sont commandités par les Chalon[53]. Un accord survient en avril 1402 entre Louis de Chalon et les Neufchâtel afin de transférer l'assiette de la rente annuelle de 200 florins due à Jeanne de Ghistelles de la seigneurie de Saint-Aubin à la saunerie de Salins[54].

La terre de Saint-Aubin revient alors à Louis de Chalon jusqu'à son placement sous mainmise par le duc et comte de Bourgogne après plusieurs actes de rébellion de ce dernier[55]. Dès lors, la seigneurie revient dans le domaine comtal et sert de dotation politique. En 1415, le duc Jean sans Peur l'engage avec Saint-Julien à Jean de Chalon pour 7000 francs[56] afin d'accroître les finances ducales. À la fin de l'année suivante, il cède cette terre à son fils, le comte de Charolais[57], qui procède au remboursement de la dette à la fin de l'année 1417[58].

Après l'assassinat de son père à Montereau, Philippe le Bon accède à la dignité ducale. La place de Saint-Aubin est alors utilisée comme objet diplomatique ; il la cède d'abord à Catherine de Bourgogne, sa tante, pour l'assiette d'une rente de 3 600 livres en attente du paiement de 56 000 francs de dot restant à charge. L'acte ducal précise que les « *chasteaulx et forteresses desdits lieux de*

46 BARRAND 1970, p. 51.
47 ROUSSET 1853, p. 105.
48 ROUSSET 1853, p. 105 ; voir également A.D.D. 7 E 1335.
49 B.M.B. DROZ 25, fol. 387 r°.
50 CLERC 1846, p. 263.
51 CLERC 1846, p. 273.
52 A.D.D. 1 B 170, 1 B 174, 1 B 175.
53 A.D.D. 1 B 174.
54 A.D.H.S. Ray-sur-Saône, 847.
55 ROUSSET 1853, p. 105.
56 A.D.C.O. B 5896.
57 PLANCHER 1748, p. 458.
58 A.D.C.O. B 5896 et PEINCEDE, vol. 3, p. 312.

Gray, Chaulcins, Saint-Aubin et Montmirey, sans aucune prisée, pour les tenir et possider par elle comme dessus, parmi ce que elle est et sera tenue de les maintenir et soustenir en bon et souffisant estat et yceulx chasteaulx et forteresses faire garder seurement par personnes qui soyent hommes subjets et bienveillans de Nous»[59]. Quelques années plus tard, en janvier 1430 (n.s.), Saint-Aubin sert de récompense au profit d'André de Toulongeon dont l'ambassade auprès du roi du Portugal a permis d'aboutir à l'union de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal[60].

Après la mort d'André de Toulongeon, ses héritiers touchent encore une rente assise sur cette seigneurie jusqu'à ce que la duchesse en fasse cadeau à l'une de ses suivantes, Marguerite de Castro, lors de son mariage avec Jean II de Neufchâtel-Montaigu[61]. Le livre de compte de la seigneurie pour l'année 1437 s'achève avec la mention suivante : « *Ma dame la duchesse du consentement a bon plaisir de monseigneur le duc en faveur et pour contemplacion du mariaige de noble et puissant seigneur Messire Jehan de Neufchastel seigneur de Montaigu et de dame Marguerite de Castre sa femme a donne baillie et delivre en dot et mariaige a lad. dame Marguerite de Castre les chastel, chastellerie ville terre et seignorie et appartenance de Saint Aulbin en tout tel droit et autorites que les tenoit et avoit feu Messsire Andrey de Tholonjon pour estre propre heritaige pour lad dame Marguerite et de ses enffants descendens dudit mariaiges pour les tenir et possider par la forme et maniere que les tenoit et avoit led. feu messire Andray au rachat de VIIII^M saluz dor qui leur seront bailliez en faisant led. rachat tout a une fois avec tous fraiz quils feront pour les ouvraiges quils feront fere es maisons dud chastel jusque a la somme de III^M saluz*»[62].

L'histoire de Saint-Aubin sous l'autorité de Jean II de Neufchâtel-Montaigu est presque inconnue. Les actes courants de gestion de la seigneurie sont perdus et on dispose de peu d'éléments pour déterminer l'implication de Jean II en ce lieu. Dans son testament rédigé en 1458, Marguerite de Castro cède ses biens en indivis à ses trois fils Philippe, Fernande et Jean[63]. Elle ne décède qu'une vingtaine d'années plus tard et, à cette date, le titre de seigneur de Saint-Aubin est porté par Jean III, son quatrième et dernier fils.

Au cours de la seconde conquête française de la Franche-Comté, en 1479, la branche des Neufchâtel-Montaigu se rallie massivement au roi de France et obtient diverses gratifications. Pour autant, la seigneurie de Saint-Aubin est occupée par les troupes royales après la conquête et Jean III de Neufchâtel n'obtient la main levée de Saint-Aubin par Charles VIII que le 19 juin 1484[64], après que le château ait été promis aux Chalon[65]. Lors de l'ouverture du testament de Jean II, en 1489, son fils Jean III porte le titre de seigneur de Saint-Aubin[66]. Il se fait représenter lors de cette journée par Perrenot Bernard qui est châtelain et receveur de cette seigneurie[67]. Dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à Châteauvieux, un sergent royal se rend « *au lieu de sainct Aulbin a la porte du chasteaul et domicille de noble et puissant seigneur Jehan de Neufchastel seigneur du Saincct Aulbin nomme audit mandement lequel a la personne de Perrenot Barnard son chastellain et officier*

59 PLANCHER 1748, preuve n°CCXXVII, p. CCXXVII-CCXXVIII. voir également preuve CCXXIX, p. CCXXX-CCXXXII.
60 CLERC 1846, p. 414.
61 A.D.C.O. B 5901 - Compte de 1435 à 1437.
62 A.D.C.O. B 5901 fol. 22 r° (Compte de 1437).
63 ROBERT 1907, p. 110.
64 A.D.C.O. B 1311 cité par PEINCEDÉ vol XVI, p. 207.
65 A.D.D. 7 E 3801.
66 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu.
67 GRESSER 2008, p. 24.

dud. Saint Aulbin [...] » pour citer à comparaître Jean III de Neufchâtel à Vuillafans le 19 octobre 1489[68].

En dépit des clauses testamentaires de leurs parents, Jean III et son frère aîné Fernande procèdent à un nouveau partage de la succession le 6 octobre 1490, à Bayon. « *Fernand de Neufchastel, seigneur de Montagu et de Marnay et Jehan de Neufchastel seigneur de Sainct Aulbin, freres* » s'accordent pour que la terre de Saint-Aubin, qui leur vient de leur mère, aille à Fernande en échange de la terre de Reynel que ce dernier s'engage à acquérir par voie de justice au détriment des héritiers de Charles d'Amboise qui occupent la seigneurie[69] ; l'acte stipule que si Reynel n'est pas recouvrée dans les six années qui suivent, Fernande doit dédommager son frère à hauteur de 200 livres annuelles, livrant ainsi une estimation des revenus de la seigneurie de Saint-Aubin.

On dispose du livre de compte de l'année 1491, rendu par « *Jehan Hudelet chastellain et recepveur de Saint-Aubin pour noble et puissant seigneur Monseigneur Fernande de Neufchastel seigneur de Montaigu et de Saint-Aubin* » confirmant le changement de main signalé ci-dessus[70]. Ce document nous apprend que les revenus en argent de la seigneurie s'élèvent à 350 francs et ne couvrent pas tout a fait les dépenses de la seigneurie en dépit des faibles travaux opérés. Outre les dépenses liées à l'exploitation du domaine seigneurial, la comptabilité évoque succinctement quelques aménagements réalisés au château : « *pour oeuver une dozainne de hommes daurs* [?] *qui rescourd la maison du chastel* »[71]. La comparaison de ce compte avec celui de 1437, réalisé sous l'autorité des ducs et comte de Bourgogne montre une évolution significative dans la structure du document. Dans le registre le plus ancien, assez court avec une vingtaine de folio, sont évoquées pour l'essentiel des dépenses d'argent tandis que dans le second compte, la structure est identique à l'ensemble de la comptabilités des Neufchâtel avec une présentation des recettes puis des dépenses pour chacun des chapitres (argent, froment, avoine, cire, gelines, oisons, ...). Cet élément témoigne de l'imprégnation d'une autre manière de faire tandis que les Neufchâtel conservent certains officiers que l'on ne connaît pas dans leurs autres seigneuries, tels le grangier ou le gruyer. Concernant le château, le détail des transformations réalisées par les Neufchâtel-Montaigu demeurent inconnues.

En janvier 1497, lors du mariage de Claude de Vergy et de Fernande de Neufchâtel-Montaigu, Jean III porte le titre de seigneur de Saint-Aubin[72]. Il faut supposer que face à l'impossibilité de récupérer Reynel, son frère lui ai restitué la seigneurie de Saint-Aubin. En effet, il est peu probable que Jean III use seulement du titre sans disposer de la seigneurie puisque son épouse, Catherine de Rougemont, rédige son testament au château de Saint-Aubin, le 22 septembre 1499[73]. La châtellenie de Saint-Aubin reste probablement dans les mains de Jean III de Neufchâtel-Montaigu jusqu'à sa mort accidentelle au château de Lamargelle en 1509.

68 A.D.H.S. 48 J 56 - Assignation à comparaître, fol. 6 r° (1489).
69 A.D.C.O. B 11 709 layette 168 cote 3893, transcrit dans la documentation DEBRY.
70 A.D.C.O. B 5902 - Compte de 1491.
71 A.D.C.O. B 5902 fol. 48 v°.
72 DUCHESNE, livre VI p. 286 et preuves, p. 330.
73 GUILLAUME 1757, p. 126.

4.3 Saint-Aubin après les Neufchâtel

La châtellenie se retrouve quelques années plus tard, en 1514, entre les mains de Louis de Marenches qui la reprend en fief du comte de Bourgogne[74]. Jean III étant décédé sans descendance, le cheminement de la seigneurie n'est pas connu mais elle fut probablement vendue par son frère, Fernande, plus proche parent de Jean. Cette hypothèse est appuyée par l'épitaphe de Pierre Seguin : « *Cy git n. h. Pierre Seguin superintendant aux affaires de messire Jehan et Ferdinand de Neufchastel sgr de St Aubin qui deceda le 29 may 1518* »[75]. Le château passe ensuite dans les mains de la famille de Vienne qui acense une part importante des terres en 1545 à Fernand Seguin, probablement un parent de l'officier des Neufchâtel[76]. La seigneurie est ensuite disputée entre les familles de Vienne et de Chalon[77].

Plusieurs visites attestent du mauvais état du château dans la seconde moitié du XVIe siècle et des réparations sont ordonnées par les propriétaires successifs de la place[78]. Le village subit également des destructions importantes à la fin du XVIe siècle[79] et des séries de réparations sont exécutées sur les ouvrages de la ville[80]. En 1604, la châtellenie est rattachée au domaine comtal en vertu de la clause de rachat perpétuel élaborée trois siècles plus tôt, lors du mariage d'Hugues de Chalon et d'Alix de Méranie, mettant ainsi fin à une transition de près de deux siècles au cours de laquelle Saint-Aubin est hors du giron domanial[81].

4.4 Liste d'officiers

- 1488-1490 : Perrenot Bernard, châtelain et receveur[82]
- 1491 : Jean Hudelet, châtelain et receveur[83]
- 1491 : Michel Thiébaut, bailli[84]
- 1491 : Guillaume Biard, procureur et châtelain[85]
- 1491 : Guiot Biard, gruyer[86]
- 1491 : Jean Caerner, granger[87]
- 1491 : Guillaume Soubtiz, chapelain[88]
- 1491 : Prudenne de Castellot, commandant[89]

74 ROUSSET 1853, p. 106.
75 B.N.F. ms fr. 24019 (épitaphe du t. XII de Paliot, fol. 299 v°) cité dans la documentation DEBRY.
76 A.D.D. 1 B 2950.
77 A.D.D. 7 E 3642 et A.D.D. 7 E 2805.
78 A.D.D. 1 B 2950 à B 2954.
79 A.D.D. 2 B 44 : Délibérations du parlement de Dole (1595-1597).
80 A.D.J. C 176.
81 PERRIN 1851, p. 145 ; ROUSSET 1853, p. 106.
82 GRESSER 2008, p. 25 citant A.D.D. 1 B 1649.
83 A.D.C.O. B 5902 - Compte de Saint-Aubin (1491).
84 A.D.C.O. B 5902, fol. 41 v° - Compte de Saint-Aubin (1491).
85 A.D.C.O. B 5902, fol. 41 v° - Compte de Saint-Aubin (1491) et A.D.H.S 48 J 56 - Assignation à comparaître.
86 A.D.C.O. B 5902, fol. 42 r° - Compte de Saint-Aubin (1491).
87 A.D.C.O. B 5902, fol. 44 r° - Compte de Saint-Aubin (1491).
88 A.D.C.O. B 5902, fol. 44 v° - Compte de Saint-Aubin (1491).
89 A.D.C.O. B 5902, fol. 46 r° - Compte de Saint-Aubin (1491).

5. Conclusion

Saint-Aubin occupe un rôle modeste au sein du patrimoine familial. Cette possession a exclusivement appartenu aux membres de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu dont elle constitue un bien excentré, mais situé à une relative proximité de Dijon, centre du pouvoir ducal. Utilisé comme récompense par le souverain, Saint-Aubin entre tardivement dans le domaine familial et n'y occupe pas de rôle stratégique sur le plan de la politique territoriale. À la mort de Jean II de Neufchâtel-Montaigu, cette seigneurie est ainsi dévolue à un fils cadet qui prend le titre de seigneur de Saint-Aubin. Après quelques mois toutefois, celui-ci négocie avec son frère la cession de cette terre contre son appui dans une bataille judiciaire visant à récupérer la terre de Reynel. L'implication de Fernande à Saint-Aubin s'explique sans doute de manière conjoncturelle. Alliée du roi de France, les Neufchâtel-Montaigu font face à diverses difficultés dans leur domaine ancestral où des biens sont confisqués à partir du retour de Maximilien en 1493.

Sous Jean III au moins, la place joue le rôle de résidence et son épouse y rédige son testament. Sur le plan économique, les revenus de la seigneurie sont relativement modestes et elle ne parvient que difficilement à l'équilibre financier. Elle n'en reste pas moins le centre administratif d'une petite châtellenie et bénéficie à ce titre de divers biens collectifs tels qu'école[90], marchés, foires, et d'une enceinte collective. Sa cession au cours des quelques années qui suivent le décès de Jean III confirme le rôle très conjoncturel tenu par cette seigneurie que l'on n'hésite pas à céder.

6. Sources

6.1 Archives

- A.D.C.O. B 5895-5902 : Comptes de la seigneurie de Sain-Aubin (1409-1491)* dont :
  - A.D.CO. B 5901 : Compte de Saint-Aubin au profit du duc-comte de Bourgogne (1435-1437).
  - A.D.C.O. B 5902 : Compte de Saint-Aubin au profit de Fernande de Neufchâtel (1491).
- A.D.D. 1 B 170-177 : Documents et comptes de la seigneurie de Saint-Aubin (1394-1404)*.
- A.D.D. 1 B 401 : Terrier de la seigneurie de Saint-Aubin (1484-1490).
- A.D.D. 1 B 1649 : Compte du receveur de Saint-Aubin (1488)*.
- A.D.D. 1 B 2949 à 2954 : Domaine de Saint-Aubin dont :
  - A.D.D. 1 B 2949 : Terrier de la seigneurie de Saint-Aubin (1534-1559)*.
  - A.D.D. 1 B 2950 : Déclaration d'acensement dont le château (1545) ; Reprise de fiefs et dénombrement (1560 et 1584) ; Visite du château (1604) et réparation au château (1603).
  - A.D.D. 1 B 2952 : Visite au château pour réparation (1605) ; effondrement de murailles (1608); visite de la seigneurie (1627).
  - A.D.D 1 B 2953 : Visite des ruines du château (1633).
- A.D.D. 7 E 3642 : Enquête relative à la propriété de Saint-Aubin revendiquée par François de Vienne à l'encontre de la maison de Chalon (1555)*.
- A.D.D. 7 E 3801 : Copies de divers titres dont la donation par le roi de France de divers domaines à Hugues de Chalon dont Saint-Aubin (1483)*.

90 ROBERT 1899, p. 30 et A.D.D. 1 B 170.

6.2 Bibliographie

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Barrand 1970 : BARRAND Jean , *Saint-Aubin à la fin du Moyen Âge,* [mémoire de maîtrise], Besançon, 1970.

Bonvalot, Jeannin 2009 : BONVALOT Nathalie, JEANNIN Yves, « Terre cuite architecturale en Franche-Comté : un aperçu de la question », CHAPELOT Jean & Odette, RIETH Bénédicte (dir.), *Terres cuites architecturales médiévales et modernes en Ile-de-France et dans les régions voisines*, C.R.A.H.M., Caen, 2009.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1908 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. VIII, Académie de Besançon, Imp. Jacquin, Besançon, 1908.

Daubigney 1983 : DAUBIGNEY Alain, « Microtoponymie, archéologie et forêts anciennes de Saint-Aubin. Données pour une archéologie du paysage du finage », R*evue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. XXXIV, (1983), p. 221-246.

Fleury 1982 : FLEURY Régis, *Notice de la carte géologique au 1/50 000e de Seurre*, B.R.G.M. Orléans, 1982.

Fransquin 1822 : FRANSQUIN Pierre-Antoine, *Notes topographiques et historiques sur la ville de Dole et sur son arrondissement*, F. Prudont, Dole, 1822.

Gresser 2008 : GRESSER Pierre, *Pêche et pisciculture dans les eaux princières en Franche-Comté aux XIVe et XVe siècles*, Brepols, Turnhout, 2008.

Guillaume 1757 : GUILLAUME Jean-Baptiste (abbé), *Histoire généalogique des sires de Salins au comté de Bourgogne*, t. I, Imp. Vieille, Besançon, 1757.

Jaccotey 1999 : JACCOTEY Luc, *Carte archéologique de Saint-Aubin*, dactylographié [disponible au S.R.A. de Franche-Comté], 1999.

Kasprzyk, Nouvel 2011 : KASPRZYK Michel, NOUVEL Pierre, « Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale. Apport des données archéologiques récentes », REDDÉ Michel (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte, 2011, p. 21-42.

Labeaune 1996 : LABEAUNE Régis, « Saint-Aubin », *Bilan scientifique de Franche-Comté*, Service régional de l'archéologie de Franche-Comté, Besançon, p. 69.

Labeaune, Méloche 1996 : LABEAUNE Régis, MÉLOCHE Christophe, « Fouille d'évaluation : Saint-Aubin "La Corvée Seguine" », *Rapport d'opération*, [disponible au S.R.A. de Franche-Comté], 1996.

Lanos, Goulpeau 1992 : LANOS Philippe et GOULPEAU Louis, « Étude archéomagnétique des prélèvements sur deux fours de l'atelier de "la Motte" en Saint-Aubin», *Rapport déposé au Service Régional de l'Archéologie de Franche-Comté*, 1992.

Marquiset 1841 : MARQUISET Armand, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, t. I, Deis, Besançon, 1841.

Odouze 1991 : ODOUZE Jean-Louis, « Saint-Aubin », *Gallia Informations*, 1991, n°2, p. 37-38.

Plancher 1748 : PLANCHER (Dom), *Histoire générale et particulière de Bourgogne,* t. III, A. de Fay, Dijon, 1748.

Perrin 1851 : PERRIN Jean-Baptiste, « Saint-Aubin », *Notes historiques sur les villes et principaux bourgs du département du Jura*, F. Gauthier, Lons-le-Saunier, 1851, p. 143-145.

Prost 1878 : PROST Bernard, « Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté », *Mémoires de la société d'émulation du Jura*, 2e série, 3e vol., année 1877, Gauthier frères, Lons-le-Saunier, 1878.

Rabant 1979 : RABANT Fernand, S*aint-Aubin-du-Jura : esquisse d'histoire*, Foyer des jesunes, Saint-Aubin, 1979*.

Rabant 1982 : RABANT Fernand, *Saint-Aubin-du-Jura : notules de toponymie*, Centre de Loisirs, Saint-Aubin, 1982*.

Rousset 1853 : ROUSSET Alphonse, « Aubin (Saint-) », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la franche Comté, département du Jura*, t. I, Bintot, Besançon, 1853, p. 102-109.

Robert 1899 : ROBERT Ulysse, *Les écoles en Franche-Comté pendant le Moyen Âge*, [Conférence du 9 février 1899], Paul Jacquin, Besançon, 1899.

Voisin 1974 : VOISIN Jean-Claude, L*es Chalon-Arlay. Leur ascension en Comté aux XIIIe et XIVe siècles*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1974.

6.3 Iconographie

• A.D.J. 3 P plan 5286 : Cadastre de 1825.

Soleuvre

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Pays : Luxembourg
Canton : Esch-sur-Alzette
Commune : Sanem (Sassenheim ; Suessem)
Section de commune : Soleuvre (Zolver ; Zolwer)

1.2 Localisation

Coordonnées W.G.S. 84[1] :

Site	X (DMS)	Y (DMS)	Z (m)
Château (*Zolwerknapp*)	05°56'12" E	49°31'35" N	421

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	B	747-749 (surtout 749/2 et 749/5973)
Château	Ancien	1823	B 3	747-749

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Trèves	**Principauté**	Duché de Luxembourg
Doyenné	Luxembourg	**Bailliage**	–
Paroisse	Soleuvre (2 paroisses)	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Nicolas et saint Victor	**Châtellenie**	Soleuvre

2. Présentation du site

2.1 Situation

Soleuvre se situe à la limite méridionale du Luxembourg, à seulement deux kilomètres de la frontière française. Il est situé à proximité de la commune d'Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, et à seulement 5 km de Villerupt en Meurthe-et-Moselle.

1 Pour les sites situés hors de France les coordonnées sont exprimées en longitude et latitude dans le système de référence WGS 84, en degrés, minutes, secondes afin de permettre des conversions plus aisées.

Les sources désignent couramment Soleuvre en français, allemand, luxembourgeois et latin et on peut donc trouver des formes toponymiques variées : *Zolver, Zolwer, Zolvuyre, Celobrio, Solubrio*...

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Soleuvre est installé au pied d'une butte témoin qui constitue la pointe la plus septentrionale d'une digitation de la Côte rouge qui forme un vaste plateau à l'ouest de la commune, découpé au nord par le cours de la *Chiers*. Culminant à 421 m d'altitude, la butte témoin domine d'une cinquantaine de mètres le village qui est établi sur son piémont oriental et d'une centaine de mètres les alentours dont l'altitude oscille entre 310 et 330 m. Vers le sud, deux autres buttes témoin, le « *Lötschet* » et le « *Pakebierg* », se détachent également du plateau entre Soleuvre et Belvaux.

Le secteur de Soleuvre est essentiellement formé de marnes du Toarcien (l5), niveau omniprésent dans le talus de la Côte du Bajocien et qui présente une vaste étendue marquée par un léger pendage sud-est / nord-ouest entre Esch-sur-Alzette et Niederkorn. Ce niveau renferme quelques bancs calcaires de qualité variable. La butte témoin est constituée de couches de l'Aalénien, riches en minerai de fer (minette). Enfin, affleure au nord une couche du Pliensbachien supérieur ou Domérien supérieur (l4) constituée de grès médioliasiques[2].

Le château occupe le sommet de la butte témoin qui présente une assiette globalement plane.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Cette région du Luxembourg est connue pour la bonne qualité de ses terres, ce qui lui vaut le nom de Bon-Pays (*Gutland*). L'usage actuel des sols montre d'importantes zones de cultures, surtout à l'est, la partie occidentale étant pour l'essentiel occupée par les rejets de l'intense extraction minière de ce secteur. Les forêts ont cédé le pas à l'industrialisation mais la carte dite de Cassini révèle, au milieu du XVIIIe siècle, une couverture forestière encore dense au nord et à l'est de Soleuvre. La carte dite des frères Naudin présente une géométrie assez peu conforme de ce secteur et livre peu de renseignements sur la nature des sols.

L'est de la commune est baigné par le *Kiemelbach*, affluent de *l'Alzette* et principal cours d'eau des environs. Un puits est attesté par l'archéologie au sommet de butte témoin.

2.2.3 Voies de communication

Soleuvre ne se trouve pas sur les principaux axes de circulation de la région que sont la vallée de la *Moselle* d'une part et la route reliant Thionville à Luxembourg d'autre part. Le rôle fréquent de front que joue cette région confère toutefois à Soleuvre une place significative dans

2 MAUBEUGE 1977, p. 3-5.

la défense du sud du Luxembourg. Par ailleurs, la position dominante de la butte témoin lui offre un regard sur une vaste étendue à l'est, y compris la route de Thionville à Luxembourg, qui, au niveau de Bettembourg, se situe à moins d'une dizaine de kilomètres ; à l'ouest, la vue est plus rapidement obstruée par la Côte du Bajocien.

Le château du Mont-Saint-Jean, à Dudelange, également situé sur une butte témoin, à 10 km à l'ouest, est visible depuis le sommet du « Zolwerknapp ».

3. Description et analyse archéologique

Le château de Soleuvre n'a malheureusement laissé aucun vestige (fig. 1). Un texte de 1572 le décrit succinctement : « *Ringmauer mit einem Hauptturm, mehrere Gebäulichkeiten, einen Brunnen, eine Kappelle und zwei freie Plätze* »[3]. Sur le terrain, la tour, le corps de logis et la chapelle ont disparu et seul le puits, récemment restauré, et les fondations du mur de courtine signalent encore aux visiteurs l'emplacement du château. La destruction de ce site, partiellement rebâti au cours du XVIe siècle, est probablement ancienne et on ne conserve pas de sources iconographiques permettant de nous éclairer sur les constructions qui coiffaient ce relief. L'historiographie l'attribue à Henri II au cours de son « Voyage d'Allemagne » en 1552.

Toutefois, l'examen de la carte dite des frères Naudin montre, avec une géométrie toutefois peu conforme, le sommet de ce relief occupé par une « Tour » de plan carré qui pourrait correspondre à la Hauptturm de l'acte de 1572. Sur la butte de « *Lötschet* », émergeant à quelques centaines de mètres au sud, la carte figure également une potence, symbole de la justice seigneuriale (fig. 2). Ce document questionne sur l'état du site au XVIIIe siècle et la possible persistance de vestiges significatifs. La tradition d'une destruction du site par Louis XIV paraît cohérente avec l'idée d'une lente dégradation des vestiges entre la campagne militaire française de 1552 et le retour des troupes royales un siècle et demi plus tard. Au XIXe siècle, dans la gravure que livrent Jean-Pierre Schmit et Nicolas Liez, aucun vestige n'apparaît (fig. 3), et aucune construction n'est représentée sur le cadastre ancien ou la carte dite de Ferraris.

4. Historique

4.1 Soleuvre avant les Neufchâtel

Le sommet du Zolwerknapp semble occupé dès la période protohistorique – époque présumée de formation du toponyme Soleuvre[4] – puis gallo-romaine. Il ne semble pas y avoir de hiatus dans l'occupation ; Soleuvre est le centre d'un grand domaine royal mérovingien et un site fortifié y est attesté dès le VIIIe siècle. La première mention du château, « [...] *iuxta castellum nomine Zolveren* [...] » remonterait en effet à 793 ou 794 dans une chronique du monastère d'Echternach[5]. Toutefois, cette mention pourrait n'être qu'un faux forgé au XIIIe siècle si l'on en croit les travaux

3 Cité par KLEIN, REUTER, ZAHLES 1980, p. 15-16.
4 On trouvera un développement concernant une commune de l'ouest de la France également nommé Soleuvre dans ZADORA-RIO 1973/74, p. 130.
5 ZIMMER 1996, p. 164.

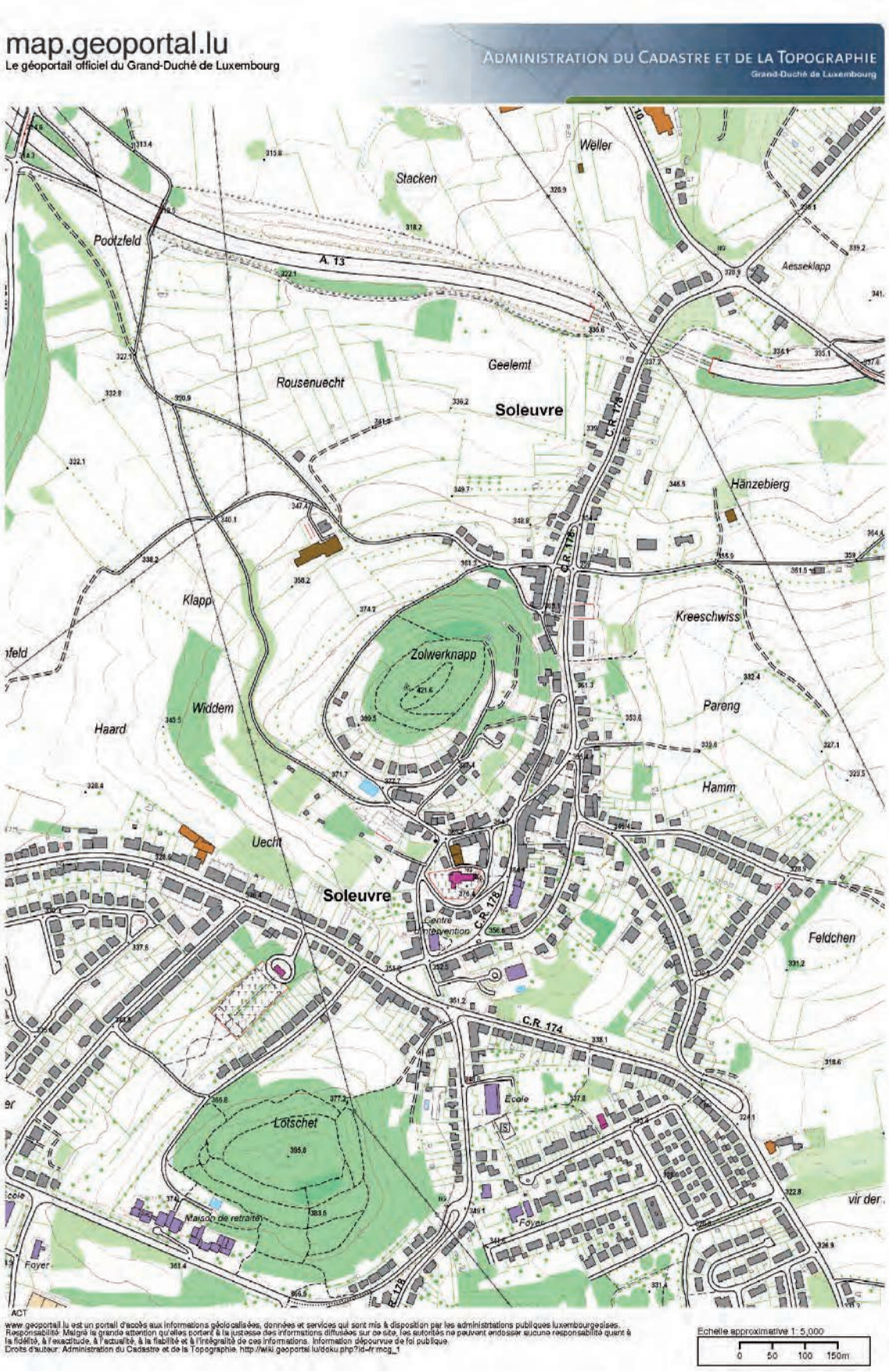

Fig. 1 : Carte topographique du Luxembourg au 1 : 5 000e

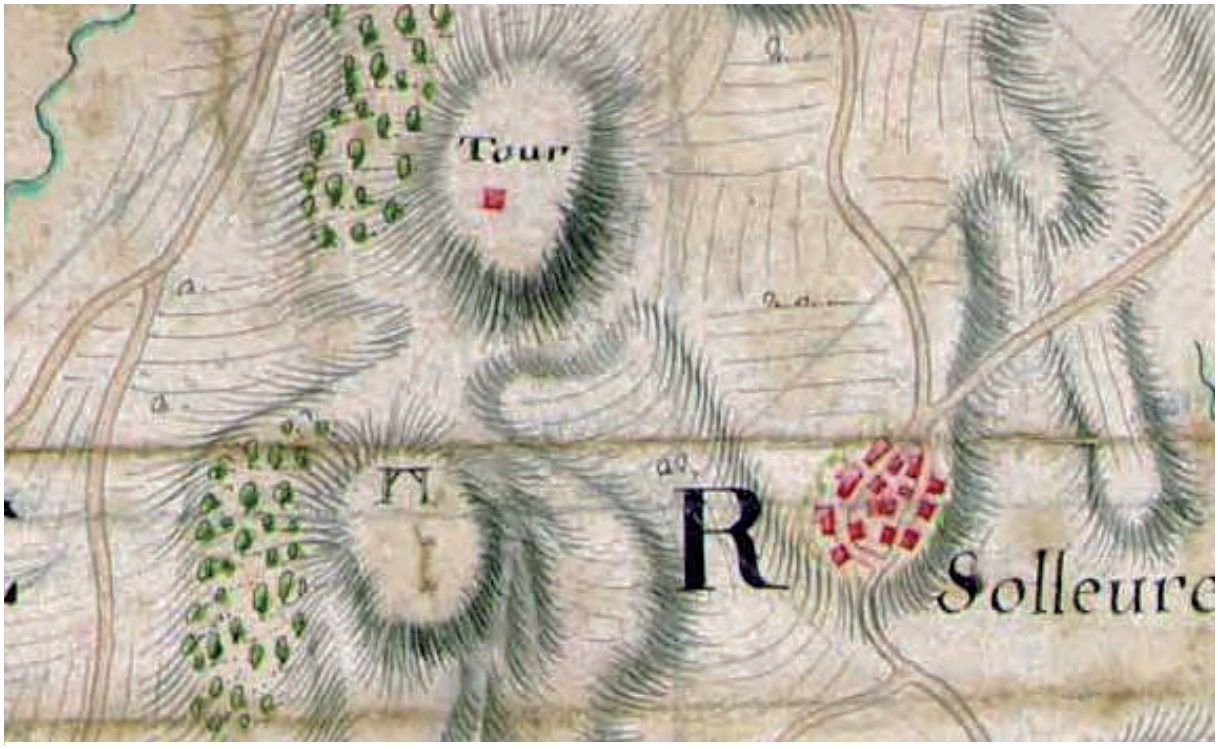

Fig. 2 : Soleuvre et le Zolwerknapp sur la carte dite des frères Naudin (1734)



Fig. 3 : Représentation du « Mont-Soleuvre » dans l'ouvrage de N. Liez (1834)

de Michel Margue[6]. Quoiqu'il en soit, Soleuvre constitue l'une des fortifications les plus anciennes du Grand-Duché au sud de la ville de Luxembourg[7].

Un conflit entre Henri IV, comte de Namur et de Luxembourg, et l'archevêque Adalbero de Trèves conduit à la destruction du ou des premiers édifices vers 1135. Un château est sans doute rapidement rebâti sous l'autorité des seigneurs de Soleuvre, attestés dès le XIIe siècle avec Wezelo de Soleuvre, familier du comte de Luxembourg[8]. Dès le XIIIe siècle, cette famille compte parmi les lignages importants du comté et se distingue par son action. Alexandre de Soleuvre, *dominus de Celobrio*[9], est sans doute le représentant le plus connu de cette maison en raison de sa participation, en 1235, à la fondation de l'abbaye cistercienne de Differdange[10]. La famille occupe également divers offices, donnant des sénéchaux et justiciers des nobles[11], et plusieurs membres exercent le rôle de prévôt de l'abbaye de Trèves dont la famille détient de manière héréditaire le titre de sous-avoué[12]. Soleuvre dispose dès cette époque d'une paroisse dédiée à saint Nicolas et, au siècle suivant, une seconde église, Saint-Victor, est également attestée[13].

Au milieu du XIVe siècle, un cadet de la famille de Boulay (*Bolchen*), Conon III, entre par alliance en possession d'une partie de la seigneurie de Soleuvre. Comme beaucoup de terres luxembourgeoises, Soleuvre est alors divisé entre plusieurs seigneurs en raison de partages successoraux et d'engagements. Un siècle plus tard, sa part de la seigneurie est entre les mains de son arrière petit-fils Jean de Boulay, époux de Marguerite d'Autel[14]. À l'automne 1441, le château de Soleuvre est pris par la ruse par Geoffroy d'Autel, beau-frère de Jean de Boulay, pour le compte du seigneur de Commercy qui en revendique la possession. Le gain est de courte durée et le château est rapidement repris avec l'aide de la ville de Metz. Une paix castrale vient clore cet épisode, le 5 septembre 1442, et énumère les onze co-seigneurs de Soleuvre[15]. Sont cités par deux autres chartes de 1443 et 1448, Marguerite de Bettembourg, épouse de Jean de Schwartzenberg, puis Henri de Breux et Louis de Chinery. D'après les historiens de Soleuvre, les Boulay étaient toutefois les seuls à résider au château en 1441[16].

Jean de Boulay parvient visiblement à récupérer plusieurs parts en les rachetant ou par remboursement des mises en gage. Xavier Woltz relève plusieurs actions de ce genre dans l'inventaire du Fonds Coulembourg des archives luxembourgeoises. Jean de Boulay acquiert ainsi une maison détenue par Mathis de Soleuvre à l'intérieur du château en échange d'une demeure, peut-être située à Luxembourg[17]. Une autre acquisition est faite sur Jean de Schwartzenberg pour 220 florins tandis que Henri Clabbay et Jean de Puttelange engagent ce qu'ils possèdent dans le château pour 31

6 MARGUE 1993.
7 METZLER, ZIMMER 1991, p. 333-334.
8 KLEIN 1976, p. 34.
9 WAMPACH 1938, acte n°304, p. 322-323 et index p. 589.
10 WAMPACH 1938, acte n°277, p. 297-299.
11 En 1438 Jean de Soleuvre occupe cette fonction (BERTHOLET 1743, t. VI, p. 46).
12 WOLTZ 2008, p. 35.
13 LONGNON, CARRIÈRE 1915, p. 24.
14 Sur la généalogie de cette famille, se reporter à SCHWENNICKE 1979, tableau 47.
15 Jean de Soleuvre, seigneur de La Grange, Deederich de Sassenheim, seigneur de Schindeltz, Jean de Boulay, Herman Dobelsteyn de Bitsch, Aleyd de Sassenheim, Heinrich von Hagen, Guillaume de Vallensteyn à cause de son épouse , Vollin d'Uttingen à cause de son épouse, Henri de Clabay à cause de son fils, et Martin de Fischbach. À la même date s'y ajoute Guillaume d'Orley (WOLTZ 2008, p. 39).
16 KLEIN, REUTER, ZAHLES 1980, p. 16.
17 Inventaire du Fonds Coulembourg n°1216, p. 116 cité par WOLTZ 2008, p. 39.

florins chacun[18]. À l'aube des années 1460, Jean de Boulay semble être en possession d'une part importante de la seigneurie. Seul Louis de Chinery continue à utiliser également le titre de seigneur de Soleuvre et dispose de droits sur la haute justice de la seigneurie[19]. Jean de Boulay est un seigneur important du duché de Luxembourg et il participe dès 1444 au conseil provincial[20]. Il n'a pas de fils et cherche une alliance avantageuse pour sa fille Bonne de Boulay. En 1465, celle-ci épouse Claude de Neufchâtel, troisième fils de Thiébaut IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, scellant la première union de cette famille comtoise avec la noblesse luxembourgeoise.

Des contacts antérieurs entre les Neufchâtel et le Luxembourg sont attestés. Au moment du mariage, Jean de Neufchâtel, seigneur de Saint-Lambert, fils du bâtard Thibaud, occupe la charge de prévôt d'Arlon[21]. Les opérations militaires ont également amené les Neufchâtel à fréquenter le Luxembourg, notamment lorsque Thiébaut IX, maréchal de Bourgogne, se rend dans les Flandres où il mène plusieurs opérations armées, notamment contre Gand, au cours de la décennie précédente. Mais les raisons profondes de ce mariage sont profondément liées à la politique bourguignonne plus qu'à de simples préoccupations seigneuriales[22]. Depuis 1443, les ducs de Bourgogne détiennent en effet le duché de Luxembourg au titre d'engagère. Philippe le Bon voit sa souveraineté contestée et plusieurs familles nobles lui préfèrent Ladislas le Posthume qui peut prétendre au rachat de cette engagère. La famille de Boulay compte – avec les Autel, Gymnich, Bourscheid et Chinery – parmi les plus fidèles au parti bourguignon comme le rappelle Olivier de la Marche : « [Bernard de Bourscheid ...] *qui avec le damoiseaul de Soleuvre, avoit esté le premier et le principal de ceulx qui avoient tenu le parti du duc et de leur dame et qui l'avoient bouté au pays* »[23]. La présence d'une héritière dans le duché de Luxembourg est donc une belle occasion pour le duc de Bourgogne d'y implanter la famille de Neufchâtel. Pour les Neufchâtel, cette alliance tombe à point nommé. Engagé dans une relation tendue avec le duc de Lorraine, Thiébaut IX entame une véritable lutte d'influence avec celui-ci dans la décennie 1460 et l'obtention de seigneuries situées au sud du Luxembourg lui permet d'étendre son influence au nord de la Lorraine en plus de ses possessions du sud de la vallée de la *Moselle*. Par ailleurs, cette union permet à Thiébaut IX d'accroître les possessions de son second héritier – son fils aîné est mort depuis quelques années – tout en limitant la dispersion du patrimoine familial.

4.2 Les Neufchâtel et Soleuvre

Le contrat de mariage de Bonne de Boulay et de Claude de Neufchâtel est connu aux archives du Luxembourg en deux exemplaires originaux, l'un en français, l'autre en allemand, correspondant aux langues utilisées par chacune des deux familles. Le premier est daté du 16 mai 1465[24] et le second du 20 juillet de la même année[25]. La date des noces est inconnue. Une copie notariale de ces actes est connue en 1468[26]; elle peut être mise en relation avec la célébration du mariage ou

18 Inventaire du Fonds Coulembourg n°1225, p. 118 ; n°1229, p. 118-119 et n°1233, p. 119 cité par WOLTZ 2008, p. 39.
19 WOLTZ 2008, p. 39.
20 WOLTZ 2008, p. 25 citant WERVEKE 1889, p. 253-258.
21 WOLTZ 2008, p. 20 signale que Jean seigneur de Saint Lambert est témoin du contrat de mariage de Claude dans l'une des versions du contrat conservé au Luxembourg. Il n'apparaît pas dans la copie A.D.J. 354 E.
22 Sur l'impact pour les Neufchâtel du rattachement du Luxembourg aux États bourguignons, se reporter à la première partie du volume 1.
23 ARBAUMONT, BEAUNE 1884, p. 48.
24 A.E.L. A-LXIII-14 n°1203.
25 A.E.L. A-LXIII-14 n°1289 (a).
26 A.E.L. A-LXIII-14 n°1280 et A.E.L. A-LXIII-14 n°1289 (b).

la mort imminente de Jean de Boulay déjà malade. Quoiqu'il en soit, le contrat de mariage fait également office de partage successoral et prévoit notamment le partage des biens de Jean de Boulay entre Bonne, épouse de Claude, et sa sœur Élisabeth de Boulay, épouse de Henri de Hunolstein. Le contrat prévoit « *que lad. damoiselle Bonne leur fille ait et empourte apres le decez et trespas deulx pour son droit et partaige lesd. seignories places et forteresses de Soulleuvre de Belrepart de Mont saint Jehan de Dudelange de la Roiche en Allemaigne et de ~~tres~~ Tysfertange ensembles de leurs appartenances entierement* »[27] ainsi qu'une rente de près de 120 florins sur la recette de la prévôté de Thionville. Le contrat prévoit de plus que la seigneurie de Dudelange et le château de Mont-Saint-Jean aillent à Élisabeth jusqu'au paiement de 9 000 florins du Rhin[28] et que celle-ci reçoive en outre une rente de 4 000 florins que le duc de Julliers devait à Jean de Boulay.

Par un acte du 19 mai 1466, réunissant Jean de Boulay, ses filles et ses gendres, le montant de l'engagère est réévalué à 13 000 florins – soit la totalité de l'héritage d'Élisabeth – et Bonne de Boulay reçoit l'assurance que l'ensemble des biens de son père lui échoiront dès sa mort[29]. Jean de Boulay décède avant le 18 décembre 1468. Claude de Neufchâtel obtient procuration de son épouse dès le 13 janvier 1469 (n.s.) pour rendre hommage au duc des seigneuries luxembourgeoises[30], ce qu'il fait dès le 20 mars suivant à Arras[31]. L'assise du douaire de Marguerite d'Autel, veuve de Jean de Boulay, n'est pas connue mais elle est associée à la gestion de la seigneurie de Soleuvre entre 1468 et sa mort. Au cours de cette première période, il semble que Claude ne réside qu'occasionnellement au Luxembourg et sa belle-mère contribue à gérer la seigneurie pendant ses absences[32].

La première mention dans la titulature de Claude, « *Clodius de Novocastro* [...] *Herr von Czulfer* » apparaît quelques mois après sa reprise de fief, le 16 juillet 1469[33]. Celle-ci n'est toutefois qu'occasionnelle dans les actes concernant cette seigneurie ou développant une titulature longue mais Claude est habituellement désigné comme « *seigneur du Fay* »[34]. Entre le 8 juillet et le 16 août 1469, Claude effectue plusieurs actes relatifs à la seigneurie de Soleuvre, ratifiant une vente, nommant un curé dans une église de sa collation, percevant les droits qui lui reviennent[35]. Il convient de rappeler que Claude de Neufchâtel ne détient qu'une partie de la seigneurie et du château de Soleuvre et que l'on est malheureusement incapable de la préciser davantage. Une autre part de la seigneurie est passée par le biais des Soleuvre, seigneurs de la Grange, à Jeanne de Soleuvre qui l'apporte à son époux Ferry de Chinery[36]. Leur fille, Catherine de Chinery épouse Godard de Brandenbourg, le 1er avril 1476, et aurait reçu en dot le château de Soleuvre[37] (en réalité en partie seulement).

La seigneurie de Soleuvre s'étend au début du XVIe siècle sur une douzaine de villages[38], ce qui en fait une terre importante pour le duché de Luxembourg où les seigneuries sont souvent de taille modeste. Le village reste assez réduit avec 23 feux contribuant à l'aide sollicitée par le duc en

27 A.D.J. 354 E - Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay. Il s'agit plus précisément de la moitié de Differdange et de parts du château de La-Roche-en-Ardennes.
28 TOEPFER 1867, preuve n°CCCCXXVII, p. 339-340.
29 TOEPFER 1867, preuve n°CCCCXXVI, p. 339.
30 A.E.L. A-X-21-81 - Acte du 13 janvier 1469 signé à Neufchâtel.
31 WOLTZ 2008, p. 35 citant et corrigeant WURTH-PAQUET 1880, n°62, p. 20.
32 WOLTZ 2008, p. 51 d'après l'inventaire du Fonds Coulembourg n° 1265 à 1605.
33 Inventaire du Fonds Coulembourg n°1390 p. 130-131, cité par WOLTZ 2008, p. 54.
34 Se reporter à la notice concernant Fayl-Billot. Y est souvent ajouté « Grancey » (cf. notice).
35 WOLTZ 2008, p. 54-55.
36 HOUZELLE 1899, p. 206-208.
37 SCHAUDEL 1906, p. 32.
38 Soleuvre, Oberkorn, le gaignage d'Osterborn, Niderkorn, Belvaux, Saulnes, Pissingen, Redingen, Diffderingen sur Chiers, Ruemelingen, Tetingen, Duedielingen, Schrassig (GROB, VANNERUS 1921, p. 114-115).

1473, chiffre presque inchangé en 1495[39]. En 1471, Claude de Neufchâtel obtient du duc le village et la tour de Bertrange, à 13 km au nord-est de Soleuvre, confisqués sur Didier de Landres. Cette acquisition peut être assimilée à une volonté d'accroître sa seigneurie de Soleuvre.

Les possessions luxembourgeoises prennent de l'importance au cours des années qui suivent. À l'été 1474, Claude est pour la première fois « *lieutenant sur les frontieres de nostre duché de Lucembourg* »[40], fonction qui l'amène à résider plus souvent dans cette principauté. Le 14 avril 1475 (n.s.) il reçoit une lettre du duc qui lui demande de relâcher un marchand, Conrart de Holsten, que les gens de Claude « *constituerent prisonnier et le menerent a tous lesd. chevaulx et autres ses baggues en vostre chastel de Soleuvre* »[41], illustrant l'une des nombreuses fonctions remplies par le château de Soleuvre[42].

Quelques mois plus tard, le 13 septembre 1475, une trêve importante entre le roi de France, Louis XI, et le duc de Bourgogne, est contresignée par ce dernier au château de Soleuvre. Elle permet au Grand-Duc d'avoir les mains libres pour se lancer dans la conquête de la Lorraine. Claude n'était pas présent lors du séjour du duc Charles dans son château puisque celui-ci lui expédie le jour même une lettre « *escript ou chastel de Soleuvre* »[43]. Les chroniques ne fournissent guère de détails sur le château et s'il fut probablement retenu en raison de son emplacement à la limite méridionale du duché de Luxembourg, il est également probable que la place fut considérée comme digne de recevoir le duc.

Au cours des années qui suivent, on retrouve Claude comme gestionnaire de la seigneurie et il reçoit plusieurs comptes de son receveur entre 1477 et 1483[44]. Au cours de cette période, Claude est devenu gouverneur du Luxembourg, une première fois de mai 1477 à mars 1478 et plus longuement de 1480 à 1487-1489[45]. Depuis la mort de Charles le Téméraire, à la bataille de Nancy, le duché de Luxembourg doit faire face à la fois aux assauts des forces lorraines et françaises mais aussi à la révolte d'une partie de la noblesse régionale, hostile aux réformes centralisatrices introduites par les ducs bourguignons. Guillaume de La Marck, Georges de Virnembourg et Gérard de Rodemack figurent parmi les nobles les plus agités et Claude doit mener la répression. À l'issue d'une longue campagne, Claude se voit récompensé par l'attribution de biens dépendants de la seigneurie de Soleuvre, confisqués à Gérard de Rodemack[46]. Une partie de ses biens avait été transmise par celui-ci à Bernard de Mörs et une tractation intervient entre ce dernier et Claude de Neufchâtel en date du 18 mai 1486 pour régler le litige[47].

Nommé maréchal de Bourgogne en 1483, Claude est appelé sur les nombreux fronts auxquels doivent faire face Marie de Bourgogne et son époux Maximilien de Habsbourg. Après son remplacement comme gouverneur de Luxembourg, Claude est moins présent dans ses seigneuries

39 GROB VANNERUS 1921, p. 17 et p. 56.
40 EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003, acte n°13, p. 54-55.
41 EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003, acte n°55, p. 90-92.
42 Un autre marchand, du nom de Simon Deschamps, est également arrêté et emprisonné à Soleuvre à la fin de l'année 1475. Ces arrestations correspondent à des mesures fréquentes en période de conflit et sont destinées à prévenir des tentatives d'espionnage et d'insurrection (EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003, n°46).
.43 EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003, acte n°112, p. 142-143.
44 A.E.L. A-LXIII-39 n°4036 et n°4037.
45 Sur la première période voir WOLTZ 2008, p. 119-120 et 124. Un conflit éclate lors de la nomination du successeur de Claude, en 1487, et donne lieu à des négociations avec un retour à la normale en 1489 (cf. WOLTZ 2008, p. 128-132).
46 WOLTZ 2008, p. 115, DEBRY 1992, p. 227 citant WURTH-PAQUET 1881, n°361.
47 KEUSSEN 1940, acte n°4052, p. 51 cité par WOLTZ 2008, p. 115.

luxembourgeoises. Au cours de la décennie 1490, il attribue la seigneurie de Soleuvre à son fils aîné Thiébaut XI, seul héritier mâle de la branche aînée des Neufchâtel-Bourgogne. Baptisé par Jean de Veningen, évêque de Bâle, Thiébaut XI est vraisemblablement né avant la guerre de 1475 entre les cantons confédérés et Charles le Téméraire[48] ; il porte déjà le titre de seigneur de Soleuvre en 1495[49] et l'a probablement reçu peu de temps auparavant lors de son émancipation. « *Monseigneur de Soleuvre* » apparaît régulièrement dans les comptes de la seigneurie de l'Isle-sur-le-Doubs conservés pour la période de 1499 à 1503[50]. On connaît très peu d'actes émis par Thiébaut XI et il ne profite pas longtemps de la seigneurie de Soleuvre puisqu'il décède d'une maladie[51] à la fin du printemps 1501, vraisemblablement le 10 juin[52].

À la mort de Claude, en février 1505, l'essentiel de ses biens passe à son frère cadet, Guillaume, mais les seigneuries luxembourgeoises, acquises par son mariage, restent entre les mains de son épouse Bonne de Boulay. Celle-ci porte le titre de dame de Berbourg et de Soleuvre dans la cession qu'elle fait de ses parts de la seigneurie de La-Roche-en-Ardennes à l'archiduc Philippe le Beau à la fin de l'année 1507[53]. Bonne décède une dizaine d'années plus tard, en 1518, laissant derrière elle trois filles[54].

4.3 Soleuvre après les Neufchâtel

Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay ont trois filles. Marguerite est entrée en religion et occupe tour à tour l'abbatiat de Remiremont et de Baume-les-Dames[55]. À la mort de Claude, ses deux autres filles sont célibataires. Bonne de Neufchâtel, fille aînée, est alors veuve du comte Louis de Blâmont tandis que sa sœur cadette, Élisabeth, approche de ses vingt ans et n'a pas encore d'époux. Elles sont toutes les deux mariées dans le cours de l'année 1505 : Bonne avec Guillaume, comte de Fürstenberg, au mois d'octobre et Élisabeth avec Félix de Werdenberg quelques mois plus tôt.

À la différence des autres seigneuries familiales pour lesquelles un long conflit débute, les terres luxembourgeoises provenant de Bonne de Boulay sont légitimement dévolues à ses filles. Bonne décède sans héritier en 1515 alors que sa mère, qui jouit visiblement de l'usufruit sur Soleuvre et Berbourg, est toujours en vie. À son décès, en 1518, Élisabeth hérite donc des seigneuries luxembourgeoises dont Soleuvre qui apparait parfois dans sa titulature[56].

---

48 DEBRY 1975, V-91.

49 BIRQUY 2012, p. 310 citant A.E.L. Fonds Coulembourg, A-4H n°2006. Au vu du plan d'archivage, la cote actuelle doit être A.E.L. A-LXIII-24 n°2006 (4H étant la cote du Fonds Coulembourg lors de son intégration aux archives du Luxembourg).

50 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de l'Isle-sur-le-Doubs.

51 Le compte du receveur de l'Isle mentionne un voyage fait par Thiébaut XI à Baume-les-Dames et des dépenses engagées auprès de Jacques l'Apothicaire (A.N. K 1801 (1) - Compte de 1'Isle de 1501, fol. 11 v°). On trouve ensuite : « *retournant* [...] *a Lile en sa maladie* [...] » (fol. 12 r°).

52 Les dernières dépenses en argent effectuées pour sa suite sont mentionnées le « *samedi ~~XIX~~ XXVIII jour dud mois* [de mai mil V^{C} et ung] » (A.N. K 1801(1) - Compte de l'Isle 1501, fol. 11v°). On trouve ensuite paiement d'un hôtelier « *pour la despen de trois des serviteurs de feu mond. seigneur de Soleuvre et de quatre chevaulx dez le Xe jour de juin lan mil V^{C} et ung jusques a IIIIe jour de juillet suigvant* » et le paiement, dans le compte de froment de la nourriture des chevaux pour la même période (A.N. K 1801 (1) Compte de l'Isle de 1501, fol. 12 r° et 21 r°).

53 A.E.L. A-X-17-254.

54 SCHWENNICKE vol. VII, tableau 47.

55 Pour plus de détails, BENOIT 1892.

56 En mars 1531, après la mort de son époux, elle instaure une foire franche à Châtel-sur-Moselle : « *Elizabeth de Neufchastel, comtesse douairière de Verdemberg, Dame dudit Neufchastel, de Chastel sur Moselle, Bainville, Challigny, Beaurepart et Soleuvre* [...] » (A.D.M.M. B 4202 fol. 1).

Sans héritier de son premier époux, Félix de Werdenberg mort en 1530, Élisabeth prend des dispositions en faveur de Salentin et Antoine d'Isembourg, ses cousins issus de sa tante Élisabeth de Boulay, sœur de Bonne de Boulay, et épouse d'Henri de Hunolstein. Elle décide de les adopter et de leur transmettre ses biens et, afin d'éviter toute contestation, elle leur donne la somme considérable de 50 000 florins d'or assis sur ses seigneuries qui se trouvent ainsi engagées[57]. Remariée en mai 1533 à Thierry IV de Manderscheid, Élisabeth meurt quelques mois plus tard, le 20 novembre 1533 : « *ANNO DOMINI 1533 VIGESIMA DIE NOVEMBRIS OBIIT ILLUSTRIS DOMINA ELISABETH A NOVO CASTRO COMITISSA IN MANDERSCHAID ET BLANKENHEIM DOMINA IN SCHLEIDEN CASTRO SUPER MOSELLAM CRONENBURG ZOLVER ET BERBURG CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE - AMEN* »[58].

Les deux frères d'Isembourg meurent également sans héritier et leurs possessions passent à leur sœur cadette Anne, épouse de François de Manderscheid, fils de Thierry IV de Manderscheid et de sa première épouse. Cette union permet d'évacuer toute contestation sur l'héritage entre le second époux d'Élisabeth et les héritiers d'Isembourg[59]. Le château de Soleuvre aurait été détruit en 1552 lors du « Voyage d'Allemagne », expédition lancée par le roi de France Henri II et de princes allemands coalisés dont la retraite, en mai 1552, conduit à la destruction de plusieurs places luxembourgeoises[60]. L'état du château après cette campagne n'est pas connu mais l'historiographie considère généralement qu'il est anéanti. Une tradition rapportée par R. Klein stipule toutefois que le château subit de nouvelles destructions sous Louis XIV, ce que viennent corroborer la description du château de 1572 et la représentation de la carte dite des frères Naudin.

L'examen minutieux des livres de comptes de la période moderne permettrait sans doute d'éclairer cette question. Après les Isembourg, Soleuvre passe ensuite à Floris de Pallant, comte de Coulembourg, expliquant que la plupart des archives liées à cette seigneurie soit conservée dans le fonds de ce nom aux archives du Luxembourg[61]. La seigneurie connaît encore des divisions au cours de l'Époque moderne et son histoire détaillée reste à écrire.

4.4 Liste d'officiers

- 1477-1483 : Johann Scholten, receveur (*Renntmeister*)[62].
- 1495 (vers) : Peter Henry, receveur (*Renntmeister*) [63].
- 1504 : Jean de Fénétrange, bailli [ou capitaine ?] (*Amptmann*)[64].

5. Conclusion

Soleuvre figure parmi les dernières seigneuries entrées dans le lignage de Neufchâtel. À la différence d'autres possessions acquises tardivement, celle-ci joue, à l'instar des autres biens luxembourgeois, un rôle stratégique. Elle permet en effet aux Neufchâtel à la fois de se rapprocher des nouveaux pôles du pouvoir bourguignon, de plus en plus situé dans les « Pays de Par-Deçà », tout en permettant à la famille de disposer d'une assise territoriale relativement continue entre les Flandres

57 A.D.M.M. B 351 fol. 165 r° - 166 r°.
58 Épitaphe funéraire d'Élisabeth citée par DEBRY 1976, p. 50.
59 WOLTZ 2008, p. 157-158.
60 KLEIN, REUTER, ZHALES 1980, p. 18 et CABOURDIN 1991, p. 63-72.
61 WOLTZ 2008, p. 158.
62 A.E.L. A-LXIII-39 n°4036 et n°4037.
63 A.E.L. A-LXIII-36, n°3997.
64 A.E.L. A-LII-2367 cité dans la Documentation DEBRY.

et le comté de Bourgogne. Ponctuellement, ces terres nouvelles leur offrent un atout tactique dans le conflit qui les oppose au duc de Lorraine.

Les qualités inhérentes au château nous sont inconnues. Il apparaît toutefois que la topographie des lieux devait offrir un atout militaire indéniable au château comme la plupart des sites de butte témoin, tout en rendant la communication entre le château et les alentours relativement pénible. La trêve de neuf ans signée entre Louis XI et le duc Charles le Hardi à Soleuvre est un indice des qualités résidentielles du château. Claude semble demeurer à Soleuvre de manière irrégulière mais assez fréquente lorsqu'il est lieutenant du duché puis gouverneur.

La seigneurie est relativement importante pour le Luxembourg et devait fournir des revenus significatifs quoique probablement inférieurs aux terres bourguignonnes. L'étude des livres de comptes permettrait de les préciser.

Il convient enfin de mentionner l'importance symbolique prise par Soleuvre. Il s'agit souvent de la première terre luxembourgeoise à figurer dans les titulatures. C'est également la seigneurie dont Claude décide de pourvoir son fils, Thiébaut XI, potentiel héritier de la lignée. À sa mort, Claude fut inhumé dans l'église des religieuses du Saint-Esprit à Luxembourg où des fragments de son tombeau furent récemment découverts ; il semble toutefois qu'il ait envisagé de se faire inhumer dans la crypte de Saint-Urbain de Niedercorn[65], commune dépendant de la seigneurie de Soleuvre et située à seulement quatre kilomètres au nord-ouest du château.

6. SOURCES

6.1 Archives

• A.D.J. 354 E : Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (16 mai 1465).

• A.E.L. A-X-21-81 : Procuration de Bonne de Boulay à son époux pour rendre hommage (1469).

• A.E.L. A-LXIII-14 n°1203 et n°1289 : Contrats de mariage de Claude et Bonne de Boulay du 16 mai et du 20 juillet 1465 et copies notariales de 1468*.

• A.E.L. A-LXIII-36 n°3997 : Compte du receveur de Soleuvre et Berbourg, « Peter Henry » (vers 1495)*.

• A.E.L. A-LXIII-39 n°4036 : Compte du receveur de Soleuvre, Jean Scholten(1477)*.

• A.E.L. A-LXIII-39 n°4037 : Compte du receveur de Soleuvre, Jean Scholten (1477-1483)*.

• A.E.L. SHL Abt. 15, 367 : Compte de la seigneurie de Soleuvre, Hérard de Bentzeradt pour Félix de Werdenberg (1528)*.

On trouve une série conséquente de livres de comptes pour le XVIe siècle, classés de manière non chronologique et avec quelques interruptions dans la cotation, sous les cotes :

•A.E.L. SHL Abt 15, n°312 à 359 (1528-1658) : Comptes de la seigneurie de Soleuvre*.

65 DEBRY 1992, p. 204.

6.2 Bibliographie

Arbaumont, Beaune 1884 : ARBAUMONT Jules, BEAUNE Henri, *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. II, Renouard, Paris, 1884.

Bertholet 1743 : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 3e partie, t. VI, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Birquy 2012 : BIRQUY Jean-Claude, *Les sceaux de la famille de Neufchâtel-Bourgogne*, J.-C. Birquy, L'Isle-sur-le-Doubs, 2012.

Cabourdin 1991 : CABOURDIN Guy, *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes. tome 1 : De la Renaissance à la guerre de Trente Ans*, Presses universitaire de Nancy, Nancy, 1991.

Collecif 1988 : COLLECTIF, *750 ans (1238-1988) de la paroisse St. Nicolas de Soleuvre*, paroisse Saint-Nicolas, Soleuvre, 1988.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [B.M. Nancy].

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *La succession de Thiébaut IX de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, et l'une de ses conséquences, le rattachement de Châtel à la Lorraine*, [D.E.A. de Droit], Dijon, 1976.

Debry 1992 : DEBRY Jacques, « Claude de Neufchâtel. Dans la tourmente une fidélité sans faille. », DE SMEDT Raphaël (dir.), *De Orde van het Gluden Vlies te Mechelen in 1491*, Société royale d'archéologie, de littérature et arts, Malines, 1992, p. 201-253.

Ehm-Schnocks, von Seggern 2003 : EHM-SCHNOCKS Petra, von SEGGERN Harm, *« Recueil du Fay ». Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen 1474-1477 (1505*), Jan Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Feltz 1993 : Feltz Robert, « Der Schlossbrunnen auf dem Zolverknapp », *1200 Joer Buurg Zolver. 25e anniversaire du Syndicat d'Initiative de Soleuvre*, Syndicat d'initiative, Soleuvre, 1993, p. 163-175*.

Grob, Vannérus 1921 : GROB Jacques, VANNÉRUS Jules, *Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny, tome 1 : Document fiscaux de 1306 à 1537*, Kiessling, Bruxelles, 1921.

Houzelle 1898 : HOUZELLE François, « Breux, son histoire et sa seigneurie », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VII, Contant-Laguerre, Bar-le-Duc, 1898, p. 133-332.

Keussen 1940 : KEUSSEN Hermann, *Urkundenbuch der Stadt Krefeld und der alten Grafschaft Mörs,* t. III*,* Uhrig, Krefeld, 1940*.x

Klein 1976 : KLEIN René, « Die ersten Herren von Zolver », *Ons Hémecht*, 28e année, Luxemburg, 1976, n°1, p. 35-54.

Klein 1982 : KLEIN René, « Die Erben Alexanders von Zolver (1259-1318) », *Ons Hémecht*, 32e année, Luxemburg, 1982, n°2, p. 413-436 et n°3, p. 543-556*.

Klein, Reuter, Zahles 1980 : KLEIN René, REUTER Arthur, ZAHLES Armand, *Tatsachen aus der Geschichte der Gemeinde Sassenheim*, commune de Sassenheim, Sanem, 1980.

Logelin-Simon 1988 : LOGELIN-SIMON Armand « La séparation des fiefs de Differdange et Soleuvre (1727) », *Galerie : revue culturelle et pédagogique*, 6e année, Differdange, 1988, n° 2, p. 189-197*.

Longnon, Carrière 1915 : LONGNON Auguste, CARRIÈRE Victor (abbé), *Pouillés de la province de Trèves,* Imprimerie nationale, Paris, 1915.

Margue 1993 : MARGUE Michel, « Zum Ursprung der luxemburgischen Burgen am Kloster, Graf, und Burgherren », *1200 Joer Buurg Zolver. 25e anniversaire du Syndicat d'Initiative de Soleuvre*, Syndicat d'initiative, Soleuvre, 1993, p. 17-38*.

Maubeuge 1977 : MAUBEUGE Pierre, *Notice de la carte géologique d'Audun-le-Roman,* [réimpression], B.R.G.M., Orléans, 1977.

Metzler, Zimmer 1991 : METZLER Jeannot, ZIMDE'(RR'EMER Johny, « Zum Burgenbau in Luxemburg in vorsalischer und salischer Zeit », BÖHME Horst Wolfgang, *Burgen der Salierzeit*, J. Thorbecke, Sigmaringen,1991, p. 311-335.

Schaudel 1906 : SCHAUDEL Louis, *La seigneurie de Breux*, [fac-similé de l'édition de 1906], Lacour, Nîmes, 2005.

Schwennicke 1979 : SCHWENNICKE Detlev, *Europäische Stammtafeln : Stammtafeln zur Geschichte der europäischer Staaten : Neue Folge, t. VII : Familien des alten Lotharingien*, Stargardt, Marburg, 1979.

Toepfer 1867 : TOEPFER Friedrich, *Urkundenbuch für die Geschichte des Graeflichen und Freiherrlichen Hauses der Voegte von Hunolstein*, t. II, Jacob Zeiser, Nuremberg, 1867.

Wampach 1938 : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1938.

Werveke 1889 : WERVEKE Nicolas, « Notice sur le conseil provincial de Luxembourg avant sa réorganisation par Charles-Quint », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 40, 1889, p. 253-382.

Woltz 2008 : WOLTZ Xavier, *Claude de Neufchâtel et le duché de Luxembourg*, mémoire de master 2, Strabourg, 2008.

Wurth-Paquet 1880 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 34, 1880.

Zadora-Rio 1973/74 : ZADORA-RIO Élisabeth, « L'enceinte du Plessis-Grimoult : contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XIe siècle », *Archéologie Médiévale*, C.R.A.M., Caen, t. III-IV, 1973-1974, p. 111.

Zimmer 1996 : ZIMMER John, *Die Burgen des Luxemburgischen Lande*s, t. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1996, p. 163-164.

6.3 Iconographie

• Plan cadastral de 1823 – GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, Administration du cadastre et de la topographie. **Géoportail**. [en ligne]. Luxembourg [consulté le 12 juin 2012]. Accès internet : <URL http://map.geoportail.lu>.

• Château de Vincennes, Service Historique de la Défense, J10 C650 fol. 11 : Carte dite des frères Naudin (1734) – RÉGION LORRAINE, Comité d'histoire régionale, **La carte des Naudin**, [en ligne]. Metz : Région Lorraine, [s.d.] [consulté le 26 janvier 2011]. Accès internet : <URL http://www.chr-lorraine.fr/naudin/index.php>.

•Vue du Mont Soleuvre par Jean-Pierre Schmit et Nicolas Liez. Extrait de : LIEZ Nicolas, *Voyage pittoresque à travers le Grand-Duché de Luxembourg*, N. Reuter, Luxembourg, 1834.

Valay

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Haute-Saône
Canton : Pesmes
Commune : Valay
Numéro INSEE : 70 514

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château-Neuf	849 435	2264 849	218
Vieux château	849 742	2264 507	216

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château-Neuf	Actuel	2011	AC	66-67
Château-Neuf	Ancien	1836	C 2	703-705
Vieux château	Actuel	2011	AC ; ZK	57-62 ; 18
Vieux château	Ancien	1836	C 2	718-719

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Gray	**Bailliage**	Amont puis Dole
Paroisse	Valay	**Suzeraineté**	–
Dédicace	saint Pierre	**Châtellenie**	Pesmes

2. Présentation du site

2.1 Situation

Valay se situe au sud-ouest du département de la Haute-Saône à une dizaine de kilomètres seulement des départements de la Côte d'Or et du Doubs. Le village est situé à 5 km au nord-est de Pesmes, chef-lieu de canton et centre ancien de la châtellenie, et à 10 km au sud-est de Gray, centre comtal important.

Le vieux château se situe à 500 m au sud-est de l'église. Il a abrité un haut-fourneau au XIXe siècle et sert aujourd'hui de résidence. Un autre château fut édifié au XVIIIe siècle et deux autres toponymes , à l'ouest de l'église, évoquent des sites fortifiés.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Valay se situe à l'extrêmité sud-ouest du plateau de Vesoul délimité par la *Saône* au nord et *l'Ognon* au sud, rivières distantes de 8 km et 10 km. Le village se situe dans un léger vallon, à 211 m d'altitude, creusé par la *Tourouge* qui prend sa source à 500 m au sud-ouest de l'église. Les reliefs s'élèvent régulièrement au nord-est jusqu'à 280 m d'altitude et culminent, au sud-est, à 298 m entre Chancey et Chaumercenne. Le substrat est constitué pour l'essentiel de couches du Jurassique supérieur (j7c à j9) recouvert de formations plus récentes du Crétacé formées de Calcaire glauconieux (n3), de Sables verts glauconieux et de Marnes noires (n7) et enfin de Calcaire argileux crayeux (c1-2). Affleurent également des formations superficielles récentes telles les Slits et sables fins (FL_2) et les Argiles silto-sableuses à quartz, entaillées par le réseau hydrologique qui y a déposé des larges formation limono-argileuses (Fz)[1].

Le village de Valay s'est installé le long du vallon de la *Tourouge,* profitant du trajet aérien de ce cours d'eau dans un secteur karstique où les eaux sont souvent souterraines. La topographie est marquée par la modeste dépression de ce vallon sur le socle jurassique qui s'élève rapidement à l'est où il est marqué par une série de failles. Les châteaux de Valay sont implantés au sud du village. Ils ne bénéficient d'aucun relief particulier.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Ce secteur est particulièrement riche en ressources. La *Tourouge* fournit un approvisionnement en eau et, moyennant quelques aménagements, une force motrice. Les forêts occupent un espace inchangé depuis le relevé de la carte dite de Cassini au XVIIIe siècle : elles sont disposées en arc de cercle à 2 km du village et laissent la place aux activités agro-pastorales, à l'exception du bois de Fresse situé à moins d'un kilomètre à l'ouest.

Le secteur est également riche en minerai de fer pisolithique. Il fut exploité anciennement, notamment dans le secteur de Sainte-Cécile. Les toponymes « les Ferrières » en conservent également le souvenir à l'est de la commune. Un haut fourneau est établi au XVIIe siècle et il produit 500 tonnes annuelles un siècle plus tard ; au cours du XIXe siècle, une exploitation de même type est établie dans le vieux château, portant la production jusqu'à 4000 tonnes annuelles[2].

Le calcaire du Kimméridgien moyen (j8b) fournit une pierre d'excellente qualité encore exploitée à la fin du XXe siècle, au sud de la commune, dans une vaste carrière figurée sur la carte I.G.N. Une autre exploitation ancienne est signalée à 1,5 km au nord-est du village dans les calcaires du Portlandien. Les dépôts plus récents ont également fourni du sable et de l'argile à poterie exploités au cours de l'Époque moderne et peut-être plus anciennement.

1 CAMPY, CHAUVE, PERNIN 1983, notamment p. 18-19, 25 et 32-33.
2 COLLECTIF 1973, p. 342.

2.2.3 Voies de communication

Valay se situe à l'écart des grandes voies de communication qui relient notamment Dole à Gray ou à Vesoul en passant par Pesmes. Il se situe toutefois à un carrefour dense du réseau viaire communal puisque 9 routes s'y croisent pour desservir les villages alentour. La *Tourouge* ne fournit aucune capacité de navigation et les voies navigables les plus proches sont la *Saône* et *l'Ognon* à une dizaine de kilomètres au nord ou au sud.

3. Description et analyse archéologique

3.1 Disposition générale

L'étude menée par le service régional de l'Inventaire sur le territoire de Valay montre un patrimoine riche avec trente-et-un édifices étudiés dont un quart remonte au moins au XVIIe siècle. Outre des maisons et des fermes sur lesquelles nous ne reviendrons pas, Valay conserve les vestiges de l'ermitage Sainte-Cécile, dépendance des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Restent ensuite deux châteaux : le premier, dit « Pétremand de Valay », présente un état du XVIIIe siècle tandis que le second, « le Vieux château » inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1986, correspond vraisemblablement au château médiéval.

Le premier édifice est associé sur le cadastre de 1836 au toponyme « Château Neuf »[3]. Le second se situe au lieu dit « le vieux château », en périphérie d'un peuplement appelé « le Petit Valay » et qui est relativement distinct du noyau situé autour de l'église (fig. 1). Deux autres toponymes suggérant une fortification doivent être évoqués : « Le Châtelard » situé à 300 m à l'ouest de l'église et « La motte » situé à mi-chemin entre l'église et le « Châtelard ». Les prospections n'ont pas permis de mettre en évidence des éléments antérieurs au XVIIIe siècle sur le site du « Château Neuf ». Par ailleurs, l'observation du parcellaire aux lieux-dits « Châtelard » et « La motte » n'a pas permis de déceler les traces d'une fortification médiévale.

3.2 Le château Neuf

Le cadastre de 1836 montre un édifice en U, formé d'une aile centrale orientée sud-ouest / nord-ouest et de deux ailes perpendiculaires se développant vers le nord (fig. 2). Les liaisons entre le corps principal et les ailes sont garnies de petits décrochements quadrangulaires. Côté sud, le corps central forme une légère avancée ; des éléments en saillie apparaissent également à l'angle sud-est et au milieu de l'aile orientale. L'ensemble castral est limité par un mur de clôture pourvu de tours circulaires aux angles sud-ouest et nord-ouest. Trois bâtiments annexes complètent l'ensemble : deux sont disposés le long du mur, de part et d'autre de l'entrée, tandis que le troisième se situe dans le prolongement du corps principal du château, sans connexion avec celui-ci ou le mur d'enceinte.

On ne conserve aujourd'hui qu'une partie de ces bâtiments constitués pour l'essentiel du corps principal, visiblement modifié, de l'aile orientale et des trois bâtiments annexes. Le mur de clôture et les deux tourelles n'existent plus et nous ne disposons pas de source iconographique permettant de les caractériser. À l'inverse, de nouveaux bâtiments ont été bâtis au nord du château (fig. 3).

3 Aujourd'hui, ce lieu-dit situé à 200 m au sud semble désigner une autre construction. En réalité celle-ci est plus récente. Sur le cadastre napoléonien, le lieu-dit occupe le même emplacement qu'aujourd'hui. Il se trouve au centre d'une vaste parcelle qui jouxte la partie sud du château et ne côtoient aucune autre construction sur les feuilles cadastrales C2 et D3. La carte I.G.N. reprend ce toponyme de Château Neuf mais le localise par erreur à 200 m au sud du vieux château.

1. Le château vieux
2. Le château neuf
3. Le petit Valay



Fig. 1 : Cadastre ancien de Valay avec indication des toponymes « castraux »

Une carte postale ayant circulé en 1906 permet d'apprécier l'état de la façade ouest de l'aile orientale avant cette date (fig. 4). Le bâtiment présente trois larges ouvertures au rez-de-chaussée : une porte cochère couverte d'un arc surbaissé, une large fenêtre rectangulaire et une large porte rectangulaire qui correspond peut-être à une fenêtre agrandie. À l'étage, cinq fenêtres rectangulaires, hautes et étroites, rythment la façade. La forme de ces ouvertures invite à une datation tardive. Cette demeure du XVIIIe siècle abrite désormais l'école et la mairie.

3.3 Le vieux Château

Le cadastre ancien montre le plan-masse de ce château avant les aménagements du XIXe siècle liés à la construction d'un haut fourneau. Une vaste enceinte quadrangulaire, de 100 m de longueur pour 60 m de largeur, est flanquée dans trois de ses angles d'une tourelle circulaire de 6 à 7 m de diamètre (fig. 5). La largeur occidentale est totalement occupée par un bâtiment. Deux autres, détachés du précédent, s'appuient sur les murs sud et nord. La *Tourouge* baigne les murs du château sur les côtés est et nord puis se prolonge en direction du village. L'entrée se faisait visiblement par le Nord en enjambant le cours d'eau.

Un plan conservé aux Archives Nationales et reproduit dans le dossier du service régional de l'Inventaire (sans cote précise) livre un état des projets. Les bâtiments ouest et nord restent inchangés tandis que le bâtiment sud laisse la place à deux hauts fourneaux. La moitié orientale du château, non bâtie sur le cadastre napoléonien, est alors occupée par des jardins (fig. 6). Depuis cette époque, le bâtiment nord a été détruit. Dans le pré situé à l'ouest, un étang semi-circulaire aux allures de fossé a été creusé (fig. 7).

Il ne nous a pas été possible de voir l'intérieur de la propriété et on dispose donc pour seule source de vues extérieures et des quelques clichés du dossier du service régional de l'Inventaire. Le bâtiment ouest est percé en façade extérieure d'une vingtaines de baies rectangulaires organisées sur deux niveaux (fig. 8). L'ensemble est bâti en moellons de petit à moyen appareil, à l'exception des encadrements de fenêtres en pierre de taille de plus grand gabarit.

La tour occidentale est bâtie avec un plus gros appareil, en pierres calcaires. Les maçonneries sont assez grossièrement assisées et on repère encore quelques assises de réglage (fig. 9). La tour est percée de trois ouvertures : du côté ouest, une porte, voûtée en plein cintre, surmontée d'une baie rectangulaire à l'arc surbaissé et, au nord-est, une ouverture rectangulaire, visiblement plus récente (fig. 10). La tour nord présente une plus haute élévation que la précédente (fig. 11). Elle est également bâtie en moellons de moyen à gros appareil de calcaire gris mais présente des maçonneries plus soignées. Les ouvertures rectangulaires emploient un calcaire blanc et correspondent probablement à un aménagement tardif. Le dernier niveau de la tour est marqué par une ouverture comblée de planches et un bouchage comprenant deux canonnières formées de deux blocs et une petite canonnière monolithique caractéristique des XVIe-XVIIe siècles. Ces éléments sont utilisés en remploi pour combler le crénelage initial de cette tour (fig. 12). Ces tours, dont la morphologie est comparable à celles d'Amance et de Bouclans, peuvent être datées des XIVe-XVe siècles, sans plus de précision.



Fig. 2 : Le Château Neuf sur le cadastre ancien

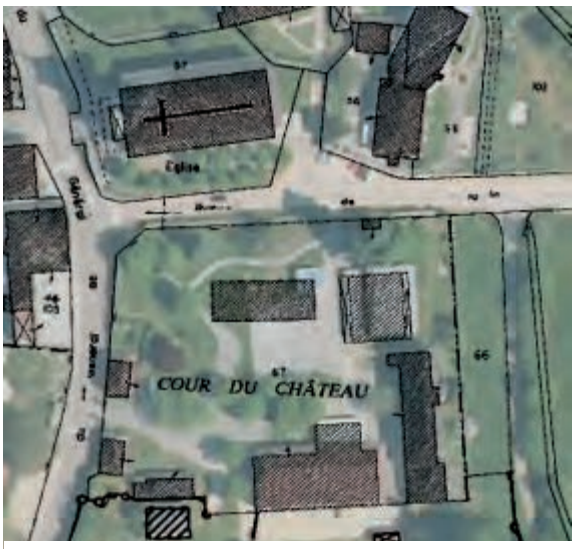

Fig. 3 : Photographie satellite et cadastre actuel du château neuf (source : Géoportail)

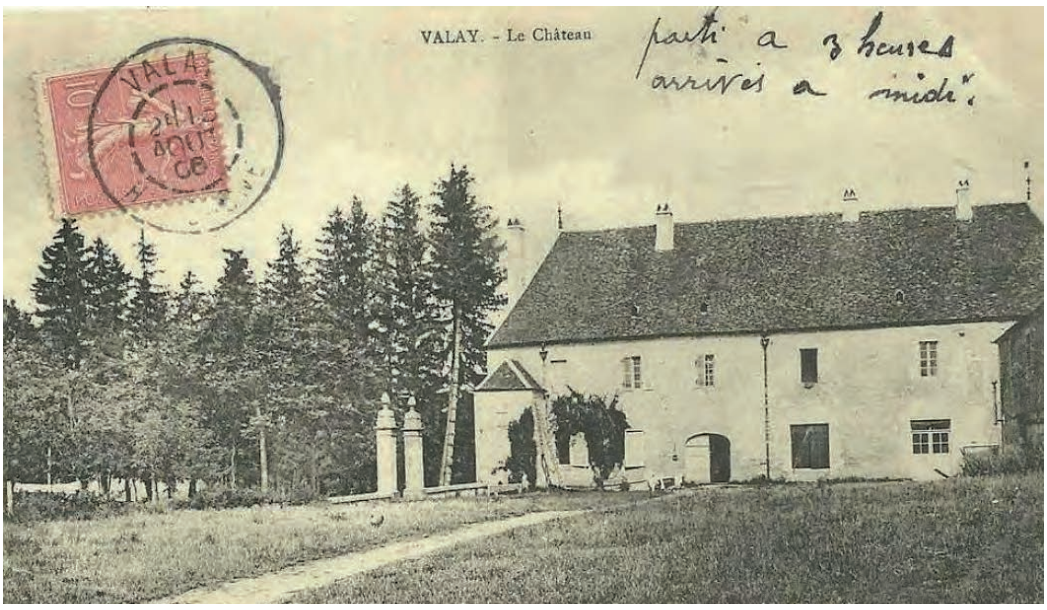

Fig. 4 : Carte postale ancienne de l'aile orientale du Château Neuf



Fig. 5 : Le vieux château sur le plan cadastral ancien

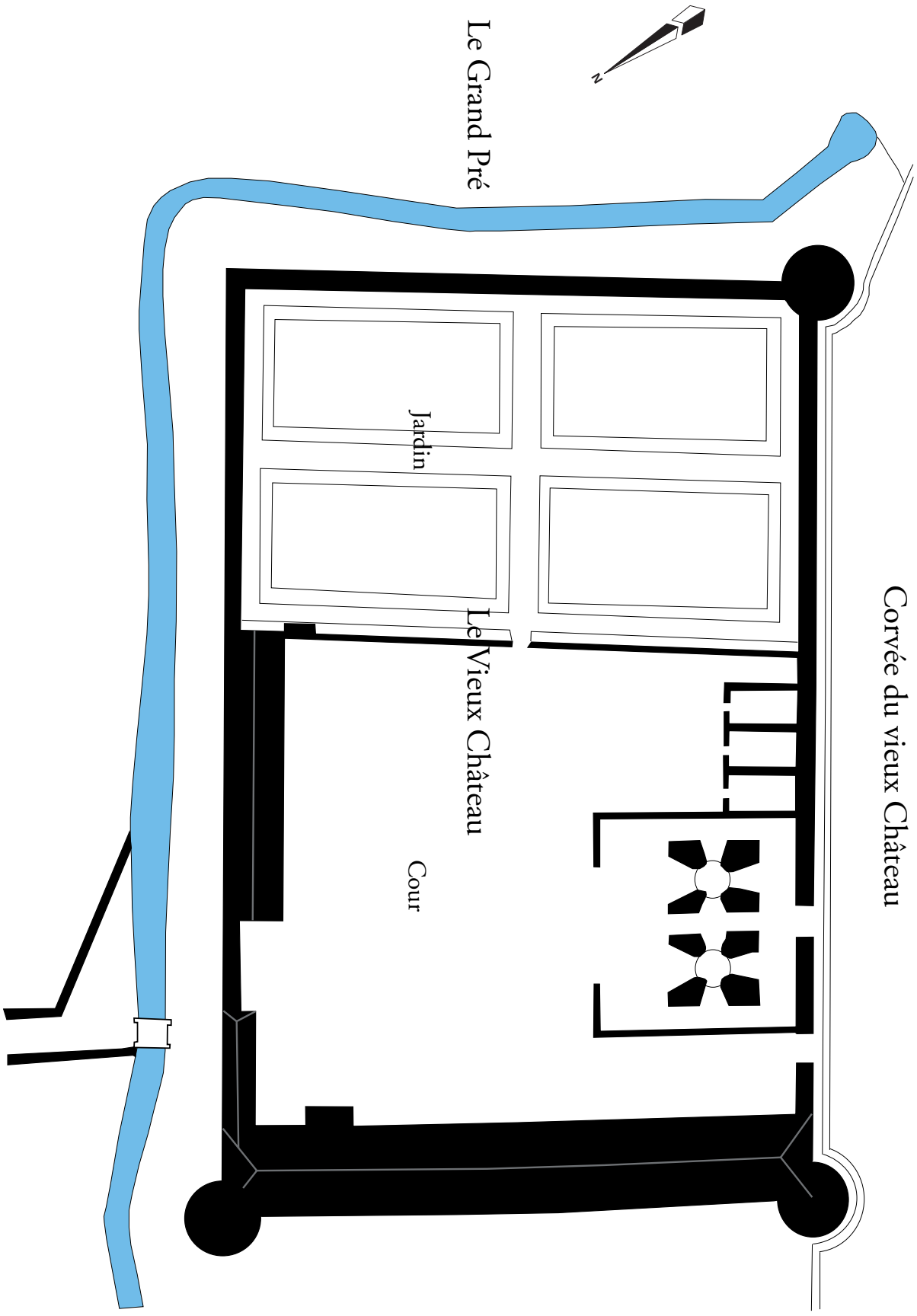

Fig. 6 : Plan du haut fourneau, conservé aux Archives Nationales, d'après la reproduction dans le dossier du Service Régional de l'Inventaire.



Fig. 7 : Photographie satellite du vieux château de Valay (source : Géoportail)



Fig. 8 : Face ouest du château vieux de Valay



Fig. 9 : Tour occidentale, côté nord



Fig. 10 : Tour occidentale, côté ouest
(cliché : B. Lardière, Service Régional de l'Inventaire)



Fig. 11 : Vue générale de la tour nord

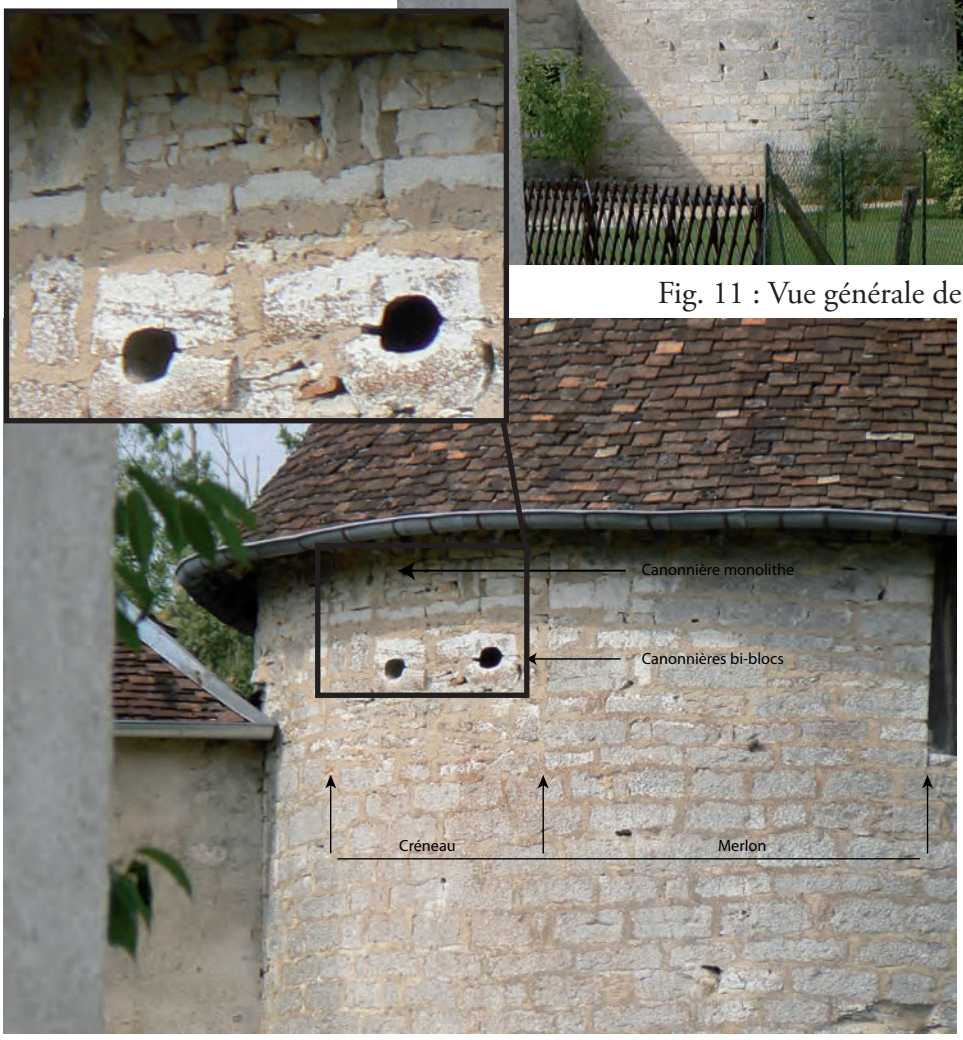

Fig. 12 : Détail du comblement du crénelage présentant trois canonnières en remploi

3.4 Conclusion

E. Affolter, P. Pégeot et J-C Voisin concluaient les quelques lignes consacrées à Valay de la sorte : « *En 1318, il est question du «chastel, bourg et vile de Valey» (A.D.H.S. H 454). Mais il s'agit plutôt là du château situé dans le bourg. Notre maison-forte est citée en 1619 «foussoyee a l'entour de foussel de cuve, pont-levy, tour est quatre coings parrees en deffences... (A.D.D. B 3055)* »[4].

Cette distinction entre les deux sites ne nous paraît pas évidente. Le seul château connu dans le bourg est le Château Neuf, évoqué ci-dessus, dont aucun élément antérieur au XVIIIe siècle ne nous est parvenu. L'état des maçonneries des tours du vieux château suggère un édifice plus ancien, ce qu'étaye la toponymie. Sa position, relativement à l'écart de l'habitat, explique peut-être la réticence des auteurs à l'interpréter comme le château médiéval mais de nombreux cas similaires existent. Seules des observations plus fouillées permettraient de confirmer l'origine médiévale de ce site qui semble pour l'heure l'hypothèse la plus vraisemblable.

4. Historique

4.1 Valay avant les Neufchâtel

L'occupation de la région est visiblement ancienne puisque deux villas gallo-romaines sont signalées sur cette commune ; toutefois, Valay apparaît dans les textes au milieu XIIe siècle seulement à l'occasion de la donation de lignages locaux en faveur de l'abbaye de Corneux puis du monastère de Theuley[5]. Le territoire est alors occupé et mis en valeur par les abbayes qui y reçoivent des biens. Les pouvoirs sont partagés entre ces établissements, bientôt rejoints par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem[6], le lignage local de Valay et les seigneurs de Pesmes qui exercent leur influence sur ce secteur[7].

Le lignage local semble disparaître à la fin du siècle[8] et les sires de Pesmes dominent dès lors Valay. Les biens sont partagés entre les fils d'Aimon Ier, l'aîné, Guillaume, recevant Pesmes et le cadet, Poinçard, obtenant Valay[9]. La branche cadette est sans descendance et Valay retourne à Guillaume qui s'en sert à son tour pour doter son fils cadet, également prénommé Poinçard[10], qui brise les armes familiales[11] d'un lambel à cinq pendants[12].

4 AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN 1986, p. 194. La seconde référence est probablement erronée; il doit s'agir de A.D.D. 1 B 3035. La première référence n'a pas fait l'objet de vérification.
5 COLLECTIF 1973, p. 337. La première mention de « *Valliaco* » daterait de 1143 (citant A.D.H.S. H 750). Les donations de Corneux datent de 1151 (BEAUSÉJOUR 1895, acte n°10, p. 128) et 1153 (BEAUSÉJOUR GODARD 1909, acte n°215, p. II citant A.D.H.S. H 74).
6 Ils fondent une maison à Fontenelle en 1182 et un hôpital dédié à Sainte-Cécile quelques décennies plus tard (BEAUSÉJOUR 1895, p. 89-90).
7 BEAUSÉJOUR 1895, p. 40.
8 AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN 1986, p. 194.
9 BEAUSÉJOUR 1895, p. 60 et p. 66 ; Une donation de l'abbaye de Corneux confirmée par l'archevêque évoque « *domini Poncii de Valay militis* » en 1233 (BEAUSÉJOUR 1895, acte n°48, p. 140 citant A.D.H.S. H 401).
10 Il serait issu d'un second mariage de Guillaume IV avec une dénommée Élisabeth. BEAUSÉJOUR 1895, p.79. Il est cité en 1275 comme époux de Alix dame de Beaumont sur Vingeanne (BEAUSÉJOUR 1895, acte n°84, p. 153 citant A.D.C.O. Cartulaire de Bèze B 3 fol. 130).
11 « *D'azur à la bande d'or accostée de sept croisettes de même, recroisetées, au pied fiché, trois en tête, quatre en pointe* » GAUTHIER 1911, p. 20.
12 Donation de 1285 scellé : S' POCARDI DE PESMIS DNI D. VALAI (BEAUSÉJOUR 1895, acte n° 89, p. 154 et reproduction du sceau p. 154 bis. et acte n°145 p. 182-183).

On dispose finalement d'assez peu de données sur Valay à la fin du XIIIe siècle. L'église paroissiale y est attestée[13] mais aucun élément ne permet d'assurer l'existence du château. La première mention du château intervient seulement en 1318. Valay est alors revenu à la branche aînée[14] puisque Guillaume VII de Pesmes vend en viagère à Hugues de Bourgogne le « *chestel, bourg et vile de Valey* » avec l'accord de l'abbaye de Corneux qui détient la suzeraineté sur cette terre[15] ; il est toutefois fort probable qu'il fut construit à l'initiative de l'un des cadets de la famille de Pesmes afin de bâtir une résidence distincte de leur aîné. En septembre 1324, Guillaume de Pesmes est émancipé de la tutelle de l'abbaye car la comtesse de Bourgogne, Jeanne de France échange la suzeraineté de : « [...] *feodum castri et fortalicii de Valay Bisuntini dyocesis* [...]» contre des droits d'usage dans les bois de la Rappe et une rente de 10 livres sur la saunerie de Salins[16]. Valay relève désormais directement du comté de Bourgogne. Dans cet acte en latin, le site et désigné comme forteresse, terme qui se développe dans la région aux XIVe et XVe siècles mais sans lien précis avec l'organisation spatiale ou architecturale des sites[17]. Dans les décennies qui suivent, plusieurs actes attestent de l'existence de mesures spécifique à Valay, attestant ainsi du développement du bourg[18].

Dans le conflit qui oppose la noblesse comtoise à Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, Guillaume VII sert fidèlement le prince. Les difficultés financières, notamment liées à la guerre, l'amènent à engager plusieurs domaines, notamment auprès d'Othon de Grandson. N'ayant qu'une unique héritière, Jeanne de Pesmes, il la fiance le 28 février 1325 (n.s.)[19] à Othenin de Grandson, fils de Pierre de Grandson et neveu d'Othon dans l'idée de reconstituer le patrimoine familial. Valay ne passe manifestement pas tout de suite à Othenin, et elle ne figure pas dans la reprise de fiefs que celui-ci produit à la comtesse de Bourgogne en 1327, à la mort de son beau-père Guillaume[20] ; il est probable que Valay ait alors servi de douaire. Othe de Grandson connaît à son tour des difficultés financières et il engage dès 1329 à son parent le seigneur de Grandson les seigneuries de Valay, Chamblanc et Broye en échange de 7 300 livres de petits tournois[21]. Des engagements de ce type reviennent à plusieurs reprises au cours du XIVe siècle mais le château revient toujours entre les mains des Grandson seigneurs de Pesmes[22] tandis que d'autres dépendances de la seigneurie banale sont dispersées entre plusieurs seigneurs[23].

13 Testament d'Aimon de Pesmes, en 1267 (BEAUSÉJOUR 1895, acte n° 81, p. 151-152 citant A.D.C.O. ms. 430 Cartulaire de Bèze, p.179-180); Compte de décimes de 1275 (CLOUZOT 1940, p. 19).

14 BEAUSÉJOUR 1895, p. 119-120.

15 BEAUSÉJOUR 1895, acte n° 103, p. 158-159 citant A.D.H.S. H 484. Les cadets sont vassaux de la branche aînée de Pesmes, elle même vassale de l'abbé.

16 BEAUSÉJOUR 1895, acte n° 112, p. 163-164 citant A.D.H.S. B 493 et PERCHET 1896, acte n°XXI, p. 475-476 citant A.D.D. Chambre des Comptes V/60 et V/59. G. de BEAUSÉJOUR mentionne également un acte de 1334 uniquement connu par une copie moderne et dont la teneur semble identique; il pourrait s'agir du même acte dont la date aurait été mal copiée. cf. BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 276, p. XVII citant B.M.B. Boisot ms. 1205 Inventaire des anciens titres appartenant aux comtes de Bourgogne (1334).

17 AFFOLTER, VOISIN 1984, p. 91.

18 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 299, p. XXVI citant A.D.C.O. E 1859. (sans date). Ce critère de centralité est fréquemment associé aux bourgs castraux et aux châteaux disposant de la haute justice, en Haute-Saône comme dans le Doubs. cf. BOUVARD 2006, p. 81.

19 Les fiançailles ont lieu à Dijon le jeudi après les Bordes 1324. cf. BEAUSÉJOUR 1895, p. 116.

20 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n° 267, p. XIII-XIV.

21 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 14-15 et acte n°270, p. XV citant A.D.C.O. E 1859 fol. 30 - Confirmation de la comtesse et du duc Eudes IV de la vente de ces seigneuries (5 juin 1329) et A.D.H.S. 25 J 64.

22 Jacques de Grandson reçoit dénombrement d'un fief à Valay (BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 95)..

23 Jean de Pontailler détient ainsi le four banal à la fin du siècle (BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte n°481 p. LXXXIV citant DUMAY, p. 189 et A.D.C.O. B 11 311). Il y eu jusqu'à 7 seigneuries sur le territoire communal actuel (COLLECTIF 1973, p. 339).

Jacques de Grandson, fils d'Othe, meurt en 1381. Son fils Jean épouse Catherine de Neufchâtel-Bourgogne vers 1390 et, en raison du décès de Jean à Nicopolis en 1396 puis de Marguerite de Vergy, veuve de Jacques et mère de Jean, en 1398, c'est elle qui assure la gestion de la seigneurie de Valay.

4.2 Les Neufchâtel et Valay

Catherine doit assumer les difficultés financières de son époux. Elle engage ainsi pour 30 francs d'or des bijoux de famille notamment une « *croysote d'or incrustée de seize perles, d'un saphir et de quatre rubis,* [et] *une frontière de perles et une ceinture d'argent* »[24] que sa belle-mère avait reçu du couple ducal[25]. Elle parvient toutefois à dégager ses domaines de l'endettement et assure le gouvernement de ses terres au nom de ses enfants mineurs. Elle porte généralement le titre de dame de Pesmes mais la seigneurie de Valay apparaît exceptionnellement dans sa titulature[26]. Elle reçoit les reprises de fiefs de ses vassaux pour l'ensemble des terres héritées de son mari notamment Valay[27]. Ainsi, Jean de Boult reprend d'elle le 28 février 1407 (n.s.) « *un fief à Valay consistant en une maison de pierre et de bois, plusieurs mainmortables taillables et corvéables deux fois l'an, plusieurs outils et un domaine consistant en terre et en près le tout relevant du château de Valay* »[28].

Son fils, Guillaume de Grandson, s'illustre pour la première fois en 1409 à l'occasion du siège de Vellexon mené par les nobles comtois contre Thiébaut de Blâmont qui refuse de restituer cette place au comte de Bourgogne[29]. Pour autant, Catherine de Neufchâtel assure toujours une part du pouvoir effectif jusqu'en 1412 avant de laisser les affaires à son fils ; elle porte encore par la suite le titre de dame de Pesmes et de Valay[30]. On conserve très peu d'informations sur les 20 années pendant lesquelles Guillaume de Grandson gère ses seigneuries. Les franchises octroyées à Pesmes en 1416 ne s'appliquent pas à Valay et seule une reprise de fief, non datée, mentionne spécifiquement cette terre[31]. Guillaume meurt probablement vers 1428 et ses enfants, issus de son union avec Jeanne de Vienne, passent alors sous la tutelle de leur grand-mère paternelle, Catherine de Neufchâtel. Elle rend plusieurs actes au nom de ses enfants en 1429[32] mais cette nouvelle tutelle est probablement de courte durée puisque Jean de Grandson est fait chevalier entre 1429 et 1431[33], date à laquelle il porte le titre de seigneur de Pesmes.

Sous Jean de Grandson, Valay est à nouveau lié aux Neufchâtel qui l'obtiennent en gage. Jean fait face à de lourdes difficultés financières en raison de sa capture par les Écorcheurs en 1438 et de frais de guerre mal dédommagés. Son train de vie reste important et Jean doit bientôt

24 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 124 citant B.N.F. Bourgogne, t. XXI, fol. 20 v°.
25 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 493, p. LXXXVII citant B.N.F. Bourgogne 21, fol. 20. (1390).
26 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 524, p. LXXXXVI citant A.D.C.O. E 1859. Engagement de Maubre par Bernard de Rye à Catherine de Neufchâtel, dame de Pesmes et de Valay pour 159 livres tournois (sans date).
27 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 544, p.C citant A.D.C.O. E 1859 - Reprise de fiefs non datée rendu par Guillaume de Cult.
28 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 540, p. LXXXXIX citant A.D.C.O. B 1064.
29 Pour plus de détails BERTIN 1900.
30 Elle est également connue comme dame de Nancuise. Elle porte le titre de dame de Pesmes en 1414 dans un acte rendu par un officier à propos des dettes de Catherine (BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 568, p. CVI citant A.D.C.O. B 11 361) et en 1423 dans un arrangement passé avec son neveu Thiébaut VIII à propos de plusieurs différents (A.D.A. E 266).
31 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 565, p. CIV citant A.D.C.O. E 1859.
32 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, acte 614 à 616, p. CXXXVI-CXXXVII.
33 Cité comme damoiseau en 1429 lors de la nomination d'Antoine de Vergy comme capitaine général et gardien des deux Bourgognes (BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 150).

cesser de mener ses propres compagnies pour participer à celles d'autres seigneurs comtois dont Thiébaut VIII et Thiébaut IX de Neufchâtel. Sa participation au Pas de la fontaine des Pleurs, organisé par Jacques de Lalaing, montre sa volonté de conserver son rang et son train de vie. Lors de ce tournoi, son poursuivant se nomme Valay[34], rappelant sa possession de cette seigneurie qui ne figure que rarement dans sa titulature[35].

Une procédure du Parlement de Dole conserve le détail de l'engagement réalisé par Jean de Grandson auprès de son parent Thiébaut VIII de Neufchâtel. Sous la pression de ses créanciers, Jean sollicite Thiébaut le 4 mars 1448 (n.s.) afin d'obtenir le paiement d'une part de ses dettes à hauteur de 10 308 francs en échange de 800 francs de rente assise sur la prévôté, les cens, le banvin, les bois et la justice de Pesmes[36]. Dès le 16 mai, Jean est contraint d'assigner pour complément de cette rente les moulins, fours et rivières de Valay et il engage 50 florins de rente supplémentaires en échange de 500 florins d'or du Rhin. Un an plus tard, le 11 juin 1449, Jean engage 115 florins de rente supplémentaires, garantis sur le château de Pesmes. Enfin, au printemps 1450, pour 10 saluts d'or, il octroie une rente d'un salut assise « *sur la ville rente revenues tailles fours molins censes rentes hommes femmes dismes justices et appartenances dudit Valay en promectant de baillier ausd. acheteurs impertrans assignal particulier ainsi quil est contenu es lectres sur ce faictes et receues soubz notred. seelle* »[37]. En 1451, Thiébaut VIII se présente devant le Parlement de Dole et demande les terres engagées en attente de la poursuite de la procédure judiciaire. Jean de Grandson fait alors connaître l'origine de ses difficultés : sa capture, son service militaire mal indemnisé auprès du comte puis du seigneur de Neufchâtel. Il signale également que le seigneur de Neufchâtel n'a pas remboursé tous les créanciers à la hauteur des prêts consentis et que parfois le paiement est intervenu tardivement, entraînant des arriérés importants. Il mentionne également la générosité dont il a fait preuve pour minimiser les arriérés dus par Thiébaut VIII pour le paiement du solde de la dot de Catherine de Neufchâtel, grand-mère de Jean de Grandson et tante de Thiébaut. En dépit de ces arguments, le Parlement de Dole rend un avis favorable à Thiébaut VIII le 2 juin. Il est accompagné d'une confirmation en date du 7 juin puis de l'exécution de la sentence en présence d'un membre du Parlement, le 8 juin. À cette date, il se rend à Pesmes pour transférer les biens à un officier des Neufchâtel, Thiébaut Berchenet : « *Item cedit jour lan que dessus me suis transpourter en la ville place et fourteresse de Valay. Et a la requeste des seigneur et dame de Neufchastel dessusdiz et illecques me este requerant ledit noble **** [homme Thiebaut] *Berchenet le jeune procureur et par nom de procureur que dessus que pour et en en* [sic] *nom desdiz seigneur et dame je* [?] *de Neufchastel ses seigneurs et dame je lui vouisse mectre et lui bailler la vraye saisine et corporelle possession desd. chasteaul et fourteresse dud. Valay ensemble de toutes les rentes censes tailles hommes femmes fours molins bois riviere et generalement de toutes les revenues et appartenances quelxconques appartenant oud. chastel dudit Valay laquelle dud. Valay com dit est par vertu dudit arrest je lui ay baillier et oulter par la tradicion et bail des clefs d'icelle place en signiffiant lad. possession dud. Valay aud. messire Jehan de Gransson* »[38].

Bien que l'engagement de Valay ne cite pas explicitement le château, l'exécution de l'arrêt du Parlement est très claire sur la saisie de la place. Jean de Grandson dispose toutefois de la possibilité de récupérer ses terres moyennant le remboursement des sommes dues et des arriérés

34 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 171.

35 Il porte le titre de seigneur de Pesmes et de Valay dont l'approbation des franchises octroyées par son vassal Jean, seigneur de Rupt aux habitants de cette ville en 1443 (A.D.D. 1 B 488 cité par BEAUSÉJOUR 1895, acte n° 200 p. 194).

36 A.D.A. 1 E 161 - Actes du parlement de Dole (juin 1451).

37 A.D.A. 1 E 161 - Actes du parlement de Dole (juin 1451).

38 A.D.A. 1 E 161 - Exécution de l'arrêt du parlement de Dole (8 juin 1451).

que la procédure judiciaire devait encore évaluer. La tradition historiographique signale que Jean de Grandson séjourne toujours au château de Valay où le seigneur de Neufchâtel lui a permis de rester mais n'en publie pas les preuves[39]. Quoiqu'il en soit, Jean de Grandson connaît une fin tragique au cours cette décennie 1450, marquée par une accusation de faux-monnayage puis, en 1455, de trop vives protestations contre l'impôt exceptionnel demandé à la noblesse par le maréchal de Bourgogne, Thiébaut IX de Neufchâtel et le président du Parlement[40] ; peu après, Jean est lié à un complot contre le duc, il est jugé, condamné à mort et secrètement exécuté selon les recommandations du chancelier Rolin et en dépit des protestations de la noblesse[41].

Par son testament de 1459, Thiébaut VIII laisse ses acquêts à sa seconde épouse Guillemette de Vienne puis à leurs enfants : « *Item vuilz et ordonne que toutes et singulieres les donnations que jay fait cay en arrieres tant de mes meubles comme de mes acquestz cest assavoir tant de Pesmes que de Valay et aultrepart* [...] *a mad. femme pour elle ses hoirs et aians cause* »[42] et, à défaut de descendance des enfants du second lit, les biens doivent aller pour moitié à Jean de Neufchâtel, fils cadet du premier mariage « *petitement appourtionne* ». Une transaction entre les héritiers de Jean de Grandson et Thiébaut X de Neufchâtel suggère que la branche aînée a tenté d'assurer son contrôle sur Pesmes[43] ; cet acte ne concerne pas Valay et montre que cette seigneurie occupe une place tout à fait secondaire. Au final, la transaction sur Pesmes n'aboutit pas et les deux terres restent liées entre les mains de Guillemette de Vienne, veuve de Thiébaut VIII. Par son testament, le 15 août 1472, Guillemette fonde une chapelle dans ce château où elle devait résider fréquemment : « *Item je vuilz et ordonne que pour le remede et salut de mon ame et de mes predecesseurs et successeurs, soit faicte et constructe une chappelle ou chastel dudit Pesmes* »[44], et demande que « *jusques ad ce que ladicte chappelle soit bien et entierement faicte et construite oudit chastel de Pesmes, lesdictes messes et vespres seront celebrees et chantees en la chappelle estant en mon chastel de Valay y fondee en l'onneur de mon seigneur saint George* ».

Elle institue son fils Antoine héritier universel en précisant qu'il « *ne pourra vendre, ypothequer ne aliener les seigneuries de Pesmes et Valay, ny leurs appartenances* ». Il ne lui survit que quelques mois et les deux seigneuries passent finalement à Bonne de Neufchâtel, sœur d'Antoine, qui l'apporte à son époux Jean de la Baume.

4.3 Valay après les Neufchâtel

Un procès intervient bientôt avec Henry de Neufchâtel, représentant de la branche aînée, pour les biens provenant de l'héritage paternel d'Antoine, notamment l'Isle-sur-le-Doubs, mais les possessions de Pesmes et de Valay, acquêts de Thiébaut VIII et de Guillemette de Vienne ne font l'objet d'aucune contestation[45]. Ainsi, Bonne de Neufchâtel amène au sein de la famille de la Baume-Montrevel la seigneurie de Valay, toujours détenue au titre d'engagère.

39 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p.175 ; PERCHET 1896, p. 293.
40 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p.175-176.
41 BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p.179 et acte n°650, p. CXLVII-CXLVIII.
42 A.D.J. 354 E - Testament de Thiébaut VIII de Neufchâtel (1459).
43 PERCHET 1896, acte XXIX, p. 491-494 citant B.N.F. ms. français 4605 fol. 109 (*ca.* 1460); pour plus de détail se reporter à la notice de Pesmes.
44 ROBERT 1907, p. 164-165.
45 A.D.A. 1 E 163 - Contestation entre Henry de Neufchtel et Bonne de Neufchâtel concernant l'héritage d'Antoine (8 novembre 1472).

En septembre 1480, Jean de la Baume fait le dénombrement des seigneuries de Pesmes et Valay au nom de son épouse, Bonne de Neufchâtel[46]. Le couple gère alors la seigneurie de Valay mais peu d'actes de cette période nous sont parvenus. Le couple marie leur fille et unique héritière, Bonne de la Baume, en 1488 avec son cousin Marc de la Baume[47]. La seigneurie passe vers 1504 à Marc, à la mort de son beau-père, veuf depuis quelques années. Bonne de la Baume décède trois ans plus tard et, en 1508, Marc de la Baume se remarie avec Anne de Châteauvillain. À cette date, il cède la seigneurie de Valay à Odo Desmoulins, avocat au bailliage d'Amont[48].

La seigneurie passe ensuite entre les mains de la famille Mayrot qui l'acquiert vers 1530 puis elle parvient, au début du XVIIe siècle, aux Pétremand de Valay à l'occasion d'un mariage entre ces deux familles. La seigneurie reste ensuite dans cette famille jusqu'à la Révolution française[49]. Au cours du XVIIe siècle, la seigneurie doit affronter les affres de la guerre de Dix Ans. Le bourg compte 82 feux avant le conflit[50]. L'année 1636 est marquée par des combats importants entre les troupes croates et les troupes françaises, notamment sur le territoire de Valay[51]. Après le conflit, la population de Valay n'est plus que de 154 habitants, soit deux fois moins qu'avant la guerre[52]. Valay se redresse lentement des destructions de la guerre. La fin du siècle est marqué par l'implantation d'un haut fourneau[53] qui va transformer considérablement l'un des châteaux. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, un siècle plus tard, apporte également son lot de destructions et un procès s'ouvre entre les habitants et le seigneur de Valay pour connaître l'origine des destructions survenues au château[54].

4.4 Liste d'officiers

•Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour ce site.

5. Conclusion

La seigneurie de Valay ne reste que peu de temps sous la domination des Neufchâtel entre son engagement, en 1451, et la sortie du lignage à la génération suivante, vers 1472. Pour bien comprendre la place de Valay au sein des possessions des Neufchâtel, il faut rappeler qu'il s'agit d'une terre dépendant de la châtellenie de Pesmes qui constitue le centre d'intérêt réel des Neufchâtel autour de 1450 ; Valay n'est d'ailleurs employé comme garantie qu'après l'engagement du château de Pesmes. La résidence supposée de Jean de Grandson à Valay, même après son transfert entre les mains de Thiébaut VIII, étaye cette idée.

Valay apparaît dès lors comme une possession annexe. Les Neufchâtel n'y ont probablement guère séjourné et on n'y connaît d'ailleurs aucun officier, probablement parce que ceux de Pesmes officiaient également à Valay. Les qualités militaires et résidentielles du château médiéval sont totalement inconnues. Tout juste peut-on mentionner que le site ne bénéficie guère de défenses

46 PEINCEDÉ, vol. 1, p. 856 et PERCHET 1896, p. 323-324.
47 A.D.A. 1 E 135 - Contrat de mariage de Bonne de la Baume et Marc de la Baume (1488) ; Dispense de parenté pour le mariage ci-dessus.
48 COLLECTIF, t. V, p. 339.
49 COLLECTIF, t. V, p. 339.
50 PERCHET 1896, p. 369.
51 PERCHET 1896, p. 373-374.
52 PERCHET 1896, p. 3.
53 A.D.D. 1 B 767 cité dans Inventaire de sous-série.
54 A.D.D. 7 E 3935.

naturelles à l'exception de la modeste rivière *Tourouge*. L'existence d'une chapelle castrale indique une volonté résidentielle et la branche cadette des seigneurs de Pesmes y a d'ailleurs résidé. La formule employée dans le testament de Guillemette de Vienne, « *la chappelle estant en mon chastel de Valay y fondee en l'onneur de mon seigneur saint George* », est source d'interrogation car elle peut indiquer une fondation récente, par Guillemette ou son défunt mari Thiébaut VIII, cohérente avec la dédicace à saint Georges en pleine essor au XVe siècle ; toutefois cette hypothèse reste fragile.

Les fonctions symboliques ou administratives de Valay sont limitées. Le château apparaît finalement, aux yeux des Neufchâtel, comme un simple centre d'exploitation domaniale dont le transfert de propriété, symbolisé par une cérémonie de remise des clefs, vise avant tout à permettre la perception des droits seigneuriaux.

6. SOURCES

6.1 Archives

•A.D.A. 1 E 161 : Arrêt et exécution du Parlement de Dole attribuant les engagères de Pesmes et Valay à Thiébaut de Neufchâtel (1451).

•A.D.C.O. E 1859 : Inventaire des titres de la seigneurie de Lamarche-sur-Saône en 1481*.

•A.D.D. 1 B 648, fol. 1-10 : Reconnaissances seigneuriales de Valay faites au profit de Françoise Béreur, veuve de Charles Pétremand (1681) ; fol. 70 v° : Dénombrement de la seigneurie de Valay donné par Pierre Mairot et Denis Grégoire Pétremand (1601)*.

•A.D.D. 1 B 649 : Dénombrement de la seigneurie de Valay (1681)*.

•A.D.D. 1 B 655 : Reprise de fiefs de Valay auprès de Louis XV (1722)*.

•A.D.D. 1 B 3035 : Diverses reprises de fiefs et dénombrements au territoire de Valay (1347-1771)*.

•A.D.D. 1 B 3036 : Dénombrement de Valay par Françoise Béreur (1681)*.

•A.D.D. 4 E 1117 : Valay : Amodiations (1579-1724); Rentes (1601)*.

•A.D.D. 7 E 2810 : Documents de la famille de Chalon relatifs à Valay (1661)*.

•A.D.D. 7 E 3438 : Famille Pétremand de Valay : Baux des biens de Byarne, Virey et Valay (1684-1705) ; Fourneau de Valay et forge de Scey en Varais (1741)*.

•A.D.D. 7E 3935 : fol. 21 Lettre du comte de Cantecroix demandant au sieur de Valay la permission de tirer de la mine de fer sur la seigneurie de Valay (1626); Partage des biens du sire de Valay, entre ses fils (1628); Enquête sur les destructions de 1674 (1677)*.

•A.D.H.S. H 747 : Cartulaire de l'abbaye de Corneux (1133-1746)*.

•A.D.H.S. H 748 : Bulles en faveur de Corneux (1141-1436)*.

•A.D.H.S. 1 J 171 : Valay, vente de terres entre particuliers *.

•A.D.H.S. 48 J 588 : Compte de Château-Rouilaud, Pesmes et Valay (1604)*.

•A.D.H.S. (dépôt) Ray-sur-Saône, n°655 : Reconnaissance des meix et maisons des habitants de Valay (1499)*.

•A.N. T 1092 : Papiers de famille Pétremand de Valay*.

6.2 Bibliographie

Affolter, Voisin 1984 : AFFOLTER Éric, VOISIN Jean-Claude, *L'habitat seigneurial dans les Pays de la Haute-Saône : étude des fortifications de terre, typologie et premières recherches sur le peuplement, médiéval fortifié dans le nord de la Franche Comté,* Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1984.

Affolter, Pégeot Voisin 1986 : AFFOLTER Éric, PÉGEOT Pierre, VOISIN Jean-Claude, *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche Comté,* Association franc-comtoise pour la recherche en archéologie médiévale, Montbéliard, 1986.

Beauséjour 1895 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, « Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts du département de la Haute-Saône*, 3e série n°26, A. Suchaux, Vesoul, 1895, p. 29-197.

Beauséjour, Godard1909 : BEAUSÉJOUR (de) Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle. IIe partie, de 1327 à 1451, Maison de Grandson*, L. Bon, Vesoul, 1909.

Bertin 1900 : BERTIN , « Le siège de Vellexon », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts du département de la Haute-Saône,* 3e série, n° 31, L. Bon, Vesoul, 1900.

Campy, Chauve, Pernin 1983 : CAMPY Michel, CHAUVE Pierre, PERNIN Claude, Notice de la carte géologique de Pesmes, B.R.G.M., Orléans, 1983.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 1940.

Collectif 1973 : COLLECTIF, *Nouveau Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. V, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1973, p.337-342.

Gauthier 1911 : GAUTHIER Jules et Léon, *Armorial de Franche-Comté*, H. Champion, Paris, 1911.

Perchet 1896 : PERCHET Étienne, *Recherches sur Pesmes*, G. Roux, Gray, 1896.

6.3. Iconographie

•A.D.H.S. 3 P : Cadastre de 1836.

•Archives Nationales, Cartes et plans : plan de l'usine de Valay levé par le géomètre Bouvard en 1854 (reproduit sans référence dans le dossier du service régional de l'Inventaire).

Vers-en-Montagne

1. Identification et localisation

1.1 Identification administrative

Département : Jura
Canton : Champagnole
Commune : Vers-en-Montagne
Numéro INSEE : 39 554

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	873 285	2208 078	592

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2005	ZB	132, 133, 135

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	**Principauté**	Comté de Bourgogne
Doyenné	Montagne	**Bailliage**	Baillage d'Aval puis de Dole
Paroisse	Vers-en-Montagne	**Suzeraineté**	Chalon
Dédicace	saint Laurent	**Châtellenie**	Vers en Montagne

2. Présentation du site

2.1 Situation

Vers est situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Salins et cinq kilomètres au nord de Champagnole sur l'une des voies de distribution du sel comtois, vers Saint-Claude et Genève[1]. Le château se trouve dans une vaste plaine, sur la rive gauche de *l'Angillon*, le bourg est implanté en face, sur l'autre rive.

Il faut veiller à distinguer ce village de celui de Vers-sous-Sellières situé à une trentaine de kilomètres plus à l'ouest. Vers-en-Montagne est parfois désigné dans les textes comme Vers-lès-Salins.

1 ROUSSEL, BELHOSTE 2006, p. 110.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Situé en bord de cours d'eau, à 595 m d'altitude, le château ne tire parti d'aucun dénivelé naturel pour sa défense. Il contrôle la vallée de *l'Angillon,* large de 7 km, limitée à l'est par un pli marqué du Jura, culminant à 840 m, et à l'ouest par un relief plus modeste (660 m) mais abrupt dont le franchissement est contrôlé par le château de Montrond.

Sur le plan géologique, ce secteur du plateau de Champagnole est relativement homogène. De part et d'autre de *l'Angillon*, les alluvions tourbeuses et tourbes dominent (FzT) recouvrant les niveaux du Calovien inférieur (j3a), aux faciès calcaires variés, dans les teintes (gris à brunâtre) et dans la structure (oolithique, entroque, gréseux, roux, marneux) et les niveaux glaciaires du Wurmien (Gx), à l'est, qui témoignent de la bordure externe de la calotte glaciaire. Au-delà, les niveaux du Bajocien (j1c) et du Bathonien (j2) fournissent des faciès dont peut être extraite de la pierre de construction calcaire. Au nord, à proximité d'Andelot, l'Oxfordien livre des Marnes noires ou bleues, compactes, avec quelques niveaux marno-calcaires[2]. Au-delà de 5 km à l'est, le relief plissé fait apparaître une plus grande diversité géologique.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

La pierre de construction est exploitable dans les couches du Bajocien et Bathonien qui fournissent également des faciès à granulat. A. Rousset signale pour cette commune de « *bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et hydraulique* »[3]. La carte géologique n'indique pas de carrières dans ce secteur, toutefois un lieu-dit « Les charrières », situé à l'ouest en direction de Valempoulières, pourrait indiquer l'existence d'une carrière ancienne.

L'exploitation des bois est évoqué à plusieurs reprises dans les archives médiévales. Le couvert forestier est assez abondant au XVIIIe siècle, la carte dite de Cassini montrant de part et d'autre de Vers-en-Montagne deux massifs importants orientés nord-sud. Les sols, en plaine et en pente, sont fertiles et bien adaptés à la culture. L'*Angillon* apporte une ressource en eau facilement accessible.

2.2.3 Voies de communication

La route reliant Salins-lès-Bains, au nord, à Champagnole au sud, est le seul axe de communication sur lequel s'inscrit Vers-en-Montagne. Orienté nord-sud, il contrôle le trafic du sel en direction du sud vers la terre abbatiale de Saint-Claude et Genève.

3. Description et analyse archéologique

Seule une prospection succincte a été réalisée sur ce site. Cette description s'appuie donc sur le travail de S. Guyot qui a réalisé une observation plus approfondie[4].

2 CAIRE 1970.
3 ROUSSET 1858, p. 178.
4 GUYOT 2008, p. 47-61.

Du château de Vers-en-Montagne subsistent, à l'état de ruines, quatre tours qui flanquaient un édifice polygonal de 73 m sur 55 m de dimensions maximales (fig. 1). Le fossé périphérique existe au nord mais il est peu prononcé et n'est plus comparable avec ce que rapporte la tradition historique : « *les traces d'un fossé dont la largeur était de 15 à 20 m et la profondeur de 2 m* ». Cette divergence peut provenir d'une estimation effectuée par A. Rousset à partir des données archivistiques ou d'un remblaiement important, fréquemment observé pour les édifices reconvertis en exploitation agricole. La topographie trahit la présence de l'enceinte au nord et celle-ci est marquée par un pan de maçonnerie à l'est dont seul le blocage est visible. De ce côté, un tracé curviligne trahit la présence d'une troisième tour. Les vestiges d'une quatrième tour existent encore, intégrés à l'intérieur d'un bâtiment[5]. La tradition historique, en se fondant notamment sur un terrier du XVIe siècle évoque une construction quadrangulaire flanquée de quatre tours aux angles « *les unes rondes et les autres octogones* » et au « *centre du carré était un donjon en forme de tour qui dominait les autres constructions* »[6]. Si l'on admet cette description, les tours octogonales ont disparu et la tour située la plus à l'ouest pourrait correspondre à une portion de « donjon ».

Les deux tours, situées côté ouest, conservent des élévations significatives mais partielles. Elles sont écorchées sur toute leur hauteur, état de conservation déjà observable sur les cartes postales du début du XXe siècle (fig. 2). Elles sont formées de blocs de grand appareil soigneusement assisés. La hauteur des assises peut varier, avec notamment des assises de moindre hauteur dans les zones de transition entre deux niveaux (fig. 3).

La tour nord-ouest, haute de près de 15 m, conserve encore la trace de quatre niveaux. Le premier est voûté en coupole avec, au centre, une trémie quadrangulaire. Aux 2e et 3e niveaux, on observe deux fenêtres rectangulaires, superposées, de dimensions assez modestes, chanfreinées à l'extérieur et présentant les traces d'un barreaudage. Leur embrasure est marquée par une voussure au profil d'arc surbaissé et la présence d'armoire murale. Au 3e niveau, vers l'ouest, le contrecœur d'une cheminée engagée est visible. Un 4e niveau peut se déduire par la présence d'un retrait de maçonnerie qui devait supporter un plafond-plancher, solution technique qui sépare également les 2e et 3e niveaux. Enfin, au 2e niveau, une ouverture de tir flanque la courtine vers l'est.

La tour sud-ouest, conservée sur une moindre hauteur, est moins détériorée en partie basse où elle est visible sur presque toute sa périphérie. Le premier niveau est aveugle. Le 2e niveau est une pièce circulaire, couverte autrefois par un plancher reposant sur un ressaut de maçonnerie. Trois ouvertures de tir à niche sont présentes dans la maçonnerie, dont deux en flanquement. Elles sont formées d'un orifice circulaire d'un quinzaine de centimètres de diamètre à la base, surmonté d'une fente de tir de 7-8 cm de largeur pour 0,70 m de hauteur environ. Un très large chanfrein intérieur (0,25 m) borde l'ouverture à la base et sur les côtés (fig. 4 et 5).

Divers remplois sont visibles dans les bâtiments anciens de l'exploitation mais ceux-ci semblent tous postérieurs à la destruction du site dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Ils reposent toutefois pour partie sur des niveaux de cave qui pourraient être plus anciens[7].

Au final, l'état fragmentaire du site nécessiterait une étude beaucoup plus minutieuse et la réalisation de campagnes de fouilles pour cerner les différentes étapes d'occupation du site. Les vestiges consistent en deux tours d'angle circulaires, équipées d'embrasures bien intégrées dans la

5 GUYOT 2008, p. 55-56.
6 ROUSSET 1858, p. 180.
7 GUYOT 2008, p. 58.

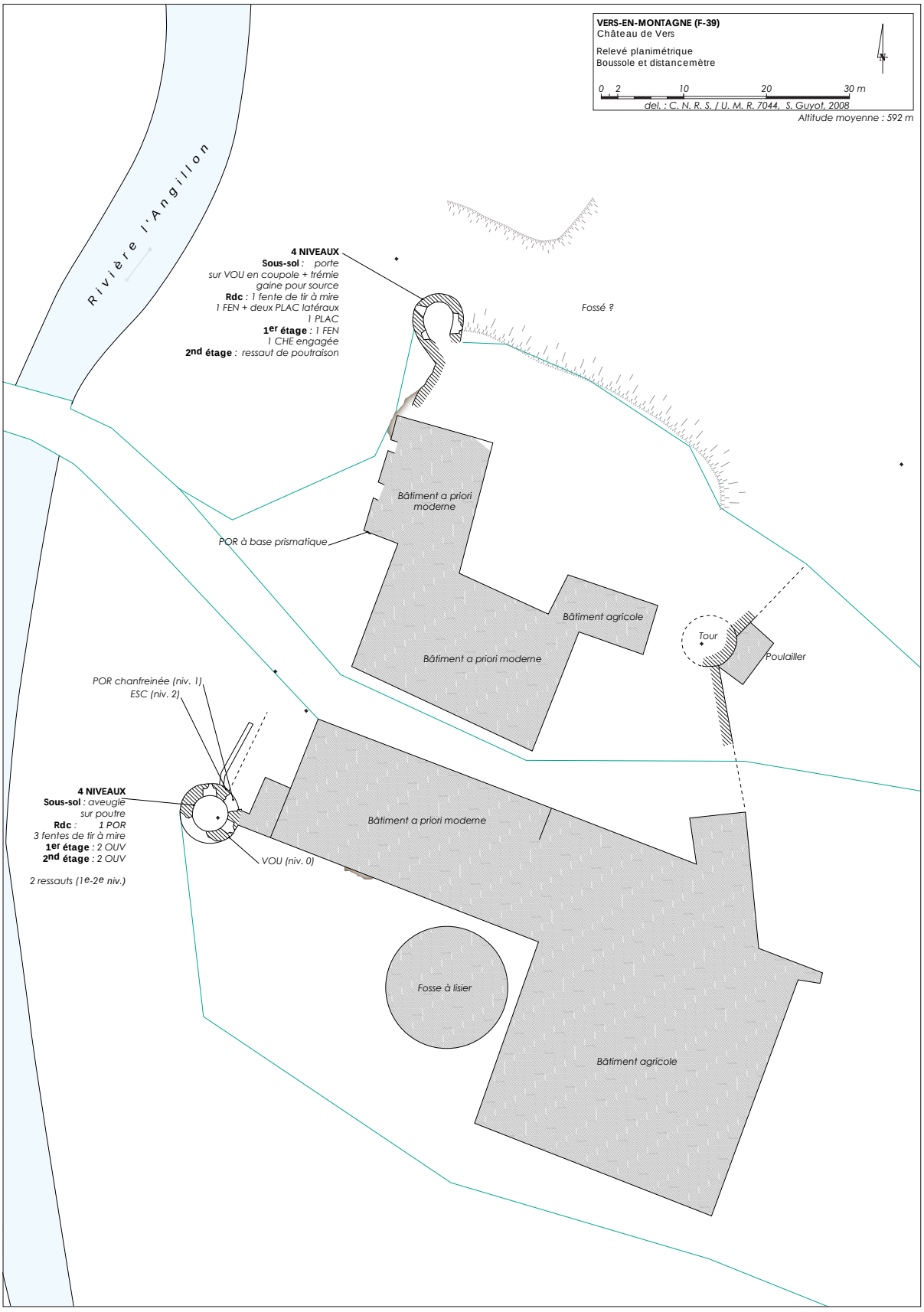

Fig. 1 : Plan des vestiges de Vers-en-Montagne (d'après GUYOT 2008, p. 49)



Fig. 2 : Carte postale ancienne de Vers-en-Montagne (A.D.D. 6 Fi 39 554-04)



Fig. 3 : Carte postale ancienne de la tour nord (collection particulière)



Fig. 4 : Embrasure intérieure d'une archère-canonnière (cliché S. Guyot)



Fig. 4 : Parement extérieur d'une archère-canonnière (cliché S. Guyot)

maçonnerie et desservant plusieurs archères-canonnières. L'ébrasement interne visible autour de ces ouvertures exclut l'hypothèse d'un simple élargissement d'archères et ces vestiges sont attribuables au XVe siècle. Ils sont donc postérieurs aux Neufchâtel et contemporains des importantes campagnes de travaux menées par les Chalon, princes d'Orange.

4. Historique

4.1 Vers-en-Montagne avant les Neufchâtel

L'occupation du sol dans le secteur de Vers-en-Montagne est ancienne avec plusieurs découvertes de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer et les vestiges d'une villa gallo-romaine à 2 km au nord[8]. Les premières mentions de Vers remontent à la fin du XIe siècle. L'église est alors mentionnée dans une bulle d'Urbain II (1090) puis dans un décret de l'archevêque de Besançon (1111). Un lignage local, incarné par un certain Gérard de Vers, est mentionné à la fin du XIIe siècle et pourrait être originaire de cette terre plutôt que de Vers-sous-Sellières, à 30 km à l'ouest ; les arguments décisifs font toutefois défaut[9].

L'église est citée dans le décime de 1275, « *ecclesia de Ver non tenetur* », et une décennie plus tard, Gaucher de Commercy-Châteauvillain rend hommage à Jean de Chalon pour divers biens dont certains à Vers : « *nous chastiaus c'est assavoir Monrevel et Chastelvilain rendables et jurables* [...] *et ce que nostre peres avoit a Sise et es apartenances Le Pasquier,* ***Verz****, Lumuy, Le Nam, Sapoy et la garde de la grange d'Ardon et ce que nous avons es viles dou reverbois, à Moutou, à Latoy, à Larderet,* [...] »[10]. Ce texte ne mentionne aucun château et il semble s'agir de biens (fonciers, droits, etc...). On peut identifier ce site à Vers-en-Montagne compte-tenu des aux autres toponymes situés dans ce même secteur. Dans les états des revenus du comté de Bourgogne, en 1295, aucune mention du château de Vers n'apparaît[11].

4.2 Les Neufchâtel et Vers-en-Montagne

Avant 1298, Thiébaut III de Neufchâtel épouse Agnès de Commercy-Châteauvillain, fille de Gaucher. L'union est attestée lors de la donation du recept du château de Montrivel au seigneur de Neufchâtel et celui-ci est alors en conflit avec son beau-père Gaucher, ce qui permet de supposer que le mariage est antérieur de quelques années au moins[12]. Le 23 avril 1300 (n.s.), Bietrix, dame de Roiffey, sœur de Gaucher, reprend de sa nièce « *le fied de Lemuy* » donné par Gaucher à Agnès « *en augmentation et en acroissance de son mariaige* »[13]. Le lendemain, Jean de Scey reprend en fief « *ce qu'il puet ou doit tenir en la ville de Lerderoy* [...] *les doux parties des XVIII pars de gros deismes de la ville de Larderoy, de celle de Lacoys, du Montour de Saint Germain, de Vornol et d'Esquevillon* [...] » auprès de « *Thiebaut en nom de la dicte dame Agnès* »[14]. Il est donc fort probable que Vers-en-Montagne ait constitué la dot d'Agnès et soit ainsi entré dans le giron des Neufchâtel.

L'existence du château et son appartenance aux Neufchâtel sont bien attestées au printemps 1337, lorsque Thiébaut V reçoit de Jean de Chalon-Arlay « *en recompensation de plusieurs aggeables*

8 ROTHÉ 2001.
9 ROUSSET 1858, p. 179.
10 PROST, BOUGENOT 1904, n°162, p. 111-112.
11 ALLEMAND-GAY 1988, p. 437-462.
12 B.N.F. n.a.f. 3535, n°412, fol. 346 v° - 349 r°.
13 B.N.F. n.a.f. 3535, n°35, fol. 86 r° - v° (23 avril 1300 n.s.).
14 B.N.F. n.a.f. 3535, n°413, fol. 349 r° (24 avril 1300 n.s.).

services [...] *et en accroissance du fied qu'il tient de lui cinquante livrees de terre d'estevenans de rente annuel et perpetuel pour lui et ses hoirs* [...] *en sa terre au plus prez de la terre dudit seigneur de Nuefchastel c'est assavoir au plus prez de la terre* ***du chastel et de la ville de Vers***» ; le tout rachetable pendant 15 ans au prix de 500 livres[15]. Les deux hommes sont alors coalisés contre le duc-comte de Bourgogne Eudes IV, et les services évoqués font allusion à la participation de Thiébaut à la coalition, suite à la mort de son père, peu de temps auparavant.

Ces données historiques extrêmement laconiques ne permettent pas de se faire une opinion sur les bâtisseurs du château. Il est tout à fait possible que Thiébaut III ou Thiébaut IV soient à l'origine de cette forteresse, la plus méridionale de leur possession, mais il est tout aussi probable qu'elle fut bâtie au préalable par les seigneurs de Châteauvillain.

Quoiqu'il en soit, un demi-siècle environ après l'acquisition de cette terre, Thiébaut V décide de l'exploiter politiquement plutôt que militairement. Elle constitue en effet la dot de sa sœur qu'il marie en 1343 à Louis de Neuchâtel (Suisse), alors son allié dans les révoltes successives contre Eudes IV. Cette union est en préparation depuis plusieurs années comme le montre l'autorisation de mariage en dispense de parenté octroyée en juillet 1339[16] et le rétablissement de l'office de messe qui autorise formellement la célébration du mariage suite à une période d'interdit dans le diocèse de Besançon[17]. Le contrat de mariage, passé le 25 mai 1343, prévoit que Catherine reçoive « *pour son mariage et pour tout son partaige* [...] *tant de part pere, come de part mere, le chestel, la fourteresce de Vers, les appartenances et apendises* [...] *saulf et exceptei le fye de monsignour Phelippe de Vyanne, signour de Pyemont et le fye de monsignour Thiebalx de Ceix que li dit messire Thiebalx ai retenu*»[18].

La question de la suzeraineté du fief n'est pas évoquée dans l'acte mais elle est conservée au profit de Thiébaut, selon des modalités qu'il convient toutefois de préciser. En effet, deux jours plus tard, un acte rappelle que « *la dicte Katherine pour mariaige et pour partaige en a portey de moy Thiebaut le chastel de Vers de la dicte dyocese de Besancon* » et prévoit de nommer quatre arbitres « *pour enquerir savoir declairier ordener et rapporter en bonne foy et en lealtey s'il doit souffire a moy Thiebaut que la dicte Katherine ma suer entroit en ma foy et en mon hommaige des dictes choses de Vers ou s'il convient que je Loys en nom et pour la dicte Katherine ma femme face audit monseignour Thiebaut mon frere fealtey des dictes de Vers* »[19].

Dès lors le château de Vers-en-Montagne, passe aux Neuchâtel-Suisse tandis que le lignage comtois conserve les hommages du comte de Vienne et du seigneur de Scey et la suzeraineté sur le château de Vers[20].

4.3 Vers-en-Montagne après les Neufchâtel

L'histoire de Vers reste assez confuse encore pendant la seconde moitié du XIVe siècle. En effet, six mois à peine après le mariage de Catherine et Louis, ils vendent à Thiébaut de Scey pour 3 500 florins de Florence « *lerietaige et mariaige de la dicte dame Katherine nostre feme c'est assavoir le chastel et fortalice de Vers pres de Salins, ensamble la ville de Vers* [...] *eyceptez le fye des dictes choses vandues*

15 B.N.F. n.a.f. 3535, n°36, fol. 86 v° (12 avril 1337 n.s.).
16 MATILE 1844-1848, n°CCCCXXVIII, p. 472-473.
17 MATILE 1844-1848, n°CCCCXLVI, p. 505-506.
18 MATILE 1844-1848, n°CCCCL, p. 509.
19 B.N.F. n.a.f. 3535, n°39, fol. 88 r° - v°.
20 Pour Vienne : B.N.F. n.a.f. 3535, n°38, fol. 87 r° - v° (1362) et n°659, fol. 537 r°-v° (1363 – dans le cartulaire original il se trouvait juste avant le précédent); pour Scey : BORNE 1924, p. 106 et preuve 319 (1376).

lequel fye nous havons retenuz»[21]. Cet acte nous apprend que « *la dicte somme de florins estre conversee entierement ou profit de nous Loys et de noz anfanz nees et procreez de nostre bien amee compaigne et feme dame Jehanne de Montfalcon ca en arriers nostre feme, cui Deux pardoint, pour la guerre et dissenssion que nous havone ehu et encores havons contre monseignour Henri seigneur de Montfalcon* [...] ». L'acte ne prévoit pas de clause de rachat et il précise néanmoins qu'en compensation le douaire de Catherine de Neufchâtel et l'héritage de leurs enfants est assis sur « *nostre chastel et fortalice du Chastelar de Valtraver et toutes les villes appartenant et adjacent a dit chastel et chastelenie* » exception faite du fief du sire de Joux ; le tout est confirmé par Jean de Chalon-Arlay « *come sire du fiez* ».

Aussi, lorsqu'en janvier 1354 (n.s.), un accord est conclu stipulant que la reprise de fiefs doit être faite par Catherine de Neufchâtel auprès de son frère Thiébaut V – et non par Louis – cette terre est déjà sortie du contrôle effectif du couple qui se place simplement en position intermédiaire dans l'hommage entre Thiébaut de Scey et Thiébaut de Neufchâtel[22].

Par son testament de 1359, Louis de Neuchâtel prévoit que son fils aîné, issu du mariage avec Catherine de Neufchâtel-Bourgogne, emporte cette terre : « *Item wil et ordene que li dit Loys hait Vers et toute la terre ensamble toutes ses appertenences qui est et mehut de part la dicte dame Katherine sa mere en ce qu'il pourtoit la charge dou fie dycelle lay ou il devra* »[23]. À la mort de Louis de Neuchâtel, le 5 juin 1373, les fils de ces trois unions sont tous morts et ce sont deux filles qui sont ses héritières universelles, Isabelle de Nidau, issue de son union avec Jeanne de Montfaucon, et Vérène, née de Catherine et épouse d'Egon, comte de Fribourg[24]. L'acte prévoit une indivision des biens et quelques règles pour une éventuelle partition. En juillet 1374, alors que Vérène vient de mourir[25], Egon passe un accord avec sa belle-sœur Isabelle prévoyant que les revenus de Landiron et Vers sont acquis à Isabelle pour 4 ans mais que la seigneurie relève toujours d'Egon qui continue de recevoir les « *sermant deis bourgois et gaygnyeyrs deis dictes forteresces de Landiron et de Vers* »[26]. La même année, Egon octroie des droits d'usage sur les bois de la châtellenie à Jeannin de Vers[27]. Il semble donc bien qu'Egon possède la seigneurie utile sans que l'on sache à quel moment celle-ci est revenue directement entre ses mains et au détriment des seigneurs de Scey.

En 1382, Hugues de Chalon-Arlay rachète Vers-en-Montagne à Conrad, comte de Fribourg, fils d'Egon et Vérène[28]. Si l'on admet que les Scey n'ont plus de droit sur la seigneurie, Hugues de Chalon-Arlay devrait donc rendre hommage aux Neufchâtel-Bourgogne pour cette terre, eux-mêmes la tenant du lignage de Chalon.

Toute l'histoire de Vers-en-Montagne au XVe siècle est intimement liée à celle des Chalon. Certains auteurs évoquent un échange, en 1428, entre Louis de Chalon et Thiébaut VIII de Neufchâtel. En échange de la tierce partie des seigneuries d'Orbe, Échallens, Montagny et Bottens, sur lesquelles Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII, a des droits provenant de l'héritage

21 MATILE 1844-1848, n°CCCCLXIV, p. 528-530 (2 janvier 1344 n.s.).
22 B.N.F. n.a.f. 3535, n°40, fol. 88 v°. Nous avons envisagé l'hypothèse d'une erreur de copie dans la date lors de la rédaction du cartulaire mais celle-ci est précise « *dyemoinge voille de feste saint Hilaire l'an mil trois cent cinquante et trois* » et quantième et jour de la semaine correspondent bien pour le millésime 1354 (n.s.).
23 MATILE 1844-1848, n° DCXI, p. 814-819.
24 MATILE 1844-1848, n°DCCII-DCCVI, p. 961-979.
25 MATILE 1844-1848, n° DCCXXII, p. 1003 (Egon emprunte de l'argent à un officier de sa belle-sœur pour payer les obsèques).
26 MATILE 1844-1848, n° DCCXXIII, p. 1004.
27 A.D.D. 7 E 3640, d'après inventaire de sous-série.
28 CLERC 1846, t. II, p. 180.

de sa sœur, ils recevraient la seigneurie de Vers[29]. Le testament d'Agnès de Montbéliard, puis ceux de son mari et de son fils n'évoquent plus que des droits sur le remboursement de la « *vendue des terres d'Outre Joux* » sans pour autant mentionner Vers[30].

Quel qu'ait été le parcours détaillé de la seigneurie et de sa suzeraineté, il ne fait aucun doute que Vers-en-Montagne est tenu par les Chalon depuis la fin du XIVe siècle. En 1389, Jean de Chalon-Arlay réalise en effet un marché pour les ouvrages du château de Vers[31]. En 1404, la place serait confiée en fief à Jean de Blamont mais quelques décennies plus tard[32], elle est revenue dans l'orbite directe des Chalon puisque leur receveur mentionnent des travaux en 1436 et 1454-56[33]. À cette date, le dauphin qui vient de défier son père « *a toute haste se vint rendre à Vers, en la maison du prince d'Orenges, moult belle et bien assise et en laquelle il fut tres hautement recu et bienviengnie* »[34]. Quelques temps plus tard, le Dauphin est escorté à travers le comté et la Lorraine par Thiébaut IX de Neufchâtel[35].

Une déposition de 1471, citée par E. Clerc, signale que « *Le Prince d'Orange faisait la plupart du temps sa résidence continuelle à Vers ou à Nozeroy* »[36]. Il rapporte également les travaux réalisés dans les châteaux : « *Item. Le maisonnement du chastel de Vers tout à neuf avec une petite tour ronde et la muraille du parc que peut avoir coste environ cinq ou six mille francs* »[37]. En 1494 ou 1495, Jean de Chalon accorde aux habitants de Vers l'usage des bois de Montrond-les-Poligny[38]. Tout au long du XVIe siècle, le château reste entre les mains des Chalon qui y font des réparations[39]. En 1585, une reconnaissance générale de leurs fiefs livre une description partielle du site[40]. Vers passe ensuite aux Princes d'Arenberg.

4.4 Liste d'officiers

Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour ce site.

5. Conclusion

L'acquisition de la terre de Vers-en-Montagne, à la fin du XIIIe siècle, correspond à une période de renforcement du lignage, notamment par l'obtention de soutiens et fidélités pour les appuyer dans leurs revendications sur le partage de Montbéliard. Plusieurs acquisitions sont alors faites dans le Jura mais Vers apparaît véritablement isolé des autres possessions situées en Valouais, à 30 km au nord-ouest.

Les conditions de cession de la châtellenie, un demi-siècle plus tard, révèlent bien où réside, aux yeux du lignage, son principal intérêt : l'hommage du sire de Vienne et, dans une moindre

29 GINGINS DE LA SARRAZ 1857, p. 389, 393-394.
30 A.D.H.S. 48 J 35 - Copie du testament de 1430 d'Agnès de Montbéliard ; A.D.J. E 534 - Copie du testament de 1459 (n.s.) de Thiébaut VIII de Neufchâtel ; A.D.D. 7 E 1325 - Copie du testament de 1463 de Thiébaut IX.
31 DORGET 1994, p. 138, citant Chalon-Arlay, X-476-5, p. 427.
32 DORGET 1994, p. 138, citant Chalon-Arlay, VIII-390-1352, p. 243.
33 DORGET 1994, p. 138, citant respectivement Chalon-Arlay, X-481-48, p. 427 ; Chalon-Arlay, X-438v-63, p. 427.
34 CHASTELLAIN chap. XXXVI, (éd. KERVYN DE LETTENHOVE 1864, p. 179).
35 CHASTELLAIN chap. XXXVIII, (éd. KERVYN DE LETTENHOVE 1864, p. 186-189).
36 CLERC 1846, t. II, p. 487-488.
37 CLERC 1846, t. II, p. 439-440.
38 A.D.D. 1 B2759 d'après inventaire de sous-série.
39 A.D.D. 1 B 1825 ; A.D.D. 1 B 1829 d'après inventaire de sous-série.
40 A.D.D. 7 E 1365 ; A.D.D. 1 B 1855 d'après inventaire de sous-série.

mesure, du sire de Scey. Thiébaut V cède donc cette terre à son allié Louis de Neuchâtel (Suisse) qui participe à la coalition contre le duc-comte Eudes IV puis le soutien dans différents conflits contre le comte de Montbéliard. La suzeraineté est conservée, au moins un temps, et il est bien difficile de préciser à quelle époque les Neufchâtel ont perdu tout droit sur elle. Quoiqu'il en soit, les Chalon, qui dominent le secteur depuis 1237, sont en pleine possession de la châtellenie au XVe siècle. La position de cette terre explique sans doute la cession consentie par Thiébaut V qui n'ignorait pas que toute tentative de progression au sud, sur les terres des Chalon, était vouée à l'échec. Dans une période où la guerre contre Eudes IV coûte cher, l'économie d'une dot en numéraire lui paraît sans doute bien plus judicieux même s'il privilégie habituellement des dots en argent pour préserver le patrimoine familial. Notons d'ailleurs qu'aussitôt réceptionnée par Louis de Neuchâtel, la seigneurie fait à nouveau l'objet d'une transaction visant elle aussi à financer une campagne militaire.

Le manque d'informations sur la date de construction et l'état du château au XIVe siècle est frustrant car il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances, de déterminer si les Neufchâtel sont les bâtisseurs d'une forteresse à Vers-en-Montagne. Quoiqu'il en soit, les vestiges subsistants semblent tous plus tardifs. La bonne intégration des archères-canonnières dans la maçonnerie, conjuguée aux sources historiques, conduisent à attribuer la totalité des vestiges à la reconstruction du site par le lignage de Chalon.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 7 E 1365 - Reconnaissance générale des seigneuries des Chalon (1586)*.
- A.D.D. 7 E 2850 - Compte de la seigneurie de Vers (1514)*.
- A.D.D. 7 E 2767, fol. 174 et sq. - Inventaire de titres de la maison de Chalon relatifs à la seigneurie de Vers*.
- A.D.D. 7 E 3640 - Papiers de la famille de Vers (1373-1789)*.

6.2 Bibliographie

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Borne 1924 : BORNE Louis, *Les Sires de Montferrand, Thoraise, Torpes, Corcondray au XIIIe, XIVe, XVe siècles : Essai de généalogie et d'histoire d'une famille féodale franc-comtoise*, Jacques et Demontrond, Besançon, 1924.

Caire 1970 : CAIRE André, *Notice explicative de la carte géologique au 1:50 000e de Salins-lès-Bains*, B.R.G.M., Orléans, 1970.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Bintot, Besançon, 1846.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon de Tarentaise et de Vienne,* Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Chastellain, (éd. Kervyn de Lettenhove 1864) : CHASTELLAIN Georges, *Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. III (1454-1458), Bruxelles, 1864.

Dorget 1994 : DORGET Irène, *Châteaux et maisons fortes en Franche-Comté*, mémoire de D.E.A., Besançon, 1994, p. 138-139.

Gingins-la-Sarraz 1857 : GINGINS-LA-SARRAZ Frédérique-Charles (de), *Recherches historiques sur les acquisitions des Montfaucon et des Chalon dans le pays de Vaud*, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la suisse romande, t. XIV, Bridel, Lausanne, 1857.

Guyot 2008 : GUYOT Stéphane, « Vers-en-Montagne », *Inventaire des châteaux de pierre en Franche-Comté. 7 édifices du Jura*, [rapport de prospections thématiques], 2008, p. 47-61.

Matile 1844-1848 : MATILE George-Auguste, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, J. Attinger, Neuchâtel, 1844-1848.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien, PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319*), Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Roussel, Belhoste 2006 : ROUSSEL Christiane, Jean-François BELHOSTE, *Une manufacture princière au XVe siècle. La grande saline de Salins-les-Bains, Jura. Site et territoire*. Cahiers du Patrimoine - Inventaire général du patrimoine culturel, Association pour la Promotion et le Développement de l'Inventaire Comtois, Besançon, 2006.

Rousset 1858 : ROUSSET Alphonse, « Vers-en-Montagne », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département. Tome VI, département du Jura,* Robert, Lons-le-Saunier, 1858, p. 177-183.

Rothé 2001 : ROTHÉ Marie-Pierre, « Vers-en-Montagne », *Carte archéologique de la Gaule. Département du Jura*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2001, p. 740.

6.3 Iconographie

• A.D.D. 6 Fi 39 554-02 : Carte postale ancienne de *Vers-en-Montagne, vieille ruine du XIe siècle (côté sud)*, exemplaire ayant circulé (avant 1902 d'après un autre exemplaire ayant circulé).

• A.D.D. 6 Fi 39 554-03 : Carte postale ancienne de *Vers-en-Montagne, vieille ruine du XIe siècle (côté sud)*, (avant 1902 d'après un autre exemplaire ayant circulé).

• A.D.D. 6 Fi 39 554-04 : Carte postale *La Ferme du Parc et vieilles ruines.*

Notices de sites hors du patrimoine familial

Notices de sites hors du patrimoine familial

Au cours de nos recherches, dans la bibliographie ou dans les sources d'archives, nous avons constaté un flottement sur la nature des relations entre le lignage de Neufchâtel et certains sites. Il nous a semblé utile de rassembler quelques éléments sur des terres ou seigneuries liées à cette famille sans pour autant faire partie intégrante de son patrimoine parce qu'elles ne font qu'y transiter, qu'elles sont détenues en gage ou occupées en raison d'une fonction ou d'un bénéfice détenu par un de ses membres. Sont également évoqués quelques cas cités dans la bibliographie de manière imprécise, laissant croire qu'ils appartiennent au domaine familial alors qu'il s'agit de places inféodées. Le cadre retenu est volontairement succinct. Après une brève localisation administrative du site, sont évoquées en quelques lignes la nature de la relation et les modalités de son entrée et de sa sortie de la sphère d'influence familiale. Une fourchette chronologique est proposée en tête, indiquant les périodes de transit au sein du lignage. Lorsqu'un doute subsiste ou que la notice a vocation à démontrer l'absence de lien réel, cette partie est laissée incomplète. Enfin, seuls les sites fortifiés sont évoqués ici et non l'ensemble des biens et fiefs que le lignage a pu détenir et qui se comptent en centaines. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle constitue une sélection, outil utile au chercheur souhaitant clarifier les relations entre le lignage et ces terres.

Au total, 62 sites sont mentionnés, répartis sur le quart nord-est de la France, le Luxembourg, la Belgique et la Suisse.

Ancerville – Meuse, chef-lieu (1453-1457)

En 1431, Jean de Rodemack, fils du seigneur de Rodemack également prénommé Jean et de Mahaut de Grancey, est fait prisonnier lors de la bataille de Bulgnéville. Jean de Neufchâtel-Montaigu figure parmi les trois seigneurs bourguignons qui se constituent pleiges de leur ancien adversaire[1]. Après sa mort, en 1433, les obligations de cette rançon passent à Thiébaut VIII qui cède à sa seconde épouse, par son testament de 1459 (n.s.), les droits liés au recouvrement des sommes qu'il a avancé pour la libération du sire de Rodemack[2]. En effet, Thiébaut VIII a versé 714 florins et cédé 400 livres de rente annuelle à Jean de Toulongeon, fils du maréchal de Bourgogne et bénéficiaire de la rançon. Sans entrer dans le détail de la division de cette dette et de son règlement, signalons simplement que Thiébaut VIII obtient, par un arrêt du parlement de Paris du 1er avril 1450, le remboursement des 4714 florins versés augmentés des arriérés soit un total de 10000 florins[3]. Cet acte s'accompagne d'une mise sous séquestre des seigneuries d'Ancerville et d'Éclaron, suivi par une série de procédures dilatoires qui retardent sa mise en exécution. Au final, les Neufchâtel reçoivent 5000 florins sur la vente de la seigneurie d'Éclaron, cédée à Antoine de Lorraine. Un accord survient le 20 juin 1452 prévoyant le paiement des 5000 florins restants dans les six mois avec mise sous séquestre d'Ancerville pendant cette période puis, en cas de non-paiement, son

1 BOSSUAT 1951 a.
2 A.D.J. E 543 – Testament de Thiébaut VIII de Neufchâtel (1459 n.s.).
3 BOSSUAT 1951 a, citant A.N. X^{1A} 79, fol. 180 v°.

transfert aux Neufchâtel avec une clause de rachat valable 12 ans. À l'automne 1457, Thiébaut VIII vend ses droits sur Ancerville à Ferry de Vaudémont pour 7 000 florins. Au final, la seigneurie ne reste entre les mains de Thiébaut VIII que pendant quatre années – jamais en pleine propriété – et reste définitivement acquise à Ferry, les Rodemack ne parvenant pas à rembourser. Cette possession épisodique est intéressante car elle montre que les Neufchâtel préfèrent utiliser cette terre pour obtenir du numéraire et renforcer leurs liens avec les Vaudémont – l'acte évoque « *la proximite de lignaige qui est entre eulx* »[4] – plutôt que de conserver le bénéfice d'une terre isolée des autres possessions familiales.

Bastogne – Belgique, province de Luxembourg (1482-1505?)

Au cours des années qui suivent la défaite bourguignonne de Nancy, Claude de Neufchâtel assure la fonction de gouverneur du Luxembourg et il fait face à la fois aux agressions extérieures, lorraines et françaises, mais également à la révolte d'une partie de la noblesse régionale, hostile à l'administration bourguignonne jugée trop présente. Parmi eux, les sires de La Marck qui détiennent en engagère « *les prevostez de Batoigne, Marche, Chiny et Lestale* »[5]. Par un acte du 22 décembre 1482, les archiducs Maximilien et Philippe le Beau octroient à Claude de Neufchâtel ces biens, récemment confisqués[6], en remerciement de son soutien et compensation des frais engagés. Claude doit toutefois dédommager les héritiers de « *Jean de Rolerz* » auprès duquel les La Marck avaient engagé à leur tour ces prévôtés. Il semble qu'il s'agisse essentiellement de revenus à percevoir et on ne conserve que peu d'actes permettant de qualifier l'action de Claude ou de ses héritiers en qualité de bénéficiaire de ces quatre prévôtés[7].

Baume-les-Dames – Doubs, Chef-lieu (ca. 1240-1505)

Il existe à Baume-les-Dames, comme dans toutes les villes abbatiales, une pluralité des pouvoirs mêlant d'une part l'autorité du comte de Bourgogne, seigneur des lieux, celle de l'abbaye bénédictine d'autre part et enfin, celle de la communauté d'habitants qui émerge dans les derniers siècles du Moyen Âge. Les relations entre les Neufchâtel et la ville relèvent selon les périodes de l'une ou l'autre de ces tutelles. Le premier jalon dont on dispose est une mention au détour de l'acte d'engagement du comté par le palatin Othon III auprès du duc de Bourgogne, elle signale que Thiébaut seigneur de Neufchâtel devient homme lige du duc de Bourgogne pour le château de Baume[8]. Thiébaut est un homme fidèle d'Othon III et il semble donc qu'il a reçu du comte, à une date et dans des circonstances inconnues, une forme de garde sur ce château pour laquelle il doit l'hommage et reçoit 60 livres de rentes. Dès 1256 toutefois, le couple comtal, Hugues de Chalon et Alix de Méranie, effectue une donation en faveur de « *Vuillelmus de Ornans adonc chastelein de Baume* »[9] suggérant que le comte a repris en main le château.

4 BOSSUAT 1951 a, p. 159 citant A.N. X^{1C} 192, pièce 148 (16 Septembre 1457).
5 WURTH-PAQUET 1882, n°36, p. 160-161.
6 WURTH-PAQUET 1882, n°36, p. 160-161.
7 WOLTZ 2008, aucun acte hormis la donation initiale n'est évoqué.
8 « [...] *Sciendum est quod pro istis conventionibus attendendis Theobaldus Dominus Novicastri, est homo ligius dicti ducis Burgundie de Castro de Baumes quod tenet pro ipso duce Burgundie usque ad terminum pretaxatum et pro provisione sua dictus dux Burgundie debet tradere annuatim dicto Theobaldo sexaginta libras stephan.* [...]» (DOM PLANCHER 1741, t. II, preuve n°38, p. XVI).
9

« *Theobaldus de Novo Castro* » scelle un acte relatif à l'abbaye avec le doyen Etienne dans un acte non daté, parfois donné vers 1210[10]. En fait, seul une approche prosopographique notamment sur le maire Guidonis et le doyen Etienne permettrait de préciser la date de ce document qui est peut être le premier témoignage de liens entre les Neufchâtel et Baume[11].

Le cartulaire de Neufchâtel contient par ailleurs un acte qui rappelle les droits des Neufchâtel sur Baume-les-Dames du fait de la vicomté qu'ils exercent et pour laquelle ils reçoivent une fraction des amendes, des tailles et des ventes aux foires. Ce document, publié par Perreciot à la suite des coutumes de la « *pooté* » de Mathay a souvent été daté de la même période soit autour de 1306[12]. Les éléments de datation interne permettent toutefois, à partir de la liste des témoins, de proposer une chronologie plus ancienne. Parmi eux, « *Blondaz prevost au sire de Nuefchastel a Baulmes* », Henry curé de Villers-le-Sec, et Renaud curé de Saint-Martin, que l'on retrouve dans divers actes liés à l'abbaye. Les deux premiers effectuent séparément une donation pour le remède de leur âme en 1268[13]. Le document repris dans le cartulaire ne peut dater de cette année car le titulaire de la cure de Saint-Sulpice, témoin de la donation d'Henry, ne correspond pas mais ce document doit être daté de la seconde moitié du XIIIe siècle, sans doute autour de 1260-1280[14]. Les Neufchâtel possèdent à cette époque des biens au nord dans le val de Montmartin mais également dans la châtellenie de Baume comme l'attestent plusieurs donations faites à l'abbaye et dont la jouissance est toutefois réservée à Agnès de Neufchâtel, moniale de Baume[15]. Un acte de 1276 entre le couple comtal et l'abbesse de Baume évoque d'ailleurs « *la justice des homes de Monseignour Thiébaut* », sans y ajouter de titre ou de patronyme mais il s'agit sans doute de Thiébaut III de Neufchâtel[16].

Les Neufchâtel disposent donc principalement de perceptions de droits et d'une influence sur l'abbaye de Baume-les-Dames. Ils sont parfois discutés au XIVe siècle lorsque les Neufchâtel s'opposent au comte de Bourgogne. En 1317, une enquête est menée sur les droits exercés par les Neufchâtel à Baume et surtout sur les gardes de Lieucroissant et Lanthenans. Les Neufchâtel doivent reprendre ce qu'ils détiennent « *en la ville et en la chastellerie* »[17]; en 1341, une nouvelle vérification de leurs droits sur ces trois monastères est effectuée[18]. Ils sont finalement confisqués par le duc-comte Eudes IV après la révolte de 1342-1343 puis retrouvés après celle de 1346-1347, favorable aux coalisés[19]. Ils ont toutefois des difficultés pour en jouir, dans un acte du 17 décembre 1384 Thiébaut VI reprend « *ce que il lai en la ville de Bame ensemble la conduicte des chemins des Pont chanart jusqes en Polenste a cause du vicontey combien que aucung empeschement li soit mis en partie* »[20]. Pourtant deux ans plus tard, un nouveau dénombrement rendu à Philippe le Hardi évoque les

10 VIELLARD 1884, p. 292.
11 L'acte est transcrit dans B.M.B. Académie ms. 31, pr. n°13, fol. 121 v°- 122 r° mais il n'est pas daté.
12 DELOBETTE 2010, p. 37-38 ; BESSON 1845, p. 53 n. 1 ; PERRECIOT 1786, t. II, preuves, p. 563-566.
13 PERRECIOT 1769, B.M.B. Académie ms. 31, pr. n°16, fol. 123 r° et pr. 17, fol. 123 r°-v°.
14 Une prosopographie fine des curés des paroisses autour de Baume-les-Dames et des religieuses qui sont témoins de l'acte permettrait sans doute d'affiner cette datation.
15 BESSON 1845, p. 51 citant un inventaire de titres de l'abbaye. Les donations sont situées sur les communes d'Esnans, Grosbois, Hyèvre et Luxiol et au lieu-dit Lonot sur la commune de Baume-les-Dames, ces localités étant toutes contiguës. La cession de la vigne de Launot est confirmée dans le partage de 1267 effectué par Thiébaut Ier [A.N. K 1799 (3)].
16 B.M.B. Académie ms. 31, pr. n°19, fol. 126 r° - 127 r°.
17 B.N.F. n.a.f. 3535, n°59, fol. 103 v°.
18 BESSON 1845, p. 56-57 ; B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 104 r°.
19 DOM PLANCHER 1741, t. II, Preuves, n°CCLXXX, p. CCXXVII-CCXXVIII.
20 A.D.J 354 E (Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel, fol. 3 v°).

difficultés liées à Lanthenans et Lieucroissant mais non Baume[21], tout comme celui de 1407[22]. Les seigneurs de Neufchâtel participent et confirment les élections des abbesses Alix de Montboson en 1355, Louise de Chalon-Auxerre en 1373 et Isabelle de Maisonval en 1388[23], ce qui suggère qu'à ces dates, ils disposent de leurs droits sur la vicomté. L'absence de mention de Baume dans un acte de Jean sans Peur restituant Lieucroissant et Lanthenans à Thiébaut VIII est également un argument suggérant que les Neufchâtel en jouissent déjà[24].

Le premier de ces actes, en 1355, est signé « *en la maison Monseignour Thiebaut seignour de Nuefchastel en laquel Jehan le Belx de Veller fait sa residence* », attestant ainsi la présence d'un officier seigneurial à Baume. Un siècle plus tard, Thiébaut IX, agissant en qualité de maréchal de Bourgogne, envoie un capitaine dans la ville ; il s'adresse à la communauté par un acte dans lequel il use de la titulature suivante « *le seigneur de Blamont, mareschal de Bourgogne, bourgois de Baulme* », suggérant qu'en sa position de propriétaire foncier il fait partie de la communauté des bourgeois. Une bâtisse de la fin du XVe siècle est désignée par la tradition historique comme l'Hôtel des Neufchâtel, quoique nous ne disposions pas d'éléments incontestables pour étayer cette identification[25].

Au final, le château de Baume-les-Dames ne fait pas partie du patrimoine familial néanmoins les liens des Neufchâtel avec ce bourg le placent clairement dans leur zone d'influence.

Bayon – Meurthe-et-Moselle, chef-lieu (1468–1521)

La seigneurie de Bayon fut divisée en 1422 entre les deux héritières, Jacquette d'Amance qui transmet sa part à Jean de Fénétrange et Catherine qui transmet la sienne aux Haraucourt[26]. Par le mariage de Fernande de Neufchâtel-Montaigu et de Madeleine de Fénétrange, traité le 15 septembre 1468[27], la première part arrive entre les mains de Fernande comme l'atteste un passage du chroniqueur bourguignon Molinet signalant « [...] *Puis monseigneur et son armée vinrent loger à Bayonne, une bonne ville appartenant au fils du seigneur de Montagu* [...] »[28]. Pendant la guerre de Bourgogne, le duc René confisque la part des Haraucourt et la remet alors à Oswald de Thierstein qui dispose également de l'engagère sur Chaligny[29]. Le mariage de Marguerite de Neufchâtel-Montaigu, fille de Fernande, avec Henri de Thierstein confortent les liens entre cette branche cadette des Neufchâtel et Bayon au début du XVIe siècle. Cette place est très appréciée des filles de Fernande de Neufchâtel-Montaigu qui y résident régulièrement comme l'attestent plusieurs actes tel le testament d'Anne de Neufchâtel « *faict et passe au lieu de Bayon en la chambre sur la cuisine du chasteaul* »[30]. Marguerite et plusieurs de ses sœurs – ou demi-sœurs – sont d'ailleurs inhumées à Bayon, dans la chapelle de Fénétrange[31]. Néanmoins, la transmission de la terre se fait au moment où le lignage s'éteint en ligne mâle et elle n'intègre donc pas notre corpus.

21 B.N.F. n.a.f. 3535, n°556, fol. 446 v° - 451 v°.
22 A.D.D. E.P.M. 380 - Copie du dénombrement de 1407.
23 B.N.F. n.a.f. 3535, n°15-18, fol. 61 r° - 66 v°.
24 B.N.F. n.a.f. 3535, n°62, fol. 104 r° - 105 r°.
25 GAUTHIER 1892, p. 1.
26 GIULIATO 1992, p. 83 citant A.D.M.M. E 238, fol. 39.
27 A.D.J. 354 E - Traité de mariage de Fernande de Neufchâtel-Montaigu et Madeleine de Fénétrange.
28 MOLINET (éd. BUCHON 1827-1828, t. I, p. 151).
29 Se reporter à la monographie de Chaligny.
30 A.D.J. 354 E - Testament d'Anne de Neufchâtel-Montaigu.
31 DEBRY 1975, p. VI-6 et VI-7.

Bertrange — Moselle, canton de Metzervisse (1472-?)

Le 6 mars 1472 (n.s.), Charles le Téméraire confisque à Didier de Landres l'engagère sur la tour et le village de Bertrange et ses autres biens du duché de Luxembourg et les donne en récompense à Claude de Neufchâtel[32]. Détenu en engagère, ce bien n'intègre pas le patrimoine familial.

N.B. Ce site n'ayant pas fait l'objet d'un travail approfondi, nous ne sommes pas en mesure de démontrer sa localisation. Doit-on le rapprocher de la commune de Bertange à quelques kilomètres à l'ouest de Luxembourg ou à son homologue mosellan, à côté de Thionville, et qui relevait aussi du duché de Luxembourg ? L'hypothèse mosellane est privilégiée au regard de l'implantation d'autres biens de Didier de Landres, à 25 km à l'ouest et au sud-ouest.

Blettange — Moselle, canton de Metzervisse, commune de Bousse (1483-1505)

Après la défaite du Téméraire à Nancy, le duché de Luxembourg connaît une vague d'agitation au sein de la noblesse, menée notamment par Gérard de Rodemack et Georges de Virnenburg. En qualité de gouverneur du Luxembourg Claude de Neufchâtel mène la répression contre ces seigneurs et, après quelques années de conflits, il parvient à prendre le dessus. Claude rachète alors les seigneuries de Breux, Montmédy, Virton et Saint-Mard, auparavant engagées aux Rodemack et celle de Blettange, autrefois engagée à la cité de Metz[33]. Claude de Neufchâtel y exerce son autorité vers 1485[34]. Les franchises de ces villes sont garanties par Maximilien le 12 mars 1490 (n.s.), date à laquelle elles sont toujours détenues par Claude[35]. En 1495, on trouve Jean de Heu, seigneur de Blettange[36]. Faute de recherches plus poussées, nous ne sommes pas en mesure de dire si la terre a alors quitté le giron des Neufchâtel ou si la seigneurie est divisée. La situation est complexe puisque François de Gournais achète en 1484 la seigneurie et la maison-forte de Blettange à Humbert de Donecourt, ce qui implique probablement une imbrication des vassalités[37]. Possédée en engagère, cette seigneurie ne fait pas partie intégrante du patrimoine familial.

Bligny — Marne, canton de Ville-en-Tardenois (1398-ca. 1420)

La vicomté de Bligny (ou Blaigny), dans le comté de Champagne, est une possession de la famille de Châtillon. Elle est transmise à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu comme dot de son épouse Jeanne de Ghistelles, fille de Jean de Ghistelles et Jeanne de Châtillon[38]. Dans ce secteur, Jean Ier acquiert Nanteuil-la-Forêt et dispose également de la seigneurie de Sillery[39]. La vicomté passe toutefois aux enfants de la branche bâtarde puis elle est transmise par une descendante, Jeanne de Neufchâtel, à son époux Saladin d'Anglure, avant d'être vendue en 1508 au chapitre métropolitain de Reims[40]. Le patrimoine de la branche bâtarde n'est pas intégré à cette étude.

32 COLLECTIF 1850, p. 19-20.
33 WOLTZ 2008, p. XXI ; A.D.N. B 1414, n°16421 cité par DEBRY 1992, p. 229.
34 DEBRY 1994, p. 198.
35 A.D.N. B 1438 supplément 22.206 cité dans la documentation DEBRY.
36 MERCIER 2011, p. 144, 408.
37 HERBEUMONT 2011, p. 113, citant A.D. Mo 7 F 781, n°40 et n°87.
38 A.N. P161[1] XXXII et CLXXVIII, transcrit dans la documentation DEBRY.
39 Cf. notices de Nanteuil-la-Forêt et Sillery.
40 A.D.Ma 2 G 1052 d'après inventaire de sous-série.

Breux – Meuse, canton de Montmédy (1483-1505)

Comme Blettange, la terre de Breux est acquise en 1483 en engagère après sa confiscation au sire de Rodemack. Possédée en engagère, cette seigneurie ne fait pas partie intégrante du patrimoine familial et n'intègre pas notre corpus.

Bourguignon-lès-Morey – Haute-Saône, Canton de Vitrey-sur-Mance (1398-1505)

Ce village[41], situé à la limite des départements de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, abrite un château qui est passé aux Neufchâtel par l'union d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard et Thiébaut VIII de Neufchâtel, en 1398. Il dépend alors de la châtellenie voisine du Fay et le château est d'ores et déjà sous-inféodé à un vassal qui rend hommage à Thiébaut et son épouse dès 1400[42]. La seigneurie connaît un destin proche de celle du Fay et de Poinson mais le château ne relève jamais directement du patrimoine familial tel que défini pour l'élaboration de notre corpus.

Boussenois – Côte-d'Or, canton de Selongey (ca. 1440-1521)

La seigneurie de Boussenois est une dépendance de la châtellenie de Grancey[43]. Boussenois est cité parmi les possessions des Neufchâtel dans la seconde moitié du XVe siècle[44]. Suite au mariage de Thiébaut IX de Neufchâtel et Bonne de Châteauvillain et aux difficultés rencontrées pour le paiement de la dot, une série de possessions des Châteauvillain passe aux Neufchâtel en tant que garanties : Boussenois, Foncegrive, Gemeaux, Selongey, Varennes-sur-Amance puis Thil et Vernois et enfin Grancey[45]. Concernant Boussenois qui n'est pas cité explicitement dans tous les documents, la date d'acquisition n'est pas certaine. Ce village ne compte toutefois pas de forteresse mais simplement une église fortifiée qui ne peut être considérée comme relevant du patrimoine familial[46]. Par ailleurs tenu en engagère, ce site est exclu de notre corpus.

Bottens – Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Des droits sur un tiers de cette seigneurie parviennent par héritage à Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII de Neufchâtel. Empêchés dans la prise de possession effective, ils échangent leur tierce part d'Orbe, Échallens, Montagny et Bottens à Louis de Chalon en 1428. Ces terres ne font donc que transiter – partiellement de surcroît – entre les mains des Neufchâtel. Voir la notice d'Orbe pour plus de détails.

41 Trois villages formant un triangle de 30 à 40 km de côté ont un nom formé sur le radictermeal Bourguignon. Un autre village du même nom se situe à proximité de Neuchâtel-Urtières (Doubs), aussi il convient d'être prudent pour procéder à l'identification des lieux mentionnés dans les actes. Ici, la localisation repose sur la proximité avec les deux autres seigneuries qui accompagnent Bourguignon lors des cessions et héritages à savoir Fayl-Billot et Poinson-lès-Fayl.
42 A.D.C.O. B 260, cité par Peincedé.
43 Se reporter à cette monographie (vol. 3) développée pour plus d'éléments contextuels.
44 A.D.C.O. B 11 722, cité par Peincedé, vol. 7, p. 126-127.
45 DEBRY 1994, p. 127.
46 A.D.C.O. B 11575 fol. 68 r° et A.D.C.O. B 11590 cité par MOUILLEBOUCHE 2009, fiche Boussenois.

Buffard – Doubs, canton de Quingey (1386-1505)

Buffard a une histoire commune avec les villages voisins de Chissey et de Liesle. Les Neufchâtel reçoivent Buffard à la fin du XIVe siècle par l'intermédiaire de Jean II de Bourgogne et ils reprennent cette terre en fief du comte en 1386[47]. Toutefois la maison forte de Buffard est probablement déjà inféodée à cette époque. On ne dispose de la reprise de fiefs d'Henri de Chissey auprès des Neufchâtel qu'en 1421 mais il s'agit vraisemblablement d'un renouvellement d'hommage[48]. Pour cette raison, elle n'est pas intégrée au corpus du domaine familial.

Bussières-les-Belmont – Haute-Marne, canton de Fayl-Billot, commune associée à Champsevraine (1440-1452)

La terre de Bussières est voisine de la châtellenie du Fay, entrée dans le giron du lignage par le mariage d'Agnès de Montbéliard et Thiébaut VIII, en 1398. Si l'on suit les travaux de nos prédécesseurs, Bussières est divisée en deux seigneuries principales, la basse seigneurie constituée de fiefs que les Neufchâtel reprennent du duc de Bourgogne en 1407 et la haute seigneurie, comprenant la forteresse, qui appartient à cette époque à Marguerite de Chauvirey et Jean de Rougemont et passe peu après à la famille de Vergy[49]. La haute seigneurie vient ensuite à Guillemette de Vienne, veuve d'Antoine de Vergy, qui se remarie à Thiébaut VIII de Neufchâtel en 1440. On prévoit initialement de joindre le destin de cette seigneurie à celle du Fay mais Thiébaut VIII et Guillemette la vendent finalement à l'hôpital d'Aumonières pour 3 000 florins d'or du Rhin, au début de l'année 1452, probablement pour financer le mariage de leur fille, Bonne de Neufchâtel[50]. Le château de Bussières reste ainsi à l'écart du domaine des Neufchâtel[51].

Buzy – Meuse, canton d'Étain (1475-1477)

Le 30 juillet 1475, le duc de Bourgogne Charles le Hardi fait don à Claude de Neufchâtel de la châtellenie de Conflans et de la seigneurie de Buzy[52]. À l'issue des guerres de Bourgogne, la terre échappe au lignage et le château est reconstruit quelques décennies plus tard, en 1504[53].

Chauvelier – Doubs, canton de Saint-Hippolyte, commune d'Indevillers (1388-1424)

La terre de Chauvelier (ou Chauvilliers) est une ancienne dépendance de l'évêché de Bâle mentionnée dans les sources germanophones sous le nom de *Kallenberg*. Après plusieurs engagements, au profit de la ville de Bâle puis de Jean de Vienne, l'évêque de Bâle engage en 1388 Chauvelier, Muriaux et Saint-Ursanne à Thiébaut VI de Neufchâtel pour 7 500 francs[54]. Par son

47 B.N.F. n.a.f. 3535, n°556, fol. 446 v° - 451 v°.
48 B.M.B. DROZ 25, fol. 365 v°.
49 BRIFFAUT 1860, p. 227. PEINCEDÉ, vol. II, p. 817.
50 Son contrat de mariage est signé au début du mois de mars (A.D.J. 354 E) et la vente intervient à la fin du mois. A.D.C.O. B 350 cité par Peincedé, vol. 2, p. 225 et B.M.B. DROZ 25, fol. 393v°-394 t°. BRIFFAUT 1860, p. 231 indique sans justification la date de 1457.
51 Se reporter également à la monographie de Fayl-Billot (vol. 2).
52 DEBRY 1992 citant A.D.C.O. B 11.709, n°3379.
53 KRAEMER 1995, t. III, p. 15.
54 TROUILLAT 1861, t. IV, p. 805.

testament, Thiébaut octroie ces biens à son fils cadet, Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle[55]. La place reste dans les mains du lignage jusqu'à la « guerre des gageries » qui débute à la fin de l'année 1424 et s'achève un an plus tard avec la capture de Thiébaut VIII. Seules quelques assises de pierre subsistent mais la topographie du site est encore lisible et montre une petite place-forte que l'on peut rapprocher de Clémont[56].

Chay – Doubs, canton de Quingey (1396-1401 ; 1413-1418)

Tout au long du Moyen Âge, un lignage local occupe le château de Chay. En 1391, la terre apparaît dans les fiefs de Jean de Chalon. À sa mort, en 1396, son épouse Jeanne de Ghistelles, remariée à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, réclame son douaire, notamment douze cent francs de rente sur la châtellenie de Chay et le château sa vie durant. Le parlement de Dole rend finalement un arrêt qui confirme certaines prétentions de Jeanne de Ghistelles, à l'exclusion de Chay[57].

Chay revient dans le giron des Neufchâtel en 1413. En effet, le duc et comte de Bourgogne, Jean sans Peur, cède alors à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu « *les chastel et ville de Chey ensemble les terres rentes revenues justice seigneuries hommes femmes gens gelines corvees boys forest eaux et aultres revenus avecques les appartenances et appendises quelconques dudit Chay en la valeur de trois cens trente trois florins de revenus par chacun an assiete convenable selon la commune assiete du conte de Bourgoigne* » pour rachat de la terre de Quingey[58]. En 1415, le seigneur de Montaigu le cède à son fils bâtard, Thibaud[59]. Finalement, trois ans plus tard, « *le XVIe jour de janvier mil IIIIC et XVII que la ville dud. Chay fut rachater de Messire Jehan de Neufchastel seigneur de Montaigu au proffit de Mondiseigneur* »[60].

Chiny – Belgique, province de Luxembourg (1482-1505)

L'engagère de la prévôté de Chiny est cédée à Claude de Neufchâtel dans des conditions similaires à celle de Bastogne. Par ailleurs, Claude occupe la charge de gouverneur de Luxembourg et de Chiny qui rappelle l'étendue de ces prérogatives sur les territoires issus du comté de Chiny. Se reporter à la notice de Bastogne pour plus de détails.

Conflans – Marne, canton de Vertus, commune de Villeseneux (1424-?)

En 1424, Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu combat en Champagne et il participe notamment à la capitulation de Vitry-le-François, tenu par La Hire, le 4 octobre. Il reçoit en récompense de la part du Régent Bedford, le 2 novembre 1424, les seigneuries de Somme-Vesle, Conflans et Vitry-la-Ville confisquées à Eustache de Conflans. Il reçoit également 300 livres de rente sur la terre de Branches et 100 livres tournois de rentes assises sur la vicomté de Bligny[61]. Cette possession ne survit sans doute pas à la fin de l'alliance anglo-bourguignonne entérinée par le traité d'Arras de 1435.

55 A.D.J. 354 E - Copie du testament de Thiébaut VI (1400).
56 MULLER 2009, p. 42-58.
57 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 815 - Arrêt du Parlement de Dole (1401).
58 A.D.D. 1 B 339.
59 Donation confirmée par le duc de Bourgogne (A.D.C.O. B 1057).
60 A.D.C.O. B 4261, fol. 2 r° (16 janvier 1418 n.s.).
61 LUCE 1886, n°LXXXVII, p. 133-135 citant A.N. JJ 173 n°6, fol. 2 v° - 3 r°.

N.B. L'identification de Simeon Luce avec Conflans-sur-Seine semble erronée, cette terre se trouvant à 60 km au sud-ouest et il semble plutôt qu'il s'agisse de l'ancienne terre de Conflans située sur la commune actuelle de Villeseneux[62].

Conflans-en-Jarnisy – Meurthe-et-Moselle, chef-lieu (1475-1477)

Cette donation du duc de Bourgogne Charles le Hardi survient en même temps que celle de Buzy. L'issue des guerres de Bourgogne fait de cette donation un acte sans suite[63].

Conflans-sur-Lanterne – Haute-Saône, canton de Saint-Loup-sur-Semouse (1418-avant 1428)

La seigneurie de Conflans-en-Bassigny, aujourd'hui Conflans-sur-Lanterne, constituait depuis le traité de Bruges de 1301 une enclave du Barrois mouvant au nord du comté de Bourgogne. En juin 1418, elle est cédée par le cardinal Louis de Bar à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, en dédommagement de certains dégâts, avec une clause de rachat de 6 000 livres[64]. Elle passe rapidement à l'aîné des enfants bâtards de Jean Ier, Thibaud, qui la détient en 1428[65]. Elle est confirmée dans sa part d'héritage en 1432[66] et reste entre les mains de la branche bâtarde, exclue de notre étude, jusqu'à son rachat en 1499[67].

Dudelange – Luxembourg, Canton de Esch-sur-Alzette (1465-1505)

Le contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et de Bonne de Boulay, en 1465, prévoit « *que lad. damoiselle Bonne* [...] *ait et empourte apres le decez et trespas deulx* [ses parents] *pour son droit et partaige lesd. seignories places et forteresses de Soulleuvre de Belrepart de Mont saint Jehan de Dudelange de la Roiche en Allemaigne et de Tyssertange ensembles de leurs appartenances entierement* [...] »[68]. Toutefois, Jean de Boulay prévoit également qu'après sa mort sa seconde fille, Élisabeth, épouse de Henri de Hunolstein reçoive 13 000 florins en compensation. En attendant le versement de cette somme, la seigneurie de Dudelange et le château du Mont-Saint-Jean lui sont attribués avec une clause de rachat perpétuel pour 9 000 florins en faveur de Claude de Neufchâtel[69]. En 1505, après la mort de Claude de Neufchâtel, sa veuve Bonne de Boulay renonce définitivement à son droit de rachat au profit de sa sœur Élisabeth. Dudelange n'est donc pas transmise à la génération suivante et, par conséquent, n'intègre pas notre corpus[70].

Durbuy – Belgique, province de Luxembourg (1482-1493?)

La terre de Durbuy (« *Drebu* »), confisquée à Gérard de Rodemack, est confiée à Claude de Neufchâtel, le 7 septembre 1482, en dédommagement des dégâts occasionnés dans ses terres luxem-

62 LONGNON 1891, p. 71-72 ; MAURICE 1923.
63 DEBRY 1992 citant A.D.C.O. B 11.709, n°3379.
64 DEBRY 1994, p.65 ; A.D.M.M. B 618 n°24 ou 29 (sic) cité dans la documentation DEBRY.
65 LUCE 1886, p. 135 n. 1.
66 A.D.J. E 533 - Testament de Jean Ier de Neufchâtel (fragmentaire).
67 B.N.F. Lorraine 710, fol. 7 v°- 8 r°.
68 A.D.J. 354 E - Copie du contrat de mariage de Bonne de Boulay et Claude de Neufchâtel (1465).
69 DIDERRICH 1951, p. 63 ; TOEPFER 1867, p. 339-340.
70 TOEPFER 1867, p. 473-474.

bourgeoises d'une part et de la perte des seigneuries comtoises, bourguignonnes et champenoises d'autre part. Cette donation est limitée dans le temps, «*jusques* [...] *qu'il aura plaine et entiere joyssance de ses dites places, terres et seigneuries, a present tenues par ceulx du parti contraire*»[71]. Une recherche plus approfondie permettrait de déterminer les conditions de cette prise de possession et surtout la date à laquelle elle prend fin (théoriquement en 1493 pour le comté de Bourgogne). Néanmoins, le caractère transitoire de cette possession amène à la rejeter de notre corpus.

Échallens — Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Des droits sur un tiers de la seigneurie d'Échallens parviennent par héritage à Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII de Neufchâtel. Empêchés dans la prise de possession effective, ils échangent leur tierce part d'Orbe, Échallens, Montagny et Bottens à Louis de Chalon en 1428. Ces terres ne font donc que transiter – partiellement de surcroît – entre les mains des Neufchâtel. Voir la notice d'Orbe pour plus de détails.

Étalle — Belgique, province de Luxembourg (1482-1505)

L'engagère de la prévôté d'Étalle est cédée à Claude de Neufchâtel dans des conditions similaires à celle de Bastogne. Il s'agit de la part de la prévôté relevant du duc de Luxembourg, celle-ci étant partagée avec le duc de Bar, peut-être en reliquat des droits possédés que celui-ci possédait sur Chiny avant sa cession à la fin du XIVe siècle[72]. Se reporter aux notices de Bastogne et Chiny pour plus de détails.

Épinal — Vosges, chef-lieu (1463-1472)

La ville d'Épinal est à l'origine d'un conflit important entre le duc de Bar et de Lorraine et les Neufchâtel. En effet, le roi de France Louis XI, a mis la main sur la ville auparavant dominée par les évêques de Metz et en fait cadeau à Thiébaut IX de Neufchâtel en 1463[73]. Mais Thiébaut ne parvient pas à entrer en possession effective de la cité et, à l'issue d'un conflit avec le duc de Lorraine, ses héritiers sont contraints d'abandonner toutes prétentions quoiqu'Épinal subsiste longtemps dans leur titulature. Pour plus de détails, se reporter à la présentation de l'implantation en Lorraine[74] et à la monographie de Châtel-sur-Moselle.

Fénétrange — Moselle, chef-lieu (1468-1521)

Par son mariage avec Madeleine de Fénétrange[75], le 15 septembre 1468, Fernande de Neufchâtel-Montaigu acquiert des droits sur cette terre dont son épouse a hérité en partie et dont sa belle-mère, Béatrix d'Ogévillers, conserve l'usufruit. Il participe, notamment avec elle et Nicolas de Mœrs, autre gendre de Béatrix, à la fondation de la collégiale en 1475[76]. Fernande y agit en qualité

71 WURTH-PAQUET 1882, n°27, p. 158-159.
72 MOUGEOT 2014, p. 151, n. 20.
73 DUHAMEL 1867.
74 Vol. 1, chapitre 5.
75 A.D.J. E 534 – Contrat de mariage de Fernande de Neufchâtel et Madeleine de Fénétrange (1468).
76 DURIVAL 1779, t. II, p. 267.

de seigneur à plusieurs reprises par exemple lors d'une vente en 1496[77]. Acquise par la dernière génération des Neufchâtel-Montaigu, cette seigneurie est transmise à la génération suivante au moment où le lignage s'éteint en ligne masculine et nous ne l'avons donc pas intégré à notre corpus.

Par ailleurs, cette possession n'est que partielle, la seigneurie étant divisée. Après plusieurs acquisitions, le duc Antoine accroît la part d'Henri de Thierstein et Marguerite de Neufchâtel-Montaigu, fille de Fernande, en leur cédant en 1515 ses droits sur la seigneurie[78].

Fère-en-Tardenois — Aisne, chef-lieu (1423- ?)

Cette seigneurie est donnée à Thiébaut VIII de Neufchâtel au nom d'Henri VI, roi d'Angleterre et de France, par le duc de Bedford le 17 mai 1423[79]. Si l'on suit A. de Vertus, la ville résiste pourtant, fidèle à Charles VII, et l'établissement d'une chronologie précise mériterait un travail plus poussé. Fère-en-Tardenois apparaît entre les mains de Thiébaut à la fin de l'année 1424[80], mais s'agit-il d'une possession effective ? Quoiqu'il en soit, cette domination est nécessairement de courte durée, le traité d'Arras de 1435 prévoyant la restitution de toutes les confiscations.

Foncegrive — Côte d'Or, canton de Selongey (1461?-1521)

La seigneurie de Foncegrive est un fief dépendant de la châtellenie de Grancey et de Selongey[81]. Les seigneurs de Châteauvillain, successeurs des Grancey, l'inféodent à Louis Morel. Ce dernier est contraint d'y renoncer en 1446 entre les mains du duc en échange de 200 livres, le duc confisquant cette terre après la trahison de Guillaume de Châteauvillain[82]. En 1465, Foncegrive apparaît dans la part d'héritage de Claude de Neufchâtel, évoquée dans son contrat de mariage de 1465 et confirmée par la suite[83]. Si Foncegrive relève du même ensemble que Boussenois, Selongey et Gemeaux, l'acte qui évoque la donation de ces terres aux Neufchâtel en compensation d'une dot impayée n'évoque pas Foncegrive, pas plus que l'acte d'engagement de Grancey en 1461. Il est probable que ce soit au cours de cette seconde étape que le changement s'opère car dans le premier cas le ratio habituel de 10 % du capital servi en rente est respecté[84]. Ces terres passent, à l'extinction de la branche aînée, à Fernande de Neufchâtel-Montaigu qui les reprend en fiefs du roi de France.

L'existence d'une forteresse à Foncegrive, sous l'autorité des Neufchâtel, est toutefois loin d'être garantie. En effet, si un document de 1387 évoque « *une petite tour forte* », un autre texte de 1469, recensant notamment les forteresses, signale qu'à « *Foncegrive, il n'y a riens* » [85]. S'il est certain que les Neufchâtel ont contrôlé ce village, l'absence de place-forte attestée nous amène à l'écarter de notre corpus. Voir également la monographie de Grancey et les notices de Gemeaux et Selongey.

77 A.D.M.M. 3 F 255 - Vente de Frédéric de Wangen à Fernande de divers biens situés à Postroff et Guermange (25 mars 1496 n.s.), transcrit dans la documentation DEBRY.
78 A.D.M.M. B 11, fol. 274 v° transcrit dans la documentation DEBRY ; LEPAGE 1853, t. I, p. 340.
79 A.N. JJ 172 n° 225, cité par la documentation DEBRY.
80 A.N. P 1135, p. 19, cité dans la documentation DEBRY.
81 A.D.C.O. B 15, fol. 218, cité par Peincedé, vol. 5, p. 91.
82 A.D.C.O. B 339, cité par Peincedé, vol. 2, p. 589.
83 A.D.J. 354 E - Traité de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465) ; A.D.M.M. B 608 n°14 : confirmation par Thiébaut IX de Neufchâtel, père de Claude (1466).
84 600 livres pour Selongey, Boussenois et Varennes et 300 pour Gemeaux soit 900 livres ou 1000 francs pour une dot de 10 000 francs (cf. monographie de Grancey).
85 Respectivement A.D.C.O. B 11 575 et B 11 590 cités par MOUILLEBOUCHE 2009.

Gemeaux – Côte-d'Or, canton d'Is-sur-Tille (ca. 1440-1521)

Gemeaux passe aux mains de Thiébaut IX de Neufchâtel vers 1440, peu après son mariage avec Bonne de Châteauvillain. Bernard de Châteauvillain ne parvient pas à payer les 10 000 francs de dot de sa fille et il est contraint d'engager Gemeaux et Selongey en compensation de 5 500 francs avec une clause de rachat perpétuel[86].

En 1282, Guillaume de Grancey entre dans l'hommage du duc de Bourgogne, Robert, pour 300 livres en se réservant le droit d'édifier une forteresse[87]. En fait, il semble que le château et l'église ne forment d'entités distinctes que sur le plan juridique mais se confondent en un seul et même ensemble bâti, un « moutier-fort », aussi qualifié de forteresse[88]. Ce type de fortifications, étudié par H. Mouillebouche, dépasse ici le seul cadre de l'édifice religieux pour s'étendre sur une petite enceinte périphérique et les seigneurs de Grancey semble y exercer leur autorité[89].

Très peu d'actes évoquent Gemeaux sous la domination des Neufchâtel[90]. En raison de la clause de rachat perpétuel nous n'avons pas intégré ce site à notre corpus.

Joigny – Yonne, chef-lieu (1479-avant 1493)

Lors de la conquête de la Franche-Comté par le roi de France, l'essentiel de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu s'est ralliée à lui. En 1480, en remerciement de ses services, Louis XI octroie à Jean III de Neufchâtel-Montaigu, le comté de Joigny et la terre de Vitteaux, confisqués à Charles de Chalon, sous réserve qu'il épouse la jeune Charlotte de Chalon : « *en favour du mariage dudit Jehan de Neufchastel et de Charlotte de Chalon* [...] *donnon* [...] *le comté de Joigny en Champagne, terre et seigneruie de Viteau située en bailliage de Lauxois* »[91]. Un dénombrement est rendu le 18 mars 1481 (n.s.)[92]. Toutefois, cette union ne semble pas aboutir, Charlotte épousant tour à tour Adrien de Saint-Maure puis François d'Alègre et Jean III ralliant finalement – à une date qui reste à préciser mais antérieure à 1493 – le parti de Maximilien et épousant une dame comtoise, Catherine de Rougemont. En 1498, le comté est en possession d'Adrien de Saint-Maure. Voir aussi Vitteaux.

Jonvelle – Haute-Saône, chef-lieu (1238-1268)

L'histoire de Jonvelle et du lignage de Neufchâtel se croisent à deux reprises. La première, au milieu du XIIIe siècle, lorsque Thiébaut Ier, époux en secondes noces d'Élisabeth de Jonvelle, intervient dans cette terre en qualité de seigneur[93]. Toutefois, cette seigneurie passe ensuite aux héritiers issus de la première union de son épouse et elle n'intègre pas le patrimoine familial. Ensuite, au XVe siècle, les Neufchâtel, tant branche aînée que cadette, occupent à plusieurs reprises les fonctions de capitaine ou bailli et capitaine de Jonvelle au nom du comte de Bourgogne[94].

86 A.N. X IC 200 n°44 bis (photocopie aux A.D.D. 1 J 523) et A.N. X IC 200 n°48.
87 A.D.C.O. B 10 482, cité par Peincedé vol. 7, p. 12.
88 MOUILLEBOUCHE 2009, fiche « Église de Gemeaux ».
89 MOUILLEBOUCHE 2002, p. 163-170.
90 On sait par exemple qu'Henry de Neufchâtel écrit à son père depuis Gemeaux le 13 juillet 1468 (A.D.D. ECM 5043 - Réponse de Thiébaut IX de Neufchâtel à son fils).
91 Acte du 7 avril 1480 cité par DEBRY 1975, p. VI-14.
92 A.D.C.O. B 10 580, acte reproduit dans DEBRY 1975, VI- 13bis.
93 PÉRARD 1664, p. 449 et A.D.H.S. H 358, A.D.H.S. H 385 reproduits par BIRQUY 2012, p. 42-45.
94 A.D.C.O. B 4975, 4976 ; A.D.D. 7 E 2979 ; B.M.B. DROZ 25, fol. 396 v°.

Lavoncourt – Haute-Saône, canton de Dampierre-sur-Salon (1398-ca. 1430)

Cette terre dépend au début du Moyen Âge classique de la seigneurie de Fouvent. À la fin du XIVe siècle, elle est vendue au comte Étienne de Montbéliard. En raison de la mort de son fils à Nicopolis, ses biens sont partagés entre ses quatre petites-filles. La terre de Lavoncourt fait partie de la part d'Agnès de Montbéliard[95]. En 1398, elle apporte cette terre à son mari Thiébaut VIII de Neufchâtel. Le testament d'Agnès de Montbéliard, réalisé en 1430, nous apprend que Lavoncourt est alors engagé[96]. La terre est ensuite rachetée en 1441 par l'épouse de Jean de Longwy, fille de Jean de Vienne et Jeanne de Montbéliard[97]. Elle passe ensuite à la famille de Rye et rejoint nombre des autres possessions tenues par les héritiers des Neufchâtel.

La-Roche-en-Ardennes – Belgique, Province de Luxembourg (1468-1505)

Par son union avec Bonne de Boulay, fille de Jean de Boulay et de Marguerite d'Autel, Claude de Neufchâtel bénéficie du partage de son épouse consistant en diverses seigneuries luxembourgeoises dont une engagère sur le château de La-Roche-en-Ardennes[98]. Peu d'actes relatifs aux Neufchâtel dans cette seigneurie sont connus et les droits sur cette terre sont divisés ; ainsi c'est Antoine, bâtard de Bourgogne, qui porte le titre de comte de La-Roche-en-Ardennes[99]. La seigneurie n'intègre pas le patrimoine familial puisque la veuve de Claude de Neufchâtel, Bonne de Boulay, vend pour 550 florins ses droits sur le comté de La Roche à Philippe le Beau, le 31 octobre 1507[100].

Liesle – Doubs, canton de Quingey (1373-1505)

Liesle entre dans le domaine des Neufchâtel en même temps que Chissey et Buffard et ces trois seigneuries connaissent un destin similaire. Le château de Liesle est évoqué lors de sa destruction en 1227 avec mention qu'il ne pourra être relevé sans l'autorisation du comte. Par la suite, les actes mentionnent jusqu'à cinq maisons-fortes à Liesle mais aucun ne permet d'attester que l'une d'elles est entre les mains des Neufchâtel. Cette possession ne correspond sans doute qu'à un ensemble de droits, terres et fiefs[101] ; pour cette raison nous ne l'avons pas intégré à notre corpus. Voir également la monographie de Chissey et la notice de Buffard.

Un sceau de « *Thiebaul sire de Nuefchastel duquelx hont use en la court de Lielle* »[102] avec un contresceau, gravé des mêmes armoiries et portant la légende S*CURIE*DE*LIELLAE pose des problèmes d'identification. Présenté dans le cadre de la monographie de l'Isle-sur-le-Doubs, il faut envisager qu'il puisse s'agir d'un sceau de tabellionnage de Liesle si l'on se fie à la mention d'Orchamps associé à l'un des personnage cité dans l'acte er qui est beaucoup plus proche de Liesle

95 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament d'Étienne, comte de Montbéliard.
96 A.D.H.S. 48 J 35 - Copie du testament d'Agnès de Montbéliard.
97 COLLECTIF 1969-1974, vol. 3, p. 345.
98 WURTH-PAQUET 1882, n°271, p. 96.
99 LAMARCHE (éd. ARBAUMONT, BEAUNE 1888), t. IV, p. 148-149.
100 A.E.L. A-X-17-254. La même année il achète les droits de Guillaume de Warsberg et de Bernard, seigneur de Bourscheid (A.E.L. A-X-17-253 et A.E.L. A-X-17-255) et de plusieurs autres seigneurs (A.R.B. Chambre des comptes, Registre n°15906/2, fol. 52 cité par GROB, VANNÉRUS 1921, p. 175).
101 Des ventes sont confirmées par les Neufchâtel, des décisions de justices prises (A.D.D. 7 E 3083).
102 A.D.J. 354 E. - Vente de vigne (1375 n.s.) Le jour précis, « *lundi devant la feste seinct Germain* » est discutable car il y a plusieurs saints de ce nom (fêtés le 28 mai, évêque de Paris ; 31 juillet, évêque d'Auxerre ; le 1er et 11 octobre, sanctoral de Besançon).

que de l'Isle. Ce dossier mériterait toutefois d'être confirmé par une enquête prosopographique approfondie.

Montabein – Doubs, canton de Saint-Hippolyte, commune de Montjoie-le-Château ou de Vaufrey (ca. 1335-1342)

Ce château, bâti par les Neufchâtel, est cité pour la première fois le 20 octobre 1340 dans un accord entre Thiébaut de Neufchâtel et le comte de Katzenelbogen[103]. Thiébaut V le cède ensuite en accroissement de fiefs à Guillaume de Montjoie. Par un accord de janvier 1342 (n.s.), les deux hommes règlent en effet un conflit sous le patronage de Jeanne de Montbéliard. Le texte indique que ce château a été construit peu avant : « [...] *accrescentiam dicti feudi de Montjoye castrum cum fortalicus de Montabein edificatione per eumdem dominum Novi Castri* [...] »[104]. En contrepartie de cette cession, Thiébaut reçoit l'hommage pour ce château et Montjoie, ainsi que sur le château de Blauenstein. Il semble donc que Thiébaut V est à la fois le bâtisseur et le cédant de cette place-forte pour laquelle on ne dispose d'aucun détail. Rapidement cédée, elle n'intègre pas notre corpus.

N.B. Deux localisations, à proximité immédiate de Montjoie, sont envisagées à ce jour. La première se situe au sud du château de Montjoie, sur l'autre rive du Doubs à 1 km au sud, au lieu-dit Montabry où subsistent des ruines ; la seconde se trouve à 2,5 km au nord-est, au lieu-dit Montavon sur la commune de Vaufrey, à la frontière suisse. En l'état actuel des recherches, rien ne permet d'arbitrer avec certitude.

Montagny-près-Yverdon – Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Des droits sur un tiers de cette seigneurie parviennent par héritage à Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII de Neufchâtel. Empêchés dans la prise de possession effective, ils échangent leur tierce part d'Orbe, Échallens, Montagny et Bottens à Louis de Chalon en 1428. Ces terres ne font donc que transiter – partiellement de surcroît – entre les mains des Neufchâtel. Voir la notice d'Orbe pour plus de détails.

Montmahoux – Doubs, canton d'Amancey (–)

Dans leurs ouvrages, les historiens des Neufchâtel, l'abbé Richard et l'abbé Loye, indiquent que la seigneurie de Montmahoux fut donnée par Jean de Chalon, fils d'Étienne II de Bourgogne, au seigneur de Neufchâtel[105]. L'abbé Loye indique ensuite que cette terre est détenue par Gérard de Neufchâtel, membre de la lignée des seigneurs de Frasne-le-Château et connétables de Bourgogne qui n'entre pas dans le cadre dans notre étude[106]. Seule une mention de 1259 vient confirmer une possession de Gérard de Neufchâtel-Frasne sur une partie du puits de Montmahoux[107]. À l'inverse, les Neufchâtel n'apparaissent pas dans les actes relatifs à ce château relevés par André Bouvard et les Chalon semblent bien exploiter directement cette forteresse. Par ailleurs la terre de Montmahoux

103 Cité dans B.M.B. DUVERNOY ms. 15, fol. 79-80 (original non localisé). La procuration du comte à son épouse date de 1338 (B.N.F. n.a.f. 3535, n°24) et il est probable que le château date de cette période.
104 B.N.F. n.a.f. 3535, n°24, fol. 67 v° - 69 v° (27 janvier 1342 n.s.).
105 RICHARD 1840, p. 76 ; LOYE 1880, p. 93.
106 LOYE 1880, p. 98.
107 B.M.B. ms. DUVERNOY 11, p. 179.

n'apparaît pas dans les autres documents consultés[108]. Quoiqu'il en soit des évolutions de cette seigneurie dans la première moitié du XIIIe siècle, celle-ci n'intègre pas durablement le patrimoine familial.

Marche-en-Famenne — Belgique, Province de Luxembourg (1482-?)

L'engagère de la prévôté de Marche est cédée à Claude de Neufchâtel, en 1482, dans des conditions similaires à celles de Bastogne, Chiny et Étalle. Se reporter à ces notices pour plus de détails.

Montmédy — Meuse, chef-lieu de canton (1483-1505)

Comme Blettange et Breux, Montmédy est acquis en engagère en 1483, après la confiscation sur le sire de Rodemack. En 1490 (n.s.), Maximilien confirme les franchises des habitants de Montmédy et de Saint-Mard malgré l'engagère de ces terres à Claude de Neufchâtel[109]. À la mort de Claude, cette terre est transmise à sa fille qui la transmet à son tour à ses héritiers et Salatin d'Isembourg est ainsi désigné comme baron du Mont-Saint-Jean et de Montmédy[110]. Détenue à titre d'engagère et transmise au moment de l'extinction de la ligne masculine de la branche aînée, cette seigneurie n'est pas intégrée à notre corpus. Voir aussi les notices de Blettange et Breux.

Montlevon — Aisne, Canton de Condé-en-Brie (ca. 1398- XVe s.)

L'histoire de cette seigneurie située à proximité de Château-Thierry est assez mal connue[111]. Elle apparaît dans le partage des biens d'Étienne de Montbéliard en faveur de sa petite-fille, Agnès, qui épouse en 1398 Thiébaut VIII de Neufchâtel[112]. Le texte mentionne la « *terre et maison de Moolevon en Brie pres de Montmirey* » et les actes relatifs à la succession d'Agnès mentionnent « *les chastelz villes et appartenances du Fayl de Poisson de Bourguignon et de Molevon en Brye* »[113] et « *la terre droix et seigneurie de Mollevenz en Biz* »[114]. On ne connaît pas d'autre acte relatif à cette seigneurie et les historiens locaux ne mentionnent pas les Neufchâtel. Plusieurs châteaux existent sur la commune de Montlevon mais rien n'atteste que l'un d'eux fut du domaine familial et les droits des Neufchâtel pouvaient être plus limités. Le terme de « *maison* » figurant dans le testament du comte Étienne ne désigne pas nécessairement un bâtiment très fortifié. Il ne figure pas dans le testament de Jean II de Neufchâtel-Bourgogne en 1489 et on ignore les conditions de sortie du lignage de cette possession.

Muriaux - Suisse, canton du Jura (1388-1424)

Muriaux, ou *Spiegelberg* dans les sources germaniques, est une dépendance de l'évêché de Bâle. À la fin du XIVe siècle, elle est engagée avec Saint-Ursanne et Chauvelier à plusieurs propriétaires successifs en raison des difficultés financières du prélat. Thiébaut VI de Neufchâtel l'acquiert de cette manière en 1388 et la famille conserve le contrôle de cette forteresse jusqu'à la « guerre des

108 BOUVARD 1997, t. III, p. 450-460.
109 A.D.N. B 1438 supplément 22.206, cité dans le documentation DEBRY.
110 A.D.M.M. B 34, fol. 214 v°, cité dans la documentation DEBRY.
111 LARANGOT 1889 ; MELLEVILLE 1857.
112 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament du comte Étienne de Montbéliard.
113 A.N. K 1799 (3) - Accord de 1433 entre Thiébaut IX et Jean II.
114 A.N. K 1799 (3) et A.D.D. 7 E 1333 - Accord de 1447 entre Thiébaut IX et Jean II.

gageries », en 1424 et 1425, à l'issue de laquelle Thiébaut VIII de Neufchâtel est fait prisonnier[115]. L'évêque de Bâle récupère alors cette seigneurie que le statut d'engagère amène à rejeter de notre corpus des biens patrimoniaux.

Nanteuil-La-Forêt – Marne, canton de Châtillon-sur-Marne (1418-1423)

Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu achète en 1418 à Bonne de Bar la terre de Nanteuil pour 7 000 moutons d'or[116]. Celui-ci la cède dès 1423 à son fils bâtard Thibaud qui la transmet à ses héritiers. Cette branche, issue du bâtard Thibaud, sort du cadre retenu pour cette étude.

N.B. Appelée Nanteuil-la-Fosse avant 1974, c'est bien la commune de Nanteuil-la-Forêt dans la Marne qui correspond à cette terre et non Nanteuil-la-Fosse dans l'Aisne. En effet, les textes mentionnent la seigneurie comme «*Nanteuil en la montagne de Reims*» en 1418[117] et comme « *Nantheuil le Fosse les Reims* »[118] en 1449, levant toute équivoque.

Orbe – Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Orbe est une possession ancestrale des Montfaucon-Montbéliard qui y firent bâtir un château[119]. À la fin du XIVe siècle, le comte Étienne de Montbéliard la transmet à son fils, Henry, puis, après la perte de son héritier à Nicopolis, à sa petite-fille Marguerite de Montbéliard qui reçoit les terres d'Outre-Joux[120]. Ces terres, composées d'Orbe, Échallens, Montagny et Bottens[121], sont divisées à la mort de Marguerite, en 1411, entre ses trois sœurs, dont Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaut VIII de Neufchâtel[122]. Au début de l'année 1414, on trouve un accord entre les Neufchâtel et Louis de Chalon dont les deux épouses sont sœurs et héritières de Marguerite. Cet acte concerne les « *chatels chattenies villes terres et apartenances d'Orbe, Eschallan, Montagney et Boutan advenues aux soeurs c'est a scavoir a chacune d'elle pour la tierce partie de la succeseion de Marguerite de Montbéliard leur sœur* » et prévoit que Jeanne reçoive les deux tiers de la seigneurie d'Orbe et Agnès un tiers et cette dernière reçoit une compensation à prendre sur la terre d'Échallens[123]. Le château est alors placé sous mainlevée du comte de Bourgogne.

En 1422, Louis de Chalon prétend qu'il ne peut laisser les Neufchâtel profiter du tiers du château d'Orbe car son père a juré au comte de Bourgogne que celui-ci serait rendable, sous menace d'une forte amende, et Louis doit donc en conserver le contrôle. Thiébaut VIII en appelle à Philippe le Bon qui mande Louis de Chalon d'« *ostez l'empechement et delivrez aud. sire de Neufchastel sadite tierce partie d'icellui chastel d'Orbe* »[124]. La seigneurie est depuis plusieurs années soumise à diverses

115 Se reporter à la notice de Chauvelier pour plus de détails.
116 DEBRY 1994, p. 65 ; B.N.F. Lorraine 210, pièce 18.
117 DEBRY 1994, p. 65 ; B.N.F. Lorraine 210, pièce 18.
118 A.Ma. E 42 cité dans la documentation DEBRY.
119 DE RAEMY 1995.
120 A.D.D. 7 E 1325, fol. 1 v° - Extrait du testament du comte Étienne de Montbéliard (copie de 1445).
121 Jacques Debry signale également des droits sur Oron et Palesseulles.
122 B.M.B. DROZ 25, fol. 384 r° (appel en succession de Jeanne de Montbéliard, 4 juin 1411) ; B.N.F. Lorraine 380, fol. 5. (Lettre de Jean de Chalon informant les trois héritières qu'Humbert de Villersexel, veuf de Marguerite, ne s'oppose pas à la mainlevée du duc de Savoie sur Echallens et Grandson, 20 mai 1411).
123 A.D.D. 7 E 1317 (original - 12 janvier 1414 n.s.) et A.D.D. 7 E 1333 (copie), publié dans GINGINS-LA-SARRAZ (de) 1857, n°21, p. 333-338.
124 A.D.D. 7 E 1333 - Arbitrage de Philippe le Bon (original - 27 mai 1422), publié dans GINGINS-LA-SARRAZ (de) 1857, n°22, p. 339-340, 388.

contestations entre les époux ou veufs des quatre filles d'Henri de Montbéliard[125]. À la fin de l'année 1424, un nouveau mandement de Philippe le Bon, identique dans son objet à celui de 1422, montre que la situation n'a guère changé[126]. Pire, Louis de Chalon a obtenu entre temps une part supplémentaire de ces terres du duc de Savoie[127]. La difficulté à recouvrer ces biens, l'intérêt limité de seigneuries possédées en partie seulement, et le coup d'arrêt à l'implantation familiale à l'Est amène Thiébaut VIII et son épouse, Agnès de Montbéliard, à échanger en 1428 leurs droits sur Orbe, Échallens, Montagny et Bottens à Louis de Chalon, *a priori* contre des droits sur la seigneurie de Vers[128].

Dans son testament, en 1431, Agnès de Montbéliard précise qu'elle « *lègue, veulz et ordonne à mon tres chier seigneur et mary dessusdit comme toutes sommes d'or, d'argent et autres choses par luy receus tant dens ma terre d'Outre Joux, deus cinquante livres de terres par luy vendue à Salins comme deus la rehemption des villes de Lavoncourt et de Reignecour soient quictes et ly soient remises et en soient* »[129]. Agnès a donc autorisé son époux à disposer de ces terres et elle les lui octroie définitivement, sauf en cas de remariage ou ses terres doivent passer à leurs enfants. On retrouve d'ailleurs mention de ces terres d'Outre-Joux dans le partage de 1447 entre les enfants de Thiébaut VIII, acte qui prévoit que Jean II de Neufchâtel-Montaigu exclut de cette accord la donation des « *villes d'Orbe, Eschallains, Montigniz et Beutans* » faite par Agnès à Thiébaut IX[130]. Le testament de Thiébaut VIII, en 1459, rappelle que les fruits de la vente de ces terres doivent être partagés, obligeant son fils aîné à donner au cadet « *deux cens livres cy dessus declerees avoient este assignees sur led. Lille et ses appartenances pour cause dud vendaige dorbe deschalain Boutain et Montaigney le courb*e »[131].

Orbe et les autres terres d'Outre-Joux sont donc entrées et sorties du domaine familial sous Thiébaut VIII et celui-ci ne semble d'ailleurs jamais avoir été mis en possession effective de ces parts de châteaux et seigneuries. Elles sont donc exclues de notre corpus.

Ogéviller – Meurthe-et-Moselle, canton de Blâmont (1484-1521)

En 1484, Fernande de Neufchâtel-Montaigu signe aux côtés de son épouse Madeleine de Fénétrange et sa belle-sœur Barbe, tous en qualité de seigneur et dames d'Ogévillers, un accord avec Marguerite de Chambley, dame de Lannoy, dont les officiers ont occupé le village de Manonviller à la demande de l'inquisiteur de la foi de Metz[132]. Cette autorité ne s'exerce toutefois qu'au nom de son épouse et sa transmission à la génération suivante correspond à l'extinction de la lignée masculine.

Port-sur-Saône – Haute-Saône, chef-lieu (1373-?)

L'histoire de Port-sur-Saône est complexe et elle mériterait un travail plus approfondi. Dès le XIIIe siècle, la seigneurie apparaît morcelée entre différents seigneurs. Hugues de Bourgogne et

125 GINGINS-LA-SARRAZ (de) 1857, p. 393-394 (inventaire de titres).
126 GINGINS-LA-SARRAZ (de) 1857, n°25, p. 359-360, 388.
127 CLERC 1846, t. II, p. 394, n. 2.
128 GINGINS-LA-SARRAZ (de) 1857, p. 385-386, 389 (inventaire de titres). La seigneurie utile et le château restent toutefois entre les mains des Chalon pendant tout le XVe siècle et la mention imprécise de l'auteur doit être considérée avec méfiance. Voir également la monographie de Vers-en-Montagne.
129 A.D.H.S. 48 J 35 - Copie du testament d'Agnès de Montbéliard, fol. 15 r°.
130 A.D.D. 7 E 1333, fol. 6 v° - Partage entre Thiébaut IX et Jean II ; copie dans A.N. K 1799 (3) et A.D.D 7 E 2982.
131 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaut VIII.
132 WURTH-PAQUET, WERVEKE 1879, n°2110, p. 370.

Jean de Vergy tiennent la moitié du Port[133]. En 1330, Anseau de Joinville s'engage à reprendre le château de Port-sur-Saône auprès d'Henry de Bourgogne après le décès d'Hugues de Bourgogne[134]. En 1373, Alix de Joinville apporte aux Neufchâtel des droits acquis notamment par Anseau de Joinville : « *Item elle a et empourte son droit et son action tel comme elle le puet avoir paravant cest partaige au chastel de Port sur Saone et es appartenances c'est assavoir la moitie a la recouvrer comme bon li semblera* »[135]. Le dénombrement rendu par Thiébaut VI en 1386 évoque « *Item le fied du chastel de Port ensemble toutes ses appartenances quelxconques* »[136] qui correspond sans doute aux droits d'Alix que la famille n'exploite pas directement. Le château lui échappe pourtant et on ne le retrouve pas dans le partage de 1433 entre Jean II et Thiébaut IX qui évoque pourtant en détail le partage « *d'Alix de Vaudémont* »[137]. En 1439, Antoine de Vergy établit le douaire de Guillemette de Vienne sur ce château et celui de Chariez[138]. Son contrat de mariage en seconde noces, avec Thiébaut VIII de Neufchâtel, est signé au château de Port-sur-Saône, toutefois elle n'apporte pas cette terre dans la famille et on ne la retrouve pas parmi les biens des enfants nés de leur union.

Quingey – Doubs, chef-lieu (1410-1413)

La terre de Quingey transite brièvement entre les mains des Neufchâtel-Montaigu. Elle est remise en 1410 par Jean sans Peur à Jean Ier en compensation de gages non perçus et de frais de guerre, sa vie durant seulement avec une clause de rachat de 2000 francs d'or[139]. La terre est finalement rachetée par le duc le 9 septembre 1413. Le paiement ne se fait pas en numéraire mais par la cession perpétuelle du château et de la seigneurie de Chay pour une valeur 333 florins d'or de rente annuelle[140].

Rans – Jura, canton de Dampierre (-)

Plusieurs mentions de reprises de fiefs de la part des Neufchâtel pour la terre de Rans et de Ranchot pourraient laisser penser qu'il la détienne en propre. En fait, le fief est tenu par les sires de Rans, vassaux des Neufchâtel. Ces derniers la tiennent eux-mêmes en fief des sires d'Abbans d'abord, puis de Marcial de Mailley qui engage en décembre 1252 à Jean de Chalon « *le fié que Tiebat, sires de Nuefchastel tenoit de moi à Rans et à Rainchat et à La Barre* »[141]. Par la suite, les Neufchâtel reprennent à diverses reprises Rans du comte de Bourgogne[142]. Le fief reste occupé par le lignage local et les Neufchâtel reçoivent l'hommage des sires de Rans qui eux-même reçoivent l'hommage pour certains fiefs situés à Rans[143]. Il s'agit donc d'un fief tenu par des vassaux des Neufchâtel et non d'une place-forte exploitée directement[144].

N.B. Il faut être particulièrement vigilant sur la distinction entre ce Rans jurassien et le Rans situé à quelques kilomètres à l'ouest de l'Isle-sur-le-Doubs. En effet, les deux localités peuvent être

133 COLLECTIF 1969-1974, t. V, p. 14-15.
134 B.N.F. n.a.f. 3535, n°464, fol. 390.
135 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage de Thiébaut VII et Alix de Joinville (1373).
136 B.N.F. n.a.f. 3535, n°556, fol. 449 v° - Dénombrement de 1386 (n.s.).
137 A.N. K 1799 (3) - Partage entre Jean II et Thiébaut IX (1433).
138 COLLECTIF 1969-1974, t. V, p. 15.
139 A.D.D. 1 B 339. Voir aussi A.D.C.O. B 1065.
140 A.D.D. 1 B 339.
141 BOUGENOT, PROST 1904, n°223, p. 156-157.
142 A.D.D. 1 B 454 n°13 (1289) ; A.D.D. 1 B 454 n°15 (1343) ; A.D.D. E.P.M. 380.
143 B.N.F. n.a.f. 3535, n°350-354, fol. 314 r° - 319 r°.
144 FAGET DE CASTELJAU 1980.

appelées Rans-sur-Doubs dans les textes anciens et les distinctions orthographiques entre les deux sont récentes. Nous avons pu constater – et signaler – aux archives départementales du Doubs que des actes concernant le site jurassien avait été insérés par erreur dans les liasses concernant Rans près de l'Isle.

Romont – Vosges, canton de Rambervillers (ca. 1460-1479)

Romont appartient, au cours de la décennie 1450, à Thierry Bayer de Boppart[145]. Elle passe avant 1466 au seigneur de Neufchâtel puisqu'au milieu de cette année, Claude de Neufchâtel répond des accusations ducales relatant que son père a fait emprisonner et emmener à Romont des habitants de Moyemont. Il est cité parmi les biens dont disposent les Neufchâtel au cours de la guerre privée contre le duc de Lorraine en 1466-1472 et elle subit beaucoup de destructions[146]. Romont est sans doute confisquée à l'issue de ce conflit car en 1474, Henri de Neufchâtel réclame cette terre puis s'en empare par les armes[147] et une confiscation émane du duc de René II au profit de son bailli Jean Wisse de Gerbéviller[148]. La seigneurie est à nouveau confisquée en 1477 avant d'être définitivement transférée à Jean Wisse de Gerbéviller le 4 décembre 1479[149].

Saint-Bris – Yonne, Canton d'Auxerre-Est (avant 1493-1498)

Jean III de Neufchâtel-Montaigu épouse, avant 1493, Catherine de Rougemont. Celle-ci dispose de la terre de Saint-Bris qu'elle reprend pour un tiers comme une possession propre et pour deux tiers comme douaire de son défunt époux Charles de Mello seigneur de Saint-Bris[150]. Catherine de Rougemont apporte peut-être en dot la partie de la seigneurie qu'elle détient en propre ; toutefois le ralliement de Jean III à Maximilien entraîne la confiscation par le roi de la terre de Saint-Bris en 1498[151].

Saint-Lambert – Ardennes, canton d'Attigny (1398-ca. 1420)

Cette terre du comté de Champagne est apportée en dot à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu par son épouse Jeanne de Ghistelles. Sans descendant de leur union, Saint-Lambert passe au bâtard Thibaud, fils naturel légitimé de Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu, puis à son fils Jean, seigneur de Saint-Lambert et prévôt d'Arlon[152]. Le patrimoine de la branche bâtarde n'est pas intégré à cette étude.

Saint-Mard – Belgique, province de Luxembourg (ca. 1483-1505)

Comme Blettange, Breux et Montmédy, cette terre est acquise en engagère en 1483 après la confiscation sur le sire de Rodemack. En 1490 (n.s.), Maximilien confirme les franchises des habitants

145 A.D.V. G 620.
146 MARCHAL 1860, p. 88, 92.
147 DEBRY 1975, p. V-6 ; A.D.D. B 1 fol. 124 v° - 125 r°.
148 B.N.F. Lorraine 638, fol. 107 r°, cité dans le documentation DEBRY.
149 B.N.F. Lorraine 386, fol. 193.
150 A.D.C.O. B 10586, cité par PEINCEDÉ, vol. 13, p. 3 ; A.D.C.O. B 1781 (compte 13e, fol. 88 v°), cité par PEINCEDÉ, vol. 22, p. 544. Sur cette terre, voir aussi A.D.D. 7 E 1222.
151 DEBRY 1975, p. VI-14 ; PIQUARD 1935, p. 43 laisse entendre que c'est Maximilien qui confisque cette terre mais il n'en est rien.
152 A.N. P184[1] LXVIII (dénombrement au roi, 1461), résumé dans la documentation DEBRY.

de Montmédy et de Saint-Mard malgré l'engagère faite de ces terres à Claude de Neufchâtel[153]. Détenue à titre d'engagère et transmise au moment de l'extinction de la ligne masculine de la branche aînée, cette seigneurie n'est pas intégrée à notre corpus. Voir aussi les notices de Blettange, Breux et Montmédy.

Selongey – Côte-d'Or, chef-lieu de canton (ca. 1440-1505)

Selongey connaît un sort identique à Gemeaux. Octroyé par Bernard de Châteauvillain en compensation de la dot de 10 000 francs de sa fille qu'il ne parvient pas à payer, Selongey entre dans les possessions des Neufchâtel mais reste à rachat perpétuel au profit des héritiers de Bernard[154]. Une «*ferme tour*» est mentionnée dans le village en 1387. En 1432 Philippe-le-Bon fait démolir la tour qui est en ruine en 1450-60. On trouve à nouveau mention du chastel et maison forte de Selongey au début du XVIe siècle entre les mains des La Baume-Montrevel, rien n'indique que cette maison forte soit alors rebâtie[155]. L'église présente également quelques défenses. L'ensemble n'a pas été retenu dans le patrimoine des Neufchâtel en raison de la clause de rachat perpétuel d'une part et du caractère ruiné de la fortification qui ne semble pas avoir été mise à profit par ce lignage. Voir également la monographie de Grancey et les notices de Gemeaux et Foncegrive.

Sierck-lès-Bains – Moselle, chef-lieu (1476-1477)

Le 5 mars 1476, le duc Charles le Hardi donne à Claude de Neufchâtel la seigneurie de Sierck-lès-Bains[156]. L'issue des guerres de Bourgogne ne permet pas aux Neufchâtel de conserver le bénéfice de cette donation.

Sillery – Marne, Canton de Verzy (1398 ? - 1433)

Cette terre appartient à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu qui dispose dans son testament de «*ma fort maison de Sillery pres de Reims*»[157]. Rien ne permet d'affirmer si elle est entrée en sa possession par le biais de son épouse ou s'il s'agit d'un acquêt. À proximité de Nanteuil-la-Forêt, son acquisition pourrait relever de la même volonté d'implantation au sud de Reims. Quoiqu'il en soit, il la transmet à ses enfants naturels et cette seigneurie n'intègre donc pas notre corpus.

Somme-Vesle – Marne, canton de Marson (1424-?)

Cette terre est donnée en 1424 par le régent Bedford à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu dans les mêmes conditions que Conflans. Cette donation ne résiste pas à la fin de l'alliance anglo-bourguignonne entérinée par le traité d'Arras de 1435. Voir également la notice de Conflans.

153 A.D.N. B 1438 supplément 22.206, cité dans le documentation DEBRY.
154 A.N. X [1C] 200 n°44 bis (photocopie aux A.D.D. 1 J 523) et A.N. X [1C] 200 n°48.
155 MOUILLEBOUCHE 2009, fiche Maison forte de Selongey.
156 DEBRY 1992, p. 217 citant A.E.L. fonds Coulembourg n° 1519 ; WURTH-PAQUET 1880, n°697, p. 167.
157 A.D.J. E 533 - Testament de Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu.

Steinheim – Luxembourg, canton d'Echternach, commune de Rosport (1481- 1505)

Cette terre, confisquée à Gérard de Rodemack, est octroyée à Claude de Neufchâtel en date du 1er octobre 1481 « *voulans aussi recongnoistre envers lui et le remunerer de ses dites pertes et dommaiges* [...] *cédons* [...] *les villaiges, terres et seignouries de Steynheim gisans en notre prévôté d'Echternach [...] avenues par droit de confiscation* [...] »[158]. Ces terres, entrées tardivement, ne sont transmises à la génération suivante qu'à l'extinction du lignage.

Vaudémont – Meurthe-et-Moselle, canton de Vézelise (1475-1477)

Le jour de la trêve de Soleuvre, entre le roi de France et le duc de Bourgogne, le 15 septembre 1475, Charles le Téméraire promet à Claude de Neufchâtel, en remerciement de son service les « *comté, terre et seigneurie de Vaudémont, en Lorraine, pour que incontinent apres que cette terre sera réduite en son obéissance, le dit seigneur du Fay puisse en jouir* »[159]. Dans les faits, la défaite bourguignonne de Nancy mettra fin à toutes prétentions des Neufchâtel sur ce comté dont il détenait déjà une part importante issue de son démembrement à la fin du XIVe siècle et apportée en héritage par Alix de Joinville-Vaudémont à Thiébaut VII[160].

Vennes – Doubs, canton de Pierrefontaine, commune de Consolation-Maisonnettes (-)

Les relations entre les Neufchâtel et Vennes, plus particulièrement le Châtelneuf démembré de la seigneurie de Vennes, a donné lieu à un récit mal étayé. Marguerite de Montfaucon aurait apporté cette terre à Richard de Neufchâtel vers 1255 et deux générations plus tard, la terre aurait été transmise par les Neufchâtel aux comtes de la Roche lors du mariage de Marguerite de Neufchâtel et du comte Jean de la Roche[161].

Cette union entre Marguerite de Neufchâtel et le comte de la Roche est bien attestée[162]. Par la suite, Marguerite aurait agit en qualité de dame de Vennes, après la mort de son époux[163]. La vassalité sur Vennes étant fortement imbriquée à la fin du XIIIe siècle avec une inféodation des Chalon aux Belvoir puis à Amédée de Montfaucon[164]. Aucun acte ne permet d'établir avec certitude si Châtelneuf est bien en la possession d'un seigneur de Neufchâtel à une date donnée. Si par hypothèse on l'admet, rien ne permet encore de définir comment il fut acquis. Le mariage de Marguerite de Montfaucon et Richard semble à exclure puisque deux décennies plus tard, Amédée de Montfaucon est encore en possession de Vennes. Peut-être cette terre, change-t-elle de mains au cours des nombreuses transactions des années 1280 liés au partage du comté de Montébliard.

158 WURTH-PAQUET 1882, n°380, p. 139.
159 WURTH-PAQUET 1880, n°641, p. 158, citant Fonds Coulembourg.
160 Se reporter aux monographies de Bainville-aux-Miroirs, Chaligny et Châtel-sur-Moselle (vol. 2).
161 Cette hypothèse est ainsi formulée pour la première fois dans RICHARD 1862, p. 73, sans être étayée, et elle est reprise telle quelle par les auteurs suivants.
162 A.D.C.O. 1 B 308.
163 Affranchissement de la paroisse de Bonnétage en 1331, cité dans la confirmation d'Henri de Villersexel de 1375 (NARBEY 1868, p. 135).
164 BOUVARD 1997, t. IV, p. 740.

Le dossier mériterait d'être repris en détail, mais les historiens les plus récents ayant écrits sur Vennes comme Châteauneuf se gardent tous d'évoquer le passage par le lignage de Neufchâtel-Bourgogne[165] et tant qu'aucun acte ne permet d'assurer le lien entre les Neufchâtel et Vennes, il faut le limiter à ce qu'il est, une hypothèse mal fondée.

Villacourt — Meurthe-et-Moselle, canton de Bayon (1373-1505)

La tour de Villacourt est un fief dépendant de la châtellenie de Châtel-sur-Moselle[166]. Thiébaut VI de Neufchâtel en reçoit l'hommage dès 1375, et ce fief n'est pas exploité en propre[167]. En 1456, Thiébaut IX accroît son emprise sur le secteur en achetant à la veuve de Ferry de Lorraine, les engagères de Villacourt, Vaxoncourt, Pallegney et Zincourt, autrefois entre les mains de Jean d'Haussonville qui les avait reçus de l'évêque de Metz[168]. Son fils est contraint de s'en défaire en 1479 après la défaite bourguignonne devant Nancy[169]. En 1532, Antoine et Salatin d'Isembourg, héritiers d'Élisabeth de Neufchâtel, reprennent du duc Antoine « *la tour de Velacourt* »[170].

Virton — Belgique, province de Luxembourg (1483-1505)

Lorsque Claude de Neufchâtel acquiert les engagères sur Blettange, Breux, Montmédy et Saint-Mard, il acquiert également Virton détenu par le sire de Rodemack[171]. Dans les faits, l'occupation de la prévôté par les officiers barrois ne doit pas permettre au lignage d'en prendre possession[172]. Voir la notice de Blettange.

Vitry-la-Ville — Marne, canton d'Écury-sur-coole (1424-?)

Cette seigneurie est donnée en 1424 par le régent Bedford à Jean Ier de Neufchâtel-Montaigu dans les mêmes conditions que Conflans. La fin de l'alliance anglo-bourguignonne ne permet sans doute pas au lignage de conserver cet acquêt. Se reporter à cette notice pour plus de détails.

Vitteaux — Côte-d'or, chef-lieu (1480-avant 1493)

Le parcours de Vitteaux est similaire à celui de Joigny. Acquis par Jean III, cadet de la dernière génération des Neufchâtel-Montaigu, en cadeau d'un mariage programmé avec Charlotte de Chalon ; l'union n'a finalement pas lieu et cette terre ne lui parvient donc pas. En 1498, elle est en possession d'Adrien de Saint-Maure, époux de Charlotte de Chalon[173].

165 BOUVARD 1997, t. II, p. 206-216, t. IV, p. 734-746 ; COLLECTIF 1969-1974, t. VI, p. 3325-3329.
166 GIULIATO 1992, p. 224.
167 LEPAGE 1853, vol. II, p. 683.
168 Documentation DEBRY citant Inventaire DUFOURNY, t. V, p. 384 et A.D.M.M. B 612.
169 B.N.F. Lorraine 386, fol. 157 r° - 157 v°.
170 AD.M.M. B 608, n°42, cité dans GIULIATO 1992, p. 224.
171 A.D.N. B 1414, n°16421 cité par DEBRY 1992, p. 229.
172 LANHERS 1975.
173 A.D.C.O. B 10588 cité par PEINCEDÉ vol. 13, p. 3.

Bibliographie

Arbaumont, Beaune 1883-1888 : ARBAUMONT Jules, BEAUNE Henri, *Mémoires d'Olivier de La Marche*, 4 vol., Renouard, Paris, 1883-1888.

Besson 1845 : BESSON Louis, *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, Turbergue et Jacquot, Besançon, 1845.

Birquy 2012 : BIRQUY Jean-Claude, *Les sceaux de la famille de Neufchâtel-Bourgogne*, J.-C. Birquy, L'Isle-sur-le-Doubs, 2012.

Bossuat 1951 a : BOSSUAT André, « Les prisonniers de guerre au XVe siècle : la rançon de Jean seigneur de Rodemack », *Annales de l'Est*, 5e série, 2e année, 1951, n°1, Berger-Levrault, Nancy, 1951, p. 145-162.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien., PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, thèse de 3e cycle, A.N.R.T., Lille, 1997.

Briffaut 1860 : BRIFFAUT Claude Jules, *Histoire de la ville de Fayl-Billot et notices sur les villages du canton,* Outhenin-Chalandre, Besançon, 1860.

Collectif 1850 : COLLECTIF, *Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, t. V, année 1849, V. Bück, Luxembourg, 1850.

Collectif 1908 : COLLECTIF, « Cartulaire de Bourgogne », *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. VIII, Jacquin, Besançon, 1908.

Collectif 1969-1974 : COLLECTIF, *La Haute-Saône : Nouveau dictionnaire des communes,* Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1969-1974.

Courtieu 1982-1987 : COURTIEU Jean (dir.), *Dictionnaire des communes du Doubs*, Cêtre, Besançon, 6. vol., 1982-1987.

Debry 1992 : DEBRY Jacques, « Claude de Neufchâtel, dans la tourmente bourguignonne une fidélité sans faille », SMEDT Raphaël de (dir.), *De orde van het gulden vlies te Mechelen in 1491,* Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst, Malines, 1992, p. 201-253.

Debry 1994 : DEBRY Jacques, « Jean Ier », « Thiébaut VIII », « Jean II », « Thiébaut IX », « Claude », DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 65-67, 86-87, 113-115, 127-130, 197-198.

Delobette 2010 : DELOBETTE Laurence, *Trois milles curés au Moyen Âge, les paroisses du diocèse de Besançon (XIIIe-XVe siècles)*, Cêtre, Besançon, 2010.

De Raemy 1995 : DE RAEMY Daniel, « La tour ronde du château d'Orbe », *Bibliothèque historique Vaudoise*, n°109, Lausanne, 1995, p. 175-190.

Diderrich 1951 : DIDERRICH Arthur, « Dudelange à l'époque féodale », *Dudelange, notre forge du sud,* Les cahiers Luxembourgeois, XXIIIe année, n°6, Raymon Mehlen, Luxembourg, 1951 p. 53-95.

Duhamel 1867 : DUHAMEL Léopold, « Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal », *Annales de la société d'émulation du département des Vosges*, t. XII, 3e cahier, 1867, p. 199-444.

Durival 1779 : DURIVAL Nicolas, *Description de la Lorraine et du Barrois*, Veuve Leclerc, Nancy, 1779.

Faget de Casteljau 1980 : FAGET DE CASTELJAU Henri, « Le château de Rans et ses plans », *Le Jura français*, n°165, janv-mars 1980, p. 1-9.

Gauthier 1892 : GAUTHIER Jules, *Baume-les-dames. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, A. de Broihier, Baume-les-Dames, 1892.

Gingins-la-Sarraz 1857 : GINGINS-LA-SARRAZ Frédérique-Charles (de), *Recherches historiques sur les acquisitions des Montfaucon et des Chalon dans le pays de Vaud*, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la suisse romande, t. XIV, Bridel, Lausanne, 1857.

Grob, Vannérus 1921 : GROB Jacques, VANNÉRUS Jules, *Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny, tome 1 : Document fiscaux de 1306 à 1537*, Kiessling, Bruxelles, 1921.

Herbeumont 2011 : HERBEMONT Pierre-Yves, *Atlas des maisons fortes dans le département de la Moselle*, [mémoire de master], Nancy, 2011.

Kraemer 1995 : KRAEMER Charles, *L'habitat seigneurial fortifié dans le Verdunois méridional au Moyen Âge*, thèse de 3e cycle, Nancy, 1995.

Lanhers 1975 : LANHERS Yvonne, « Notes sur la prévôté de Virton pendant l'occupation barroise (1478-1519) », *Le Pays Gaumais*, n°36-37, 1975, p. 201-222.

Larangot 1889 : LARANGOT Jules, « Histoire de la commune de Montlevon », *Annales de la société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1889, Château-Thierry, 1889, p. 125-146.

Lepage 1853 : LEPAGE Henri, *Les communes de la Meurthe*, Lepage, Nancy, 1853.

Longnon 1891 : LONGNON Auguste, « Conflans », *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, Imprimerie nationale, Paris, 1891, p. 71-72.

Loye 1880 : LOYE Léopold, *Histoire de la seigneurie de Neuchâtel-Bourgogne*, Hoffman, Montbéliard, 1890.

Luce 1886 : LUCE Siméon, *Jeanne d'Arc à Domrémy : recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Champion, Paris, 1886.

Maurice 1923 : MAURICE Octave, « Notice sur l'ancienne Baronnie de Conflans, aujourd'hui ferme, près de Villeseneux », *Mémoire de la société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 2e série, t. XIX, 1920-1921 et 1921-1922, Chalons-sur-Marne, 1923, p. 303-307.

Melleville 1857 : MELLEVILLE Maximilien, *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne*, t. II, Dumoulin, Paris, 1857.

Mercier 2011 : MERCIER Pierre-Marie, *Les Heu, une famille patricienne de Metz (XIVe-XVIe siècle)*, thèse de 3e cycle, Metz, 2011.

Molinet (éd. BUCHON 1827-1828) : BUCHON Jean-Alexandre, *Chronique de Jean Molinet*, 5 vol., Verdière, Paris, 1827-1828.

Mougeot 2014 : MOUGEOT Jean-Daniel, « Les prévôtés septentrionales du duché de Bar face au Luxembourg », BLANCHARD Jean-Christophe, SCHNEIDER Hélène (dir.), *René II, lieutenant et duc de Bar (1473-1508)*, [Actes du colloque des 27-28 septembre 2013 à Bar-le-Duc], Annales de l'Est, 7e série, 64e année, n° spécial 2014, Nancy, 2014, p. 147-174.

Mouillebouche 2002 : MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVIe siècle*, Éditions universitaire de Dijon, Dijon, 2002.

Mouillebouche 2009 : MOUILLEBOUCHE Hervé, *L'habitat fortifié en Bourgogne (Côte d'Or, Saône-et-Loire)*, [Base de données sur cédérom], Version 5.2.0., Dijon, 2009.

Muller 2009 : MULLER Vianney, *Prospections des châteaux comtois : rapport d'opérations archéologiques*, [imprimé], Nancy, 2009.

Narbey 1868 : NARBEY C. (abbé), *Les Hautes montagnes du Doubs entre Morteau, le Russey, Belvoir et Orchamps-Vennes depuis les temps celtiques*, Ambroise Bray, Paris, 1868.

Pérard 1664 : PÉRARD Étienne, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Claude Cramoisy, Paris, 1664.

Perreciot 1786 : PERRECIOT Claude-Joseph, *De l'état civil des personnes et de la conditions des terres*, 1786.

Plancher (dom) 1741: PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, De Fay, Dijon, 1741.

Piquard 1935 : PIQUARD Maurice, « Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI », *Bulletin historique et philologique (jusqu'en 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques (années 1932 et 1933)*, Paris, 1935, p. 35-46.

Richard 1840 : RICHARD Jean-François-Nicolas, *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, Charles Deis, Besançon, 1840.

Richard 1862 : RICHARD Jean-François-Nicolas, *Monographie du bourg et de la terre de Maîche*, Turbergue, Besançon, 1862.

Toepfer 1867 : TOEPFER Friedrich, *Urkundenbuch für die Geschichte des Graeflichen und Freiherrlichen Hauses der Voegte von Hunolstein*, t. II, Jacob Zeiser, Nuremberg, 1867.

Trouillat 1852-1861 : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, 4 vol., Vicror Michel, Porrentruy, 1852-1861.

Trouillat, Vautrey 1867 : TROUILLAT Joseph, VAUTREY Louis, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. V, Gürtler, Porrentruy, 1867.

Woltz 2008 : WOLTZ Xavier, *Claude de Neufchâtel et le duché de Luxembourg*, mémoire de master, Strasbourg, 2008.

Wurth-Paquet 1880 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Charles le Téméraire (1467-1477) », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 34, 1880, p. 1-191.

Wurth Paquet 1882 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche (1477-1482) - Philippe-le-Bel (1482-1494) », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882, p. 1-363.

Wurth-Paquet, Werveke 1879 : WURTH-PAQUET François-Xavier, WERVEKE Nicolas « Chartes de la famille de Reinach déposées aux Archives du Grand-Duché de Luxembourg », *Publication de la Section Historique de l'Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg*, vol. 33, Luxembourg, 1879.

Table

Ancerville — Meuse, chef-lieu (1453-1457)

Bastogne — Belgique, province de Luxembourg (1482-1505?)

Baume-les-Dames — Doubs, Chef-lieu (ca. 1240-1505)

Bayon — Meurthe-et-Moselle, chef-lieu (–)

Bertrange — Moselle, canton de Metzervisse (1472-?)

Bligny — Marne, canton de Ville-en-Tardenois (1398-ca. 1420)

Breux — Meuse, Canton de Montmédy (1483-1505)

Bourguignon-lès-Morey — Haute-Saône, Canton de Vitrey-sur-Mance (1398-1505)

Boussenois — Côte-d'Or, Canton de Selongey (ca. 1440-1521)

Bottens — Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Buffard — Doubs, canton de Quingey (1386-1505)

Bussières-les-Belmont — Haute-Marne, canton de Fayl-Billot (...) (1440-1452)

Buzy — Meuse, canton d'Étain (1475-1477)

Chauvelier — Doubs, canton de saint-Hippolyte, commune d'Indevillers (1388-1424)

Chay — Doubs, canton de Quingey (1396-1401 ; 1413-1418)

Chiny — Belgique, province de Luxembourg (1482-1505)

Conflans — Marne, canton de Vertus, commune de Villeseneux (1424-?)

Conflans-en-Jarnisy — Meurthe-et-Moselle, chef-lieu (1475-1477)

Conflans-sur-Lanterne — Haute-Saône, canton de Saint-Loup-(...) (1418-avant 1428)

Dudelange — Luxembourg, canton de Esch-sur-Alzette (1465-1505)

Durbuy — Belgique, province de Luxembourg (1482-1493?)

Échallens — Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Étalle — Belgique, province de Luxembourg (1482-1505)

Épinal — Vosges, chef-lieu (1463-1472)

Fénétrange — Moselle, chef-lieu (1468-1521)

Fère-en-Tardenois — Aisne, chef-lieu (1423- ?)

Foncegrive — Côte d'Or, canton de Selongey (1461?-1521)

Gemeaux — Côte-d'Or, canton d'Is-sur-Tille (ca. 1440-1521)

Joigny — Yonne, chef-lieu (1479-avant 1493)

Jonvelle — Haute-Saône, chef-lieu (1238-1268)

Lavoncourt — Haute-Saône, canton de Dampierre-sur-Salon (1398-ca. 1430)

La-roche-en-Ardennes — Belgique, Province de Luxembourg (1468-1505)

Liesle — Doubs, canton de Quingey (1373-1505)

Montabein — Doubs, canton de Saint-Hippolyte, commune de Montjoie-(...) (ca. 1335-1342)

Montagny-près-Yverdon — Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Montmahoux — Doubs, canton d'Amancey (–)

Marche-en-Famenne — Belgique, Province de Luxembourg (1482-?)

Montmédy — Meuse, chef-lieu de canton (1483-1505)

Montlevon — Aisne, canton de Condé-en-Brie (ca. 1398- XVe s.)

Muriaux — Suisse, canton du Jura (1388-1424)

Nanteuil-La-Forêt — Marne, canton de Châtillon-sur-Marne (1418-1423)

Orbe — Suisse, canton de Vaud (1411-1428)

Ogéviller — Meurthe-et-Moselle, canton de Blâmont (1484-1521)

Port-sur-Saône — Haute-Saône, chef-lieu (1373-?)

Quingey — Doubs, chef-lieu (1410-1413)

Rans — Jura, canton de Dampierre (-)

Romont — Vosges, canton de Rambervillers (ca. 1460-1479)

Saint-Bris — Yonne, Canton d'Auxerre-Est (avant 1493-1498)

Saint-Lambert — Ardennes, canton d'Attigny (1398-ca. 1420)

Saint-Mard — Belgique, province de Luxembourg (ca. 1483-1505)

Selongey — Côte-d'Or, chef-lieu de canton (ca. 1440-1505)

Sierck-lès-bains — Moselle, chef-lieu (1476-1477)

Sillery — Marne, Canton de Verzy (1398 ? - 1433)

Somme-Vesle — Marne, canton de Marson (1424-?)

Steinheim — Luxembourg, canton d'Echternach, commune de Rosport (1481- 1505)

Vaudémont — Meurthe-et-Moselle, canton de Vézelise (1475-1477)

Vennes — Doubs, canton de Pierrefontaine, commune de Consolation-Maisonnettes (-)

Villacourt — Vosges, canton de Bayon (1373-1505)

Virton — Belgique, province de Luxembourg (1483-1505)

Vitry-la-Ville — Marne, canton d'Écury-sur-coole (1424-?)

Vitteaux — Côte-d'or, chef-lieu (1480-avant 1493)

Bibliographie 889

Le patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne (XIIIe-XVIe siècles)

Les familles seigneuriales n'ont que rarement servi de cadre à l'étude du phénomène castral. Le lignage de Neufchâtel-Bourgogne présente un double d'intérêt. D'une part, son ascension sociale est très marquée entre le XIIIe et le XVIe siècle, d'autre part son patrimoine castral, composé de 37 châteaux, est disséminé sur plusieurs principautés, du comté de Bourgogne au duché de Luxembourg. La démarche historique permet de décrypter le jeu des stratégies territoriales de la famille et de dégager les structures de la gestion de la démographie familiale. L'approche en archéologie du bâti offre un regard renouvelé qui permet parfois de préciser le rôle de la famille dans la construction ou l'aménagement de ses châteaux. La réunion des deux méthodes permette une meilleure compréhension des fonctions assurées par le château (résidence, défense, administration, pôle économique et symbolique) et leur évolution. Elle permet enfin de saisir le fonctionnement quotidien d'un réseau castral seigneurial où les échanges s'affranchissent des limites des principautés.

Mots-clés : Neufchâtel, lignage, réseau castral, seigneurial, château, Bourgogne, Lorraine, Moyen Âge, archéologie du bâti, histoire nobiliaire, Châtel-sur-Moselle, Fondremand.

The fortified heritage of the Neufchatel-Burgundy's lineage (13th-16th centuries)

The seigneurial families are rarely a framework for reflection of the castral phenomenon. The Neufchatel-Burgundy's lineage is particularly interesting for two reasons. Firstly, for its social rise between the 13th and 16th centuries and secondly, for its 37 castles which are settled through several medieval principalities, from County of Burgundy to the Duchy of Luxembourg. The historical approach allows to decrypt the territorial strategy and the adaptability to manage his familial demography. The archeology of architecture shows family's role into construction and development of its castles. Both of these methods help for comprehension of the functions of the castles (residence, defense, administration, economy and influence) and their evolutions. Finally, it shows the mechanisms of a castral network and how exchanges between castles can overcome the borders of the principalities.

Keywords: Neufchâtel, lineage, castles network, seigneurial, castles, Burgundy, Lorraine, Middles Ages, archeology of architecture, nobility history, Châtel-sur-Moselle, Fondremand.